This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876 Fellow of Harvard College 1895-1912
and Cornelia Prime Lowell his wife
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC

HARVARD COLLEGE LIBRARY

REVUE D'AQUITAINE

ET DU LANGUEDOC

BORDEAUX — IMPRIMERIE CENTRALE A. DE LANEFRANQUE, RUE PERMENTADE, 23-25.

REVUE

D'AQUITAINE

ET DU LANGUEDOC

Un an, 20 francs; Six mois, 10 francs

A. D'ASSIER

DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

Quatorzième Année. — Nouvelle Série. — 1er Volume

BUREAUX DE LA REVUE

A BORDEAUX

Rue Saint-Sernin, 46

1869

Fr 18.19

HARVARD COLLEGE
MAY 28 1920
LIBRARY

F. C. Lowell fund.

A NOS LECTEURS

La *Revue d'Aquitaine* compte aujourd'hui quatorze années d'existence. Que de revues, de journaux, de publications de toute sorte ont sombré dans cet intervalle ! si elle a survécu à tant de désastres, c'est que les liens de sympathie et d'estime réciproque qui s'étaient établis dès le premier jour entre les lecteurs de la *Revue* et son fondateur se sont accrus et resserrés d'année en année.

Dans cette courte période bien des questions relatives à nos origines ont été élucidées, bien des parchemins arrachés à la poussière des bibliothèques ont rendu à l'histoire de nos gloires nationales, des noms héroïques, qui n'auraient jamais dû être oubliés. Mais l'étude du passé ne saurait faire taire les préoccupations du présent, et une Revue serait incomplète si elle n'embrassait dans son cadre toutes les grandes questions qui s'agitent dans le pays dont elle résume les tendances, les besoins et les aspirations.

Nos lecteurs n'ont pas oublié que toutes les fois que l'occasion s'est présentée, la *Revue d'Aquitaine* a publié des études sur les questions d'intérêt commercial et vinicole, qui tiennent une si grande place dans notre pays. Ce qui n'était pour ainsi dire qu'une exception va devenir une règle; les questions de commerce, d'agriculture, de viticulture, etc., seront désormais traitées avec le plus grand soin par des hommes spéciaux; du reste nos colonnes seront toujours ouvertes à tous les hommes d'intelligence qui ont à cœur de servir les intérêts du pays.

De notables améliorations ont été apportées en même temps à la *Revue*. Nous avons dû élargir son cadre pour donner une place plus grande aux questions d'intérêt local. La partie historique et archéologique restera comme par le passé, sous la haute direction de M. Noulens. M. d'Assier, que les lecteurs de la *Revue d'Aquitaine* connaissent aussi bien que ceux de la *Revue des Deux-Mondes*, et de la *Revue Contemporaine*, prend la direction générale de la rédaction ainsi que l'administration de la *Revue*. Un compte-rendu placé à la fin de chaque livraison fera connaître les nouveaux ouvrages consacrés à la description du Midi ou qui intéressent ses habitants, principalement ceux qui seront publiés dans l'Aquitaine ou le Languedoc. La *Revue* présentera ainsi plus de variété dans sa rédaction, plus d'attrait dans le choix de ses matières.

A partir du 1er septembre, la *Revue* paraîtra régulièrement le 1er de chaque mois; son cadre sera élargi comme nous venons de le dire. Chaque livraison contiendra

quatre feuilles d'impression, au lieu de trois, soit 64 pages au lieu de 48. (1)

De telles modifications apportées dans le format de la *Revue*, dans la régularité du service et dans la rédaction, ne peuvent avoir lieu sans entraîner en même temps une notable augmentation de dépenses. Nous avons donc été forcés d'élever le prix de l'abonnement, qui à partir du 1er septembre 1869 est fixé à 20 fr. par an.

Enfin, comme les destinées des diverses provinces Aquitaniques sont indissolublement liées tant au point de vue historique qu'au point de vue des intérêts des populations aux destinées des autres pays de la langue d'oc, et désirant tenir compte dans notre cadre des besoins de toutes ces fractions d'une même famille, la *Revue* prend dès aujourd'hui le titre de *Revue d'Aquitaine et du Languedoc*.

Bordeaux, le 1er Septembre 1869.

J. NOULENS. A. D'ASSIER.

(1) Nous nous proposons de porter bientôt le nombre de feuilles à cinq, mais cette fois sans nouvelle augmentation du prix d'abonnement.

NOTES D'UN TOURISTE SUR LES PYRÉNÉES

Au moment où les vacances commencent, où chacun se dirige, qui vers Luchon, qui vers Bigorre, qui vers Biarritz, il n'est pas hors de propos pour les lecteurs de la *Revue* de dire quelques mots sur les Pyrénées Aquitaniques, c'est-à-dire sur cette partie de la chaîne qui s'étend des montagnes du comté de Foix jusqu'à Bayonne. C'est là que l'on rencontre les sites les plus grandioses, les vallées les plus ombreuses, les thermes les plus en renom. Nous avons essayé dans les lignes suivantes, écrites en courant au milieu de nos excursions à travers ces paysages incomparables, de retracer quelques scènes de la vie pastorale si intéressante à étudier, et de faire connaître les distractions, les joies, les mécomptes reservés aux malades et aux touristes qui chaque année viennent demander la santé aux Naïades des eaux Pyrénéennes.

I.

Si l'on demandait à un Parisien l'effet que doit produire la découverte d'une source d'eau minérale au milieu d'une population de montagnards, ne connaissant pour ainsi dire la vie que par les fatigues et les privations qu'elle leur impose sans relâche, il n'hésiterait pas à répondre que le premier mouvement serait un long cri de joie, pareil à celui qu'entendent retentir les gorges de la *Sierra-Nevada* à l'arrivée des mineurs Californiens. Les faits donnent pourtant un démenti à la logique ; cet évènement n'éveille tout d'abord que des instincts de méfiance et de jalousie. Lorsque au dernier siècle, le baron d'Etigny, gouverneur de la Gascogne, voulut planter la magnifique allée qui fait aujourd'hui le plus bel ornement des thermes de Luchon, il fut obligé d'appeler à son aide un escadron de cavalerie. Les paysans

furieux de se voir exproprier, parlaient de recevoir à coups de fusils, l'homme qui voulait faire la fortune de leur pays.

Ces accès de mauvaise humeur que nous avons vus de nos jours se reproduire dans d'autres localités semblent le prélude inévitable de toute fondation thermale. L'horizon étroit dans lequel l'habitant des montagnes enferme son existence, ne lui permet pas d'entrevoir la prospérité que doit amener l'arrivée des étrangers ; il n'a souci que de son champ qui tôt ou tard lui sera retiré sous prétexte d'utilité publique, de ses récoltes abimées par les promenades souvent importunes des malades, du traças que doit causer à ses habitudes casanières cette cohue d'hommes et de femmes occupés de leur traitement ou de leurs plaisirs ; enfin, des préoccupations d'un autre ordre tout aussi peu fondées viennent encore augmenter son aversion pour les gens du dehors. Chaque malade est à ses yeux comme un être dégradé renfermant en lui toute sorte de fermentations malsaines, qui pourrait bien, si on lui donnait asile, corrompre la population forte et saine de la vallée. Ces natures primitives exemptes pour ainsi dire d'infirmités, grâce à leur vie sobre et active et à l'air salubre des montagnes, ne sauraient concevoir la maladie que comme un châtiment expiatoire de débauches antérieures. Leur fait-on observer que les prix des denrées augmentant avec le nombre des étrangers ils seront les premiers à en profiter, ils répondent qu'ils n'ont rien à vendre, ce qui n'est malheureusement que trop vrai pour le consommateur obligé de tout faire venir du dehors. Ils peuvent même ajouter à ce point de vue, tout en restant dans le vrai, que les étrangers leur sont à charge puisque, par suite de l'élévation des prix qu'amène leur passage, ils sont obligés eux aussi de payer les objets de consommation plus cher qu'autrefois ; ils ne se résignent à déposer leur mauvaise humeur, que lorsqu'ils voient leurs champs atteindre une valeur inespérée. La convoitise allumée, ils cherchent bientôt à se dépouiller de leur écorce de rustres pour paraître gracieux devant le client et tirer leur part des profits ; est-il besoin d'ajouter qu'ils n'y réussissent souvent que trop !

La découverte d'une source d'eau minérale est loin de produire partout les mêmes résultats; c'est la première condition il est vrai pour attirer des étrangers dans le pays, mais elle ne saurait suffire, quelle que soit d'ailleurs l'efficacité des eaux. Je me contenterai de citer comme preuve les thermes de Carcanières. Ces sources situées sur les bords de l'Aude, lorsque cette rivière n'est encore qu'un mince filet d'eau, peuvent par leur abondance et leurs propriétés thérapeutiques, entrer en parallèle avec les eaux sulfureuses les plus célèbres des Pyrénées. Une de ces sources, la *Régine*, suffirait à elle seule, par son volume et sa haute température, à alimenter un grand établissement; le site lui-même est des plus saisissants par le désordre de ses lignes et par la crudité de sa couleur; c'est une gorge ou plutôt une montagne entr'ouverte dont les bords béants semblent sur le point de se refermer. Sur cette surface aride on n'aperçoit que des blocs de granit tantôt entassés les uns sur les autres prêts à crouler jusqu'au bas, tantôt fixés par les racines de quelques arbustes et blessant l'œil de leurs arêtes; au fond bouillonne le Gave qui cherche à se frayer un passage à travers toutes ces ruines. Un touriste qui rassasié de lacs, de cascades, de prairies, de forêts de sapins, voudrait chercher un contraste dans la nature sauvage et nue ne pourrait trouver un paysage qui répondit mieux à ses désirs; je doute pourtant que Carcanières possède jamais d'autres clients que les pauvres gens des environs qui hantent les trois maigres auberges de cette solitude. Une station thermale ne peut prospérer qu'à la condition d'offrir à ses malades, des allées, de l'ombre, de la fraîcheur; l'exercice est le complément indispensable du traitement. L'œil après avoir contemplé les précipices, les pierres croulantes, la reverbération ocreuse et comme saignante du sol, aime à se reposer sur un peu de verdure; ici de telles promenades coûteraient des millions. La gorge est tellement resserrée, la montagne si rapide, qu'on ne trouve pas de place pour les maisons; le sentier lui-même tracé par les chevriers est taillé dans le roc. Les allées d'un parc et l'emplacement des édifices supposent des pentes douces ou mieux encore un vallon;

c'est à ce dernier terme que l'on peut ramener la première condition de viabilité d'une ville de bains. Quelqu'un qui parcourrait les diverses sources Pyrénéennes verrait cette loi confirmée à tous les points de la chaîne; partout où la gorge s'épanouit au bas des eaux sulfureuses, où les montagnes s'écartent pour laisser pénétrer l'air et la lumière, on est certain de rencontrer un établissement prospère; les maisons s'étendent à l'aise, les allées se dessinent, les cottages se cachent dans l'ombre des massifs et attirent d'autant mieux les étrangers; c'est à sa riante vallée couchée aux pieds des montagnes de Bigorre que Bagnères doit cette splendeur séculaire qui lui a vallu le nom de reine des Pyrénées.

Après le choix du site, se présente la question de l'altitude. Dans les montagnes du Roussillon, qui par leur éloignement et leurs contreforts se trouvent à l'abri des froides vapeurs de l'Atlantique, on n'a nullement à s'inquiéter de température. Au Vernet, à Amélie-les-Bains les établissements reçoivent des malades toute l'année; il n'en est pas de même aux autres points de la chaîne; dans les stations ordinaires la saison s'ouvre avec le mois de juin et finit avec celui de septembre. En mai, les neiges couronnent encore les hauteurs, en octobre elles ont déjà reparu; ce vent qui descend dans ces gorges est alors trop froid pour les santés délicates. Dans les localités plus élevées on n'a guère que trois mois au lieu de quatre, quelquefois même deux seulement, juillet et août; si l'été est pluvieux, les matinées et les soirées deviennent glaciales et les malades se hâtent de redescendre. Barèges est un frappant exemple des inconvénients qu'entraîne une altitude trop prononcée; on sait que ses thermes sont regardés aujourd'hui comme sans rivaux en France dans certains traitements, principalement dans celui des blessures; deux casernes que l'administration vient de faire construire sous le nom d'hôpital militaire et pouvant contenir 400 lits, témoignent assez de l'importance qu'on y attache. Cependant Barèges n'atteindra jamais la prospérité de Cauterets, de Saint-Sauveur ou des Eaux-Bonnes; ce n'est qu'une pauvre bourgade ou plutôt une rue condamnée pour ainsi dire à

végéter sans espoir dans ses limites et ses conditions actuelles. Les sources les plus élevées de la chaîne occidentale sont situées à 1,232 mètres au-dessus du niveau de l'Océan ; de là un climat éternellement froid, humide, pluvieux. Une énorme avalanche alimentée par le glacier de Midaou qui domine le bourg comme une menace perpétuelle, descend chaque année d'une hauteur de 1,200 mètres jusqu'au fond d'un ravin, et entraînant tout sur son passage, empêche l'unique rue de s'étendre. Nombre d'habitations sont des baraques de bois qu'on dresse au printemps, et qu'on démonte à la fin de la saison ; l'hiver les villageois eux-mêmes descendent dans la vallée laissant leurs maisons ensevelies sous une couche de neige de plusieurs mètres d'épaisseur. Le bourg ne pouvant s'agrandir qu'à grand peine et les logements qui existent n'étant pas en rapport avec le nombre des malades, il en résulte que ceux-ci se voient quelquefois obligés d'attendre à Luz au bas de la gorge, le départ d'un étranger pour se procurer une chambre.

Mentionnons encore une condition moins rigoureuse que les précédentes, mais d'un grand poids pour assurer la prospérité d'un établissement. Nous voulons parler des sites des environs. Plus ces sites seront nombreux, variés, féconds en surprises, plus les visiteurs afflueront. On doit se rappeler en effet que les gens qui suivent un traitement forment le petit nombre dans une ville de bains, et que la majorité des étrangers se compose de curieux, de désœuvrés, de touristes, dont le seul but, ou la seule distraction est de connaître la beauté des Pyrénées. Nombre de malades même trouvent plus d'avantage à courir les montagnes à la recherche de lacs, de cirques, de cascades, qu'à fréquenter les bains et la buvette; aussi les stations thermales les plus en renom, sont-elles toujours celles dont les courses aux alentours offrent le plus de variété et de pittoresque. Le cirque de Gavarnie, la vallée du Chaos, le pont d'Espagne, le lac de Gaube, la brèche de Rolland, ont plus fait pour la fortune de Cauterets que les merveilleuses propriétés de ses eaux.

Ajoutons enfin qu'une source peut se trouver dans les meil-

leures conditions pour devenir un établissement de premier ordre, et cependant végéter de longues années dans l'isolement le plus complet, devant l'indifférence la plus humiliante. Il est presque impossible en effet que les propriétaires des eaux livrés à leurs seules ressources aient assez de fortune, d'activité, de savoir faire, pour mener à bonne fin une si lourde tâche. La fondation d'une ville de bains est tout un monde à tirer du néant; l'initiative individuelle ne saurait y suffire, elle ne peut prétendre qu'à bâtir des hôtels pour recevoir les voyageurs, et à tracer quelques jardins, mais ce ne sont là que les accessoires; il faut jeter tantôt à travers le granit, tantôt au-dessus des précipices, des routes qui permettent aux touristes de courir aux lacs et aux glaciers des hauteurs voisines. Les promenades, les allées, les massifs d'ombre et de verdure sont indispensables aux alentours de la station. Il faut surtout un établissement thermal vaste, aéré, avec des salles d'attente, un péristyle, des galeries couvertes qui puissent abriter les malades les jours de pluie, et les garantir au sortir du bain des vents froids des hautes vallées; tous ces travaux d'utilité ou d'embellissement d'où dépendent la prospérité, on peut dire la vie des thermes Pyrénéens, ne peuvent être exécutés que par l'action collective de la commune. L'histoire de Luchon montre combien les destinées d'une source grandissent lorsqu'elle tombe aux mains d'une municipalité intelligente et hardie. Maint voyageur émerveillé aujourd'hui de la splendeur de cette ville, du riant aspect que donnent au vallon les chalets, les jardins, les promenades, se rappelle avoir vu, il y a une trentaine d'années, un simple village perdu au milieu des montagnes, ne pouvant offrir aux étrangers que de sales auberges, et montrant à la place de son magnifique établissement de marbre, des mares infectes où croupissaient les eaux sulfureuses. Un jour cependant l'administration du bourg se réveillant de sa léthargie séculaire ouvrit les yeux sur le peu de résultats obtenus par les efforts isolés des propriétaires, et se décida à prendre l'affaire en main; elle consacra quelques centaines de mille francs à la construction des thermes, les plus beaux des Pyrénées, du

parc, des allées, des routes, et depuis cette époque Luchon dispute à Bigorre le sceptre que cette ville a de tout temps porté.

Ainsi, une attitude convenable également à l'abri des chaleurs de la plaine et des vents froids des glaciers; un petit vallon au pied des sources ouvert au soleil pour que maisons, chalets, thermes et promenades puissent s'étendre à l'aise; des environs riches en surprises géologiques, précipices, cascades, cirques, escarpements de montagnes; enfin une municipalité intelligente, qui change les sentiers de chèvres en routes carrossables, plante des allées, élève les constructions balnéaires, les entoure d'un parc ou tout au moins d'un peu d'ombre et de verdure, telles sont ce semble les conditions qui doivent assurer la prospérité d'une ville de bains. Ces conditions paraissent tellement inhérentes à l'existence de tout établissement thermal, qu'elles étaient les mêmes à l'époque de la domination romaine. On sait que les conquérants des Gaules connaissaient la plupart des sources sulfureuses des Pyrénées, comme l'indiquent les descriptions des anciens géographes et les nombreux vestiges trouvés dans les localités les plus importantes de la chaîne. Des piscines de marbre, des aqueducs, des autels votifs, des médailles impériales, parfois des débris de constructions ou l'on pouvait reconnaître un sudatorium ou un lavacrum, témoignent suffisamment de leur séjour. Or, il se trouve que c'est précisément à Luchon et à Bigorre, c'est-à-dire dans les deux plus beaux sites des Pyrénées, et à Amélie-les-Bains, la station d'hiver par excellence, que l'on a recueilli le plus de traces de leur passage.

II.

Entrons maintenant dans une de ces résidences en renom : Cauterets, Eaux-Bonnes, Saint-Sauveur, et jetons un coup d'œil sur les allures des habitants. Nous sommes à la fin de mai ou au commencement de juin; les neiges viennent de quitter la vallée et ne se laissent plus entrevoir qu'à l'horizon

sur les sommets des montagnes voisines, sous peu de jours la saison va s'ouvrir; il n'y a pas de temps à perdre si on veut se mettre en mesure de recevoir convenablement la clientèle. Aussi n'aperçoit-on de toutes parts qu'ouvriers préparant les devantures des hôtels, des cafés, des magasins de modes. Dans les allées qui n'ont pas d'habitations s'improvisent des barraques de bois où s'étalent les petites industries des environs; le Languedoc et la Catalogne y envoient toutes les bimbelotteries qui peuvent captiver l'attention ou flatter le goût des étrangers. Quel est le Parisien qui voudrait rentrer chez lui sans emporter un souvenir des Pyrénées! Les cannes tiennent le premier rang, depuis surtout que la partie féminine des touristes s'arme d'un lourd bâton sous prétexte de gravir les montagnes. Souvent les objets les plus disparates, jarretières et porcelaines, pipes turques et scapulaires, boucles d'oreilles et cornes d'isard, se coudoient sur la même étagère. Malgré l'air affairé que ces travaux de reconstruction, de déballage, d'appropriation donnent à tout ce monde, il est facile de lire certaine inquiétude sur la plupart des physionomies. C'est que, à chaque coup de marteau qui retentit, répond cette terrible question : la saison sera-t-elle bonne cette année? Les marchands qui viennent du dehors ont à supporter des dépenses de déménagement, de location, de patente, de construction de barraques, etc.; obtiendront-ils une rémunération suffisante pour tant de peines? Feront-ils seulement leurs frais? C'est bien pis pour les maîtres d'hôtels qui ont souvent un loyer écrasant à payer et un personnel de domestiques engagé d'avance. Une saison manquée est pour beaucoup d'entr'eux une ruine certaine. Chacun débat le problème, répète vingt fois par jour les mêmes arguments, et conclut d'ordinaire par la négative. Est-ce crainte réelle ou seulement feinte devant l'étranger? Probablement que les deux y concourent à la fois. Le temps, est le premier, on pourrait dire l'unique sujet d'appréhension. Ces gorges étant entourées de hautes montagnes où les neiges et les glaciers séjournent éternellement, sont souvent visitées même au plus fort de l'été par les brouillards et les orages; que les pluies se

succèdent quelques jours de suite et aussitôt adieu les étrangers. Quelquefois le lever du soleil semble promettre la plus magnifique journée : aucun nuage n'est à l'horizon, l'air d'une pureté indicible permet à l'œil de suivre les plus petits contours des cimes illuminées; la crète dentelée de granit se dessine avec une netteté surprenante sur le ciel bleu de la Catalogne et de l'Aragon; on se lève, les cavalcades s'organisent, tout le monde veut profiter d'un aussi beau jour. Touristes imprudents ne vous hâtez pas de lancer vos montures; le Vignemale, le Mont-Perdu, la Maladetta, tous ces géants qui dominent la chaîne ont d'étranges caprices, et ces splendeurs matinales ne sont souvent que l'indice trompeur d'un orage qui dans l'après-midi va fondre sur la vallée. Ces brusques variations de température sont assez communes au commencement de l'été; dans l'arrière-saison elles deviennent beaucoup moins fréquentes et les journées y sont généralement fort belles; du reste, les guides et les gens du pays sont les meilleurs baromètres à consulter. Il est rare que leurs prévisions soient en défaut, bien que leur science météorologique se réduise à ces deux termes : vent d'Ouest, pluie; vent d'Espagne, beau temps.

Cependant l'été arrive, les chaleurs sont accablantes dans la plaine, les grandes villes deviennent inhabitables. Malades et désœuvrés, joueurs et lorettes, émigrent en foule; le tumulte qu'entraîne ce va-et-vient de voitures, de chevaux, de voyageurs, de guides dans chaque ville de bains est indescriptible. On peut suivre d'autant mieux les incidents de ce vacarme que toute station thermale est pour ainsi dire concentrée dans une seule rue. C'est la première allée percée jadis dans la direction des sources et qui insensiblement s'est élargie et bordée d'hôtels; les ruelles latérales qui s'élèvent au fur et à mesure de l'accroissement de la clientèle ne servent qu'à déverser le trop plein; à ce moment l'activité des habitants tient du prodige, tout le monde est à la besogne; les jeunes gars robustes et vigoureux se font guides ou portefaix. Les petits enfants courent les cafés, font les commissions, servent de cicerone, vendent des fleurs et des allu-

mettes. On voit quelquefois un petit bonhomme de quatre ou cinq ans promenant dans les rues une boîte de papier à cigarettes; tout gentleman est tenu de lui acheter quelque chose; celui qui ne fume pas ou qui a sa provision faite, n'est pas quitte pour cela; le bambin propose de réciter une fable, et débite ses offres avec tant de gentillesse qu'il finit presque toujours par se faire écouter. Les gens des vallées voisines accourent aussi à la curée et se louent comme manœuvres ou domestiques; l'ébranlement s'étend jusqu'à la montagne. Ces coups redoublés, ces craquements sourds que vous entendez au loin dans vos promenades proviennent des hêtres et des sapins qui tombent sous la cognée du bucheron, et roulent par soubresauts le long de ces pentes abruptes jusqu'au bord du chemin, ou bien dans le lit du Gave; là des mules et des chariots les attendent et les traînent à la ville; les constructeurs prennent les grosses pièces, le menu bois sert à alimenter le chauffage. Les jeunes filles vont offrir leurs services dans les hôtels ou pour parler leur langage viennent *faire* la saison, et regagnent leur chaumière dès que les étrangers reprennent le chemin de la plaine. Quelques-unes réalisaient d'assez beaux bénéfices avec leurs seules étrennes, mais depuis quelques années, les patrons y ont mis bon ordre. Sous prétexte de répartir plus équitablement cet argent entre tout le personnel de la maison, ils ajoutent à leur note un supplément pour les domestiques, ce qui n'empêche nullement ceux-ci à l'heure du départ de se recommander à votre générosité; ceux qui n'ont ni allumettes à vendre, ni chevaux à louer, ni services à offrir ne se découragent pas pour si peu, ils se contentent de mendier. Cet usage semble tellement répandu dans les Pyrénées qu'il est permis de dire qu'il n'a rien de choquant dans les mœurs du pays. C'est le pauvre qui demande le superflu du riche, simple application du premier précepte de l'Évangile le seul que connaissent les pauvres gens. Du reste on pourrait presque dire que la vie des eaux n'est souvent que l'aumône organisée sur une si grande échelle qu'elle a en quelque sorte perdu sa physionomie première; vous êtes en famille à Cauterets par exemple, et

vous venez vers la dernière quinzaine de juin de vous installer d'une manière assez confortable à raison de dix francs par jour; dix francs par jour c'est une misère aujourd'hui, et vous vous félicitez d'en être quitte si bon marché, lorsque le 30 la maîtresse de la maison vient vous demander si vous êtes disposé à garder ce même appartement. — Sans doute, pourquoi le quitterais-je? — Alors, Monsieur, vous savez que le 1er juillet le prix des logements double; ce sera donc vingt francs par jour que vous me devrez à partir de demain. — Si vous faites mine d'ouvrir la bouche, l'hôtesse vous arrête dès le premier mot, en ajoutant de son air le plus compatissant : que voulez-vous, mon bon Monsieur, c'est un peu cher c'est vrai, mais nous n'avons nous autres, pauvres habitants du bourg que cette saison pour nous faire vivre; le pays n'a pas d'autre industrie, il faut que dans deux mois nous gagnions pour vivre le reste de l'année. Quinze jours après on vous annonce que le logement est porté à trente francs. Mêmes observations, même réponse : — c'est la règle; la véritable clientèle ne commence qu'à la mi-juillet et ne dure qu'un mois; dans cet intervalle le grand monde vient en foule, on ne sait où le loger. C'est le seul moment de faire *la saison,* le reste ne compte pas.

La chasse au voyageur lorsqu'il arrive dans les diligences de Pau, de Tarbes et de Toulouse est des plus intéressantes à étudier; vous vous promenez vers cinq heures du soir dans la grande rue de Saint-Sauveur par exemple, au milieu des toilettes et des cavalcades qui reviennent des excursions; çà et là se tiennent des groupes où vous reconnaissez des guides, des hôteliers et des marchands; leur conversation éternellement la même, roule sur la question de savoir si l'année qui commence sera meilleure ou pire que les précédentes; si les arrivages connus jusqu'ici promettent une riche moisson d'étrangers, ou simplement le menu fretin de la banlieue. Quand il a été bien constaté que la saison se présente sous de mauvais auspices, on se met à énumérer les chances qui restent encore : la fin de la session des Conseils généraux, le retour du beau temps, les vacances de la magistrature, et

l'un des interlocuteurs ajoute comme conclusion : Si l'Empereur ne vient pas cette année, nous amener du monde, nous sommes perdus, il ne nous reste plus qu'à nous jeter dans le Gave.

C'est la faute de ses médecins, reprend un second; ils ne connaissent que Vichy et Plombière, on dirait que ces gens-là n'ont jamais entendu parler des Pyrénées. C'est comme les docteurs de ce pauvre Grand-Duc de Russie; s'ils l'avaient envoyé chez nous, qui avons des sources de tous les degrés, il serait maintenant guéri, tandis que les *eaux* de Nice étaient trop fortes et l'ont tué.

Un galopin courant à quelque commission et passant devant le groupe, interrompt la conversation en jetant ces paroles : Vous ne savez pas! Une grande nouvelle! On vient de louer par dépêche télégraphique le chalet neuf; cent francs par jour!

Un éclair de joie illumine aussitôt ces physionomies inquiètes; les guides voient là l'occasion de magnifiques chevauchées, mais le moment est court, et un hôtelier reprend aussitôt.

Pourvu que ce ne soit pas un banquier; ces gens là n'emmènent personne avec eux. Si c'était un prince étranger il aurait une suite, et nous pourrions avoir chacun notre part.

Tout-à-coup des coups de fouet retentissent au milieu d'un nuage de poussière qui s'élève à l'extrémité de la rue; à ce signal les groupes se dispersent, les garçons d'hôtel accourent des rues voisines et chacun de se diriger en toute hâte vers la même direction. Les promeneurs eux aussi suivent la foule, les uns par désœuvrement, d'autres pour souhaiter la bienvenue à un ami qu'on attend ce jour-là; pendant que le menu peuple des servantes et des commissionnaires s'agglomère autour das arrivants, vous remarquez un homme au front soucieux qui parcourt le front des voitures, en mâchonnant entre ses dents un bout de cigare. C'est notre hôtelier de tout à l'heure; il jette un regard rapide dans l'intérieur de chaque véhicule, et l'inspection close par un hochement de

tête il reprend le chemin du logis absorbé dans un monologue intime; une exclamation qu'il lance en entrant, trahit ses préoccupations et fait connaître à ses gens le bulletin du jour : *y a pos qué dé poulailho* (il n'y a que de la volaille). Il a entrevu les coupés à peu près vides, les baches bosselées d'une façon inquiétante, tandis qu'une foule de têtes aux regards étonnés, aux allures faubouriennes, se pressaient sur les banquettes et aux portières des rotondes; de là cette métaphore hardie, mais non sans un certain degré de justesse qui lui fait assimiler les compartiments de la diligence à ceux d'une volière; même parmi la clientèle riche, il existe des nuances impossibles à saisir pour tout autre que pour lui. Me trouvant un jour avec un des premiers hôteliers de Bigorre et ne le voyant pas remuer au passage d'une calèche d'assez belle apparence, je lui témoignai ma surprise. Il n'y a rien à faire me répondit-il avec une moue dédaigneuse, ce n'est pas sur la mine des gens, ni sur la coupe de leur attelage que nous jugeons les voyageurs; c'est d'après le nombre et le volume des colis qu'ils traînent derrière eux. Or, vous voyez bien qu'il n'y a ici qu'un sac de nuit. C'est un passager de hasard qui ne voulant pas séjourner va descendre dans le premier hôtel venu; inutile de se déranger pour si peu. L'idéal de l'habitant des grandes stations de l'ouest, Bigorre, Luchon, Cauterets, Eaux-Bonnes, Saint-Sauveur, c'est l'étranger jetant l'or à pleines mains, c'est-à-dire le lord Anglais, le prince Russe et le grand d'Espagne; il fait fi du provincial, le parisien lui-même ne trouve grâce devant lui que s'il est banquier ou diplomate. Aussi le menu gibier des environs qui a quelque expérience, *la poulailho* pour me servir de l'expression consacrée, ne se hasarde-t-il dans ces parages que dans les mois qui commencent et qui terminent la saison, laissant juillet et août aux malades et aux touristes millionnaires; ce sont ces derniers qui donnent le ton à tous les détails de la vie thermale, toilettes, concerts, cavalcades, etc.; les tables d'hôte elles-mêmes ont subi sous cette influence des allures que regrettent amèrement les gastronomes initiés aux secrets de la cuisine du midi, et à l'aimable laisser-aller d'autrefois.

Tout y devient guindé, uniforme, silencieux; on se croirait parfois, tant sous le rapport du culinaire que sous celui des convives dans un *Eating-House* du Strand, ou de Broad-Way. Vous voyez, Monsieur, me disait un jour un de mes compagnons de table, l'effet des chemins de fer; autrefois rien de plus facile que de distinguer sans recourir au guide-Chaix le Nord du Midi : on avait deux caractères infaillibles, le patois et l'ail; l'un ne marchait jamais sans l'autre; à l'arome du potage, ou à la phonique du cicerone on savait si on venait d'atteindre la latitude de Limoges. Aujourd'hui le Nord nous envahit, et nous étouffe sous sa froide civilisation. Les gens du pays se cachent pour parler l'idiome des troubadours, et ne vous abordent qu'en français. La cuisine n'est plus qu'une fade composition sans originalité, sans caractère; les deux condiments de tout vrai méridional ail et patois se sont réfugiés dans l'arrière-maison, et ne sont plus appréciés que par les servantes et les cochers. C'est ce qui fait que nos réunions deviennent de plus en plus monotones; la langue d'oc prêtait le mot pour rire, la bonne chère entretenait la gaieté.

Vous oubliez le vin, ajouta un gentleman qui paraissait prêter une vive attention à ce dialogue; grâce à l'oïdium et au soufre il est aujourd'hui aussi affadi que la cuisine. Le mal me paraît même plus grave; on pourrait à la rigueur supprimer les poésies de Jasmin et les carrés d'échalottes, mais il nous serait difficile de renoncer à la vigne. Cependant il faut en prendre son parti, la génération qui s'avance ne la connaîtra que par ouï-dire; depuis trois mois que je cours les montagnes je n'ai encore rencontré de vin franc et liquoreux tels que le buvaient nos pères du bon vieux temps, que de l'autre côté de la chaîne chez les muletiers de la Navarre et de l'Aragon.

III

La physionomie des tables d'hôte est des plus instructives pour ceux qui veulent s'initier aux mystères de la vie thermale. Ce couple assis devant une petite table au coin de la

salle, indique deux jeunes mariés qui se tiennent à l'écart pour ne rien perdre de leur félicité conjugale ; à quelque distance on aperçoit un groupe de deux personnes. Ce sont deux Anglais, mari et femme qui cherchent aussi l'isolement par ignorance du français ou par raideur Britanique ; l'autre extrémité de la salle est occupée par une dame et sa fille. Le contraste que forme la florissante santé de la mère avec l'air alangui de la jeune personne révèle une plaie fatale de notre organisation; la première née au milieu de ces montagnes comme l'indique son type Pyrénéen et sa riche stature, est allée, poussée par l'espoir de la fortune, se fixer à Marseille; c'est là qu'est née cette pauvre enfant. L'air de la grande ville a resserré sa poitrine, affadi son teint, émasculé ses forces, arrêté sa croissance; ce n'est plus qu'un roseau à côté du chêne. Tous ces groupes isolés sont silencieux, la grande table elle-même ne se permet que quelques mots à demi-voix échangés entre deux voisins pour se passer un plat ou pour raconter l'incident du jour ; on ne voit guère d'animation que lorsqu'il se trouve parmi les convives quelques industriels retirés des affaires, après avoir consacré leur jeunesse à la vie aventureuse des voyages; ces braves gens conservent toujours dans leurs habitudes quelque chose de leur ardeur juvénile et de leur franc-parler d'autrefois ; accoutumés par les exigences de leur profession à ne jamais rester courts dans le cas le plus désespéré, ils abandonnent l'étiquette aux gentleman en cravatte blanche et parlent en hommes qui ont appris à ne douter de rien. Un d'eux racontait un jour à Luchon, le plus sérieusement du monde, que c'étaient les voyageurs de commerce qui par leur propagande avaient le plus contribué à la révolution de 1830; ces hableries d'un côté, ce silence de l'autre, ces besoins de solitude ou d'épanchement, quelques demi-aveux échappés par mégarde, sont autant d'indices qui permettent de deviner le goût des divers convives et les motifs qui les amènent. Ce qui frappe tout d'abord, c'est le peu de malades comparé à la multitude des gens bien portant. Ce petit monde souffreteux ne se fait remarquer que par sa vie paisible, et la régularité de ses

promenades aux thermes et à la buvette; ses habitudes varient peu. Il en est de même des joueurs, personnel éternellement le même, recruté parmi les jeunes gens de famille que l'attrait de l'amusement et des distractions attire tour-à-tour de Paris aux bords du Rhin, du Rhin aux plages de l'Océan, de l'Océan aux Pyrénées; leur vie nocturne fait qu'on les voit peu le jour; la véritable clientèle des villes de bains, celle qui donne à chaque station thermale une physionomie propre, ne comprend que les gens pleins de santé; les uns viennent par habitude, d'autres pour chercher un peu d'ombrage, la plupart pour faire comme tout le monde; là plus de classification possible, chacun comprend la vie thermale à sa manière; essayons cependant d'indiquer quelques nuances.

En premier lieu se font remarquer ceux qui n'ayant pas de programme prennent celui des autres; aux malades ils empruntent l'ombrelle et la buvette, aux touristes le crêpe blanc du chapeau et le goût des excursions; leur mine prospère les différencie des premiers, le périmètre de leurs, courses qui n'excèdent jamais les promenades *extra-muros*, empêche qu'on les confonde avec les seconds. Les plus alertes s'arment d'une canne et essaient de gravir une colline des environs; à la moindre fatigue ils s'arrêtent, se couchent sur les bruyères, tirent de leur poche le roman du jour, et passent leur après-midi à lire ou à rêver; quelques-uns se disant naturalistes chassent les papillons, d'autres plus belliqueux s'attaquent aux serpents, je veux dire aux couleuvres; ce petit reptile très-fréquent sur les hauteurs exposées au Midi atteint quelquefois d'assez fortes dimensions. Leur suprême gloire est de venir à bout d'un animal de grande taille sans endommager la peau; dans cette peau préparée et séchée on enchâsse un jonc, et on obtient ainsi un trophée Pyrénéen pouvant figurer à côté des cornes d'isard dont s'énorgueillissent les chasseurs de chamois. Le plus souvent ils brisent leur canne en frappant les pierres sous lesquelles glisse la bête, et ils rentrent au logis bredouilles et désarmés; ces grimpeurs de montagnes ne perdent jamais de vue

l'horizon du bourg. Les jours de concert les dilettanti s'arrêtent à mi-côte pour juger de l'effet que produisent la distance et les échos des collines sur les ondes sonores du vallon ; vers les quatre ou cinq heures tout ce monde redescend et se dirige vers la buvette; n'ayant aucun traitement à suivre, ils font provision de santé pour l'avenir.

Après les gens qui passent leur journée à poursuivre les insectes ou les innocentes couleuvres viennent les véritables chasseurs; ceux-là ne craignent pas de s'absenter plusieurs jours de suite, le fusil sur l'épaule, et de courrir les montagnes à la recherche de la perdrix grise, du coq de bruyère et du chamois ; ils couchent la nuit dans des cabanes de bergers, n'ayant pour nourriture que du laitage, du pain de seigle et le gibier qui tombe sous leur plomb ; si la chasse n'est pas heureuse ils trouvent une compensation dans la splendeur des sites qu'ils parcourent, et dans la sauvage majesté des forêts souvent aussi anciennes que les montagnes qu'elles recouvrent. Des troncs énormes retenant dans les nœuds de leurs racines de gros quartiers de roches accusent le long labeur des siècles ; trois étages de végétation se dessinent d'une façon assez nette depuis le fond de la gorge jusqu'aux escarpements grisâtres de la crête; au bas plongés dans les vapeurs humides qui s'élèvent du Gave, sont les frênes, les hêtres et les coudriers; plus haut s'étale la sombre verdure des arbres résineux ; enfin au dernier plan, l'œil n'aperçoit plus que des bruyères et des pins rabougris ; à voir ces immenses dômes de feuillage disposés en amphithéâtre sur les pentes des ravins, on dirait de loin une forêt vierge du Nouveau-Monde. Nul doute qu'il en fût ainsi à l'époque des premières races Pyrénéennes, lorsque ni le feu, ni la hache n'avaient violé ces sanctuaires; aujourd'hui le bûcheron émonde les branches, arrache les tiges grimpantes qui comme autant de lianes couraient de tronc en tronc pour former des fourrés impénétrables, et fait tomber les arbres au fur et à mesure de ses besoins; la population fauve d'ours, de loups et de chats sauvages qui hantait ces solitudes, effrayée de ce tumulte a cherché d'autres retraites.

On n'a plus devant soi qu'un vaste parc; les chasseurs y sont à l'aise, mais le gibier fait le plus souvent défaut; aussi le nombre des premiers diminue-t-il de plus en plus.

Si les chasseurs deviennent chaque jour plus rares, on peut dire que les touristes suivent la progression inverse; les guides et les loueurs de chevaux les attendent avec la plus fiévreuse impatience. Jadis comme cela se pratique encore dans les petites localités qui ne peuvent viser à la grande ville, le cornac allait à pied; il marchait à côté de vous, et s'arrêtait devant un torrent, un précipice, un point de vue, pour vous raconter la légende qui s'y rattachait. Mais un cicerone qui a conscience de sa dignité ne commet plus aujourd'hui de telles bévues; il ménage ses forces et ne va plus qu'en voiture ou à cheval; une journée qui lui était payée autrefois cinq francs, lui en rapporte maintenant jusqu'à cinquante. D'ordinaire il fait marcher de front calèche et chevaux; le véhicule vous conduit jusqu'à l'extrémité du vallon; là on dételle les bêtes, chacun enfourche sa monture, et on escalade ainsi à la suite l'un de l'autre le sentier tracé en zig-zag sur le dos de la montagne. Les excursionnistes ont-ils gagné ou perdu au change ? il serait téméraire de se prononcer, ce qui est amusement pour l'un devenant fatigue ou inutilité pour le voisin; j'observerai seulement que ces cavalcades, malgré d'incontestables avantages, offrent un grand inconvénient. Au lieu de se mettre en route aux premières heures du jour, de profiter ainsi de la fraicheur matinale, on ne part d'ordinaire qu'après le déjeuner sur les onze heures ou midi, c'est-à-dire au moment de la plus grande chaleur; le soleil tombant d'aplomb sur le sol ne donne plus aux objets éloignés ni au paysage réfléchi par l'eau des lacs, cette netteté de formes, cette coloration lumineuse que produisent les rayons lorsqu'ils traversent sous un angle oblique l'air pur du matin. D'un autre côté les santés délicates sont loin de trouver dans ces promenades les avantages que procure une course à pied dans les régions montueuses; là, toutes les parties du corps, tous les muscles étant successivement mis en jeu, soit à la montée soit à la

descentes provoquent une gymnastique des plus salutaires; l'œil se repose aux horizons lointains, la poitrine se dilate et aspire avec délices l'air vif des hautes gorges et les âpres senteurs des plantes; mais il est convenu que les exigences de la mode l'emporteront toujours sur les conseils des médecins et sur les prescriptions de l'hygiène la plus élémentaire. Ceux qui gagneraient le plus à cheminer ainsi un bâton à la main à travers les sentiers ardus des montagnes, c'est-à-dire les gens obèses, sont précisément les plus difficiles à persuader et à convaincre. A leurs yeux, l'eau de la source doit suffire à tout; s'ils n'éprouvent pas de soulagement, loin d'accuser leur paresse, ils rejetteront la faute sur l'incapacité du docteur, ou sur l'impuissance des eaux minérales.

A. D'ASSIER.

(La suite au prochain numéro).

QUATRIÈME LETTRE

SUR

LES CAMPAGNES DU COMTE DE DERBY

EN GUIENNE, SAINTONGE ET POITOU.

(Suite.)

XIV

Victorieux encore à Blaye, d'après le Froissart de Rome, obligés, au contraire, de renoncer à s'emparer de cette ville, et dégoûtés de leurs échecs successifs devant Mortagne, Mirabel et Aulnay, d'après le Froissart de Buchon, les Anglais, sous la conduite de Derby, rentrent à Bordeaux, et.... mais voici le Froissart d'Amiens qui nous apprend qu'en quittant Blaye les Anglais « vinrent devant un castiel que on clamme Bourch, dessous Blaves, et l'asségièrent et y fissent plusieurs assaux. En la fin, tant l'assaillirent que il le prissent, et le rappareillèrent bien et fors, et y missent CC archiers pour le garder, et en fissent Castiel (*sic*) 1 bon escuier que on appeloit Jean Dancastre. »

Je ne crois pas qu'à l'époque qui nous occupe Bourg fut entre les mains des partisans de la France, et, conséquemment, je ne crois pas que les Anglais, Derby en tête, aient eu besoin d'en déloger violemment l'ennemi pour s'y installer à sa place. Dans tous les cas, obligés de subir le joug de la France, les habitants de Bourg auraient positivement affiché des dispositions sympathiques pour l'Angleterre; c'est, au moins, ce qui ressort, à mes yeux, d'une lettre de félicitation à eux adressée par Édouard III, le 2 juin 1347 (1). Leur mesurant son affection et sa reconnaissance au même degré qu'aux habitants de Bordeaux, Bayonne, Dax, Saint-Sever, Mezin, Laverdac, La Réole, St-Macaire, Libourne, Saint-Émilion, Édouard les loue de leur constance à défendre ses droits, constance dont le comte de Derby lui a rendu témoignage : il

(1) RYMER.

sait toutes les pertes qu'ils ont subies, tous les périls qu'ils ont affrontés pour son service; aussi, loin de les oublier dans la prospérité, il prend l'engagement de les traiter de façon à ne pas leur faire regretter leur fidélité, leur dévouement; enfin, il les prie de persister dans une conduite qui ne peut que leur attirer désormais de glorieux éloges et leur mériter de belles récompenses.

Le récit de la prise de Bourg par les Anglais, à la fin d'une campagne des plus problématiques, ne me paraît pas destiné à procurer au manuscrit d'Amiens, qui le fournit, une valeur exceptionnelle à côté des autres textes de Froissart; car, ce récit ne repose encore que sur un fondement bien fragile, le témoignage suspect de Jean le Bel, reproduit par Froissart dans un manuscrit de ses chroniques.

Il est positif qu'aux environs de l'année 1344, Bourg eut beaucoup à souffrir des aggressions des partisans de la France. Ceux-ci, excluant la ville de Bourg des bénéfices de la trève conclue entre le roi de France et celui d'Angleterre, ne cessaient de la menacer; et, pour comble de maux, cette ville était dépourvue de capitaine, d'hommes d'armes, de vivres; tous les moyens de défense lui manquaient à la fois. Ému de cette situation périlleuse, Édouard III manda, le le 28 janvier 1344, au sénéchal de Gascogne et au connétable de Bordeaux d'y mettre un terme au plus vite, en faisant choix d'un capitaine habile, en confiant la défense à une garnison suffisante, en concentrant dans la place les vivres et toutes les choses nécessaires à la résistance (1). A la date du

(1) Rex senescallo suo Vasconie, et constabulario suo Burdegale, salutem. Quia, ut intelleximus, villa nostra de Burgo, que in frontera inimicorum et rebellium nostrorum situatur, capitaneo, hominibus ad arma, victualibus et attilio et aliis pro municione et defensione magnanimiter indiget hiis diebus, eo quod prefati inimici et rebelles nostri, asserentes villam predictam in treugis, inter nos et adversarios nostros nuper initis, nullatenus comprehendi, eidem ville insidiari et eam hostiliter invadere in dies se nituntur, unde ville predicte dampnum non modicum et amissionis periculum, quod absit, nisi in hac parte celerius remedium apponatur, verisimiliter evenire formidantur: Nos... vobis mandamus... quod, dilatione et excusacione quibuscumque cessantibus, quendam capitaneum sufficientem, pro villa predicta, ac homines ad arma et alios secum in eadem villa pro salvacione et tuicione

11 mars 1344, nouvelle lettre d'Édouard III, qui, touché des justes plaintes des habitants de Bourg à la suite d'attaques ayant entraîné la destruction et la ruine de leurs maisons et des édifices publics, ordonne une enquête pour apprécier l'étendue des dommages et acquérir ainsi les éléments d'une légitime indemnité (1).

Il ne serait pas impossible que les détails de ces faits fussent parvenus à la connaissance de Jean-le-Bel, et que ce dernier les eût consignés à une date et au milieu de circonstances qui ne sauraient leur convenir. Le chanoine de Liége aurait alors mis sur le compte de Derby des évènements auxquels l'illustre anglais ne prit aucune part, soit en 1345, soit en 1346.

En résumé, Bourg, en 1344, était entre les mains des Anglais, et rien ne prouve que, malgré les attaques plus ou moins violentes dont cette ville fut l'objet vers cette époque, elle ait été prise par les Français. Dès lors, le comte de Derby n'a pas eu besoin d'en chasser l'ennemi, et il n'est plus surprenant qu'au lieu de trouver des textes venant corroborer l'assertion de Froissart, nous ne saisissions que des éléments de contradiction et de non sens.

XV

Les grandes chroniques de Saint-Denis ne parlent pas de l'expédition de Derby en Angoumois : on n'y découvre pas la

ejusdem moraturos, nec non victualia et alia necessaria pro municione ville predicte providerí et ad eandem mitti faciatis... Apud Westm. XXVIII. die januarii. (28 janvier 1344. Bibliothèque Impériale, Mss, Barquigny 28, fol. 1).

(1) Rex senescallo suo Vasconie et constabulario suo Burdegale, salutem. Supplicarunt nobis... Burgenses et probi homines ville de Burgo ut cum domus et edificia sua, in villa predicta, ratione fidelitatis sue constancie penes nos totis temporibus habite, per inimicos et rebelles nostros sint destructa penitus et consumpta, velimus ei inde remuneracionem fieri jubere competentem : Nos... vobis mandamus quod... informetis quantum videlicet valebant (les maisons et édifices), ante destructionem et consumpcionem hujusmodi, et quorum fuerint vel cujus defectum destructa seu consumpta fuerint, qua de causa, qualiter et quo modo... Apud Westm. XI die marcii. (11 mars 1344. — Bibliothèque Impériale, Mss, Barquigny 28, fol. 5.)

moindre trace de la soumission d'Angoulême aux Anglais, pas une allusion au stratagème de Jean de Norwich, pas un mot des succès relatifs du duc de Normandie en Angoumois. Villani garde un pareil silence. Robert d'Avesbury est muet sur ce point. Jean-le-Bel et Froissart sont les seuls chroniqueurs contemporains qui mentionnent l'expédition de Derby en Angoumois, et ils le font de manière à rendre impossible l'accord de leurs assertions respectives soit avec les dates, soit avec les circonstances rappelées dans les titres les moins suspects, les plus dignes de foi. Ce silence absolu, d'un côté, de l'autre, cette diversité de détails souvent inconciliables, non seulement dans la comparaison du récit de Jean-le-Bel avec celui de Froissart, mais, ce qui est plus singulier, dans la comparaison des nombreux textes de Froissart entr'eux, doivent nécessairement inspirer des doutes au sujet d'une expédition de Derby en Angoumois, soit à la fin de l'année 1345, soit au commencement de l'année 1346. Pour moi, je ne connais aucun document officiel et d'une incontestable authenticité qui vienne à l'appui du double témoignage de Jean-le-Bel et de Froissart, et, par conséquent, autorisé à tenir ce témoignage pour suspect, je serais d'avis de condamner, même dans la meilleure de nos *Histoires de France*, tout ce qu'y rapporte à la prétendue expédition de Derby en Angoumois.

XVI

La faculté que je crois avoir de révoquer en doute l'expédition de Derby en Angoumois racontée par Froissart me crée, ce me semble, le devoir de rechercher et de trouver l'emploi du temps du capitaine Anglais, depuis la soumission de La Réole jusqu'au moment où, sous les ordres du duc de Normandie, l'armée française prit l'offensive en Agenais.

« Mon intention, ai-je dit dans ma troisième lettre, est d'établir, d'une manière générale, que le seul fait de guerre de quelque importance qui ait occupé Derby, après la bataille

d'Auberoche et avant l'entrée des Anglais dans La Réole, consiste dans le siège et la prise de Monségur, et que, par conséquent, tout ce que raconte Froissart touchant Sainte-Bazeille, La Roche-Millon, Aiguillon et Segrat ou Segart, appartient à une époque postérieure à l'entrée de Derby dans La Réole. » Je ne reviendrai pas sur les nombreux et divers motifs invoqués à l'appui de ma thèse, me bornant à rappeler ici l'intérêt qui, après la bataille d'Auberoche, attirait Derby à la Réole, et ne lui permettait pas de dissiper son temps à l'attaque de quelques lieux moins importants, et dont la chute de La Réole devait, d'ailleurs, faciliter la conquête.

Il n'y a pas le moindre doute à émettre sur les succès des Anglais au cœur même de l'Agenais et jusque dans le Querci, soit à la fin de l'année 1345, soit au commencement de l'année 1346. Or, on ne pouvait, dans le principe, donner une base plus solide que La Réole à cette série d'opérations qui, dans un court espace de temps, étendirent considérablement la conquête anglaise.

Il ne faut pas se dissimuler combien il est difficile de préciser le moment où Derby quitta La Réole pour reprendre la campagne du côté de l'Agenais. Nous savons qu'il était dans La Réole le 13 novembre 1345; mais on ne doit point perdre de vue que, si la ville ouvrit ses portes, le château résista, et, suivant les appréciations que nous avons émises à ce sujet, ne fut pris que vers la fin de décembre 1345 ou le commencement de janvier 1346.

Tout porte à croire que Derby, comptant avec raison sur le dévouement éprouvé des habitants de La Réole, sur l'intérêt même qui les engageait à seconder ses efforts pour amener la prise du château; prévoyant, du reste, l'inutilité du concours général de ses troupes pour arriver à ce but; voulant, enfin, profiter des avantages que ses récents succès garantissaient à des entreprises immédiates, poussées énergiquement au milieu des populations surprises; tout, dis-je, porte à croire que Derby s'installa dans la ville de La Réole, et confia d'abord à ses lieutenants le soin d'étendre la conquête le long de la Garonne en amont de La Réole.

Nous remarquerons, en effet, que Raoul de Stafford, sénéchal de Guienne, se trouve dans Aiguillon, le 10 décembre 1345, et qu'il y fait acte de pouvoir souverain, ainsi qu'il résulte d'un titre rapporté dans la troisième lettre. Or, il paraît positif que Stafford n'aurait pas usé de cette prérogative si Derby eut été présent sur les lieux : d'où je conclus que, Derby étant demeuré à La Réole, c'est à Raoul de Stafford qu'il convient d'attribuer l'honneur d'avoir soumis, dans un espace de temps compris entre le 13 novembre et le 10 décembre 1345, un certain nombre de localités le long de la Garonne, depuis La Réole jusqu'à Aiguillon. Meilhan, Sainte-Bazeille, Tonneins, Aiguillon, tel serait, d'après Froissart, et si j'ose m'exprimer ainsi, le bilan de la conquête de Stafford. Si l'on s'en tient à ce compte, on arrive aisément à supposer que le corps expéditionnaire sous les ordres de Stafford, trop faible pour attaquer toutes les places fortes, courait de préférence sur celles d'entr'elles qui, par leur situation, le défaut de garde, ou la disposition d'esprit de ceux qui devaient les défendre, lui offraient une conquête plus facile.

La possession d'Aiguillon était bien de nature à provoquer chez Derby ces élans de joie auxquels nous fait assister le récit naïvement pittoresque de Froissart. Cette position redoutable « en la pointe de deux grosses rivières portant navires, » valait, en effet, pour l'Angleterre, selon l'estimation intelligente de Derby, au moins un gain de cent mille florins : et l'on comprend sans effort que Derby se soit empressé de rafraichir et de réparer la place « si comme pour y avoir son retour et en faire son garde corps. » Il serait donc puéril de supposer que Derby se soit oublié dans la Réole après avoir pris possession du château. Or, comme d'après des appréciations basées sur des éléments parfaitement admissibles, cette prise de possession a pu s'effectuer vers la fin de l'année 1345 ou le commencement de l'année 1346, l'on peut conjecturer, avec quelque apparence de raison, que c'est aussi vers ces époques que Derby quitta La Réole pour se rendre à Aiguillon.

C'est probablement d'Aiguillon que partit Derby pour porter les armes victorieuses de l'Angleterre, d'un côté, sur la rive

droite du Lot, dans la partie orientale de l'Agenais contiguë au Périgord et au Querci, de l'autre, dans la portion de territoire comprise entre la rive gauche du Lot et la rive droite de la Garonne, en tirant encore vers le Querci. L'exécution de ce projet s'affirme, à mes yeux, non-seulement par des considérations spéculatives dont l'exposé ne saurait trouver ici sa place, mais encore par des faits incontestables, qui sont, pour ainsi dire le commentaire explicatif et clair des occupations de Derby pendant cette période de temps, dans laquelle Froissart a compris mal à propos l'expédition problématique de Derby en Angoumois et ses retours successifs à Bordeaux. Nous allons donc retrouver ici, mais dans des conditions différentes, quelques noms de lieux figurant dans les Chroniques; nous en augmenterons le nombre au moyen de documents non suspects.

XVII

Malgré toutes mes recherches, malgré toutes mes combinaisons, je n'ai pu parvenir à déterminer d'une manière satisfaisante l'itinéraire de cette expédition. Derby dirigea-t-il ses premiers pas sur la rive droite ou sur la rive gauche du Lot, en amont d'Aiguillon? Je n'en sais rien. Les Anglais parurent, d'un côté, à Monclar, Miramont, Ségalas, Villeréal, Montpazier, Villefranche de Belvez, Degagnac, Concorés, aux portes de Gourdon; de l'autre, à Montpezat, Bajamont, Beauville, Castelsagrat, Réalville, Mirabel ; on les voit même, durant cette même période, dominer à Montagnac, sur la route d'Agen à Nérac.

Autre embarras : ces nouvelles conquêtes furent-elles toutes accomplies personnellement par Derby, ou bien, la fortune, divisant ses faveurs, les prodigua-t-elle simultanément à Derby et à ses lieutenants, agissant loin de lui et pour leur propre compte? Je ne sais.

Le seul point lumineux que mes études aient encore dégagé de ces épaisses et lointaines ténèbres, c'est le dévelop-

pement incontestable de la conquête anglaise en Agenais, à la fin de l'année 1345 et au commencement de l'année 1346.

C'est également en étudiant avec soin les documents que j'en suis arrivé à me convaincre que, dans l'expédition en Agenais comme dans l'expédition en Périgord, la trahison joua un très grand rôle. On compte, au moins, autant de soumissions que de résistances, et dès-lors, on pourrait presque poser en principe que, sans tenir toujours une direction stratégique rigoureusement déterminée, les Anglais allaient parfois vers les points où ils étaient assurés d'être le moins mal accueillis.

D'un autre côté, Derby, libre souvent dans le choix de l'attaque, ne devait engager ses hommes qu'avec prudence et mesure, et ne pas risquer la perte d'un temps précieux devant chaque tour dont la chute eut nécessité de longs et dangereux assauts : on s'explique par là que quelques places soient restées à la France, alors que tout le pays environnant obéissait à l'Angleterre et se couvrait de ses soldats.

Quoi qu'il en soit, je vais m'occuper des localités conquises dans cette expédition, en commençant par Monclar et finissant par Montagnac, suivant l'ordre dans lequel j'en ai fait plus haut l'énumération,

XVIII

Monclar. — La possession de Monclar par les Anglais est certaine au commencement d'avril 1346; car le duc de Normandie étant venu à Agen, le 5 avril 1346, et ayant demandé aux consuls 1,000 hommes pour l'armée d'Aquitaine, les consuls ne furent point d'avis de dégarnir la ville parce qu'elle était cernée par les Anglais, qui, entr'autres lieux, occupaient celui de Monclar (1). D'un autre côté, Monclar appartenait encore à la France le 21 novembre 1345, puisque cette localité figure parmi celles qui, à cette dernière date, sous-

(1) Arch. com. d'Agen BB, 1.

ouvrirent une lettre collective adressée à Philippe de Valois, par un certain nombre de villes de l'Agenais (1). La prise ou la soumission de Monclar a donc eu lieu dans l'espace de temps compris entre le 21 novembre 1345 et le 5 avril 1346. Il ne serait peut-être pas absurde de reconnaître, dans Monclar, le *Mauron* du Froissart de Buchon, le *Maurot* de l'édition de Sauvage, le *Monhurt* de M. Ribadieu.

Miramont. — J'ai produit, dans ma troisième lettre, un document officiel et authentique établissant la soumission de Miramont à Derby, soit vers la fin de 1345, soit au commencement de 1346.

Ségalas. — C'est à M. Ribadieu qu'appartient le mérite d'avoir fait à Ségalas l'attribution du *Ségart* ou *Seyrat* de Froissart. Toutefois, le nouvel interprète ou commentateur des campagnes du comte de Derby a mieux aimé, pour son propre compte, retrouver *Ségart* ou *Seyrat* dans Castelsagrat que dans Ségalas; et cela par des considérations absolument dénuées de valeur, du moment qu'on a démontré, d'une part, l'impossibilité de maintenir la succession des faits telle qu'on la voit dans Froissart, d'autre part, la nécessité de renoncer à Castelsagrat au cas où la campagne en Agenais aurait eu lieu avant le 21 novembre 1345, puisqu'il a été prouvé qu'à cette date Castelsagrat appartenait encore à la France. Pour admettre dans notre nomenclature la localité de Ségalas, nous n'avons d'autres motifs que ceux qui résultent d'une certaine consonnance entre Ségalas et Ségart et du voisinage de Ségalas par rapport à Miramont. J'avoue qu'à mes yeux cela ne suffit pas, et je ne maintiens ici Ségalas que sous toutes réserves.

Villeréal. — Les Français étaient encore maîtres de Villeréal quelques jours avant la bataille d'Auberoche; mais, en ce moment, cette localité était menacée par les Anglais, comme il ressort des renseignements fournis par le sénéchal de Beaucaire (2). Les Anglais occupaient Villeréal, au plus

(1) Voir 3e lettre, page 157.
(2) V. 1re lettre, p. 42.

tard le 27 août 1348; car, ce jour-là même, le comte de Derby y délivra des lettres par lesquelles il concédait à maître Jean Guitard l'office de greffier ou notaire maritime, si je puis m'exprimer ainsi : les fonctions de Jean Guitard consistaient à recevoir et à rédiger en forme publique tous actes ou instruments relatifs au fret des navires et autres vaisseaux dans le port de Bordeaux (1).

Montpezier, Villefranche de Belvez, Dégagnac, Concorés. — Je ne trouve pas trace de l'occupation de ces lieux par les Anglais avant le 22 juillet 1348; mais, à cette époque, les Anglais devaient en être maîtres depuis quelque temps, puisque, le 22 juillet 1348, ces lieux font l'objet d'une donation d'Édouard III en faveur de Raymond de Durfort, seigneur de Fenolhet et de Gayac (2).

(1) Henricus, comes Lancastrie, Derbeye, etc... universis... Salutem. Cum ex nostri debito officii, et viam fraudibus et iniquis actibus precludere teneamur, ac rei publice et subjectorum indempnitatibus obviare et ad hec solicita meditacione pensare, et specialiter quod scripture et actus publici, in quibus fraudes posse cepissime committi non ambigitur, fiant, et personas sufficientes et idoneas juxta ipsorum contractuum materiam inquirantur ac etiam conscribantur : ea propter cum per plures ac incertos et ad hec minus sufficientes et idoneos tabelliones seu notarios, in villa Burdegala et alibi in ducatu, instrumenta fretorum navium et aliorum vasorum que, in castro Burdegale et alibi in ducatu predicto, custumantur seu affretantur, minus sufficienter conscribentes seu inquirentes, et tam, propter eorum inefrenatam multitudinem, cui juxta ipsius contractus materiam et naturam obviare et remediare tenemur, quam eorum insufficientiam et incertitudinem, fraudes et falcitates quamplurime specialiter propter eorum impericiam et insufficientiam posset committi in multis, in... Regis prejudicium ac juris sui et [illegible] rationem [illegible]. De legalitate et pericia ac probitate [illegible] dilecti et fidelis nostri magistri Johannis Guitardi, clerici jurisperiti procuratoris et consiliarii regii, confidentes... ipsi... dictum officium, scilicet instrumenta fretorum navium et aliorum vasorum que, in villa Burdegala vel alibi in ducatu predicto affretantur et affretare contingerit in futurum, inquirendi, recipiendi, protocollandi, et in formam publicam redigendi... ad terminum vite sue, concedimus,.. Datum in loco ville Regualis, sub sigillo nostro, vicesima septima die Augusti, anno Domini millesimo CCC° XL° sexto. (Rôles Imp. Liss. Brequigny, 75, fol. 155.)

(2) Rex... Sincere dilectionis affectum quo noster Raymundus Bernardi de Durofforti, miles, dominus de Fenolheto et de Gaynhaco, nuper ad obedienciam nostram venit, et multiplicia grata servicia que idem Raymundus Bernardi et sui nobis impenderunt et continue impendere non desistunt... Attendentes quod, occasione obedencie et servicii predictorum, idem Ray-

Il ne serait pas impossible que Villeréal, Montpazier, Villefranche de Belvez, Dégagnac et Concorès se fussent rendus aux Anglais seulement vers le mois d'août 1346. Une précieuse lettre, dans laquelle Derby raconte les curieux incidents de son expédition en Saintonge et Poitou, et dont j'apprécierai plus tard la haute valeur, justifie même jusqu'à un certain point l'attribution au mois d'août 1346. Aussi, je confesse que je me serais abstenu d'émettre même l'hypothèse que les localités sus-mentionnées ont pu être soumises par les Anglais, soit vers la fin de 1345, soit au commencement de 1346, si je n'avais trouvé, dans les manuscrits de Lespine, à la Bibliothèque Impériale, la note suivante : « 1345. Jusqu'à présent les Anglais ne s'étoient approchés de Sarlat plus près qu'à Miremont et Villefranche. Mais, cette année 1346, par le moyen de quelques traitres, ils surprennent la ville de Domme et s'en rendent maîtres, et fatiguent tout le pays, en même temps que les armes de l'un et l'autre parti étaient en Normandie et Picardie, et que la bataille de Créci fut donnée. » Au surplus, en l'absence de tout élément de nature à circonscrire les faits d'une manière plus précise, chacun reste libre de prendre les choses suivant son goût ; mais, en aucun cas, l'exactitude rigoureuse de la date qui convient au développement de la conquête anglaise par Villeréal, Montpazier, Villefranche, Dégagnac, Concorès, n'est indispensable pour atteindre mon but, qui est de rechercher et de trouver, dans une certaine période, des occupations à Derby ailleurs qu'en Angoumois. Certes, la soumission de Villeréal, Montpazier, Villefranche, Degagnac, Concorès, a pu s'effectuer à toute autre époque qu'à la fin de 1345 ou au commencement de 1346 ; mais il en est différemment de Miramont, Montpezat, Monclar, Baja-

mundus Bernardi et ejus conjunx redditus plurimos terrasque et alia multiplicia bona perdiderunt, et quamplurima alia damna gravia incurrerunt. Hinc est quod nos... eidem Raymundo Bernardi et suis heredibus et successoribus... bastidas nostras et loca de Monte Paserio et de Villafranca, diocesis Sarlatensis, et de Degaulhaco et de Coutoreto Concorreto, diocesis Caturcensis, confirmamus et donamus. Apud Westm. XXII° die julii (20 julii) 1346. (Bibliothèque Impériale, Mss Baluze, n° 76, fol. 101.)

mont, Réalville, Castelsagrat, Mirabel, Réalville; et dès lors, je ne saurais me résoudre à croire que Derby se soit tenu coi dans La Réole pendant que ses troupes, volant de succès en succès, arrivaient ainsi jusqu'aux portes de Montauban.

Montpezat. — Pour Montpezat, je me réfère à ce qui en a été dit dans ma troisième lettre.

Bajamont. Froissart ne mentionne pas Bajamont parmi les localités qui subirent le joug Anglais dans le cours de l'expédition de Derby en Agenais. Il est hors de doute que les Anglais occupaient Bajamont au commencement d'avril 1346 (1). Très incommodés et très inquiets de ce voisinage, les habitants d'Agen firent leurs efforts pour s'en débarrasser au plus vite; mais ils n'y parvinrent que tardivement, malgré le concours empressé qu'ils trouvèrent tout d'abord dans le duc de Normandie. Dès le 14 juin 1346, les consuls d'Agen prennent la résolution d'envoyer au sénéchal, devant Bajamont, 200 sergents couverts de fer et 100 arbalêtriers (2). Le 18 juillet 1346, le duc de Normandie, voulant adjoindre au sénéchal, devant Bajamont, le chatelain de Penne, Othon de Montaut, chevalier, mande à ce dernier de se transporter sans aucun délai et toute affaire cessante auprès du sénéchal, avec le plus de monde possible, de prendre part aux opérations du siège ou blocus de Bajamont, afin de protéger la récolte et les travaux des champs, et de venir finalement à bout de la localité rebelle (3). Le 26 juillet 1346, le consulat

(1) Arch. com. d'Agen, BBI.

(2) Arch. com. d'Agen, BBI.

(3) Johannes, primogenitus et locum tenens regis Francie, dux Normandie et Acquitanie, comes Pictavensis, Andegavensis et Cenomanensis, dilecto et fideli nostro, Othoni de Monte-auto, militi, Castellano Penne, salutem. Cum habita deliberacione nostri consilii, ordinaverimus locum de Bajolimonte rebellem, per senescallum Agennensem et vos, una cum certo numero gencium armorum, equitum et peditum, obsedi, vel bastidam seu bastidas ante et prope dictum locum fieri et stabilitas teneri, adeo ut subditi regii et nostri illarum pancium fructus, bonorum suorum tute colligere possint, et alias pro honore regis et nostro et dictorum subditorum nostrorum utilitate servandis, ea propter mandamus vobis, districte injungentes, quatinus, visis presentibus et cessantibus aliis negociis et excusacionibus quibuscumque, ad dictum senescallum, cum gentibus vestris armorum, equitibus et pedi-

d'Agen avait tout que quinze mois environ. Il ne l'a déjà fait, un homme bien armé à Bajamont où les consuls sont tenus d'aller au dépens de la ville (1). Deux jours après, un engagement a lieu sous les murs de Bajamont; les consuls d'Agen, Guillaume de Mechval et Guillaume Delmoli, y éprouvent des pertes dont la communauté doit les indemniser (2). Guillaume Delpraf perd un cheval et ses harnais devant Bajamont, la ville d'Agen lui attribue une indemnité de 10 livres tournois, le 2 janvier 1347 (3). J'ignore à quelle époque les Français rentrèrent dans Bajamont.

Beauville. — La prise de Beauville ne dut pas coûter de grands efforts aux Anglais. Froissart n'en dit rien; mais le registre consulaire d'Agen, si souvent cité, nous apprend que ce lieu tenait pour les Anglais au commencement d'avril 1346 (4). Gausbert de Beauville, à qui Édouard III, dans des lettres du 24 avril 1349 (5), donne la qualification de *valletus*

tibus usque ad numerum de quo ipse ordinabit, accedatis, et dictum locum, una cum ipso et aliis de quibus extitit ordinatum, obsedatis, et in obsedione, vel bastida seu bastidis ibidem construendis, tamdiu cum vestris dictis gentibus ad vadia regia consueta remaneatis, donec dictus locus captus fuerit, vel aliud de bastidis ipsis per nos fuerit ordinatum, mandatis in contrarium factis vel faciendis non obstantibus quibuscumque; nam vos et gentes vestras, equites et pedites, usque ad numerum predictum, ad vadia conducta, nisi existant, recipimus per presentes. Et mandamus thesaurario guerrarum vel ejus locumtenenti ut monstra vestra et gencium vestrarum prius per senescallum recepta marescallisque nostris sub sigillo suo remissa de vadis vestris et gentium vestrarum vobis satisfaciat absque difficultate quacumque; quo dilecti et fideles nostri camere compotorum dicti domini genitoris nostri et nostrorum Parisius in suis compotis collocabunt et de sua recepta deducent, cum harum testimonio et recognitionis litteris de eisdem datum tenentis nostris ante Calem, die XVIII junii, anno Domini millesimo CCCXL sexto, sub nostri secreti sigillo. Per dominum ducem in suo consilio. — G. DE BOSCO. (*Arch. com. d'Agen*).

(1,2,3,4) Reg. cons. d'Agen, *Arch. com.* BBI.

(5) Rex omnibus... Salutem. Sciatis quod... pro bono et laudabili servicio quod dilectus valletus noster Gosbertus de Bovisvilla nobis, in guerris nostris, in ducatu nostro Vasconie, impendit, dedimus et concessimus... eidem Gosberto locum de Montjoye cum pertinenciis in ducatu nostro predicto, quem... Henricus, comes Lancastrie... nec non medietatem loci de Salvetat de Geberiis, in eodem ducatu quam... senescallus noster Vasconie, eidem Gosberto.. concesserant, et qui quidem locus de Montjoye et medietas valorem quadraginta librarum sterlingorum per annum, ut dicitur, non excedunt... Apud Wyndsore XXIV die aprilis (20 avril 1349. — Bibliothèque Impériale, Mss. Brequigny 28, fol. 309).

cette, [illegible] de Derby le lieu de Montjoye, avec ses appartenances, et du sénéchal de Gascogne, la moitié du lieu de la Sauvetat : cette double concession, récompense de bons et loyables services, ainsi que s'exprime le roi d'Angleterre, représentait un revenu annuel de 40 livres sterlings. Dès la rupture des trèves, Gausbert de Beauville se déclara contre la France ; il persista longtemps dans sa funeste hostilité. En compagnie de Pons de Beauville et d'autres, il enlève, vers le commencement de l'année 1351, tout le bétail des environs d'Agen : cette razzia jette l'épouvante dans la communauté d'Agen, qui, dépourvue de capitaine et de gens d'armes, implore instamment les secours de G. de La Barte et du sénéchal de Toulouse (1). En 1352, P. R. de La Sale, lieutenant du sénéchal de Toulouse, est devant Beauville; le 28 mai, la communauté d'Agen arrête qu'on lui enverra 100 pionniers aux frais de la ville, et que les consuls d'Agen iront, avec 10 ou 12 hommes à cheval, plus s'il le faut, sommer ceux de Beauville de se rendre (2). Enfin, c'est seulement en 1354 que le lieu de Beauville est soumis par le comte d'Armagnac: à cette occasion, la ville d'Agen, s'excusant sur sa grande pauvreté de ne pouvoir se montrer plus généreuse, fait présent de deux pipes de vin au comte d'Armagnac. (3)

Castelsagrat.— J'ai parlé longuement de Castelsagrat dans ma troisième lettre. J'ignore à quelle époque les Français rentrèrent en possession de cette ville, qui tomba entre les mains des Anglais dans l'espace de temps compris entre le 21 novembre 1345 et le 5 avril 1346 (4).

Les Anglais possédaient encore Castelsagrat au mois de juin 1346. A cette époque, le duc de Normandie, voulant récompenser les services rendus par le comte de l'Isle et par Jean de l'Isle, son fils, donna à ce dernier « le chastel, ville et chastellenie de Chastiausacrat, et toutes les appartenances

(1) Arch. com. d'Agen BBI.
(2) Arch. com. d'Agen BBI.
(3) Arch. com. d'Agen BBI.
(4) Arch. com. d'Agen BBI.

et appendances, avecques tout le droit, action et seigneurie qui appartenaient et pouvaient appartenir au roi de France et au prince lui-même « avant que icelle ville feust faite rebelle ». Les lettres de don délivrées aux tentes devant Aiguillon, en juin 1346, furent confirmées par Philippe de Valois au mois d'octobre 1347 (1). Castelsagrat appartenait probablement encore aux Anglais au mois de juillet 1348, car à cette date Édouard III, ainsi que je l'ai dit dans la troisième lettre, donna à Geillard de Durfort les bastides de Miramont, de Castelsagrat, de Molières et de Beaumont (2).

Réalville et Mirabel. — « Les Anglois, dit D. Vaissete (3), se rendirent maîtres de Réalville et de Mirabel, favorisés par plusieurs gentilshommes du Querci et de l'Albigeois, qui étoient d'intelligence avec eux, entr'autres par Arnaud, vicomte de Montclar, chevalier, Pilfort de Montdragon, Bertrand de La Mote et Hugues de Burbeson, damoiseaux. Le sénéchal de Toulouse leur fit faire leur procès, comme à des criminels de lèse-majesté. » Les complices des Anglois n'étaient pas tous gentilshommes; au nombre des traîtres et des pillards de Réalville et de Mirabel, il faut encore compter Jacques Garbonnelli de Montauban, Pierre Raymondi de

(1) Jehan ainsnez fils... du roy de France, duc de Normandie... savoir faisons... que nous, en considération aux bons et agréables services que notre amé et féal chevalier conte de Lile a faiz... en noz guerres ou temps passé, et espérons que il et nostre bien amé Jehan de Lile, son fils, fassent au temps à venir, icelui Jehan, ses hoirs et successeurs... donnons... le chastel, ville et chastellenie de Chastian-Sacrat, et toutes leurs appartenances et appendances, avecques tout le droit, action et seigneurie que nostre dit seigneur et nous y avions et avoir povyons... avant que icelle ville feust faite rebelle à nostre dit seigneur et à nous; ... et faire toulerniez à nostre dit seigneur, à nous et à noz successeurs, hommages et souveraineté... Et pour ce que ce soit ferme chose et estable à toujours, nous avons fait mettre le seel de notre secret, en l'absence du grant, à ces présentes lettres. Ce fut fait et donné en nos tentes devant Aiguillon, l'an de grace mil CCCXLVI, au mois de juing. Confirmées par le roi en octobre 1347. (Arch. de l'Emp. *Tr. des Ch.* Reg. 76, pièce 213, fol. 132 recto.)

(2) C'est par erreur que Castelsagrat est indiqué comme faisant partie du diocèse d'Agen; Castelsagrat, au XIVe siècle, appartenait au diocèse de Cahors.

(3) Hist. de Lang., tom. IV, page 263.

Castelnau, Castelmaurou, Mirabel (1). La première phrase de cette trahison dont il s'était rendu coupable. La juridiction consulaire de Montauban se saisit de l'affaire, prononça une condamnation capitale, la suspension du corps aux fourches patibulaires, la confiscation des biens de Carbonelli au profit du fisc. Jacques Carbonelli eut beau en appeler au sénéchal et au roi, la sentence fut rigoureusement exécutée, nonobstant appel. L'irritation qui s'était emparée de la communauté tout entière aveugla les consuls de Montauban sur l'étendue de leurs droits; les partisans de Carbonelli les accusèrent d'avoir empiété sur la juridiction royale, et embouru par la dans des peines très graves, ils réclamèrent sans cesse et par toutes voies une réparation convenable. Poussée à bout par une poursuite sans trêve et sans mesure, la communauté de Montauban implora la pitié du duc de Normandie; elle énumérait les grands maux qu'elle endurait par suite de la guerre; elle exposa que la sentence des consuls et son exécution avaient pour but de préserver de périls plus grands Montauban et les lieux circonvoisins. Ces motifs déterminèrent le duc de Normandie à user de l'autorité souveraine dont il était investi, en faveur de la communauté de Montauban qui reçut, à cet effet, des lettres de rémission, le 22 mars 1346 (1).

Montaginac. — Au mois d'avril 1346, les consuls d'Agen déclarent que leur ville est cernée par les Anglais, établis à Castelnegrat, Beauville, Bajamont, Monclar et Montaguac (2).

Comme on le voit, les documents authentiques ne manquent pas pour établir le développement de la conquête anglaise en Agenais, soit à la fin de 1345, soit au commencement de 1346. Il est donc superflu d'aller, pendant cette période, chercher en Angoumois des occupations à Darby, et je suis persuadé que la logique des choses, le bon sens et l'histoire trouvent également leur compte à la répudiation de la partie des chroniques de Froissart dont l'examen fait l'objet de cette quatrième lettre.

(1) Voir ci-devant.

(2) Arch. com. d'Agen, BBI.

Si Froissart eût pu disposer des documents dont je me suis servi pour étudier et constater les progrès des Anglais en Périgord et en Agenais, il est sûr pour moi que cet habile écrivain nous aurait laissé une admirable histoire de cette époque; mais, dans l'état actuel des choses, on ne tarde pas à s'apercevoir que l'on s'adresse, si l'on va, dans ses chroniques, à la découverte de renseignements historiques de quelque valeur. La physionomie des faits, comme le caractère des individus, y est presque toujours faussée. N'est-ce pas avec raison, par exemple, que l'on s'étonne des retours perpétuels de Derby à Bordeaux, que Froissart semble avoir inventés pour se créer l'occasion de parler de *grand'procession, du clergé, des bourgeois, des dames, des chevaux, des jeux, des fêtes*, en un mot d'exalter le mérite de Derby, par l'affirmation trop multipliée des sentiments enthousiastes dont ce brillant et heureux capitaine était l'objet de la part des habitants de Bordeaux? Mais, d'un autre côté, ne faudrait-il pas applaudir si, lorsque nous trouvons ce complaisant à la longue indigeste, Froissart nous le représente Derby faisant dans Bordeaux une seule entrée triomphale, dans les premiers mois de l'année 1346, après avoir soumis le Périgord et une partie de l'Agenais, pris Bergerac, La Réole, Aiguillon, une quantité considérable de villes et châteaux forts, battu complètement un corps d'armée, fait des prisonniers par centaines, détaché du parti de la France un grand nombre de puissants seigneurs, et pourvu, dans une certaine mesure, à la défense générale du pays? Je comprends que après avoir exécuté tous ces pénibles et glorieux travaux Derby ait pris le chemin de Bordeaux et que la capitale de la Guienne l'ait accueilli avec des transports d'allégresse. Aucun document officiel n'est encore venu nous éclairer parfaitement sur ce point; mais le retour de Derby à Bordeaux était tellement

naturel, tellement commandé par les circonstances que toute conjecture à cet égard, revêt, à mes yeux, l'apparence d'une vérité démontrée. C'est, en effet, le moment où il s'agit de prendre, d'appliquer des mesures de plus en plus énergiques et promptes pour résister à une espèce d'invasion. L'armée du duc de Normandie s'organise, elle est prête, elle marche sur Aiguillon. Des secours en vivres et en argent arrivent d'Angleterre. Il est urgent de les distribuer en toute hâte et avec intelligence. La moindre faute, le moindre retard peuvent compromettre les magnifiques résultats d'une campagne poussée avec énergie dans les conditions les plus propices. Sans doute, les fêtes et les jeux, si cordialement, si généreusement offerts à Derby par la cité de Bordeaux, flattent beaucoup le chef de l'armée Anglaise ; mais le soin de sa réputation, les intérêts de sa patrie lui interdisent un enivrement prolongé dans ces délices de Capoue. Si Derby, comme nous le dit complaisamment Froissart, s'amuse à Bordeaux, il y passe surtout son temps à travailler, à créer, à nouer des combinaisons à la fois audacieuses et savantes, qui permettront bientôt à une poignée d'hommes de braver, à Aiguillon, les efforts combinés d'une grande armée tout entière. Les circonstances sont graves, terribles ; l'homme reste toujours à leur niveau ; il le dépasse même et le domine, au profit de son illustration personnelle et de la gloire de sa patrie.

Je ne terminerai pas cette lettre, sans mentionner un fait intéressant pour la biographie de Raoul de Stafford. Nommé sénéchal de Gascogne ou Guienne au mois de février 1345, Stafford, après environ un an d'exercice, pria le roi d'Angleterre de vouloir bien le remplacer dans ce poste important. Édouard III, qui se connaissait en hommes et appréciait toute la valeur de Stafford, se garda bien d'accepter purement et simplement une démission, dont les motifs ne lui étaient point

Le 15 mars 1346 (1), il écrivit à Derby, l'invitant à faire revenir Staffort sur une détermination néfaste et inopportune. Cependant, le roi d'Angleterre n'entendait pas imposer de force sa volonté, et il donna à Derby le pouvoir de remplacer Stafford, au cas où celui-ci persisterait dans sa résolution. Stafford resta quelque temps encore sénéchal, et trouva, dans l'exercice de ses hautes fonctions, l'occasion d'acquérir une juste et grande célébrité, en concourant à la défense d'Aiguillon contre l'innombrable armée du duc de Normandie.

M. Bertrandy.

(1) ... Henrico comiti Lancastrie... et Derbie... Scitis quod cum... Radulfus de Stafford, senescallus ... ter dictus predicta (aquitanie), deputet ab officio senescalcie predicte omnimodo exonerari, et nobis supplicaverit ut alium, si dictum officium regendum et exercendum, velimus celeriter subrogare, considerantes moram ipsius Radulfi in officio predicto nobis ad modum ... pertinam, ad tractandum et concordandum cum predicto Radulfo super mora sua in dicto officio, si ad hoc concordare voluerit, et si ipsum ad hoc, nullo modo, allicere poteritis, ad ipsum de eodem officio exonerandum, et alium, quem ad idem officium regendum et exercendum idoneum noveritis, in eodem officio substituendum... concedimus... facultatem... Apud Westm, XV die marcii (15 mars 1346). — Bibliothèque Impériale. Mss. Brequigny 75, fol. 149).

MAISON DE CUGNAC

DE GIVERSAC

(Suite et fin)

Antoine-François de Cugnac de Giversac, Chevalier, Seigneur de Saint-Pompon, de Peyrille, avait déjà fondé la branche de ce dernier nom, lorsque Emmanuel de Cugnac, Marquis de Giversac, son neveu, mourut sans enfants, laissant le Comte de Giversac à sa mère avec charge de le transmettre à son oncle Antoine-François de Cugnac. Celui-ci fit revendir la branche de Giversac comme héritier direct de son neveu et l'aîné des survivants. Une note du fonds d'Hozier constate cette transmission en ces termes : « Antoine-» François de Cugnac, Sieur de Peyrille, mousquetaire gris, » fut substitué à Giversac. » Chazot de Nantigny s'exprime à ce sujet de la manière suivante. « Le deuxième fils, Antoine-» François, fut marié en 1687 à Marie de Vervais, Dame de » Peyrilhe, mère de J. Louis, devenu le chef du nom et armes » de la maison de Cugnac, par la mort de son cousin germain » Emanuel, C. de Giversac, arrivée le 14 juillet 1750, sans » postérité (1). »

Chazot de Nantigny fait donc échoir la succession d'Emmanuel, Comte de Giversac, à Jean-Louis de Cugnac, fils d'Antoine-François, Marquis de Cugnac et Seigneur de Peyrille, tandis, que, sans modifier le fait, elle fut recueillie par

(1) *Les Étrennes de la noblesse*, répètent identiquement la même chose t. VII, p. 129. — M. Borel d'Hauterive, *Revue historique de la noblesse* signale également la reprise de la branche de Giversac par son cadet qui avait institué la branche de Peyrille, « la tige des Marquis de Giversac se » partagea en deux rameaux, dont le puîné, celui des Seigneurs de Peyrille, » fut appelé, dès la seconde génération, à recueillir l'héritage de l'autre » ligne. »

ce dernier selon d'Hozier, et aussi d'après l'Abbé de Lespine que je transcris :

« Deux ans après et le 1er juillet 1752, Marie-Anne de » Beaupoil, veuve de Louis-Christophe de Cugnac, Marquis » de Giversac, et héritière grevée d'Emmanuel de Cugnac, » Comte de Giversac, représentée par procureur, remit à » Antoine-François, Marquis de Cugnac, l'hérédité du Comte » de Giversac, ainsi qu'elle en était chargée par son testa- » ment du 2 août 1746. »

Antoine de Cugnac fut incorporé dans le régiment des mousquetaires, le 22 janvier 1676, d'où il se retira le 10 décembre 1681. Il produisit ses titres de noblesse, le 16 décembre 1697, devant M. Sanson, Intendant de Montauban, et fut inscrit sur la liste des véritables Gentilshommes, après examen de preuves filiatives qui le raccordaient par trois degrés supérieurs à Jean de Cugnac, mari d'Antoinette de Hautefort (1). L'ascendance antérieure jusqu'en 1200 fut établie par des maintenues délivrées à la famille, les 11 et 13 décembre 1669, par M. Pellot, Intendant de Guienne. Son testament du 3 juin 1711 institue pour héritière sa femme Demoiselle Marguerite de Vervais (2), qu'il avait épousée le 23 février 1687, et qui le rendit père des suivants (3) :

1. Jean-Louis de Cugnac, qui continuera la descendance;

2. Jean-Gabriel de Cugnac, qui embrassa la carrière ecclésiastique et devint Archidiacre de Cahors. On trouve des traces de son existence en 1739;

3. François de Cugnac, qui l'année ci-dessus, servait dans le régiment de Poitou en qualité de Capitaine ;

4. Jeanne-Louise de Cugnac, qui donna sa main, le 17 février 1713, à Messire Pierre d'Abzac, Écuyer, Seigneur de la Serre ;

(1) *Nobiliaire de Montauban et d'Auch*, t. I, fol. 137, Bibl. Imp. Mss.

(2) Elle avait pour auteurs François de Vervais, Seigneur de Peyrille et Dame Jeanne de Bideran.

(3) Fonds d'Hozier, dossier de Cugnac, Bibl. Imp. Mss. — *Étrennes de la noblesse*, t. VII, p. 129. — Chazot de Nantigny, *Tablettes historiques*, IVe partie, p. 402.

6. ANNE.

XVIe DEGRÉ.

JEAN-LOUIS MARQUIS DE CUGNAC, qualifié très-haut et très-puissant Seigneur dans tous les actes, eut pour son apanage la terre de Peyrille. De sa femme (1) Marie Souveraine DU FAURE DE ROUFFILLAC (2) il eut la postérité ci-après :

1. ANTOINE-FRANÇOIS, que nous allons retrouver au prochain degré ;

2. LOUIS-EMMANUEL DE CUGNAC, Évêque et Seigneur de Lectoure, de Saint-Clar, Baron de Sainte-Mère, Abbé commendataire de Notre-Dame de Conques, au diocèse de Bayeux, dont nous avons plus haut esquissé la vie édifiante. Il s'assit sur le siège de Lectoure le 7 septembre (3) ;

3. MARGUERITE DE CUGNAC ;

4. CATHERINE-FRANÇOISE DE CUGNAC ;

5. JEANNE-LOUISE DE CUGNAC (4).

XVIIe DEGRÉ.

ANTOINE-FRANÇOIS II (très-haut et très-puissant Seigneur), marquis DE CUGNAC, Vicomte de Puycalvel, Seigneur de Sermet, Loubejac, la Bastide, la Tèse, Peyrille, Saint-Pompon,

(1) Leurs noces eurent lieu le 30 janvier 1720.

(2) *Étrennes de la noblesse*, t. VII, p. 129. — Mss. d'Hozier, dossier de Cugnac ; Bibl. Imp. Mss. — CHAZOT DE NANTIGNY, *Tablettes historiques*, IVe partie, p. 403.

(3) *Almanach royal de 1789*. — *Histoire de Gascogne*, par l'abbé Monlezun, t. [illegible] p. [illegible] — *Nobiliaire universel*, t. XVII, article *de Cugnac*, page 197. — Un article du *Journal judiciaire de Condom*, n° du 23 octobre 1838, rappelle que pendant l'épizootie qui décima les bergeries et les étables, quelques temps avant 1789, les Consuls et habitants de Pouy-Roquelaure s'adressèrent à Messire Emmanuel de Cugnac, Évêque de Lectoure, pour obtenir le droit de se rendre en procession à la chapelle de Notre-Dame des Esclaux. La requête explique les motifs de la foi fondée sur ce pèlerinage religieux.

(4) Ces trois demoiselles sont inscrites comme filles de Jean-Louis de Cugnac et de Marie-Souveraine du Faure de Rouffillac dans le tome XVII du *Nobiliaire universel*, article *de Cugnac*, p. 197.

Castelvieil, la Lecune, les Fournels, Calès, Trigonan, entra, le 4 février 1742, dans le régiment des mousquetaires à cheval formant la garde ordinaire du Roi (1). Il prit part dans ses rangs à la campagne de 1745 et à la bataille de Fontenoy qui la suivit. Il racheta (19 novembre 1766) diverses seigneuries aliénées à Pons-Capmas de Loubejac par Emmanuel DE CUGNAC, Comte de Giversac. Antoine-François II rendit hommage au Roi, durant les années de 1751 et 1777, pour les biens recouvrés et autres possessions féodales. Il s'était allié à l'une des premières maisons nobles de France dans la personne de très-haute et très-puissante Demoiselle Suzanne-Élisabeth DE LOSTANGES DE SAINTE-ALVAIRE (2), fille de Messire Arnaud-Louis-Simon, Baron DE LOSTANGES, Marquis de Saint-Alvaire, Grand Sénéchal et Gouverneur du Quercy, et de Dame Marie-Françoise DE LARMANDIE-DE-LONGA. Des deux enfants mâles issus de Antoine-François de Cugnac et de Suzanne-Élizabeth de Lostanges, le seul qui continua la descendance fut le suivant (3).

XVIIIe DEGRÉ

ARNAUD-LOUIS-CLAUDE-SIMON-MARIANNE, Marquis DE CUGNAC, Seigneur de Giversac, de Sermet, de Limeuil et de Fondelin, Chevalier de Saint-Louis et de Saint-Jean de Jérusalem, naquit le 23 octobre 1755 au château de Sermet en Quercy (3). Il fut pourvu du brevet de capitaine, le 3 juin 1779, dans le régiment de Belzunce d'où il passa dans celui de Royal-dragons avec le même grade. Après production de ses preuves de noblesse au cabinet du Saint-Esprit, devant Chérin, généalogiste des ordres du Roi, il fut admis à monter dans les carosses du Roi et à le suivre à la chasse. Le Marquis de Cugnac s'allia, le 13 mars 1782, à Marie-Charlotte DE BOUZET DE MARIN, qui lui donna six enfants :

(1) *Étrennes de la noblesse*, t. VII, page 129.

(2) *Nobiliaire universel*, t. XVII, art. *de Cugnac*, p. 197 et 198.

(3) *Généalogie historique de la maison de Cugnac*, par l'abbé de Lespine, page 40.

1. Louis-Philibert-Marie-Robert, Marquis de Cugnac;

2. Philippe-Louis-Armand-Théodore, Vicomte de Cugnac. Il servit sous S. A. R. le Duc d'Angoulême en 1814, et épousa, le 20 avril 1817, Demoiselle Eugénie de Colomé;

3. Louise-Anne-Emmanuelle-Philiberte de Cugnac, mariée en 1800 à Louis-Edme-Hubert, Comte de Brivazac-Beaumont, fils du Comte de Brivazac, Chef d'escadron dans le régiment de la Reine;

4. Françoise-Élisabeth-Saturnine-Marie de Cugnac, qui s'allia à Jean-Baptiste Ducos, comte de la Hitte, Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

5. Agathe, épouse de Jean de Miégeville;

6. Suzanne-Élisabeth-Marie-Anne-Philiberte-Adélaïde, qui s'unit au Comte Amand de la Roque, le 7 juillet 1802 (1).

XIXe DEGRÉ.

Louis-Philibert-Robert-Marie, Marquis de Cugnac, prit du service sous le Duc d'Angoulême en 1814. Ce Prince, lors de son passage à Condom, sous la Restauration, descendit à l'hôtel de son ancien Officier. Le Marquis de Cugnac épousa, le 30 juin 1812, Jeanne-Élisabeth-Françoise de Solages (2), fille de François-Gabriel, Vicomte de Solanes, (3) et de Jeanne-Élisabeth-Gabrielle de Clary. De cette alliance sont nés :

1. Arnaud-Louis-Paul-Marie de Cugnac (4), dont l'article suit.

(1) Actes de l'étude de Me Lagorce, notaire à Condom.

(2) Courcelles, *Histoire des Pairs de France*, t. II, article *de Solages*, page 28.

(3) *Id.*, p. 27. — Il était Baron de la Bastide-Gabansse, Seigneur de Blaye et de Saint-Benoit, au diocèse d'Alby. A sa sortie de l'École militaire, où il était entré le 24 avril 1763, le Dauphin, en personne, le fit Chevalier de Saint-Lazare, le 12 janvier 1769; il devint sous-lieutenant dans les carabiniers le 28 avril de la même année. Louis XVIII, par ordonnance du 24 août 1819, l'appela à la présidence du Collège électoral du Tarn.

(4) Archives du Greffe de Condom, état civil.

2. Alix-Gabrielle-Marie de Cugnac, qui s'est unie à Henri d'Aignan;

3. Marie-Louis-Rose-Amalric de Cugnac, Enseigne de vaisseau, mort à Alger, en 1844;

4. Marie-Amanda-Blanche de Cugnac, mariée au Marquis Louis de Comarque;

5. Élisa-Gabrielle-Louise de Cugnac, mariée à Charles de Beaupuy de Génis;

6. Louise-Françoise-Philiberte de Cugnac, mariée au Baron François de Cours (1).

XXe DEGRÉ.

Arnaud-Louis-Paul-Marie, Marquis de Cugnac, né le 6 janvier 1814, résume en lui les deux branches marquisales de Giversac et de Trigonan. Il habite alternativement ses deux châteaux de Fondelin et de Saint-Michel, tous deux dans le département du Gers. Il s'est marié, le 22 septembre 1845, à Dominique-Marie-Rosalie de Larroux (2), fille de Thérèse-Henri de Larroux et de Catherine-Émilie de Bellissens. Elle lui a donné les quatre enfants ci-après :

1. Marie-Louis-Joseph-Jean-Amalric, né le 25 février 1851;
2. Marie-Louise-Cyprienne, née le 17 mai 1852;
3. Marie-Louise, née le 1er décembre 1854;
4. Marie-Alphonsine-Blanche, née le 4 juin 1858 (3).

De toutes les branches, l'aînée, ainsi que nous l'avons établi ailleurs, est celle de Giversac après laquelle vient immédiatement sa cadette, de Peyrille, qui lui succéda. Le rameau des Marquis de Trigonan fut créé par Jean IV de Cugnac, deuxième fils de Brandelis de Cugnac et de Paule du Lac de la Pérède. Ces Seigneurs n'étant plus, leur titre a fait retour à la branche aînée dont le représentant réside aujourd'hui au château de Fondelin (Gers).

(1) Tous les enfants qui précèdent sont enregistrés, soit pour leur naissance, soit pour leur mariage, dans l'état-civil ci-dessus.

(2, 3) Archives du Greffe de Condom, état civil.

La branche de Caussade, qui a fourni plusieurs individualités distinguées, fut l'œuvre d'Henri de Cugnac né de Pierre de Cugnac et de Dauphine de Gontaut, qui personnifient le VIe degré dans la filiation.

Les Seigneurs du Bourdet, en Poitou, sont issus de la branche précédente et commencent à Charles II de Cugnac, qui épousa Catherine Acaris du Bourdet dont la maison était apparentée avec celle de Rochechouart.

La branche de la Fère, en Picardie, était sortie de celle du Bourdet dans la personne de Jean-Louis de Cugnac, Colonel du régiment de Laonnais, qui coopéra aux opérations de l'armée d'Allemagne en 1694 et 1702, au bombardement de Bruxelles en 1695, à l'expédition de Bavière le 24 février 1703, aux batailles de Fredelingen d'Hochstett, d'Almanza, aux sièges de Kell, d'Hornberg, de Lérida, de Barcelonne, de Tortosa, etc.

La branche des Seigneurs du Monteil ou du Moutet, en Périgord, détachée aussi de celle de Caussade, disparut après une génération.

La branche de Paulhac ou Pauliac s'est illustrée par quelques grands personnages militaires, tels que Jean-Paul de Cugnac, qui fut blessé à la bataille de Rocroy (1643) et commanda en chef le régiment de Picardie. Ses services sont consignés dans la *Gazette de France* du 17 juin 1643, du 29 décembre 1650 et du 11 octobre 1653. Marc de Cugnac, son fils, devint Maréchal des camps et armées du Roi ainsi que le Premier Capitaine aux gardes françaises.

La branche de Pauliac fut fondée par Forton de Cugnac, Gouverneur du château d'Arras, 2e fils d'Étienne de Cugnac, Seigneur de Caussade, et de Louise de Rassials, vivant en 1455.

D'Antoine Ier de Cugnac, Chambellan de Charles VII en 1451, est provenue la branche des Cugnac, Marquis de Dampierre, implantée en Orléanais, laquelle a produit celle des Barons d'Imonville dont le sujet initial fut Louis de Cugnac, et aussi celle des Marquis de Bocard, fondée par François de Cugnac, IIe du nom. D'elle sort le rameau de Richerville, qui se replia plus tard sur celui de Dampierre et s'incorpora de nouveau avec lui par un mariage; d'elle encore vint le rameau des Seigneurs de Jouy.

Ce dernier fut marié en premières noces à Gasparde de Bocard, héritière de cette terre, et en secondes noces à Anne Le Loup de Beauvoir. Les Seigneurs de Bocard avant de se fondre dans la

maison de La Châtre s'étaient ramifiées en Sires de Crevant-Humières, et plus tard en Barons de Veuilly, lesquels eurent pour point de départ PIERRE DE CUGNAC, Chevalier, Seigneur de Veuilly en Galvesse, dans la généralité de Soissons. Il abandonna la carrière ecclésiastique pour celle des armes et laissa lignée de son alliace avec Demoiselle Marie-Anne DE VASSAN.

La branche de Tourondel, fixée à Lille (Flandre), eut pour auteur PEYROT ou PERROT DE CUGNAC, fils cadet de MARC DE CUGNAC, Seigneur de Giversac, et de Polixène DE DURFORT. Henri DE GONTAUT DE SAINT-GENIÈS, femme de Peyrot, laissa un fils, HENRI, dont le dernier descendant a été SÉBASTIEN-MARIE-JULES-HENRI, Vicomte de Cugnac, volontaire royal en 1814, et époux d'Alexandrine DE CHATON dont il n'a eu que deux filles. La seconde, CLÉMENCE-MARIE, née à Lille, le 12 Mai 1818, est aujourd'hui Madame de Badz. Jalouse de retenir le nom paternel au profit de son fils aîné, elle a demandé aux représentants actuels des branches de Giversac et du Bourdet la faculté d'ajouter au nom de Badz celui de Cugnac. Elle a été autorisée à faire cette addition en compagnie et à la suite du premier nom, sous la réserve que l'appelatif de Cugnac ne perdrait jamais la forme commémorative et qu'il ne serait jamais porté isolément, c'est-à-dire de manière à revêtir l'apparence patronymique.

J. NOULENS.

COMMENT ON DEVIENT VITICULTEUR

Chaque métier, dit-on, exige un apprentissage, toute industrie quelle que soit sa nature, suppose un labeur préliminaire. Faire sortir d'excellent vin d'un sol sans valeur, sous un ciel ingrat, parait au premier abord une entreprise hasardée, surtout si celui qui s'est posé ce problème est un Parisien fraichement débarqué dans ses terres, et ne connaissant jusque-là la campagne que pour quelques courses faites en temps de chasse. Cependant la chose n'est pas infaisable, car nous l'avons vue se réaliser sous nos yeux, et les résultats obtenus feraient honneur au vigneron le plus madré. Cela vaut la peine d'être raconté car, chaque année, des centaines de gentleman abandonnant le monde des affaires pour se retirer à la campagne, s'évertuent à trouver une occupation sérieuse appropriée à leur nouveau genre de vie, et qui remplace en les faisant oublier les distractions d'autrefois. La tâche est des plus simples comme on va le voir, il suffit de savoir appliquer le précepte : *Labor improbus omnia vincit.*

Un des plus riches propriétaires du Berry, M. Dufour, acheta il y a une quinzaine d'années la terre de Bouges, magnifique résidence donnée jadis par Catherine de Médicis à son intendant, et rebâtie au siècle dernier par Leblanc de Marnaval, le fils si je ne me trompe du secrétaire de Law. La résidence était princière, mais les terres abandonnées à la routine séculaire des paysans Berrichons rapportaient peu; quant à la vigne, il n'en était

pas question. Le propriétaire précédent avait il est vrai fait planter un bout de vigne dans un coin de son parc, mais le raisin mûrissait ou ne mûrissait pas, de sorte qu'on récoltait, suivant le caprice du soleil, du vin ou de la piquette, plutôt de la piquette que du vin.

Dès son arrivée à Bouges, M. Dufour vit d'un coup d'œil la tâche immense qui lui incombait. Il fallait faire écouler les eaux qui recouvraient une partie de ses terres, engendrant chaque année des fièvres paludéennes, et créer pour la population du bourg, des travaux qui permissent à ces pauvres gens de sortir de la misère qui les dévorait. La tâche était lourde, mais les difficultés qui se dressaient devant lui, loin d'effrayer M. Dufour, étaient un aiguillon de plus pour son intelligence et son activité. Il se mit résolument à l'œuvre et, à peine était-il installé au château qu'il écrivait à Paris pour qu'on lui fît venir des tuyaux de terre, et tout ce qu'il faut pour drainer et assainir les terrains bas et humides.

Cette opération terminée, M. Dufour se demanda quelle nouvelle besogne il pourrait créer pour continuer à donner du pain aux ouvriers qui avaient fait son drainage. Il fallait trouver un genre de travail qui durât toute l'année et toujours. Il entendit parler de la vigne, mais comment faire de la vigne dans un pays où le raisin ne murissait qu'une fois sur trois, au milieu de paysans qui ne savaient manier que la bêche, en un mot sans aucun des éléments qu'exige une telle culture. Je ferai un essai se dit M. Dufour; il faut que je tente par tous les moyens qui sont en mon pouvoir de procurer du pain à ces pauvres gens.

En parcourant ses domaines, il avisa un coteau exposé au soleil levant, et dont le sol rocailleux lui parut d'un bon augure pour son entreprise; l'exploration faite, il demanda qu'on lui amenât le vigneron le plus intelligent

de l'endroit, il serait plus exact de dire le moins ignare, car toute la science de ces prétendus vignerons consistait à faire un peu de piquette pour leur boisson. On lui conduisit donc le premier paysan venu.

Écoutez, lui dit M. Dufour, je ne vous demande qu'une chose, c'est d'oublier tout ce que vous avez appris dans votre routine, et de n'agir que d'après mes ordres. J'en sais encore moins que vous, c'est vrai dans cette question, mais voici un livre qui nous guidera, et il lui montrait l'ouvrage du docteur Guyot sur la vigne.

Le lendemain le coteau était attaqué par une multitude de pioches, la joie rayonnait sur tous les visages, car chacun pressentait que l'avenir du pays dépendait de la réussite. Puis vint la saison du plant; à chaque opération nouvelle, M. Dufour donnait les indications nécessaires au chef vigneron qui les transmettait aux ouvriers; d'ailleurs, il se rendait lui-même chaque jour au chantier et vérifiait par ses yeux si ses ordres avaient été bien compris. Cependant les vieux vignerons hochaient la tête quand on leur transmettait les indications du docteur Guyot; ils n'auguraient rien de bon des changements qu'ils voyaient dans l'espacement des souches, dans la profondeur assignée à chaque pied, dans le mode de taille, etc. Ces hochements de tête inquiétaient parfois M. Dufour, et lui donnaient à réfléchir sur le sort de son entreprise ; ces gens-là ont peut-être raison se disait-il alors en lui-même, je fais peut-être là une chose insensée, mais il faut avant tout donner du pain à ces braves gens, allons jusqu'au bout.

Tout le monde attendait avec la plus vive impatience la quatrième année qui devait trancher la question. Il va sans dire, que le plant avait été choisi avec les précautions les plus minutieuses. Cette quatrième année arriva enfin, et au printemps les souches se couvrirent de grappes.

Grâce au choix du sol, à la fumure et à tous les soins intelligents qu'on n'avait cessé de prodiguer à la vigne depuis le jour de sa plantation, le raisin arriva à parfaite maturité lorsque les vignes des paysans des environs étaient à peine colorées. Les hochements de tête et les sourires narquois des vieux vignerons recommencèrent lorsqu'ils virent la manière dont M. Dufour, toujours d'après le livre du docteur Guyot, pratiquait les vendanges. Mais quand ils assistèrent au soutirage de la cuve, ils furent les premiers à proclamer l'excellence de la méthode et à avouer que le vin était supérieur en tous points aux crûs des environs. L'affaire était désormais jugée, on pouvait à l'avenir assurer du travail à tous les bras du bourg. M. Dufour qui, par mesure de précaution n'avait d'abord planté que 10 hectares, en fit aussitôt planter 10 autres.

Restait cependant, une dernière difficulté : ce vin récolté dans un pays sans réputation, au point de vue vinicole s'écoulerait-il? A qui l'offrir, où l'expédier? En attendant que les circonstances répondissent à cette question, M. Dufour avait fait construire d'immenses caves, pour tenir son vin en réserve. Son attente ne fut pas longue : les gens du pays, les cabaretiers surtout, remarquant que le vin agréable au goût, riche en couleur et en alcool, supportait l'eau, chose rare dans la contrée, ne voulurent plus entendre parler d'aucun autre. Aujourd'hui il font mieux, ils viennent en foule aux vendanges acheter sur place le raisin par cuvées ; depuis deux ou trois ans, les caves ne servent plus à rien.

J'ai plusieurs fois eu occasion de goûter ce vin en compagnie de connaisseurs, et nous avons été surpris de ses qualités. Le goût de terroir, si prononcé dans les vins du Berri, a presque complétement disparu pour laisser place à une saveur des plus agréables, plus riche en alcool que

le Bordeaux, il devient au bout de deux ans de fut un vin de table exquis.

M. Dufour s'applaudit aujourd'hui de sa persévérance ; son œuvre a porté ses fruits, il est devenu la Providence du pays. Les 20 hectares de vignes, s'alignent, de chaque côté de la route de Vatan, et maint vigneron, cheminant de ce côté s'arrête pour les contempler. D'un autre côté l'aisance revient peu à peu au pays, les paysans qui ne mangeaient que du pain d'orge, il y a une quinzaine d'années, avant l'arrivée de M. Dufour, ont aujourd'hui d'excellent pain de froment ; le prix de la main-d'œuvre a presque doublé. Ajoutons que tant d'intelligence et d'activité, n'a pas été dépensée en pure perte : chaque hectare de terrain qui était loué aux fermiers 30 fr., en rapporte aujourd'hui 2,000 dans les bonnes années, 1,000 dans les années médiocres, par conséquent, 1,500 en moyenne. Si on retranche de ce chiffre 850 fr. de dépenses par hectare, on voit qu'il reste un beau résultat.(1)

M. Dufour eût pu, comme le lui conseillaient ses amis, agrandir encore ses vignes, et augmenter ainsi ses revenus ; mais ce n'était pas là son but. Son unique ambition comme nous l'avons dit, était d'assurer du travail aux pauvres gens de la localité, qui n'ont que leurs bras pour les faire vivre. 20 hectares de vignes, cultivés d'après la méthode Guyot, suffisent pour les occuper la plus grande partie de l'année, sinon l'année entière. Dès lors M. Dufour considère son œuvre comme achevée puisque son but a été atteint.

Ce que je viens de raconter du Berri, se passe sur une

(1) Le chiffre de 850 fr. l'hectare peut paraître surprenant ; mais il n'est pas difficile à expliquer. Les vignes de Bouges ont double fil de fer, 20,000 échalas par hectare, sont fumées, béchées, taillées, etc, avec le plus grand soin, en un mot, traitées comme un jardin.

M. Dufour eût pu faire, il est vrai, des économies de main-d'œuvre, mais il eût alors manqué son but qui était d'occuper tous les bras indigents.

échelle bien autrement grande dans le Midi. On plante aujourd'hui de la vigne jusque sur les contreforts des Pyrénées; on est presque effrayé de l'extension qu'a pris la viticulture depuis quelques années. Maint petit paysan, ayant peine à vivre il y a vingt ans, est aujourd'hui millionnaire ou en train de le devenir. D'après ce que je viens de dire, on voit que la chose n'est pas difficile. Il suffit d'un peu de bonne volonté et de quelques avances; c'est aujourd'hui le revenu le plus productif. Tout le monde veut boire du vin, et on a raison, car c'est le meilleur auxiliaire de la santé; aussi la vigne est elle reconnue comme l'élément par excellence de la prospérité d'un pays. Écoutez plutôt ce que dit, à ce sujet, notre maître à tous en viticulture, le docteur Guyot : partout où la vigne prospère, la statisque démontre que l'impôt se paie régulièrement, que le chiffre de la vie moyenne s'élève, que les cas d'exemption des conscrits pour défaut de taille diminuent.

VON STAHL.

MISCELLANÉES

M. Granier de Cassagnac achève de faire imprimer son ouvrage sur les langues gallo-celtiques; il pense pouvoir le faire paraître au commencement de 1870. Nos lecteurs se rappellent que la *Revue d'Aquitaine* publia, il y a deux ans, la préface de ce grand travail. M. Granier de Cassagnac appartient à l'école des linguistes qui veulent secouer le joug de la tradition à laquelle Raynouard a attaché son nom. On sait que ce dernier ne voit dans les divers dialectes de la langue d'oc et de la langue d'oïl, que des transformations du latin, au lieu de les considérer comme des filiations naturelles des idiomes ibéro-celtiques que parlaient nos pères. Nous aurons plusieurs fois occasion de revenir sur cette question qui intéresse à un si haut degré nos origines nationales, et nous analyserons, comme il le mérite, l'ouvrage de M. Granier de Cassagnac, avec lequel nous craignons du reste d'être en désaccord sur plusieurs points. Mentionnons, en passant, un fait des plus curieux au point de vue de la linguistique, que M. Granier de Cassagnac rapporte dans son livre. C'est qu'il a rencontré en Algérie une tribu Kabyle parlant Basque. Les bûcherons Basques, venus dans ce pays pour exercer leur industrie, se font parfaitement comprendre de ces gens-là. Si le fait est certain, ce serait là un jalon des plus précieux pour élucider la question jugée insoluble jusqu'ici, des origines de la langue et du peuple Basque.

Puisque nous sommes sur la question de nos origines, disons aussi que M. Garrigou, de Tarascon (Ariège), le père de l'infatigable explorateur des cavernes Pyrénéennes, achève

un travail sur la langue Basque, comparée avec la langue d'Oc. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ces intéressantes études, dès qu'elles seront entre nos mains.

Le capitaine Lambert poursuit toujours avec le dévouement le plus infatigable, la réalisation de son projet, l'expédition au pole Nord. Quelques grandes que soient les difficultés qu'il a à surmonter pour triompher de l'inertie de ses compatriotes, sa persévérance est encore plus grande. Il finira par l'emporter, tel est du moins le vœu de tous les hommes de cœur qui s'intéressent au progrès de la science. Citons, à ce sujet, un fait d'une haute signification au point de vue du caractère français. Il y a quelque temps, M. Simonin, un de nos savants les plus dévoués à l'entreprise, faisait une conférence aux environs de Paris, à Enghien, je crois, en faveur de l'expédition. A côté se trouvait un bal. Ce bal fit plus d'un millier de francs de recette et M. Simonin 33 fr. et quelques centimes. En Angleterre, la souscription ouverte par le capitaine Lambert eût été couverte en vingt-quatre heures; chez nous, il a fallu trois ans pour réaliser la moitié seulement de la somme que réclame l'achat et l'équipement d'un navire.

On sait que le but du capitaine Lambert est de franchir, dans la saison favorable, la ceinture de glaces qui entoure le pole Nord, et d'entrer dans la mer polaire entrevue par plusieurs navigateurs. Cette mer est supposée libre de glaces une partie de l'année. Ce fait qui, au premier abord, semble un paradoxe est cependant facile à expliquer, car les physiciens ont démontré que le maximum de froid, loin d'avoir lieu au pole même, se fait sentir à quelque distance du cercle polaire, là où se trouve précisément la ceinture de glaces qui, jusqu'ici, a constamment arrêté les explorateurs.

Il est beaucoup question, depuis quelque temps, d'une révolution dans l'enseignement primaire. Que les instituteurs se rassurent, il ne s'agit pas cette fois d'une réforme sortie d'un décret ministériel, mais seulement d'un nouveau mode d'enseignement, dont la *Revue d'Aquitaine* a déjà parlé dans sa dernière livraison.

Ce nouveau mode, dit *Méthode de l'Enseignement mural*, consiste à donner aux diverses matières enseignées dans les écoles une forme tangible et saisissable, c'est-à-dire la forme optique. On obtient ce résultat en tapissant les murs de la classe de toiles peintes sur lesquelles sont habilement groupées une série de figures accompagnées de courtes légendes explicatives. De cette façon, l'enfant perçoit la leçon par les yeux, et on sait que l'organe visuel est celui qui parle le plus fortement à l'imagination, par suite à la mémoire. Nous croyons l'idée bonne, et tous les esprits éclairés comprendront l'importance de la nouvelle méthode et l'avenir qui lui est réservé. Nous n'entrerons pas aujourd'hui dans de plus longs détails, mais les personnes qui désireraient connaître la méthode à fond, peuvent s'adresser à M. Noulens, à Paris, rue du Cherche-Midi, 83. M. Noulens qui s'est fait l'éditeur de cette grande entreprise, leur fera parvenir *franco* un programme détaillé ainsi que tous les renseignements qu'on pourrait demander.

Il n'est pas inutile d'ajouter que M. Noulens fait faire des essais relatifs à la confection des tableaux afin qu'on puisse les livrer au plus bas prix possible. Il espère arriver à ce résultat, et populariser ainsi son œuvre en la faisant pénétrer dans tous les villages, et jusques dans les maisons les moins aisées.

Un de nos compatriotes le capitaine de frégate Galey, vient d'être nommé capitaine de vaisseau. Son père originaire du Couserans était un des plus brillants officiers de la grande armée. Le commandant Galey réunit au plus haut degré les deux qualités qui constituent l'homme de guerre : l'intrépidité et le sang-froid; delà la justesse du coup-d'œil et la hardiesse d'exécution qu'il a constamment montré dans les opérations maritimes où il s'est trouvé. Il a pris part aux diverses expéditions qui ont eu lieu ces dernières années dans l'extrême Orient. C'est lui qui, à la tête de l'escadre d'avant-garde, fit tomber les forts qui nous livrèrent la possession de la Cochinchine. Lors de l'insurrection de cette province, il n'avait à sa disposition que trente hommes et un obusier de montagne. Il n'hésita pas cependant à se mettre à la tête de cette poignée de braves et repoussa trois mille Annamites. Les Portugais qui remplirent de leur nom les annales maritimes du XVIe siècle, ne comptent pas de fait d'armes plus glorieux.

A. D'ASSIER.

Bordeaux. — Imprimerie centrale A. DE LANEFRANQUE, rue Permentade, 23-25.

NOTES D'UN TOURISTE SUR LES PYRÉNÉES

(Suite)

IV

Le programme de chaque excursion est discuté et fixé la veille; toute ville de bains a sa liste de promenades dans les sites des environs. Mais, pour peu qu'on ait quelque habitude des montagnes, on s'aperçoit bien vite que ces courses ne sont que les variantes de quatre ou cinq excursions principales ayant pour objectif un lac, une cascade, une visite sur le territoire espagnol, l'ascension d'un pic renommé pour le panorama que l'on découvre ou pour le lever du soleil. Cette dernière, la plus belle de toutes, est aussi la plus rare; elle exige, en effet, le concours de plusieurs conditions difficiles à remplir à la fois : Il faut d'abord se résigner à chevaucher plusieurs heures de la nuit à travers des gorges obscures, ou aller coucher la veille dans une cabane de berger pour être debout avant l'aube, et peu de gens se font à l'idée d'affronter ces expéditions nocturnes. Vient ensuite l'état du ciel. Quelque précaution qu'on ait prise pour choisir au départ une soirée calme, on est souvent exposé, par une brusque variation de température, à éprouver les plus fâcheux contre-temps. Les vapeurs contenues dans l'atmosphère se condensant quelques instants avant le jour, recouvrent bientôt les montagnes et ne laissent libres que les sommets les plus élevés de la crête. Si l'on est posté sur une de ces hauteurs, on a comme dédommagement un des spectacles les plus grandioses des Pyrénées : ces brumes s'agitent, chassées par la brise, tantôt courant dans l'espace, tantôt se dressant menaçantes comme une houle qui aurait ses caprices et ses colères; les pics épars çà et là au-dessus de

cet océan aérien semblent autant d'îles ou de promontoires fouettés par la tempête; c'est *la mer de nuages*. Par intervalles, une déchirure, qui flotte entre deux masses, déroule un panorama mobile d'un effet saisissant; on dirait une course folle de hameaux, de forêts et de prairies. Le voile vient-il à disparaître, le spectacle devient féerique : l'horizon s'inonde de teintes de pourpre, les cimes les plus lointaines se dessinent avec une vigueur incomparable; l'air, d'une pureté et d'une transparence merveilleuses, laisse arriver à l'œil les plus petits détails du paysage, tandis que le soleil, rasant le sol, semble les recouvrir de ses rayons d'or fluide; la vue s'étend à des profondeurs insondables et va se perdre dans les flots bleus de la Méditerranée ou les glauques reflets de l'Atlantique.

Les excursions dans les hautes vallées de la Navarre, de l'Aragon, de la Catalogne, offrent également de l'intérêt par la variété des sites que l'on parcourt; chaque dépression de la crête a un port qui donne accès aux deux versants. On en compte jusqu'à vingt-deux dans les seuls contre-forts du Mont-Vallier, au nord de la vallée d'Aran. La plupart de ces passages ne sont fréquentés que par les contrebandiers et les chasseurs d'isards; même au fort de la belle saison, il en est peu qui soient sans dangers; aussi ces expéditions sont-elles laissées à la partie aventureuse des touristes. La masse se contente de visiter les lacs et les cascades; c'est là que se révèle la physionomie propre des Pyrénées françaises; le versant nord est sillonné de gaves, et il n'en est pas un seul qui, dans sa descente, n'ait à remplir quelque dépression du sol pour alimenter un lac, ou à franchir un escarpement pour donner naissance à une chute; quelques-uns de ces sites ont une renommée européenne. Tout le monde connaît le cirque incomparable de Gavarnie et ses étages de cascades, le Lac bleu des environs de Bigorre, le sombre entonnoir des montagnes d'Oo près Luchon, le lac de Gaube au pied du Vignemale. Pendant trois mois, c'est un va-et-vient incessant de cavaliers, d'équipages et d'amazones; les guides, outre le béret traditionnel et la veste courte, se font remarquer par certaine allure martiale qui contraste avec la démarche

quelque peu gauche et massive du montagnard. D'ordinaire, la cavalcade va d'un trait jusqu'au pied de la hauteur qu'il s'agit d'escalader; là commence la partie pittoresque, parfois périlleuse, de l'excursion; on abandonne les voitures et on ne chevauche plus que pas à pas et à la file, à travers des escaliers de roches croulantes, tantôt côtoyant un précipice, tantôt traversant un glacier ou un torrent sans pont. Les gazes qui flottent au vent comme autant de panaches pour garantir de l'insolation ou des insectes, dessinent comme une traînée blanchâtre sur les croupes verdoyantes des monts. Arrivés au but de la promenade, c'est-à-dire au lac qui fait suite aux glaciers de la crête, les voyageurs mettent pied à terre, et si les eaux sont poissonneuses et qu'on soit parti à jeun, on se met à table dans le chalet des bords du lac. Le menu, invariablement le même, comprend, pour chaque convive, deux œufs, une côtelette de mouton, des truites fraîches, du fromage de la montagne et des biscuits; si l'hôtelier connaît son métier, il présente une ligne à ses hôtes et les invite à pêcher eux-mêmes le poisson qu'on doit leur servir; cette gracieuseté est rarement refusée, les amazones elles mêmes réclament quelquefois cet honneur; à la fin du repas, on apporte des bâtons ferrés, et chacun se dispose à gravir la hauteur voisine, à arriver jusqu'au glacier qui alimente le Gave; le livre annonce un magnifique point de vue, rien ne trouble la sérénité du ciel, on se promet des jouissances splendides.

Cependant, au bout d'un quart d'heure de marche, l'air semble se refroidir; les voyageurs accusent l'altitude, les guides cherchent à reconnaître la direction du vent et deviennent soucieux; la brise qui, dans la matinée, amenait les tièdes effluves de l'Espagne, tournant à l'Ouest, n'envoie plus que les vapeurs humides de l'Atlantique; quelques minutes après, une fumerolle s'élève en spirale des branches des arbres; presque invisible d'abord, elle s'agrandit dans sa marche, promène quelque temps ses traînées bleuâtres sur la cime des sapins, et recouvre bientôt le haut de la montagne; la masse, s'élargissant sans cesse, va rejoindre celle des

crêtes voisines et dérobe le ciel. On appelle les conducteurs, on confère, on se demande s'il n'est pas prudent de rebrousser chemin. Un roulement sourd, prélude d'un orage qui approche, tranche la discussion. Cavaliers et amazones de regagner aussitôt leurs montures et de descendre pêle-mêle les sentiers ravinés de l'escarpement. Les dames ne se fiant plus cette fois à la science des gentlemen qui les escortaient le matin, réclament chacune un guide. Cependant le brouillard, qui ne recouvrait d'abord que les hautes cimes, tourbillonnant toujours, descend d'une façon inquiétante et menace d'envelopper notre caravane avant qu'elle ait atteint la terre ferme, c'est-à-dire les voitures. Tout à coup le paysage disparaît noyé dans la vapeur brumeuse, tandis que le tonnerre, répercuté en cascades sonores par les échos de la gorge, fait redoubler le pas. Les montagnards ramènent la confiance, faisant entendre qu'on en sera quitte pour la peur. La foudre, en effet, ne quitte guère les pitons aigus de la crête pour descendre dans les vallées, et si on ne s'est pas assez avancé dans ces régions pour donner aux eaux le temps de grossir les ravins qu'on doit traverser, on n'a à essuyer d'autres désastres que ceux que la pluie fait subir aux toilettes, et on aura, en revanche, l'occasion de raconter les beautés et les horreurs d'un orage dans les gorges des Pyrénées.

Parfois, la même excursion présente aux diverses hauteurs toutes les particularités marquantes des contrées montueuses : lacs, cascades, gouffres, glaciers, précipices, éboulis de montagnes. Une des plus pittoresques qu'on puisse citer est celle qui mène de Luchon au port de Venasque. Une route carrossable conduit jusqu'au pied du dernier escarpement. La première heure de marche n'offre rien de remarquable, si ce n'est l'indicible fraîcheur du paysage, quand on a choisi une belle matinée de juillet; mais lorsque, laissant à droite la vallée du Lys, on remonte la gorge de la Pique, le site prend un aspect des plus riants. Les prairies, encore en fleurs, remplissent l'air de sauvages essences. Bientôt on s'engage dans une forêt de tilleuls, de hêtres et de frênes. Les troncs s'élancent en colonnes gigantesques et soutiennent, de

leurs puissantes racines, les pans de la montagne (1). La lumière, réfléchie sur le versant opposé, arrive tamisée ou plutôt éparpillée en broderies féeriques à travers le feuillage, sous lequel babillent les bouvreuils. On franchit un torrent qui descend par soubresauts et remplit la gorge de son fracas. A gauche, d'énormes blocs de granit, débris antiques de la crête, semblent menacer le voyageur. Au-dessus, les arbres, dégarnis à leur base, laissent flotter leurs flocons de fibres. Un pont de bois s'élève sur un second gave moins tumultueux que le premier, mais tout aussi sauvage. On voit les strates de la roche primitive soulevées et inclinées, et formant comme un escalier de cascades. Parfois, une troupe de muletiers catalans traverse la route, se rendant aux foires des environs. Je rencontrai, un jour, un bambin de trois ou quatre ans, coiffé du béret béarnais, et tenant la longe d'un cheval. Pendant que l'animal cheminait de son pas le plus grave, le chérubin trottinait de son mieux, ne voulant pas se laisser devancer. L'allure moutonnière de l'énorme bête formait le contraste le plus piquant avec la hâte du petit cornac. A voir le paysage qui servait de cadre à cette scène, on eût dit une pastorale des temps bibliques. Plus loin, une hutte de bûcherons se trahit par sa fumée bleuâtre; tout autour, un groupe de travailleurs taille du bois pour la ville. Des jeunes filles cueillent des fraises et s'arrêtent pour demander l'aumône. Cependant, à certains détours de la route, on aperçoit les crêtes des monts. A droite, au plus lointain, s'élève un piton aigu; tous les autres sont ébréchés. On dirait d'immenses carrières travaillées par une génération de Titans. Les blocs ont roulé jusqu'au Gave, laissant parfois d'énormes traînées derrière eux. Bientôt la flore change : les troncs monstrueux disparaissent; quelques touffes de sureau nain, entremêlées de fougères, succèdent aux frênes et aux coudriers. La vue s'étend sur la gorge et s'arrête en face, au milieu d'une forêt de sapins, sur une énorme blessure qui déchire le flanc de la

(1) Ceci n'est ni une métaphore ni une exagération. La montagne est tellement à pic que, sans les racines des arbres, toutes les terres rouleraient dans le Gave.

montagne. Les avalanches du printemps, les torrents de l'été ravivent et agrandissent chaque année cette affreuse cicatrice. A quelques pas de là, se trouve l'hospice (1). A l'ouest, s'élève l'énorme muraille qu'il s'agit d'escalader pour arriver au port. Un sentier côtoie d'abord le Gave, puis, tournant brusquement à gauche, disparaît, pour ainsi dire, dans les éboulis pierreux de la crête. Çà et là, des amas de neige, accumulés dans des crevasses, semblent autant de tortues gigantesques cramponnées au sol. L'eau suinte de leur carapace humide et s'échappe en petits filets qui courent au Gave. Plus haut apparaît, dans toute sa nudité, le cirque de roches grisâtres. La ceinture de glace qui cache sa base alimente quatre petits lacs dont les eaux noires se dessinent au milieu d'une bordure de neige. Quelques îlots blancs, surnageant à la surface, sont comme les habitants immobiles et muets de cette solitude. Cependant on continue à monter à travers les débris des cimes; des bruyères naines, des azalées rampantes, se montrent parmi les pierres. Parfois, une fleur sortie d'une petite touffe de gazon hasarde ses pétales blancs au milieu de ce site sauvage. Enfin, la crête s'ouvre; on arrive au port. En face se dressent, immenses, les géants des Pyrénées, les Monts-Maudits; au bas, s'étendent les premières gorges de l'Aragon; à demi-noyées dans les vapeurs matinales, écrasées par les masses qui les entourent, elles font naître dans l'esprit une sombre et sublime sensation de l'infini.

Une lieue plus loin, au milieu des anciennes Moraines de

(1) On appelle hospice (en langue du pays, *houspitalet*) un bâtiment qu'on rencontre quelquefois des deux côtés de la chaîne, au bas de ces grands escarpements, lorsqu'il s'y trouve un passage fréquenté. La rigueur des frimas explique l'épaisseur des murs et les allures massives de l'établissement. L'été, le gardien sert de cicerone et d'hôtelier aux touristes. L'hiver, il redescend dans la vallée, et vient deux ou trois fois par semaine renouveler les provisions de pain, de vin et de fromage. Un voyageur qui vient de traverser le port se sent-il transi par le froid, il ouvre la porte de l'hospice, allume du feu, prend un morceau sur le pouce, et, arrivé au bourg, va payer sa dépense. Est-il besoin d'ajouter, qu'au dire des gardiens, la clientèle ne se pique pas toujours d'honneur, et que ce modeste écot est loin d'être régulièrement payé?

la Maladetta (1), on aperçoit l'*hospicio* de Venasque, épaisse bâtisse où muletiers, contrebandiers et soldats de la douane grouillent pêle-mêle. Rien de plus pittoresque pour un vrai touriste qu'une nuit passée dans ce gîte, à condition toutefois qu'il sera nanti d'une haute dose d'insecticide.

Avant de quitter Venasque, qu'on me permette de raconter un des faits d'armes les plus glorieux de nos grandes guerres de la Révolution et de l'Empire et peu connu des historiens. Un corps de l'armée française occupait le haut Aragon, et le général qui le commandait voulait s'emparer de Venasque, petite ville fortifiée qui formait la clef de cette partie du nord de l'Espagne. Mais il estimait qu'il lui fallait 10,000 hommes pour faire le siége de la place, et il n'avait pas assez de troupes à sa disposition. Dans ce corps d'armée se trouvait un capitaine de la vallée d'Oust (Couserans) (2), Roquemaurel, déjà connu par sa résolution et son intrépidité. On était au fort de l'hiver. Roquemaurel, impatienté de cette inaction, fait un appel aux hommes de cœur qui veulent le suivre. 300 Ariégeois se présentent. Il se met à leur tête à l'entrée de la nuit, et se dirige vers Venasque en remontant l'étroite vallée de l'Essera. La neige qui recouvrait les montagnes s'était en quelque sorte encaissée dans cette gorge, et les soldats étaient obligés de se frayer un chemin dans la glace avec la pointe de leurs baïonnettes. Neuf sentinelles, échelonnées à diverses distances, gardaient les approches. Roquemaurel, qui marchait toujours à la tête de sa colonne, tue lui-même ces neuf sentinelles, avant qu'elles aient le temps de jeter l'alarme, donne l'assaut avec ses 300 hommes, et à 4 heures du matin était maître de la place. Si nous avons perdu le souvenir de Roquemaurel, les Espagnols n'ont eu garde de l'oublier. Les mères en menacent encore leurs enfants, comme jadis les Sarrasines menaçaient les leurs de Richard Cœur-de-Lion. Ce n'est pas un homme, c'est un démon, disaient les Aragonais dans leur langage figuré : *Es un hombre del Demonio*.

(1) La *Maladetta* est le nom espagnol des Monts-Maudits.

(2) Le Couserans, qui formait autrefois l'extrémité orientale de l'Aquitaine, constitue aujourd'hui l'arrondissement de Saint-Girons (Ariége).

V

Une remarque qui étonnera sans doute bien des coureurs de lacs, c'est que le moment le plus favorable pour certaines excursions est loin d'être, comme on le pense généralement, au fort de la belle saison. On ne se hasarde guère qu'à cette époque, à cause des chemins souvent impraticables le reste de l'année. Jamais, d'ailleurs, les croupes verdoyantes des monts, l'aspect dénudé des escarpements de granit et les cimes neigeuses perdues à l'horizon, n'offrent une telle variété de paysages. Mais si on veut contempler une cascade, par exemple, dans toute sa splendeur, ou pour parler une langue plus précise, lorsqu'elle atteint son maximum d'effet, il faut choisir le printemps, aux premières fontes des neiges, quand l'eau accourt bouillonnant de toutes les crêtes. Telle chute qui, en avril, recouvre un pan de montagne, ou tous les gradins d'un cirque, ne donne plus que de maigres filets blancs, en juillet et août, lorsqu'arrivent les touristes. De là, le nom de *Madeleines,* que les gens du pays donnent quelquefois à ces chevelures en désordre. J'ajouterai même que c'est au cœur de l'hiver qu'il faudrait affronter les Pyrénées, si l'on voulait assister aux spectacles les plus grandioses que puisse offrir un pays de montagnes. De fait, peut-on imaginer rien de plus imposant que l'immense nappe de Gavarnie immobilisée sur place, ne présentant plus à l'œil que des stalactites de glace qui tapissent les étages du cirque, ou la cascade du lac d'Oo, lançant comme une arche colossale sa parabole de cristal! Et ces forêts qui, du fond des gorges, ondulent jusqu'aux sommets des crêtes, quel effet sublime ne produisent-elles pas sous leur vêtement de neige et de givre, lorsque le soleil, les inondant de ses rayons, fait sortir de chaque arbre comme une gerbe éblouissante de diamants? L'allure régulière des sapins prête surtout aux illusions les plus étranges. Ces branches également espacées et s'étageant en pyramides, ces tiges droites et aiguës, ces feuilles si finement découpées en aiguilles, semblent autant d'éléments

géométriques préparés d'avance pour une cristallisation gigantesque. Viennent les frimas, et les broderies les plus capricieuses, les panaches les plus féeriques seront aussitôt festonnés au milieu de ces formes végétales. Les grappes de cristaux que le chimiste tire de ses alambics ne sauraient être ni plus nettes ni plus brillantes. Ici, c'est la nature elle-même qui fait sortir ces magnificences de son mystérieux laboratoire, comme si elle voulait montrer que les merveilles de la vie ne sont qu'un jeu pour elle auprès de son inépuisable fécondité.

Revenons aux malades de nos stations thermales. Comme beaucoup d'entre eux ne peuvent prétendre aux ascensions sur les pics, aux courses aventureuses à travers les glaciers et les précipices, ils cherchent des distractions d'un autre genre dans les réjouissances des montagnards : fêtes religieuses, noces, baptêmes, feux de la Saint-Jean, etc. Pour peu qu'on fasse un séjour de quelques semaines, on est sûr d'assister à quelques-unes de ces scènes de la vie pastorale; les danses ont surtout le privilége d'attirer au plus haut point l'attention des étrangers. C'est là que le montagnard met en relief son caractère, sa rudesse joyeuse, sa sauvage énergie. J'ai assisté à bien des fêtes de ce genre dans le comté de Foix, le Couserans, la vallée d'Aran, les Hautes et Basses Pyrénées, mais aucune d'elles ne m'a paru plus facile à observer que celle qui a lieu le 15 août dans le village de Laruns, à l'entrée de la vallée où viennent déboucher les gaves des Eaux-Bonnes et des Eaux-Chaudes. Je m'y trouvai l'an dernier à pareille époque; le ciel était splendide, et toute la clientèle de ces deux thermes était descendue dans le bourg. La fête se tenait sur la grande place, de forme à peu près rectangulaire. Trois orchestres se partageaient les danseurs. Chacun des trois se composait invariablement de deux musiciens assis sur une estrade soutenue par trois tonneaux debout. L'un des virtuoses jouait du violon, l'autre tenait de la main droite un flageolet et de la gauche marquait la cadence sur un tambour basque. Autour de chaque estrade serpentait une immense file de jeunes paysannes, toutes vêtues de la même manière; de loin on

eût dit un régiment de dragons anglais, à cause de la capeline rouge qui couvrait la tête et les épaules. La figure ainsi encadrée donnait à la physionomie une expression de douceur singulière; quelques-unes de ces jeunes filles, aux traits fins et réguliers, à la carnation délicate, rappelaient les Madones Raphaéliques; des guêtres de laine blanche retombant sur les souliers ajoutaient au pittoresque du costume. Un jeune gars prenait la tête de la bande féminine et conduisait la danse; son pourpoint rouge, sa culotte courte, ses immenses guêtres blanches marquaient tous ses mouvements et faisaient ressortir une agilité surprenante. Il se démenait de la façon la plus bizarre, tantôt s'agitant comme un corybante en délire, tantôt improvisant les sauts les plus fantasques et dessinant avec ses jambes des zigzags impossibles; par intervalles, il lançait un cri de satisfaction répété par le chœur, et, après un dernier et vigoureux entrechat, quittait la place épuisé de fatigue; un autre la reprenait aussitôt. Chaque bond du danseur imprimait à la bande un long mouvement de trépidation; les paysannes les plus robustes se tenaient à côté de lui et participaient, quoique sur un rhythme moins accentué, à ses joyeux ébats. Mais le choc s'amortissant à chaque anneau de la chaîne, ne produisait plus à l'autre extrémité, où se trouvaient les jeunes filles de quinze ans, qu'un léger trémoussement plein de grâce enfantine; on eût dit un immense serpent agitant autour des tonneaux ses orbes tumultueux et terminant chacun de ses soubresauts par un frétillement imperceptible. La fête, commencée à midi, fut interrompue par les vêpres et la procession; elle devait recommencer le soir; mais, dès les quatre heures, les spectateurs, regagnant les thermes, allaient chercher des distractions d'un autre ordre à la buvette, à la douche ou à l'étuve.

Avant de terminer cette esquisse des thermes pyrénéens, on pourrait se demander quelle a été l'action de cet afflux périodique de voyageurs sur les habitants de ces vallées; je ne sais jusqu'à quel point on peut les féliciter de leurs richesses minérales. Le niveau de l'instruction s'est élevé, il est vrai, mais à quel prix! Au contact incessant de l'étranger, ils perdent de

plus en plus ces mœurs simples et laborieuses qui sont l'apanage des montagnards. Le luxe étalé à leurs yeux, l'or qui semble ruisseler de certaines mains grisent ces pauvres gens; ils quittent leurs chalets et viennent à la ville, qui leur promet une vie plus douce et plus profitable; la facilité du gain leur ôte, pour ainsi dire, l'idée de l'épargne. L'hiver, au lieu de rentrer chez eux, et de subvenir par le travail aux besoins de leur famille, ils préfèrent attendre, dans le voisinage des cabarets, le retour des malades, dépensant leurs bénéfices dans le jeu et la bonne chère, souvent aussi escomptant d'avance les profits qu'ils comptent retirer de la saison prochaine; par suite, nulle industrie, nulle culture : tout, jusqu'au jardinage, vient du dehors. Il faut pourtant faire une exception en faveur des fleuristes : pour peu que le terrain s'y prête, chaque maison a son parterre ou tout au moins sa petite corbeille; des fleurs charmantes s'y étalent au souffle des brises de l'Espagne ou de la Méditerranée. Les dames y cueillent d'élégants bouquets; mais l'esprit pratique des habitants sait, au besoin, en tirer un parti plus prosaïque : un parterre est, à leurs yeux, comme la succursale du jardin et du verger, parfois de la halle et de la boucherie. Un jour, dans un hôtel de Bigorre, au moment où on allait se mettre à table, trois voyageurs se présentent; le chef de cuisine, quelque peu novice, sans doute, vient, effaré, annoncer au patron qu'il manque un plat par suite de l'arrivée imprévue des nouveaux convives. « Il n'y a pas là de quoi s'inquiéter si fort, répond tranquillement l'hôtelier; revenez à vos fourneaux, je me charge d'arranger l'affaire. » Puis, se tournant vers un garçon de service : « Allez cueillir un plat de fleurs au parterre ! »

Il va sans dire que le vieux costume pyrénéen a disparu avec les anciennes coutumes; depuis le maître d'hôtel jusqu'au portefaix, tous visent à imiter la grande ville. On voit cependant quelques exceptions; les guides des Eaux-Bonnes et des Eaux-Chaudes mènent leurs cavalcades avec l'antique costume de la vallée d'Ossau : béret béarnais, veste rouge, culotte noire, guêtres blanches, ceinture bleue. Mais ce n'est là qu'une gracieuseté à l'adresse de la clientèle, toujours

sensible à la couleur locale. L'hiver, on rencontre ces mêmes guides à Pau, vêtus en honnêtes bourgeois. Ce n'est donc pas dans les stations thermales qu'on peut se faire une idée complète du pays, ni retrouver la physionomie du véritable montagnard pyrénéen. Comme les mœurs, les costumes, le langage, les traditions ne se sont conservés intacts que chez les populations pastorales des hautes vallées; c'est là, au pied des glaciers, au milieu des forêts de sapins qui couronnent les derniers contre-forts de la crête, que nous allons maintenant conduire le lecteur.

VI

Rien de plus pittoresque qu'une excursion dans ces hautes gorges, au fort de la belle saison; les bêtes qui paissent parmi les bruyères éveillent tout d'abord l'attention par le tintement de leurs clochettes. Non loin de là, se trouve le pâtre; sa haute stature, ses traits accentués, son teint fortement bruni lui donnent un aspect sévère; pendant que ses vaches errent avec leurs jeunes veaux sous la conduite des bambins et que sa femme travaille aux fromages, il se tient en aval de la forêt, sur les pentes qui surplombent le Gave, pour couper le foin qui doit alimenter son troupeau quand la neige aura recouvert la montagne. Un gourbis bâti en pierres sèches, lui sert de gîte; cette hutte ne contient pour tout mobilier que deux ou trois terrines destinées au laitage; le reste est rempli par un lit de camp formé de branchages secs; la nuit venue, on se barricade avec un fagot placé à l'ouverture du logis, et toute la famille s'étend pêle-mêle sur la fougère; si le temps est froid ou humide, on se réchauffe avec la vaste houppelande qui sert de manteau les jours de pluie, et qu'on transforme alors en couverture. Quant aux bêtes, personne ne s'en inquiète; elles parquent en plein air au milieu des sapinières où on va les retrouver le matin; c'est tout au plus si de loin en loin un mouton est enlevé par le loup. Ces accidents sont aujourd'hui si rares, qu'on ne s'en préoccupe pas.

Les occupations pastorales commencent et finissent avec la belle saison; au mois d'octobre, dès que la neige reparaît sur la crête des hautes cimes, les pâtres quittent leur gourbis et redescendent au village, où ils trouvent, pour l'hiver, des cabanes plus grandes et plus confortables; les vaches sont renfermées dans des étables au-dessous de la grange. Souvent, quand la famille est peu aisée et le troupeau peu nombreux, tout parque dans le même logis, les bêtes au rez-de-chaussée, les propriétaires au-dessus.

Cependant, tous les gens de la maison n'ont pas déserté le village, lors de l'émigration estivale; d'ordinaire, une femme reste au logis pour cuire le pain et pour porter deux ou trois fois par semaine des provisions sur la montagne; il faut, en outre, des bras pour ensemencer et pour récolter le seigle, le maïs, le blé noir, seules céréales qui mûrissent sur ces latitudes élevées. Quelque pauvre que soit un ménage, il possède toujours un coin du vallon qui lui donne le pain et les pommes de terre; le laitage fournit au reste de l'alimentation. Aux foires de la Toussaint et de la Noël, le pâtre conduit dans les cantons des environs les bêtes qu'il a engraissées l'été; cette vente, jointe aux produits des fromages, constitue son revenu. Il est rare qu'avec de si minces recettes il arrive à l'aisance; le plus souvent il vit dans la gêne, tant à cause du peu de ressources qu'offre le vallon, que par suite du nombre des enfants; dès que ceux-ci se sentent assez forts pour se tirer d'affaire, ils quittent, du moins en partie, la maison paternelle; il s'établit ainsi un courant d'émigration de la montagne vers les plaines de l'Aquitaine, du Roussillon et du Languedoc. Ceux qui résident près des côtes, c'est-à-dire les Catalans du Roussillon et les Basques du golfe de Gascogne, versent le trop plein de la population dans la marine. On sait que ces derniers rêvent de fonder une colonie basque dans les provinces de la Plata.

La vie pastorale est la seule qui soit possible dans ces gorges étroites où l'hiver est si long, les terrains si inclinés, le sol si rocailleux. En revanche, d'immenses espaces, formés par les escarpements granitiques qui dominent les vallées,

possèdent d'excellents pâturages pour les troupeaux. Tel canton-frontière a une étendue plus considérable que certains arrondissements. Quelques-unes de ces montagnes sont des propriétés particulières; mais, le plus souvent, elles appartiennent aux communes. Le droit de pacage y est établi de temps immémorial, et toute administration qui chercherait à le restreindre rencontrerait une opposition formidable. Supprimer, en effet, le libre parcours, c'est vouer à la famine la partie la plus énergique des populations pyrénéennes. L'insurrection des *demoiselles*, qui fit tant de bruit il y a une quarantaine d'années, eut pour cause la promulgation du Code forestier qui eut lieu à cette époque. Ce fut un soulèvement général sur toute la chaîne; mais nulle part cette opposition ne se montra aussi sérieuse que dans les montagnes du Couserans et du comté de Foix. Ces forêts dont on avait la jouissance depuis des milliers d'années, allaient donc être réglementées par des gardes-champêtres! Il faudrait payer des droits dans le patrimoine des ancêtres! C'en était trop pour ces rudes natures de pâtres. Aussi, gendarmes et procureurs furent-il reçus à coups de hache et à coups de fusil. Pour déjouer les poursuites, ils imaginèrent de se déguiser; ils se noircissaient la figure avec un charbon, coiffaient leur tête d'un bonnet de coton et passaient une chemise par-dessus les épaules. C'est de ce singulier accoutrement qu'ils avaient tiré leur nom. Il arriva bientôt que la frayeur grandissant leur renommée, on leur attribua une organisation et une puissance redoutables. Séduits par le pittoresque du costume ou par la terreur qu'ils inspiraient au loin, de jeunes pâtres, des enfants de quinze ans revêtaient aussi la chemise et se montraient dans les bois qui couronnent les hauteurs. Aussitôt les habitants des villages voisins de crier aux *demoiselles* et de s'enfermer chez eux. D'autres fois cependant ces menaces étaient sérieuses, et nombre de forêts furent ravagées, plusieurs châteaux incendiés et pillés. On sonnait alors le tocsin dans les communes voisines, la générale battait le rappel au chef-lieu du canton, les gardes nationaux s'assemblaient en hâte et se dirigeaient vers le point attaqué. On échangeait quel-

ques coups de fusil; mais les délinquants s'étaient enfuis à l'approche de la force armée, et quand celle-ci arrivait sur les lieux, le désastre était irréparable. La lutte, commencée aux dernières années de la Restauration, touchait à sa fin vers 1830, quand la Révolution de Juillet amena une nouvelle recrudescence. Beaucoup de gens, peu au fait des mœurs du pays, ont cru voir là une sorte de manifestation politique; tous les vieillards que j'ai interrogés à ce sujet m'ont affirmé que la résistance était presque éteinte à cette époque, et que ce ne fut qu'un accident passager, un contre-coup de la tourmente révolutionnaire. Quelques exécutions qui eurent lieu l'année d'après mirent fin à cette agitation. Cependant, leur mauvaise humeur s'est encore manifestée à plusieurs reprises à l'occasion du reboisement. Personne n'ignore que ce sont les pâtres qui ont déboisé les montagnes, en vue d'augmenter les pacages de leurs troupeaux, et que ce vandalisme a amené les conséquences les plus désastreuses pour le pays. En effet, la terre n'étant plus retenue par les racines est entraînée par les pluies jusqu'au fond des ravins, dénudant ainsi les roches et stérilisant d'immenses espaces. L'Administration voulant remédier à cet état de choses, à l'aide du reboisement, a soulevé les plus violentes colères, et on a vu, dans maintes communes, chaque famille charger un de ses membres d'aller arracher les jeunes pousses des plantes qui devaient arrêter leur dévastation et rendre à la vallée le sol végétal que leur imprévoyante avidité avait tari.

Quittons maintenant les hautes gorges, les escarpements de granit, et entrons dans la zone des terrains calcaires. Ici, le montagnard change de physionomie : sa taille est moins haute; mais, façonné au travail par ses occupations agricoles, il résiste mieux à la fatigue; il a aussi l'allure moins sauvage, son langage n'offre plus les stridulations gutturales du pâtre des hautes cimes; un contact plus suivi avec les gens de la plaine a modifié son costume et adouci ses mœurs. Tous deux ont, cependant, comme traits communs, la sobriété rigide, le dédain du confortable, l'âpre soif du gain. Quand un rayon de sensibilité vient à se faire jour à

travers cette rude écorce, c'est seulement pour les bêtes du troupeau. Un homme du pays me résumait ainsi le caractère des habitants : Presque toutes les maladies qu'on remarque chez les bestiaux ont pour cause première l'indigestion; chez les hommes, l'insuffisance ou la mauvaise qualité de la nourriture. Tous les soins sont pour l'étable; la femme et les enfants ne comptent pour rien. Un membre de la famille est-il gravement malade, on dépêche quelqu'un à la ville pour aller chercher un petit pain blanc et une bouteille de vin. Si ce remède ne suffit pas, c'est que la maladie est mortelle; le médecin, j'entends le vétérinaire, n'est appelé que pour les bêtes de l'étable.

Dès qu'un paysan a quelques économies, il se met en mesure d'acheter un coin de terre. Parfois, il devient ainsi propriétaire des ruines d'un vieux manoir; car les forteresses de construction romaine, visigothe ou féodale, ne manquent pas dans les Pyrénées. Son premier soin est de fouiller le souterrain. Aussi superstitieux qu'avide, il se figure qu'il y a un trésor sous la garde de quelque esprit malfaisant, qu'il faut d'abord expulser. De là, les confidences les plus étranges aux gens qu'il juge capables de l'aider dans ses recherches et ses exorcismes. Il vous abandonne volontiers la moitié de la somme enfouie, mais à condition que *vous saurez vous disputer avec le Diable*. S'il est esprit fort, il se met à l'œuvre sans désemparer. La pioche à la main, il sonde et fouille tous les recoins. A force d'essais et de tâtonnements, il arrive au caveau où reposent dans leurs cercueils de pierre les anciens seigneurs du manoir. Il tient enfin son affaire, il n'a plus qu'à soulever le couvercle; nul doute que quelque objet précieux ne soit renfermé dans ces mystérieuses cachettes. Impossible de rendre la stupéfaction de notre homme quand il reconnaît qu'il n'a mis au jour que des ossements. Les plus heureux trouvent, parfois, un casque rouillé qu'ils se hâtent de porter à l'antiquaire en élevant des prétentions exorbitantes. Ce casque ne contiendrait-il pas de l'or dans l'épaisseur de son armure, ou tout au moins de l'argent? Un d'eux ayant trouvé, il y a quelques années, une chevalière en or, magnifique de

forme et de conservation, dans un tombeau de l'époque mérovingienne, la perça pour savoir ce qu'elle contenait, au risque de lui faire perdre la majeure partie de sa valeur. Il est rare, toutefois, que les fouilles soient complètement infructueuses : pour peu qu'il rencontre quelques tombes, le voilà payé de ses peines. Ce sont autant d'objets dont il saura tirer un précieux parti dans son exploitation rurale. D'ordinaire, il en fait des auges pour les bêtes. J'en citerai quatre, d'une tenue irréprochable, qui s'alignent devant l'ancien château de Durban, à quelques kilomètres de Saint-Girons; deux fois par jour, une douzaine de porcs viennent y chercher leur pitance. Ombres des paladins qui habitiez ces mangeoires, ne tressaillez-vous pas toutes les fois que le groin d'un animal immonde vient souiller vos héroïques demeures!

J'ai dit que le paysan appelait le vétérinaire quand les bêtes tombaient malades; cela n'est exact que dans les cantons qui touchent à la plaine. Dans les villages de la montagne, on a plus volontiers recours au devin. On m'a montré un de ces industriels, le *Perrucat*, qui avait pour clientèle la moitié du Couserans. Aux yeux des montagnards, il possédait un avantage inappréciable sur le vétérinaire. Celui-ci se contentait de prescrire un traitement, sans s'inquiéter des causes premières du mal. Le *Perrucat*, qui connaissait mieux son monde, commençait par observer que la bête avait un sort, et demandait au propriétaire s'il n'avait pas quelques voisins jaloux. Comme la méfiance et les inimitiés tiennent la plus grande place dans la vie du montagnard, la réponse était toujours affirmative. Dès lors le diagnostic se trouvant établi, il ne s'agissait plus que de conjurer le mauvais œil, remède bien autrement efficace pour ces natures à demi sauvages que les prescriptions de la Faculté. S'il ne se trouve pas de sorcier mâle dans le voisinage, on va trouver le sorcier femelle la *Brouycho*. Celle-ci ne fait jamais défaut : chaque village en possède deux ou trois, souvent davantage, mais à des degrés différents de réputation. Dès qu'une femme sexagénaire, devenue veuve, ne quitte plus ses habits de deuil, et qu'elle mène une vie retirée, ne sortant de sa maison que

pour se rendre à l'église, elle est accusée de sorcellerie. A Cadarcet, commune située à quelques kilomètres de Foix, un paysan ayant perdu plusieurs bêtes à la suite d'une épidémie, alla consulter une de ces sibylles qui, suivant l'expression du pays, « *parlo à las amos del purgatori* » (converse avec les âmes du purgatoire). Après l'interrogatoire de rigueur, la pythonisse demanda une pièce de vingt sous, destinée, disait-elle, à faire dire une messe en l'honneur des parents décédés. Puis, elle conseilla d'enterrer devant la porte de l'étable un bouc vivant, remède infaillible pour conjurer toute espèce de sort et détourner le mauvais œil. Rentré chez lui, notre homme se mit en devoir d'exécuter les prescriptions de la *Brouycho*. Le bouc fut enterré vivant, les cornes tournées vers l'étable. La sorcière pyrénéenne aurait-elle donc pour aïeule la sibylle Étrusque qui, pour éloigner les invasions gauloises, faisait ensevelir vivant, dans une place de Rome, un couple appartenant à la nation de ces terribles envahisseurs !

ADOLPHE D'ASSIER.

(La suite au prochain numéro.)

LA CHINE ET LES CHINOIS

Au moment où le canal de Suez et le chemin de fer de New-York à San-Francisco vont mettre l'Europe et les Nord-Américains en communication avec l'extrême Orient, il n'est pas hors de propos d'initier nos lecteurs aux mœurs des populations du Céleste-Empire, et nous pensons qu'ils nous sauront gré de placer sous leurs yeux l'intéressant récit que nous empruntons à la plume de notre spirituel collaborateur Évariste Carrance. A.

Causer en quelques pages de l'immense empire chinois est, à coup sûr, en donner une idée bien imparfaite ; mais c'est aussi faire naître le désir d'étudier l'histoire de ce peuple, d'apprécier ses mœurs et ses lois, sa politique et sa littérature.

C'est à ce point de vue que nous traçons au courant de la plume les notes suivantes :

La Chine est le plus vaste empire du monde. Elle est située dans l'Asie orientale, se trouve bornée au nord par la Sibérie et le Turkestan russe, à l'est par le Grand-Océan, au sud par l'Himalaya, et à l'ouest par la Tartarie indépendante.

La superficie du Céleste-Empire (*Tath Sching Koun*) est de 137,500 myriamètres carrés.

L'histoire de la fondation de l'empire chinois se perd dans la nuit des temps. La tradition la fait remonter à cent mille ans, tandis que quelques écrivains la fixent à 2,300 avant Jésus-Christ.

C'est à cette époque reculée, racontent les lettrés, que *Pan-Kou* sépara le ciel de la terre. Toujours d'après la tradition, cette fille des siècles passés, *Fou-Ki* a été le premier empereur de la Chine et a établi les lois qui ont commencé la civilisation de ce grand peuple.

Jusqu'à nos jours, 22 dynasties, comptant 225 empereurs, ont gouverné l'empire chinois. La première, *les Hia*, comprend 17 règnes, et la vingt-deuxième, *les Thsing*, en compte 7.

La Chine possède 180 villes de premier ordre, désignées sous le titre de *Fou*; 220 villes de second ordre, appelées *Tcheou*, et 1,300 de troisième ordre, connues sous le nom de *Chen*.

De hautes murailles entourent les villes principales.

Dans le Céleste-Empire on rencontre à chaque pas des villages très-importants et qui ne diffèrent des cités que par l'absence de fortifications.

Une curiosité unique dans le monde est sans contredit la fameuse muraille qui sépare la Chine de la Tartarie; cette muraille est d'une longueur de 445 lieues; de distance en distance elle est flanquée de forts et de tours, et percée de gigantesques arcades pour laisser passer les routes, les rivières et les cours d'eau.

Cet ouvrage fut élevé par l'empereur *Xi*, 137 ans avant l'ère chrétienne. Les travaux durèrent cinq ans et occupèrent cinq cent mille ouvriers.

Les empereurs chinois eurent longtemps à combattre les invasions des peuples voisins; de longues guerres furent soutenues par la dynastie des *Tcheou*, et la trahison seule put faire pénétrer les hordes tartares dans ce vaste et majestueux empire.

Les principales places de la Chine sont :

Pékin, Nankin et Canton.

Le voyageur qui a visité une ville les connaît toutes,

grâce à la curieuse ressemblance qui existe entre elles. Leur physionomie est étrange.

De forme carrée, entourées de murs et de bastions, elles ressemblent à d'immenses forteresses construites par un peuple de géants.

A l'intérieur, des tours rondes, hexagones, octogones, ornées de curieux reliefs, des arcs de triomphe, des temples consacrés aux idoles, présentent à l'œil un spectacle intéressant.

De nombreuses places se remarquent dans les villes. De longues rues, bordées de maisons à un étage, sont occupées par des vendeurs de porcelaines et de soieries qui composent l'aristocratie marchande de la Chine.

Un écriteau bizarre se remarque à la devanture de chacun des magasins. Après la désignation des marchandises, on lit ces deux mots : *Pu-hu*, qui signifient « *Il* ne vous trompera pas. »

D'ailleurs, quel que soit l'article, quelle que soit l'honnêteté du marchand, cette inscription, qui sent la réclame européenne, se retrouve partout.

Le peuple chinois est un peuple à part; toutes les autres nations ont progressé, il est resté stationnaire. Les usages anciens ont toujours pour lui la même autorité ; ses mœurs et ses habitudes sont restées les mêmes; sa littérature a conservé sa forme sentencieuse. Confucius pourrait revenir, et, après plus de 2,000 ans, il ne trouverait point ses fils dégénérés.

Un érudit, M. S. Julien, a traduit du chinois de nombreux travaux ; un des plus curieux est sans contredit le drame *Tchao-chi-Koueul* (Le Petit Orphelin de la famille *Tchao*).

Ce drame n'a d'autre mérite que d'avoir inspiré à Voltaire une de ses plus belles tragédies.

La Chine est aujourd'hui ce qu'elle était autrefois. Jules

Janin a écrit : « La Chine est entourée de peuples barbares; loin d'y exciter l'émulation, même entre les lettrés, on les force de travailler en commun à des ouvrages prescrits ; la liberté de la république des lettres n'est que précaire en Chine. Le sceptre des lois suit les talents et les génies dans leurs plus brillants efforts, et le glaive de la justice se lève sur eux au moindre écart. »

En Chine, on ne hâte point l'éducation des enfants. On leur apprend des maximes et des vers sentencieux qui restent gravés dans leur mémoire, s'y développent plus tard et font revivre chez eux, dans toute sa vigueur, la poésie des temps primitifs.

Voici le chant de la femme dont le mari est absent :

« Le faisan vole, et son mouvement est lent et doux. Cet homme que j'attends, ils le retiennent, ils le gênent sans raison. »

« Tantôt le faisan s'élève dans son vol, tantôt il se précipite en chantant ! Oh ! vraiment, vraiment ! mon âme est en peine de mon bon mari ! »

« Je regarde d'ici-bas le soleil et la lune, je les contemple, et ces pensées arrivent incessamment à mon âme. On me dit que la route est longue : pourquoi donc m'assurer qu'il a pu la faire ? »

Voici le poème que chante l'époux en revenant :

« La sauterelle *Tsa-Tschong* chante son *yao-yao* ; la sauterelle *Fou-tchong* s'avance en sautillant. Quand les femmes ne voient pas revenir le bon mari, elles prennent l'alarme, et leur cœur bondit comme s'il quittait sa place. A la vue du bon mari, voilà mon cœur, disent-elles, qui reprend tranquillement sa place ! »

« Elles montent la montagne du Midi pour y cueillir l'herbe *Kin*. En l'absence du bon mari, elles prennent l'alarme et se rembrunissent le visage. Revient-il, — voilà, disent-elles, que je me réjouis dans l'âme. »

« Elles montent la montagne du Midi pour y cueillir l'herbe *Ouei*. En l'absence du bon mari, — j'ai le cœur tourmenté, disent-elles, et je sèche de douleur. Au retour du bon mari, — voilà que j'ai le cœur en paix, disent-elles. »

La principale religion de la Chine est la doctrine de *Yu*, établie par Confucius. Confucius naquit sous le règne de *Luigwang*, 500 ans avant notre ère.

C'était un grand esprit et un grand cœur. Il exerça la magistrature, et devint à l'âge de cinquante ans le premier ministre de l'Empire.

Sous sa direction, la Chine eut des jours heureux. C'était certainement un grand homme que ce ministre; et lorsqu'il vit que l'Empereur, loin d'écouter la voix de l'honneur et de la vertu, prêchait tout haut la mollesse et la corruption, il se retira des affaires publiques, imitant, sans le savoir, ce grand philosophe grec qui vivait à la même époque et qui s'appelait Solon.

Confucius a laissé des pensées admirables. La Chine d'aujourd'hui est gouvernée par ses sentences sublimes, qui se retrouvent dans les lois morales de tous les peuples.

Nous ne pouvons résister au désir de placer sous les yeux de nos lecteurs quelques-unes de ces maximes :

— Régner, c'est diriger. Princes, donnez vous-mêmes l'exemple de la droiture; qui osera ne pas vous suivre?

— Conduisez-vous toujours avec la même retenue que si vous étiez observés par dix yeux et montrés par dix mains.

— Apprends à bien vivre, tu sauras bien mourir.

— Le sage est lent dans ses discours et prompt dans ses œuvres.

— Il est d'une grande âme de repousser les injures par les bienfaits.

— Un diamant avec une paille est préférable à une pierre commune sans défaut.

— Cœur étroit n'est jamais au large.

L'Agriculture est en grand honneur dans le vaste pays qui a vu naître Confucius. Le sol se prête d'ailleurs merveilleusement à toutes les plantations. Le riz et le thé y sont cultivés comme des produits principaux et entourés des soins les plus assidus.

Tous les légumes croissent avec facilité sur le sol de la Chine. L'irrigation des terres, portée au plus haut degré, entretient une fécondité remarquable.

Le coton y croît, ainsi que le bananier, le cannellier et les fleurs les plus suaves. Disons en passant que l'Europe a emprunté l'hortensia au Céleste-Empire.

Nous ne nous arrêterons pas sur la division politique de la Chine, et encore moins sur le code pénal des Chinois. Nous dirons seulement que c'est à coups de bâton que se châtient toutes les fautes, et que tous, sans distinction, sont soumis à cette peine, qui n'a rien de déshonorant chez eux.

Les crimes politiques sont punis de mort, et les plus infernales cruautés sont exercées envers ceux qui doivent subir la peine capitale.

Nous allons dire quelques mots sur les Chinois et terminer cet article déjà trop long :

Les Chinois sont de petite taille ; ils ont le visage et le front larges, les yeux étroits coupés en amandes, le nez plat et les pommettes des joues proéminentes, le teint olivâtre, les oreilles épaisses et les cheveux noirs.

Ils laissent croître leur barbe, et se font soigneusement raser la tête, à l'exception d'une petite mèche qu'ils laissent à son sommet.

Leur costume se compose de robes longues et amples et de larges chapeaux se terminant en pointe.

La ceinture de leur robe indique le degré de leur fortune; elle est en argent pour les hauts fonctionnaires, en soie pour l'aristocratie, et en coton pour le peuple.

Le jaune est une nuance exclusivement affectée à l'Empereur et aux princes du sang.

Le rouge et le violet sont le partage des mandarins, et le bleu et le noir appartiennent de droit au peuple.

Les Chinois sont doux, réservés, prudents et circonspects; profondément religieux et travailleurs, ils méprisent les parasites et les paresseux.

Les Chinoises sont les femmes les plus modestes de la création. Elles poussent la décence jusqu'à sa dernière limite, et tandis que nos Européennes laissent facilement admirer la blancheur de leurs épaules, elles cachent avec pudeur le bout de leur petit doigt.

Au physique, elles ont le nez court, la bouche petite, les lèvres roses, les dents blanches... Il en est, ma foi, de très-jolies... et qui pourraient même lutter avec avantage contre nos plus séduisantes Françaises.

On sait que les Chinoises marchent fort peu, grâce aux ligatures dont on enserre leurs pieds, dès leur jeunesse.

Lorsque nous aurons dit que, dans le Céleste-Empire, la femme ne peut se mêler aux réunions politiques... qu'elle n'est ni méchante, ni jalouse, ni coquette... pour éviter les quolibets de nos charmantes lectrices, nous n'aurons qu'à placer au bas de cet article la signature de leur admirateur.

ÉVARISTE CARRANCE.

NOUVELLE MALADIE DE LA VIGNE

Nous ne sommes pas prêts d'en avoir fini avec la vigne. On croyait que c'en était fait de l'oïdium, et les propriétaires des régions vinicoles commençaient à respirer, lorsqu'ils ont entendu parler d'une nouvelle maladie qui s'était déjà montrée sur divers points du Midi et qui menace de s'étendre sur tous les vignobles, comme naguère l'oïdium. Dès que le mal a été signalé, les hommes de science se sont rendus sur les lieux indiqués, désireux de connaître la cause de cette maladie. Une commission s'est organisée pour se rendre compte de ce fléau et pour étudier les moyens de l'arrêter dans sa marche : le président de cette commission, M. le vicomte de La Loyère, a adressé à M. Drouyn de Lhuys un rapport dont nous extrayons le passage suivant :

« Sans entrer dans aucun des détails réservés au rapporteur, je puis dès aujourd'hui vous dire que la commission, à l'unanimité, a déclaré que le puceron *(Philloxera vastatrix)*, reconnu et dénommé par M. Planchon, est la cause de la maladie nouvelle de la vigne; il n'y a plus de doute à cet égard.

» Je dois ajouter que les dégâts constatés sont déjà immenses, que la marche du fléau est effrayante, et que les essais jusqu'ici tentés pour arrêter le mal ont été à peu près infructueux. Si l'Hérault est encore épargné, le Bordelais est atteint : c'est une triste mais incontestable vérité que nous avons malheureusement constatée. Il faut donc que tout le monde cherche le remède, car tout le monde est menacé; il faut que la science se mette au service de la viticulture, qu'elle lui vienne en aide; il faut

qu'on établisse des comités d'observation correspondant entre eux; qu'on offre des encouragements, des récompenses à ceux qui trouveront un remède ou même un palliatif; il faut enfin qu'on s'organise pour la lutte par tous les moyens possibles..... »

Quelle est donc la nature de ce malencontreux puceron dont parle M. de La Loyère? C'est un animalcule presque microscopique, du genre *Phylloxera*, que le docteur Desmartis a reconnu, un des premiers, dans le Bordelais, et que M. Planchon a baptisé, à cause de ses ravages, *Phylloxera vastatrix*. Ce puceron, comme la plupart des espèces congénères, est surtout redoutable à cause de la rapidité avec laquelle il se multiplie. Il choisit pour domicile, non pas la grappe, comme l'oïdium, mais les racines, et les épuise, soit en absorbant les sucs nourriciers de la plante, soit en perforant les vaisseaux de la sève, qu'il creuse sans cesse pour y trouver son logement et sa nourriture. Sa manière d'agir n'est pas sans analogie avec celle de l'acare, qui creuse ses galeries sous notre épiderme et produit la gale.

Dès que le *Phylloxera vastatrix* a été connu et pris sur le fait, on s'est mis en quête des moyens propres à le combattre. Les uns ont proposé de placer aux pieds des souches atteintes une espèce rivale du puceron dévastateur, et de lui faire donner la chasse par cet ennemi. On sait qu'il n'est pas d'animalcule, parmi les insectes, qui n'ait à ses trousses des légions d'ennemis. D'autres ont songé à entourer les racines de sels métalliques assez énergiques pour tuer le *Phylloxera*, assez faibles pour ne pas nuire à la plante. Quel est le procédé le plus efficace? Il ne m'appartient pas de prononcer sur une question aussi grave. L'expérience seule doit décider. Je dirai cependant que j'ai peu de confiance dans la chasse donnée par certaines espèces au puceron, retranché dans les replis des

fibres de la racine comme dans une forteresse imprenable. Que dirait-on d'un médecin qui proposerait de traiter la gale en introduisant sous l'épiderme un deuxième parasite, destiné à donner la chasse à l'acare qui produit le mal? Restent les préparations chimiques. La science a fait assez de progrès, dans ces dernières années, pour trouver des remèdes efficaces contre l'animalcule qui nous occupe. Mais comment l'atteindre, garanti à la fois par la terre et l'écorce, sans nuire à la racine? On se rappelle que le soufre, préconisé par tous les viticulteurs comme le remède par excellence contre l'oïdium, laissait presque toujours des traces de son passage. Il s'incrustait dans la pellicule du raisin, et à l'époque des vendanges, lorsque la fermentation commençait dans la cuve, il révélait sa présence par un dégagement d'hydrogène sulfuré facile à reconnaître à son odeur pénétrante. Toutefois, on eût passé sur cet inconvénient s'il eût été seul. Malheureusement, le soufre, au lieu de s'échapper complètement à l'état de gaz hydrogène sulfuré, restait en partie dans la cuve. Quelque minime que fût cette portion, elle suffisait pour ôter au vin ou du moins pour masquer certaines de ses qualités essentielles, telles que sa finesse et son arôme. Les Bordelais savent cela mieux que personne, eux qui conseillaient aux consommateurs de ne pas laisser vieillir les vins tant qu'on serait obligé de recourir au soufre.

Admettons, toutefois, qu'on ait trouvé un remède infaillible contre le *Philloxera vastatrix;* que cet animalcule disparaisse des régions vinicoles: est-ce à dire que les vignes aujourd'hui atteintes reprendront leur vigueur d'autrefois? Il est au moins permis d'en douter. L'invasion à quelques années de distance de ces deux fléaux, l'oïdium et le puceron ravageur, semble indiquer que ce n'est pas dans le parasitisme d'un insecte qu'il faut voir la maladie de la vigne; que l'animalcule en est moins la

cause que l'effet. On sait que l'oïdium était aussi un parasite d'un autre genre, un champignon microscopique. Cette tendance de plus en plus accentuée au parasitisme accuse, de la part de la plante qui en est l'objet, une faiblesse organique, j'oserais presque dire une décrépitude fatale. Qu'on ne s'étonne pas de cette manière de voir, elle est suffisamment justifiée par la nature même des choses. Chaque organisation, soit végétale, soit animale, possède une certaine somme de vitalité que des soins bien entendus peuvent aménager, mais qu'on ne saurait prolonger au-delà de certaines limites. L'espèce est comme l'individu : après une existence qui se compte non plus par années, mais par siècles, elle est également destinée à disparaître, lorsque le milieu dans lequel elle s'est développée, modifié lui-même par l'action du temps, ne suffit plus à son évolution organique. Ce sont là des vérités aujourd'hui élémentaires pour le géologue et le naturaliste.

De toutes les plantes qu'on cultive, la vigne est peut-être celle qui a été le plus torturée par la main de l'homme. Pour nous borner aux régions qui nous occupent, nous dirons que son apparition dans le Bordelais date peut-être de trente siècles. D'après ce que rapporte Strabon, le grand géographe de l'antiquité, il est permis de conclure que le vin de ce pays avait déjà, à l'époque romaine, probablement aussi aux époques gauloise et phénicienne, la réputation d'aujourd'hui. On avait organisé des espèces d'escales à travers le Languedoc, pour porter aux colonies gréco-romaines de la Méditerranée les crûs des bords de l'Océan. Il y a donc des milliers d'années que nos terrains alimentent cette plante, qu'ils fournissent à la sève les mêmes substances. Il est de toute évidence que le sol s'appauvrit à la longue, car le fumier ne saurait remplacer tous les éléments que les racines puisent dans la terre.

La silice, la chaux, le fer, les phosphates, etc., participent dans une proportion déterminée à l'élaboration de la sève. Qu'une de ces substances vienne à manquer, par suite de l'épuisement séculaire du sol, ou seulement s'appauvrisse, et dès ce moment la plante s'étiole, et finit par s'éteindre d'anémie et de consomption.

Du reste, ce que je viens de dire n'est pas une pure hypothèse ; le fait s'est présenté dans plusieurs localités. A Madère, par exemple, si renommée jadis pour ses crûs, on s'est vu forcé, il y a quelques années, d'arracher les vignes, ce qui, soit dit en passant, n'empêche nullement les hôteliers des cinq ou six parties du monde de continuer à vendre du Madère à leurs clients. Les plants avaient sans doute épuisé le sol, et mouraient d'épuisement à leur tour. Et cependant, introduits par les Portugais après la conquête de l'île, ils n'avaient pas quatre siècles d'existence.

S'il en était malheureusement de même pour nos vignobles du Midi, et la persistance du mal en serait la preuve la plus palpable, il n'y aurait plus à chercher des poudres ou des onguents insecticides. Le remède est depuis longtemps connu et pratiqué chaque année aux colonies. Quand une plantation de cannes à sucre, de caféiers, d'indigotiers, etc., est épuisée, on brûle les tiges pour aller plus vite en besogne, et on laisse la terre se reposer. Au bout de quelques années, une forêt vierge s'élève sur ce sol abandonné à lui-même, et dans le travail souterrain d'une végétation à essences si multiples, les éléments se préparent pour fournir à une nouvelle plantation. L'heure venue, on met le feu à la forêt, et toutes les substances minérales élaborées et accumulées par la sève restent sur place, formant l'humus qui doit alimenter la plantation nouvelle.

Il semblera, au premier abord, qu'un remède aussi

héroïque n'est guère praticable en France ; cependant, si on y regarde de plus près, il ne paraît pas impossible à réaliser. On sait, en effet, que la vigne s'accommode de tous les terrains, quelque rocailleux, quelque arides qu'ils soient. Là où les céréales se refusent à venir, où les plantes les plus vivaces restent éternellement rabougries, la vigne croît et prospère. Or, nous avons en France d'immenses vacants sans rapport, sans culture : rien de plus simple, par conséquent, que de convertir ces terrains en vignobles à mesure qu'on serait obligé d'arracher les vignes atteintes par le fléau, afin de laisser reposer le sol qui les a si longtemps alimentées.

Une seconde précaution à prendre serait de changer aussi le plant. Les espèces actuellement cultivées ont été tellement torturées par la taille et par le mode de culture, qu'il est tout naturel de supposer que leur maladie tient aussi en partie aux souffrances qu'on leur impose sans relâche. Une plante continuellement martyrisée, sous prétexte de soins, doit tôt ou tard succomber à la peine, et ne saurait transmettre à ses rejetons une vitalité, une vigueur qu'elle n'a plus.

Comme l'a si judicieusement fait remarquer le docteur Guyot, chaque coup de serpe donné aux branches est une blessure. Aussi, voyez la différence qui existe entre les souches de nos vignobles et les souches abandonnées à elles-mêmes, et s'étendant librement en plein champ : tandis que le tronc des premières se rabougrit, offre un aspect souffreteux, et tombe, au bout de quelques années, d'épuisement et de vétusté, la souche libre de toute contrainte s'élève forte et robuste, étendant ses branches le long des arbres qu'elle rencontre dans son voisinage, et semble défier le temps. Nous conseillerons donc aux viticulteurs qui se verraient forcés d'arracher leurs vignobles, de ne plus recourir aux plants du pays et de faire venir

d'ailleurs un plant vierge autant que possible de culture antérieure.

Nous ne nous dissimulons pas que le remède que nous proposons sera trouvé par beaucoup de gens trop héroïque pour être mis en pratique. Aussi, souhaitons-nous que le mal que nous venons de signaler soit moins grave que nous l'avons supposé, et que la science trouve des moyens tout aussi efficaces, mais beaucoup plus simples. Cependant, qu'on ne s'y trompe pas, la chose me paraît beaucoup plus sérieuse qu'on ne le pense jusqu'ici, et je pourrais, au besoin, m'étayer de l'opinion d'un homme dont personne ne contestera la compétence en pareille matière : le docteur Boisduval, vice-président de la Société impériale et centrale d'Horticulture de France. Voici, en effet, ce que je lis dans un rapport qu'il vient de publier à ce sujet :

« Maintenant, si vous me demandez mon opinion sur cet effroyable fléau, qui semble vouloir s'étendre comme l'oïdium, je vous dirai carrément que si les vignes n'étaient pas préalablement atteintes d'une affection morbide, invisible à nos yeux, et dont la cause nous échappe aussi bien que celle qui a occasionné le *Botrytis infestans* (maladie des pommes de terre), elles ne seraient point envahies par le *Phylloxera*, qui, d'après mon opinion, ne fait que hâter la fin des malades et détermine la mort de sujets qui, très-probablement, n'étant que légèrement atteints, peuvent encore se rétablir. Vous savez parfaitement que les animaux souffreteux sont dévorés par la vermine. Les rosiers, dans les jardins de Paris, sont toujours couverts de pucerons *(Aphis rosæ)*, tandis que ceux qui sont cultivés à la campagne et ont une végétation vigoureuse en sont toujours exempts. Le *Phylloxera* serait donc l'effet et non la cause directe de la maladie, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faille rien faire ; si la mé-

decine ne guérit pas toujours, elle soulage souvent : *Aide-toi, le Ciel t'aidera.* »

Nous reviendrons sur cette question, capitale pour les régions vinicoles, capitale pour la France entière, et nous tiendrons nos lecteurs au courant de tous les efforts qui seront tentés pour combattre ou conjurer le fléau qui menace d'envahir notre sol.

BLUME.

ENVAHISSEMENT

DES EAUX COURANTES DU MÉDOC

PAR UNE PLANTE D'AMÉRIQUE

(ELODEA CANADENSIS)

Par un sentiment que lui dictent tout à la fois son intérêt propre et son dévouement à ses semblables, l'homme s'applique sans relâche à perfectionner les choses qui l'entourent, à ajouter sans cesse aux avantages qu'elles peuvent offrir.

En général, et c'est là encore un fait qu'on est heureux de constater, la nature se prête à ces entreprises, comme s'il restait encore des perfectionnements à ajouter à son œuvre sublime. Mais cette condescendance, cependant, a des limites : celles, sans doute, au-delà desquelles un trouble trop sensible pourrait être porté dans les choses, dans l'harmonieux ensemble qu'elles constituent.

Voilà probablement pourquoi toutes les fois que, dans ce sens, une conquête est réalisée sur un point quelconque de la nature, celle-ci ne manque pas de susciter, à côté du bien obtenu, des inconvénients que l'on n'avait pas prévus d'abord ; inconvénients qui ne détruisent pas, heureusement, la valeur de ce bien, mais qui proclament, qui maintiennent des droits antérieurs à toutes entreprises de ce genre qui, bien souvent, leur imposent des bornes.

Un exemple bien remarquable à citer, au point de vue dont il s'agit, c'est ce que l'on a vu déjà dans bien des contrées de l'Europe et ce que l'on voit en ce moment

dans les marais du Médoc en voie d'assainissement, notamment dans ceux de Saint-Laurent, Saint-Julien, etc., arrondissement de Lesparre.

Par des travaux d'art très-bien entendus et très-bien exécutés, des eaux, autrefois stationnaires et croupissantes, s'écoulent librement par des canaux qui les conduisent à la Gironde, après le bien qu'elles ont pu faire à de vastes étendues de terres, principalement employées à la production fourragère. On comprend également tout ce qu'a à gagner l'état sanitaire de la contrée à de pareilles entreprises.

Mais, ici, à côté d'avantages si positifs, si dignes de toutes les sympathies de l'administration, de toute la sollicitude des hommes qui s'en occupent et de toute la reconnaissance de ceux qui en profitent, une circonstance s'est révélée, que l'on ne pouvait prévoir, et qui a suscité, non un obstacle insurmontable à l'accomplissement de travaux si importants et si utiles, mais un obstacle qui est venu les compliquer, les embarrasser, ajouter aux difficultés d'établissement et surtout d'entretien déjà prévues.

Il est arrivé qu'une plante étrangère à la Flore locale, à celle de la France, de l'Europe même, est venue s'établir dans les nouveaux canaux, s'y multiplier au point de les remplir bientôt, de gêner la circulation des eaux, de nécessiter de fréquents recurements. Cette plante, les botanistes la nomment *Elodea canadensis;* ils la comprennent, avec d'autres plantes aquatiques, dans la famille naturelle des *Hydrocharidées*, nom d'origine grecque, et qui signifie : ornement de l'eau.

Comme toutes les plantes qui se sont répandues dans différentes contrées à la fois et qui y ont fixé isolément d'abord l'attention des botanistes, l'*Elodea canadensis* possède une synonymie assez compliquée, mais dont

nous n'avons pas à nous occuper ici, si ce n'est pour dire que le nom que nous lui donnons, et que lui imposèrent les botanistes Michaud et Richard, paraît être celui qui devra prévaloir. Ajoutons cependant que, dans un récent travail sur ce sujet, inséré dans la *Revue horticole*, M. B. Verlot, professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris, se prononce pour celui d'*Anacharis canadensis*, sous lequel, effectivement, la désignent grand nombre d'auteurs.

C'est de l'Amérique, nous venons de le dire, de l'Amérique boréale qu'est originaire cette nouvelle hydrocharidée, l'espèce, dit M. B. Verlot, la plus rustique et la plus envahissante peut-être parmi celles qui habitent les eaux. Transportée sans doute dans des lests de navires, comme plusieurs autres aujourd'hui acquises à la Flore européenne, c'est en Angleterre d'abord qu'elle paraît être arrivée, pour de là se répandre dans plusieurs autres contrées, en Allemagne, en France, etc.... Dans ce premier pays, en 1847, Mlle Marie Kirby la signala près de Market-Hamborough, duché de Leycester.

Plus tard, elle le fut également dans le Hampshire. En France, ce fut à titre de curiosité et comme acquisition botanique, qu'eut lieu son introduction, M. Decaisne, en 1850, en ayant fait venir d'Angleterre deux échantillons pour le Muséum. De cet établissement, et toujours en vue de la science, d'autres botanistes crurent devoir la répandre aux environs de la capitale, sans se douter alors de tout l'empressement qu'elle mettrait à répondre à leurs intentions.

S'il n'est pas possible de dire comment elle est venue dans la Gironde, au moins faut-il reconnaître, d'après tout ce qui précède, que son introduction parmi nous n'a rien qui puisse surprendre, soit qu'elle ait eu pour cause quelqu'un de ces hasards dont la nature est si

habile à profiter, soit que la science ait été pour quelque chose aussi dans ce nouvel envahissement. Toujours est-il qu'ici, comme ailleurs, il lui a suffi du moindre fragment, du moindre germe pour s'y établir, agissant ainsi comme ces méchants dont parle le fabuliste :

> Laissez-leur prendre un pied chez vous,
> Ils en auront bientôt pris quatre.

L'*Elodea canadensis* a un mode d'existence qui lui est commun avec quelques autres végétations aquatiques. Elle implante, dans le fond vaseux des ruisseaux ou des étangs, des sortes de racines grêles et rampantes, d'où s'élèvent des tiges ou longs rameaux flexibles, garnies de petites feuilles que l'eau tient en suspension dans le sens de son courant, c'est-à-dire parallèlement les unes aux autres, comme les chaumes de blé qu'une tempête a tous renversés dans la même direction.

La plante est dioïque, c'est-à-dire que les fleurs qu'elle porte, fort petites et fort insignifiantes, du reste, pour quiconque ne les examine pas au point de vue purement botanique, sont réparties : les mâles sur un pied, les femelles sur un autre, séparées.

C'est à la fin de l'été, en août, que ces fleurs, au moins les seules que nous ayons, se montrent. Situées solitairement à l'extrémité d'un pédicelle grêle, blanchâtre, flexible et pouvant atteindre dix centimètres et plus, on les voit flotter sur l'eau à l'extrémité de ce pédicelle ou sorte de tube qui, de son côté, s'enroule horizontalement, de manière à former un commencement de spirale.

Mais ce qui est bien autrement surprenant encore que tout ce qui précède, c'est qu'en France et dans tout le reste de l'Europe où elle s'est propagée, ce n'est que l'individu femelle qui a fourni et qui fournit à cette immense propagation. D'où il suit que celle-ci ne s'opère pas par les voies réellement naturelles, les graines, mais par un

moyen artificiel dont elle n'est pas la seule, du reste, à donner l'exemple dans le règne végétal.

« A défaut de graines, dit encore M. le professeur B. Verlot, qu'elle est inapte à produire dans nos contrées, à cause de l'absence de l'individu mâle, cette plante se multiplie d'une façon prodigieuse, soit par les ramifications de ses tiges souterraines, soit par le sectionnement de ses tiges feuillues, qui ont la faculté d'émettre des petits bourgeons à l'aisselle de la plupart des feuilles ; bourgeons qui, une fois formés, continuent à se développer sur l'axe qui les a produits, ou, s'en détachant à une certaine période de leur développement, tombent dans la vase, y plongent leurs racines et arrivent finalement, et en très-peu de temps, à former des touffes aussi vigoureuses et aussi étendues que celle qui leur a donné naissance. »

Après ces détails historiques et botaniques, empruntés à des hommes éminemment compétents, car nous en devons aussi une notable partie au savant directeur du Jardin botanique de Bordeaux, M. Durieu de Maisonneuve, revenons à quelques-unes des considérations auxquelles peut donner lieu la singulière plante dont il s'agit.

Nous avons dit que l'*Elodea canadensis* n'était pas la seule plante de la même famille, des hydrocharidées, vivant dans nos contrées en envahissant, soit les eaux courantes, soit celles des étangs. Parmi ces plantes, effectivement, il en est une autre, mais indigène à ces contrées, et sur laquelle nous donnerons aussi quelques détails, non-seulement par rapport à ses tendances analogues, mais aussi par rapport à un mode d'existence tout à fait particulier et fort curieux : il s'agit de la vallisnérie en spirale *(Vallisneria spiralis)*. C'est encore une herbe vivace, aquatique, submergée, donnant des fleurs mâles sur un pied, des fleurs femelles sur un autre, et fleurissant de juillet à août.

Or, ce sont les phénomènes qui se passent au moment de cette floraison qui sont particulièrement remarquables. Jusque-là, les pieds femelles aussi bien que les pieds mâles étaient restés sous l'eau ; mais, par un allongement que permet l'enroulement en tire-bouchon de la hampe qui porte les fleurs femelles, celles-ci peuvent venir alors s'épanouir à la surface de l'eau. Quant aux fleurs mâles, cet allongement ne leur étant pas possible, elles se détachent purement et simplement des pieds qui les portent, arrivent, elles aussi, à la surface de l'eau, où les maintient leur état vésiculeux, se groupent autour des fleurs femelles, leur distribuent leur pollen, et se flétrissent. Cette opération terminée, la fécondation est accomplie, et les fleurs femelles, ramenées au fond de l'eau par un nouvel enroulement de leurs hampes, vont y mûrir leurs graines.

Non-seulement une opération aussi curieuse, on pourrait dire un instinct aussi perfectionné, a fait dès longtemps l'admiration des naturalistes, mais elle a aussi commandé celle des poètes, toujours sensibles, du reste, aux merveilles de la nature. Delille, dans son poème des *Trois Règnes*, en a fait la description, et Castel, dans son poème des *Plantes*, en a parlé dans les termes suivants :

Le Rhône impétueux, dans son onde écumante,
Pendant neuf mois entiers nous dérobe une plante
Dont la tige s'allonge en la saison d'amour,
Monte au-dessus des flots et brille aux yeux du jour.
Les mâles, jusqu'alors dans les fonds immobiles,
De leurs liens trop courts brisent les nœuds débiles,
Voguent vers leur amante, et, libres dans leurs feux,
Lui forment sur le fleuve un cortége amoureux.
On dirait une fête où le dieu d'Hyménée
Promène sur les flots sa pompe fortunée.
Mais les temps de Vénus une fois accomplis,
La tige se retire en rapprochant ses plis,
Et va mûrir sous l'eau sa semence féconde.

Également envahissante, la vallisnérie se trouve dans grand nombre de cours d'eau du midi de la France : dans le Rhône; dans le canal du Languedoc, où son abondance est telle, dit un des collaborateurs du *Dictionnaire universel d'Histoire naturelle*, qu'elle ne tarderait pas à empêcher la navigation, si de nombreux ouvriers n'étaient occupés tous les ans, à très-grands frais, à la couper sous l'eau au moyen de faux très-longuement emmanchées. Aujourd'hui aussi, et depuis longtemps, elle se trouve dans le canal latéral à la Garonne : car, déjà, en 1846, l'auteur de la Flore de Tarn-et-Garonne, M. Lagrèze-Fossat, faisait suivre sa description de cette remarque : « La vallisnérie, qui est si commune à Toulouse, dans le canal du Languedoc, a déjà pénétré dans le canal latéral; elle arrive aujourd'hui aux environs de Saint-Jory. »

Il ne faudrait pas croire cependant que le fait de cette invasion d'outre-mer, de la part de l'*Elodea canadensis*, fût sans exemple en histoire naturelle. Loin de là; dans nos contrées, il est, entre autres, et parmi les plus communes, trois plantes qu'on n'y rencontrait pas avant la découverte de l'Amérique, et qui y sont aujourd'hui aussi répandues que celles de la Flore indigène.

Ainsi, la vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*), qui, littéralement, couvre nos terres maigres et sèches, pour peu que nous les négligions. Bosc croyait que cette introduction et cette multiplication étaient dues à l'emploi que l'on avait fait de la plante au Canada, pour emballer les peaux de castors que l'on envoyait en France. Cependant, Linné avait émis une opinion bien plus extraordinaire encore : il pensait que sa graine, extrêmement légère et munie d'une aigrette, avait, emportée par le vent, franchi de la sorte le vaste Océan !

Ainsi, le raisin d'Amérique (*Phytolacca decandra*), également originaire de l'Amérique, mais dont l'intro-

duction, il est vrai, d'abord dans les jardins, avait eu pour motifs, soit l'ornement de nos parterres, soit la coloration de certains vins au moyen de ses fruits si riches sous ce rapport.

Ainsi, enfin, la pomme épineuse (*Datura stramonium*), dont la patrie n'est pas connue d'une manière bien précise, mais qui est devenue très-commune dans l'Europe entière, et dont les propriétés, malgré la pompe de ses fleurs, sont très-vénéneuses.

Le monde qui nous a donné ces plantes, et que ne connaissaient pas les anciens, a, il est vrai, en même temps, enrichi la culture moderne de quelques espèces dont elle a pu tirer un grand parti : la pomme de terre, le topinambour, dont l'action, celle de la première surtout, a été capitale sur le développement de la population de l'Europe ; le tabac, qui a créé tout à la fois un nouveau besoin et une nouvelle source de revenu public. Ici encore la nature est restée fidèle à sa manière de procéder à notre égard, en ajoutant en même temps et à nos plantes utiles et à celles, déjà si nombreuses, dont nous sommes obligés d'arrêter les tendances envahissantes.

A l'égard de l'*Elodea canadensis*, on s'est demandé si une plante qui multiplie avec une si déplorable puissance ne pourrait pas ainsi devenir la source d'un engrais abondant. Pour cela, des expériences ont été entreprises par des hommes compétents, et leurs premiers résultats n'ont pas semblé très-encourageants. Il est clair, comme le fait encore remarquer M. le professeur B. Verlot, que malgré le nombre de ses tiges et l'abondance de son feuillage, tout cela, constamment submergé, ne présente aucune consistance et devient, hors de l'eau, d'une légèreté extrême. Tout cela, néanmoins, d'après l'analyse faite par M. Sicard, pharmacien à l'Administration centrale des Hôpitaux, donne 3,5 d'azote pour cent, tandis que le fumier de ferme normal n'en donne que 2,0.

Au surplus, c'est aux personnes qui ont sous la main la matière dont il s'agit, à continuer des recherches qui peuvent leur être extrêmement faciles, et les éclairer sur le parti plus ou moins avantageux qu'elles pourraient tirer de cette matière, si prompte à se former.

A. Petit-Lafitte,

Professeur d'Agriculture de la Gironde.

CONTES POPULAIRES RECUEILLIS EN AGENAIS

(Suite)

VI

La Chèvre et le Loup

La chèvre et le loup (1) voulurent devenir riches, et s'associèrent pour travailler une métairie.

— Loup, dit la chèvre, les bons comptes font les bons amis. Avant de nous mettre au travail, il faut bien faire nos accords et convenir de la part que chacun doit prendre dans les récoltes. L'un de nous aura ce qui poussera sous la terre, et l'autre ce qui poussera dessus. Choisis; je me contente de ce que tu ne voudras pas.

— Je choisis ce qui poussera dessus.

La chèvre sema toute la métairie en aulx, oignons et raves; de sorte qu'elle eut les têtes de tous ces légumes, et que son pauvre associé n'en eut que les queues.

— Je me suis trompé l'année passée, dit le loup, et je choisis pour celle-ci tout ce qui poussera sous la terre.

La chèvre sema toute la métairie en blé et en seigle; de sorte qu'elle eut tout le grain et toute la paille, et que son pauvre associé n'eut que les racines.

Alors le loup se promit de punir la chèvre de ses mauvais tours, et de profiter de la première occasion où il serait seul avec elle pour la manger. Mais celle-ci devina la pensée du loup et se tint sur ses gardes, en attendant le moment de se débarrasser de son ennemi.

Un jour, le loup s'en alla trouver la chèvre.

— Bonjour, chèvre.

— Adieu, loup.

(1) Écrit sous la dictée de Catherine Sustrac.

— Chèvre, j'ai de bien mauvaise soupe à la maison, et je viens goûter la tienne.

— Avec plaisir, loup.

La chèvre servit au loup une grande assiettée de soupe, et ensuite ils allèrent se promener jusqu'à une église dont la porte était trouée.

— Chèvre, dit le loup, entrons dans cette église pour prier Dieu.

— Avec plaisir, loup.

— A présent que nous sommes entrés, chèvre, il faut que je te mange.

— Imbécile ! je suis vieille et maigre, tu ferais un triste repas. Mange plutôt cette miche de pain de quinze livres que quelqu'un a mise pour le curé sur la marche de l'autel.

— Tu as raison, chèvre.

Le loup se jeta sur la miche, et la chèvre profita de ce moment pour sortir par le trou de la porte. Mais quand le loup voulut en faire autant, il se trouva que tout le pain qu'il avait avalé lui avait tellement enflé le ventre, qu'il ne pouvait pas passer.

— A mon secours, chèvre ! le trou de la porte s'est rapetissé.

— Non, loup; c'est ton ventre qui s'est enflé. Tâche de sortir de l'église en grimpant le long de la corde de la cloche.

Le loup se pendit à la corde et mit la cloche à la volée; de sorte que les gens de la paroisse accoururent à ce tapage. Quand ils virent à qui ils avaient affaire, ils s'armèrent de fourches et de bâtons, de sorte que la vilaine bête faillit y laisser le cuir, et s'échappa tout en sang. La chèvre, qui regardait de loin, riait comme une folle.

— Ah ! chèvre, les gens de cette paroisse sont de bien mauvais chrétiens. Vois dans quel état ils m'ont mis devant l'autel même du Bon Dieu. Je n'en puis plus, et je donnerais dix ans de ma vie contre un peu d'eau pour laver mes blessures et me guérir de la soif que me donne tout le pain que j'ai mangé.

— Eh bien! loup, saute dans ce puits. Quand tu auras lavé tes plaies et bu à ta soif, je t'aiderai à remonter.

Le loup sauta dans le puits, lava ses plaies et but à sa soif.

— Maintenant, chèvre, aide-moi à remonter.

— Loup, tu es dans le puits; demeures-y.

Et cric, cric,
Mon conte est fini;
Et cric, crac,
Mon conte est achevé.
Je passe par mon pré,
Avec une cuillerée de fèves qu'on m'a donnée.

VII

La Goulue

Il y avait une fois (1) un homme et une femme qui avaient une fille de dix-huit ans. Cette fille était si goulue qu'elle n'avait jamais la tête aux danses et aux galants, et qu'elle ne pensait qu'à manger de la viande crue. Un jour, son père et sa mère eurent besoin d'aller à Agen, au temps de la foire du Pin.

— Goulue, lui dirent-ils, nous allons à la foire à Agen. Garde bien la maison, et pour ta peine nous te rapporterons ce que tu voudras.

— Rapportez-moi de la viande crue.

Le père et la mère partirent pour Agen, et quand ils eurent fait leurs affaires, ils coururent tous les bouchers de la ville pour acheter de la viande. Mais force gens étaient venus à la foire et s'étaient pourvus de bonne heure, de sorte que les bouchers n'avaient plus rien à vendre. Le soleil commençait à baisser, et les parents de la goulue reprirent le chemin de leur village.

(1) Écrit sous la dictée de Catherine Sustrac.

— Comment ferons-nous ? disaient-ils en marchant. Nous avons promis de la viande crue à la goulue, et nous n'en avons trouvé chez aucun boucher de la ville d'Agen.

Alors la femme dit à l'homme :

— Il fait nuit; entrons dans ce cimetière où on a enterré un mort ce matin. Déterrons-le, coupons-en un morceau, et portons-le à la goulue.

Tous deux entrèrent dans le cimetière, déterrèrent le mort, lui coupèrent la jambe gauche, et rentrèrent à la maison.

— Tiens, Goulue, voici la viande crue que nous te rapportons de la foire.

La goulue se jeta sur la jambe et la rongea jusqu'au dernier morceau. Cela fait, elle prit le couteau de son père, cassa l'os et suça la moelle.

L'heure vint d'aller se coucher; mais pendant toute la nuit on entendit dans la maison une voix qui criait :

— Rends-moi ma jambe ! Rends-moi ma jambe !

Le lendemain, le père et la mère partirent de bonne heure avec la goulue pour aller travailler aux champs. Quand vint l'heure du déjeuner, il se trouva que le père avait oublié son couteau.

— Goulue, dit-il, va-t'en me chercher mon couteau à la maison.

— Je n'ose pas.

— Va-s-y, te dis-je, ou je vais te faire marcher !

La goulue partit; mais quand elle entra dans la maison, elle trouva, pendu à la crémaillère de la cheminée, un mort à qui il manquait la jambe gauche.

— Goulue, dit-il, allume le feu et fais chauffer de l'eau.

La goulue alluma le feu et fit chauffer de l'eau.

— Goulue, lave-moi ma jambe droite.

La goulue lava la jambe droite.

— Goulue, lave-moi ma jambe gauche.

— Mort, tu n'as pas de jambe gauche.

— Qui donc me l'a prise ?

— Je ne sais pas.

— Moi, je le sais. Ton père et ta mère m'ont déterré et m'ont coupé la jambe gauche, que tu as mangée !

Alors le mort prit la goulue, l'emporta dans sa fosse, au cimetière, et la mangea.

Et cric, cric,
Mon conte est fini;
Et cric, crac,
Mon conte est achevé.
Je passe par mon pré,
Avec une cuillerée de fèves qu'on m'a donnée.

VIII

La Gardeuse de Dindons

Il y avait une fois (1) un roi qui aimait beaucoup le sel. Ce roi était veuf, et avait trois filles à marier. Il avait aussi un valet avisé comme il n'y en a guère. Un jour que ce valet était occupé à pétrir dans le fournil, le roi vint le trouver et lui dit :

— Valet, tu es un homme de sens, et je veux te consulter sur une affaire fort secrète.

— Maître, je n'aime pas les secrets. Si vous devez parler de votre affaire à un autre qu'à moi, ne m'en dites pas un mot. Vous croiriez que c'est moi qui vous ai trahi, et vous me chasseriez de chez vous.

— Je n'en parlerai qu'à toi.

— Alors, j'écoute.

— Valet, j'ai trois filles à marier; je suis vieux, et je ne veux plus être roi. Quand tu auras fini de pétrir, tu iras chercher le notaire. Je veux me réduire à une pension, et partager mon bien entre mes trois filles.

— Maître, à votre place je ne ferais pas cela.

(1) Écrit sous la dictée de Marianne Bense.

— Pourquoi, valet ?

— Maître, celui qui n'a plus rien est bien vite méprisé. A votre place, je garderais ma terre, et je doterais mes filles raisonnablement le jour de leur mariage.

— Valet, mes filles m'aiment; je ne crains rien.

— Maître, mettez-les à l'épreuve avant de vous décider.

Le roi remonta dans sa chambre, et commanda qu'on fît venir ses trois filles.

— M'aimes-tu ? dit-il à l'aînée.

— Mon père, je vous aime plus que tout au monde.

— Bien. Et toi, ma cadette, m'aimes-tu ?

— Mon père, je vous aime plus que tout au monde.

— Bien. Et toi, ma dernière, m'aimes-tu ?

— Mon père, je vous aime autant que vous aimez le sel.

— Méchante langue ! Tu insultes ton père ! Rentre dans ta chambre, et attends-y que j'aie décidé ce qu'il faut faire de toi !

La fille dernière rentra dans sa chambre. Alors ses deux aînées dirent à leur père :

— Notre sœur vous a insulté : elle mérite la mort.

— Elle mourra; mais, vous autres, vous m'aimez, et vous ne tarderez pas à recevoir votre récompense. Attendez-moi ici.

Le roi redescendit au fournil où le valet pétrissait toujours, et lui conta ce qui venait de se passer.

— Maintenant, valet, l'épreuve est faite. Va me chercher le notaire, pour qu'il partage ma terre entre mes deux filles aînées, et le bourreau, pour qu'il fasse mourir ma dernière.

— Maître, les paroles sont des femelles; mais les actions sont des mâles. Votre épreuve n'est pas bonne, et à votre place je jugerais mes filles sur ce qu'elles feront, et non pas sur ce qu'elles ont dit.

— Tais-toi, valet : tu ne sais pas ce que tu dis ! Tais-toi, ou je t'assomme de coups de bâton !

Quand le valet vit le roi brandir son bâton, il fit semblant de changer d'avis.

— Eh bien ! maître, j'ai tort, et vous parlez comme un livre. Faites à votre volonté. Je vais aller chercher le notaire,

et je veux servir moi-même de bourreau à votre dernière fille. Je la mènerai dans un bois, je la tuerai, et je vous apporterai sa langue.

— Tu vois bien, valet, que tu es de mon avis. Va-t'en d'abord chercher le notaire.

Le valet alla chercher le notaire, et le roi maria ses filles sur-le-champ, en donnant la moitié de sa terre à chacune d'elles.

— Notaire, dit-il, je me réserve, pendant toute ma vie, d'aller chaque année vivre six mois chez ma fille aînée, et six mois chez la cadette. Ne manque pas d'écrire cela sur ton papier.

Le notaire était une grande canaille, qui fut condamné, la même année, aux galères pour le restant de sa vie. Il avait reçu secrètement de l'argent des deux filles aînées, et il n'écrivit pas sur son papier ce que le roi s'était réservé.

— Maître, dit le valet, Dieu veuille que ce qui est fait soit bien fait. Maintenant je vais mener votre fille dans le bois, pour lui faire passer le goût du pain et vous apporter sa langue.

— Va-s-y, valet; quand tu seras revenu, je te récompenserai.

Le valet alla chercher une chaîne et la passa au cou de la pauvre fille. Cela fait, il prit son sabre et siffla sa chienne.

— Allons, insolente ! allons, malheureuse ! tu n'as pas longtemps à vivre. Recommande ton âme à Dieu, à la Sainte Vierge et aux saints.

Ainsi criait le valet, tant qu'il était à même d'être entendu par le roi ; mais, dans le bois, ce fut autre chose.

— Demoiselle, n'ayez pas peur. J'ai fait tout ceci pour vous sauver du bourreau. Vos chemises et vos plus belles hardes sont dans ma besace. J'y ai mis aussi des habits de paysanne que vous allez revêtir tout de suite. Avant de me louer comme valet chez votre père, j'ai servi dans le château d'un autre roi. Sa femme ne me refusera pas de vous prendre comme gardeuse de dindons, et, là, vous serez bien cachée.

En effet, le valet amena la fille du roi à ce château. La

reine la prit à son service comme gardeuse de dindons, et lui donna son logement dans une chambrette sous un escalier. Cela fait, le valet revint chez son maître ; mais, en traversant le bois, il tira son sabre, tua sa chienne, et lui arracha la langue.

— Maître, j'ai tué votre fille, et je vous apporte sa langue.

— Valet, je suis content de toi. Voilà cent louis d'or pour ta peine.

— Cent louis d'or, maître, ce n'est pas assez pour ce travail.

— Eh bien ! en voilà cent autres.

— Et vous, mesdames, ne me donnerez-vous rien pour avoir tué votre sœur et vous avoir apporté sa langue ?

— Valet, nous te donnerons chacune autant que notre père.

— Merci, maître. Merci, mesdames.

Le lendemain de cette affaire, les deux filles aînées prirent chacune son mari, et s'en allèrent trouver le roi.

— Père, vous n'êtes plus ici chez vous. La partie droite de ce château appartient à l'aînée, et la gauche à la cadette. Allez-vous-en où vous voudrez.

— Méchantes filles, vous me payez mal de tout le bien que je vous ai fait. Je ne veux pas m'en aller. Le papier du notaire me donne le droit, pendant toute ma vie, d'aller vivre six mois chez ma fille aînée, et six mois chez la cadette.

— Parle, papier ; tais-toi, langue ! Le notaire n'a pas écrit cela.

— Le notaire est aussi canaille que vous !

— Allons ! leste ! allez-vous-en, ou gare les chiens !

Le pauvre roi sortit du château : sur le pas de la porte il rencontra le valet.

— Où allez-vous, maître ?

— Je m'en vais à la volonté de Dieu. Ce château n'est plus le mien, et mes filles et mes gendres m'en ont chassé. Pourquoi m'as-tu si mal conseillé quand je voulais partager ma terre entre mes filles ?

— Maître, je vous ai dit : « Éprouvez-les. » Vous avez cru

aux paroles qui sont des femelles, tandis que les actions sont des mâles, et vous avez agi à votre tête. Mais ce qui est fait est fait, et le regret ne sert de rien. Attendez-moi là un moment; nous allons partir ensemble. Je veux toujours être votre valet.

— Reste ici, pour ton bien. Je n'ai plus de quoi te payer et te nourrir.

— Je vous servirai pour rien, et j'ai de quoi vivre pour nous deux.

— Comme tu voudras.

Le valet rentra dans le château, et revint un moment après avec une besace pleine sur le dos.

— Allons, partons.

Au bout de sept jours de marche, ils arrivèrent dans un pays où ils trouvèrent en vente une petite métairie, avec une maison de maître. Le valet l'acheta, et la paya comptant avec les louis d'or qu'il avait reçus pour sa peine, quand on croyait qu'il avait fait mourir la dernière fille du roi.

— Maître, cette petite métairie est la vôtre. Buvez, mangez et promenez-vous, pendant que je travaillerai les champs et les vignes.

— Merci, valet. Il y a force maîtres qui ne te valent pas.

Pendant que tout cela se passait, la dernière fille, que son père croyait morte, demeurait toujours, comme gardeuse de dindons, dans le château du roi où le valet l'avait placée. Ce roi avait un fils si fort, si hardi et si beau garçon, que toutes les filles du pays en tombaient amoureuses. La gardeuse de dindons en tomba amoureuse comme les autres; mais il ne faisait aucune attention à elle.

— Mal-appris, pensait-elle souvent, je te forcerai bien à faire attention à moi !

Le temps du carnaval arriva, et chaque soir, après souper, le fils du roi s'habillait de neuf et montait à cheval, pour s'en aller danser jusqu'au lendemain matin, dans les châteaux du voisinage. Que fit la gardeuse de dindons? Pendant la veillée, elle se dit malade, et fit semblant de s'aller coucher. Mais elle descendit secrètement à l'écurie, sella et brida un cheval, et

lui donna double picotin d'avoine. Ensuite elle remonta dans sa chambre, et ouvrit la besace où étaient les hardes qu'elle avait rapportées de chez son père. Cela fait, elle se peigna avec un peigne d'or, se chaussa de bas blancs et de petits souliers rouges en maroquin de Flandre, mit une belle robe couleur du ciel, redescendit à l'écurie, sauta sur le cheval, et partit au galop pour le château où le fils du roi s'en était allé danser.

Quand elle entra dans le bal, les joueurs de vielle et de violon cessèrent de jouer, les danseurs de danser, et tous les invités disaient :

— Quelle est cette belle demoiselle?

Enfin, les joueurs de vielle et de violon recommencèrent leur musique, et le fils du roi prit la jeune fille par la main pour la mener à la danse. Mais, au premier coup de minuit, elle laissa son danseur en plan, ressauta sur son cheval, et repartit au galop. Le lendemain, elle s'en alla garder les dindons comme de coutume, et le fils du roi qui la rencontra en allant à la chasse, pensa :

— C'est étonnant comme cette jeune paysanne ressemble à la belle demoiselle que j'ai vue au bal cette nuit !

Le soir même, après souper, il s'habilla de neuf, monta à cheval, et partit encore pour le bal. Que fit alors la gardeuse de dindons? Pendant la veillée, elle se dit malade, et fit semblant d'aller se coucher. Mais elle descendit secrètement à l'écurie, sella et brida un cheval, et lui donna double picotin d'avoine. Ensuite elle remonta dans sa chambre, et ouvrit la besace où étaient les hardes qu'elle avait rapportées de chez son père. Cela fait, elle se peigna avec un peigne d'or, se chaussa de bas blancs et de petits souliers en maroquin de Flandre, mit une robe couleur de la lune, redescendit à l'écurie, sauta sur le cheval, et partit au galop pour le château où le fils du roi s'en était allé danser.

Quand elle entra dans le bal, les joueurs de vielle et de violon cessèrent de jouer, les danseurs de danser, et tous les invités disaient :

— Quelle est cette belle demoiselle?

Enfin, les joueurs de vielle et de violon recommencèrent leur musique, et le fils du roi prit la jeune fille par la main pour la mener à la danse. Mais, au premier coup de minuit elle laissa son danseur en plan, ressauta sur son cheval, et re partit au galop. Le lendemain, elle s'en alla garder les dindons comme de coutume, et le fils du roi, qui la rencontra en allant à la chasse, pensa :

— C'est étonnant comme cette jeune paysanne ressemble à la belle demoiselle que j'ai vue au bal cette nuit !

Le soir même, après souper, il s'habilla de neuf, monta à cheval, et partit encore pour le bal. Que fit la gardeuse de dindons? Pendant la veillée, elle se dit malade, et fit semblant d'aller se coucher. Mais elle descendit secrètement à l'écurie, sella et brida un cheval, et lui donna double picotin d'avoine. Ensuite elle remonta dans sa chambre, et ouvrit la besace où étaient les hardes qu'elle avait rapportées de chez son père. Cela fait, elle se peigna avec un peigne d'or, se chaussa de bas blancs et de petits souliers rouges en maroquin de Flandre, mit une robe couleur du soleil, redescendit à l'écurie, ressauta sur le cheval, et partit au galop pour le château où le fils du roi était allé danser.

Quand elle entra dans le bal, les joueurs de vielle et de violon cessèrent de jouer, les danseurs de danser, et tous les invités disaient :

— Quelle est cette belle demoiselle?

Enfin, les joueurs de vielle et de violon recommencèrent leur musique, et le fils du roi prit la jeune fille par la main pour la mener à la danse. Au premier coup de minuit, la jeune fille laissa son danseur en plan, ressauta sur son cheval, et repartit au galop. Mais, cette fois, en s'échappant, elle perdit dans le bal son petit soulier rouge du pied droit.

Dès le premier jour où la jeune fille avait paru dans le bal, le fils du roi en était tombé tellement amoureux, qu'il en avait perdu le boire et le manger. Il ramassa le petit soulier rouge et le fit essayer aux demoiselles du bal; mais toutes avaient le pied trop grand pour le chausser. Alors, il mit ce

petit soulier rouge dans sa poche et s'en revint au château de son père.

— Père, je suis tombé amoureux d'une jeune fille qui a perdu ce petit soulier rouge dans le bal. Si vous ne me la donnez pas en mariage, vous serez cause d'un grand malheur. Je m'en irai loin, bien loin, me rendre moine dans un pays d'où je ne reviendrai jamais.

— Mon fils, je ne veux pas que tu te rendes moine. Dis-moi où cette jeune fille demeure, et nous monterons tous deux à cheval, pour aller la demander en mariage à son père.

— Père, je ne sais pas où elle demeure.

— Eh bien! va me chercher le tambour de la commune.

Le fils du roi partit et revint avec le tambour.

— Tambour, voilà cent pistoles. Va crier partout que la demoiselle qui pourra chausser ce petit soulier rouge, sera la femme de mon fils.

Le tambour partit, et cria partout comme il en avait reçu l'ordre. Pendant trois jours, le château du roi fut plein de demoiselles qui venaient pour essayer le petit soulier rouge; mais aucune ne put le chausser. La gardeuse de dindons les regardait faire et riait de tout son cœur.

— A ton tour, gardeuse de dindons! dit le fils du roi.

— Vous n'y pensez pas, Monsieur. Je ne suis qu'une pauvre petite paysanne. Comment voulez-vous que je fasse ce que n'ont pas pu faire toutes ces belles demoiselles?

— Allons, allons, criaient les demoiselles, faites approcher cette insolente qui se moquait de nous tout à l'heure; et si elle ne peut chausser le petit soulier rouge, qu'elle soit fouettée jusqu'au sang!

La gardeuse de dindons s'approcha, en faisant semblant d'avoir peur et de pleurer. Du premier coup, elle chaussa le petit soulier rouge.

— Maintenant, dit-elle, attendez-moi ici tous.

Elle alla s'enfermer dans sa chambre, et revint, un moment après, chaussée de rouge des deux pieds, et vêtue de sa robe couleur du soleil.

— Mie, dit le roi, il faut que tu épouses mon fils.

— Je l'épouserai quand il aura le consentement de mon père. En attendant, je veux toujours garder vos dindons.

Alors, le roi et son fils se trouvèrent bien embarrassés.

Pendant que tout cela se passait, l'autre roi, chassé par ses deux filles, demeurait toujours, avec son valet, sur sa petite métairie, et il disait souvent :

— Mes deux filles aînées sont des carognes, et mes deux gendres de mauvais sujets. Si j'avais ma dernière enfant avec moi, je ne serais pas si triste. Elle me tiendrait compagnie, tout en me filant des chemises et en rapiéçant mes habits. Valet, pourquoi l'as-tu tuée et m'as-tu apporté sa langue?

— Maître, c'est vous qui me l'avez commandé.

— Alors, valet, j'ai eu tort de te le commander, et tu as eu tort de m'obéir.

— Je n'ai pas eu tort, parce que je ne vous ai pas obéi. Votre dernière fille n'est pas morte. Je l'ai placée dans le château d'un autre roi, comme gardeuse de dindons, et ce que vous avez pris pour sa langue était la langue de ma chienne.

— Tant mieux, valet. Nous allons partir sur-le-champ pour mener la pauvrette ici.

Ils partirent tous deux sur-le-champ, et, sept jours après, ils arrivèrent au château du roi.

— Bonjour, roi.

— Bonjour, mes amis. Qu'y a-t-il pour votre service?

— Roi, j'ai été roi moi-même, et j'avais un château aussi beau que le tien. Mes deux filles aînées m'en ont chassé, et ma dernière est chez toi comme gardeuse de dindons. Il faut que tu me la rendes.

— Mon ami, je ne peux pas. Mon fils est tombé amoureux de ta fille, au point qu'il en a perdu le boire et le manger. Je te la demande en mariage pour lui.

— Roi, fais venir ma fille pour qu'elle parle librement. Je ne veux pas la marier par force.

On alla chercher la gardeuse de dindons.

— Bonjour, papa et la compagnie.

— Bonjour, ma fille. Parle librement. Veux-tu épouser ce jeune homme?

Le pauvre jeune homme était blanc comme de la farine, et tremblait comme une queue de vache.

— Ma fille, parle librement.

— Papa, j'épouserais ce jeune homme préférablement à tout autre. Mais je veux auparavant que son père et lui vous aident à reprendre le château d'où vous ont chassé mes sœurs aînées.

Alors le roi et son fils firent assembler aussitôt tous les hommes du pays, et les armèrent de sabres et de fusils. Tout ce monde se mit en chemin pendant la nuit, et se rendit maître du château des deux sœurs aînées, qui ne s'attendaient à rien. Ces deux femmes furent pendues avec leurs maris, et leurs corps ne furent pas portés en terre sainte. On les abandonna dans un champ, et les chiens, les corbeaux et les pies les rongèrent jusqu'aux os.

Voilà ce qui fut fait. Alors le roi dit au père de la gardeuse de dindons :

— Mon ami, reprends ton château, et redeviens roi comme au temps passé. Maintenant il faut songer à la noce de mon fils et de ta fille.

Jamais les gens du pays ne virent une si belle noce. Cent foudres de vin vieux furent mis en perce ; on tua je ne sais combien de veaux et de moutons, et pendant trois jours et trois nuits, cent femmes furent occupées à plumer les dindons, les chapons et les canards. Mangeait et buvait qui voulait. Le valet, tout habillé de neuf et luisant comme un calice, se tenait debout derrière la chaise de la mariée, et ne la laissait manquer de rien.

— Valet, lui dit son maître, c'est la dernière fois que tu sers à table. Je veux te marier aujourd'hui même.

— Maître, vous êtes bien honnête.

— Valet, nous ne manquons pas ici de jolies filles à marier. Choisis celle que tu voudras.

Le valet choisit une fille jolie comme le jour et sage comme une image :

— Maître, voici ma femme.

— Valet, je veux l'embrasser. Maintenant mettez-vous tous deux à table avec nous, et ne vous laissez manquer de rien. Le curé vous mariera demain matin. Je veux être ton parrain, et ma fille sera ta marraine.

Et cric, cric,
Mon conte est fini ;
Et cric, crac,
Mon conte est achevé.
Je passe par mon pré,
Avec une cuillerée de fèves qu'on m'a donnée.

J.-F. BLADÉ.

REVUE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

La Philosophie de Socrate, par P. Montée. (Paris, librairie Durand et Lauriel, rue Cujas, 9.) — J'ai souvent regretté de n'être pas né dramaturge ou simplement vaudevilliste : j'aurais rajeuni cette vieille figure de Socrate, et si son ombre est toujours sensible aux saillies aristophanesques dont elle a été si longtemps le point de mire sur le théâtre d'Athènes, elle tressaillerait encore, je n'en doute pas, après plus de vingt siècles de silence. Le drame socratique est en effet un drame impérissable qui se renouvelle tous les jours sous nos yeux. Voyez ces jeunes gens qui fréquentent nos colléges, nos séminaires, nos lycées : il n'en est pas un seul qui ne se sente sincèrement ému au récit de la mort de Socrate, qui ne flétrisse la mémoire de ses accusateurs et la conscience de ses juges. Quelques-uns, désireux de protester au nom de la conscience contre cette grande injustice des hommes, s'essaient à des apologies en l'honneur du philosophe.

A quelques années de là, vous retrouvez ces mêmes personnages, députés, procureurs, ministres, etc.; les Pleurs de rhétorique, les apologies sont bien vite répudiées comme peccadilles de jeunesse, et c'est à qui frappera le plus fort sur le penseur qui sort du programme officiel.

Messieurs à cravate blanche, montrez-vous au moins logiques. Vous frappez le philosophe au nom de la raison d'État : très-bien ! Cette raison n'est pas neuve, puisqu'elle était déjà en circulation au temps de Socrate; mais elle doit être bonne, puisque vous l'invoquez encore. Seulement, soyez conséquents avec vous-mêmes et ne permettez plus alors aux professeurs d'histoire de faire devant vos enfants l'éloge d'un homme condamné au nom du salut public.

Ces prémisses posées, abordons le livre de M. P. Montée. On voit du premier coup d'œil que c'est l'œuvre d'un érudit. L'auteur a puisé aux sources mêmes de la littérature hellénique, et son style, sobre, élevé, indique assez qu'il a longtemps conversé avec les grands maîtres. Nous pouvons donc en toute confiance recommander ce livre aux jeunes Socrates de vingt ans, et le nombre en est grand dans notre belle France, destinés, si Dieu leur prête vie, à devenir des Anytus à quarante.

Mais, dira-t-on, il n'y a pas que des Anytus à quarante ans. M. Montée est probablement de cet avis, car il a consacré un chapitre au démon familier de Socrate, de sorte que les spirites auront aussi leur part. Il est quelque chose de plus ancien que la raison d'État, dont je parlais tout à l'heure, ce sont les maîtres en spiritisme, les hommes qui conversent avec les esprits. Le démon de Socrate devait être un esprit analogue à ceux qui faisaient naguère tourner les tables et font encore tourner tant de têtes. J'ai toujours soupçonné le célèbre chef de l'école positiviste, Auguste Comte, dont j'esquisserai peut-être un jour la silhouette, d'être un médium à ses moments lucides ; seulement, le mot n'étant pas encore inventé de son temps, il se contentait du titre plus modeste de grand prêtre de l'humanité, et, comme tel, vivait dans ses vieux jours du denier de Saint-Pierre, que lui apportaient ses fidèles. Socrate demandant à ses juges d'être nourri aux frais du Prytanée, n'était que le précurseur d'Auguste Comte.

L'Unité des Forces physiques, par le R. P. Secchi, directeur de l'Observatoire de Rome. (Traduit en français par le Dr Deleschamps.)

D'Athènes à Rome, de Socrate à Galilée, la transition est aisée. Un des plus illustres continuateurs de l'illustre Florentin, le Père Secchi, dont le nom est aussi connu dans le monde savant que ceux d'Herschell ou de Struve, a publié en 1864 un livre sur l'unité des forces physiques, dans lequel,

suivant l'exemple donné en 1853 par un de nos compatriotes, Boucheporn, quoique placé à un point de vue différent, il essaie de ramener tous les phénomènes cosmiques, c'est-à-dire toutes les lois qui régissent la physique, la chimie et l'astronomie, aux mouvements d'un seul fluide, l'éther, substance éminemment subtile qui remplit les espaces célestes et dont l'existence, soupçonnée par Descartes, a été définitivement établie après les expériences de Fresnel et d'Arago. Cet ouvrage, peu connu encore chez nous parce qu'il était écrit en italien, vient d'être traduit en français par le Dr Deleschamps. C'est un de ces livres qui font époque, parce qu'ils résument les travaux d'un siècle et qu'ils préparent les esprits à de futures découvertes. Nous croyons la brillante synthèse de Boucheporn complétée par les vues ingénieuses du Père Secchi et l'astronomie moderne définitivement fondée. Disons à ce sujet, à nos lecteurs, que la *Revue* publiera, à partir du 1er décembre, une série d'études sur le ciel, dues à la plume de notre rédacteur en chef, où l'on verra exposées, dans un style aussi simple qu'attrayant, les grandes lois qui régissent les orbes des corps célestes, nageant au milieu de l'Océan éthéré, et l'histoire — j'allais dire la biographie — des divers mondes qui se meuvent dans le tourbillon solaire.

Institution internationale d'Arcachon. — Depuis que les barrières qui séparaient les peuples tendent à s'effacer, on parle de la création de colléges internationaux pour compléter l'œuvre commencée par l'électricité et la vapeur. Deux hommes d'intelligence et de savoir, M. Baillemont, ancien élève de l'École polytechnique, et l'abbé Bonnetat, ancien directeur de collége, viennent de réaliser ce projet à Arcachon. Inutile de dire combien ce site est exceptionnellement choisi pour la santé des jeunes gens; tout le monde connaît Arcachon et sa forêt toujours verte, où semble régner un printemps perpétuel, et où, chaque année, des milliers de malades viennent chercher la santé. Nous ne

doutons pas qu'un établissement qui répond à un besoin de notre époque et qui se trouve placé dans des conditions si avantageuses, ne prospère.

Monument à élever à Guido-Monaco, *créateur de l'échelle diatonique et des notes de musique.* — Les grands hommes n'ont pas de patrie; leur génie plane sur le monde entier, qu'ils éclairent par leurs sublimes enseignements. — Gœthe est allemand, — le Dante est italien, — Voltaire est français..., mais leur génie est à l'univers.

Guido-Monaco, l'inventeur des notes de musique, est né à Arezzo, mais l'humanité tout entière l'a proclamé son enfant, comme elle l'a voulu pour Guttemberg, comme elle le veut pour ces hommes providentiels qui apparaissent parfois sur la route du temps comme des messies civilisateurs. Le Conseil municipal de la ville d'Arezzo (Italie) a décidé qu'un monument serait élevé à Guido-Monaco dans sa ville natale.

Le Conseil municipal fait appel aux hommes de cœur de tous les pays, et a décerné à M. Évariste Carrance le mandat de représentant.

« Honorer la mémoire de *Guido-Monaco,* a écrit Rossini, est un saint devoir; y contribuer est une véritable gloire. » Que ceux de nos amis qui sont de l'avis de l'illustre compositeur, adressent, sans retard, le montant de leurs offrandes. Le nom des Souscripteurs sera publié, et la somme la plus modique sera reçue avec reconnaissance.

Les souscriptions devront être adressées à M. Évariste Carrance, délégué de la ville d'Arezzo, 219, rue Malbec, à Bordeaux.

Stahl.

APPEL AUX POÈTES

QUATRIÈME CONCOURS POÉTIQUE

OUVERT A BORDEAUX

SOUS LES AUSPICES DE

M. ÉVARISTE CARRANCE

Président d'honneur des Sauveteurs de Saône-et-Loire, du midi d'Italie, de Milan; membre de l'Institut de Genève, etc.

Répandre l'instruction, éclairer les masses, ennoblir l'esprit, purifier le cœur, tel est le but que nous voulons atteindre.

Que tous, grands ou petits, nous aident dans l'accomplissement de cette œuvre humanitaire.

Que les noms vaillants de ces apôtres du devoir qui se nomment Victor Hugo, Michelet, Janin, Feuillet, Dumas, nos Présidents d'honneur, soient inscrits en lettres d'or sur notre drapeau décentralisateur !

Que, par nos efforts incessants, la Poésie, cette incarnation sublime de l'esprit, jette dans le cœur de tous les hommes la grandeur, l'honnêteté, et cette liberté sage qui marche à la conquête du beau, du bien et du vrai !

Le 4me Concours est ouvert à partir du 15 août et sera clos le 1er décembre 1869. Toutes les compositions y sont admises: l'Ode, la Chanson, le Poème, etc. — Les petits Poèmes en prose seront également accueillis.

Toutes les pièces, couronnées ou non, seront publiées et réunies en un beau volume, imprimé avec luxe.

Un Comité composé de littérateurs de mérite, décernera les prix. — Les poésies des membres du Comité seront placées hors concours. — Le volume paraîtra dans le courant de janvier 1870.

CONDITIONS DU CONCOURS

Envoyer *franco*, avant le 1er décembre 1869, les manuscrits écrits très-lisiblement. Joindre au manuscrit, en un mandat poste, ou en timbres-poste, une somme égale au nombre de lignes à insérer, multiplié par 10 centimes, titre, épigraphe, dédicace et signature compris. Souscrire pour un exemplaire au moins au volume qui portera ce titre : *FLEURS ET FRUITS*, et qui se vendra 2 fr. 20 c. Joindre au mandat-poste le prix du volume. Nulle limite n'est imposée aux concurrents, et toute latitude est laissée pour le choix du sujet.

PRIX

Premier prix : Une médaille d'argent, avec le nom du lauréat et la date du Concours.

Deuxième prix : Une médaille d'argent petit module, avec les mêmes mentions.

Troisième prix : Une médaille en bronze, avec le nom du lauréat et la date du Concours.

Quatrième prix : Une médaille de bronze petit module, avec les mêmes mentions.

Premier accessit : *Les Villageoises*, magnifique volume offert par l'auteur, M. Arsène Thévenot, membre d'honneur des Concours.

Deuxième accessit : *Voici l'Hiver*, romance offerte par M. Évariste Carrance.

Quatre mentions très honorables.

Quatre mentions honorables.

Les littérateurs qui voudront encourager l'œuvre décentralisatrice et souscriront à cinq exemplaires du volume : *FLEURS ET FRUITS*, recevront le diplôme de membre d'honneur des Concours Poétiques de Bordeaux.

MM. les Journalistes qui voudront bien reproduire ce programme recevront, en cadeau, un exemplaire du nouveau

volume, et seront autorisés à publier dans leurs journaux les poésies capables d'amuser ou d'instruire leurs lecteurs.

Toute lettre demandant une réponse devra être accompagnée d'un timbre-poste.

Les manuscrits et tout ce qui concerne le Concours Poétique devront être adressés *franco* à M. Évariste Carrance, président fondateur, 219, rue Malbec, à Bordeaux.

EN VENTE

Les Voix Poétiques, 1re série	F. 3	50
Les Parfums de l'âme, 2e série	2	50
Aigles et Colombes, 3e série	2	50
Les Toqués	1	»
Le Roman de Pâquerette	1	»
Petit Manuel du Propriétaire de vignes	»	50

Bordeaux. — Imprimerie centrale A. de Lanefranque, rue Permentade, 23-25.

NOTES D'UN TOURISTE SUR LES PYRÉNÉES

(Suite et fin)

VII

Il ne faut pas s'étonner si, parmi ces rudes natures de montagnards, il s'en trouve qui renoncent à la vie agricole ou pastorale pour une existence plus accidentée. Ceux-là se font marins s'ils sont aux extrémités de la chaîne, contrebandiers s'ils habitent la frontière, chasseurs d'isards quand ils se trouvent aux environs de quelque station thermale. Beaucoup d'entre eux cumulent et font marcher de pair la chasse et la contrebande. Cette dernière industrie est tellement liée à la configuration du sol, que, malgré toute la vigilance des autorités, elle ne disparaîtra jamais entièrement des mœurs des habitants. C'est moins une institution qu'une nécessité locale, aussi légitime aux yeux de ces braves gens que le droit de pacage ou le droit de chasse. Les deux nations que sépare l'immense chaîne ne peuvent communiquer d'une façon régulière qu'aux extrémités, par les routes qui côtoient l'Océan et la Méditerranée. De Bayonne à Perpignan, c'est-à-dire sur une étendue de quatre-vingts lieues, on ne rencontre que trois ou quatre dépressions de la crête, assez fortes pour permettre un accès facile dans la belle saison. Ce sont les lignes que Napoléon avait désignées pour relier l'Espagne à la France, et qui sont restées à l'état de projet depuis les événements de 1814. De nombreux sentiers, au contraire, accessibles seulement aux chasseurs d'isards, contournent les divers sommets de la chaîne et rendent une surveillance complète presque impossible. Comment résister à la tentation d'introduire des marchandises prohibées, alors surtout qu'on est certain de trouver aide dans les populations des deux re-

vers de la montagne contre les poursuites des carabiniers, des gendarmes et des douaniers ? Réduite en temps ordinaire à des proportions insignifiantes, grâce aux précautions dont elle est l'objet, la contrebande s'éveille à la première alerte et reprend alors son audace d'autrefois. Sous le régime du blocus continental, elle avait atteint une organisation qui bravait le pouvoir de Napoléon. Un officier du génie qui visitait les Pyrénées à cette époque, Chausenque, bien connu par les descriptions qu'il a laissées sur ce pays, raconte ainsi l'arrivée d'une de ces expéditions : « Vers le haut de la vallée, un long cordon de feux, souvent caché dans les bois ou par les plis du terrain, descendait en serpentant. Bientôt toute la caravane se déploya sur la route et vint défiler sous la baraque où je me trouvais. En tête, marchait un groupe d'hommes armés de carabines, et, à leur suite, les conducteurs de mulets, portant des torches et en menant chacun six ou sept à la file ; un autre peloton formait l'arrière-garde. Nous comptâmes plus de trente torches, environ deux cents mulets et une cinquantaine d'hommes d'escorte. Cette ligne de feux mobiles éclairant par places tous ces hommes et ces animaux qui se mouvaient en silence, avait, au milieu de la nuit, quelque chose de mystérieux et d'imposant. Une contrebande ainsi organisée se faisait respecter. D'ailleurs, on disait tout bas qu'il y avait connivence avec certaines autorités, et qu'un écu par mulet formait le bandeau qui les rendait aveugles. Le pays se trouvait ainsi inondé de denrées coloniales, alors si rares et si chères dans l'intérieur. »

Outre leur commerce clandestin, les contrebandiers servent encore de guides aux proscrits de toute sorte qui désirent franchir la frontière. Ce genre de contrebande, beaucoup plus rare que l'autre, est, en revanche, plus productif; le dévouement, l'abnégation, la fidélité que ces hommes témoignent dans les circonstances difficiles, semblent tenir de la légende plutôt que de l'histoire. Quand il ne s'agit que de marchandises, ils jettent leur fardeau dans un ravin, s'ils se sentent trop vivement poursuivis; mais lorsqu'ils se sont engagés à protéger l'évasion d'un fugitif, c'est une dette d'honneur qu'ils

ont à cœur de remplir, et il n'est pas de ruse qu'ils n'imaginent pour dépister ceux qui les traquent, d'acte d'héroïsme dont ils ne soient capables pour tirer leur client d'un mauvais pas. Recrutés parmi les montagnards les plus alertes et les plus vigoureux, leur force physique, leur courage, leur agilité sont toujours à la hauteur de la mission qu'ils s'imposent. On m'a montré, il y a quatre ou cinq ans, un de ces aventuriers héroïques, qui, quelques mois auparavant, avait arraché un homme à la mort en le portant sur ses épaules dans la partie la plus longue et la plus périlleuse de la traversée. C'était au plus fort de la mauvaise saison. Un négociant d'une de nos villes du Midi arrive, et, pour des raisons connues de lui seul, veut franchir immédiatement la frontière; on l'adresse au contrebandier le plus en renom. N'osant pas passer par le port de Salau (Pyrénées centrales), chemin le plus court et le plus sûr, mais aussi le mieux gardé, ils prennent à gauche par le port de Guillou, petit sentier très-pénible l'été, presque impraticable l'hiver; à peine ont-ils fait une heure de marche, qu'ils enfoncent dans la neige jusqu'à la ceinture, tandis qu'un vent glacé fouette leur visage et coupe leur respiration; épuisé par le froid et par les fatigues d'une route si affreuse, l'homme de la plaine sent que ses forces l'abandonnent et qu'il va tomber avant d'avoir seulement atteint le haut de la crête. Tout à coup, le guide, se retournant vers lui, fait mine de le saisir; persuadé qu'il veut profiter de son épuisement pour le dépouiller, il présente son portefeuille et demande grâce pour la vie. Rien, en effet, de plus aisé pour le montagnard que de se défaire de son compagnon au milieu de cette solitude; mais, uniquement préoccupé de sa mission, il le charge sur ses épaules sans s'inquiéter de ses frayeurs, traverse ainsi le dangereux passage, et, quelques heures après, le dépose sain et sauf au village espagnol de Tabascan.

Depuis quelques années on voit s'élever ou plutôt renaître une industrie plus profitable que le braconnage et la contrebande. Nous voulons parler de l'exploitation des mines. Il n'est peut-être pas en Europe de montagnes plus riches en

gîtes métallifères que les Pyrénées. On sait que les Phéniciens, les Ibères, les Romains, ont retiré des richesses incalculables de ce pays. Dans un rapport adressé à Henri IV par Jean de Malus, « maistre de Monnoie de Bordeaux », qui avait été chargé d'explorer toute la chaîne, il est dit que « les mines des Pyrénées sont au moins aussi riches que celles de Potose. » Ces paroles, qui semblent paradoxales au premier abord, pourraient bien être cependant aussi près de la vérité que de l'exagération. Quelques années plus tard, le baron Diétrich, visitant les mêmes lieux, comptait près de 500 mines et se plaignait que l'ignorance des habitants sur leurs propres richesses et le défaut de routes empêchaient l'exploitation. Le fer vient en première ligne, on le rencontre dans presque toute l'étendue de la chaîne; la rouille suinte, pour ainsi dire, de certaines montagnes. Il n'y a pas de paysan qui ne connaisse dans son vallon, quelque petit qu'il soit, une source d'eau ferrugineuse. Les célèbres mines de fer du Rancié, dans le comté de Foix, sont exploitées depuis des siècles et naguère encore alimentaient un nombre considérable de forges catalanes; ces forges ont disparu pour la plupart depuis l'établissement des hauts-fourneaux, et ceux-ci plient à leur tour devant la concurrence des fers étrangers. Heureusement que ce métal ne représente plus aujourd'hui qu'une partie insignifiante de l'exploitation totale. Depuis que les railways sillonnent le bas de la chaîne, on a mieux étudié la nature du sol, et de nombreux gisements ont été mis à jour. Les minerais sont d'espèces très-variées : la pyrite de fer, la pyrite de cuivre, la galène argentifère y remplissent des montagnes entières. Le manganèse, l'étain, le zinc, le bismuth, l'arsenic n'y sont pas rares; nous ne parlerons pas des marbres, dont la réputation est aujourd'hui européenne. Dans certaines contrées, les paysans se plaignent que les moulins ne sont plus occupés qu'à faire de la farine de pierre, voulant ainsi désigner la baryte. Tels villages des Pyrénées centrales qui, il y a une quinzaine d'années, étaient exclusivement agricoles, ne renferment plus aujourd'hui que des mineurs; on se croirait en pleine Allemagne, au milieu des montagnes du Hartz.

Faut-il ajouter que ce déplacement soudain de travail, loin d'amener le bien-être dans la population ouvrière, a plutôt agi, du moins jusqu'ici, comme cause perturbatrice? Désirant stimuler le zèle des travailleurs, les chefs de l'exploitation les mettaient à la tâche au lieu de les payer à la journée; dès qu'ils tombaient sur un gros filon, les salaires atteignaient des proportions inespérées : un ouvrier qui ne gagnait auparavant que 1 fr. 50 c. par jour, se voyait quelquefois, à la fin de la semaine, à la tête de 200 fr.; une aussi grosse somme grisait ces pauvres gens; ils se hâtaient de l'apporter au cabaret, persuadés, comme les mineurs californiens, qu'ayant devant eux une fortune inépuisable, ils n'avaient plus à se préoccuper de l'avenir.

La plupart de ces mines sont d'accès facile, et, par suite, d'extraction peu coûteuse; l'argent seul fait exception, car il occupe ordinairement les régions les plus élevées de la chaîne. On ne peut l'exploiter sur place, faute de combustible, souvent aussi faute d'eau. On est donc obligé de charrier le minerai brut à travers les montagnes et de l'envoyer dans des usines très-éloignées; le prix du transport, joint aux frais d'extraction, atteint un chiffre si élevé, que tout bénéfice devient impossible; d'un autre côté, l'hiver étant toujours long et rigoureux dans ces mines, à raison de l'altitude, limite l'exploitation à quelques mois de l'année. Il n'est donc pas présumable que la production de l'argent prenne jamais les proportions qu'atteindront un jour les autres métaux, tels que le plomb ou le cuivre. Disons, cependant, que le minerai argentifère qu'on retire des montagnes de Sentein (Ariége), donne depuis quelques années des résultats inespérés.

Jadis on exploitait également l'or dans le sable de plusieurs rivières; ces sables, très-riches à l'époque gauloise, au dire des géographes de l'antiquité, sont aujourd'hui tellement appauvris, qu'on n'en parle plus que comme souvenir; suivant toute probabilité, les paillettes d'or avaient été arrachées aux terrains granitiques du haut de la crête par les ruisseaux qui ravinent ces gorges. On sait que ce phénomène se reproduit dans la plupart des cours d'eau qui descendent

des roches primitives ou des montagnes traversées par des injections quartzifères. Les alluvions aurifères de l'Oural, de la Californie, de l'Australie, de l'Afrique centrale n'ont pas d'autre origine. La seule différence qu'on pourrait établir, c'est que les forces cosmiques ont peut-être agi dans ces dernières régions sur une échelle plus vaste. Nous disons peut-être, car, pour se prononcer avec certitude, il faudrait connaître la teneur des sables pyrénéens à l'arrivée des premières tribus ibères, et ce que nous en disent les anciens géographes (Pline, Strabon, Diodore) se rapporte en tout point aux bulletins des découvertes californiennes ou australiennes.

Tous, en effet, s'accordent à dire que les rivières des Cévennes et des Pyrénées charriaient de l'or. Une rivière qui coule aux pieds des Pyrénées, l'Ariége, rappelle par son nom latin, *Aurigera,* la célébrité dont elle a joui. Les comtes de Foix affermaient ses lavages 80,000 livres par an. Voici, au surplus, un passage de Strabon qui achèvera d'édifier nos lecteurs sur la richesse de ces montagnes :

« Toute l'Ibérie est pleine de mines (1); mais la Bétique, ainsi que le pays qui l'avoisine, réunit ces avantages dans un degré qui surpasse tout éloge. En aucun pays du monde, on n'a encore trouvé l'or, l'argent, le cuivre, le fer, ni en si grande quantité, ni d'une qualité semblable. On y tire l'or non-seulement des mines, mais encore des fleuves et des torrents, qui le charrient mêlé avec le sable. On en trouve même dans plusieurs endroits secs; avec cette différence que, dans ceux-ci, on ne peut pas le distinguer à la vue, tandis qu'il reluit dans les lieux que l'eau baigne. Aussi est-on dans l'usage de faire passer de l'eau sur les endroits arides pour faire briller les paillettes d'or. On creuse aussi des puits, et l'on a imaginé divers autres moyens pour séparer l'or d'avec le sable par des lavages; de manière qu'il existe aujourd'hui dans le pays plus d'établissements destinés aux lavages de

(1) Il ne faut pas oublier que les anciens géographes comprenaient dans l'Ibérie non-seulement l'Espagne, mais encore le sud de la Gaule.

l'or, que de mines. — *Les Gaulois prétendent que leurs mines, tant celles des Cévennes que celles des Pyrénées, situées de leur côté, sont meilleures.* Néanmoins, les mines qui sont en deçà de ces montagnes sont, en général, plus estimées. Parmi les paillettes, on trouve parfois, à ce qu'on dit, des boules d'or du poids d'une demi-livre, et qui n'ont guère besoin d'affinage. En coupant des pierres, on y rencontre de petites boules de ce métal, semblables à des mamelons. »

Ne dirait-on pas une description d'hier écrite par un émigrant californien ?

VIII

Mais ce n'est pas seulement l'or que les anciens explorateurs de ces montagnes, Ibères, Celtes, Phéniciens, Carthaginois, Romains, ont tour à tour recherché. La plupart des mines qu'on exploite aujourd'hui étaient connues de l'antiquité. Presque toutes celles que j'ai eu occasion de visiter provenaient d'anciennes galeries abandonnées depuis des siècles et retrouvées de nos jours. D'ordinaire, c'était une grosse pierre qui bouchait l'entrée. Il est permis de croire que les possesseurs de ces mines, obligés de fuir devant une invasion, s'étaient contentés d'en cacher l'ouverture, se promettant de revenir dans des temps plus calmes. L'événement n'ayant pu répondre à leur espérance, ils sont morts à l'étranger, emportant leur secret avec eux. Aujourd'hui, il faut attendre qu'un heureux hasard les fasse découvrir. Au Soulé, à quelques kilomètres de Foix, ce fut un bœuf qui, s'enfonçant au milieu d'un champ pendant qu'il creusait son sillon, fit retrouver des galeries de fer qu'on exploite depuis deux ou trois ans. Cette mine paraîtrait remonter à l'époque romaine, autant qu'on peut en juger par les lampes en terre cuite qu'on y a retrouvées, et qui sont identiques à celles que l'on voit en si grande quantité au Musée Campana. Suivant l'usage, une énorme pierre plate bouchait l'ouverture. Un peu plus haut, c'était un gisement de pyrite cuivreuse, également aban-

donné et découvert quelques années auparavant, presque de la même manière. Le minerai d'argent qu'on exploite dans les montagnes d'Aulus-les-Bains, renferme des galeries qui paraissent encore plus anciennes. Certains objets qu'on y a retrouvés, sembleraient les attribuer aux Phéniciens. Nul doute qu'avec une exploration bien conduite, l'industrie minière ne trouve bientôt sur cette immense chaîne un champ d'exploitation inépuisable. Qu'il nous suffise de rappeler que Gaston Phœbus, le plus brillant seigneur du quatorzième siècle, tirait toutes ses richesses des mines des Pyrénées.

Bien que ces montagnes ne renferment pas de volcans, il ne faudrait pas conclure que les forces souterraines qui ont soulevé la chaîne sont en repos. Il ne se passe pas d'année sans que l'on ressente quelques oscillations du sol. Ces secousses ont lieu d'ordinaire la nuit, après le passage du soleil au méridien inférieur. On a cru remarquer aussi qu'elles se faisaient généralement sentir après l'époque des orages, c'est-à-dire vers l'arrière-saison. Il est regrettable qu'on n'ait pas encore songé à tenir un registre exact de ces phénomènes, avec les diverses circonstances qui s'y rattachent. J'en ai ressenti un, en 1867, aux Eaux-Bonnes, vers les derniers jours d'août; ses trépidations s'étendirent dans toute la gorge des Eaux-Chaudes. Quelques dormeurs entendirent leur lit remuer, les chaises s'agiter et changer de place. La plupart ne se doutèrent de rien; ce ne fut que le lendemain que les gens du pays nous apprirent que nous avions eu les honneurs d'un tremblement de terre. L'hiver dernier, j'en ai ressenti un autre à Amélie-les-Bains. Les journaux du Midi racontent que, le 11 septembre de cette année, on a éprouvé, à cinq heures du matin, une forte secousse sur la ligne de Bigorre à Cauteretz. Ces mouvements du sol ne sont sensibles que dans les parties les plus élevées de la chaîne, c'est-à-dire au voisinage des terrains granitiques. Au dire des montagnards, on entend un roulement sourd qui, partant du fond du golfe de Gascogne, va se perdre du côté de Perpignan dans les flots de la Méditerranée. Cette direc-

tion constante de l'Ouest à l'Est, dans le sens de la rotation terrestre, la coïncidence du mouvement vibratoire avec les passages au méridien, enfin sa fréquence après la saison des orages et sa localisation sous l'axe granitique, sont autant de données qui aideront un jour le physicien à retrouver les causes du phénomène et à tracer sa marche. Tout ce que l'on peut dire aujourd'hui, c'est que la coulée souterraine obéit à une force inconnue dont les composantes, constatées jusqu'ici, sont la double attraction du soleil et de la lune, l'électricité, la rotation terrestre, peut-être aussi l'eau, du moins dans certains cas.

Dans les régions moyennes ou inférieures de la chaîne, on éprouve aussi parfois quelques secousses, mais plus rares et localisées dans un rayon bien plus restreint. On doit aussi, suivant toute probabilité, les attribuer à des causes entièrement différentes des forces souterraines. Ce sont, du moins pour la plupart des cas, des tassements de montagnes, des ruptures d'équilibre dans la charpente pyrénéenne. Depuis le bas de la chaîne jusqu'aux terrains granitiques qui apparaissent au sommet, on rencontre d'immenses formations de calcaire. De nombreuses grottes dont quelques-unes, comme celle de Bélesta ou celle du Mas-d'Azil, ont été justement remarquées, sont taillées dans cette roche; mais on est loin de les connaître toutes, beaucoup d'entre elles n'ayant pas d'issue extérieure ou ne possédant que des ouvertures tellement étroites, qu'elles ne sont accessibles qu'aux bêtes de la forêt. Dernièrement, dans les montagnes qui entourent Luchon, deux chasseurs poursuivant un chat sauvage, le virent disparaître dans un trou. Persuadés que c'était le gîte de l'animal, ils se mirent aussitôt à l'élargir pour atteindre leur proie; l'intérieur paraissant s'agrandir outre mesure, l'un d'eux s'y glissa avec une torche et se vit bientôt dans une immense salle tapissée de magnifiques géodes de cuivre. Il est permis de conjecturer que d'autres chambres souterraines, analogues à celle-là, sont répandues aux divers points de la chaîne. Rien de plus simple, dès lors, que d'expliquer les secousses du sol : c'est une voûte qui s'écroule, soit qu'elle se

soit affaissée sous le poids de la montagne, soit que sa base de soutènement ait été sapée par les infiltrations des eaux. Ici, pas de grondements souterrains, comme dans les hautes régions, mais un fracas énorme accusant l'éboulis de la montagne et répercuté dans les roches avoisinantes. Quelques légères trépidations, circonscrites dans une sphère de peu d'étendue, terminent le phénomène. C'est ainsi qu'à Saverdun (Ariége), petite localité située au pied des Pyrénées, une colline boisée s'effondra tout à coup, il y a quelques années, à la grande stupéfaction des habitants du voisinage, mais sans aucun dommage pour eux-mêmes.

Comme contre-partie de ces dépressions fortuites du sol, nous devons citer les exhaussements qu'on remarque dans certaines régions de la chaîne. En face de Labastide-de-Sérou, petit canton des Pyrénées centrales, s'élève sur un plateau, à mi-chemin de la crête, un village appelé Montagagne. Il y a quarante ans, les habitants de Labastide n'apercevaient aucune maison de ce bourg. Insensiblement on commença à distinguer le clocher, puis l'église; aujourd'hui on voit le village tout entier. Ces changements ne peuvent s'expliquer que par l'exhaussement progressif du contre-fort qui relie le hameau à la chaîne de granit, située au-dessus. Il est présumable que ce fait, loin d'être isolé, se rattache à une action géologique plus générale, et que des observations précises indiqueraient des mouvements analogues du terrain sur divers autres points de la chaîne. Ces phénomènes, relatifs à l'équilibre du sol pyrénéen, ne datent pas d'aujourd'hui; des traditions locales, des récits d'auteurs anciens parlent de tremblements de terre, de bouleversements qui auraient eu lieu à des époques reculées et dont les proportions étaient autrement considérables que de nos jours. Nous trouvons là la raison d'un phénomène géologique inexpliqué jusqu'ici. Nous voulons parler de ces entassements de roches cyclopéennes qu'on rencontre dans certaines régions élevées et qui rappellent, quoique sur une moindre échelle, le chaos de Gavarnie. Les hautes gorges qui sillonnent les contre-forts du Mont-Vallier, ce géant de la chaîne centrale, offrent assez

fréquemment des faits de ce genre. Je citerai, entre autres, les abords du lac d'Aoubé et ceux du lac du Garbet. A quelques centaines de pieds au-dessus des gaves qui sortent de ces réservoirs, on aperçoit comme un éboulis de montagnes. Naguère encore, c'étaient les blocs erratiques d'un déluge; aujourd'hui, la science les attribue à l'action des glaciers. Il n'est nullement nécessaire de remonter à l'époque glaciaire pour expliquer la présence de tels débris; ces pierres énormes, aux arêtes encore vives, entassées sans ordre, indiquent assez qu'elles n'ont été charriées ni par l'eau ni par la glace. Leur surface nue, dégarnie, même dans les anfractuosités, de terre végétale, accuse, pour cet état de choses, une date récente. Si l'on considère, en effet, les pics ébréchés et découronnés des crêtes voisines, on s'aperçoit bien vite qu'on n'a devant soi que les débris de cette ceinture de granit, et que ces ruines, produites, quelques-unes du moins, depuis les temps historiques, sont les témoins muets des convulsions de la chaîne.

Ce n'est pas à dire, cependant, que l'époque glaciaire n'ait joué un grand rôle dans la formation du relief pyrénéen; il n'est pas une seule de ces gorges qui ne présente des traces manifestes de ce phénomène. Sans doute, les blocs erratiques, les moraines, les boues glaciaires, les alluvions de toute sorte offrent moins d'étendue, sont d'un aspect moins grandiose que dans les vallées des Alpes; mais ce que l'on voit suffit pour convaincre que, là aussi, elles ont atteint des proportions colossales. Nombre de villages de la montagne sont bâtis sur d'anciennes moraines; à Aulus-les-Bains, naguère simple village du Couserans, aujourd'hui station thermale de premier ordre, les habitants ont utilisé les énormes blocs qu'on aperçoit à la surface du terrain d'une façon ingénieuse: ils en ont fait les fondements de leurs habitations; la plupart des maisons qui occupent le haut du bourg, reposent sur d'énormes quartiers de granit à moitié enfouis dans le sol, à la place où les ont déposés les anciens glaciers qui jadis descendaient des contre-forts du mont Vallier. Il suffit de mettre la tête à la portière toutes les fois qu'on se rend à une

station thermale pour être témoin de l'action glaciaire; les sources minérales étant d'ordinaire situées au haut d'une gorge, on ne peut y arriver qu'en côtoyant le gave qui bouillonne au fond; en d'autres termes, en ouvrant une tranchée dans le flanc de la montagne; ces tranchées sont le plus souvent des entailles gigantesques qui permettent de lire la formation géologique du sol de la manière la plus claire, la plus intelligible; quelquefois c'est la roche elle-même qu'on entame, c'est-à-dire l'ossature de la chaîne, mais plus souvent encore ce sont des terrains d'alluvion glaciaire. D'énormes blocs granitiques, dont les arêtes émoussées et les angles arrondis accusent un long trajet, se montrent à découvert au milieu d'un lit de gravier, de sable ou d'argile caillouteuse; le fond du ravin est parfois littéralement encombré de masses erratiques. Un des exemples les plus frappants qu'on puisse citer est la gorge des Eaux-Chaudes, qui commence au bas du pic du midi d'Ossau et va déboucher dans la vallée de Laruns. C'est une immense montagne calcaire qui s'est entr'ouverte dans les grandes convulsions de la chaîne; au fond de l'énorme déchirure, coule le gave d'Ossau. La profondeur du gouffre, l'escarpement de ses bords, l'étendue de ses méandres, la belle route qui le côtoie ou plutôt qui le surplombe dans toute sa longueur, font de ce val une localité des plus intéressantes pour observer le phénomène erratique; la mer de glace, étroitement resserrée dans cette gigantesque faille, s'est élevée à une hauteur prodigieuse, comme le témoignent les traînées granitiques qu'on aperçoit çà et là sur les escarpements qui dominent la route; les blocs les plus gros sont au milieu du gave, à côté des masses calcaires détachées des flancs de la montagne; les dimensions de ces pierres et la distance qu'elles ont parcourue étonnent moins que l'altitude qu'elles ont parfois atteinte. J'en ai rencontré une à l'entrée du hameau de Goust, petit village perché, comme un nid de vautours, à plusieurs centaines de pieds au-dessus du lit du torrent; la forme plate de cette pierre, sa position horizontale, son équilibre sur le sommet d'un roc à demi enfoncé dans le sol, lui donnent un aspect singulier; maint archéologue verrait

là, sans nul doute, un magnifique spécimen des prétendues tables druidiques. Ce n'est pas toutefois dans le val d'Ossau que l'époque erratique a laissé les vestiges les plus imposants : les proportions du phénomène augmentant avec la hauteur des massifs d'où le glacier descendait, les blocs seront d'autant plus nombreux, d'autant plus gigantesques, que la gorge sera plus élevée. Sur le versant français, cet honneur revient au Vignemale et aux contre-forts qui s'y rattachent; les Monts-Maudits, les plus hauts de la chaîne, ont laissé des moraines aussi remarquables que celles des Alpes, comme on peut s'en convaincre en parcourant la vallée de l'Essera, dans le haut Aragon.

IX

L'explication des glaciers pyrénéens paraît, au premier abord, des plus simples : le vent du Sahara, auquel certains géologues attribuent la disparition des glaciers des Alpes, souffle également sur toute l'étendue de la chaîne de Perpignan à Bayonne; les montagnards l'appellent vent d'Espagne, les Espagnols vent d'Afrique; il est plus chaud qu'en Suisse, ayant moins d'espace à parcourir et une mer moins large à traverser; il suffit donc pour empêcher l'accumulation des neiges et la formation des glaciers; cependant, quelque séduisante que soit cette explication, on a dû y renoncer comme trop locale, car on ne saurait l'appliquer à toutes les contrées atteintes par l'époque glaciaire, c'est-à-dire aux deux hémisphères à la fois. La géologie a dû se déclarer impuissante à résoudre un tel problème ; c'est à l'astronomie qu'il faut en demander la solution. Nous ne nous arrêterons pas à l'hypothèse des nuages cosmiques qui auraient intercepté la lumière solaire. Cette prétendue explication conduit à un non-sens; car, comme l'a justement fait remarquer le célèbre physicien anglais Tyndall, si le soleil est caché par un voile, les mers équatoriales ne peuvent plus alimenter de vapeurs les régions

extratropicales; par suite, plus de pluies, plus de neiges, plus de glaciers; en outre, une telle hypothèse aurait l'inconvénient non moins grave d'introduire dans la mécanique céleste un élément nouveau ne relevant que du hasard et qu'aucune analogie ne semble justifier jusqu'ici. On sait que la nature ne procède jamais ainsi, et que ses phénomènes les plus complexes découlent toujours des causes les plus élémentaires; c'est donc aux lois qui régissent le système du monde qu'il convient de s'adresser; aussi préférons-nous, comme plus simple et plus rationnelle, l'explication qui fait de l'époque glaciaire le corollaire du mouvement de translation du soleil dans l'espace; il est depuis longtemps constaté que cet astre décrit une trajectoire dont le foyer a été placé par quelques astronomes dans le groupe des Pléiades; toutes les analogies indiquent que cette orbite est très-allongée. Dès lors, les diverses circonstances qui ont accompagné la formation glaciaire s'expliqueraient d'elles-mêmes. Supposons le soleil au sommet du grand axe, du côté des Pléiades; c'est le minimum de distance: la chaleur du groupe stellaire élève la température de notre globe et amène la période miocène, pendant laquelle les pôles se sont recouverts d'une végétation des plus riches; à l'autre extrémité du diamètre, le soleil est au maximum d'éloignement, l'action calorifique du foyer ne se fait plus sentir que d'une façon insensible, l'espace se refroidit, les pôles et les montagnes se recouvrent d'une calotte de glace. On pourrait tirer de cette hypothèse une autre conséquence d'un secours inespéré pour la chronologie des révolutions du globe: nous voulons parler de l'unité comparative qui a manqué jusqu'ici aux géologues et qui leur serait donnée par le temps employé par le soleil à parcourir son orbe; la moitié de ce temps mesurerait la période qui s'est écoulée entre la riche végétation qui a précédé l'apparition des glaciers et les froids de cette dernière époque; malheureusement, une note insérée dernièrement, par le directeur de l'Observatoire, dans le *Bulletin de l'Association scientifique*, vient de faire écrouler cet échafaudage d'hypothèses si séduisantes, en déclarant que tout ce qui avait été écrit au sujet du soleil et

des Pléiades n'est que du roman (1). Du reste, il n'est nullement nécessaire de recourir à des explications hasardées pour se rendre compte du phénomène qui nous occupe; il suffit que le soleil s'approche d'un groupe d'étoiles pour que la température de notre globe s'élève, et ramène au pôle la végétation d'autrefois ; qu'il s'enfonce, au contraire, dans un espace privé d'amas stellaires, et aussitôt le froid, envahissant de nouveau la planète, fait reparaître l'époque glaciaire.

Les origines de la population pyrénéenne ne sont pas moins ardues à débrouiller que les causes des tremblements de terre et des phénomènes glaciaires. Ici, nous avons, il est vrai, un guide pour nous conduire à travers ce dédale : la comparaison des langues; mais, par une fausse interprétation des méthodes philologiques, cette étude n'a servi jusqu'ici qu'à rendre les ténèbres plus épaisses. Les documents historiques étant complètement muets sur cette question, on comprit de bonne heure qu'on ne pourrait la résoudre qu'en rapprochant les dialectes pyrénéens des autres langues de l'Europe, afin de juger de la filiation des peuples par la parenté des idiomes. Un seul fait a été nettement établi depuis les travaux de Guillaume de Humboldt : c'est que les premières tribus qui ont occupé l'Espagne et le midi de la Gaule appartenaient à la souche Basque, et que cette race n'a aucun rapport d'origine avec les autres peuples de l'Europe. Refoulée par les populations aryennes qui envahirent la Gaule à des époques inconnues, elle n'est plus aujourd'hui représentée que par les montagnards des hautes gorges de l'Ouest qui touchent à l'océan Cantabrique. Les crânes ronds trouvés par les géologues dans les cavernes des diverses parties de la chaîne pyrénéenne se rapportent uniquement au type basque et non au type celtique, dont le crâne est allongé. Les noms les

(1) On peut aussi objecter que cette hypothèse ne rend pas compte de l'interruption qui a eu lieu au milieu de l'époque glaciaire, lorsque la végétation a reparu quelques instants. On pourrait, il est vrai, lever cette difficulté en admettant que le soleil passait en ce moment dans le voisinage de quelque étoile ; quelque chose d'analogue aura lieu un jour, lorsque cet astre se trouvera entre les deux étoiles de la constellation d'Hercule, vers lesquelles il se dirige en ce moment.

plus antiques des localités de ces montagnes ont été expliqués par Humboldt à l'aide des racines basques. L'anatomie et la linguistique s'accordent pour établir la priorité de ce peuple. La confusion commence au sujet des Ibères; c'est le nom sous lequel les anciens géographes désignent les populations de l'Espagne et du midi de la Gaule. Les uns, et c'est le plus grand nombre, y ont vu les premiers habitants du pays, par conséquent les ancêtres des Basques; d'autres ont cru y reconnaître une branche de la race celtique. Restait à expliquer comment l'idiome basque ou l'idiome celtique avait pu conduire aux dialectes de la langue d'oc parlés aujourd'hui dans les Pyrénées. Pour lever cette difficulté, Raynouard imagina la théorie de la langue romane qui, depuis un demi-siècle, fait autorité chez la plupart des linguistes. Cependant, la philologie sainement interprétée commence à revenir à des notions plus exactes sur cette question des origines nationales. L'ibère de Strabon, dont le pyrénéen d'aujourd'hui est le descendant direct, n'est ni basque ni celte, car tous les mots de ces anciennes peuplades qui nous ont été conservés par les historiens grecs ou latins appartiennent à la langue d'oc. Or, cette langue n'a aucun rapport ni avec le basque, ni avec le celtique, tel que nous le connaissons par les dialectes breton, erse ou irlandais, sauf quelques racines d'origine indo-européenne. L'Ibère est donc une tribu de la grande famille aryenne qui a peuplé l'Europe et l'ouest de l'Asie. De nombreuses analogies avec le provençal et l'italien, analogies qui avaient trompé Raynouard, indiquent assez que ce peuple est venu par le Sud, le long de la Méditerranée, et qu'après avoir refoulé les Basques, il a été à son tour cantonné dans le sud de l'Europe occidentale par la pression du monde celtique. Le mot *Ibère* lui-même est de souche aryenne et non de souche basque, et on sait que ce mot se retrouve à l'autre extrémité de notre continent, sur le grand chemin des migrations indo-européennes.

Quelque incomplète que soit cette esquisse, elle suffira cependant pour donner une idée du paysage pyrénéen, des richesses que recèlent les montagnes, des ressources qu'elles

offrent aux malades, de l'avenir réservé aux habitants de ces vallées. Cette longue suite de pitons aigus qui, de loin, dans les plaines aquitaniques, apparaissent comme une immense barrière de granit jetée entre deux mondes par la main d'un Titan, renferme avec une merveilleuse variété de détails tous les accidents géologiques que l'on rencontre dans les régions travaillées par les forces souterraines. Ignorée jusqu'à ce jour, elle commence pourtant à participer au grand mouvement de l'époque depuis que les railways sillonnent ses contre-forts et pénètrent dans ses gorges; mainte localité encore inconnue est peut-être destinée à former sous peu un centre industriel de premier ordre. Saint-Girons (Ariége), par exemple, simple sous-préfecture dans les Pyrénées centrales, ne peut manquer de devenir une ville importante le jour où la ligne ferrée qui la traverse, prolongée jusqu'au port de Salau, la mettra en communication avec l'Aragon et en fera l'entrepôt de tout le commerce du nord de l'Espagne. L'exploitation des mines, infructueuse jusqu'ici sur beaucoup de points, faute de routes et de l'outillage nécessaire, sera certainement reprise, et pourra amener un nouveau surcroît de prospérité pour le pays. Les sources thermales elles-mêmes, dont la réputation date de si loin, ont pris un nouvel élan depuis quelques années; se multipliant et s'embellissant sans relâche, elles voient leur clientèle s'accroître de jour en jour; à toutes les saisons, l'hiver au Vernet et à Amélie-les-Bains, l'été dans les grands établissements du Centre et de l'Ouest, on rencontre à la fois toutes les ressources de la vie thermale et le confort le plus raffiné de la vie parisienne; aussi, malades et touristes, chasseurs et magistrats en vacances, femmes élégantes et étrangers de distinction, s'y coudoient-ils à chaque instant. Tandis que les uns viennent demander la santé aux sources sulfureuses, sans égales en France, les autres vont contempler les sites en renom, ou rêver sous ce ciel incomparable du Midi, en respirant les senteurs salubres de ces montagnes. La population forme des sujets d'études non moins instructifs, des distractions non moins attrayantes : intelligente, active, elle possède toutes les énergies que

réclame le travail, pour être fécondé et rendu productif. Basques, Béarnais, Gascons, Languedociens, Catalans, toutes ces tribus distinctes de la grande famille pyrénéenne méritent de fixer l'attention autant par leurs franches allures de montagnards que par la poésie primitive qui s'attache encore à certaines de leurs coutumes. Chaque vallée a, pour ainsi dire, ses traditions, son costume, ses jeux favoris, ses danses. Le pâtre des hautes cimes rappelle la simplicité des temps antiques; ses occupations pastorales, ses mœurs à demi sauvages, sa physionomie sévère, presque farouche, évoquent à l'esprit je ne sais quel lointain souvenir des races barbares, et l'on est surpris de retrouver en lui quelque chose de cette rude écorce que l'on aime à contempler dans les Gaulois de Tite-Live et les Ibères de Strabon.

ADOLPHE D'ASSIER.

ARCHÉOLOGIE BORDELAISE

Nous recevons de notre collaborateur M. Sansas une série d'articles sur les monuments historiques de Bordeaux et sur la lumière qu'ils reflètent pour éclairer les annales de notre cité. Nos lecteurs n'ignorent pas que M. Sansas est un amateur aussi instruit que passionné pour tout ce qui touche à l'archéologie, et que c'est grâce à ses soins qu'une foule de monuments des plus précieux pour l'histoire des anciens âges ont été recueillis et classés dans des bâtiments provisoires, en attendant que la Ville fasse à ces témoins muets de notre histoire l'aumône d'un local assez vaste pour constituer un véritable musée archéologique. Nous sommes heureux d'insérer dans nos colonnes un travail des plus intéressants pour tous ceux qui aiment à étudier l'histoire d'une époque à l'aide de documents contemporains.

Nous donnons aujourd'hui la première partie, celle qui a trait aux temps préhistoriques. A.

Au nombre des villes dont s'occupe le moins le monde archéologique, on peut compter, sans contredit, l'ancienne capitale de l'Aquitaine; elle est bien loin, cependant, de mériter un pareil sort, puisqu'on trouve dans son sein des traces remarquables de tous les âges, depuis les premiers essais de l'industrie humaine jusqu'à ce qui caractérise les plus grands perfectionnements de nos jours.

Temps préhistoriques, époque gallo-romaine, moyen-

âge, renaissance, tous les siècles ont légué à Bordeaux des souvenirs qu'il s'agit uniquement de recueillir et de coordonner. Et cependant Bordeaux n'a pas encore constitué son musée archéologique! Tous les restes de monuments antiques que cette ville possède, sont disséminés dans des lieux différents, confondus au milieu de collections sans homogénéité, livrés pour ainsi dire à l'abandon. Pas de local pour les recevoir définitivement; pas de direction; pas de catalogue; pas même de Société archéologique dans une ville où les sujets d'étude se révèlent à chaque pas!

Il est vrai qu'un groupe de citoyens désireux de donner aux études historiques l'impulsion qui leur manque à Bordeaux, a essayé de se former dans cette ville. On avait rédigé un règlement, recueilli des adhésions qui dépassaient une centaine, et, enfin, demandé au pouvoir l'autorisation de fonder une Société archéologique. Mais depuis environ *deux ans* que cette question a été soumise aux méditations de M. le Préfet, cet éminent fonctionnaire n'a pas encore trouvé le temps de la résoudre, ni même d'accuser réception de la demande qui lui a été adressée.

Voilà comment les études historiques sont comprises et encouragées dans le département de la Gironde! Il est même des administrations qui refusent de mettre à la disposition du public des monuments antiques sans utilité pour elles, afin d'avoir sans doute l'avantage de les voir périr faute de soins, ou peut-être enrichir quelques collections particulières.

Dans de pareilles conditions, on comprend en quel discrédit doit être à Bordeaux ce qui se rapporte à l'étude de l'antiquité. Tout est livré au hasard ou laissé au zèle de quelques amateurs sans caractère légal pour prescrire la moindre mesure utile dans l'intérêt du public ou de la science.

Nous nous proposons, dans les lignes qui vont suivre, de passer en revue les plus importants de nos monuments antiques, essayant d'éclairer, par leur étude, ce qui se rapporte à l'histoire de nos ancêtres :

PREMIÈRE ÉPOQUE

BORDEAUX PRÉHISTORIQUE

Il y a quelques années à peine, l'histoire de France commençait, pour nous, à la conquête des Gaules par Jules César, peu d'années seulement avant l'ère chrétienne.

Aujourd'hui, la science constate que notre territoire était habité à des époques, pour ainsi dire, incommensurablement reculées.

Des traces de l'industrie humaine se rencontrent jusque dans les terrains *tertiaires*, ainsi que cela résulte des communications faites par M. l'abbé Bourgeois, au congrès d'anthropologie, en 1867, et réitérées le 4 juillet 1869, par suite de nouvelles découvertes.

Dans la Gironde, où aucune recherche méthodique n'a eu lieu, rien de semblable n'a encore été découvert ; mais, presque à fleur du sol, le hasard a fait rencontrer divers objets appartenant pour la plupart à l'époque de la pierre polie.

Depuis longtemps, des pointes de flèches en silex ont été recueillies en grand nombre sous la bruyère de nos landes. La ville en possède une collection assez nombreuse. Une hache en silex, d'une conservation parfaite, a été trouvée dans Bordeaux, à une grande profondeur, au milieu d'anciennes boues, à l'angle de la rue du Loup et de la rue Sainte-Catherine ; un grattoir en silex rose a été découvert dans les déblais opérés pour la construction du marché des Grands-Hommes ; rue Rohan et

rue des Trois-Conils, vis-à-vis la caserne municipale, des couteaux et des haches en silex, des poinçons et des instruments en os, etc., produits primitifs de l'industrie humaine, ont été trouvés dans les déblais de canaux récemment creusés. Tout cela prouve qu'à des temps de beaucoup antérieurs à la conquête des Gaules, le territoire où s'élève Bordeaux était occupé par des peuplades à l'état naissant de civilisation.

L'époque du bronze offre aussi de nombreux spécimens recueillis en grande partie dans la localité. Des haches à ailerons ont souvent été trouvées par groupes, soit au nord de Bordeaux, dans le Médoc, soit au sud, à Saint-Médard-d'Eyrans.

On remarque dans les collections de la ville à peu près tous les instruments caractéristiques de l'âge du bronze, et ils offrent d'autant plus d'intérêt, qu'ils ont été en presque totalité recueillis dans la contrée ; on y voit même des types spéciaux qui indiquent les premiers essais dans l'art de manipuler le bronze.

Rien de spécial au premier âge du fer n'a pu encore être signalé ; mais, bien certainement, à l'époque de la conquête romaine, les Bituriges-Vivisces n'étaient pas moins avancés sous ce rapport que les Celtes d'outre-Garonne, leurs frères.

Bordeaux a-t-il été, dans l'origine, une cité lacustre ? Quoiqu'on n'ait encore rien découvert de nature à justifier pleinement l'affirmative sur cette question intéressante, on est assez fondé à se prononcer dans ce sens.

Il a été découvert en 1868, rue Rohan, les traces d'une station paludéenne, c'est-à-dire que les eaux devaient recouvrir très-souvent, sinon d'une manière permanente. Les instruments trouvés à Bordeaux paraissent, en grande partie, appartenir à l'époque des cités lacustres et des palafittes.

D'après Strabon, qui florissait sous Auguste et Tibère, Bordeaux, place de commerce ou *Emporium* des Bituriges-Vivisces, « était assis sur un marais que forme le flot de la mer, » etc., etc.

Cette description, parfaitement exacte, peint la situation de Bordeaux, dont la partie aujourd'hui centrale recouvre en effet un marais, peu à peu comblé, situé entre le pied de deux collines, dont l'une s'élève de la rue du Peugue à la place d'Aquitaine, et l'autre, de la rue Montméjean à la place du Grand-Théâtre.

Une ville celtique dans ces conditions, même après la conquête romaine, n'a pu être dans l'origine qu'une *cité lacustre*, lorsque ce mode d'habitations était en usage dans les Gaules. Seulement, il est très-difficile d'acquérir la preuve matérielle de ce fait, parce que l'espace qu'il faudrait fouiller pour le reconnaître est aujourd'hui occupé par d'innombrables édifices. Cependant, même à l'époque romaine, d'après ce que nous apprend Ausone, un port intérieur existait à l'entrée de cet ancien marais, qui apparaît encore, à son extrémité ouest, entre les hauteurs de Saint-Seurin et de la Chartreuse d'un côté, et de l'autre, celle où s'élève l'ancienne gare de Pessac.

Les Bituriges-Vivisces, celtes d'origine, avaient dû donner à leur ville principale un nom pris dans leur propre langue. Aussi, le nom primitif de Bordeaux *(Bourdigala)* exprime-t-il, dans cet idiome, la véritable situation de Bordeaux.

Laissant de côté la terminaison *a*, employée pour donner à ce nom une désinence, soit grecque, soit latine, on trouve *Bour-digal*. Le mot *Bour*, avec la signification d'agglomération d'habitants, exprimerait une idée très-nette, s'il était reconnu qu'il appartînt à l'ancienne langue celtique, comme il appartient aux langues du Nord. Mais, s'il en est autrement, le mot Poull (*marais*), in-

contestablement celtique, pourrait être le mot primitif tout aussi exactement employé à un autre point de vue. La mutation du P en B est des plus normales, ainsi que celle des LL en R. Quant au mot *Digal*, *Dichal* et *Dijal*, qui signifie *reflux*, il est également celtique.

Ainsi, BOURDIJAL signifierait *la ville* ou mieux *le marais du reflux;* c'est-à-dire, ainsi que l'exprime Strabon, le site au milieu d'*un marais que laisse le reflux.*

La racine du mot *Dichal*, *Dijal,* c'est-à-dire *Chal* et *Jal*, qui signifie *flux,* s'est conservée ailleurs que dans le mot *Burdigala :* jusqu'à nos jours, dans les dénominations bordelaises, on appelle JALLES les ruisseaux qui débouchent dans la Garonne ou la Gironde et *reçoivent le flux* de la mer. Nous avons encore la Jalle ou la Grande-Jalle, qui traverse au nord le territoire bordelais; la *Jalle* de l'Espartine; etc., etc.

Quelques autres cours d'eau reçoivent aussi le nom d'ESTEYS : tels que l'*Estey majou*, au midi de Bordeaux; l'*Estey crébat*, au nord; etc., etc. — Le mot *Estey* est purement celtique; c'est *Ster*, qui signifie *rivière*. Seulement, l'orthographe nouvelle s'est conformée à la prononciation locale, qui ajoute un E euphonique quand le mot commence par un S suivi d'une consonne. On trouve encore des personnes qui disent *Espectacle* pour *Spectacle*, et, à la fin des mots, le R se change ordinairement en Y dans le langage bordelais. Ainsi, Premier devient *Prumey*, Cordonnier, *Courdouney*, Charpentier, *Carpentey*, et, dans nos anciens manuscrits, le nom propre MONEDER (*Monetarius*) est écrit le plus souvent *Monedey;* etc., etc.

Lorsque les écrivains grecs ou latins avaient à transcrire dans leur langue des noms empruntés aux langues qu'ils appelaient barbares, ils éprouvaient un embarras extrême, et ils s'en plaignent quelquefois. Leur embarras

était bien naturel, car ils avaient à transmettre des sons et des articulations inusités dans leur langue, et pour lesquels ils manquaient de caractères graphiques. Rien d'étonnant, alors, à ce qu'ils aient écrit *Bourdigala* pour exprimer un nom qu'ils entendaient prononcer *Poulldichal* ou peut-être *Bourdichal*. Comment auraient-ils pu exprimer autrement que par un *G* le *Ch* doux qui n'existait pas dans leur langue ?

Nous venons de faire connaître ce qu'il nous a été possible de découvrir jusqu'à présent sur le Bordeaux préhistorique; nous examinerons plus tard ce qu'a été le Bordeaux gallo-romain, et, pour cette période, les documents ne feront certainement pas défaut.

SANSAS.

RAPPORT

A M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE

SUR LA

NOUVELLE MALADIE DE LA VIGNE

Lorsque, en 1852, l'oïdium fit sa triste apparition sur nos vignobles, j'étais secrétaire de l'une des commissions chargées d'étudier ce nouveau cryptogame.

Je me rappelle que les critiques les plus amères furent lancées contre les naturalistes qui, comme moi, s'occupaient de cette épidémie végétale. Malheureusement, l'oïdium a apporté un véritable désastre, et la ruine de nos récoltes a prouvé que cette *épiphytie* était un véritable fléau.

J'ai tout lieu de craindre que la récente épidémie occasionnée par le *Phylloxera vastatrix* ne soit encore plus terrible que l'oïdium; car le cryptogame détruit le raisin seulement, tandis que le *Phylloxera* aspire la sève sur les racines et tue le végétal.

On raille également les chercheurs du *Phylloxera*, comme on a raillé ceux qui étudiaient l'oïdium; je souhaite que les plus intéressés, les propriétaires rieurs maintenant, ne soient pas ruinés.

Question importante : Si le *Phylloxera* fait autant de progrès que le mal terrible appelé *oïdium*, nos richesses vinicoles seront entièrement perdues et les ressources de notre beau pays anéanties.

Comme naturaliste et comme Président de la *Société Scientifique du Sud-Ouest de la France,* je me suis occupé de cette question au point de vue de la science ; j'ai pu

examiner sérieusement les progrès du mal ; comme propriétaire vinicole, j'avais à prévenir dans mes domaines l'apparition du fléau dévastateur.

Je connaissais, depuis dix-huit mois ou deux ans, le mal occasionné sur les vignes du midi de la France, mais je ne l'avais pas encore constaté dans le département de la Gironde.

Pendant l'hiver 1868, un certain nombre de jeunes pieds de vigne étant morts dans ma propriété de Saint-Loubès (château des Dauphins), je les fis arracher, et, en les examinant avec le microscope, je crus y découvrir des œufs de *Phylloxera;* malgré mes soins, ces œufs, que j'avais recueillis, ne purent éclore ; — je restai donc dans le doute.

Plus récemment, il m'a été donné de découvrir, le premier dans la Gironde, la présence du *Puceron vastatrix;* c'est chez M. Laliman, à Floirac, que j'ai fait cette triste découverte, et je la fis constater par M. Laliman lui-même et par les personnes qui se trouvaient avec lui. M. Laliman fit apprécier ce fait dans une lettre qu'il publia dans les journaux de notre ville.

L'attention des agriculteurs et des naturalistes fut réveillée, et, après moi, on est allé constater que, malheureusement, je ne m'étais pas trompé : on avait bien affaire au *Phylloxera vastatrix.*

Depuis, j'ai trouvé cet *aphis* en divers endroits de notre département : à Floirac, dans plusieurs vignobles voisins de la propriété de M. Laliman ; chez M. le docteur Chaigneau, chez M. Cahuzac, etc. ; à Fronsac, près Libourne (sur les coteaux si estimés de Canon), *au château Comte*, chez M. Charlet du Rieu, vice-consul de Portugal ; à Saint-Loubès, chez M. Duprat, et dans d'autres propriétés.

Plusieurs propriétaires, ne connaissant pas le danger, ne paraissent s'en préoccuper nullement ; d'autres gardent

le silence, craignant que la découverte de cette maladie dans leur domaine ne déprécie la valeur de leur récolte. — Disons sans retard que cette crainte est sans fondement, et que le mal occasionné sur la vigne par le *puceron dévastateur* ne peut exercer aucune influence sur la qualité du vin ; car c'est, pour les vignes malades, l'arrêt de la production, quelquefois le dessèchement complet du raisin ou la mort de la plante.

Il serait facile de se rendre compte de la marche du mal en consultant l'*Indicateur vinicole de la Gironde.* Ce journal est hebdomadaire, et, depuis le mois de mars jusqu'à ce jour, j'y ai régulièrement publié une série d'articles, dont le titre est : NOUVELLE MALADIE DE LA VIGNE, *occasionnée par le Phylloxera vastatrix. Coup d'œil général sur les hémiptères et spécial sur les genres Aphis, Myzoxylos et Phylloxera.*

En outre, des bulletins spéciaux ont constaté dans l'*Indicateur vinicole*, chaque fois qu'il y avait lieu, les progrès du *Phylloxera vastatrix.*

Ce n'est pas seulement sur les racines de la vigne qu'on a observé le *Phylloxera vastatrix;* M. Laliman a découvert des galles sur les feuilles, galles contenant des *phylloxeras* que je crois être (et je ne suis pas le seul) le *Phylloxera vastatrix.* — Ces galles de feuilles, que j'ai appelées *phylloxériennes,* ont été ensuite recueillies, par moi, dans un vignoble situé à Bordeaux.

J'ai découvert également, sur les feuilles de vigne, de petites galles rouges ou violettes qui ne ressemblent nullement à celles observées à Floirac.

A l'époque où j'ai constaté, surtout à Saint-Loubès, l'apparition de ces nouvelles galles, l'insecte qui les habitait étant éclos, avait quitté cette demeure. J'ai envoyé de ces *excroissances végéto-animales* aux Sociétés savantes de France et de l'Étranger, qui se trouvent, pour leur classi-

fication, dans un embarras égal au mien ; mais il m'est permis d'espérer que mes honorables collègues de la Société Entomologique de Paris seront plus heureux que moi, et qu'ils pourront, grâce à la réunion de leurs lumières, apporter des indications précises sur cette question si importante au point de vue de l'agriculture.

Actuellement, et pour répondre à une demande qui m'a été adressée, je dirai simplement que l'état des *feuilles* de vigne présente les altérations suivantes : la chlorose jaune ou rouge ; — l'inoffensif *Erincum vitis*, ce champignon développé sous l'influence du *Phytopus*, ou peut-être d'un *Thryps ;* — les galles que j'appellerai *phylloxériennes,* et découvertes par M. Laliman ; — les petites galles verruqueuses, tantôt rouges, tantôt violettes, qui se trouvent presque toujours sur les nervures ; enfin ces taches rendant les feuilles tigrées, un peu comme celles des poiriers attaquées par le tigre (*Tingis pyri*). C'est probablement là aussi l'œuvre du *Tingis pyri*, si commun cette année dans certains vignobles

Dans une séance de la *Société Scientifique du Sud-Ouest de la France*, j'ai ainsi expliqué la présence du *Phylloxera* sur les racines : « Avant l'emploi du soufre » et surtout avant l'emploi du soufre coaltaré, les insectes » locataires habituels des pampres et de feuillages, vi- » vaient là paisiblement ; mais, avec les préservatifs de » l'oïdium, leur ancien habitat est devenu impossible, et » alors ils se sont relégués sur les racines. C'est un peu » ce qui a lieu pour le puceron lanigère, qui passe aux » racines lorsqu'il abandonne les troncs et les branches. » Je suppose encore que depuis l'usage des anti-fongiques » (qui sont en même temps insecticides), les parasites du » *Phylloxera* ayant été détruits, l'harmonie a été trou- » blée ; les pucerons de la vigne n'ont plus de pondéra- » teurs, et ont ainsi dominé d'une manière exagérée. »

. . . . . .

Nous devons rappeler ici ce que nous avons publié dans le n° 31 de l'*Indicateur vinicole :*

« Le mal local occasionné par la piqûre de ces aphidides se traduit sur les racines par des nodosités, des renflements, des hypertrophies.

» L'affection générale, c'est la privation de sève, c'est la faiblesse par anémie, c'est l'étisie par défaut de fluide. Sur les feuilles, le mal se manifeste par la chlorose; les autres symptômes, qui d'ailleurs ont déjà été décrits, sont l'étiolement et la consomption de la plante. D'une manière générale, c'est la mort des vignobles.

» C'est absolument comme les animaux qui, ayant subi des pertes considérables de sang, jusqu'au point de n'avoir plus qu'un souffle de vie, sont néanmoins ramenés plus ou moins à l'existence; — et si quelques-uns sont ranimés, d'autres meurent; et c'est le plus grand nombre : la réaction vitale ne pouvant avoir lieu.

» Nos conclusions sont celles-ci : Nous n'avons qu'une médiocre confiance de ramener à leur état primitif les vignes essentiellement atteintes. Néanmoins, notre espoir de trouver un moyen curatif n'est point perdu, et nous répéterons ce que nous avons dit dans l'*Indicateur vinicole* du 31 juillet : « Les propriétaires de vignobles ne doivent pas s'empresser » d'arracher leurs vignes malades. Nous avons vu l'arbuste » à vin, presque mourant, revenir à la vie par l'emploi de » matières insecticides combinées aux engrais. »

» Ceci est logique : l'insecticide fait disparaître le puceron, et l'engrais procure à la plante la sève qui lui manquait.

» Il y a donc, théoriquement, destruction de la cause morbigène et reconstitution des fluides circulatoires. La vie reprend ainsi son cours normal.

» Espérons !

» En science, le mot espoir est bien vague, et cependant nous ne pourrions clôturer sans dire : Le mal n'est peut-être pas sans remèdes; continuons nos recherches et espérons.

» Nous nous sommes livrés et nous nous livrons encore à de nombreux essais ; nous ne voulons pas nous prononcer au hasard, et nous croyons devoir attendre que les mêmes expériences aient été plusieurs fois répétées.

. . . . . .

» Comme je l'ai dit depuis longtemps dans mes publications sur ce sujet, la Corse est ravagée non-seulement par l'oïdium, mais encore par le *Phylloxera;* dans la Russie méridionale, la Crimée est également frappée par ce fléau; la Hongrie elle-même, nous affirme-t-on, n'est pas préservée de ce terrible ennemi de la vigne ; seulement, le même puceron apparu en Allemagne porte le nom de *Peritymbia vitisana.* Je crois que l'étude de la médecine comparée peut faire entrer la science dans la voie du vrai progrès; les recherches sur les grandes épidémies qui envahissent le globe, qu'elles se portent sur l'espèce humaine, sur les animaux ou sur les végétaux, amèneront infailliblement à comprendre que presque tous les principes morbides sont visibles pour l'œil exercé de l'observateur.

» C'est à ces ingrates recherches que depuis bientôt vingt ans tendent mes efforts. Aussi ai-je réclamé sur la maladie de la vigne des renseignements, non-seulement dans toutes les contrées vinicoles européennes, mais encore dans toutes les parties du globe où l'on a tenté l'acclimatation de la vigne.

» Je dirai, en passant, que certains vignobles d'Algérie ont subi de véritables dévastations, mais elles sont dues à un autre insecte que le *Phylloxera* (au *Nysius Cimoïdes*).

» Selon moi, le *Phylloxera vastatrix* attaque indifféremment les vignobles, sans affecter de préférence pour ceux qui sont mal cultivés; il quitte seulement ce végétal lorsqu'il a aspiré le plus pur de la sève. Tous les hémiptères, les pucerons en particulier, agissent ainsi.

» C'est donc bien à tort qu'on a prétendu que cet *aphidide* ne s'attachait qu'au *vitis vinifera* affaibli et mal cultivé. Si la vigne sauvage de nos haies n'est pas du goût des pucerons, c'est parce qu'elle est maigre, étiolée, et qu'elle ne ruisselle

pas de sève sucrée et abondante : ces insectes gourmands ont le goût des bonnes choses. On sait aussi que le puceron lanigère, ce destructeur des pommiers, attaque de préférence les arbres forts, vigoureux, chargés de sève, et surtout ceux à fruits succulents et doux.

» Il n'existe déjà que trop de foyers d'invasion *phylloxérienne*. La marche de cette nouvelle *épiphytie* est assez analogue à celle de l'oïdium, qui a envahi plus ou moins tous les vignobles de l'univers.

» Une lettre de Sydney, qui m'arrive au moment où je trace ces lignes, m'apprend qu'en Australie l'oïdium exerce des ravages, mais que l'on n'y a pas encore constaté la présence du *Phylloxera*..... »

Dr Télèphe Desmartis,

Président de la Société Scientifique du Sud-Ouest de la France.

LE VOYAGE

DU BARON DE SAINT-BLANCARD EN TURQUIE LAN 1537

Ex bibliotheca Nicolai Joseph FOUCAULT, comitis consistoriani.

(Suite)

Barberosse nous donna du biscuit qui fut desparty par les galeres et donna quelques rames, prins de luy congé le xxvme de la prenans le chemin pour entrer au gouffre de Venise, avant que sortir du gouffre de Patras rencontrasmes deux galeres de France portant les prince de Melse et duc de Somme, et en parle ensemble avec le baron allerent parler a Barberosse et de luy prins congé, allasmes tous ensemble au port de Figuiere de lisle Eucadèa et prinsmes de leau; le vingt huitieme partans de là entrasmes au gouffre de Venise eusme par deux jours bon et beau vent en voille puys deux jours bonances que allions à rames, puys un vent ponant nous donna par proue la nuict en suivant si gros vent le beche gousse mer et prouleuse que fusmes contraincts prendre la volte, courant grande fortune par deux jours presque destre tous noyés. Le jour Saint-François, le matin empiroit et seuit contrastz de vents dont estions tourmentés et davantaige vindrent certains Sinlons (1) que voyons venir de loin contre nous, s'ils nous eussent actaincts eussent renversé la gallere lenlevant en haut, chacun se mit a genoulx priant Dieu Nostre Dame sainct et sainctes, les aulcuns tenans des couteaux en sa main faisant la croyx, les tailloient et conjuroient, il y en avait ung More marchant qui passoit avec nous et des Turcs pour aller en Barbarie qui pareillement conjuroient les dits Sinlons a toutung cousteau, faisans la croix, fismes pelerins a Nostre Dame de Lorette, de Casoppe (2), et autres saincts et sainctes,

(1) *Siphons.*

(2) C'est-à-dire « fimes vœu d'aller en pélerinage à.... »

les Sinlons sesvanouirent le temps et tourmente continuant courusmes tout le jour et nuict que landemain cinquieme jour doctobre vismes lisle de Prodano (1), puis à coste gauche, le Cephalonie et Iante, estions tous égarés, entrames a Porto-Ianco (2), et peu devant estoient entrez les autres, excepté Magdalon et le duc de Somme avec deux galeres; de la ayant nouvelles que Barberosse estoit a Modon (3) cherchant Magdalon vinsmes a Modon, trouvasmes que dudict maulvais temps estoient peries dans le port XXII galleres de larmee et mortz la plupart des gens que estoient au bord de la mer tout a travers. Parle a Barberosse demande de Magdalon. Le VIIIme revenant a Portoianco trouvasmes le duc de Somme et Magdalon tournasmes a Patras de la au gouffre de Venise. Le XIIIme quand fusmes cent mille dedans le temps et vent furieux fut si contraire que contraincts tournasmes au gouffre de Patras a ung cap, pres chasteau tournois cui dans la attendre le temps, mais survint une tempeste de temps tout trouble que nous contraignit venir a Patras en courant fortune que Villiers et sa gallere sesgara que surgit a une coste dangereuse et deux jours apres fut avec nous. Le XVIIIme pourceque le pain estoit diminue le baron en consideration a Ivier qui ne nous detint a quelque coste inhabitée, envoya une galere au santaque de Lepante (4), avoir congie qu'on lui fist et vendist biscuit. L'octroya, mais quand fut faict denya la delivrance si navions autre letre du grand sieur qui estoit déja plus avant que Salonique, plus de quinze journées loing. Ce voyant et le temps pervers qui continuait dont loppinion des comites pilotz et mariniers estoit que lon pourroit demourer troys ou quatre moys sans povoir passer le gouffre, sy non qu'on allast à la Velonne

(1) Ilot sur la côte du Péloponèse, près de Navarrin, entre Zante et le cap Matapan.

(2) Porto Ianco, Zante.

(3) A l'extrémité sud de la Morée, sur la côte occidentale du golfe de Coron.

(4) *Satrape*, mot d'origine persane, que les Grecs et lea Latins donnèrent, en Orient, aux gouverneurs de provinces.

on na que soixante mille a traverser, et puys suivre la coste de Pouille royaulme de Naples jusques en Cecile terre dennemys (1), le baron trouva par son conseil quil feroit beaucoup mieux passer et faire liver de par de la que perdre une telle armée par la rigueur de la mer et du vent ou hasarder par la coste et terre dennemis. Dont le xxvme fist desarmer la fuste et mectre par pieces et a fons lautre brigantin perdu et print la voye, allames passant par chasteau tournoys (2) ou est la province de Elide devant lisle de Iante vinsmes a Modon qui est la province de Mesenne. eu nouvelles que Barberousse et tout larmee alloit avant, print a Modon un pillot Turc, passees les isles de Sapienne (3) la devant Modon puys cap de Gat (4), le petit gouffre de Corron, le cap de Matapan qu'est en la province de Laconie, dicte anticquement Lacedemonie, arrivasmes a port Caille (5) au cinquieme jour de novembre acause que le temps estoit mauvais et contraire. La se prennent les faulcons et sacres (6) que ceulx de lisle de Citry (7), qui est du coste de levant souloient porter en ce pays, laquelle isle Barberosse avoit saccagee et destruicte, a ceste cause les paysans portèrent les dicts oiseaulx à la gallere pour vendre et actendu que Barberosse suivoit les isles pour les saccager et prendre qui estoient aux Venitiens, le baron pour ne si trouver point, print le chemin de la coste de terre. De la passe le cap Saint-Ange (8) lisle du Citre (9), le chasteau de Vacti-

(1) Le royaume de Naples appartenait alors à l'Espagne.

(2) Aujourd'hui *Pyrgos*.

(3) *Sapienza, Capresa* et *Venetica*.

(4) Traduction évidemment gasconne : *cap de Gat* (tête de chat), de l'italien *capo di Gatto*; nom que portait alors ce point de la côte et qu'il portait encore au dix-septième siècle. (Carte de Duval, 1686.)

(5) Ou *des Cailles*, à l'extrémité sud du Péloponèse, un peu à l'ouest du cap Matapan.

(6) *Sacres*, une des dix espèces de faucons.

(7) Anciennement *Porphyris* ou *Cythère*, aujourd'hui *Cérigo*, à la pointe sud-est du Péloponèse.

(8) Ou *cap Malio*, pointe sud-est du Péloponèse, à l'est de Matapan, vis-à-vis de l'île *Cérigo*.

(9) *Cérigo* (Cythère).

que (1), le cap Despine devant Malvesi (2) terre forte et insulée aux Venitiens, prinsmes par une nuict port Bota (3), de la le neufviesme passant lisle de Yrda (4) et Instri ville détruicte aux Venitiens, dans le gouffre de Romanie (5) qui sappelait antiquement Napla est en la province dicte Ergine (6) de la laisse ung gouffre qui va au istme de Corinthe que la finit le Pelaponese dict Morea passe par devant Egine isle dont estoit Helene, laquelle larmee du sieur avoit prins bruslee et sacaigee dont n'y trouvasmes personne, arrivasmes au port dAthenes nomme Lyon, au bort de la mer avoit ung gros lyon de pierre, parlequel au temps passé sortoit une fontaine car les conduicts y sont encores apparens (7), la province est nommee Actica, apres est la Boece (8) et oponee (9) au devant lisle le Negrepont encores le royaulme de Macedoine continue jusques a la Misie et puys va dens terre jusques a la Misie superieure, ayant ung grand mont la traversant jusques Albanie de la mer Yonie, et dessus les dicts monts encore va jusques a la dicte Misie dessoubz a la mer comme ay dict, tout du long dedens terre, contient plus de vingt troys provinces selon Tholomee. Landemain XVI passames ung grand cap, ou sur le haut du roc encores XVIII colonnes grandes et haultes sur lesquelles par le passe y avoit edifice, ou selon disoit le pillot turc Aristotel y lisoit la philozophie (10), est tout semblable aux colonnes qui sont encore à Athènes sur lesquelles estoit edifie laréopaige, ou se tenoit le conseil. Passeies les isles de

(1) *Valika*, dominant le cap Saint-Ange.

(2) *Nauplie* ou *Napoli* de Malvoisie.

(3) Ou *Delle Botte*, toujours en suivant la côte du golfe de Napoli.

(4) Ile de *Sidra* ou d'*Hydra*.

(5) Où est la ville de Naples en Romanie. (*Note du manuscrit.*)

(6) *Egine*, île située dans le golfe d'Athènes.

(7) Autrefois *le Pirée*.

(8) La *Béotie*.

(9) De l'autre côté, du côté opposé.

(10) Ruines du temple de *Sunium*; elles couronnent le cap de ce nom, à la pointe de l'Attique; il est appelé aussi *cap Colonna* (cap des Colonnes). Ces antiquités existent encore dans le même état.

Cerico (1) vinsmes a Chasteau Rouge (2) de lisle de Negrepont dicte antiquement Euboea (3), audict chemin en mer a beaucoup disles que ne nomme pour n'y avoir este. Et voulant aller droit a Chio ayant le temps contraire surgismes en lisle de Andrie (4). Sceu Barberosse avoit pris negocie par composition avec le duc dicelle de paier tous les ans quatre mille ducats au grand Sieur.

Landemain le temps nous contraignit aller en Loreon en lisle Negrepont (5) Le xxme et pour ne pouvoir la avoir la pratique faire biscuit, et avoir vivres sans conge du sanjaques de Negrepont le baron y envoya un gentil homme avec ung Turc du capitaine Doriou qui monstra au dict saniaque les lettres qu'avoit faict Barberosse, luy offrit ce qu'il vouldroit, y trouva du biscuit et obtint que les escus que les paysans ne vouloient prendre se mectroient pour XLIII aspres et retint les lettres. Puys le baron envoya deux galeres qui apporterent XI quintaux de biscuit et quatre cens escus changes en aspres.

Leue le biscuit que avions illec faict faire et pource qu'estoit peu duble et departi aux galeres. Le XIII jour de decembre de la passees lisle de Lechat aux Venitiens (6) autres troys islots non habites nommes Lescat (7) lisle de Drome (8) et autres arrivasmes le XXIIme a Chio (9) fusmes de maonoys Srs. dicelle bien venus et traictes fournis de vivres par argent,

(1) Probablement l'île d'*Andros* ou *Andra*, au sud-est de celle de Nègrepont, en face de la ville de *Caristo*; l'auteur ayant oublié le nom d'*Andros*, ou ne l'ayant pas connu, a cru pouvoir désigner l'île par le nom de la ville vis-à-vis de laquelle elle est située.

(2) *Château-Rouge*, *Château-Rous*, nom donné par les Francs à la ville de *Carista*.

(3) *Euboée*, *Eubée*.

(4) *Andros* ou *Andra*, déjà nommée.

(5) *Oréo*, petit port à l'autre extrémité de l'île de Nègrepont, près du golfe de Zeiton.

(6) *Schiali*, au nord de Nègrepont, en face du cap de Magnésie.

(7) Ou *Scopoli*.

(8) *Dromo*, au nord de ce petit groupe.

(9) *Scio*, en face de Smyrne.

lequel le baron avoit fourny tant qu'il en eut (1) et commencait à faillir dont a la priere et requeste sur sa foy et parolle pour vous faire service Sire Benedic (2) institua lung des dicts Maonoys et marchand, tout le mois de janvier et jusques au XVII jour de febvrier à fournir journellement a la dicte armee de pain, vin, huile et argent.

Or le baron sitost qu'il fut la arrivé voyant l'argent failly envoya Dimitre a Constantinople avec les susdits (3), au grand sieur Berberosse et Marillac pour avoir secours de vivres et argent voiant qu'il ne recevoit ni envoyoit nouvelle aucune assembla ses capitaines, au conseil, conclurent qu'il y debvoit envoyer; mais ceulx qui pour y aller furent nommes ne laccorderent pas franchement dont delibera y aller luy mesme avec laide dudict Benedic Justinien, envitailla troys galeres, eue de luy promesse qu'il pourvoyroit au dix restans journellement jusques à son retour.

Le XVIIIme de febvrier de Chio avec le vent chiroch (4), passe le cap de lisle de Metelin dicte anticquement Lesbos entre lisle Tenedo et la terre ou sont encore evidentes les vestiges de la ruine de Troye, veue du coste gauche loing lisle Lemmos dicte Salamine entre dans le canal passe les chasteaux nommes Dardaneaux de la mer Helesponte de lung coste est la Natolie que est le Bithinye antiquement dicte Azie-Myneure, de lautre la Grece mais c'est desja en la trace, puys la ville de Gallipoli, sur le destroict de mer Propontide, surgismes une nuict du coste de Bithinie en

(1) « Smyrne et Chio furent, depuis des temps fort reculés, le centre des opérations commerciales et financières de l'Orient. Chio formait un État à peu près libre en 1547; prise par les Génois en 1346, elle formait une espèce de république sous la direction ou le dogat des Mahons. Ces Mahons, que Jean de La Vega appelle *Maonoys*, étaient les premiers gentils hommes de la maison de Jiustiniani; ils étaient parvenus à éviter le joug des Turcs en payant un tribut à la Porte.... Cette indépendance dura deux siècles. Le bassa Piali renversa le gouvernement des Mahons et réunit Chio à l'Empire de Soliman en 1566. » (MORÉRI.)

(2) Autre agent grec succédant à Dimitre.

(3) C'est-à-dire *les Mahons*.

(4) Le *Siroco*.

la dicte mer et jusques la estoit Troye, le lieu sappeloit Bugade lequel pays estoit inhabite. Le grand sieur y a mis et faict venir des esclavons Albanois et serviens quand les eut conquestes, il faict ainsi en plusieurs contrées pour memoire de ses victoires, et pour mesler les langues. De la passe lisle de Marmora, le maulvais temps et bounisqueux nous porta a Eraclea fondee par Eracle empereur et faicte chief imperial avant que Constantinople (1) le dict temps nous detinct la huit jours, trouvasmes une barque chargee de ble que le sieur envoyoit a Chio aux galeres de France, et nouvelles que Dimitre estoit devant avec une autre que lavions point vue, car le temps estoit fort, de la arrivasmes aux sept chasteaux de Constantinople. Le dernier de febrier illec surgismes, et nous vint au devang ung capitaine avec la propre fuste de Barberosse et Marillac. Lendemain premier jours de mars des dicts sept chasteaux ou lon dict qui, est le tresor du grand sieur, le long de la muraille vinsmes jusque a l'autre coing trigone que sont sept grand mille lequel coing est le saral du grand sieur, et lentre du port et va dedans autre sept grand mille, saluasmes le dict sarral, sur le dict coing a toute lartillerie tirant boullet, dressans les bandieres de vos armes Sire, la dicte fuste nous mena dedant le port du coste, devant Pere (2) et la porte de Saincte Clere, nous avions veu la terre du coste de la mer, la regardions du coste du port du bout duquel coing a lautre coing les dicts sept chasteaux a aussi sept mille, nous voyons des deux costes au millieu ung mont tout esgal esleve autant dung coste que dautre. Voyant dung coste ne voyant rien de l'autre, mais du dict coste en montant voions grands edifices et grande quantite de cypres arbres grands et poinctus quil semble autant ung parc de bois cypres comme semble ville par murailles eglises et edifices. Devant la bouche du port y a certaines isles des princes ou soulaient aller a lesbat les sieurs.

(1) *Eraclée*, dans la Romanie, à vingt-cinq lieues anciennes de Gallipoli.

(2) Le port et le faubourg de *Pera*, réservés aux Francs et aux Occidentaux.

Depuis le dict coin du Sarral allant bien avant au port hors le dict port a ung jardin le long de la muraille ung ranc de plus de cet (1) gros canons de fonte fors longs, partie desquels ont este apportes des conquestes et victoires que les grands sieurs ont eue; semblablement du coste de la grand mer tant que tient le dict sarral. Au dict coing a une porte par ou le grand sieur monte sur la fuste quand veult aller sesbattre et souvente foys va desguise luy deuxieme avec ung esclave seul, hormis les rameurs, quand va desguise porte une robbe de drap et son turban, et d'un coste du front sort ung riban noir qui vient passer sur lun des yeux, de lautre coste et sur l'oreille est remis dans le turban. Il est venu aussi desguise par deux foys autour de nos galleres, quelques capitaines en advertirent le baron qui commanda que lon ne le saluast. Le dict premier de mars sitost qué fusmes surgis vint ung guide par le grand sieur porta pnt (2) ving moutons vingt pains de sucre, vingt flambeuux de cire IIII. c. pains. IIII. m. vaspres et fict donner deux bottes de vin. Semblablement Barberousse et de ses capitaines envoyerent present moutons pain et fruits, estoit sur le tourner de la lune; ils avoient faict leurs jeunes, et lors faisoient leurs paques quils celebrent a ce qu'ils voient la lune nouvelle, et dure leur solennite huit jours, autant de mourasmes la sans parler.

Icelles passées, le baron le duc de Somme et Marillac allerent parler a Aiax Bassa en sa maison; puis apres le baron alla parler a Barberousse en une petite maison de boys quil avoit faict dans le tercenal (3) pour estre sur et advancer leuvre de larmement des galeres, lesquels tercenals sont grands et en iceulx grande quantite de galeres, boys, rames, fer, ancres, ranson (4) et tout ce qui est necessaire a galeres, cela dura quelques jours, puis encore retourna le baron duc de Somme et Marillac audict Aiax Bassa obtint le baron quil

(1) Sans doute, *cent* gros canons.

(2) Promptement.

(3) Arsenal.

(4) *Rançon*, arme dont le fer plat se terminait en crochet. Ce mot est sans doute employé ici pour toute sorte d'armes de navire.

baiseroit la main du grand sieur que puys apres envoya audict baron quatre robbes de velours rouge broche dor, une au baron lautre a son fils lautre a Marillac, lautre a moy et dix mille aspres vallans deux cents escus, autant en envoya au duc de Somme. Lendemain vestus des dictes robbes nommees cafetans passames le port a Constantinople. La fut Ianus bei, dragomant certains sprachi (1) montez a cheval, et nous la montasmes à cheval sur de beaux genetz et nous conduisoient par la ville jusques à la porte du Sarral que est circuy de murailles à tours cumme une ville, et aussi grand que Marseilles ; entrasmes a la premiere porte en une place trigtte ayant au bout d'une muraille au coing gauche une porte par laquelle lon va aux estables et escuries du grand Sieur.

Lautre coing deux tours rondes et grandes, au meillieu une double porte ayant gardes et garnison armee icelle entrasmes à pied en une grande basse court toute pavee de marbres excepte les grandes et belles alles, a bien de long mille cinquante pas au plus large trois centz. Et tout autour une allee en forme de gallerie couverte toute paincte, le ciel est entredore soubs la dicte galerie, et plus oultre du coste gauche est la porte faicte de voultre (2) de grands coulonnes de marbre riche et superbe, ou lon tient laudience, et faict lon les expéditions de justice, tel lieu ou se faict la justice appele lon la porte (3) la fut mene le baron et duc de Somme aux quatre bassas, la assis à leurs sieges, saluerent aux modes que dessus, et furent faicts asseoir le baron et duc de Somme. Tous nous autres feusmes la menes aupres soubs la galerie assis sur bancs de pierre de marbre couverts de tapis velutes. Ce tandis regardant la dicte basse court vinsmes la devant jusques pres du fons et aussi de lautré coste dans la galerie environ troys mille janissaires acoustrez comme ay dict. Sont accoustrez les Gennissaires estant debout sans parler, bouger

(1) *Spachi, baschi, bachi*, chefs de l'intérieur du palais.

(2) *Voultre, voulte*, façade, pans de mur, retour. (RABELAIS.)

(3) Explication semblable à celle qui nous a été donnée déjà à l'occasion des tentes du camp de Corfou.

ne mener aucun bruit sont des douze mille de la dite garde perpetuelle de la personne du sieur soit en guerre ou a la ville, les quels janissaires ont entreux diseniers, centurions, milleniers et surtout deux capitaines nommes Aga de Ianezari. Quand vont a la guerre chacune dizaine a son petit pavillon, lung a charge du petit pavillon, l'autre dapporter vivres, lautre boys, l'autre cuisinier et chacune faict ce qu'il doibt. Entre eux na jamais noise ou question, tant pour ceste cause que aussi pour ce que les exces quils font entre eux et tous autres gens de guerre est pugni aigrement, la pluspart la peine de mort, dont restent en merveilleuse et incredible obeissance, ont tous payes mais selon leur merites et bons services et non pas égauls. Entre ses janissaires il y avoit aucun acoustres du mesme acoustrement excepte qu'ils n'avoient point de coeffe dor et le chapperon de feltre blanc estoit poinctu et long ung pied, et sur la pointe ung petit penache. Ceux cy sont des laquiers et meneurs de chevaulx de la personne du grand sieur, et se nomment soulach et sont environ deux cens, comprins au nombre de douze mille ianissaires, et sont grands tireurs darc et nusent dautre armature ; aussi plus bas et quasi au droit de la porte avoit six cens ou plus desclaves des bassas accoustres comme les ianissaires excepte le chaperon qui est de feltre rouge. Ceulx estoient sur la place pres et hors la gallerie en semblable, ranc et silence. Y avoit au coing de la dicte basse court et autour soubs les galeries en la dicte cour plus de deux mil Turcs accoustres dessoubs de velours, satin broche d'or, drap dor broche a ramaige et fleuraige, la ceinture de velours ou tissu de soye garnie dargent la plus part dore la cymeterre pendant garnie de semblable, dessus robbes de damas camelotees de la marque du sieur, satin velours escarlate rouge ou violette fourrees de martres, foines, regnards, leopards, ianettes, counins noirs et autres peaux, au chief grands turbans. Ceulx sont des quatre mille chevaulx que le grand seigneur a aussi a la perpetuelle garde de sa personne qui sont mil espachi Oglan. Ceulx que le sieur a prins en guerre ou choisi des tributz ou aultrement

eu par present et nourris eu son sarrail comme enfans du sieur, qui sont mieux accoustres et ont les plus beaux chevaulx, et selon leur scavoir et vertu eslevez journellement en dignité comme les santiaques qui sont gouverneurs des provinces, capitaines soubs bassi, gouverneurs de villes jusques aux bassas et belerbeyats ont les bonnes honorables et prouffitables commissions quand ils advienent le sieur les marie avec ses seurs filles ou filles quil a nourri a son sarral, peuvent avoir chascun dix esclaves ; les autre mille se nomme ulusagi qui se creent des janissaires ou esclaves des bassas quand font quelque bon et louable service, faict darmes a la guerre, sont recompensez et mis en lordre des dicts mille ulusagi et les autres mille se nomment caripiez (1) qui sont de Turquie, de Perce, de Grece, de Mores ou de Syrie, gens qui scavent bien tourner et monter chevaulx de grand prouesse, experience decores de plusieurs vaillances auparavant faictes, les autres sont mille sulastres qui sont de la même creance qui sont les spachi oglan (2) et en mesme estat eux deux precedent les autres. Apres aucun parlement avec les bassas et baron et duc de Somme, Marillac leur feit apporte le diner semblablement à nous estant en ladicte galerie apres le disner allèrent le baron, duc de Somme Drogomant et Marillac avec les bassas au sieur, assis sur son dict siege dor, le ciel de la chambre tout painct dor et couleur varians et excellentes les murts aussi et cheminée tout painct dor a ramaiges entrelassees et semee par dessus de pierres precieuses excellentes, mises par grand artificieuse disposition, apres quils eurent baise la main du dict sieur a la propre maniere qu'a este dict cy devant et avoir este benignement recus parlerent audict sieur et le sieur a eulx environ une heure puys a bonne et joyeuse grace eu conge sen sortirent et tous ensemble passee la porte des deux tours, montasmes à cheval laga de ja-

(1) Miliciens étrangers, entrés volontairement à la solde du Sultan et appartenant à toute nation ; ils marchent avec les *ulusagi* à la suite de Sa Hautesse. (Voir Moréri.)

(2) Chef des valets ou officiers ; ce mot vient de *baschi*, *bachi*, chef, et d'*oglan*, valet. (Moréri.)

nissaires a cheval beaucoup d'iceulx janissaires le suivant, les bassas a cheval a tous leurs dits esclaves chacun suivant son maitre a pied, grand quantite de chevauls que ay nomme ci dessus. Mais nous ne congnaissions pas la qualite en quoi entre eux estoient differens. Les bassas ont aussi grant suite de gens à cheval chacun print le chemin de sa maison, nous a la rive du port, la laissez les chevaulx montasmes sur les galeres et tournasmes à notre place devant Pere. Apres Barberosse comme général de la mer envoya par ung de ses capitaines dire au dict baron ce que lui fallait de pege (1) estope clous boys et necessaire pour les galeres, quil lui feroit le tout delivrer.

Le baron mict tous ses maistres pour racoustrer (2) cependant icelles galleres sur eau et journellement les maistres alloient querir ce quils vouloient et leur estoit delivre avec ung billeste de Barberosse par les gens du maitre du tercenal et luy dit quil lui envoyast une galere avec une siene quil la conduirait en mer Maiour qui est le pont Euxone (3) pour prendre des rames tant quil vouldroit, le baron envoya la ditte galere qui revint toute chargee de rames dans dix jours, et disoient ceulx qui la estoient allez qu'il y avoit des rames pour faire autant de galleres, et pourroient bien selon les boys en faire tant qu'il vouldroit. Ay ouy dire aux cappitaines de Barberosse parlant au baron que pour trois cens escus feroit faire une galere tout de boys et arbres, entenes, rames. Cependant le baron pratica avoir argent pour acoustrer et envitailler icelles et les autres qui sont demourees a Chio et lun des capitaines de Barberosse celuy qui nous vint au devant a lentree de Constantinople me expedia cinq mil ducats en une maison pres le tercenal, lesquels feis porter au baron. Puis quelques jours apres vint disner chez Marillac avec le baron et duc de Somme (4).

(1) Poix, goudron.
(2) Radouber.
(3) La mer Noire.
(4) La réunion de ces grands personnages chez Marillac est une preuve incontestable de la position importante qu'il occupait dans la flotte du baron de Saint-Blancard, position tout à fait digne d'un commissaire des guerres.

Apres disner je y alle, et la luy mesme me expedia autre cinq mille ducats que porte au baron, eu en largent, acheste quelques biscuits vin et autres vivres le xime apvril departismes et passant devant le Sarral le saluasmes ne plus ne moins qu'avons faict a lentree. Venus a Eraclea, le temps nous detint deux jours, puys suivant la coste de la Grece qui est au royauime de Trace depuys Constantinople et mer Maiour, vinsmes au détroict de la mer Propontide a la ville de Galliopoli. La estoit Morat Aga lieutenant de Barberosse, et cappitaine de trente gallères, auxquelles vouloit donner le.. (1).. vint sur nos galleres veoir le baron qui estoit au lit malade, luy dit que les dix galleres s'en estoient departies de Chio pour venir en France, avoient prins une fuste dun Turc coursaire qui estoit ung meschant homme.

CÉNAC-MONCAUT.

(La suite au prochain numéro.)

(1) Probablement *le salut.*

CE QUI MANQUE A NOS CAMPAGNES

A Monsieur le Directeur de la REVUE D'AQUITAINE.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Il y a quelque temps, M. le Ministre de l'agriculture, ému des souffrances de nos populations rurales, ordonna une enquête agricole pour étudier les causes du malaise qui pesait sur les campagnes et y apporter des remèdes.

Une foule d'hommes remplis de science et de dévouement répondirent à cet appel; j'ignore si les causes sont trouvées, mais je doute que le remède le soit, au moins dans notre midi; le petit propriétaire et le paysan y sont dans une gêne aussi grande qu'avant. Du reste, ce n'est nullement la faute de l'enquête; une telle entreprise ne peut être l'œuvre d'un jour. Le champ à explorer est tellement vaste, qu'il reste toujours quelque coin inaperçu. Je viens donc vous prier, Monsieur le Directeur, de m'ouvrir vos colonnes pour dire un mot à ce sujet; quoique tardives, mes réflexions auront encore leur raison d'être. Je raconte seulement ce que j'ai appris par un long contact avec les fermiers et leurs maîtres.

Ce qui frappe avant tout dans les rapports du propriétaire et du fermier, c'est leur méfiance réciproque; de là les conséquences les plus désastreuses pour tous deux. Parlons d'abord de la grande propriété. Dans la plaine, les terres en friche disparaissent de plus en plus, surtout depuis l'extension donnée à la culture de la vigne; mais dans les pays de montagnes, on voit encore

d'immenses vacants sans profit pour personne; le fermier ne cultive le terrain qu'en proportion des bras qu'il a dans sa famille; son bétail, limité par ses ressources, toujours restreintes, est le plus souvent insuffisant; souvent, aussi, il se croit obligé de cacher une partie de son avoir pour ne pas éveiller la haine des voisins jaloux; il craint surtout que son maître ne lui élève le prix du fermage. Rien de plus simple, cependant, pour celui-ci d'augmenter ses revenus sans surcharge pour le fermier. Tous les pays montagneux du sud-ouest sont largement arrosés; les irrigations seraient, par conséquent, faciles; le sol est généralement fertile ; on pourrait convertir les vacants en prairies et obtenir d'excellents pâturages. Après la vigne, l'élève du bétail est ce qui rapporte le plus: le prix de la viande, qui ne cesse de s'élever aujourd'hui, indique assez que c'est là un commerce des plus productifs. Mais on sait que les grands propriétaires sont ceux qui s'occupent le moins de leurs terres ; vivant généralement loin de leurs fermes, n'étant pas stimulés par le besoin d'accroître leurs revenus, puisqu'ils ont largement de quoi suffire à leurs dépenses, ils ne songent à leurs fermiers que le jour où ceux-ci doivent payer la rente. On pourrait, il est vrai, mettre un régisseur intelligent à la tête des domaines pour faire les améliorations nécessaires et diriger l'élève du bétail; mais il faudrait des avances, et les propriétaires sont généralement peu disposés à en faire. D'un autre côté, le choix du régisseur est une chose souvent ingrate : si quelquefois on rencontre un serviteur probe et dévoué aux intérêts du maître, parfois aussi on a la chance de tomber sur un homme qui exploite à la fois le maître et le fermier, rudoyant celui-ci et trompant le premier.

Il arrive aussi que le fermier néglige maintes fois l'exploitation, en d'autres termes, fait rendre au sol

moins que ce qu'il pourrait en tirer avec les ressources dont il dispose. Il pourrait améliorer la ferme, et la laisse telle qu'il l'a reçue. Cela tient à la crainte qu'il a de voir le maître lui élever la rente ; on peut dire que tous deux sont sur un champ de bataille perpétuel, dans la défiance la plus complète. L'un croit être volé, l'autre redoute une aggravation de rente ou son renvoi ; le maître fait saisir le mobilier, les bêtes de l'étable et les récoltes, pour quelques arrérages qui lui sont dus, sans s'inquiéter des pertes occasionnées au fermier par les mauvaises saisons et les épidémies de bestiaux. Le paysan, de son côté, ne sachant plus où donner de la tête, s'échappe pendant la nuit, en maudissant la dureté des hommes et des choses.

Si nous passons au petit propriétaire, c'est-à-dire à celui qui possède un coin de terre juste assez grand pour le nourrir, nous le trouvons dans une situation encore plus précaire que le fermier. S'il n'a pas de rente à solder, comme ce dernier, il a des impôts à payer, sa famille à entretenir, ses enfants à élever, et toutes ces dépenses, auxquelles il peut à peine faire face, le privent des avances nécessaires pour améliorer sa ferme. Veut-il, pour se procurer le fumier nécessaire à son exploitation, augmenter le nombre de ses bêtes, il est obligé de recourir à des prêts usuraires ; une mauvaise récolte survient, qui l'empêche de se libérer à l'échéance ; les intérêts s'accumulent, le prêteur perd patience, et, un beau matin, le pauvre diable se voit exproprié. Ce fait est aujourd'hui si notoire, que bon nombre de petits propriétaires préfèrent laisser pourrir sur place d'abondantes dépaissances plutôt que de se mettre entre les mains des prêteurs ; de se priver non-seulement du bien-être, mais souvent aussi du nécessaire ; de vivre, en un mot, comme les plus misérables des paysans.

Les capitaux manquent dans les campagnes, tout

l'argent affluant à Paris ou dans les grands centres pour aller se verser dans les emprunts ou les entreprises industrielles. La première chose à faire serait donc d'arrêter en partie cette émigration monétaire. Il est un proverbe qui dit que la paille appartient à la terre d'où elle est sortie ; il en est de même des capitaux; l'argent est le plus puissant levier de l'agriculture : pas d'amélioration possible sans argent.

Du reste, il y a longtemps que l'on parle du besoin de faire refluer les capitaux vers les campagnes et qu'on propose des moyens pour arriver à ce but; le plus simple serait de transformer les caisses d'épargne de chaque département en caisses de prévoyance pour l'agriculture. Ce projet a été plusieurs fois appuyé par des hommes éminents. Fermiers et propriétaires trouveraient là les avances nécessaires pour l'amélioration du sol, pour l'agrandissement du troupeau, pour l'achat des instruments nécessaires à l'exploitation; mais on a toujours été arrêté par le peu de confiance qu'inspire la solvabilité de ces petits propriétaires ou paysans besogneux, vivant au jour le jour, et n'offrant pour toute garantie que les chances de l'avenir. Cependant, c'est là qu'est le nœud vital du problème qui nous occupe, et tant que cette question ne sera pas résolue, on continuera à se lamenter en vain sur le sort de nos campagnes.

On devrait aussi donner une extension plus grande aux concours agricoles. Les Sociétés d'agriculture, aidées par les Conseils généraux des départements, ont déjà obtenu de grands résultats; mais ce n'est pas encore assez; il n'y a jusqu'ici que l'aristocratie agricole, si je puis m'exprimer ainsi, qui soit entrée en ligne ; le petit paysan n'y est encore pour rien, et c'est lui qui en aurait le plus besoin. Le chef-lieu d'arrondissement est souvent trop

éloigné pour lui, et ce n'est pas assez d'une fois l'an. Il faut donc instituer des concours dans chaque chef-lieu de canton; dès lors, toutes les populations rurales pourront s'y rendre plusieurs fois dans l'année, tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre, et profiter des avantages qu'offrent ces institutions. A l'aide des fonds votés par les départements ou par les communes, on pourrait donner aux plus méritants les instruments agricoles dont ils auraient besoin. Rien de tel pour entretenir l'émulation chez le paysan.

Pour me résumer, je dirai qu'à mon point de vue il y a dans cette question deux choses essentielles sur lesquelles je crois devoir fixer l'attention :

1° Pour stimuler le zèle du fermier et le porter à faire des améliorations à la propriété qu'il occupe, le maître doit consentir à lui faire de longs baux; sans cela, ce sera toujours la même incurie, la même défiance et la même gêne.

2° Il faut fonder dans chaque département une Banque de crédit agricole. On sait qu'il faut des avances au cultivateur, si l'on veut qu'il prospère, et il n'a le plus souvent que ses bras ou un maigre lopin de terre. Il est donc obligé de choisir entre l'usurier et la misère : l'usurier, c'est encore la ruine. Il n'y a qu'une Banque de crédit agricole qui puisse le sauver.

SURRE.

LE MOUVEMENT SCIENTIFIQUE A BORDEAUX

Depuis que la vapeur a donné la locomotive aux continents, le steamer à l'Atlantique, et que l'électricité a complété l'œuvre en reliant tous les points du globe, même ceux où la vapeur ne peut atteindre, on a vu les esprits se tourner de plus en plus vers les études scientifiques. Les jeunes gens comprennent que c'est désormais dans les sciences d'application que se trouveront les carrières qui offrent le plus d'avenir aux ambitions inquiètes et ardentes. Ils savent qu'il faut des ingénieurs pour diriger les travaux; des contre-maîtres pour les exécuter; des mécaniciens pour construire les nouvelles machines, etc. Pas d'encombrement à redouter dans ce domaine illimité. Ceux qui ne pourraient pas utiliser immédiatement leur talent et leur industrie en France, n'ignorent pas que leurs services seront acceptés sur-le-champ par-delà l'Océan, aux colonies, dans les jeunes États de l'Amérique du Sud, et même, sans franchir les mers, aux portes de l'Europe, dans ce vieil Orient qui vient aujourd'hui nous réclamer la dette de la civilisation que nous lui avons jadis empruntée. Aussi voyons-nous les écoles spéciales prendre une extension de plus en plus grande, et on peut dire que, depuis quelques années, le nombre des élèves qui se livrent à l'étude des sciences, soit théoriques, soit d'application, a quintuplé.

Cette impulsion, se communiquant de proche en proche à tout le domaine scientifique, a déjà produit d'immenses résultats. En effet, les sciences physiques, qui nous ont donné les deux éléments par excellence de notre époque,

la vapeur et l'électricité, touchent d'un côté à l'astronomie, de l'autre à la chimie. La chimie elle-même est le premier échelon des sciences naturelles, et on sait que celles-ci embrassent, dans leur vaste domaine, tout ce qui échappe à la mécanique et à la géométrie. Chaque découverte, dans une science quelconque, éclaire, par conséquent, d'une lumière plus ou moins directe, celles qui l'avoisinent, et se répercute, pour ainsi dire, dans l'édifice tout entier de la philosophie cosmique.

Parmi les villes de province qui se sont associées à ce mouvement scientifique, Bordeaux occupe peut-être le premier rang. Nous ne voulons parler, ici, ni de son Académie des sciences ni de ses sociétés savantes, qui s'adressent aux érudits et aux hommes de goût, ni de l'Association philomathique et de la Ligue de l'enseignement, dont l'extension s'accroît d'année en année, et qui ont déjà rendu tant de services en propageant l'instruction dans la classe ouvrière. Nous mentionnerons seulement une institution scientifique *sui generis*, qu'on rencontrerait difficilement dans toute autre ville de France, sans excepter Paris, et due à l'initiative d'un seul homme bien connu de ses compatriotes, M. Laurendeau. On voit que nous voulons parler de la grande salle d'*Uranographie*, mot grec introduit de force, comme tant d'autres, dans notre pauvre langue, pour désigner *la description du ciel*. C'est, en effet, la description la plus simple et la plus grandiose à la fois qu'on puisse imaginer pour donner une idée des mouvements célestes, de l'ensemble des masses qui constituent le monde solaire, et des orbes qu'elles décrivent dans l'espace éthéré. L'univers stellaire, lui-même, n'est pas oublié, et des mécanismes des plus ingénieux vous permettent d'assister à la formation des nébuleuses, telle que la science l'explique aujourd'hui, d'après les travaux d'Herschell et l'hypothèse de Kant, agrandie et complétée

par Laplace. Je ne connais pas de spectacle plus grandiose pour parler à l'imagination. Laissons plutôt la parole à M. Laurendeau :

« Les Cieux, assez indifférents au vulgaire, charmaient, par leur harmonie divine, la grande âme de Pythagore; il y a deux mille ans, Hipparque traçait une carte céleste et découvrait la précession des équinoxes (cette période céleste dont la durée dépasse vingt-cinq mille ans). Depuis, Ptolémée, Copernic, Galilée, Tycho-Brahé, Képler, Newton, Herschell, Laplace, Arago, Bessel, Struwe, etc., dont les savantes découvertes ont immortalisé les noms, ne sont connus que des savants, de quelques littérateurs et amateurs; aussi voit-on avec tristesse le plus grand nombre des humains, entièrement étrangers aux beautés célestes, ne jeter sur les splendeurs des Cieux qu'un regard vague et sans intelligence, parce qu'ils ne savent pas lire dans ces pages sublimes qui, selon Bossuet, *annoncent la gloire de Dieu.*

» L'habitant des campagnes cherche bien du regard quelques étoiles auxquelles il demande l'heure qu'il est; donnez-lui une montre, il ne lèvera plus les yeux vers le Ciel. Le peuple des villes regarde les becs de gaz des rues, des places publiques, et surtout ces grandes lignes lumineuses des longues avenues; il les compte même : ce sont là ses étoiles ! ! ! Cependant, espérons que cette torpeur morale des masses ne persistera pas, et que les tendances de notre époque vers l'instruction, les fréquentes et savantes conférences de l'*Association polytechnique,* de la *Ligue de l'enseignement,* celles des professeurs de nos Facultés, et aussi, il faut pourtant le dire, celles de l'auteur de l'Uranorama, dissiperont bientôt ces épaisses ténèbres qui tiennent les masses populaires à la merci de tous les préjugés, ces mauvaises herbes qui ne germent que sur le terrain de l'ignorance.

» Quel noble passe-temps pour les familles aisées qui vivent à la campagne pendant les belles saisons, lorsque, dans les sereines soirées d'été, le Ciel étale ses sublimes splendeurs; alors que l'on distingue les unes des autres les

constellations, qu'on les désigne par leurs noms si poétiques, et qu'en les indiquant du doigt, on peut dire : Voici Hercule et sa Couronne ; là, c'est Castor et Pollux, des Gémeaux ; ici, le Lion ; ici, l'Épi de la Vierge ; à sa gauche, la Balance ; voici le Scorpion, qui fuit sous la Flèche du Sagittaire ; cette étoile si brillante, qui projette de l'ombre derrière les objets qu'elle éclaire, c'est Vénus qui suit le Soleil ; cette autre, c'est Jupiter, le colosse des planètes ; là, au-dessus du Scorpion, c'est Saturne ; ce sont trois planètes, astres errants qui passent de constellations en constellations ; et voici les Pléiades ; là-bas, c'est la Chevelure de Bérénice ; là-haut, bien loin, par-dessus toutes les étoiles, c'est la Voie Lactée, nuages diaphanes composés d'étoiles sans nombre ! ! ! Voir tous ces astres tourner dans un majestueux mouvement d'ensemble ! s'expliquer ce mouvement diurne ! se dire que toutes ces étoiles scintillantes sont des soleils ! se laisser entraîner par l'imagination qui s'élance au-delà de la portée du regard ! quel champ immense pour l'exercice de la pensée ! ! ! »

Outre ses grands appareils uranographiques, M. Laurendeau a également construit des instruments plus petits pour démontrer quelques-uns des phénomènes les plus importants de la physique du globe, ou, pour mieux dire, de l'espace. Un pendule de 10 mètres de hauteur, renouvelant la célèbre expérience de Foucault au Panthéon, rend visible le mouvement de rotation de la Terre. Deux hémisphères juxtaposés et mis en mouvement autour de leur axe par un petit mécanisme, laissent échapper de leur équateur deux espèces d'anneaux retenus par des fils de caoutchouc, et l'on a ainsi une image très-nette de la formation de l'anneau de Saturne, anneau qui, malgré l'explication donnée par Laplace, fait encore le désespoir des astronomes, car c'est, sans conteste, le phénomène le plus curieux du système solaire.

Les séances scientifiques de M. Laurendeau ayant lieu le soir, de puissants réflecteurs éclairent les expériences

à l'aide de la lumière électrique, et ajoutent encore de l'intérêt aux phénomènes en les rendant plus saisissants, et en quelque sorte plus palpables.

M. Laurendeau doit rouvrir ses cours scientifiques dans la première quinzaine de novembre. Le dimanche, une séance gratuite sera consacrée aux ouvriers. C'est là une idée des plus heureuses, et dont nous ne saurions trop féliciter M. Laurendeau. On ne saurait assez le répéter, l'instruction sera toujours le meilleur moyen de moraliser les classes ouvrières.

Ce ne sont pas seulement les cours scientifiques de M. Laurendeau qui vont s'ouvrir dans une quinzaine. A cette époque, les vacances sont terminées, tout le monde est rentré de la campagne, les jeunes gens se pressent déjà aux amphithéâtres des Facultés. L'Académie des sciences et les diverses sociétés savantes dont s'honore Bordeaux, vont également reprendre leurs séances. La *Revue* tiendra ses lecteurs au courant de leurs travaux, et en donnera, chaque mois, un compte-rendu d'après le procès-verbal de chaque séance.

JACQUEMIN.

VARIÉTÉS

Nouvel ennemi des vignes à surveiller. — Sous ce titre, M. Jules Lichtenstein a adressé au *Messager du Midi*, à la date du 30 août 1869, l'intéressante communication suivante :

« M. F. Arnal, maire d'Aspiran, vient de m'adresser un paquet de sarments qui sont piqués extérieurement comme avec la pointe d'un couteau, et qui, intérieurement, sont remplis de petits œufs blancs très-allongés, avec par-ci par-là quelques vers blancs apodes plus gros que les œufs. M. Arnal me demande de lui expliquer quel peut être ce nouvel insecte.

» L'auteur de ces piqûres est la petite cigale *(concina atra)*.

» Comme les pucerons, les cigales sont des insectes *hémiptères*, *homoptères*, les géants de la famille. Elles se nourrissent, à l'état parfait, du suc des arbres, et, à l'état de larves, de celui des racines. La cigale dépose ses œufs dans les branches sèches des arbres. Ces œufs éclosent en septembre, et la larve qui en sort se laisse tomber sur la terre, où elle s'enfonce à de très-grandes profondeurs pour y sucer le suc des racines.

» Dans quinze jours, ces œufs vont éclore : les larves tomberont à terre et commenceront leurs ravages souterrains. Elles paraissent excessivement nombreuses : les sarments que m'a envoyés M. Arnal en contiennent chacun *de* 300 *à* 500 ! !

» Comme toujours, le remède naturel est près du mal. Le petit ver blanc mêlé aux œufs dont j'ai parlé plus

haut, n'est autre que la larve d'un petit *hyménoptère chalcidien,* petite abeille noire qui suit la cigale occupée à pondre et glisse au milieu des œufs de cigale sa propre progéniture, qui s'en nourrit. Cette année-ci, une quantité extraordinaire de sarments secs a attiré les cigales dans les vignes ; eh bien ! il faut se hâter de tailler tout le bois sec ou plutôt tous les sarments piqués, qui sont très-faciles à voir sur les souches *folletées.* Ces sarments, il faut, non pas les brûler, mais les empiler au grenier ou au magasin, où la petite cigale, qui sortira en septembre, mourra promptement de faim, tandis que les petites abeilles, nos protectrices contre les cigales, se développeront à leur aise dans l'intérieur du sarment, et sortiront au printemps prochain, à l'époque de l'apparition des cigales, pour en diminuer le nombre.

» Tuer l'insecte nuisible, propager l'insecte utile, c'est là le véritable rôle et le mérite de l'agriculteur. »

(Revue agricole du Midi.)

REVUE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

L'Imprimerie à Bordeaux en 1486, par M. Ernest Gaullieur. — Notre infatigable archiviste, M. Ernest Gaullieur, vient de publier une brochure sur les origines de l'imprimerie à Bordeaux. Ce travail, fruit des recherches les plus minutieuses à travers ce dédale de parchemins légués par les scribes des anciens temps, sera reçu avec une véritable joie par les érudits, car la date de l'apparition de la première presse dans notre ville est enfin fixée.

Le plus ancien livre imprimé à Bordeaux qu'on connût jusqu'ici, ne remonte qu'à 1520. M. Gaullieur a trouvé dans ses archives des titres établissant que l'imprimerie a été portée à Bordeaux en 1486 par deux allemands, Michel Svierler et Jehan Waltear. Le contrat passé à ce sujet entre ces deux étrangers et les jurats de la ville est reproduit textuellement dans la brochure de M. Gaullieur.

M. Gaullieur a un talent qu'on ne rencontre pas toujours chez les érudits : il sait se rendre attrayant, tout en secouant devant ses lecteurs la poussière des parchemins qu'il leur explique ; son récit est rempli d'une foule de détails des plus intéressants sur l'ancien commerce bordelais, sur la domination anglaise, sur la famille de Montaigne, etc. Disons, en passant, à l'adresse des étymologistes qui s'obstinent à demander au latin l'origine des mots étrangers, et à faire dériver *Aquitania* d'*Aquas tenens*, que, d'après un passage emprunté par M. Gaullieur à l'ouvrage de M. Rabanis, le nom *Aquitania* n'est que la traduction de la forme primitive *Auskitania*, le pays des Auskes (1).

(1) Puisque nous sommes sur le mot *Aquitania*, disons, en passant, que le mot de *Guienne* n'en est que la transformation. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à comparer les formes suivantes :

Aquitania, — *Aguitania*, — *l'Aguitania*, — *la Guitania*, — *la Guiania*, — *la Guienne*.

Ces transformations ne sont pas de fantaisie. On peut les suivre en par-

Le maire de Bordeaux, M. de Bethmann, désirant donner à l'auteur une preuve de l'intérêt qu'il prend à ses savantes recherches, a voulu que les frais de l'impression fussent supportés par la ville. — Un tel arrêté honore l'homme qui l'a signé.

Ce n'est pas la première fois que M. Gaullieur reçoit des récompenses honorifiques pour ses travaux de prédilection. Voici ce que nous trouvons dans le procès-verbal d'une des séances de l'Académie des sciences de Bordeaux :

. . . . . .

« M. Dezeimeris lit un Rapport sur deux études extraites de la *Revue d'Aquitaine*, relatives à l'histoire de notre pays, que leur auteur, M. Ernest Gaullieur, archiviste de la ville de Bordeaux, a soumises à l'Académie.

» Le premier opuscule a pour titre : *L'Armurerie milanaise à Bordeaux au XVe siècle*. L'auteur, après une pénible étude des minutes des notaires du quinzième siècle, est parvenu à reconstituer les traits les plus intéressants de la vie d'Amboise de Karoles, armurier milanais, qui était venu s'établir à Bordeaux vers la fin du quinzième siècle. Le testament de Karoles a paru d'un grand intérêt à la Commission, composée de MM. Léo Drouyn, Belin, de Launay et Dezeimeris. Il renferme, sur la confection et le prix des armures, de nombreux détails, que viennent compléter des actes d'association et d'arbitrage.

» Le second opuscule : *Les Corporations à Bordeaux*, a pour sujet les potiers d'étain de Bordeaux. L'histoire de leur corporation se rattache aux mesures de rigueur exercées sur le peuple de Bordeaux en 1676, au nom de Louis XIV.

» La Commission conclut à la proposition d'une récompense pour ces travaux d'érudition et de laborieuses recherches; elle demande qu'une médaille d'argent soit décernée à l'auteur.

» Cette proposition est mise aux voix et adoptée. »

courant les anciens manuscrits et les collections de médailles. — Nous citerons, entre autres, à Bordeaux, la magnifique collection de M. Émile Lalanne.

Almanach du Viticulteur, par Édouard Feret. — Voici déjà les Almanachs de 1870 qui sonnent le glas funèbre de l'année 1869. Au milieu de ce déluge de publications qui semblent le plus souvent ne viser qu'à un titre burlesque, nous en distinguons une, éditée par la librairie Feret, aux allures plus modestes, plus posées. Comme l'indique son titre, elle s'adresse à tous ceux qui ont à s'occuper de la vigne ou des soins à donner à une cave. On pourrait l'appeler le *memento* du viticulteur et du sommelier, du négociant en vins et du gourmet. Entre autres articles intéressants et instructifs, on y lit un extrait du second volume de *La Vigne dans le Bordelais*, actuellement sous presse, dans lequel l'auteur, M. Petit-Lafitte, nous apprend comment s'est fondée la réputation des vins de Bordeaux. C'est le favori de Louis XV, le maréchal de Richelieu, qui, ayant eu occasion de les apprécier pendant son séjour dans la Guienne, dont il était le gouverneur, les fit connaître à la cour.

Nous recommandons à nos lecteurs de lire le chapitre consacré au Château-Lafite ; ils y trouveront des chiffres d'une éloquence désespérante pour les gourmets qui ont oublié de naître ou de devenir millionnaires. Voici quelques-uns de ces chiffres, que nous transcrivons sans commentaires :

Le château Lafite, vendu en 1868 aux enchères, fut acheté par le baron de Rothschild 4,140,000 fr. ; les vignes de ce crû n'ayant qu'une superficie de 74 hectares, le prix de chaque hectare revient à près de 56,000 fr.

Aux mêmes enchères, 11 bouteilles du vin de la Comète (1811) furent vendues 72 fr. pièce, et 10 autres de la même année, 121 fr. chacune.

En 1859, un tonneau de Château-Yquem de l'année 1847 fut acheté par le grand-duc Constantin 20,000 fr.

Revue Celtique, publiée sous la direction de M. Gaidoz. — J'ai connu maint étranger qui, visitant le Collége de France, renommé dans l'Europe entière par les nombreuses chaires affectées aux langues tant anciennes que modernes, était tout surpris de n'y point rencontrer la langue celtique. Nous avons des professeurs d'hébreu, de chinois, de sanscrit, d'hindoustani, de javanais, de thibétain, que sais-je ? et personne ne s'est inquiété de faire représenter dans ce pandémonium polyglotte, la langue nationale par excellence, celle de nos aïeux. Nos ministres ont bien autre chose à faire que de s'occuper de pareilles misères! Ajoutons que parmi ces cours que nous venons d'énumérer, il en est dont l'auditoire se compose de deux ou trois élèves, les candidats à la possession future de la chaire.

En attendant qu'il se rencontre un grand maître de l'Université assez osé pour créer une chaire destinée à faire connaître la langue, l'histoire, la mythologie, etc., des peuples qui ont rempli l'ancien monde du bruit de leurs exploits, un homme profondément versé dans l'étude des idiomes de nos pères, M. Gaidoz, vient de faire un appel à tous ceux qui s'intéressent à l'étude de nos origines nationales pour fonder à Paris une *Revue Celtique*. Désirant donner à cette publication le cadre le plus large possible, M. Gaidoz se propose de publier tous les articles qui lui seront adressés, en français, en anglais, en allemand et en latin, sauf à traduire les articles écrits en allemand si ses souscripteurs le lui demandent. Nous applaudissons, pour notre part, au projet de M. Gaidoz, et l'assurons d'avance de notre concours et de nos sympathies.

La *Revue Celtique* paraîtra par livraisons trimestrielles d'environ 130 pages chacune, format in-8°. Le prix d'abonnement est de 20 fr. pour Paris et 22 fr. pour les départements. Aucun numéro ne sera vendu séparément. Le premier numéro sera mis sous presse aussitôt que le nombre des souscripteurs aura atteint le chiffre de deux cents.

Le Soufre et les insecticides employés par nos ancêtres. — Nous extrayons d'un remarquable travail qui nous est communiqué par le Dr Télèphe DESMARTIS, président de la Société scientifique du sud-ouest de la France, le passage suivant :

« *Sub sole nihil novum.* Décidément, il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

» Le soufre et les insecticides employés aujourd'hui par les viticulteurs pour la destruction des parasites de la vigne, étaient jadis employés sous une forme plus naturelle pour empêcher *l'arbre à vin* d'être attaqué par les vers et par la *vermine*; c'est ainsi qu'on appelait autrefois les annélides, les larves et tous les insectes nuisibles.

» Nos ancêtres, qui avaient eu sans doute à supporter des épidémies végétales, considéraient comme propre à servir d'amendement pour les terres à vignes et pour détruire les insectes qui rongent cet arbuste, l'*ampélite*, qu'on appelait aussi *terre à vigne*.

» En géologie, l'ampélite, dont l'étymologie grecque *ampelos* (vigne) indique encore plus ses usages spéciaux, est un schiste argileux noir chargé de soufre. — Nous lisons à ce sujet dans le *Manuel du Naturaliste*, par M. D***, vieil ouvrage imprimé l'an V (1797), à Paris, chez Rémond, libraire, rue des Augustins : « AMPÉLITE *ou* TERRE A VIGNE. — Cette terre » noire, mise par les minéralogistes dans la classe des schistes » alumineux gris, noirs ou bruns, qui teignent les doigts, et » plus ou moins friable ou solide, est employée comme » crayon par quelques ouvriers et se trouve à la Ferrière-» Béchet, en Normandie, à Séez et Alençon. Elle est bitu-» mineuse, sulfureuse : calcinée au feu, elle passe à l'état de » *tripoli* ; mise en tas, elle se décompose et est propre alors » à être répandue dans les vignes. C'est un bon engrais qui, » par ses parties sulfureuses, fait périr les vers. Le vin en » contracte un goût ardoisé. Celui de la Moselle a ce carac-» tère. »

» Dans son *Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle*, Charles

d'Orbigny dit aussi, à l'article *Ampélite*, que les anciens utilisaient cette terre comme engrais et comme insecticide.

»Des recherches à ce sujet seraient dignes d'intérêt au point de vue scientifique, et prouveraient qu'à d'autres époques la vigne a été attaquée par le parasitisme, et que la nature elle-même ou peut-être les moyens employés ont détruit les insectes ravageurs des récoltes. »

Pourquoi les arbres de nos promenades languissent. — C'est ce que le docteur Simplice explique en ces termes à une aimable interlocutrice : « Rappelons-nous, lui dit-il, ce grand fait de physiologie végétale : les plantes respirent : pendant le jour, elles absorbent par les racines l'acide carbonique et exhalent par les feuilles le gaz oxygène; pendant la nuit, elles absorbent l'oxygène et rejettent l'acide carbonique. Ce mouvement nocturne et diurne est une des plus grandes fonctions de la plante. Eh bien ! cette fonction est intervertie, ou plutôt l'un des temps de cette fonction est supprimé pour les arbres de Paris. Il ne fait jamais nuit dans Paris ; de sorte que les arbres de nos jardins et de nos boulevards ne dorment pas, sont privés de cette fonction d'exhalation de l'acide carbonique qu'ils ne peuvent exécuter que dans la nuit, et continuent jour et nuit cet autre temps de la fonction, l'exhalation de l'oxygène. L'éclairage par le gaz, si généralisé, si magnifique, et qui fait tous les soirs une véritable illumination de fête, cette lumière artificielle épuise et tue les arbres de Paris, comme les veilles prolongées épuisent les jeunes gens, comme les excitations de tous genres flétrissent et font mourir avant l'heure les imprudents qui s'y livrent.

» — C'est très-bien, docteur ; et voilà comme, ainsi que l'a dit l'aimable Fénelon, l'étude conduit à la morale.

» — Sans doute; mais voilà qui répond aussi à votre question : Pourquoi ne sommes-nous pas incommodés par les plantes qui nous entourent dans ces salons de fête ? C'est

qu'il fait soleil ici, et que ces bonnes plantes, au lieu de nous plonger dans une atmosphère méphitique, nous versent un gaz fortifiant et salubre. Mais ces belles plantes paieront bien cher leur générosité, et je tiens d'un grand horticulteur de Paris, qui ne se rendait pas bien compte de ce phénomène, que les plantes qu'il loue pour les soirées, les fêtes et les bals, périssent très-rapidement. Vous les privez de sommeil et vous les surmenez, lui disais-je; ne cherchez pas ailleurs la cause de cette mortalité, — qu'il attribuait à d'autres causes chimériques. » (*Cosmos*, 25 septembre 1869.)

Translation du Musée de Périgueux. — Nous extrayons du *Bulletin Monumental* les lignes suivantes, signées DE CAUMONT :

« Nous nous empressons d'annoncer que les doléances exprimées, il y a dix-huit mois, par M. l'abbé L..., curé breton, en passant à Périgueux, à l'occasion du honteux état dans lequel se trouvait le musée lapidaire, n'auront plus raison d'être. Grâce à l'énergie de M. Galy, le Conseil général de la Dordogne a enfin voté des fonds pour la translation de ce musée dans un local convenable et suffisamment aéré. Trois vastes salles, nous écrit M. de Roumejoux, ont reçu les objets qui étaient entassés dans l'ancien local, si obscur et si humide que les inscriptions étaient recouvertes d'une teinte verdâtre ou brune. Un aménagement habile, auquel a présidé M. Galy, permet de trouver ce qu'on cherche; seulement, le nouveau local est à peu près plein, et tout porte à croire qu'il ne tardera pas à devenir insuffisant. Le progrès est néanmoins considérable et nous en félicitons bien sincèrement M. Galy. »

STAHL.

Bordeaux. — Imprimerie centrale A. DE Lanefranque, rue Permentade, 23-25.

UN HOMME PRESCRIT

OU

LE ROYAL MARTYR DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

A Monsieur le Directeur de la REVUE D'AQUITAINE ET DE LANGUEDOC.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Ayant appris, tout dernièrement, que la *Revue d'Aquitaine et de Languedoc* s'occupe essentiellement de questions historiques, je crois entrer dans les vues de la rédaction en vous informant qu'il en est une de la plus haute importance qui, depuis longtemps, a été soumise au tribunal de l'opinion publique : celle de savoir si le Dauphin, fils de Louis XVI, est mort dans la prison du Temple, ou si, au contraire, des royalistes dévoués ne l'ont pas arraché à sa dure captivité ? En supposant le cas d'évasion, le royal Orphelin a-t-il pu conserver sa pénible existence jusqu'à nos jours, ignoré dans le monde social et politique ? Ces questions ont souvent excité l'intérêt de la France, surtout aux différentes époques où des ennemis de la vérité présentèrent au public de faux Dauphins, tous judiciairement condamnés comme imposteurs par les gouvernements du temps où ils ont paru.

En 1833, ces questions prirent un caractère sérieux et imposant, par l'apparition d'un personnage qui,

reconnu pour l'Orphelin du Temple par les serviteurs de l'ancienne Cour de France qui vivaient encore, augmentait chaque jour le nombre de ses partisans et ramenait à la croyance en son identité les préventions les plus opiniâtres, lorsque le gouvernement de Louis-Philippe l'expulsa de France.

M. de Beauchesne, étant à la cinquième édition d'une histoire, — *Louis XVII : sa vie, son agonie, sa mort au Temple*, — chaleureusement admirée et prônée par M. Dupanloup, évêque d'Orléans, j'ai cru devoir rétablir la vérité sous son vrai jour, en republiant l'histoire réelle du duc de Normandie, déjà donnée par moi (1846-1848) dans les *Intrigues dévoilées, ou Louis XVII, dernier roi légitime de France*. La première livraison de ce nouvel ouvrage vient de paraître ; j'ai l'honneur de vous en adresser un exemplaire, espérant que le sujet sera jugé par vous digne de votre attention et de votre examen.

Je suis, Monsieur le Directeur, avec la plus parfaite considération,

Votre dévoué serviteur,

Cte M. Gruau de la Barre.

Breda (Hollande), 3 novembre 1869.

Pour l'intelligence des lignes qui précèdent, nous devons à nos lecteurs quelques mots d'explication sur l'auteur de la lettre.

M. Gruau de la Barre était procureur du Roi en 1830, lorsqu'arriva la Révolution de Juillet. Voué, par les traditions de sa famille, au culte de la légitimité, il refusa de

prêter serment à la dynastie d'Orléans, et donna sa démission. Quelques années plus tard, ayant appris qu'un homme se disant le duc de Normandie, fatigué d'écrire à sa sœur, la duchesse d'Angoulême, et de ne recevoir aucune réponse, était venu à Paris pour réclamer, devant les tribunaux français, le nom et l'héritage de sa famille, il se fit conduire chez le mystérieux personnage. Après avoir examiné, avec toute la prudence et la minutie d'un ancien procureur, les documents qui constataient l'identité de Naundorff (c'était le nom de l'étranger) avec le Dauphin, pleinement convaincu qu'il avait devant lui l'Orphelin du Temple, il se consacra, dès ce moment, à la défense de ses droits. Il a recueilli tous les documents qui se rattachent à l'évasion du Temple, et à l'identité de Naundorff avec le Dauphin. Ces documents forment un enchaînement de preuves tellement évidentes, que deux de nos plus éminents jurisconsultes, Crémieux et Jules Favre, n'ont pas hésité à se faire les défenseurs des droits de la famille de Louis XVII.

Après avoir été le conseiller intime du Prince, M. de la Barre est devenu le tuteur de ses enfants, et, aujourd'hui encore, l'héroïque vieillard continue devant l'opinion publique la revendication commencée depuis un demi-siècle. — J'ajouterai, dût sa modestie en souffrir, qu'avec une abnégation qui n'est plus de notre époque, il a sacrifié sa fortune pour venir en aide à son royal ami.

L'attente de M. de la Barre ne sera pas trompée ; la *Revue d'Aquitaine* va répondre à son appel.

Un mot, maintenant, sur le procès qui va s'ouvrir :

Suivant une expression tristement célèbre d'un orateur du parti légitimiste, Louis XVII est un homme *prescrit*.

La mort est venue, le 10 août 1845, ratifier cette fatale sentence. Que nos lecteurs ne voient donc, dans les lignes qui vont suivre, aucune arrière-pensée politique.

Louis XVII, lui-même, ne s'est jamais posé comme prétendant ; il avait été à trop rude école pour ambitionner une couronne : il ne demandait à la duchesse d'Angoulême que sa part d'héritage. C'est une simple question historique que nous avons à élucider, tout comme d'autres historiens s'occupent, à l'heure qu'il est, de savoir le dernier mot sur un personnage non moins mystérieux que celui dont nous parlons : le *Masque de Fer*. La vérité, qu'il a été impossible de faire triompher sous les dynasties des Bourbons et d'Orléans, n'a plus rien à redouter aujourd'hui. Tous les acteurs du grand drame dont nous allons évoquer le souvenir sont dans la tombe. L'histoire impartiale va enfin commencer.

Laissons maintenant la parole à M. de la Barre. Nous ne donnons ici que les extraits les plus saillants de ses *Mémoires*. Les lecteurs qui désireraient être édifiés à fond sur tout ce qui se rattache aux infortunes de l'Orphelin du Temple, peuvent consulter les ouvrages que M. de la Barre a publiés, à diverses époques, à ce sujet (1) :

« L'*Histoire de Louis XVII*, par M. de Beauchesne, pèche par sa base. Elle roule tout entière sur les bavardages de Lasne et de Gomin (les derniers gardiens de la tour du Temple), que l'auteur a transformés en faits historiques. Mais, avant de leur donner dérisoirement la valeur de preuves

(1) Voici le titre des principales publications de M. de la Barre, du moins celles que nous connaissons et que nous avons sous les yeux :

Intrigues dévoilées, ou Louis XVII, dernier roi légitime de France. — 4 vol. in-8°.

La Vérité au Duc de Bordeaux. — 1 broch. in-18.

En Politique, point de Justice. — 1 vol. in-8°.

Le Royal Martyr du dix-neuvième siècle, ou Réplique historique à M. Dupanloup, évêque d'Orléans, apologiste du livre de M. de Beauchesne sur Louis XVII. — Ce dernier ouvrage paraît par livraisons. La première a paru ; la deuxième, encore sous presse, va paraître incessamment.

On trouve ces ouvrages : à Bordeaux, chez Feret, libraire, cours de l'Intendance, 15 ; et à Paris, chez Durand et Lauriel, libraires, rue Cujas, 9.

matérielles, il aurait dû commencer par nous démontrer que l'enfant dont ses deux compères ont été constitués gardiens était le Dauphin. Or, il est positif, historiquement établi, hors de controverse, depuis que la lumière s'est faite par la réapparition de l'Orphelin du Temple, il est d'une évidence éblouissante, pour quiconque étudie la question avec sincérité de conscience, que c'était un enfant substitué au Dauphin, caché par Laurent, son premier gardien, au quatrième étage de la tour du Temple. D'après le témoignage de ce dernier, écrit dans trois lettres de lui, le Prince, à la fin d'octobre 1794, n'était plus dans sa prison. Gomin et Lasne ne sont entrés au Temple qu'après cette époque : on en sera bientôt convaincu.

» M. de Beauchesne commet, en outre, une erreur impardonnable en assimilant Naundorff (nom imposé au duc de Normandie par le gouvernement prussien) aux imposteurs dont les tribunaux ont eu à s'occuper. Tous ceux qu'il nomme, excepté ce dernier, ont été judiciairement reconnus pour de misérables fourbes. Ce ne sont pas eux qui ont été au-devant de la justice. La justice les a recherchés, arrêtés, poursuivis, condamnés, et *n'a pas voulu s'occuper de Naundorff. Naundorff, par une assignation régulière, a appelé les Bourbons déchus devant le Tribunal de première instance de la Seine.* On l'avait laissé tranquille jusque-là : aussitôt on l'arrête, on saisit ses papiers; on n'ose pas l'interroger; on l'enlève administrativement à ses juges naturels, et on l'expulse de France ! — Pourquoi l'historien d'un Louis XVII *rachitique* et *scrofuleux* ne l'a-t-il pas dit, lui qui se targue si emphatiquement de sa bonne foi? C'est que, s'il avait voulu dénier cette reconnaissance d'identité du demandeur en réclamation d'état avec le fils de Louis XVI, par le plus odieux des dénis de justice, il aurait eu contre lui tous les esprits raisonnables. C'est qu'il est devenu manifeste que cette illégalité, qui aurait donné à l'imposture l'apparente sanction de la vérité, révélait avec quelle épouvante on étouffait la parole publique de Naundorff ! On ne fait pas à un imposteur les honneurs de mesures arbitraires, déshonorantes pour le pouvoir qui s'en rend coupable : on le juge

et on le condamne, surtout lorsque *lui-même réclame un jugement légal.*

» M. de Beauchesne, qui parle de quatre candidatures sérieuses, prouve par son langage qu'il n'a pas étudié la question qu'il traite et résout avec une simplicité de confiance qui fait vraiment pitié. — Où prend-il donc ses quatre candidatures sérieuses? La vérité n'en admet qu'une : celle de Naundorff. Hervagault, Mathurin Bruneau, le baron de Richemont, ainsi que je l'ai établi dans les *Intrigues dévoilées,* sont un seul faux Dauphin en trois personnes confondues dans celle de l'agent salarié de toutes les polices depuis 1795, et dont l'ancien préfet de police Gisquet a écrit, en désignant Richemont : « C'était un adroit coquin, un hypocrite fieffé, » jouant avec habileté le rôle qu'il s'attribuait pour jeter la » division dans le pays, s'enrichir de la libéralité de ses dupes, » et gagner les fonds secrets *de la puissance quelconque dont il » fut l'instrument.* » Puissance régulatrice de ses actes et de ses écrits, qu'on nomme Fouché, et qui s'appela Decazes et Thiers après lui.

» L'instrument du mensonge, sous ses trois pseudonymes et sous trois gouvernements, a été condamné par la justice comme fourbe, et nous n'avons jamais vu cette trinité de personnes, faux Dauphins, ni comme Hervagault, ni comme Mathurin Bruneau, ni comme Richemont, *chercher à se faire reconnaître en offrant de se soumettre à l'examen des Bourbons, à l'investigation des anciens serviteurs de la cour de Louis XVI, à l'appréciation des tribunaux.* Ils n'ont pas provoqué eux-mêmes une publicité judiciaire ; s'ils ont été poursuivis, l'action occulte de la haute police, en les affichant avec éclat, n'avait pour but évident, aux époques des trois condamnations signalées, que d'attirer l'attention publique du côté de l'imposture singeant la vérité, afin de parer aux inconvénients de laisser se former une opinion véridique en faveur du véritable Dauphin.

» Voilà ce que l'étude raisonnée de l'histoire apprend aux esprits clairvoyants.

» Un rôle de faux Dauphin ne s'improvise pas ; il exige

une longue étude dans la pratique des moyens de séduction acquis par l'habitude, ainsi que l'assistance de la police. L'imitation d'un personnage historique de l'importance d'un roi, réclame un acteur habilement dressé, pour qu'il ne soit pas sifflé à son début, et des conditions toutes particulières d'existence. Une fois formé, on le métamorphose dans ses moyens de mystifier le public; mais on ne le change pas. Hervagault, Bruneau et Richemont ont induit en erreur des gens distingués, d'une crédulité irréfléchie, parce que n'étant qu'un, on a employé sous ces trois noms les mêmes ressources de déception; parce que les menées ténébreuses du mensonge ne furent aperçues qu'à l'arrivée de Naundorff en France, en 1833, quand ce personnage mystérieux, bourgeois des villes de Spandau, Brandenbourg, Crossen, en revendiquant officiellement, devant tous les pouvoirs du gouvernement français, les droits civils et la qualité de fils de Louis XVI, démasqua l'imposture, fit voir clairement aux plus aveugles que les intrigues des faux Dauphins n'étaient qu'une copie burlesque d'un Dauphin réel, dont la politique cachait l'existence, qu'elle s'efforçait de ridiculiser avant qu'il se manifestât en public, et que la facilité avec laquelle la fourberie avait pu, jusque-là, faire des dupes, était la démonstration non équivoque qu'un monde bien informé ne croyait pas à la mort du Dauphin au Temple, d'après l'acte de décès de 1795.

» Il faut véritablement qu'un écrivain vienne du pays des chimères, pour avoir, en 1868, la naïveté de prétendre qu'il apporte à l'histoire, non-seulement la certitude, mais encore *la preuve matérielle, authentique*, que le Dauphin de France, fils de Louis XVI, est bien réellement mort au Temple!

» La preuve! où donc l'a-t-il cachée dans son livre? On n'en saisit pas la trace. Il fait beaucoup d'étalage; il a de grands mots pour ne rien dire; il promet monts et merveilles, et, au bout du compte, que nous montre-t-il? L'acte de décès, qui n'a pas plus de valeur que les paroles de Lasne et de Gomin, que nous connaissions, et qui n'a point empêché les anciens serviteurs de la cour de Louis XVI de reconnaître Naundorff

pour l'héritier légitime de la monarchie française.— Quelle dérision, que de vouloir comparer le mensonge à la vérité!— Quel est donc celui des faux Dauphins qui a osé se présenter, *comme l'a fait le véritable*, devant les juges souverains de la question en litige?...

» La brillante exposition des annonces de M. de Beauchesne me rappelle, comme malgré moi, ces orateurs de foires, qui, montés sur leur estrade, promettent au public de lui faire voir les phénomènes les plus extraordinaires, et dont la réalité est tout autre que celle promise.

» Mais ne plaisantons pas. Dans un sujet aussi sérieux, le rire est hors de convenance; d'autant plus qu'on a appelé le livre de M. de Beauchesne *le livre du mouchoir*... Savez-vous pourquoi? C'est parce qu'il excite tellement la sensibilité du lecteur et des lectrices sur la triste fin d'un pauvre enfant du peuple, tiré d'un des hôpitaux de Paris, pour le substituer au Prince, qu'il faut à chaque instant s'essuyer les yeux inondés de pleurs, et qu'il arrive alors que, ne lisant bientôt plus qu'au travers d'un brouillard épais, on cesse d'y voir et l'on ne peut plus rien discerner, à tel point que la raison, qui n'est pas de trop en matière d'histoire, comme en matière de foi, s'éclipse, et l'on se borne à une confiance aveugle.

» Moi aussi, j'ai écrit l'histoire de Louis XVII, de ce martyr du dix-neuvième siècle; je l'ai vu mourir sur la terre de proscription, pardonnant à ses ennemis, comme son auguste père. Sa veuve et huit enfants avec moi, nous l'avons déposé dans le cercueil et enterré sous les yeux du gouvernement hollandais, dont le monarque à jamais regrettable et universellement vénéré, Guillaume II, a versé quelques pleurs en apprenant la mort du royal défunt, et laissé inscrire ses noms et qualités royales dans l'acte mortuaire, ainsi que sur la pierre qui recouvre sa tombe... »

Entrons maintenant dans le cœur de la question, qui est de démontrer que Louis XVII s'est évadé du Temple. Les documents constatant cette évasion ont été réunis par M. de la Barre dans quatre gros volumes in-octavo

formant un ouvrage intitulé : *Intrigues dévoilées*. Ce volumineux dossier forme un ensemble de preuves d'une autorité irrésistible. Dans l'impossibilité où nous nous trouvons de les reproduire toutes, nous devons nous contenter de faire un choix et de renvoyer, pour le reste, nos lecteurs aux écrits de M. de la Barre. Nos citations terminées, nous donnerons quelques détails sur l'évasion du Dauphin, sa vie errante et ses infortunes, d'après les Mémoires qu'il a lui-même publiés à Londres. Disons seulement, pour l'intelligence de ce qui va suivre, que le Prince fut sauvé par Barras, aux instigations de Joséphine de Beauharnais ; qu'après la mort de Simon, premier gardien du Dauphin, on lui donna un homme secrètement dévoué à Joséphine, Laurent; que ce dernier cacha le Dauphin au quatrième étage de la tour du Temple, dans un réduit que personne ne soupçonnait, tandis qu'on mettait un enfant sourd-muet à sa place; que, pour se débarrasser du prisonnier, on le remplaça par un moribond; qu'enfin, ce dernier étant mort, les libérateurs du Dauphin profitèrent de cet événement pour le faire sortir du Temple et l'envoyer dans la Vendée.

Voici d'abord trois lettres de Laurent au général vendéen de Frotté, un des libérateurs du jeune Prince :

PREMIÈRE LETTRE.

« Mon Général,

» Votre lettre du 6 courant m'est arrivée trop tard; car votre premier plan a déjà été exécuté, parce qu'il était temps. Demain, un nouveau gardien doit entrer en fonctions : c'est un républicain nommé Gommier (Gomin), brave homme, à ce que dit B... (Barras); mais je n'ai aucune confiance à de pareilles gens. Je serai bien embarrassé pour faire passer de quoi vivre à notre P. (prisonnier); mais j'aurai soin de lui et

vous pouvez être tranquille. Les assassins ont été fourvoyés, et les nouveaux municipaux ne se doutent point que le petit muet a remplacé le D. (Dauphin). Maintenant, il s'agit seulement de le faire sortir de cette maudite tour; mais comment?... B... (Barras) m'a dit qu'il ne pouvait rien entreprendre, à cause de la surveillance; s'il fallait rester trop longtemps, je serais inquiet de sa santé, car il y a peu d'air dans son oubliette, où le bon Dieu lui-même ne le trouverait pas, s'il n'était tout-puissant. Il m'a promis de mourir plutôt que de se trahir lui-même. J'ai des raisons de le croire. Sa sœur ne sait rien; la prudence me force de l'entretenir du petit muet comme s'il était son véritable frère. Cependant, ce malheureux se trouve bien heureux, et il joue, sans le savoir, si bien son rôle, que la nouvelle garde croit parfaitement qu'il ne veut pas parler. Ainsi, il n'y a pas de dangers. Renvoyez bientôt le fidèle porteur, car j'ai besoin de votre secours. Suivez le conseil qu'il vous porte de vive voix, car c'est le seul chemin de notre triomphe.

» Tour du Temple, le 7 novembre 1794. »

DEUXIÈME LETTRE.

« Mon Général,

» Je viens de recevoir votre lettre; hélas! votre demande est impossible.....

» Le Comité de sûreté générale avait envoyé Mathieu et Reverchon pour s'assurer que notre muet est le fils de Louis XVI. Général, que veut dire cette comédie? Je ne sais plus que penser de la conduite de B... (Barras). Maintenant, il prétend faire sortir notre muet et le remplacer par un autre enfant malade. Êtes-vous instruit de cela? N'est-ce pas un piége?... Général, je crains bien des choses, car on se donne bien des peines pour ne laisser entrer personne dans la prison de notre muet, afin que la substitution ne devienne pas publique; car si quelqu'un examinait bien l'enfant, il ne lui

serait pas difficile de comprendre qu'il est sourd de naissance, et, par conséquent, naturellement muet. Mais substituer encore un autre à celui-là, l'enfant malade parlera, et cela perdra notre demi-sauvé et moi avec ! — Renvoyez le plus tôt possible notre fidèle et votre opinion par écrit.

» Tour du Temple, 5 février 1795. »

TROISIÈME LETTRE.

« Mon Général,

» Notre muet est heureusement transmis dans le palais du Temple et bien caché; il restera là, et, en cas de danger, il passera pour le Dauphin. A vous seul, mon Général, appartient ce triomphe. Maintenant, je suis tranquille; ordonnez toujours, et je saurai obéir. Lasne prendra ma place quand il voudra. Les mesures les plus sûres et les plus efficaces seront prises pour la sûreté du Dauphin; conséquemment, je serai chez vous en peu de jours, pour vous dire le reste de vive voix.

» Tour du Temple, le 3 mars 1795. »

Cependant, l'enfant substitué au Dauphin meurt le 8 juin 1795 (1). La Convention s'empresse d'annoncer la mort de Louis XVII, et charge quatre médecins de faire l'autopsie de l'enfant. Voici le procès-verbal de ces médecins, qui étaient Dumangin, Pelletan, Jeanroy et Lassus :

« Arrivés à quatre heures du matin à la porte extérieure du Temple, nous y avons été reçus par les commissaires, qui

(1) Cet enfant, tiré de la salle Saint-Louis, de l'Hôtel-Dieu, était fils d'une jardinière du potager de Versailles. La mère, effrayée des suites possibles d'une supercherie dont elle avait été informée et dont elle se trouvait en quelque sorte complice, pour se soustraire aux investigations, se réfugia avec sa fille en Amérique, où elle a été connue particulièrement de M. Cazotte. La sœur de l'enfant existait encore à la Martinique, il y a quelques années. (*Intrigues dévoilées.*)

nous ont introduits dans la tour. — Parvenus au deuxième étage, dans la seconde pièce, nous avons trouvé dans un lit le corps mort d'un enfant qui nous a paru être âgé d'environ dix ans, que les commissaires *nous ont dit être* celui du défunt Louis Capet, et que deux d'entre nous ont reconnu pour être l'enfant auquel ils donnaient des soins *depuis quelques jours.* Les susdits commissaires nous ont déclaré que cet enfant était mort la veille, à trois heures de relevée. »

On remarquera que les docteurs se gardent bien d'avancer que c'est le corps du Dauphin qu'ils avaient sous les yeux ; ils se contentent de dire : « l'enfant que les commissaires *nous ont dit être* celui de Louis Capet. » Ils avaient leurs raisons pour se montrer circonspects en pareille matière : ils se rappelaient la fin tragique de Desault, qui, appelé quelques jours auparavant pour soigner l'enfant malade, et s'étant aperçu de la substitution, avait eu l'imprudence de divulguer ce secret, et fut empoisonné le lendemain. — La pièce suivante est assez significative à cet égard :

« Je, soussigné, déclare qu'ayant habité New-York (États-Unis d'Amérique), j'y ai fait, en 1830, la connaissance du docteur Abeillé, ancien élève du docteur Desault, qui soigna le Dauphin, dans la prison du Temple, et que ledit docteur Abeillé m'a assuré plusieurs fois que le Dauphin n'était pas mort au Temple ; mais que, pour faire croire à sa mort, *l'on avait substitué à sa place un autre enfant de son âge;* que cet enfant ayant été empoisonné, on fit venir le docteur Desault pour le soigner ; que ce docteur ordonna des contre-poisons qu'il fit prendre à l'enfant, mais que, ne reconnaissant pas dans cet enfant le duc de Normandie, *qu'il connaissait parfaitement,* il eut l'imprudence de communiquer ses soupçons à un de ses amis, et que ledit docteur Desault est mort empoisonné le lendemain même de son imprudente communication. — C'est un fait public.

» Le docteur Abeillé, en sa qualité d'élève du docteur Desault, craignant pour ses propres jours, a, en conséquence, quitté la France sur-le-champ pour aller habiter les États-Unis, où il réside depuis cette époque.

» Ces faits m'ont aussi été confirmés par Mme Delisle, demeurant à New-York, et depuis fort longtemps amie intime du docteur Abeillé.

» En foi de quoi, j'ai délivré la présente déclaration comme un hommage que je rends à la vérité.

» F. M. Estier,

» 18, High-Street Camden-Town.

» Londres, 22 mai 1843. »

Ce témoignage est corroboré par les paroles suivantes, prononcées par Jules Favre, en 1851, devant la première Chambre du Tribunal de première instance de Paris, dans la cause des héritiers du duc de Normandie :

« S'il est permis de me citer, je dirai que, lorsque je suis allé plaider récemment à Périgueux, un homme, ancien oculiste de la duchesse de Berry, ami intime d'un des élèves de Desault, m'a fait appeler. Cet homme, très-âgé, ne conserve pas le plus léger doute sur le caractère et la cause de la mort de Desault : *il est mort empoisonné.* »

Voici, enfin, une lettre de Jacques Boillaut, ancien valet de pied de Louis XVIII, qui a déclaré être prêt à déposer en justice, et sous la foi du serment, les faits suivants :

« M. Desault, à l'époque de la première Révolution, était mon ami et le médecin de ma femme; j'ai su, à n'en pouvoir douter, par Mme Desault, que le fils de Louis XVI avait été sauvé du Temple. Mme Desault ne m'a pas caché non plus que son mari était mort empoisonné, et qu'on l'avait sacrifié pour cacher le mystère de cette évasion; que cet empoisonnement suivit de près la déclaration que Desault fit au Comité

de salut public du changement qui s'était opéré dans le prisonnier confié à ses soins. — Quelque temps après cette confidence, Mme Desault devint folle de désespoir, et elle est morte en cet état. »

Revenons aux médecins qui firent l'autopsie de l'enfant mort au Temple. Un d'eux, Jeanroy, connaissait parfaitement le Dauphin, et, peu de jours après l'autopsie, il informa confidentiellement la mère de M. Morel de Saint-Didier que le Dauphin, auquel on avait substitué un autre enfant, n'était pas mort; qu'il avait été délivré de la prison, et que son identité royale serait aisément établie, au besoin, par le signe remarquable qu'il portait à la cuisse. — M. Morel de Saint-Didier ayant plus tard retrouvé le Prince, lui raconta la confidence de sa mère, et celui-ci lui montra, en effet, le signe dont avait parlé le docteur Jeanroy.

Le docteur Pelletan, qui ne connaissait pas le Dauphin, persuadé, par conséquent, qu'il l'avait sous les yeux, conserva le cœur de l'enfant dans un vase de cristal rempli d'esprit-de-vin, et le porta, en 1814, à la famille royale, croyant aller au-devant de ses vœux. Il fut toujours éconduit. — Ce fait est attesté dans plusieurs Mémoires du temps. Nous ne citerons que la lettre suivante, adressée à Jules Favre après sa plaidoirie devant la première Chambre ;

« Monsieur,

» Il y aurait beaucoup de citations inexactes et mensongères à relever, dans l'attaque combinée que le Ministère public vient d'exécuter, comme un feu roulant, contre le fait historique qui gêne si fort, et que l'on croit avoir enfin confiné dans la nuit des temps.....

» Mais je viens seulement vous prier, Monsieur, de prendre note aujourd'hui du démenti que voici :

» Non, Louis XVIII n'a pas chargé sa mémoire, parmi d'autres hypocrisies politiques, de celle qui eût consisté à recevoir et faire déposer dans les caveaux de Saint-Denis le cœur de l'enfant mort au Temple ! Ce cœur lui fut présenté par M. Pelletan, qui déclarait l'avoir conservé depuis l'autopsie. Louis XVIII, pour toute réponse, tourna le dos. Le célèbre médecin ne fut pas peu surpris, et il remporta l'objet refusé.

» M. de Peyronnet, ex-ministre, que j'ai vu une seule fois après sa sortie de Ham, m'a dit positivement :

« Ce refus d'un reste qui aurait dû être si précieux a eu » lieu devant moi ; et j'en fus très-étonné. »

» Enfin, je puis encore citer ce qui suit au généreux défenseur de la vérité :

» Un des aumôniers de la Cour disait : « L'Enfant-Roi » avait dix ans, et à cet âge on peut avoir besoin de prières ; » comment n'est-il pas fait mention de lui dans les services » anniversaires ? »

» Mme la duchesse d'Angoulême répondit : « *Nous n'avons » jamais eu la certitude de la mort de mon frère.* »

» Or, il y avait certitude qu'un enfant était mort au Temple ; donc, *on savait que cet enfant n'était pas le Dauphin.*

» GEOFFROY. »

Cependant, dès son évasion de la tour, le Dauphin était parti pour la Vendée. Les documents ne manquent pas pour constater son arrivée au quartier général de Charette. On lit dans les *Mémoires de Larochefoucauld*, ancien confident du duc d'Angoulême :

« Puis, ne savait-on pas que, peu de temps après ces événements (le décès de l'enfant du Temple), les Vendéens avaient reçu avec acclamation, au milieu de leur armée, le fils de Louis XVI, qui leur avait été présenté par le général Charette ?... »

M. Ledouarain de Lemos, dont la famille réside à Ploërmel, disait à M. de la Barre, en 1835, qu'étant officier de la Vendée, il se rappelait très-exactement qu'on avait mis à l'ordre du jour de l'armée royaliste la présentation de Louis XVII. « Au milieu du corps d'armée, ajouta-t-il, parut un jeune enfant, en costume royal, et qui fut salué des cris de : *Vive le Roi !* »

Dans la même année, un soldat vendéen a déclaré ce qui suit :

« J'ai souvent entendu rapporter par ma mère que le Dauphin avait passé en Vendée.

» Voici comment elle en avait acquis la certitude :

» Elle apprit un jour que son mari devait servir d'escorte à une voiture qui devait passer par Andrezé, son pays, village de l'arrondissement de Beaupréau, département de Maine-et-Loire, et, après l'avoir supplié de lui confier ce qu'il allait faire, celui-ci avoua qu'il était requis pour accompagner le Dauphin, exigeant de sa part le serment de se taire.

» La femme de ce Vendéen, connaissant l'heure d'arrivée de la voiture, se transporta sur la route du village d'Andrezé, près d'un lieu appelé *Belle-Fontaine*. Là, elle vit clairement arriver cette voiture, escortée par son mari et d'autres Vendéens choisis. Elle contenait un enfant blond et une dame âgée, vêtue de noir. M. Le Tessier, vicaire d'Andrezé, servait de cocher.

» A son passage dans le village d'Andrezé, le peuple, malgré les précautions qu'on prit, devina la chose, et la voiture fut accueillie par les cris de : *Vive Louis XVII !*

» Cet événement dut avoir lieu vers le commencement de 1796. »

Voici, enfin, une proclamation de Charette à son armée, lorsque, influencée, à la fin de 1795, par les agents du Directoire, elle se disposait à mettre bas les armes et à accepter les indemnités qu'on lui offrait. — Cette pro-

clamation étant un peu longue, nous n'en donnons que quelques passages :

« Ne vous souvient-il plus du serment par lequel vous avez enchaîné vos destins à ceux de votre Roi ?... Allez donc, lâches et perfides soldats ! abandonnez aux caprices du sort et à l'instabilité des événements ce royal orphelin que vous jurâtes de défendre !... ou, plutôt, amenez-le captif au milieu de vous, conduisez-le aux meurtriers de son père ; soyez sans pitié pour son âge, pour ses grâces, pour sa faiblesse et pour ses revers !... Lorsque vous serez en présence de vos nouveaux maîtres, devenez dignes d'eux, en faisant tomber à leurs pieds la tête innocente de votre Roi !...

» Je ne serais point étonné que sous peu de jours le fils trop malheureux de l'infortuné Louis XVI fût arraché, malgré moi, de son asile et livré à ses persécuteurs !... — Pauvre enfant ! quelle destinée est la tienne !... Unique et débile rejeton de ce grand arbre tranché par le glaive, tu n'as recueilli de tous qu'un héritage de malheur, et, pour y mettre le comble, *à peine soustrait à la férocité de tes bourreaux*, tu vas devenir victime de la trahison de tes défenseurs, plus féroces qu'eux !...Eh quoi ! *tu retomberais sous la puissance des tyrans !..* Non ! non ! tant qu'un souffle de vie animera mon existence, la tienne est assurée ! tant que je jouirai de la liberté, *tu garderas la tienne !...* Ma vie est à toi, comme elle fut à ton père ; mon sang a coulé et coulera encore pour te défendre ; mon sang s'usera pour te sauver !.....

» CHARETTE. »

Cette pièce a été signée par tous les chefs et officiers de l'armée royale de la Vendée, envoyée à celle de Normandie et du Maine, et conservée avec soin par un officier existant en 1840, qui en était porteur ; la Préfecture de Police de Paris en possédait un exemplaire qui doit y être encore, si on ne l'en a pas fait disparaître. C'est sur l'original que le baron Tardif, qui a été secrétaire général

de cette Préfecture, a copié le texte ci-dessus, que M. Bourbon-Leblanc tient lui-même de M. le baron Tardif.

Il n'est pas de drame qui n'ait son côté grotesque. L'évasion du Dauphin devait avoir aussi le sien. La nouvelle de sa fuite s'étant répandue, ses amis craignirent qu'il ne fût repris, et, pour donner le change à la Convention, répandirent le bruit qu'on avait vu partir des enfants de l'âge du Dauphin dans diverses directions. Le Comité de salut public, désireux de reprendre son prisonnier, donna ordre à ses représentants d'arrêter tout enfant qui lui semblerait suspect. Plusieurs documents constatent ce fait.

Citons d'abord ces paroles du conventionnel Courtois :

« Un jour viendra où des papiers que j'ai en ma possession pourront être d'une grande utilité à un auguste personnage *qui a été enlevé de prison. La Convention avait ordonné de grandes recherches pour le ressaisir*, et sans aucun succès. Plus tard, on a déclaré qu'il était mort en prison, *sans qu'il ait été repris,* ce qui prouve incontestablement que ce personnage était réellement en fuite, et que *sa mort prétendue n'était qu'un mensonge,* celle d'un autre substitué à sa place. »

M. Morin de Guérivière, âgé d'environ dix ans à l'époque de l'évasion, voyageait sous la conduite d'un nommé Ojardias. Arrivé à Thiers (Puy-de-Dôme), Ojardias, obligé d'aller à Lyon, confie son pupille à M. Barge-Réal. Des gendarmes qui entouraient la voiture, entendant ce dernier dire qu'il considérait l'enfant comme un dépôt sacré, s'imaginent que c'est le Dauphin. On dresse procès-verbal, et l'enfant est constitué prisonnier chez M. Barge-Réal jusqu'au retour d'Ojardias, qui, par ses explications, lui fit rendre la liberté. — Voici l'ordre de mise en liberté :

Liberté ! **Justice !**

Du Puy, le 22 messidor an III (10 juillet 1795).

Égalité ! **Humanité !**

J. P. CHAZAL, représentant du Peuple, délégué par la Convention nationale dans les départements du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, du Cantal, de l'Aveyron et de la Lozère, — au Procureur-Syndic du district de Thiers :

J'ai entendu Ojardias : il a justifié de sa conduite; le fait qui lui était imputé est faux. Je vous autorise à lever les ordres qui *retenaient l'enfant* dans la maison de Barge-Réal, ainsi que ceux qu'on aurait pu donner contre la liberté d'Ojardias.

Salut et fraternité !

J. P. CHAZAL.

Certifié conforme :
Le Procureur du district de Thiers,
BRUYÈRE-BARANTE.

Le journal *la Quotidienne,* du 6 novembre 1823, confirmait ce fait de la manière suivante :

« Le sieur Morin a eu l'honneur de mettre sous les yeux de S. A. R. Monsieur, une pièce qui atteste qu'à l'époque où courut le bruit de l'enlèvement de Louis XVII du Temple, il fut arrêté comme soupçonné d'être l'auguste Enfant. »

En 1800, un autre individu fut arrêté *comme étant le Dauphin,* et déposé dans la prison de Vire. Une copie de son écrou, extraite des registres de la geôle, fut remise à Mme de Tourzel. M. Hippolyte Bérard, avocat à la Cour royale, en remit une autre copie à M. de la Barre, en 1837.

M. Léon-Louis Maillard, demeurant autrefois boulevard et hôtel Beaumarchais, à Paris, fut aussi, à l'époque de l'évasion de Louis XVII, arrêté par ordre du Comité de sûreté générale, *comme étant le Dauphin évadé.* —

M. de la Barre alla le visiter, en 1840, avec M. Briquet, avocat à la Cour royale, et il lui raconta toutes les particularités de son arrestation.

Ajoutons, enfin, que si l'on fouille dans les archives du Tribunal d'Angoulême, on y trouvera une décision judiciaire (si toutefois elle n'a pas été supprimée à dessein) qui, longtemps après le prétendu décès du Dauphin, ordonne qu'un enfant arrêté *comme tel* soit rendu à la liberté, *attendu qu'il avait été justifié qu'il n'était pas le Dauphin.*

A. D'ASSIER.

(A continuer.)

LE VIGNOBLE BORDELAIS EN 1869

« Réformer l'air pour l'approprier à la
» vigne, n'est ouvrage d'homme. »
(Olivier de Serres.)

Le vénérable auteur dont les paroles sont en tête de cet écrit, a parfaitement raison de proclamer, car tel en est le sens, qu'il ne saurait être au pouvoir de l'homme de diriger lui-même les saisons, de commander aux météores, d'avoir à sa volonté et comme le métayer de Jupiter :

Du chaud, du froid, du beau temps, de la bise,
Enfin du sec et du mouillé,
Sitôt qu'il aurait bâillé.

Loin de là : rien n'est au contraire plus indépendant de sa volonté, plus changeant, que ces expressions diverses, que les résultats qu'elles amènent.

Or, la vigne, et comme toutes les autres plantes cultivées, a besoin, pour confectionner son merveilleux produit, d'un double concours : celui que lui prêtent la terre et la culture, toujours le même ; celui que lui prêtent les météores, essentiellement variable et tout à fait hors du pouvoir de l'homme, *qui ne peut réformer l'air.*

Or, la vigne, encore et plus qu'aucune autre plante cultivée, se montre sensible à ce dernier concours. C'est là, surtout, ce qui paraît la toucher, l'exciter, agir sur elle selon le cas, en bien ou en mal, de la manière la plus absolue et la plus décisive.

Voilà pourquoi, comparativement aux autres, ce que l'on nomme les *bonnes années*, en viticulture, sont loin d'être les plus nombreuses; pourquoi la résignation est si souvent nécessaire au vigneron; pourquoi également sa joie est si vive, sa reconnaissance si profonde et si sincère, quand le concours qu'il attend du ciel, et qui ne peut venir que de ce côté, a répondu à ses désirs, comblé ses espérances.

Dieu merci, voilà ce que nous avons vu en 1869; et nous, qui nous sommes fait depuis 1857 l'historien impartial de l'existence annuelle du vignoble bordelais, nous nous réjouirons aussi d'avoir à nous occuper d'une bonne année, d'avoir à raconter et à signaler les phénomènes divers qui ont déterminé cet heureux résultat.

I

PÉRIODE DE REPOS

Quand la vigne cessa de végéter en 1868; quand, après avoir donné son fruit dans les meilleures conditions pour faire du bon vin, ses feuilles crispées et décolorées cédèrent enfin à l'action des gelées, notamment des 7, 10, 11 et 29 Novembre 1868, on resta convaincu qu'une maturité complète avait été également le partage de son bois. Ainsi se montrèrent, dans les meilleures conditions, les effets de cette solidarité qui lie, pour les plantes ligneuses, l'année qui finit à l'année qui commence, et qui subordonne, de la manière la plus étroite, les phénomènes de végétation passés aux phénomènes de végétation à venir, les résultats obtenus aux résultats attendus.

Contrairement à ce qu'avaient pu faire craindre les abaissements de température du dernier mois de l'au-

tomne, Novembre, au contraire le premier de l'hiver, Décembre (1), fut d'une douceur extrême ; dans l'échelle inférieure du thermomètre, le mercure n'atteignit qu'une seule fois + 4°,0, le 26, et, le 5, il s'était élevé jusqu'à + 20°,0. En moyenne, sa température resta supérieure à celle de l'année normale, dans la Gironde, de 5°,4. Les pluies furent abondantes : en nombre elles dépassèrent la limite normale de 9, et, par rapport à la hauteur d'eau qu'elles fournirent, de 58mm,8. Joignons à cela les tempêtes du 16 et du 23.

Sans doute, aussi bien pour les autres plantes en terre que pour la vigne, un régime différent (quelques froids secs) eût été préférable ; mais, enfin, et vu l'état satisfaisant dans lequel se trouvait le bois de cet arbrisseau, rien encore d'alarmant, en ce qui le concernait, ne fut constaté.

Jusqu'au 19 inclusivement, le mois de Janvier ne fit que continuer le régime de Décembre, mais avec moins d'humidité il est vrai.

C'est alors que l'on vit des épis de seigle et de froment, des amandiers en fleurs, des boutons de vigne prêts à s'épanouir. C'est alors que, dans les bois de Pessac, nous rencontrâmes la chenille dite *processionnaire*, et qui ne paraît ordinairement qu'en Mars ; que les hannetons et les papillons se montrèrent et que l'on pût craindre un de ces hivers sans gelées, comme on en avait vu, sans sortir du siècle présent, en 1806-07, 1818-19, 1826-27, 1833-34, 1852-53. Heureusement, à compter du 20, les choses changèrent, et, de ce jour au 31, on eut des froids assez intenses pour faire descendre

(1) Ainsi que le font les météorologistes et pour la facilité du calcul, nous formons chaque saison de trois mois complets. Ainsi, l'hiver : Décembre, Janvier, Février ; le printemps : Mars, Avril, Mai ; l'été : Juin, Juillet, Août ; l'automne : Septembre, Octobre, Novembre.

le thermomètre jusqu'à —2°,0, le 23; jusqu'à —4°,0, le 25. Dans son ensemble, néanmoins, la température de Janvier dépassa sa limite moyenne de 1°,7. Enfin, Février, malgré trois journées qui donnèrent de la glace, 15, 16 et 21, offrit aussi un excès analogue de 2°,0.

Pour l'ensemble de l'hiver météorologique, qui finit avec ce dernier mois, cet excès avait été de 3°,0. La vigne, qui n'avait pas, à proprement parler, cessé de pleurer depuis le premier coup de serpe donné à ses sarments, à part quelques exceptions assez rares, accusait partout ailleurs l'état de repos que lui impose cette saison. Mais déjà il était fort à craindre de la voir très-prochainement revenir à la vie active : s'exposant ainsi à tous les dangers d'une trop grande précocité.

Cependant il restait encore le mois de Mars, sur lequel on pouvait compter, pour ramener les choses à l'état normal; car ce mois, quoique météorologiquement le premier du printemps, est également un de ceux que comprend en entier, sous nos latitudes, le repos annuel de la vigne. Mars débuta par une forte tempête du nord-ouest, celle du 2, qui mit hors de service le pont de Cubzac, sur la Dordogne (1). Il eut aussi des températures assez froides pour faire descendre le thermomètre au-dessous de zéro, les 5, 8, 9, 13, 16 et 28; pour provoquer quelques accidents de gelée en *bourre* (2), dans certaines

(1) Le pont de Cubzac, destiné au passage de la route impériale de Bordeaux à Paris et au remplacement des bateaux à manége, précédemment employés pour ce passage, avait été adjugé, après de longs débats entre le commerce de Libourne et celui de Bordeaux, le 29 avril 1835, et livré le 1er mai 1840. Sa construction s'était faite au moyen d'une subvention de l'État de 1,500,000 fr., d'un capital fourni par la Compagnie de 1,400,000 fr., et de travaux de maçonnerie que l'État avait payés 900,000 fr. Ce pont, excessivement hardi, avait en longueur 545 mètres; en largeur, 6m,90; en hauteur au-dessus des basses eaux, 28m,80. Les navires d'un assez fort tonnage y passaient librement dessous.

(2) On désigne ainsi, en terme de pratique, l'accident de gelée qui atteint quelquefois le jeune scion, avant sa sortie du bourgeon qui le renferme.

situations basses, en Palus, ainsi qu'en Médoc, notamment sur le cépage nommé *Cabernet gris;* enfin, pour retenir la moyenne des expressions thermométriques de ce mois de 3°,9 au-dessous de la moyenne normale. Grâce donc à ces dernières influences; grâce aussi, cela ne saurait être douteux, à l'état complet de maturité dans lequel s'était trouvé son bois à la fin de l'année 1868, la vigne put atteindre, pour faire son évolution générale, pour renaître à la vie active, le moment du printemps où se fait habituellement cette gracieuse transformation, les premiers jours d'Avril.

II

PÉRIODE D'ÉVOLUTION

La vigne, nous l'avons déjà dit, qui n'avait presque pas cessé de *pleurer*, selon la poétique expression des gens de la pratique, mais que le mois de Mars avait heureusement retenue, céda enfin aux sollicitations de plus en plus pressantes du printemps. La première dizaine du mois d'Avril, sous l'impression d'une température moyenne de 11°,1 et avec des jours qui n'avaient été troublés par la pluie que le 3 et le 4, elle mit dehors tous ses trésors : se confiant, malgré tant et de si cruelles déceptions, aux promesses de la plus changeante des saisons. Hâtons-nous de dire que sa confiance ne fut pas trompée. Ce n'est pas, cependant, que des craintes bien vives ne fussent soulevées, du 16 au 21 notamment, sous le régime de la pluie et du vent de nord; mais, le retour au

Il y a, dans cette expression, une preuve nouvelle de la justesse et du pittoresque que comporte le langage du cultivateur. En ce cas, en effet, c'est dans son berceau, formé par les écailles du bourgeon; c'est dans ses langes, formés par une *bourre* douce et soyeuse, que le scion se trouve atteint, malgré l'ingénieuse et touchante sollicitude de la nature pour sa conservation.

beau temps s'étant fait avec le vent de sud, elle franchit heureusement cette période essentiellement critique. Notons cependant l'apparition des limaçons, auxquels, dans le Médoc, il fallut faire la chasse : rien que la main de l'homme, secondée par quelques gallinacés, ne pouvant efficacement protéger, contre l'atteinte de ces avides mollusques, les scions si tendres et si chargés de sève que projette la vigne au printemps.

L'humidité fut le caractère dominant du mois de Mai. Toutefois, ce régime ne parut pas nuire à la vigne, dont le développement continua sans accidents sensibles. Il faut remarquer, en effet, qu'à ce moment de l'année, c'est la végétation la plus active, la végétation herbacée, qui se produit; celle qui ne saurait se faire sans humidité; celle que détruit si facilement le retour des influences hivernales, alors que trop souvent elles luttent encore contre celles que devra faire dominer l'été. Notons cependant l'ouragan du 21, vent d'ouest, vent salé, particulièrement funeste aux arbres fruitiers, et dont la vigne, dans certaines expositions, eut aussi à souffrir. Notons encore quelques grêles ; car c'est en Mai habituellement que débute ce redoutable météore.

Pourquoi sommes-nous obligés, aussi, d'ajouter que ce fut pendant cette même période d'évolution que reparurent des symptômes, déjà signalés l'année précédente, de la maladie dite *nouvelle maladie de la vigne :* celle qui serait la conséquence des attaques d'un insecte de l'ordre des hémiptères. Bien que circonscrite encore dans une localité fort restreinte, dans une localité soumise à des influences qui ne sont pas le partage du vignoble bordelais en général, il n'est pas moins réel qu'alors on vit, sur ce point, ces symptômes reparaître et aboutir en grande partie au terme fatal assigné par l'expérience des contrées où ce mal a fait déjà d'affreux ra-

vages : à la mort des sujets atteints. Ce ne serait ici ni le moment, ni le lieu, pour traiter longuement d'un sujet qui a causé une vive émotion sans doute, mais non pas telle, cependant, qu'elle eût pu l'être dans un temps moins préoccupé que le nôtre de stériles questions de formes et de personnes. Disons seulement, pour ce qui nous est particulier, qu'il nous paraît y avoir en cela des causes plus nombreuses, plus compliquées et plus lointaines qu'on n'a semblé jusqu'à ce moment le supposer. Comment se fait-il, en effet, que, coup sur coup et dans une durée relativement bornée pour une plante comme la vigne, celle-ci subisse, dans son régime habituel, deux atteintes tellement graves, que l'une ait pu la frapper de stérilité et l'autre de mort? Puissent, dans tous les cas, nos *vineuses* campagnes continuer à n'offrir en ce genre que des exemples isolés; puissent-elles surtout, malgré tant de hasardeux conseils, continuer à traiter la vigne avec les égards et les ménagements que commandent près de vingt siècles de services non interrompus et de succès éclatants!

III

PÉRIODE DE FLORAISON ET DE FÉCONDATION

A la fin de Mai tout était prêt pour l'acte capital de la floraison de la vigne. Déjà, dans plusieurs localités, ce phénomène s'était trahi par l'odeur suave qui accompagne son accomplissement, lorsqu'enfin, dans les premiers jours de Juin, il devint général. Le fait capital de Juin, écrivions-nous alors, en ce qui touche aux récoltes, c'est la floraison de la vigne. Cette floraison s'est produite pendant les jours écoulés du 4 au 14, et l'époque moyenne de sa manifestation complète peut être fixée au 9. Pendant tous ces jours, et il en était ainsi depuis le commencement

du mois, le temps est resté parfaitement beau. Deux circonstances seulement ont pu causer quelques inquiétudes : des températures qui ont été jusqu'à 30 et 31°, les 7 et 8 Juin, et aussi, dans la matinée du 13, au lever du soleil, un épais brouillard qui enveloppa nos campagnes, notamment celles du Médoc, où nous nous trouvions en ce moment.

Selon plusieurs vignerons expérimentés, ce qui protégea particulièrement la vigne pendant les jours de sa floraison ; ce qui garantit l'accomplissement rigoureux de toutes les circonstances délicates qui se succèdent, depuis l'épanouissement des fleurs jusqu'à la fécondation de l'ovaire, destiné à devenir le fruit, le grain de raisin, ce fut l'abondance et l'ampleur des feuilles que devait cette vigne à sa belle végétation printanière. Ainsi, ce qui, au contraire, aurait pu créer un obstacle, dans une année pluvieuse et humide, devint un avantage marqué, alors que commençaient des chaleurs et une sécheresse qui devaient durer presque sans interruption jusqu'à la fin d'Août. Telle est, au surplus, une nouvelle preuve de l'harmonie qui doit régner entre les divers météores agissant sur les plantes que nous cultivons ; telle est encore la cause de l'incertitude que l'on a, jusqu'au dernier moment, à l'égard de ces plantes, et du petit nombre d'années durant lesquelles on les voit combler sans réserve les vœux du cultivateur.

Mais il ne suffirait pas à la vigne d'avoir heureusement franchi une des portions les plus critiques de son existence annuelle, d'avoir garanti ses fleurs de ces avortements quelquefois si communs et susceptibles de réduire son fruit dans des proportions souvent si notables. Il fallait encore que ce fruit, également protégé par des circonstances antérieures, dont l'effet peut se révéler alors, et par celles du moment, achevât de se constituer, pour supporter, pour utiliser l'action énergique dont il allait,

dès ce moment, devenir, de la part du végétal, le but unique.

Effectivement, comme celle des animaux, la gestation végétale peut se trouver contrariée par des privations, des souffrances antérieures qu'avait eu à subir le sujet qui doit l'accomplir ; elle peut aussi éprouver, de la part des circonstances présentes, des contrariétés également préjudiciables. C'est par suite de l'une ou de l'autre de ces causes, quelquefois même par suite des deux, que l'on voit, après la floraison, et non pendant, parce qu'alors ce serait un avortement des fleurs ; que l'on voit, disons-nous, la vigne couler, — c'est-à-dire le fruit, déjà formé et parfaitement apparent, se flétrir, se dessécher, se *fondre*, selon l'expression énergique des praticiens.

En 1869, il y eut quelques vignes qui coulèrent, en dehors même des accidents généraux de ce genre que l'on constate tous les ans et qui sont commandés par le développement normal et utile du fruit conservé. Néanmoins ces quelques cas isolés n'empêchèrent pas l'ensemble du vignoble de parcourir encore avec bonheur la période de fécondation : favorisé par un soleil et une sécheresse qui firent souffrir bien d'autres plantes, il est vrai, mais qui sont pour la vigne autant d'assurances de la perfection de ses produits.

Cependant il vint un moment où toutes ces circonstances acquirent une telle intensité, que la vigne, elle aussi, notamment dans les terres dites *Graves*, finit par accuser un état marqué de souffrance. Le verjus parut s'arrêter dans son grossissement, et des cas de grillage furent également signalés. Ce fut particulièrement du 8 au 31 Juillet que ces accidents se produisirent. Voici comment alors nous en rendions compte :

Depuis le 8 du mois de Juin, nous sommes engagés dans une période de chaleurs qui ne paraît pas près de

finir, et que favorise la persistance des vents de nord, de sud et d'est. Sous l'influence de ces chaleurs, le thermomètre du Cours d'agriculture a eu des expressions *maximâ* de 28°,0 à 35°,5. Cette dernière expression fut celle du dimanche 11 Juillet. Les vignes en souffrirent; il en fut de même pour les huîtres du bassin d'Arcachon ; justement ce jour, il y avait basse mer au moment de la plus grande ardeur du soleil, de deux à trois heures, alors que cet astre pouvait lancer des rayons capables de faire monter le thermomètre jusqu'à 59°,7, ainsi que nous le constatâmes.

Des pluies survenues le 27 Juillet et plus sérieusement encore le 28, modifièrent, ainsi qu'il convenait, cet état des choses et préparèrent la vigne au dernier changement qui devait compléter l'ensemble de son existence annuelle.

Ce fut en Juillet aussi que l'on constata la réapparition de la maladie de la vigne, maladie que l'on doit aujourd'hui qualifier d'ancienne, puisqu'il en est une autre dont les débuts et les premiers résultats ont déjà marqué, en ce genre, un redoutable progrès.

IV

PÉRIODE DE MATURATION

Après l'active végétation de la période durant laquelle la vigne reprend sa vie active : végétation dont le but est de la pourvoir des organes nécessaires à cette vie, sarments, feuilles, etc...; après la végétation, plus calme, plus intérieure, de la période qui suit : végétation dont le but est l'accomplissement des phénomènes de la floraison, de la fécondation, et enfin celui de l'accumulation, dans le grain de raisin, des matériaux qui devront consti-

tuer ce fruit ; après ces deux végétations successives, disons-nous, se manifeste le premier signe de l'entrée en maturation.

Or, ce signe, désigné parmi nous par un nom que n'admet pas, il est vrai, le dictionnaire de la langue française, la *véraison*, consiste : pour le raisin rouge, à prendre les premières teintes de cette couleur ; pour le raisin blanc, à offrir une transparence de plus en plus prononcée.

En 1869, ce fut le 1er Août que se montra, d'une manière générale et avec un ensemble qui est le propre des bonnes années, le phénomène de la *véraison*. Les pluies des derniers jours de Juillet en furent une des causes déterminantes; les chaleurs modérées qui suivirent d'abord en favorisèrent le début. Bientôt, cependant, par leur durée, ces chaleurs finirent par ralentir sensiblement cet heureux commencement de la maturation ; le raisin parut rester stationnaire ; sa peau sembla se durcir, se rider : signes certains que la transformation chimique qui devait s'accomplir dans ses baies, rencontrait des obstacles. Il fallait encore de la pluie, non pas telle qu'elle pût donner de nouveau à la végétation une activité hors de saison, faire affluer une sève qui n'eût plus été suffisamment élaborée ; mais de la pluie passagère, douce, légère, propre à rendre au verjus la souplesse qu'il avait perdue, à maintenir son contenu, par l'addition modérée de nouveaux sucs, dans l'état de fluidité réclamé par les matières nouvelles en voie de formation, notamment par la matière sucrée. Ces pluies, deux fois elles se montrèrent en Août, le 14 et le 31 ; elles se montrèrent surtout en Septembre, dans des conditions propres à assurer, de la manière la plus complète et la plus heureuse, le capital et dernier acte de la vie annuelle de la vigne ; de manière à mettre, sous la main du vigneron, ce que le vénérable Olivier de Serres considère avec juste raison comme la première

condition de la fabrication du bon vin : des raisins bien mûrs.

Le 20 Septembre, effectivement, les vendanges furent générales : ramenant dans nos campagnes, malgré le froid calcul qui tend à s'emparer de plus en plus de nos mœurs, les joies naïves que commandait, en d'autres temps, cette gracieuse occupation.

Maintenant, appréciée par les méthodes météorologiques usitées en pareil cas, et admettant comme essentiellement déterminante la chaleur atmosphérique, voici quelle fut la quantité totale de cette chaleur absorbée en 1869 par la maturation, depuis le 9 Juin, époque moyenne de la floraison, jusqu'au 20 Septembre, époque moyenne des vendanges, ou de la fin de la maturation, du point de la maturité complète :

Juin,	22 jours,	température moyenne.		+ 18°,2
Juillet,	31	—	—	+ 22, 8
Août,	31	—	—	+ 19, 8
Sept.,	19	—	—	+ 17, 9
Jours,	103			78°,7
		Moyenne générale.....		19°,6

Or, 103 jours de maturation, × 19°,6 de chaleur moyenne, = 2,018°,8 de chaleur totale absorbée, en 1869, pour cette maturation. Ce fut, il est vrai, 238°,0 de moins qu'en 1868, ce qui n'est pas, dans tous les cas, considérable.

Voici également le classement de ces jours :

Jours de pluie.....	17
— couverts.....	4
— nuageux.....	3
— orageux.....	1
— beaux.....	78
	103

La comparaison suivante présentera aussi quelque intérêt, comme indiquant les influences quotidiennes, durant la maturation de la vigne : de l'année moyenne, d'une bonne année (1864), d'une mauvaise année (1866), enfin de l'année 1869.

	Influences quotidiennes	
	Chaleur	Humidité
Année moyenne.	20°,24	2mm,04(1)
— bonne (1864).	20 ,31	1 ,89
— mauvaise (1866). . . .	19 ,26	2 ,88
— 1869..	19 ,60	1 ,41

Ces derniers chiffres sont la justification d'une opinion générale dans les contrées à grands vins : c'est que, malgré l'utilité capitale de la chaleur pour assurer les *grandes années*, c'est aussi et beaucoup l'absence de pluies trop abondantes, de pluies inopportunes, de pluies *hors de temps*, comme disent les livres saints, qui garantit cet heureux résultat.

Ainsi, l'année 1869 a eu, en chaleur quotidienne, 0°,74 de moins que la bonne année 1864, et 2°,10 de moins que l'année 1868; mais, aussi, son humidité quotidienne est restée au-dessous de la bonne année 1864, de 0mm,48, et de l'année 1868, de 0mm,49.

Comme les années précédentes, nous pûmes réunir quelques pesées de moûts, au gleuco-œnomètre, qui doivent également trouver leur place ici :

(1) Pour pouvoir comparer les rapports variables des deux causes essentiellement déterminantes de la végétation et de ses phénomènes successifs, la chaleur et l'humidité, la première est exprimée par degrés du thermomètre centigrade ; la seconde, par millimètres de hauteur de l'eau de pluie, mesurée au pluviomètre.

Malbeck (Saint-André-de-Cubzac).	12°,0
— (Floirac).....	11 ,7
Enrageat blanc (Saint-André-de-Cubzac. . . .	9 ,0
Cabernat-Sauvignon (Château-Margaux et Château-Issan, Médoc).....	11 ,5
Verdot (Queyries).....	11 ,0

V

RÉSULTATS

Le vin n'est pas, comme tant d'autres produits agricoles, une denrée qu'il soit possible de considérer comme complètement achevée, alors qu'on la reçoit, même dans les conditions les plus favorables, des mains généreuses de la nature. Sans doute, à ce moment, les hommes compétents en cette matière peuvent déjà porter un jugement sur son mérite définitif; néanmoins, en réalité, il reste encore beaucoup à faire, par le temps, par l'industrie et les soins de l'homme, avant d'arriver au point où cette précieuse liqueur devra se montrer en possession complète de toutes les qualités dont elle révèle déjà en ce moment les germes heureux.

Nous ne doutons pas non plus et personne ne doute que le vin de 1869 ne sorte triomphant de cette seconde épreuve; nous ne doutons pas que ceux qui seront appelés à le boire alors ne sanctionnent le nom si honorable que lui ont donné les vignerons de la Bourgogne, le nom de *vin du Concile*.

AUG. PETIT-LAFITTE.

CINQUIÈME LETTRE

SUR

LES CAMPAGNES DU COMTE DE DERBY

EN GUIENNE, SAINTONGE ET POITOU

I

MON CHER ONCLE ET TRÈS-EXCELLENT MAÎTRE,

Si les *Chroniques* de Froissart fournissent de faux renseignements et sont une source d'appréciations erronées sur la personne comme sur les actes de Derby, elles ne sont pas moins contraires à l'exacte vérité en ce qui touche le caractère et les diverses opérations du duc de Normandie dans la guerre de Guienne. L'examen de quelques faits isolés, notamment de celui qui se rapporte à l'affaire d'Angoulême, nous en a déjà fourni la preuve. D. Vaissete ne s'y trompait pas lorsqu'à la fin de sa note sur l' « époque et (les) circonstances de l'expédition de Henri de Lancastre, comte de Derby, en Guienne et en Gascogne », il écrivait : « Au reste, nous pourrions relever plusieurs autres fautes de Froissart, mais cela nous mènerait trop loin (1). » Dacier et Buchon ont essayé de rectifier les erreurs de Froissart ; mais ces éditeurs n'ont certainement pas eu à leur disposition les éléments de rectification réunis par vous après plusieurs années de recherches : aussi, leur travail, demeuré fort incomplet, n'a pas fait sensiblement avancer l'histoire. Il faut l'avouer : la nature de certaines assertions de Froissart est, si j'ose m'exprimer ainsi, tellement réfractaire à tout système logique d'interprétation, basé sur les données réellement historiques et certaines, que le contrôle méthodique et régulier en

(1) *Hist. de Lang.*, tome IV, p. 570.

devient très-difficile, presque impossible. L'altération des noms propres, l'incertitude, la fausseté des dates, le mélange capricieux des faits, tout semble concourir à créer des obstacles, dont on ne saurait avoir raison qu'en abandonnant momentanément Froissart, pour substituer à son récit extraordinaire une narration appuyée sur les documents officiels et authentiques. C'est ce parti que je vais prendre, en faisant l'historique de la guerre de Guienne, depuis le moment où le duc de Normandie parut sur la scène jusqu'au jour où il leva le siége d'Aiguillon. Les faits qui, dans Froissart, se rapportent à cette période, sont compris dans les chapitres CCLI à CCLXIV, CCXCVIII à CCCI de la première partie du premier livre des *Chroniques*. Mon exposé n'aura certainement pas le charme du récit de Froissart; mais, à défaut de ce mérite, il offrira, je l'espère, celui d'exprimer autant que possible la vérité.

II

De retour de l'Écluse en Angleterre, Édouard III aurait envoyé, d'après les *Grandes Chroniques de France*, « gens d'armes et sergens aux archiers de Bordiaux, pour estre à l'encontre et au-devant du duc de Normandie, fils du roy de France, lequel, avecques grant compagnie de combateurs, avoit esté envoié en Gascoigne de par le Roy (1). »

Ainsi, dès la rupture des trèves, le duc de Normandie aurait reçu l'ordre, et, à certains égards, les moyens de commencer les hostilités en Guienne. Mais, un peu plus loin, et à la suite d'un récit de faits qui se sont passés au mois d'août 1345, les *Grandes Chroniques* portent : « En celuy an, le Roy envoia son ainsné fils Jehan, duc de Normendie, en Gascoigne, contre le conte Derby, pour luy résister et pour garder le droit du Roy; lequel conte y estoit venu à grant armée de par le roy d'Angleterre. Mais avant que le duc de Normendie peust venir en Gascoigne, ledit conte Derby prist

(1) Tome V, p. 439. Ed. P. Paris.

la ville et le chastel de Bergerac... Et si avoit pris encore avecques ledit conte Derby la ville de la Riolle. »

D'après ce qui précède, le duc de Normandie, envoyé une première fois en Guienne, pour ouvrir les hostilités, aurait quitté ce pays, où il ne serait retourné, par ordre du Roi, qu'après que Derby aurait été maître de Bergerac et de La Réole, c'est-à-dire après le 13 novembre 1345.

« Et quant le duc de Normandie fu venu en Gascoigne, et il vit que pou ou noient il y povoit faire, il s'en retourna en France. »

C'est ici, pour la seconde fois, que les *Grandes Chroniques* nous représentent le duc de Normandie abandonnant la Guienne. Ce second retour du prince fut mal vu de Philippe de Valois, qui le renvoya en Guienne : « Pourquoy, disent les *Grandes Chroniques*, quant il (le Duc) vit que le Roy, son père, en fu indigné contre luy, si s'en retourna le fils arrière, et mist siége devant Aguillon; et y demoura jusques au moys d'aoust. »

Ainsi, d'après les *Grandes Chroniques*, le duc de Normandie aurait paru, sur le théâtre de la guerre, à trois reprises différentes : d'abord, presque à l'ouverture des hostilités; puis, après l'expédition de Derby en Périgord, et la soumission de La Réole aux Anglais; enfin, un peu avant le commencement du siége d'Aiguillon.

Froissart ne dit rien de tout cela.

Un bon moyen de vérifier l'exactitude des *Grandes Chroniques* me semble consister dans la composition d'un itinéraire du duc de Normandie, au moyen des documents les plus authentiques. Ce travail offre des difficultés de plus d'un genre. A la vérité, il est loisible à chacun de dépouiller les grandes collections, et d'y relever soit les pièces émanées du duc de Normandie, soit celles qui, d'une façon moins directe, se rapportent à la personne et aux divers actes de ce prince pendant la période qui nous occupe. Mais il est un écueil contre lequel viendront se briser les efforts de plus d'un travailleur, si les recherches ne sont pas conduites d'après certaines règles, d'après certains principes, que les traités de

diplomatique me paraissent avoir trop laissés dans l'ombre. Pour prévenir tout mécompte à cet égard, je pense qu'il ne sera pas superflu d'intercaler ici quelques observations, auxquelles leur caractère didactique ne saurait rien enlever de l'intérêt que je ne puis me dispenser de leur attribuer.

Dans la plénitude de sa souveraineté, Philippe de Valois puisait le droit de faire délivrer, au nom du duc de Normandie, et en l'absence du prince, des actes qui touchaient particulièrement aux intérêts de ce dernier. La différence entre ces actes et ceux qui émanent directement et, si j'ose ainsi parler, personnellement du duc de Normandie, consiste dans une formule finale. On peut établir, en règle générale, que le duc de Normandie est absent de la localité où l'acte se délivre, toutes les fois que cette formule est conçue dans les termes suivants : « *Par Monsieur le Duc*, *du commandement* ou *de la volonté du Roi*. » Ainsi, le Trésor des Chartes (1) contient une grande quantité de lettres du duc de Normandie datées à Paris et au bois de Vincennes, dans les mois de janvier, février et juin 1346, pendant lesquels il est positif que le duc de Normandie se trouvait loin de Paris et du bois de Vincennes. Mais toutes ces lettres, sans exception, portent la formule : *Par Monsieur le Duc*, *du commandement* ou *de la volonté du Roi ;* et, par conséquent, on se tromperait si on les faisait servir à la composition d'un itinéraire du duc de Normandie, en en déduisant la présence de ce prince dans la localité où elles sont données.

Le Duc, même dans les affaires les plus importantes, déléguait parfois son autorité à son conseil, considéré comme individualité collective, et quelquefois même à un seul membre de ce conseil : et, par suite, il arrivait que, le même jour et dans des localités différentes, souvent fort éloignées, le duc de Normandie délivrait des lettres. Il est évident que le prince était seulement dans une de ces localités. C'est encore une formule finale qui doit tirer d'embarras et mettre en mesure de choisir, pour l'itinéraire, la localité où le prince

(1) Arch. de l'Emp. Tr. des Ch. Reg. 75, f°s 57, 61, 247, 269, 294, etc.

se trouvait en personne. Règle générale, lorsque le duc de Normandie est présent à la délivrance des lettres, la formule est, en français : *Par Monsieur le Duc*, et en latin : *Per dominum Ducem*, avec la signature d'un conseiller ou secrétaire à la suite. Parfois, les mots : *Par Monsieur le Duc, Per dominum Ducem*, sont accompagnés des mots : *A la relation de*, *ad relationem*, ou *à votre relation*, *ad vestram relationem*. Au contraire, quand le Duc n'assiste pas à la délivrance des lettres, et que son conseil les donne sous le nom du prince, la formule est à peu près généralement conçue de la manière suivante : « *Par Monsieur le Duc*, *à la relation de son conseil étant de présent à...* »

Soit que cette dernière règle ait été ignorée de D. Vaissete, soit qu'elle n'ait pas été constamment présente à son esprit, on en constate la transgression dans l'*Histoire de Languedoc*. Le savant bénédictin a écrit que, « sur la fin de mai, le duc de Normandie laissa la continuation du siége d'Aiguillon aux autres généraux, et se rendit à Toulouse pour la nouvelle assemblée des États de la Languedoc, qu'il y avoit convoquée, et qui devoit se tenir le dernier de ce mois.... Il donna commision... de faire des informations sur les lieux touchant l'état et le nombre des feux, par des lettres données à Toulouse le 4 de juin (1346). » Il ne paraît pas que, pour établir la présence du duc de Normandie à Toulouse sur la fin de mai, D. Vaissete ait eu d'autre raison que celle qui se fonde sur la délivrance des lettres de ce prince, le 4 de juin, à Toulouse. Cette raison est insuffisante. Loin que les lettres en question légitiment l'assertion de D. Vaissete, elles en démontrent au contraire, dans une certaine mesure, l'inexactitude, précisément à cause de la formule finale, qui est ainsi conçue : « *Par Monsieur le Duc*, *à la relation de son conseil estant de présent à Toulouse.* » Comme terme de comparaison, et pour mieux accentuer la signification réelle des formules finales, voici la date et la formule finale d'un acte émané du duc de Normandie en personne : « *Donné en noz tantes devant Aguillon le IIIIe jour de juing, l'an de grâce mil CCC quarante et six. Par Monsieur le Duc :* (signé) MEILLOU. Or,

selon moi, il n'y a pas à hésiter pour prononcer si, le 4 juin 1346, le duc de Normandie était à Toulouse ou devant Aiguillon. Son conseil était certainement à Toulouse : il avait qualité pour agir comme aurait agi le prince lui-même ; tandis que cette qualité faisait défaut au secrétaire Mellou, qui, à moins d'avoir un blanc-seing et les pouvoirs suffisants pour le remplir, ce qui n'est pas à présumer, se serait bien donné de garde de délivrer un acte publié au nom du duc de Normandie.

C'est en se guidant d'après les principes ci-dessus exposés que l'on parviendra à composer un itinéraire judicieux du duc de Normandie, depuis le commencement jusqu'à la fin de son séjour en Guienne. Quant à moi, je m'y suis astreint rigoureusement, et, en le déclarant ici, je réponds d'avance aux critiques qui pourraient m'être adressées pour avoir négligé certaines lettres du duc de Normandie.

III

A tous les titres, le fils aîné du roi de France devait, à défaut de son père, être chargé du commandement en chef et de la direction suprême de la guerre de Guienne. Dans les négociations d'où sortit, presque au même moment où les trêves étaient rompues entre la France et l'Angleterre, la réunion du Dauphiné à la France, le duc de Normandie venait de donner les preuves d'une extrême habileté politique, en même temps que de l'ardeur de ses désirs pour l'agrandissement de la patrie commune. Ses voyages tout récents en Languedoc et dans une partie de la Guienne avaient dû lui fournir l'occasion d'étudier les mœurs, le caractère, les besoins et les aspirations des peuples du Midi, dont les intérêts de toute nature pouvaient trouver une satisfaction aussi complète et aussi facile dans une voie contraire à celle dans laquelle les poussait la politique des Valois. Les libertés publiques ne laissaient pas que de s'épanouir sous le joug de l'Angleterre, et la France n'avait encore rien à donner à la

majeure partie des populations de la Guienne pour remplacer les grands avantages qu'elles retiraient des transactions avec Bordeaux, qui était, au quatorzième siècle, le centre commercial par excellence. Le terrain n'était pas sans danger : le devoir de Philippe de Valois fut d'y aventurer son fils aîné. C'était comme une conséquence naturelle de la faveur que, quelques années auparavant, il avait accordée aux « prélatz, barons, nobles, communes et autres subjets de la conqueste faite par... le roy Charles... et depuis par (Philippe lui-même) en Agenois et en Gascoigne, en Pierregort, en Quercin, et en Xanctonge, qui, » s'étant plaints de ne pouvoir « joïr ne user d'appellations et d'exemptions, si comme il faisoient avant ladite conqueste, » avaient obtenu que le fils aîné des rois de France fût désormais « seigneur sans moyen (c'est-à-dire seigneur direct) de ladite conqueste (1). »

(1) Philippe... savoir faisons... que, comme les prélaz, barons, nobles, communes et autres subjets de la conqueste faite par... le roy Charles... et depuis par nous en Agenois et en Gascoigne, en Pierregort, en Quercin et en Xanctonge, ne puissent joïr ne user d'appellations et exemptions si comme il faisoient avant ladite conqueste, pource qu'il estoient parmis et appliqués en nostre propre demaine sanz moyen, et lesdiz prélaz, barons et nobles nous aient requis, et lesdites communes et bonnes villes aient consenti et conseillié, par le profit de nous et dudit païs, que nous vousissions faire seigneur sanz moïen de ladite conqueste nostre.... fil Jehan, duc de Normandie, afin qu'il puissent user et joïr de leurs dites appellations et exceptions et autres priviléges... en tele manière que les ainsnez fils du roy de France soient seigneurs sanz moyen de ladite conqueste... et s'il avenoit que le roy de France qui sera pour le temps n'eut point de fil, le gouvernement de ladite conqueste demourast au roy de France jusques au tant qu'il y eut fil : pour ce est-il que nous, eue très grant et meure délibération en nostre grant conseil, oye la requeste, consentement et conseil dessusdiz... voulons... et establissons... nostre... fiz Jehan, duc de Normandie, seigneur sanz moïen de toutes lesdites conquestes, soient citez, chastiaux, forteresses et villes, fieux, homages, soient ès frontières de nostre royaume ou autre part... et donnons audit Jehan... tout le droit que nous avons... en ladite conqueste, sauf et retenue à nous et à noz successeurs roys de France la foy et hommage lige de nostredit fil, et la souveraineté, ressorts et appeaulx... par tèle manière que quant ledit nostre ainsné fil vendra au gouvernement du royaume de France il baille... ladite conqueste à son ainsné fil... et ainsi sera fait et gardé touz jours dor en avant perpetuelment... et se il avenoit qu'il ne eut point de fil de roy de France... le gouvernement de ladite conqueste demourroit

Le 2 août 1345, le duc de Normandie était à Carcassonne (1). Il partit probablement de là pour aller rejoindre son père dans le Maine, en traversant le Périgord, à peu près vers l'époque où Derby s'emparait de Bergerac et des lieux environnants. L'on voit, en effet, d'une part, Philippe de Valois, le 8 août, à Sablé, nommer Pierre de Bourbon, son lieutenant « en toutes les parties de la Languedoc et de Gascoigne (2) ; » d'autre part, le duc de Normandie, au mois d'août, au Mans, faire un don à Alix de la Ville au fournier (3). Le 2 septembre 1345, le duc de Normandie était à Marmoutiers, près de Tours, d'où il manda au sénéchal de Carcassonne de se trouver, avec toutes les milices de la sénéchaussée, le 11 du même mois, à Angoulême (4). Le duc de Normandie se rendit ensuite à Poitiers.

Profitant du passage du prince dans Poitiers, les Augustins de cette ville en obtinrent alors des lettres d'amortissement pour « le lieu où il sont demourant à présent, assis ou viel marchié, » qui leur avait été donné à perpétuité par Herbert Berlan, chevalier. En échange de cette faveur, les religieux s'engagèrent, entre autres choses, à dire, pour le duc de Normandie et pour les siens, tous les jours, à perpétuité, « une oroison espéciale en la première messe célébrée audit lieu, » et, chaque jour, sa vie durant, une messe de Notre-Dame (5).

au roy de France jusques autant qu'il eut fils du roy de France qui deust succéder audit roïaume... Ce fu fait à Pons Sainte Maixance l'an de grâce MCCCXL III au mois de mars. Par le Roy : P. Dannoy. (Arch. de l'Emp. Tr. des Ch., reg. 68, f° 60.)

(1) D. Vaissete : *Hist. de Languedoc*, tome IV, p. 257.

(2) *Idem*, *ibid.*

(3) Arch. de l'Emp. Tr. des Ch., reg. 68, p. 117.

(4) D. Vaissete, *loco cit.*

(5) Jehan, etc... savoir faisons... que eue considération à la dévote et humble supplication à nous faite par les religieux, le prieur et les frères de Saint-Augustin du couvent de Poitiers, contenant comme Herbert Berlan, chevalier, leur ait donné à perpétuité... le lieu où il sont demourant à présent, assis ou viel marchié, qui contient par tout un arpent de terre ou environ, et avoit accoustumé à valoir aus possesseurs et censiviers d'iceluy dix et nuef livres et quinze soulz chascun an, et de fons de terre sept deniers et

Le prince amortit également à Poitiers, au mois de septembre 1345, au profit de frère Guillaume Picherer, chanoine de Saint-Hilaire, chapelain d'une chapellenie fondée en l'aumônerie de Sainte-Marthe de Poitiers, et de ses successeurs dans ladite charge, une rente annuelle et perpétuelle de *cinquante-quatre sous* donnée par la fondatrice, feue Agnès, femme de Pierre de la Charité (1).

Il confirma la cession de la haute, moyenne et basse justice dans la ville de « Avena, » qu'il avait faite à Pierre d l'Isle, par lettres datées à Cahors, le 22 septembre 1344 (2), et celle d'un marché à Forz, faite à Jean de Nanteuil, en 1270, par Alphonse, comte de Poitiers (3).

Le 19 septembre, il ordonna à son trésorier, Bernard Fremant (Fermant ou Fermaut, ou Fremaut), de délivrer à Philippe Gisler, maître de « ses garnisons de blés, foins et

maille... nous leur weillions... confermer; nous, qui désirons du devin service l'accroissement afin que nous participions aus biens espirituels que desorenavant seront faiz ou dit couvent et église, ausquex il nous ont accueilli de leur bonne volenté, et en iceluy lieu nous ont offert à dire pour nous et pour les nostres perpetuellement touz les jours une oroison espéciale en la première messe celébrée audit lieu, et chascun jour une messe de Nostre-Dame, tant comme nous vivrons... ledit lieu... amortissons et le establissons lieu religieux... et octroions ausdiz religieux... que il le tienguent... sanz ce qu'il... puissent estre contrains à le mettre hors de leurs mains, et sanz en payer finance... Et que ce soit ferme chose et estable à touz jours, nous avons fait mettre nostre scel à ces présentes lettres... Donné et fait à Poitiers l'an de grâce mil CCCXL et cinq ou mois de septembre. Par Monsieur le Duc, à la relation de mess. R. Danneville et Ay. de Hauteville-Hayes. (Arch. de l'Emp. Tr. des Ch., reg. 68, pièce 106, f° 61, *verso*.)

(1) Jehan etc... savoir faisons... comme Agnès jadis fame de Pierre de la Charité, pour la fondation d'une chapellenie assise en l'église de l'aumosnerie de Sainte-Marthe de Poitiers, pour faire le service divin... ait donné perpétuelment et héristablement aus chapellains... qui desservent et desserviront ladite chapellenie, cinquante et quatre sous de rente annuel et perpétuel... et frère Guillaume Picherer, chanoine de Saint-Ylaire de la celle (*sic*) de Poitiers, et chapellain de ladite chapellenie, nous ait humblement supplié que nous voilliens admortir lesdiz cinquante et quatre soulz de rente, nous... admortissons. Donné à Poytiers, l'an de grâce mil trois cenz quarante et cinq, ou mois de septembre. Par Monseigneur le Duc, présent son ausmonier. (Arch. de l'Emp. Tr. des Ch., pièce 118, f° 66, *verso*.)

(2) Arch. de l'Emp. Tr. des Ch., reg. 68, f°s 98, 95.

(3) *Idem*, *ibid*.

avainnes, » l'argent nécessaire « pour charroy et toutes autres choses nécessaires qui li convendront pour traire les dites garnisons, » jusqu'à son retour de ce « présent voyage de Gascongne (1). »

Le 23 septembre, il accorde des lettres d'État à Adam Tadde, qui avait envoyé son fils, « avec armes et chevaux, selon son estat, pour servir Sa Majesté et ledit duc de Normandie, en ces présentes guerres (2). »

Le duc de Normandie quitta Poitiers vers la fin de septembre, et prit le chemin de Limoges, probablement avec l'intention d'aller faire tête à Derby, qui, précisément, vers ce temps-là, opérait dans les environs de Périgueux. En passant à Chauvigny, en Poitou, dans les derniers jours de septembre, il donna des lettres d'amortissement en faveur d'Augier Mercer ou Mercier, archiprêtre de Montmorillon (3).

Dès les premiers jours d'octobre, le duc de Normandie était arrivé à Limoges, d'où il s'empressa de mander, le 4 et le 5 octobre, aux officiers de la sénéchaussée de Carcassonne, de lui envoyer tout l'argent qu'ils pourraient amasser pour soutenir la guerre (4), autorisa les habitants de Limoges à fortifier leur ville (5), donna des lettres d'amortissement en faveur de Guillaume Tranchelion, écuyer (6), des Augustins de l'Isle d'Albi (7), et diverses lettres de rémission (8). Le comte

(1) Jehan, ainsné filz, etc... A nostre amé et féal trésorier Bernart Fermant salut: Nous vous mandons que à nostre amé Philippe Giler, maistre de nos garnisons de bless, foins et avainnes, vous bailliez et délivrez tout ce qu'il li convendra d'argent, pour charroy et toutes autres choses nécessaires qui li convendront pour traire lesdites garnisons quelque part que nous soions et allions, dès le jour de la date de la commission qu'il a, sur ce, de nous, jusques à ce que nous pourrons estre retournez de nostre présent voyage de Gascongne... Donné à Poitiers, le XIX• jour de septembre, l'an de grâce mil CCC quarante et cinq... (Bibl. Imp. Mss. Titr. or., vol. 53.)

(2) Bibl. Imp. Mss. Ext. des Reg. du Parlem. H., 115.

(3) Arch. de l'Emp. Tr. des Ch., reg. 68, f° 428.

(4) D. Vaissete : *Hist. de Lang.*, tome IV, p. 257.

(5) Arch. de l'Emp. Tr. des Ch., reg. 68, f°s 89, 98, pièce 151.

(6) *Idem, ibid.*

(7) *Idem, ibid.*

(8) *Idem, ibid.*

d'Armagnac et Louis de Savoie étaient alors auprès de lui ; et c'est à la sollicitation du premier qu'il accorda des lettres de rémission pour Pierre-Bernard d'Anhac, jadis viguier du temporel de l'évêque de Maguelonne, de Guillaume d'Anhac, son fils, et de Bernard Guayna de Bruniquel, serviteur dudit Pierre, lesquels avaient participé à la mort d'Étienne Perdigonis, prêtre, familier de l'évêque de Maguelonne (1). Louis de Savoie était encore auprès du duc de Normandie, avec Louis de Poitiers, lorsque le Duc, se tenant toujours à Limoges, au mois d'octobre, fit don à Hélie du Sedor des biens du chevalier Hugues d'Abzac, qui venait de recevoir les Anglais dans son château de la Mongie (2).

Tout porte à croire que Villani et, après lui, D. Vaissete ont judicieusement avancé que le jour de la bataille d'Auberoche, c'est-à-dire le 21 octobre 1345, le duc de Normandie

(1) Johannes, etc... notum facimus quod, cum nuper Stephanus Perdigonis, presbiter, quondam familiarius episcopi Magalonensis et pro ipso bajulus de Tenullo, et Petrus Bernardi de Anhaco, condominus de Fabricis, tunc vicarius temporalitatis dicti episcopi, Guillelmus de Anhaco, filius suus, domicelli, et Bernardus de Guayna de Bruniquello, famulus dicti Petri, itinerantes infra dictam vicariam sibi ad invicem obviassent, et ex eo quod dictus vicarius, accedens versus dictum presbiterum, eidem arma que portabat removere vellet, rixa pridem, per verba irascibilia, ex quibus ad evaginationem cutellorum seu ensium, fuit processum, inter ipsos, nequitur, mota fuisset, in qua predictus filius, paternali motus affectione, cum videret dictum patrem suum verbis injuriari aut rebellari sibi, ense suo evaginato, prefatum presbiterum vulnerasset, assistentibus sibi patre et famulo supradictis, ex quibus vulneribus, post paucos dies, dictus presbiter expiravit, supra morte hujusmodietsalve gardie regie fractione, in qua idem presbiter, tanquam familiarius dicti episcopi esse dicebatur, prefati pater, filius et famulus delati seu preventi et ad jura vocati ad viam banni fuerunt in curia Rectorum Montis-pessulani... Nobisque, per dilectum consanguineum nostrum comitem Armaniaci, fuerit supplicatum ut dictis accusatis seu delatis gratiam, super et de premissis, facere dignaremur; nos, igitur, contemplatione dicti consanguinei nostri, consideratione que servitiorum à dictis delatis, in armis, cum grata promptitudine... genitori nostro et nobis, in guerris regiis, tam modernis quam elapsis temporibus, impensorum... omnem penam... quittamus... Datum Lemovic. Anno Domini millesimo trecentesimo quadragesimo quinto mense octobris. Per dominum ducem, presentibus dominis, comite Aremaniaci et L. de Sabaudia. Chaillon. (Archives de l'Emp. Tr. des Ch., reg. 68, pièce 111, f° 64. *verso.*)

(2) Voir la pièce ci-devant, p. 44.

n'était qu'à dix lieues du champ de bataille. Si, dans le cours du mois d'octobre et postérieurement au 4 et au 5, l'on est en mesure de constater le fonctionnement de la caisse de l'armée à Limoges, la pénurie de documents officiels nous laisse dans une ignorance complète sur le séjour du duc de Normandie immédiatement après ces deux dernières dates. Mais il est à présumer que le prince dépassa Limoges, tira vers le Périgord, et ne changea de direction qu'après avoir appris le désastre d'Auberoche, qu'il aurait peut-être prévenu s'il eût pu opérer à temps sa jonction avec le comte de l'Isle.

Trois jours après la bataille d'Auberoche, le duc de Normandie était entré dans Angoulême. Là se trouvait Thévenin du Petit-Cellier, fils de Thomas et frère d'Enguerrand du Petit-Cellier. A la suite d'une dispute, près de l'hôtel de la Licorne, à Paris, Thévenin avait eu le malheur de donner un coup mortel à Guymar le Barbu, frère de Jean le Barbu, procureur au Châtelet de Paris. Le meurtrier prit la fuite, et fut condamné par contumace au bannissement. La guerre de Guienne lui fournit l'occasion de rendre des services au duc de Normandie, qui, pour l'en récompenser, et aussi en considération des services rendus par son père et par son frère, lui accorda des lettres de rémission, à Angoulême, le 24 octobre 1345 (1).

(1) Jehan, aisnez filz du roy de France, duc de Normandie... A tous... salut. Supplié nous a humblement Thévenin du Petit Celier que, comme japieça, lui estant en la compaignie de Gieffrin de Poissi, à Paris, prez de l'hostel de la Licorne, certains débas et contans eussent esté meus entre ledit Gieffrain, d'une part, et Jehan le Barbu, procureur au Chastellet de Paris, et feu Guymarle (*sic*) le Barbu, son frère, et plusieurs autres, lors estans en sa compagnie, d'autre part; pour raison et occasion desquels debat et contens, ycelles parties ensemble se comencèrent à entrebaire... les uns aus autres, d'espées et de coustiaux, et tant finablement que ledit suppliant, après ce que ledit Gieffrin et esté navré ou bras ou paravant par ledit frère dudit Guymar, férl, d'une espée ou coutel, ledit Guymar a la, en l'eure ou assez tost après, de vie à trespassement : pour doubte duquel fait... ycellui suppliant s'est par lonc temps absentez du païs, et, pour ce, a esté appellez aus droiz de nostredit seigneur et banniz de France... Savoir faisons que, eue considération aus bons et aggréables services que fist (à) nostredit seigneur et ses prédécesseurs feu Thommas du Petit Celier, père dudit suppliant, et que Engeran du Petit

Six jours plus tard, 30 octobre, le duc de Normandie fit un don de deux mille écus d'or à Hélie, sire de Bourdeille et de Brantôme, pour l'indemniser des pertes qu'il avait subies à l'affaire de Bergerac, où cet écuyer avait été fait prisonnier (1).

Dans le courant de l'année 1344, Bernard Bérenger de Pierrepertuse, étant parvenu à s'introduire dans le château de Trévillac, sénéchaussée de Carcassonne, enleva Constance de Pierrepertuse, dame dudit château. Ramenée à son logis, Constance fut enlevée de nouveau par le même Bernard Bérenger, « à force d'armes, » et conduite hors du royaume de France, où, « en face de sainte Eglise, » elle devint l'épouse de son ravisseur. La loi était violée; Bernard fut jugé et condamné. Mais, au début de la guerre de Guienne, il accourut dans les rangs de l'armée du duc de Normandie, qui, sollicité d'ailleurs par le vicomte de Castelbon, Roger-Bernard de Foix, accorda au coupable des lettres de rémission, à Angoulême, au mois d'octobre 1345 (2).

Celier, frère d'icelluy suppliant, a fait et fait de jour en jour... et aussi que ledit Thévenin nous a fait en cest voiage, où il est avec nous : nous à ycelui suppliant... pardonnons. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre nostre scel à ces présentes lettres. Donné à Engolesme, le XXIIIIe jour d'octobre, l'an de grâce mil CCC XL cinq. Confirmé par le Roi, au bois de Vincennes, le 9 décembre 1345. (Arch. de l'Emp. Tr. des Ch., reg. 75, pièce 489, f°s 295, *verso*, et 296, *recto*.)

(1) Bibl. Imp. Mss. Titr. scell., tome 142, f° 2901.

(2) Jehan, etc., savoir faisons que, comme en l'an derrain passé, Bernart Bérengier de Pierrepertuise, escuier, familier de nostre amé et féal chevalier monsieur Rogier Bernart de Foix, vicomte de Chasteaubon, fust entrez ou chasteau de Trevillac, en la sénéchaussée de Carcassonne, ouquel chastel il eust trouvé Constance de Pierrepertuise, damoiselle, dame dudit chastel, et d'icelli emmené avecques li, laquelle, depuis ce, li fu tolue par les genz dudit chastel et remené en yceli, et, après ce, en ycelle mesme année, ledit Bernart, à force d'armes, fust entrez en iceli chastel, avec plusieurs autres ses complices, et eust emmené ycele damoiselle hors du royaume de France, pris à espouse ycelle en face de sainte Eglise... de la volenté et consentement d'icelle damoiselle ; et comme, à cause dudit fait, ledit Bernart et ses complices soient encouruz envers (le Roi) et nous en aucune paine, il nous ait humblement supplié que, sur ce, li vuilliens faire grace, nous.. pour contemplation de nostredit chevalier Roger Bernart, et en récompensation des bons et aggréables services que ledit chevalier

Pareilles lettres furent accordées, en même temps, à Hugues de Roussy, chevalier, vidame de Laonnois, à Gillot de Billy, écuyer, et à Jean le sergent, soupçonnés d'avoir contribué à la mort de Goubert Robant, et condamnés de ce chef. Le document porte que le chevalier Hugues de Roussy servait, en ce moment, en Gascogne (1).

Geoffroi Morel, sergent d'armes, accusé d'homicide, reçut également, à Angoulême, des lettres de rémission du duc de Normandie (2), qui, de plus, confirma des lettres d'absolution en faveur de Jean et de Bouchard de les Rouppenons (3). Les premières furent délivrées en présence du comte de Blois, et les secondes, à la relation de R. d'Anneville et d'Hélie de la Burgière, le même, sans doute que cet Hélies de la Brugiera que l'on trouve, au mois de juin 1345,

et Bernart ont faiz... en guerres et ailleurs... pardonnons... Donné à Engoulesme, l'an de grace mil CCC XL et cinq ou mois d'octobre. Par monsieur le Duc, à vostre relation : HAYES. (Arch. de l'Emp. Tr. des Ch., reg. 68, pièce 188, f° 99, *recto*.)

(1) Jehan, etc. ; savoir faisons... que, comme monsieur Hue de Roussy, chevalier, vidame de Laonnoys, Gillot de Billy, escuier, et Jehan le sergent, pour le temps sergent dudit vidame en la terre de Clarcy, ses familiers et complices, soient souppeçonez de la batoure faite en la personne de Gobert Robant et de son frère, estanz en la sauvegarde (du Roi), de laquelle bateure mort s'ensui, en la personne dudit Gobert Robant, et ledit frère affolé de ses membres... et comme ledit chevalier, tant pour lui comme pour les dessusdiz Gillot et Jehan, ses familiers... nous a humblement supplié... que, sur ce, li veullons estre gracieux... pourquoy nous... attendans les bons et agréables services que ledit chevalier a faitz... et fait à présent en noz présentes guerres de Gascoigne, où nous sommes, et les pertes et domages qu'il a, pour ce, soustenus... audit monsieur Hue de Roussy et complices... pardonnons... Ce fu fait et donné en Angolesme, l'an de grâce mil CCC quarante cinq ou moys d'octobre. Par monsieur le Duc, présent le conseil. HAYES. (Arch. de l'Emp. Tr. des Ch., reg. 68, pièce 189, f° 99, *recto*.)

(2) Remissio facta Gaufrido Morel. A Angoulême en octobre 1345. Avec la formule : Par monsieur le Duc, présent monsieur de Bloys : (Signé) HAYES. (Tr. des Ch., JJ. 68, pièce 164.)

(3) Confirmatio absolutionis Johannis et Bouchardi de les Rouppenons, par le duc de Normandie. Ce fu fait et donné à Angoulesme, l'an de grâce mil CCC XL et cinq ou mois d'octobre. Par monsieur le Duc, à la relation de mess. R. de Anneville et He. de la Burgière. J. LE CLERC. Collation est faite avec l'original par moy J. LE CLERC. (Arch. de l'Emp. Tr. des Ch., JJ. 68, pièce 224, f°s 420 et 5.)

agissant à Pons, conjointement avec Fouques de Mouras, en qualité de commissaire en Saintonge, « suz la pourvéance et ourdenance des chasteaux et fortilèces, seurté et garde du pays de Xanctonge (1). »

D. Vaissete rapporte (2) qu'en exécution d'un ordre du duc de Normandie, adressé au duc de Bourbon à la fin d'octobre, ce dernier, qui avait convoqué la majeure partie de son armée à Agen pour le 8 novembre, « changea le lieu de l'assemblée... et fit savoir à ses milices de se rendre incessamment à Cahors. » Ce contre-ordre suffirait à lui seul pour ébranler et détruire l'échafaudage si ingénieusement élevé par M. Ribadieu dans le but de défendre, ou plutôt de substituer Caudrot, sur les bords de la Garonne, à Auberoche, en Périgord. En effet, la défaite du comte de l'Isle sous les murs de Caudrot n'obligeait en aucune façon le duc de Normandie à changer le lieu de réunion du corps d'armée du duc de Bourbon ; mais il en était autrement, si le comte de l'Isle avait été battu à Auberoche, en Périgord : car il devait arriver naturellement à l'esprit du duc de Normandie que Derby, dans l'ivresse de son succès, n'abandonnerait pas immédiatement un théâtre où semblaient le retenir les faveurs de la fortune. En cela, le duc de Normandie se trompait ; et, par une manœuvre des plus adroites, provoquée par la conduite coupable des habitants de La Réole, le rusé lieutenant d'Édouard III fit tourner à son profit des dispositions qui auraient pu devenir si funestes pour lui. La nouvelle concentration des efforts du duc de Normandie manquait son but : l'ennemi qu'elle voulait écraser n'était plus là ; il se transportait précisément sur un terrain que la malheureuse tactique du prince mettait, complètement et sans obstacle, à sa disposition.

Avant que le roi de France eût donné le comté de Poitiers au duc de Normandie, l'abbaye de Charroux, de fondation royale, ressortissait à Poitiers, pour raison des biens qu'elle

(1) Bibl. Imp. Mss. Titr. orig.

(2) *Hist. de Lang.*, tome IV, p. 157.

possédait en Poitou et dans la Marche. La donation royale n'avait rien changé au ressort. Les religieux de Charroux, désirant provoquer une modification, parce qu'ils appréhendaient que le ressort à une juridiction comtale n'altérât la nature et le caractère de la fondation de leur monastère, s'adressèrent au duc de Normandie, qui, par lettres données à Angoulême, le 3 novembre 1345, autorisa les requérants à porter désormais leurs causes au juge du pariage de Limoges (1).

Le 7 novembre, à Angoulême, le duc de Normandie, qui avait retenu Gaston, comte de Foix, avec trois cents hommes d'armes à cheval, et mille hommes de pied, pour garder les frontières de Marsan, de Gavardan, de Captieux, etc., ordonna aux trésoriers des guerres de payer à Gaston de Foix les gages nécessaires pour soutenir sa compagnie (2).

Enfin, ce fut encore à Angoulême, dans le mois de novembre 1345, que le duc de Normandie anoblit Bertrand de Viviers (de Vivariis), citoyen de Beaucaire (3), confirma les

(1) Johannes... notum facimus quod nos, audita supplicatione religiosorum virorum abbatis et conventus monasterii Karrossensis, de fundatione regia, priorisque ac singularum ipsius monasterii personarum, asserentium quod ipsi, ratione bonorum et rerum suorum que et quos in Pictavensi et Marchie comitatibus, ratione dictorum monasterii, prioratuum et menbrorum, tenent et possident, in Pictavia, antequam, ex dono regio, prefatus comitatus ad nos noviter devenisset et nostro domanio, virtute dicti doni, fuisset applicatus, Pictavis, dicti religiosi prioresque et singulares ipsius monasterii persone ressortiri consueverant, et, ne a domanio regio, occasione divisionis ipsius comitatus pictavensis separari vadeantur (*sic*), ressortum ipsorum religiosorum coram judice pariagii apud Lemovicos, dicto domino genitori nostro immediate subjectos, ordinare de nostra speciali gratia dinaremus; cupientes igitur prefatos religiosos in concessis libertatibus... fovere, et sub domanio regio remanere, ne a corona Francie separi (*sic*) videantur, judicem ipsius paragii prefatum dicti loci de Lemovicis aut ejus locum tenentem eidem monasterio Karrossensi prioratibusque ac menbris... constituimus... coram quo causas ipsorum religiosorum prioratuumque et menbrorum prefatorum, in casu ressorti superioritatis quam aliter... agitari, terminari... volumus... Datum Angolesme III^a^ die mensis novembris anno Domini millesimo trescentesimo quadragesimo quinto. Confirmé par le Roi en mai 1346. (Arch. de l'Emp. Tr. des Ch., reg. 68, f° 466.)

(2) Bibl. Imp. Mss. Doat, vol. 189, f° 181.

(3) Arch. de l'Emp., Tr. des Chart., reg. 68.

lettres d'anoblissement de maître Laurent Poussart (1), et donna à Robert de Lorriz et à Peronnelle, sa femme, des immeubles à Richebourg (2).

Ce dernier don est confirmé par le Roi, avec cette importante clause finale : « Et pour ce que ce soit ferme chose et estable à touz jours, nous avons fait séeller ces lettres de nostre grant séel. Donné à Engoulesme, après et depuis ce que les lettres de nostre dit filz, ci dessus encorporées, furent faites et données, l'an de grâce mil CCC XLV dessusdiz. » Les termes de cette clause permettent d'avancer que le roi de France fut à Angoulême dans le courant de novembre 1345 : il y aurait, dans ce cas, séjourné quelque temps, s'il était vrai, comme le dit D. Vaissete (3), qu'il s'y trouvait déjà dès le 25 octobre. L'hésitation, sur ce point, ne saurait être interdite, si l'on considère que, le 23 octobre 1345, Philippe de Valois délivrait, à Paris, des lettres autorisant un impôt au profit de la ville de Saint-Valéry-sur-Mer (4).

Je ne trouve aucun acte qui m'autorise à constater la présence du duc de Normandie à Angoulême après le 7 novembre 1345. Il est possible que le prince, reconnaissant l'impuissance de lutter avantageusement contre Derby, qui, victorieux dans le Périgord, enlevait La Réole au roi de France, et voyait en même temps accourir sous la bannière anglaise de puissants seigneurs de la Guienne, il est, dis-je, possible que le duc de Normandie remonta vers le Nord pour y attendre les effets des mesures prescrites par Philippe de Valois et par lui-même, dans le but d'arrêter les progrès des Anglais. Il passa, en effet, au mois de novembre 1345, à Caunay, où il confirma un droit d'usage dans la forêt du Trait, accordé par lui à Regnauld d'Aulnai (5) et à Lusi-

(1) Arch. de l'Emp. Tr. des Ch., reg. 68.

(2) *Idem, ibid.*

(3) *Hist. de Lang.*, tome IV.

(4) *Ordonn. des Rois de France*, tome XII.

(5) Arch. de l'Emp. Tr. des Ch., reg. 75, f° 309.—*Caunay*, canton de Sauzé, arrondissement de Melle, département des Deux-Sèvres.

gnan (1), où il donna en héritage à Jean de Gencourt, écuyer de la cuisine du roi, le château du Goulet et ses appartenances, que ledit écuyer tenait déjà à vie. Le duc de Bourgogne assistait à la délivrance des lettres du duc de Normandie en faveur de Jean de Gencourt.

Dès le 23 novembre 1345, le duc de Normandie était arrivé à Châtillon-sur-Indre, d'où, ce jour-là même, il mandait à Bertrand de Baux, chevalier, seigneur de Courtesson, capitaine en Périgord, et au sénéchal de Périgord, ou à leurs lieutenants, de mettre le comte de Périgord en possession réelle et corporelle de certains droits qui lui appartenaient en vertu d'un compromis avec le roi de France (2).

(1) *Donum factum ad hereditatem Johanni de Gencuria, scutifero, castri du Goulet, cum pertinenciis suis, quod ante capiebat et tenebat ad vitam.*

Jehan ainsné filz... du roy de France, duc de Normandie... savoir faisons... que... nous, en considération aux bons et aggréables services que ledit Jehan (qualifié plus haut : Jehan de Gencourt), à présent escuier de sa cuisine (celle du Roi)) a faiz à nostredit seigneur et à nous, tant en noz guerres comme ailleurs, et fait encore de jour en jour... avons donné... et donnons... audit Jehan de Gencourt... les dessusdits emolumens dudit chastel que nostre dit seigneur li avoit donné à sa vie, à tenir... par luy ses... hoirs, successeurs... perpétuellement et héritablement à tousjours... Et pour ce que ce soit ferme chose et estable... nous avons fait mettre nostre seel à ces présentes lettres... Ce fu fait à Alisignen, l'an de grâce mil CCC quarante et cinq ou mois de novembre. Par monsieur le Duc, présent monsieur le duc de Bourgogne. Mellou. — *Sine financia Juctic.* (Arch. de l'Emp. Tr. des Ch., reg. 75, pièce 14, f° 4, *verso.*)

(2) Johannes primogenitus... regis Franciæ etc. Dilectro nostro Bertrando de Baucio, militi, domino de Corteso, capitaneo in partibus Petragoricensis deputato, et senescallo Petragoricensi, vel loca tenentibus eorumdem, saluem. Cum olim commune debitum dicto domino genitori nostro, in villa Petragori et ejus suburbiis, et jurisdictio quam idem dominus genitor noster habet in Paragio cum capitulo ecclesiæ beati Frontonis Petragoricensis, in parrochia dictæ ecclesiæ, dilecto et fideli nostro comiti Petragoricensis, in deductionem partis mille ducentarum librarum turonensium annui et perpetui redditus, quos idem dominus genitor noster eidem comiti assignare et assidere tenebatur, ratione cujusdam compositionis inter dictum genitorem nostrum et dictum comitem olim factæ, super toto jure et deverio quod dicto comiti competebat, in terra quæ fuit Reginaldi de Pontibus, quondam domini de Brageraco, ultimi defuncti, in dictum Dominum genitorem nostrum translata, fuerunt assignata et liberata, ipsæque assignatio et liberatio, per nos et, deinde, per dictum dominum genitorem nostrum,

La petite ville de Châtillon-sur-Indre paraît avoir été le quartier général du duc de Normandie, depuis la fin de novembre 1345 jusqu'en février 1346. C'est là que nous le reprendrons après avoir raconté les diverses opérations du duc de Bourbon, depuis le mois de septembre 1345 jusqu'au moment où le duc de Normandie se mit à la tête de l'armée qu'il conduisit au siége d'Aiguillon.

M. Bertrandy.

(La suite au prochain numéro.)

fuerint confirmatæ ; mandamus vobis et vestrum cuilibet committendo quatenus possessionem realem corporalem tradatis, etc. Datum sub sigillo nostri secreti in absentia magni ; Castellioni supra Adriam die vigesimo tertio novembris anno domini millesimo trecentesimo quadragesimo quinto. (Bibl. Imp.] Mss. Moreau, 230, copié sur le titre original, cote 42, ou chap. XXXVIII de l'Inv. de Périgord.)

LE SEIZIÈME SIÈCLE

TROIS PORTRAITS DE FEMMES

Marguerite de Valois. — Jeanne d'Albret. — Catherine de Médicis.

Les plus célèbres historiens de notre époque, par un esprit de critique que l'on a peine à s'expliquer, se sont plu à ternir la glorieuse renommée de Marguerite de Valois, cette reine débonnaire du mince royaume de Navarre, cette charmante sœur de François Ier, cette mère heureuse de la grande Jeanne d'Albret.

Une lettre, sans date, retrouvée par hasard dans les archives de la Bibliothèque Impériale de Paris, a servi de texte aux interprétations les plus calomnieuses, aux faussetés d'appréciation les plus dépravées.

Cette lettre, la voici :

« Sire, ce qui vous plut m'écrire que, en continuant, vous me feriez connaître, m'a fait continuer et davantage espérer que vous ne voudriez laisser votre droit chemin pour fuir ceux qui, par le principal de leur heur, désirent vous voir encore que de mal en pis.

» Mon intention soit prescrite, si ne vous faudra jamais l'honnête et ancienne servitude que j'ai portée et porte à votre heureuse bonne grâce ;

» Et si l'imperfection parfaite de cent mille fautes vous fait dédaigner mon obéissance, au moins, Sire, faites-moi tant d'honneur et si bien que de m'augmenter ma lamentable misère, en demandant espérance pour défaire, là où vous connaissez sans votre aide l'impuissance, comme vous témoignera une enseigne que je vous envoie, ne vous requé-

rant pour fin de mes malheurs et commencement de bonne année, si non qu'il vous plaise que je vous sois quelque petit de ce que infiniment vous m'êtes et serez sans cesse à la pensée.

» En attendant cet heur de vous pouvoir voir et parler à vous, Sire, le désir que j'en ai me presse de très humblement vous supplier que, si ce ne vous est ennui, le me faire dire par ce porteur, et incontinent je partirai, feignant autre occasion.

» Et n'y a ni fâcheux temps, ni pénible chemin qui ne me soit converti en très plaisant et agréable repos, et si m'obligerez tant et trop à vous, et encore davantage, s'il vous plaît ensevelir mes lettres au feu et la parole en silence, autrement vous rendriez :

Pis que morte ma douloureuse vie,
Vivant en vous de la seule espérance
Dont le savoir me cause l'assurance,
Sans que jamais de vous me défie ;
Et si ma main trop faiblement supplie,
Votre bonté excusera l'ignorance
Pis que morte.

Par quoi à vous seule je dédie
Ma volonté et ma toute puissance ;
Recevez-la, car la persévérance
Sera sans fin, ou tôt sera finie
Pis que morte.

Donnant libre carrière à son imagination, M. Michelet s'écrie :

« Il (François Ier) était tellement abaissé de cœur par les jouissances vulgaires, qu'il conçut l'idée indigne de voir jusqu'où irait sa puissance sur cette personne uniquement dévouée.

» Il affecta de douter de cette affection si tendre, osa dire qu'il n'y croirait pas, à moins d'en avoir la preuve et la définitive espérance.

» Nous ne savons bien que ce mot.

» Le reste se devine : on voit l'étrange scène et l'effort pour ne pas comprendre, et la rougeur et la pâleur, l'abîme du désespoir.....

» Le cruel caprice du Roi était peut-être encore moins libertinage que malice et vanité.

» Cet objet, si haut placé dans l'éther du ciel; cette inaccessible étoile, que tous regardaient de si bas; pour qui Bourbon, Bonnivet, cent autres soupiraient, — il trouvait piquant de la faire descendre, de jouer ce tour à tous.

» Rien n'indique que François Ier ait exigé l'accomplissement du sacrifice; mais il avait brisé ce cœur, y avait jeté une ombre pour toute la vie.

» Il remportait ce qui était le fond du sacrifice même : l'abandon de la volonté.

» La terre avait vaincu le ciel et l'avait abaissé à soi; il avait détruit par un jeu barbare, en sa virginité morale, l'être délicat et charmant où il avait son bon génie. »

Voici comment s'exprime M. Henri Martin :

« Marguerite n'avait reçu de sa mère que les exemples de la passion sans frein.

» Elle s'était laissé envahir, de très-bonne heure et à son insu, par un sentiment étrange et funeste.

» Elle avait aimé son frère avec une tendresse si exclusive, si ardente, qu'elle avait cessé de l'aimer comme un frère; fatale passion qui fut le secret de son indifférence, non-seulement pour un mari peu digne d'amour ou d'estime, mais pour les hommages des plus brillants cavaliers de la cour, et qui, dans cette âme naturellement honnête autant que tendre, resta un malheur et ne devint pas un crime.

» La version de M. Michelet, tout en chargeant peut-être les couleurs, est beaucoup plus vraisemblable que

celle du regrettable éditeur des *Lettres de Marguerite*, M. Génou.

» S'il y eut, du frère ou de la sœur, un coupable d'intention, ce ne fut certainement pas Marguerite. »

On le voit aisément : avec une netteté de précision qui ne laisse rien à désirer, MM. Michelet et Henri Martin n'hésitent pas à formuler contre Marguerite de Valois la grosse accusation d'inceste.

Trompés par la mignardise du style et par la mièvrerie des sentiments de cette princesse, l'admirable perspicacité des deux illustres historiens que nous venons de citer a été dévoyée ;

Car ce crime chimérique, qu'ils ont complaisamment inventé, ne repose sur aucune espèce de preuve.

Il est évident que, dans un sérieux examen, la lettre de la duchesse de Nevers dit positivement tout ce qu'elle veut dire.

Le roi de France, vaincu à Pavie, par une ironie du sort, est devenu le prisonnier de Charles-Quint.

Il est captif à Madrid. Sa sœur, la duchesse de Nevers, la future épouse de Henri II de Navarre, éminemment femme, douée de toute l'impressibilité des natures poétiques, très-fière de sa naissance, aimant passionnément son frère, mais d'autant plus qu'il était malheureux, accourt auprès de lui pour le consoler et, si c'est possible, pour rompre son esclavage.

Elle s'ingénie à découvrir des ruses féminines qui abaissent l'orgueil royal de François Ier et qui amoindrissent les exorbitantes prétentions de Charles-Quint.

L'empereur, en effet, ne demandait rien moins, pour la rançon du roi de France, que l'abandon d'un des plus beaux fleurons de sa couronne : le duché de Bourgogne, et quelques provinces du Midi avec lesquelles il voulait constituer une royauté au prince rebelle de Bourbon.

L'honneur de sa couronne parle plus haut dans le cœur de Valois que toutes les séductions de sa sœur.

Cependant, il se sent ébranlé, et, pour ne point succomber aux irrésistibles tentations de sa tendresse, il élude les supplications de Marguerite par de vagues promesses, et la renvoie en France.

Cette seule phrase : « Ce qui vous plut m'écrire que, » en continuant, vous me feriez connaître et davantage » espérer que vous ne voudriez laisser votre *droit che-* » *min*, » n'est-ce pas, pour tout esprit de bonne foi, la fidèle expression des instances de la princesse qui persuadait le roi prisonnier des malheurs de son royaume et d'acquiescer au sacrifice qu'elle lui demandait ?

« Votre droit chemin, » c'est l'orgueil chevaleresque de la race royale, qui ne veut pas dépecer l'héritage de ses ancêtres, — ce que le Roi considère comme une honte et comme un déshonneur.

Elle ajoute, pour mieux vaincre ses scrupules : « Qu'il » vous plaise que je vous sois quelque petit de ce que » infiniment vous m'êtes et serez sans cesse à la pensée. »

Elle parle ainsi, parce qu'elle se sait aimée et chérie.

Son refus la rendra « pis que morte, » et elle attend sa réponse en chemin, ne pouvant se résoudre, eu égard à l'agitation qui bouleversait tout le royaume, à faire un pas de plus en avant, prête à revenir à Madrid, sur un seul mot, un seul geste, mais sans cesse, les regards tournés en arrière, en proie à de profonds chagrins lorsqu'elle songe à la France.....

La date de cette lettre, les événements l'impriment d'une authenticité irréfragable, est de l'année 1524.

Avilie dans son affection fraternelle, on a voulu, en outre, lui porter le dernier coup comme poète, en bafouant ses œuvres littéraires et en persistant à n'y voir que les confidences de son impudicité ; et on a même,

d'un mot bouffon, pour combler la mesure, nié impudemment la grandeur morale de sa vie de souveraine, en l'accusant d'une duplicité criminelle dans sa conduite religieuse. Quoique la critique moderne ait essayé de disculper la reine de Navarre de son acceptation de la réforme, il est très-certain que si elle n'embrassa pas ouvertement le protestantisme, dn moins elle proposa et conseilla à François Ier la tolérance des cultes, qu'elle propagea elle-même dans ses États.

En vain elle est morte dans les sentiments de la religion catholique, et confessée, à sa dernière heure, par le cordelier Caillau, il reste avéré que l'auteur de l'*Heptaméron*, pure du crime d'inceste, a été l'un des plus charmants esprits de son temps, et qu'elle a contribué quelque peu à la formation de la langue française du dix-septième siècle.

Sa fille, Jeanne d'Albret, la glorieuse mère de Henri IV, comme si, avec la couronne de Navarre, elle eût reçu l'héritage de haine qui avait terni la mémoire de Marguerite de Valois, fut, de son vivant, outragée dans sa vie de reine et d'épouse, et, morte, diffamée à plaisir par les courtisans historiens de Louis XIV, qui avaient besoin d'immoler sa chasteté pour fabriquer une généalogie postiche à la marquise de Maintenon. Tant de versions contradictoires ont été répandues sur le grand rôle politique de cette reine, qu'il est besoin, pour bien l'étudier, de la suivre attentivement, scrupuleusement, dans chaque phase de son héroïque carrière, si bien ouverte à la publicité.

LOUIS ROZÈS.

(La suite au prochain numéro.)

REVUE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

Comme nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, nous allons faire le compte-rendu des diverses institutions littéraires et scientifiques de Bordeaux qui ont repris leurs séances dans le courant du mois qui vient de s'écouler. Notre analyse sera peut-être incomplète, mais nous tâcherons de faire mieux le mois prochain. — Nous rappellerons, à ce sujet, à MM. les Secrétaires des Sociétés savantes qui désirent publier leurs comptes-rendus, que nous sommes entièrement à leur disposition.

Discours d'ouverture du Cours d'Agriculture de Bordeaux, année 1869-1870. — M. Petit-Lafitte, professeur d'agriculture de la Gironde, a inauguré la reprise des cours le 9 novembre, dans l'amphithéâtre du Musée de la ville. Ces cours ont lieu deux fois par semaine : les mardis, à sept heures et demie du soir, pour les démonstrations orales, et les jeudis, à trois heures, pour les démonstrations expérimentales.

Le savant professeur a pris pour texte de son discours d'ouverture les *produits d'élite* de l'agriculture de la Gironde. Inutile de dire que la vigne y tient la première place. Mais, malgré son immense développement, la précieuse plante est loin d'occuper toute la superficie du département, et on trouve aussi, suivant la nature et l'exposition du sol, d'assez grandes quantités d'excellent froment; des pois, si renommés pour l'exportation ; des pêchers, dont les fruits ne le cèdent, ni pour le volume ni pour le parfum, à ceux d'aucun autre pays; certaines espèces de cerises et de pommes hautement appréciées des connaisseurs; etc.— Plusieurs passages de ce discours nous ont paru des plus instructifs. Ainsi, au sujet de la

vigne, M. Petit-Lafitte rappelle « que le principe calcaire contenu dans le sol, donne au vin la force et la vigueur; que l'argile le ramène à la douceur, à l'onctuosité ; que la silice lui assure de la finesse, du brillant, de la distinction ; que la matière organique, qui abonde dans les fonds paludéens, ajoute à sa coloration et peut d'abord le priver de certaines qualités, que le temps, il est vrai, lui rend ensuite avec usure... » En parlant de l'arbousier *(arbutus unedo)* ou fraisier des Alpes, il ajoute : « Ce ne serait pas le moment de rechercher comment ce gracieux arbrisseau, dont les tendances sont beaucoup plus méridionales, a pu pénétrer et se répandre sur les dunes d'Arcachon, qu'il couvre d'une constante verdure, et où mûrissent complètement ses fruits ronds, colorés et semblables à de grosses fraises. Disons seulement que ce fruit, d'un goût assez agréable et longtemps abandonné aux oiseaux, a pu fournir une délicate confiture et une bienfaisante boisson utilisée en pharmacie... » — De chaleureux applaudissements ont accueilli cet intéressant discours.

Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux. — Dans sa séance du 5 août, qui a précédé immédiatement les vacances, l'Académie a reçu, comme membre résidant, M. Linder, ingénieur des mines, dont une Commission spéciale avait apprécié les travaux et voté l'admission à l'unanimité. Parmi les ouvrages qui ont été l'objet d'un examen approfondi, nous citerons :

Une *Étude sur les terrains de transition du département de la Gironde;*

Une *Note* manuscrite, d'un vif intérêt, *sur le nombre des Freins qu'il convient d'introduire dans les trains de Chemins de fer.*

Dans la même séance, M. l'Inspecteur d'Académie ayant appelé l'attention de l'Académie sur le concours ouvert par le Ministre de l'instruction publique pour le ressort académique, et qui devait être fermé le 31 juillet, une Commission,

formée de MM. Belin de Launay, de Lacolonge et Roux, est désignée pour compléter le jury d'examen. Sur le refus de M. de Lacolonge, M. l'abbé Bellot des Minières est invité à le remplacer.

M. Brives-Cazes demande le titre de membre résidant ; ses travaux seront l'objet d'un rapport confié aux soins d'une Commission composée de MM. Brochon, Vaucher et Dezeimeris.

L'Académie décide que le rapport de la Commission qui s'est occupée de l'éducation des vers à soie, dirigée avec tant de succès par M. Guihot, et en a fait un rapport des plus favorables, sera publié à part, et tiré au nombre de trois cents exemplaires, pour être distribué tant aux Sociétés correspondantes qu'aux Sociétés d'Agriculture des départements séricicoles.

Le 11 novembre, l'Académie a repris ses séances. La première séance a été remplie :

1° Par le dépouillement des pièces ou mémoires du Concours de l'année 1869, au nombre de vingt-un manuscrits, dont un sur la Physiologie, deux de Biographie, deux d'Histoire locale et seize de Poésie, parmi lesquels figurent deux Proverbes en vers, un Drame également en vers, et une imitation de la comédie de Shakespeare, *Les Méprises*, en vers;

2° Par la nomination des Commissions destinées à juger du mérite des ouvrages adressés à l'Académie ;

3° Par la lecture d'un rapport très-favorable de M. Vaucher sur les titres de M. Brives-Cazes.

Faculté des Lettres et des Sciences. — Le 15, les Facultés ont fait leur rentrée. M. le Recteur, MM. les Doyens et M. le Directeur de l'École de Médecine ont successivement pris la parole, puis a eu lieu la distribution des prix aux élèves de l'École de Médecine. Cette cérémonie terminée, M. Pérès, professeur de zoologie à la Faculté des Sciences, a prononcé le discours d'ouverture.

Le sujet qu'il a traité est un de ceux qui, depuis quelques années, occupent le plus les esprits : *l'Antiquité de l'Homme.* Le savant professeur a fait l'historique des découvertes géologiques qui se rattachent à cette question. Nous regrettons que le discours ne soit pas encore livré à l'impression, pour en donner un compte-rendu un peu plus détaillé à nos lecteurs.

Le Panthéon du Roman. — Tel est le titre d'une nouvelle publication littéraire qui vient de se fonder à Bordeaux, sous la direction de MM. Évariste Carrance et J. Chapelot. Pour justifier son titre, M. Évariste Carrance débute par un roman des plus intéressants : *les Drames de la Bretagne.* Puis, viennent *le Lion Amoureux,* emprunté à Frédéric Soulié, et *Fosse le Sauveteur,* par Alexandre Dumas. — Cette publication est hebdomadaire. La dernière page de chaque livraison est consacrée à la biographie d'une célébrité contemporaine, et donne, en même temps, une reproduction photographique du personnage. — Le *Panthéon du Roman* offre en prime à ses MILLE premiers abonnés un splendide groupe photographique de nos principales célébrités littéraires. — Le prix d'abonnement est de *10 francs* par an. — Bureaux de la rédaction : rue Malbec, 219.

Personne n'ignore qu'après la politique et le théâtre, le roman est ce qui passionne le plus l'esprit français. Aussi, n'hésitons-nous pas à prédire un véritable succès à la nouvelle publication.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que M. BRIVES-CAZES a été élu membre de l'Académie. — Inutile d'ajouter que les travaux de M. Brives-Cazes le rendaient digne en tout point de cet honneur, et qu'on ne peut que féliciter l'Académie de ce choix.

J. N.

ÉTRENNES DE 1870

Il est d'usage, dans beaucoup de Journaux et de Revues, d'offrir à la fin de l'année, aux personnes qui renouvellent leur abonnement, un ouvrage comme prime.

La **Revue d'Aquitaine** offre à ses abonnés, comme prime gratuite pour étrennes de 1870, et à leur choix, un des ouvrages suivants :

Le Brésil contemporain, par A. D'ASSIER. 1 volume in-8°. (Forêts vierges, races, mœurs, institutions, colonisation, guerre de la Plata.)

Histoire naturelle du Langage, par A. D'ASSIER. — Cet ouvrage comprend 2 volumes in-18 :

1er VOLUME. — **Physiologie du langage phonétique**;
2e VOLUME. — **Physiologie du langage graphique.**

Éléments de Philologie, par A. D'ASSIER. — Cet ouvrage comprend également deux volumes :

1er VOLUME. — **Essai de Grammaire générale, d'après la comparaison des principales langues indo-européennes**;
2e VOLUME. — **Essai de Grammaire française, d'après la Grammaire générale des langues indoeuropéennes.**

Essai de Philosophie cosmique, par A. D'ASSIER.

1re PARTIE : **Le Ciel.** — 1 volume in-18.

Les abonnés de la *Revue* qui désireraient un de ces ouvrages, sont priés de faire connaître leur choix par lettre affranchie. Ils recevront *franco*, par retour du courrier, l'ouvrage indiqué.

Le dernier ouvrage, LE CIEL, étant encore sous presse, ne pourra être expédié qu'au mois de février.

Bordeaux. — Imprimerie centrale A. DE LANEFRANQUE, rue Permentade, 23-25.

AVIS A NOS ABONNÉS

Nos lecteurs se rappellent qu'en prenant la direction de la *Revue*, nous nous sommes engagé à porter sous peu le nombre des feuilles de chaque livraison à 5, soit 80 pages au lieu de 64.

D'un autre côté, plusieurs de nos abonnés nous ont manifesté le plaisir qu'ils auraient de voir la *Revue* bimensuelle. Désireux de tenir nos engagements, et de condescendre aux vœux de nos lecteurs, nous allons prendre des mesures pour que la *Revue* paraisse le 1er et le 15 de chaque mois par livraison de 40 pages.

En même temps, et sans rien changer au programme historique, chaque livraison contiendra une *Chronique de quinzaine* qui tiendra nos lecteurs au courant du mouvement actuel. MM. Noulens et Stahl doivent se partager ce soin.

Il arrive parfois que, la bande qui recouvre une livraison se déchirant et se perdant à la poste, la livraison est renvoyée dans nos bureaux, Nous prions MM. les abonnés victimes de cet accident de nous en prévenir, afin que nous puissions le réparer.

Les personnes qui ne désirent pas renouveler leur abonnement, après son expiration, doivent renvoyer la livraison suivante en écrivant sur la bande ce mot : *Refusé*, suivi de leur signature. Ce renvoi n'entraîne pour eux aucun frais de poste.

Tout abonné qui, après l'expiration de son abonnement, n'a pas renvoyé la livraison qui suit, est considéré comme réabonné.

A. A.

UN HOMME PRESCRIT

OU

LE ROYAL MARTYR DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

(Suite)

Bien que les chefs de la Convention gardassent auprès de leurs collègues le secret sur l'évasion du Dauphin, ils ne purent empêcher les indiscrétions ; plusieurs Conventionnels étaient au courant de ce qui s'était passé. Nous avons déjà parlé des révélations de Courtois ; citons encore d'autres attestations de divers membres de la terrible Assemblée.

Voici une déposition faite, le 6 juillet 1840, par-devant John Sise Venn, notaire public à Londres :

« Moi, Catherine Hyde, marquise de Broglio Solari, anciennement attachée au service de S. M. Marie-Antoinette et de la princesse Lamballe, et connue sous le nom de *la petite Anglaise*, je déclare ce qui suit :

» 1° Que me trouvant à Bruxelles avec mon mari, le marquis de Broglio Solari, ministre de la République de Venise, pendant l'hiver de 1803, nous fûmes invités à dîner chez Barras, un des ex-directeurs de la République française. Bonaparte étant devenu le sujet de la conversation entre mon mari et Barras, ce dernier, un peu échauffé par le vin, s'écria : « Je vivrai pour voir pendre ce scélérat de Corse, à » cause de son ingratitude envers moi, qu'il a exilé ici pour » l'avoir fait ce qu'il est. Mais il ne réussira pas dans ses » projets ambitieux, *car le fils de Louis XVI existe !* » Ceci se

passait en 1803. A cette époque, le préfet Pontécoulant avait reçu ordre de ne laisser visiter Barras que par les étrangers.

. . . . . .

» 3° Qu'ayant passé quelque temps avec Hortense, reine de Hollande, à Augsbourg, vers l'année 1819 ou 1820, elle me confirma, dans plusieurs conversations, l'évasion du Dauphin du Temple ; et qu'entre autres choses, elle me dit que, lorsque l'empereur Alexandre et le roi de Prusse allèrent visiter l'impératrice Joséphine, ils lui dirent : « Qui mettrons-nous sur le trône de France ? » Et Joséphine leur répondit : « Naturellement, *le fils de Louis XVI.* »

» *Signé :* CATHERINE HYDE, M^sc DE BROGLIO SOLARI. »

Le Conventionnel Marceau, frère du célèbre général Marceau, a déclaré à divers personnages, à Nice, où il résidait dans ses vieux jours, qu'*il savait positivement que le Dauphin n'était pas mort au Temple*, et que, sans jamais avoir rien fait pour Louis-Philippe, il en recevait une pension de 1,200 fr. sur sa cassette privée, sans doute pour lui fermer la bouche. Lorsqu'on le pressait d'en dire davantage, il s'y refusait en disant : « Je ne le puis ; il ne faut pas être ingrat envers ceux qui nous font du bien. »

Déposition de M. FOURNIER, *ancien prêtre assermenté :*

« Nous étions à table quand on vint à la hâte prévenir mon frère, en sa qualité de Sectionnaire, de se rendre à la Tour, parce que le fils de Capet venait d'expirer. Il me quitta à l'instant. A son retour, il était furieux ; je le vois encore jeter avec rage son chapeau sur le parquet, et me dire : « Je viens d'être » témoin d'un faux : le fils de Louis XVI s'est échappé du » Temple ! »

Une lettre du Conventionnel Reverchon offre encore un précieux témoignage à l'évasion du Dauphin. Rever-

chon était intimement lié avec une amie de Joséphine Beauharnais, nommée Mme Delpèche, que M. de la Barre a vue à Lyon en 1839. Il était du nombre des Conventionnels qui désiraient sauver les jours du fils de Louis XVI, et il en avait fait confidence à cette dame. Celle-ci ayant quitté Paris vers cette époque, pria Reverchon de lui annoncer le résultat de l'événement; il le fit le jour même de l'évasion. La lettre qu'il lui a écrite, et que plusieurs personnes ont lue, porte la date de juin 1795, le timbre de la poste du temps, et annonce *par des mots convenus* que l'enlèvement du Dauphin venait d'avoir lieu.

Extrait d'une Lettre du baron O'DONOVAN, *chevalier de Saint-Louis, demeurant à Belleville, à M. Armand, imprimeur des* MÉMOIRES DU DUC DE NORMANDIE *(juin 1838) :*

« Un fait assez singulier est celui-ci : M. Carelet, élève en médecine en 1795, réside aux Invalides; il est âgé de près de quatre-vingts ans. Il m'a raconté que les médecins Desseau, Girout, Bichat, Bosquiron et lui, appelés à constater la mort de Louis XVII, à la première Révolution, ont déclaré que le corps qui leur était présenté n'était pas le fils de Louis XVI.»

Lettre de Mme DELMAS, *ancienne confidente de Joséphine Beauharnais :*

« J'atteste, sur la foi du serment, que le jeune Prince a été enlevé dans une bière. Il était encore au Temple, lorsque le jeune enfant de l'hôpital mourut, et cette mort est cause de l'évasion du Prince. J'ai eu la confiance de Mme la marquise de Beauharnais; j'ai été la voir sous le Directoire : elle m'a fait comparaître devant Barras, après l'avoir instruit de l'amour que je portais au fils du Roi martyr. M. Barras me fit cadeau d'une tabatière de prix dont le fond contenait les quatre portraits en relief de la famille royale. Je l'ai rencontré en 1824 sur le quai aux Fleurs; il m'a reconnue; et moi, je n'ai

pu le reconnaître que par un signe qu'il avait sous l'œil gauche, tant il était changé par une maladie goutteuse. Il me dit : « *De quelle injustice on s'est rendu coupable envers le Prince martyr!* Venez me voir, je reste à Chaillot. » Mme Sainte-James et Mme Boulard me dirent : « Vous avez eu une grande conférence avec Barras? » Je répondis qu'il m'avait parlé du fils de Louis XVI. « Est-ce qu'il vit encore, ce pauvre enfant? » J'affirmai qu'il vivait, et que c'étaient *Barras* et *Joséphine* qui l'avaient sauvé. Quelle injustice, me répliquèrent ces dames, que ce ne soit pas lui qui règne! Les parents sont pires que les étrangers ! »

» *Signé* : G. Delmas. »

Nous devons ajouter que Mme Delmas, veuve d'un Suisse massacré dans la journée du 10 août, était plus que personne au courant de l'évasion, non-seulement par les confidences de Mme de Beauharnais, mais probablement aussi par la part qu'elle avait prise à l'enlèvement du Prince. Afin de mieux veiller aux intérêts de la famille royale pendant sa captivité, elle s'était déguisée en garde national et avait pu monter plusieurs fois la garde au Temple. Elle avait vu jouer le Dauphin dans la cour de sa prison, et elle le reconnut immédiatement dès son arrivée en France, en 1833.

On lit dans les *Souvenirs sur Marie-Antoinette,* de la comtesse d'Adhémar, dame du Palais de la Reine :

« La naissance d'un fils donna à la Reine l'influence qu'elle devait avoir. Le Roi, charmé de revivre dans un dauphin, en montra une tendre satisfaction à Marie-Antoinette; elle fut plus vive encore lorsque la Reine mit au monde un autre prince que l'on qualifia de *duc de Normandie,* malheureux enfant dont le règne s'est écoulé dans un cachot, *où toutefois il n'a pas trouvé la mort.*

» Certes, je ne veux en aucune manière multiplier les chances qui s'offriront à des imposteurs; mais, en écrivant

ceci, au mois de mai 1799, je certifie sur mon âme et conscience *être positivement sûre que Sa Majesté Louis XVII n'a point péri dans la prison du Temple*. Promis aux Vendéens, *on le leur a remis fidèlement;* mais, en même temps, par une politique infernale, et pour enlever tout prix à ce gage précieux, on a répandu la nouvelle de sa mort. On a osé publier un procès-verbal dans lequel le consciencieux chirurgien Desault a refusé de reconnaître l'identité du cadavre qu'on lui présentait avec celui du fils de Louis XVI. Les révolutionnaires, indignés de son audace, l'en ont puni par le poison. Lorsque j'arriverai à ce moment fatal de notre histoire, *je me charge de réunir en un faisceau les preuves victorieuses de ce que j'avance;* mais, je le répète, je ne m'engage pas à dire ce que le Prince est devenu. Je l'ignore. Le seul Cambacérès, homme de la Révolution, pourrait compléter mon récit, car là-dessus il en sait beaucoup plus que moi. »

D'autres mémoires du temps constatent également que Cambacérès, dont personne n'ignore le rôle qu'il a joué aux diverses époques de la Révolution, était d'autant mieux au courant de ce mystérieux drame, qu'il en était un des acteurs. Nous nous contenterons de citer le passage suivant, extrait de l'*Histoire secrète du Directoire* (Paris, 1832) :

« Mourut-il, ce Roi qui n'a régné que dans les fers? Un procès-verbal l'annonce imparfaitement, et j'y remarque avec surprise les mots consignés par les gens de l'art, dont l'un avait soigné Louis XVII dans sa dernière maladie : « On » nous a représenté un cadavre *qu'on nous a dit être...* » Il paraît étrange que ces messieurs n'aient pas affirmé l'identité de ces restes glacés avec le Prince.

» Richer-Serizy, en interrompant :

» — Il y a beaucoup à dire sur ce point. J'ai assisté, il y a peu de temps, à une fouille nocturne faite au cimetière Sainte-Élisabeth, et entreprise dans le but d'arracher à cette terre

obscure un cadavre sacré; on n'a rien trouvé dans la fosse, pas même les débris de ce corps *qu'on avait dit être*.....

» La marquise d'Esparbès poussa un cri de joie et d'horreur. Je l'imitai; et nombre d'années après, causant avec Cambacérès de ce fait que je lui rapportais, il me dit :

» — Mon opinion est que le fils de Louis XVI *n'est pas mort au Temple.*

» — Mais, répondis-je, sur quoi fondez-vous votre opinion?

» — *Sur ce que je sais*, me répliqua-t-il froidement, et sur ce que je ne dirai point.

» — Pourquoi?... Les temps sont changés.

» — Non pas, au moins, les hommes.

» Cambacérès termina là sa demi-révélation. Il fut inébranlable. Je fus donc peu étonné, lorsque le chirurgien Pelletan me raconta, à son tour, qu'ayant voulu faire, après 1814, l'hommage à la famille royale du cœur de Louis XVII, qu'il avait extrait du corps en en faisant l'ouverture et soigneusement conservé dans de l'esprit-de-vin, elle avait refusé ce cadeau cher et douloureux avec une persistance singulière, dont elle ne se départit pas. — Qu'est donc devenu ce Prince?... »

Quittons les conventionnels pour passer aux témoignages des royalistes. Les documents sont encore plus nombreux et non moins significatifs. Je prends au hasard.

On lit dans le premier volume des *Mémoires de Napoléon*, page 211 :

« Joséphine, dès l'époque de notre mariage, me parut convaincue de l'évasion du Dauphin. Elle se croyait très-avant dans cette intrigue et m'en parla avec bonne foi, me désignant à qui le Prince avait été remis, en quel lieu on le cachait et en quel temps on le ferait reparaître ; je haussais les épaules, et dans ce récit je ne pouvais voir que la simplicité d'une femme crédule. Plus tard, je voulus savoir ce qu'il en

était réellement. Je me fis d'abord présenter le procès-verbal des hommes de l'art; je fus surpris de cette phrase : *On nous a représenté un corps qu'on nous a dit être celui du fils de Capet;* ce qui ne voulait pas dire positivement que c'était celui du Dauphin. D'ailleurs, aucune autre pièce ne constatait l'identité. Je sus que le médecin du Prince avait refusé de signer ce procès-verbal; que lui-même avait cessé de vivre peu de temps après. Je fis faire des fouilles au cimetière de Sainte-Élisabeth, au lieu indiqué de la sépulture du cadavre : la bière, encore assez bien conservée, ayant été ouverte en présence de Fouché et de Savary, *se trouva vide.* »

Déclaration de Mme DE LIGNAC, *supérieure d'une Communauté, à Tours :*

« A l'époque de la Restauration, Mme de Lignac était attachée à un pensionnat tenu par des religieuses, et fréquenté par de jeunes personnes appartenant à des familles distinguées. Deux de ses élèves se trouvaient réunies dans un appartement séparé, et une vive discussion s'était engagée entre les deux camarades. Mme de Lignac, placée de manière à entendre la conversation sans être vue, fut frappée du dialogue suivant :

« — Je te dis que Louis XVIII est un usurpateur.

» — Mais c'est absurde, ce que tu dis là, ma chère; serais-tu devenue républicaine, par hasard? Quelle désolation pour ta famille!

» — Je suis plus royaliste que toi; car ceux qui sont pour la royauté de Louis XVIII sont des révolutionnaires, et ceux qui, comme moi, la combattent, sont les seuls légitimistes.

» — Oh! mais c'est à mourir de rire! Louis XVIII usurpateur! N'est-il pas l'héritier des Bourbons? Le trône ne lui revient-il pas de droit? A qui donc appartient la couronne?

» — A qui? Au fils de Louis XVI, à Louis XVII!

» — A Louis XVII! Ma chère amie, vraiment je crains que tu ne sois folle. Tu connais assez peu ton histoire pour ne pas savoir que le Dauphin est mort dans la tour du Temple?

» — Mensonge de l'histoire; il vit !

» — Ah çà ! voyons, explique-toi donc, car tu m'impatientes !

» — Écoute : J'étais une toute petite fille à l'époque de la Révolution; mon père était très-attaché à Louis XVI et gémissait des malheurs de cette royale famille. Il s'entendit avec plusieurs de ses amis pour faire évader le fils de nos rois, et voici comment je l'ai appris : Dans le temps où l'on fait mourir le Dauphin, mon père fut absent pendant trois jours et trois nuits. Ma mère était fort inquiète, mais ne disait rien. Le troisième jour, il revint; il y avait du bonheur dans sa physionomie; il dit en embrassant ma mère : *Il est sauvé!* Moi, toute petite enfant, je jouais avec mes joujoux; j'étais trop jeune pour qu'on se défiât de moi. Alors il expliqua comment, au moyen d'une substitution d'un autre enfant au Dauphin, on avait fait sortir du Temple l'Orphelin royal, et enterré pour le Dauphin l'autre enfant qui mourut. Voilà ce dont je me souviens parfaitement, et, quoi qu'il arrive, je ne crierai jamais : *Vive Louis XVIII !.....* »

» Mme de Lignac, étonnée de cette révélation étrange, la communiqua à la supérieure. Le père de la jeune personne existait; on lui rapporta la conversation de sa fille, et il affirma qu'effectivement il avait eu la consolation de concourir à l'enlèvement du Dauphin. »

Voici une déposition relative à la veuve du cordonnier Simon, premier gardien du Dauphin. Cette déposition a eu lieu en 1834, devant la cour criminelle qui jugeait Richemont :

« En 1811, j'étais médecin attaché à un hôpital de Paris, dans lequel il y avait beaucoup de malades. Un jour que je parcourais les salles, je visitai une femme qui s'appelait Simon. Elle se plaignait des règlements de la maison, ajoutant :

« — Si mes enfants étaient ici, s'ils savaient que j'y suis, je ne serais pas si malheureuse.

» — Je ne sais pas, lui répondis-je, ce qu'ils pourraient faire pour vous de plus que ce que l'on fait.

» — Oh ! vous ne savez pas de quels enfants je veux parler : j'entends mes petits Bourbons, que j'aime de tout mon cœur.

» — Vos petits Bourbons?

» — Oui, j'ai eu sous ma garde les enfants de Louis XVI. »

» Je fus surpris de ce langage. Elle le répéta, et je lui dis alors :

» — Mais le Dauphin est mort?

» — Non, il n'est pas mort, » reprit-elle. — Alors, elle me raconta comment il était sorti duTemple ; mais j'ai oublié ces particularités. »

La veuve Simon racontait l'évasion du Dauphin à qui voulait l'entendre. Nombre de témoins ont attesté ce fait. Ses révélations n'étant pas du goût de tout le monde, on la consigna d'abord, puis on la resserra plus étroitement dans l'hospice qu'elle habitait, et, afin de détruire les allégations de ce témoin importun, on la fit passer pour folle. Il existe peut-être encore des religieuses de cet hospice, rue de Sèvres, qui ont eu connaissance des dépositions de cette femme, et des mesures prises pour la sequestrer.

Citons encore, à ce sujet, le passage suivant de la lettre qu'un ecclésiastique écrivait, le 22 mars 1837, au duc de Normandie :

« . . . . . Des conférences très-longues que j'ai eues avec des religieuses qui ont constamment soigné la femme Simon, pendant plusieurs années, et jusqu'à sa mort, m'ont prouvé avec évidence qu'on peut assurer avec fondement l'existence du Roi orphelin, vu que ni les promesses ni les menaces n'ont pu empêcher cette malheureuse, touchée enfin de repentir, de proclamer devant qui voulait l'entendre, jusqu'à son dernier soupir, qui paraît avoir été dans la paix du Seigneur, qu'elle était sûre que son *Charles* était en vie... »

Le fils de Simon, qui a travaillé comme ouvrier à Orléans, chez Mme du Buisson, a souvent affirmé à cette dame qu'il savait pertinemment que le Dauphin n'était pas mort au Temple.

Déclaration du Général Comte DU FAYS :

« En 1797, deux ans après la prétendue mort du fils de Louis XVI, je fus informé d'une manière positive, par Mme de G....., que le duc de Normandie avait été sauvé du Temple, et que cet enfant n'avait pu sortir du Temple qu'après le décès de l'enfant que le Comité de Salut public avait fait passer pour lui ; que ce Comité, qui avait eu connaissance de la substitution, le croyait hors de ses mains, tandis qu'il n'était pas encore sorti de la maison du Temple, et qu'il y était adroitement caché. Ce ne fut qu'après l'acte de décès et l'enterrement du prétendu Dauphin, qu'on put profiter d'un moment favorable pour faire franchir au véritable la porte du Temple.

» J'appris, en outre, qu'en 1795, lors de son évasion, il fut transporté chez une dame d'origine allemande, dont le mari avait été tué dans la journée du 10 août, et qui demeurait rue de Sèvres. Je venais, d'après cela, de me mettre sur ses traces en 1797, lorsque je sus que cette femme et le Dauphin avaient disparu, sans que personne pût m'indiquer ce qu'ils étaient devenus. A cette époque, je retournai à l'étranger, où je servais. Ce fut là qu'en 1810, me trouvant dans l'armée prussienne, j'appris par des officiers prussiens que mon Prince n'était pas mort, et qu'il était détenu en Prusse (1).

» La conviction que j'avais de l'existence du fils de Louis XVI, me porta, en 1815 et 1816, à m'adresser à Mme la Dauphine, pour lui parler de son frère; elle me répondit qu'*elle n'avait point la certitude de la mort de son frère*, mais qu'elle ne savait point ce qu'il était devenu. J'allai aussi

(1) Nous expliquerons plus tard, en racontant la vie du Dauphin, la détention dont parle le général Du Fays.

deux fois chez la veuve Simon; elle m'assura que le fils de Louis XVI n'avait point péri au Temple, qu'il reviendrait, et que, si elle vivait alors, elle serait bien dédommagée de tout ce qu'elle avait souffert.

» *Signé :* H. Du Fays, *maréchal de camp.* »

Déclaration de M. J. B. B., *ex-sommelier de Louis XVIII, de 1814 à 1815 :*

« A l'époque de la mort prétendue du Dauphin, un nommé La Pierre, porte-clefs au Temple, me déclara que le fils de Louis XVI avait été remplacé dans sa prison par un autre enfant.

» Pendant que Pichegru se cachait à Paris, il vint souvent chez moi; il y resta même quinze jours, pendant lesquels il y mangeait et y couchait. Plusieurs fois il me dit, alors, que le duc de Normandie existait, et il ne m'a pas caché l'intérêt qu'il y portait.

» De 1814 à 1815, étant chargé des caves du Roi, j'eus plusieurs fois occasion de servir le vin sur la table, soit du Roi, soit de M. de Blacas, chez lequel les Princes alliés dînaient souvent. Le grand-duc Constantin de Russie dit, un jour, au duc de Berry, en parlant du fils de Louis XVI :

» — Et le Prince, en avez-vous des nouvelles ?

» — Je n'en sais absolument rien ! répondit le duc de Berry. »

Il y a quelques années, un ancien militaire dont je regrette qu'on n'ait pas cité le nom, étant sur son lit de mort, à l'hôpital Necker, à Paris, a affirmé, en présence de plusieurs personnes, qu'*il avait été témoin* de la substitution d'un autre enfant au Dauphin, dans la tour du Temple.

Voici une déclaration qui a été remise, le 21 juillet 1839, entre les mains de M. Bérard de Pontlieue, avocat

à la Cour royale, et plus explicite encore que toutes les précédentes :

« Je, soussignée, voulant rendre hommage à la vérité, dans le seul intérêt de la justice, crois devoir rendre le témoignage suivant, dont j'affirme la sincérité :

» Mon oncle, Jacques Moinac, premier confiseur de la Cour (celle de Louis XVI), y était plus particulièrement connu, à cause de son excellent cœur, sous le nom de *bon Jacques*. Ses fonctions le mettaient souvent en rapport avec le jeune duc de Normandie, qu'il voyait journellement. Son dévouement à la famille de son Roi attira bientôt sur lui un arrêt de proscription. Il n'évita la hache révolutionnaire que par la protection d'un compatriote puissant, qui parvint à l'y soustraire.

» Louis XVI et la vertueuse Marie-Antoinette étaient montés sur l'échafaud. Jacques se dévoua à l'héritier de son maître. Ses protestations révolutionnaires avaient fait croire à la sincérité de son *sans-culottisme*. A force de flatteries et d'adresse, il avait gagné la confiance des farouches cerbères qui gardaient l'entrée du Temple, et dont il partageait les orgies, afin de pouvoir les accompagner quelquefois, lorsqu'ils gardaient le jeune prisonnier. C'était pendant ces fréquentes visites qu'il trouvait moyen de glisser à l'enfant des boîtes de pastilles de bouillon qu'il composait lui-même.

» Cependant Jacques était devenu suspect aux époux Simon. Il crut prudent de se tenir éloigné du Temple.

» Ayant appris plus tard la mort de l'enfant, il affecta tant de joie, qu'après plusieurs refus, il obtint enfin la permission, en faveur de son *sans-culottisme* bien connu, de voir le *petit Capet* après son décès. Mais quels ne furent pas sa surprise et son bonheur, en considérant attentivement les traits de l'enfant, d'acquérir la certitude que l'enfant mort au Temple n'était pas le fils de Louis XVI, qu'il connaissait parfaitement pour l'avoir vu tous les jours et plusieurs fois au Temple.

» Tout de suite en sortant du Temple, mon oncle vint trouver M. de la Motte, de Lyon, et lui dit : « Je viens de voir l'en-

fant qui est mort au Temple. *Ce n'est pas le Prince.* — Nous en aurons la certitude aujourd'hui ! » lui répondit M. de la Motte. En effet, M. de la Motte sut, le jour même, d'un autre côté, que l'enfant qui était mort n'était pas le Dauphin, et que la femme Simon avait contribué pour quelque chose *à l'évasion.*

» Tous les faits ci-dessus m'ont été rapportés par mon oncle, M. Jacques Moinac, qui m'en parlait tous les jours quand nous étions seuls. Mon oncle est mort au commencement de la Restauration.

» Vᵉ Desmazes, *née* Moinac. »

Déclaration de M. de Chatelain.

« En 1814 (j'avais alors treize ans), étant sorti du collége pour aller voir, avec mon père, l'entrée à Paris de Louis XVIII, j'ai su par mon père, qui l'affirmait alors à mon cousin, le peintre Van Gorph, que le Dauphin n'était pas mort au Temple, comme on en avait fait courir le bruit, et que le trône sur lequel allait s'asseoir le roi Louis XVIII devait appartenir à Louis XVII, dont la trace avait été perdue, mais qui, dans la pensée de mon père, n'était pas mort.

» Ma curiosité d'enfant fut vivement excitée en entendant mon père parler ainsi. L'éducation donnée à la jeunesse était si singulièrement entendue, de par ordre de Napoléon, que, dans nos colléges, les enfants de treize ans connaissaient parfaitement l'histoire des Grecs et des Romains; mais, en revanche, ils n'avaient aucune idée de l'histoire de France. Aussi, le nom de Bourbon étant alors nouveau pour moi, tout ce qui y avait rapport m'intéressait vivement. J'appris donc de mon père que le Dauphin avait été sauvé du Temple. Mon père le savait, ou plutôt l'avait su un des premiers, ayant été, comme garde national, de service à la prison du Temple, quelques jours après l'évasion du Dauphin. Il avait, depuis, obtenu la confirmation de la certitude de l'évasion par son oncle, M. Chatelain (de l'Yonne), *qui fut membre de la Convention* et du Conseil des Cinq-Cents, et qui ne voulut pas voter

la mort du Roi, mais bien l'appel au Peuple et le bannissement.

» De 1814 à 1820, époque où j'eus le malheur de perdre mon père, il me parla souvent du Dauphin, et de sa conviction qu'il était sorti vivant du Temple.

» *Signé :* Le Chevalier DE CHATELAIN.

» Londres, 27 septembre 1849. »

Au commencement de l'hiver de 1868, je me trouvais dans un hôtel d'Amélie-les-Bains, en compagnie de M. Laurens-Rabier, ancien avoué du duc de Normandie, et de plusieurs autres personnes. La conversation étant tombée sur Louis XVII, un religieux dont je pourrais citer le nom et l'adresse, semblait prendre un intérêt tout particulier à ce que M. Laurens-Rabier racontait sur son illustre client. Prenant à son tour la parole, il déclara avoir connu un ancien aumônier des armées vendéennes qui, bien des fois, l'avait entretenu de Louis XVII, de son évasion du Temple, et de son arrivée dans la Vendée, où il avait eu occasion de le voir.

A. D'ASSIER.

(A continuer.)

LES ESSAIS DE MICHEL MONTAIGNE

L'EXEMPLAIRE CORRIGÉ PAR L'AUTEUR ET CONSERVÉ DANS LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BORDEAUX

Nécessité d'une Édition nouvelle

Il existe déjà quatre-vingts éditions, tout au moins, du *livre de bonne foy* qu'écrivit, dans sa retraite studieuse, un moraliste illustre, contemporain des Valois; livre toujours lu, toujours admiré, toujours jeune, et qui, jouissant du rare privilége de « se maintenir sur l'aile des temps » (1), vivra tout autant que la langue française. On le réimprime sans cesse (2); mais, malgré des éditions aussi multipliées, ne reste-t-il pas encore un travail de critique à faire sur le texte de ces pages où Montaigne a tracé son portrait avec tant de charme, avec une si parfaite franchise ? Nous n'hésitons pas à répondre affirmativement.

Ceci exige quelques explications; nous nous efforcerons de les rendre claires et succinctes.

La première édition des *Essais* vit le jour en 1580. Elle est devenue fort rare, et les amateurs mettent à se la procurer un empressement qu'atteste le prix excessif

(1) Nous empruntons cette expression à André Chénier.

(2) Depuis vingt ans, nous avons vu paraître sept éditions nouvelles: trois se bornent à reproduire celle de M. J. V. Le Clerc. On trouve dans celle publiée en 1854 (4 volumes in-12) une notice et des notes par M. Ch. Louandre. L'édition de 1865, effectuée par la maison Garnier, contient une étude de M. Prévost-Paradol. Dans aucune de ces editions, le texte n'a été l'objet d'un travail critique.

auquel elle est arrivée dans quelques ventes publiques récentes (1). Nous savons qu'il s'en trouve des exemplaires dans les Bibliothèques publiques de Montpellier, de Niort et de quelques autres villes ; nous regrettons d'avoir à constater que la Bibliothèque municipale de Bordeaux ne possède pas ce produit si intéressant de notre typographie locale.

Les *Essais* reparurent, avec des augmentations considérables, à Bordeaux, en 1582 ; à Paris, en 1587.

Une édition de 1588 (Paris, in-4°) est indiquée, sur le frontispice, comme *cinquième*. Est-ce une énonciation inexacte ? A-t-il existé réellement une quatrième édition qui s'est dérobée jusqu'ici aux recherches de tous les bibliographes ? C'est ce qu'il ne nous appartient pas de décider.

Quoi qu'il en soit, cette édition de 1588 est celle où le troisième livre a paru pour la première fois ; elle est donc bien plus étendue que les précédentes. Ce fut aussi la dernière qui vit le jour du vivant de Montaigne ; lors de sa mort, survenue en 1592, il en laissa deux exemplaires qu'il avait surchargés d'additions et de corrections.

Un de ces exemplaires (et il a disparu sans laisser de traces) fut remis à la docte demoiselle de Gournay, la *fille d'alliance* de Montaigne ; elle s'en servit pour l'édition in-folio qu'elle mit au jour en 1592 (2).

(1) En 1866, à la vente des livres du prince de Radziwil, ce volume a atteint le prix excessif de 2,060 fr. ; le même exemplaire avait été cédé pour 22 fr., en 1784, à la vente d'Hangard ; en 1864, un autre exemplaire avait été adjugé à 515 fr. à la vente Solar.

(2) Mlle de Gournay a laissé divers ouvrages, aujourd'hui fort recherchés ; le *Manuel du Libraire* fait connaître leurs titres. Cette docte personne a attiré l'attention des littérateurs modernes. On trouve une notice à son égard dans le livre de M. Livet : *Précieux et Précieuses* (1859). L'écrit de M. Feugère : *Mademoiselle de Gournay* (1853), peut dispenser, d'ailleurs, de presque toutes les autres sources. L'article signé de M. Victor Fournel, dans la *Nouvelle Biographie générale*, tome XXI, mérite aussi d'être lu.

L'autre exemplaire fut, d'après l'ordre de Montaigne, remis par sa veuve aux Feuillants de Bordeaux. L'illustre philosophe avait une vive affection pour cette communauté ; c'est dans cette chapelle qu'il voulut être inhumé. Pendant plus de deux cents ans, ce précieux volume resta complètement ignoré.

Au commencement du siècle, son existence fut enfin signalée dans un journal qui paraissait alors à Bordeaux, le *Bulletin Polymathique*, et, conformément à la demande d'un littérateur qui était devenu ministre, de François de Neufchâteau, le précieux volume fut expédié à Paris et confié à un partisan zélé des doctrines des Encyclopédistes, à Naigeon (1), qui préparait une édition nouvelle des *Essais*, et qui la fit paraître chez Didot en 1802 (4 vol. in-12).

Elle ne se recommande point par l'élégance typographique, mais elle est intéressante au point de vue de la critique du texte de Montaigne, parce que Naigeon, profitant du travail de révision qu'avait entrepris le vieux philosophe, introduisit bien des variantes, bien des phrases qui ne se trouvaient point dans les éditions précédentes. Il faut observer, d'ailleurs, qu'obéissant à un système que nous ne discuterons pas, les réimpressions des *Essais* publiées depuis une soixantaine d'années, ont laissé de côté le texte donné par Naigeon ; il n'a été suivi que dans une seule édition, celle mise au jour par les soins d'Amaury-Duval en 1820 (6 vol. in-8°). Nous comprenons ce procédé de la part de libraires qui reproduisent, sans examen, un ouvrage dont le succès est consacré, et qui ne se préoccupent nullement de faire

(1) Naigeon, écrivain fort médiocre et qui se faisait gloire de pousser à leur dernière limite les doctrines de la philosophie moderne, était, du moins, un bibliophile des plus fervents. — Voir le *Catalogue de la Bibliothèque d'un Amateur* (M. A. A. Renouard), 1818, tome I, p. 54.

mieux que leurs prédécesseurs ; mais nous regrettons de voir un littérateur aussi instruit que judicieux, M. J. Victor Le Clerc, membre de l'Institut et doyen de la Faculté des lettres de Paris, traiter avec un dédain bien injuste, ce nous semble, l'édition de Naigeon, et se contenter d'en citer quelques passages fort peu nombreux, lorsqu'il voulut bien surveiller la réimpression des *Essais*, publiée en 1826-1828 (5 vol. in-8°). Ce texte est celui qui est, de nos jours, reproduit sans examen par les libraires qui veulent donner un Montaigne.

Un bibliophile fervent, qui, depuis près de quarante années, s'occupe avec un zèle infatigable de tout ce qui se rattache à la personne, à la famille, aux écrits de Montaigne, M. le docteur Payen, à Paris, est entré, à l'égard des diverses éditions des *Essais*, dans des détails fort exacts qu'il ne saurait être question de reproduire ici ; on les trouvera dans sa brochure de 71 pages, qu'il est d'ailleurs difficile de se procurer, car elle n'a été tirée qu'à un petit nombre d'exemplaires, et elle n'a point été mise dans le commerce (1). Un juge éclairé, un académicien illustre, Charles Nodier, n'a pas hésité à déclarer que ce travail « était au-dessus de tout éloge. » (*Bulletin du Bibliophile*, 3e série, p. 4.)

Notons, en passant, que, de 1580 à 1600, les *Essais* furent imprimés neuf fois ; mais la grande époque de Louis XIV goûta peu ce livre aimable, car, de 1669 à 1724, une seule édition fut mise au jour. Pendant toute la durée du premier Empire, on ne trouve, en dix ans, qu'un nouveau tirage de l'édition de 1802, portant la date de 1811.

Sorti des mains de Naigeon, le volume couvert des

(1) M. Payen a publié, au sujet de Montaigne, d'autres opuscules qui se rencontrent bien rarement, parce qu'il n'en a fait imprimer que quelques exemplaires, distribués à des amis.

notes autographes de Montaigne est revenu à Bordeaux, où il est conservé avec tout le soin dont il mérite d'être entouré. Malheureusement, à une époque reculée, il a été relié en maroquin bleu, et les ciseaux d'un ouvrier stupide et non surveillé ont atteint les extrémités des marges de manière à enlever parfois de l'écriture, à rendre des phrases incomplètes. Cet acte de vandalisme ne saurait être l'objet de regrets trop vifs.

Les marges, les interlignes sont remplis d'additions et de corrections ; les renvois sont nombreux, les ratures sont multipliées. L'écriture de Montaigne est, heureusement, nette et lisible ; mais il faut de l'habitude et une attention aussi tenace que patiente pour ne point perdre le fil de toutes ces phrases ajoutées, de tous ces mots changés.

Un examen scrupuleux démontre bien vite que Naigeon est loin d'avoir reproduit le texte qu'il avait sous les yeux avec la fidélité qu'on exige aujourd'hui ; il a modifié l'orthographe, il a changé la ponctuation ; il ne reproduit donc pas la véritable physionomie des *Essais*, physionomie que restituera un jour une édition exécutée avec une consciencieuse fidélité, d'après l'exemplaire de Bordeaux.

Citons quelques exemples des secours que fournit, pour l'établissement d'un bon texte des *Essais*, le volume que nous avons souvent tenu entre nos mains : .

Au chapitre II du second livre, Montaigne, qui vient de parler des ivrognes, se trouve amené, par une de ces digressions qui lui sont familières, à causer longuement de son père, qui est décédé après lui avoir laissé « des guerres au-delà des monts *un papier journal suivant poinct par poinct* ce qui s'y passa. » (Une correction manuscrite porte, au lieu des mots que nous mettons en italique : « des memoires suivanct iour par jour. ») Après

cette tirade, le philosophe s'écrie : « Revenons à nos bouteilles ! » Le manuscrit montre que cinq fois il a effacé, rétabli, remanié cette exclamation originale. Il avait d'abord écrit : *Revenons ;* ensuite, *tournons* lui a souri ; puis, c'est à *retournons* qu'il a donné la préférence, et il a fini par s'en tenir au premier mot qu'il avait inscrit, à *revenons*.

Des corrections de ce genre ne sont pas à dédaigner ; les gens de goût aimeront sans doute à savoir comment Montaigne a refait trois ou quatre fois une de ses phrases ; ils examineront aussi avec un vif intérêt une foule de mots substitués à d'autres, et de phrases achevées et complètes qui s'encadreraient fort bien dans le texte imprimé. Le tout a été rayé après coup, parfois, d'un simple trait qui n'interdit pas la lecture ; parfois, aussi, des lignes entières ont disparu sous une épaisse couche d'encre qui ne permet plus de les déchiffrer.

Parmi les corrections, il s'en rencontre un assez grand nombre qui ont fait disparaître des expressions triviales (il faut le reconnaître), mais d'une énergie vive et franche. Quelques-unes de ces substitutions portent sur des expressions qui choquent aujourd'hui les bienséances. Au seizième siècle, on était moins méticuleux. — Mentionnons deux exemples de ces leçons retranchées :

« Une tousseur continuelle me pince le gosier (liv. Ier, chap. XX) : *irrite mon poulmon.* »

« Je suis ennemi des actions subtiles, couvertes et trompeuses *(subtiles et feinctes).* »

Dans le chapitre XXV du livre premier, il s'agit des « prognostiques » des mouvements de l'enfance : « Platon me semble lui donner beaucoup trop de pied *(beaucoup d'autorité).* »

Dans le même chapitre, Montaigne avait écrit : « Vous ne voyez pas les espèces et après-disnées d'un homme

du Parlement ; vous voyez les alliances qu'il a attrapées. » En se relisant, il a effacé le mot *après-disnées*, et il a substitué l'expression *gaignées* au mot un peu dur d'*attrapées*.

« S'y peut-on y arriver (à la vertu) par des routes d'une pente insensible et imperceptible (pente *facile et polie*). »

Donnons aussi quelques exemples des additions que Montaigne avait jointes à quelques-unes de ses pensées, et que les éditeurs, les yeux attachés sur le texte donné par Mlle de Gournay, n'ont point connues :

« Son estre et son bien (de l'homme) est en indigence. » — « Le mal est à l'homme bien à son tour et le bien mal. Ny la douleur n'est tousiours à fuir, ny la volupté tousiours à suivre. »

« Je suis affamé de me faire cognoistre (liv. III, chap. v). Plésante fantasie ; plusieurs choses que ie ne vouldrois dire à personne, ie le dis au peuple. Et sur mes plus secrètes sciances et pensées renvoie à mon livre mes plus privez amis. »

« Heureux trois et quatre fois qui peut fier en main amye sa pitoyable vieillesse ! » (liv. II, chap. VIII). — Cette phrase, qui n'est point dans les éditions imprimées, est un cri échappé à Montaigne, qui, ayant atteint l'âge de cinquante-deux ans, envisageait avec quelque inquiétude l'avenir ouvert devant lui.

« Cupidon est un dieu ambitieux. » Tel est le texte imprimé. Montaigne, peu satisfait de cet adjectif, le remplaça successivement par *arrogant, mutin, félon*, et, effaçant ces trois épithètes, il finit par revenir à la première.

« La fortune quelques années aprez les punit de mesme pain, mesme soupe. » — « La peine suivit quelques années aprez cette inique superstition. »

Nous remplirions sans peine un volume, si nous prétendions indiquer une partie seulement de ces innombrables variantes, puisqu'il n'y a pas de pages du volume qui nous occupe qui n'en présente un grand nombre. Nous avons donné à ce sujet des détails de quelque étendue dans une brochure publiée il y a assez longtemps (Paris, Téchener, in-8°, 51 pages). Il serait superflu de les reproduire. Notre but est seulement de signaler toutes les ressources encore inexplorées et à peine soupçonnées qu'offre, pour l'étude du génie de Montaigne, la circonstance bien rare de la conservation d'un manuscrit autographe. Il est bien peu de nos grands classiques pour lesquels on soit aussi heureux. Que sont devenus les manuscrits de Molière, de Corneille, de Racine, de La Fontaine ? On l'ignore. Celui des *Pensées* de Pascal est conservé à la Bibliothèque Impériale ; et on sait quelle sensation produisit M. Cousin, lorsqu'il démontra que le texte imprimé différait souvent, de la façon la plus essentielle, de ce qu'avait écrit Pascal. Des manuscrits de J. J. Rousseau se trouvent à la Bibliothèque du Corps législatif, et M. Cousin leur a également consacré quelques articles dans le *Journal des Savants*.

Espérons qu'un jour Montaigne rencontrera un éditeur aussi dévoué qu'attentif, qui mettra en lumière tout ce que renferme le volume conservé à Bordeaux. Il faut accomplir pour les *Essais* ce qu'ont fait pour d'autres ouvrages célèbres les littérateurs qui donnent leurs soins à cette importante série des *Grands Écrivains de France*, publiée par la maison Hachette, sous la direction de M. A. Régnier, membre de l'Institut ; les *Lettres* de Mme de Sévigné ont été, on le sait, présentées sous un aspect tout nouveau et conforme à la vérité. Toutes les variantes de Corneille, de La Bruyère, ont été relevées avec une attention infatigable et éclairée. Un travail sem-

blable, accompli pour Montaigne, sera un inestimable service rendu aux lettres françaises ; espérons que M. Payen ne fera pas attendre longtemps encore cette édition *optima*, qui est le but de ses infatigables recherches (1).

GUSTAVE BRUNET.

(1) N'oublions pas d'ajouter que dans la cinquième édition de l'excellent *Manuel du Libraire*, de M. J. Ch. Brunet, on trouve des renseignements détaillés sur les diverses éditions des *Essais*. — Voir aussi la *France littéraire*, de Quérard.

LE CHATEAU

ET

LA CHAPELLE DE SAINT-CHRISTAUD

dans la banlieue d'Auch.

La terre de Saint-Christaud, qui comprenait, vers le milieu du dix-huitième siècle, les domaines de la Rivière, du Jalis et de la Grange d'Esparsac, était, à cette époque, la propriété de messire Bernard du Faur, seigneur de la Rivière et de Saint-Christaud, d'une fort ancienne famille de Gascogne, et dont la fille unique avait épousé, en 1736, messire Jean-François de Mont, seigneur d'Eoux, baron de Benque et de Gélat en Comminges, chef de la famille de Mont, de l'Armagnac, dont la branche aînée était établie dans le comté de Comminges depuis 1686. Lors de l'aliénation des biens du clergé, ordonnée par l'édit du roi Charles IX, en date du 26 mai 1563, jusqu'à concurrence de cent mille écus de revenu annuel, pour fournir aux charges et dépenses du royaume, la famille du Faur, déjà en possession depuis longtemps de la seigneurie de la Rivière, acquit la terre de la Grange d'Esparsac, dépendante de l'abbaye de Berdoues. Cette abbaye était alors tenue en commande par Sernin de Bazillac, conseiller au Parlement de Toulouse, et avait autrefois été la propriété des religieux de Citeaux, qui la travaillaient de leurs mains.

La mort de Bernard du Faur, arrivée en 1754, mit le baron et la baronne de Benque en possession de la terre de Saint-Christaud, avec toutes ses dépendances. Les

nouveaux possesseurs, peu désireux de conserver cet héritage, en firent deux parts qu'ils vendirent. — L'une, avec le château de Saint-Christaud, fut achetée, en 1757, par messire Louis-François de Luppé, marquis de Besmaux, ancien capitaine au régiment d'Anjou, chevalier de Saint-Louis, en 30,240 livres. Un des témoins de l'acte fut noble Raymond-Charles de Vic, seigneur de Bachas en Comminges. — L'autre part, comprenant le domaine de la Grange d'Esparsac, fut acquise, en 1765, par M. Paris Bordenave, bourgeois de Villeneuve-d'Astarac.

Lorsque, au douzième siècle, les papes Adrien III et Alexandre III révoquèrent les priviléges qui dispensaient presque tous les religieux de payer les dîmes des terres qu'ils cultivaient, parce que ces priviléges portaient préjudice aux églises paroissiales, ils les maintinrent comme un encouragement à l'agriculture en faveur de l'ordre de Cîteaux, l'ordre agriculteur par excellence, pour les terres que les religieux cultivaient eux-mêmes, le plus souvent après les avoir défrichées. Toutefois, le quatrième concile de Latran, tenu en 1215, borna ce privilége aux terres possédées par l'ordre de Cîteaux à cette époque, et le supprima entièrement pour les terres qu'il pourrait acquérir à l'avenir.

La Grange d'Esparsac ayant été dans la dotation de l'abbaye de Berdoues avant 1215, comme l'indiquent plusieurs Bulles antérieures à cette date, qui en font mention, cette terre se trouvait dispensée de payer la dîme. Elle avait constamment joui de cette exemption, lorsque, en 1768, messire François-Xavier de Laclaverie de Soupets, docteur en théologie, chanoine de Sainte-Marie d'Auch, archidiacre d'Astarac et curé de Pavie, réclama la dîme en cette dernière qualité. Un procès intervint, et la transaction qui le termina, en 1771, était

loin de laisser pressentir la solution si violente qu'eut, vingt ans plus tard, cette question des dîmes. — Le curé de Pavie renonça aux arrérages de la dîme, mais M. Paris Bordenave dut s'engager à la payer à l'avenir.

La terre de Saint-Christaud fut revendue, peu de temps avant 1789, par la famille de Luppé à divers particuliers. — Le château est aujourd'hui, croyons-nous, la propriété de la famille Olivier. Il demanderait de grandes réparations; mais, tel qu'il est, il présente encore un véritable intérêt archéologique et architectural. C'est un des rares spécimens des maisons seigneuriales de la fin du seizième siècle, closes sans être fortifiées, et qui forment la transition des temps féodaux et de guerres locales, aux temps, plus calmes, de la culture des terres, qui succédèrent aux querelles de religion.

Ce château, bâti en retour d'équerre, avec les écuries et dépendances entourant la cour, n'a d'autre accès qu'un grand portail dont les vantaux étaient assujettis, à l'intérieur, par une barre de fer en travers, mordant des deux bouts dans les murs. On voit dans la grande salle les armes des du Faur coloriées sur le trumeau de la cheminée et très-bien conservées. Tout le château repose sur des souterrains voûtés, servant autrefois de caves. Il est flanqué, aux angles sud-ouest et nord-ouest, de deux tours rondes, ou pavillons en poivrières; la tour carrée, ou donjon, à l'angle nord-est, a été démolie. — On remarque encore, à l'intérieur de cette vaste habitation, de belles cheminées en pierre sculptée. L'une d'elles avait été peinte et armoriée. Elle sert de chauffoir au bordier, et est très-dégradée.

A l'entrée du château se trouvent des ormeaux séculaires, dits *sullys*. — Mais la chapelle domestique, dédiée à saint Christophe, d'où venait le nom de *Saint-Christaud*, et à saint Jacques, et dont parle D. Brugèle,

dans ses *Chroniques du Diocèse d'Auch*, a été démolie. Il serait question, nous dit-on, de rebâtir ce modeste sanctuaire. Nous ne pouvons que faire des vœux pour la réalisation de ce projet, que le souvenir de la légende de saint Christophe, très-vivant dans le cœur des populations religieuses de la banlieue d'Auch, ne peut que rendre populaire. Saint Christophe avait, d'après la croyance commune, le pouvoir de guérir les croûtes qui recouvrent, comme d'une coiffe ou d'un masque, la tête ou la figure des petits enfants, et que les habitants du pays appellent *christailles*. Les mères lui portaient les enfants atteints de cette maladie, et la dévotion a survécu à la démolition de la chapelle. Encore aujourd'hui on va faire brûler, sur un fragment de pierre d'autel, qui a été conservé, des herbes cueillies sur le terrain de l'ancien sanctuaire, et l'on met la figure des enfants malades en contact avec la fumée que produit cette incinération. — La dévotion à saint Christophe, qui est très-répandue en France et en Espagne, a des applications très-diverses. Dans certains pays, il était invoqué contre la peste et la possession du Diable. Dans le diocèse du Mans, les jeunes filles qui ont le désir de se marier lui demandent un bon mari.

Il est peu de saints dont la personnalité ait été plus discutée que celle de saint Christophe. Son nom, qui signifie *Porte-Christ (Christophore)*, et sa légende, que nous allons reproduire, ont porté la critique savante à ne voir en lui et dans sa grande taille qu'une signification symbolique, et à le faire passer pour un saint imaginaire. Mais le culte constant que lui rend l'Eglise, et dont l'origine remonte aux premiers siècles du christianisme ; les témoignages si nombreux de la tradition populaire, font tomber cette appréciation exclusive d'une science par trop scrupuleuse.

Voici ce qu'on lit dans la *Nouvelle Biographie générale* de Hoeffer, tome X, page 454 :

« Christophe (Κριστοφορος) vivait probablement au troisième siècle. Selon les uns, né en Syrie ; selon les autres, en Palestine. Il eut, dit-on, douze pieds de haut. Il aurait subi le martyre sous l'empereur Dèce. L'Église d'Orient célèbre sa fête le 9 mai, et l'Église d'Occident, le 25 juillet. On montre des reliques de ce saint en Espagne (1).

» D'après la légende, Christophe n'aurait voulu servir que le plus puissant de tous les monarques. Il visita la cour d'un grand prince, qui avait peur du Diable : il en conclut que le Diable était le plus puissant; mais il remarqua que le Diable témoignait de la crainte en voyant l'image du Christ : Christophe se mit à la recherche de Celui dont la puissance était supérieure à celle du Diable. Dans son embarras, il prit conseil d'un solitaire, qui lui suggéra l'idée de transporter les pélerins de l'autre côté d'un torrent qui manquait de pont. Telle avait été pendant longtemps l'occupation journalière de saint Christophe, lorsqu'un jour un enfant se présenta sur les rives du torrent. Christophe chargea sur ses épaules ce fardeau qu'il croyait léger, mais qui manqua de l'écraser. Cet enfant était le Christ en personne, et, pour se faire connaître, il ordonna à Christophe de planter son grand bâton dans la terre. Christophe obéit, et, le lendemain matin, ce bâton était métamorphosé en dattier garni de feuillage et de fruits. — Des milliers d'hommes, entraînés par ce miracle, adoptèrent le christianisme avec Christophe. Alors, le gouverneur de la province le fit jeter en prison ; mais les plus cruelles épreuves n'ébranlèrent pas sa foi. Il finit par avoir la tête tranchée.

» Saint Christophe est représenté ordinairement sous la forme d'un géant portant l'Enfant-Jésus sur ses épaules, appuyé sur un bâton, et faisant tous ses efforts pour ne pas plier sous le fardeau. — Au moyen-âge, on disait que qui-

(1) D. Brugèle dit qu'il en existait aussi en Gascogne. (*Chron. du Diocèse d'Auch*, page 387.)

conque avait vu saint Christophe (1) était assuré de ne pas mourir de *malemort*. — Une statue colossale du saint existait autrefois dans l'église métropolitaine de Paris. Elle a été démolie en 1784. »

La chapelle de Saint-Christaud avait été fondée par noble Charles du Faur, seigneur de la Rivière et de Saint-Christaud, suivant acte du 16 novembre 1686, passé par-devant Me Massas, notaire royal de la ville d'Auch, avec droit, pour lui et ses héritiers, de présenter les chapelains qui devaient la desservir à la nomination de l'archevêque d'Auch. Ce droit fut exercé pour la première fois, quelques jours après l'acte de fondation, en faveur de l'abbé Barthélemy Coustau, dont le titre, en date du 12 décembre 1866, porte la signature de Mgr Anne Tristan de la Baume de Suze, ancien évêque de Tarbes, archevêque nommé d'Auch, vicaire général du diocèse, le siége étant vacant. En 1728, cette chapellenie fut conférée par le cardinal de Polignac, sur la présentation de noble Bernard du Faur de Saint-Christaud, au frère de ce dernier, Louis du Faur de Saint-Christaud, prébendé de l'église métropolitaine de Sainte-Marie d'Auch. Le cardinal de Polignac, très-occupé des intérêts de l'État, qu'il servait avec distinction et succès dans ses missions diplomatiques, ne faisait que de rares et courtes apparitions dans son diocèse. Le titre de l'abbé de Saint-Christaud est signé des vicaires généraux du cardinal : MM. Depetit, Daignan du Sendat, Daignan et Daspe. La mise en possession de la chapellenie eut lieu le 26 mai 1728 par Me Bourdonié, notaire apostolique du diocèse d'Auch. Il est dit dans l'acte qui en fut dressé : « Après avoir » fait lecture de la nomination de chapelain, j'ay pris » ledit sieur Louis de Saint-Christaud par la main, fait

(1) Les Bollandistes signalent de fréquentes apparitions de saint Christophe.

» entrer dans ladite chapelle, et, après luy avoir présenté » de l'eau bénite, je l'ay conduit au pied de l'autel, et, » ayant fait sa prière à genoux, il a baisé ledit autel ; et » par toutes ces formalités et autres, en tel cas requises » et accoutumées, j'ay mis ledit sieur Louis du Faur de » Saint-Christaud en la réelle et corporelle possession » de ladite chapelainie, etc... »

Cette chapelle, fondée principalement pour assurer le service divin aux habitants de la terre de Saint-Christaud, qu'une assez grande distance séparait d'Auch, était dotée d'une rente annuelle de trente livres, à fournir par la famille du fondateur. — Dans l'acte d'achat du château de Saint-Christaud par le marquis de Besmeaux, en 1757, l'acquittement de cette fondation ne fut pas mentionné, par erreur, au nombre des charges imposées à l'acquéreur. Une transaction intervint, en 1762, entre le marquis de Besmeaux et le baron de Benque, pour réparer cette omission. — Les divers documents relatifs à cette chapelle mentionnent la dévotion particulière que les populations du voisinage avaient pour saint Jacques et saint Christophe, qui en étaient les patrons, et dont la fête se célèbre le 25 juillet.

—

Les éléments de cette notice étaient réunis déjà depuis longtemps, mais le temps nous avait manqué pour la publier. — Peut-être, dans l'intervalle, les projets de reconstruction de la chapelle de Saint-Christaud ont-ils été mis à exécution. Dans ce cas, nous arriverions un peu tard pour apporter notre pierre à l'édifice ; dans le cas contraire, nous serions heureux, si, par la publication des faits et des documents qui précèdent, nous donnions un degré de consistance de plus aux projets déjà conçus, et si nous pouvions en déterminer la réalisation.

CYRILLE DE MONT DE BENQUE,
Secrétaire du Conseil général de la Banque de France.

UNE NOUVELLE PLANTE A ALCOOL

Un savant chimiste suédois, M. Stenberg, professeur à l'Université de Stockholm, vient de découvrir un moyen facile de fabriquer très-économiquement de l'alcool avec les lichens qui couvrent le sol des contrées septentrionales. Ce procédé pouvant s'appliquer non-seulement aux lichens, assez communs dans certaines contrées du sud-ouest de la France, mais aussi à d'autres végétaux de nos pays, nous croyons aller au-devant des vœux des lecteurs de la *Revue* en leur faisant connaître cette découverte.

Disons d'abord quelques mots sur la nature et sur les propriétés des lichens.

Les lichens, rangés par Linnée dans les cryptogames, forment une tribu végétale, vivace et très-hygrométrique.

Ils vivent en parasites à l'air libre, sur les rochers, sur les pierres, contre le tronc des arbres. L'une de ces espèces, le *Lichen Rangiferina*, couvre d'un tapis serré et continu les steppes stériles de la Suède, de la Norwége, de la Laponie et, généralement, des contrées boréales et des hautes montagnes.

L'existence des lichens se trouve interrompue par la sécheresse ; ils sont composés d'un thallus crustacé, foliacé ou cylindrique, et leur reproduction a lieu au moyen de spores (espèce de graines microscopiques contenues dans des réceptacles de forme variée). Parfois, aussi, cette reproduction se manifeste par des espèces de gemmes

répandues sous l'épiderme du thallus. C'est ainsi que certains lichens pourraient être considérés comme des algues émergées. Plus généralement, ils se rapprochent des champignons, et plusieurs naturalistes, entre autres Payer, les considèrent, en effet, comme une famille de la classe des champignons.

Jusqu'ici, on n'a guère songé, en France, à utiliser le lichen. Cependant, certaines espèces sont comestibles : le *Lichen Islandicus*, surtout, est, pour les peuples de l'extrême Nord, ce que le froment est pour les populations septentrionales plus privilégiées.

A certaines époques, les habitants des bourgades islandaises vont dans les champs récolter leur provision de lichen pour l'année. Ils font ensuite subir à ces cryptogames divers lavages, les passent au four, les pulvérisent et les conservent dans des tonneaux.

De même que, par des manipulations successives, on prépare d'excellente farine, de même les Islandais industrieux peuvent préparer de bon lichen nutritif.

Ainsi, pour lui enlever son amertume, ceux qui se nourrissent le mieux traitent leur récolte par une lessive alcaline légère, ou par l'immersion prolongée dans l'eau bouillante, ou bien, encore, par des lavages successifs à une température élevée. De cette manière, le principe amer est éliminé, et le goût de cette substance nutritive se rapproche alors assez de celui du pain que nous consommons.

Cette mouture est ensuite convertie en pain par les peuples primitifs du Nord, qui la combinent à un quart ou à un huitième de farine. Ils en préparent des potages gras ou au lait que l'accoutumance, sans doute, fait trouver délicieux.

Dans certaines contrées de l'Asie, telles que la Perse, le Turkestan, etc., on rencontre souvent, à la surface du

sol, une espèce de manne que les habitants cueillent soigneusement pour en faire leur nourriture. Tous les voyageurs qui ont constaté ce phénomène, ont reconnu que cette manne était un lichen, le *Parmelia esculenta*, très-commun dans ces régions, que les vents emportent en quantités considérables, et qu'ils déposent ensuite plus loin.

Les lichens les plus usités comme comestibles sont : le lichen *Citraria* (lichen d'Islande), le lichen *Proboscidus*, le lichen *Nivalis*, le lichen *Rangiferinus*, le lichen *Esculentus*.

Plusieurs lichens, et surtout le *Rangiferinus*, sont très-communs dans les Vosges, les monts d'Auvergne, les Pyrénées, et dans nos landes françaises. Cette plante nutritive pourrait être utilisée comme la pomme de terre, et serait d'une grande ressource dans une période de disette.

Certaines espèces sont également utilisées en médecine. Le lichen d'Islande est un médicament plus ou moins précieux pour les poitrines délicates; on en prépare des pâtes, des gelées, des pastilles, du chocolat, etc.

La Variolaire amère (lichen *Fagineus*), cette espèce si commune sur les écorces des hêtres, des charmes et des châtaigniers, donne un principe appelé *variolarine* qui, nous l'avons maintes fois constaté, est, après le sulfate de quinine, le meilleur fébrifuge et le plus puissant antinévralgique.

Enfin, l'art tinctorial retire des lichens d'éclatantes couleurs : l'*Ericetorum*, mêlé à l'alun et au sulfate de fer, teint en gris de cendre et en fauve ; le *Cornucopioides* donne une belle couleur pourpre ; le *Pyxidatus* fournit une teinture gris-verdâtre ; le *Cladonia uncialis* et le *Parmelia tenella* procurent une couleur brune ou une. L'infusion de *Cladonia sanguinea* est en usage,

chez les Brésiliens, contre les aphthes des enfants ; mêlé avec la chaux et l'hydrochlorate d'ammoniaque, il teint la soie en gris. — Outre ces propriétés, le lichen *Jubatus*, que savourent les rennes, possède d'autres vertus : il constitue un astringent et un hémostatique ; à l'art tinctorial, il donne une magnifique couleur rouge.

Le lichen *Pubescens*, combiné au nitre et au sel marin, teint la laine et la soie couleur de chair ; le *Cornicularia vulpina* donne le principe colorant nommé *vulpuline ;* ce sont les *Lecanora* qui fournissent la cochenille végétale et les belles couleurs ponceau ; les *Parmelia parniformis* et *roccellata* entrent dans la préparation de l'orseille, si usitée en teinture, et maniée par les marbriers pour colorer les marbres blancs et y faire des veines et des taches bleues si agréables à l'œil. Avec l'*orseille*, les Hollandais préparent le *tournesol* en pâte, dont la dissolution sert de réactif en chimie.

L'alimentation, la thérapeutique et l'art de la teinture étaient les seules applications connues, jusqu'ici, de la plante qui nous occupe. Personne ne supposait qu'on pût extraire de ce cryptogame un liquide quelconque. Cependant, quelques peuplades du Nord avaient songé à l'utiliser pour la préparation de la bière. Dans le *Manuel du Naturaliste*, publié l'an V (1797), nous lisons que, « dans un canton de la Tartarie, on substitue le *lichen pulmonaire* au *houblon*, pour faire de la bière, — ce qui la rend plus spiritueuse. » Dans sa *Botanique cryptogamique*, Payer dit aussi qu'en Sibérie, la *pulmonaire* du chêne *(Sticta Pulmonacea)* sert de succédanée au *houblon*, dans la fabrication de la bière. Une découverte récente, due au docteur Stenberg, professeur de chimie à l'Institut Karolin, de Stockholm, prouve que le progrès agricole marche grandissant de jour en jour ; car le savant Suédois est arrivé à obtenir d'assez bon alcool par la distil-

lation des lichens qui croissent en abondance sur toutes les roches de la Suède. La liqueur une fois rectifiée ne le céderait en rien, à ce que l'on assure, à l'eau-de-vie extraite du froment.

D'après M. Stenberg, tous les lichens peuvent produire de l'alcool; mais il préfère celui dont le renne fait sa nourriture : le *Cladonia rangiferina*.

Une lettre qui nous arrive de Stockholm, à ce sujet, nous donne des détails sur le *modus faciendi* employé par M. Stenberg pour l'extraction de l'alcool. Nous sommes heureux de pouvoir indiquer ce procédé, qui est encore inconnu en France, et qui, selon nous, est applicable à d'autres végétaux qu'aux lichens, pour leur conversion alcoolique.

M. Stenberg, nous dit notre correspondant, essaya successivement de préparer l'eau-de-vie avec divers lichens, mais surtout avec le *Cetraria Islandica*, l'*Evernia jubata* et le *Cladonia rangiferina*.

Il détermina d'abord la quantité de sucre de raisin contenue dans chacun de ces lichens, et se servit, à cet effet, de la solution filtrée qu'il avait obtenue en traitant ces cryptogames par l'acide sulfurique. Voici les chiffres qu'il trouva :

		Grammes.	
5 grammes	d'*Evernia jubata* donnèrent...	3,67	sucre de raisin.
5 —	de *Cetraria Islandica*.....	3,60	—
5 —	de *Cladonia rangiferina*.....	3,40	—

Le premier contient donc 73,4 p. 100 de sucre comparé *au poids* de lichen employé; le second en donne 72 p. 100; et le troisième, seulement 68 p. 100.

Afin de constater la proportion de sucre de raisin provenant de chaque espèce de lichen et résultant d'une manière absolue de l'amidon ou de substances analogues contenues dans ces plantes, il fit bouillir dans l'eau, à

plusieurs reprises, une quantité dosée de chaque lichen; puis, il les pressa et transforma, par l'acide sulfurique *atténué*, l'amidon de chaque lichen bouilli en sucre de raisin. Chaque espèce de ces cryptogames avait été avec soin préparée séparément, et il détermina la quantité de sucre de raisin avec les résultats suivants :

Décoction traitée par l'acide sulfurique.	Quantité de lichen.	Sucre de raisin.	Lichen employé.
—	—	—	—
	Grammes.	Grammes	Pour 100.
Evernia jubata.....	5	2,2	44
Cetraria Islandica.....	5	2,0	40
Cladonia rangiferina..	5	0,2	4

Maintenant, si l'on déduit des chiffres du premier tableau les chiffres du second, on a pour chaque espèce de lichen un surplus, et alors :

L'*Evernia* paraît donner 29,4 p. 100 des poids employés ;

Le *Cetraria*, 32 p. 100 ;

Et le *Cladonia*, 64 p. 100.

Ce surplus de sucre, obtenu par la coction avec l'eau acidulée, ne doit pas dériver de l'amidon, mais bien de quelque substance qui ne peut être extraite par l'eau bouillante seule, à cause de l'excès de sucre. C'est ce qui a lieu surtout pour le *Cladonia*. Il est probable que c'est une cellulose *sui generis*, et propre à ces cryptogames, qui forme ce sucre supplémentaire. D'ailleurs, la cellulose de tous les lichens ressemble plus ou moins à celle des trois espèces soumises aux expériences de M. Stenberg. Ce savant chimiste pense que cette cellulose se transforme plus facilement et plus complètement en sucre de raisin sous l'influence des acides.

Quand on veut récolter le *Cladonia* pour la fabrication de l'eau-de-vie, il faut qu'il soit humide, du moins à sa face inférieure ; car, alors, il est plus facile de le cueillir

sans détruire son *stratum*, et, en même temps, il se trouve moins souillé par la terre ou par le sable. — On fait ensuite sécher le lichen à l'air libre, et on le nettoie avec le plus grand soin.

Pour la fabrication de l'eau-de-vie, M. Stenberg prit 1,500 livres de *Cladonia* (une livre suédoise vaut 337 grammes) qu'il plaça dans un grand vaisseau où il versa environ 500 litres d'eau et 28 litres d'acide nitrique cru (on employa l'acide nitrique parce qu'il est plus actif et meilleur marché); sur ce mélange, il fit arriver des vapeurs pour produire sur ce milieu une température élevée. C'est alors qu'il y mit le lichen. Un homme manipula la masse avec une bêche, et y ajouta peu à peu tout le lichen. Cette opération terminée, on plaça un couvercle sur le vaisseau, puis on y conduisit des vapeurs, et, après environ quatre heures, le lichen fut transformé en un gruau homogène, épais, et d'un volume très-petit, comparativement au volume qu'il avait d'abord. A ce moment, la formation du sucre n'est pas encore complète : il faut donc laisser continuer la coction pendant deux ou trois heures; après, il faut y mettre de l'eau chaude, faire bouillir et conduire la masse dans le vaisseau de neutralisation, opération qui nécessite une ou deux heures (la masse peut être neutralisée par le carbonate de chaux).

C'est alors seulement que l'on fait couler la masse dans les vaisseaux à fermentation et que l'on y met le ferment. M. Stenberg place cette quantité dans trois vaisseaux de contenance égale. Pour la fermentation, quatre jours suffisent, et, le cinquième, on peut distiller le liquide spiritueux : ce qui se fait dans un appareil ordinaire de M. Pistor, et avec des rectificateurs.

L'eau-de-vie des lichens peut être purifiée par le charbon de bois. On trouve un peu à cette eau-de-vie le goût

de genièvre ; mais elle est bien préférable à celle provenant de cette plante, et elle est de beaucoup meilleur marché.

Nous avons dit que le procédé de M. Stenberg pouvait s'appliquer à d'autres végétaux de nos contrées. On sait, en effet, que la charpente de tout végétal est un tissu, la *cellulose*, qu'on peut convertir facilement en une matière sucrée appelée *glucose*, — ce qui faisait dire à un chimiste : « Donnez-moi une bûche, je vous rendrai un pain de sucre. » On sait aussi que tout liquide sucré donne de l'alcool par la fermentation. La question se réduit donc à traiter, parmi les plantes que nous dédaignons, un végétal dont le tissu, se prêtant facilement aux manipulations chimiques, rende l'extraction de l'alcool peu coûteuse. L'expérience n'est pas difficile à réaliser, et nul doute qu'on n'obtînt ainsi une nouvelle source de prospérité pour le pays.

Dr Telèphe Desmartis,

Président de la Société humanitaire et scientifique du Sud-Ouest de la France.

LE SEIZIÈME SIÈCLE

TROIS PORTRAITS DE FEMMES

Marguerite de Valois. — Jeanne d'Albret. — Catherine de Médicis.

(Suite)

Les différentes appréciations de MM. Henri Martin, Champollion-Figeac et Imber de Saint-Armand tombent aujourd'hui devant les révélations des documents diplomatiques des ambassadeurs toscans. Oui, il est vrai qu'en dépit des affirmations de MM. Champollion-Figeac et Imber de Saint-Armand, la reine de Navarre, Marguerite de Valois, professa la religion réformée.

Et la preuve, la voici :

Les reines de Navarre étaient arrivées à Paris le 11 octobre 1561, juste un mois avant l'aventure du fameux colloque de Poissy, accompagnées de Théodore de Bèze, leur prédicant, qui devait être le controversiste du cardinal de Lorraine.

« Elles furent reçues à la cour, — dit Tornuaboni (1), avec un grand éclat. Il ne manquait plus que cela, — ajoute l'ambassadeur de Cosme Ier, — pour achever de détruire la religion ; car cette reine, qui, autrefois était bonne catholique, s'en est à présent affranchie ouvertement. Il est très-probable que les conciliabules de Chenonceaux, résidence du roi de Navarre, seront la cause de grands malheurs, et que le contrat de mariage du prince

(1) *Correspondance italienne.* (Traduction de l'auteur.)

Henri de Navarre entraînera la ruine du catholicisme. »

Catherine de Médicis, sous l'apparence de bonhomie qu'elle affectait alors pour ménager tous les partis, avait une grande hâte de se saisir du pouvoir royal, et de l'exercer avec toute la plénitude d'une omnipotence incontestée.

Les États lui avaient voté quarante-quatre millions de subsides, dont seize pour le compte du tiers-état et vingt-huit pour le clergé. Voulant encourager la reine de Navarre à abdiquer les éternelles défiances qu'elle avait apportées à la cour de France, et lui donner la preuve éclatante de la parfaite loyauté de ses sentiments religieux, elle autorisa ce fameux colloque de Poissy, savante diplomatie florentine, qui devait dissimuler ses infernales préméditations.

Ce colloque scandalisa fort l'ambassadeur toscan, car voici dans quels termes il le rapporte au grand-duc :

« Théodore de Bèze prit la parole au nom des réformés.

» Son langage fut si violent, si abominable, que j'ai honte et vergogne de vous le reproduire.

» Sur le libre arbitre, le purgatoire, l'invocation des saints et la confession, il a qualifié tout cela d'absurdités ; il a nié la présence du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, en ajoutant qu'il y avait aussi loin, pour cette vérité, que de la terre au ciel !... »

Forte d'une popularité naissante, puissante par les subsides votés, qui allaient lui permettre de s'affranchir de la despotique tutelle du roi de Navarre, qui visait à la régence, Catherine de Médicis enlaça dans ses intrigues le duc de Guise, qu'elle voulait opposer au prince Antoine de Bourbon et aux Montmorency, résolue à tout, même à la guerre civile.

Jeanne d'Albret, peu rassurée, était retournée en Navarre, plus défiante qu'auparavant vis-à-vis de la reine-

mère, et décidée à se maintenir toute-puissante dans sa royauté.

Elle leva des troupes pour se préserver de l'invasion des Espagnols, et aussi pour repousser les incursions de Montluc, cette créature damnée de Catherine de Médicis, qui avait juré de s'emparer d'elle, de la flétrir, et de la jeter pieds et poings liés à la haine de sa souveraine.

Devant tout attendre d'elle-même et du fidèle dévouement de ses montagnards, femme virile, cœur intrépide, tête pleine de raison et de force, la reine Jeanne se mit à la tête de ses soldats et se montra héroïque en face des dangers de la bataille.

Blessée davantage de la vénalité de son mari et de sa profonde nullité, que des violences personnelles qu'il avait essayées sur elle pour la faire changer de religion, elle dévora en silence les humiliations de sa vie de femme et d'épouse, se préparant, par de fortes études et par son application constante à apprendre tous les détails de l'administration de son royaume, à jouer ce grand rôle politique qui la fait apparaître dans l'histoire comme une grande reine.

Dupé par le cauteleux Philippe II, Antoine de Bourbon-Vendôme, lieutenant général du royaume, aussi irrésolu dans sa croyance religieuse qu'incertain dans sa conduite politique, rentré dans le giron de l'Eglise pour satisfaire au désir du roi d'Espagne, qui l'aveuglait sans cesse par la ridicule illusion de la royauté de Sardaigne, n'avait pas fait cause commune avec les cadets de sa maison qui tenaient la campagne, et se mit à la tête de l'armée qui alla faire le siége de Rouen.

Les Anglais (au Havre), les Espagnols (en Gascogne), avaient fait une trouée en France; le désordre public était extrême; la misère du peuple, navrante.

La mort du roi de Navarre, blessé dans la tranchée, le

16 septembre 1562, et décédé quatre jours après, le 19, va changer la situation politique de tous les partis, faire surgir de son obscurité le nom de Jeanne d'Albret et de Henri de Bourbon, donner un nom à la révolte, un but patriotique à l'ambition de tous ces grands seigneurs, une espérance réelle au peuple, un drapeau à tout ce pêle-mêle de soldats bandits.

L'édit de pacification qui s'ensuivit, peu de temps après, ne fut, à vrai dire, qu'un mauvais replâtrage bon tout au plus à faire gagner du temps à Catherine de Médicis.

La majorité de Charles IX avait été proclamée et reconnue; mais la reine-mère régnait toujours de fait sous le nom de son fils.

Un intervalle de quatre années, exclusivement consacrées à toutes sortes de manœuvres et d'intrigues désordonnées, va permettre aux deux partis ennemis de masser leurs forces et de créer toutes les chances d'un triomphe définitif.

L'assassinat du duc de Guise, par Poltrot de Meret, dérangea quelque peu le plan astucieux de la reine-mère; mais, au pis-aller, espérant réunir autour d'elle, grâce au dévouement du connétable de Montmorency et des suaves enchantements de son *escadron volant,* la plus grande partie de la noblesse, elle se montrait confiante en l'avenir.

La reine de Navarre lui donnait bien, il faut l'avouer, de terribles inquiétudes; mais, si elle parvenait à détacher le prince de Condé de la cause des protestants, nul doute qu'elle ne vînt bientôt à bout de toutes les résistances.

Un instant, elle en eut l'espoir; ce fut lorsque la belle-mère, la femme et les enfants de Condé furent faits prisonniers.

Son espoir fut renversé par les troubles qui éclatèrent

à l'instant où elle s'y attendait le moins ; et puis, la défection de Condé, grave cependant, n'aurait point été un malheur irréparable pour les Huguenots : ne restait-il pas Rohan et Jeanne d'Albret?

Jeanne d'Albret, accompagnée de son fils, qui allait faire ses premières armes, et suivie d'un respectable corps de troupes et de gentilshommes, parcourait la Guienne en appelant le peuple aux armes.

Elle se rendait à la Rochelle, qui venait de rompre son serment de fidélité au Roi, et qui s'était déclarée protestante.

La guerre allait prendre des proportions grandioses; les passions allaient s'effacer devant un principe, principe qui allait s'incarner dans la personnalité du jeune roi de Navarre, et donner un puissant stimulant au patriotisme français et à l'honneur de la noblesse.

Deux batailles successives sont livrées coup sur coup.

Mais, par malheur, à Jarnac comme à Moncontour, les Huguenots furent complètement battus. — La mort de Condé mérite d'être racontée :

Le duc d'Anjou commandait l'armée royale, et Condé les rebelles.

Le duc d'Anjou ne désirait rien tant que de se battre et s'était mis, au début de la campagne, à poursuivre obstinément ses ennemis. Ne voulant rien livrer au hasard, le prince de Condé attendait avec impatience les secours du prince d'Orange, qui se disposait à passer la Marne, — ce qu'il fit heureusement, — car il n'avait sous ses ordres que des soldats inaguerris.

Sur ces entrefaites, le 23 mars 1568, on apprit au roi Charles IX la victoire de la bataille de Jarnac, gagnée par son frère le futur roi de Pologne.

Surpris dans leur camp, les Huguenots, le 12 mars au matin, se réveillèrent assaillis par l'armée royale, qui,

pendant la nuit, par une marche de flanc, était venue choisir le lieu du combat et forcer le prince de Condé à se battre quand même.

L'amiral de Coligny mande au prince de Condé, qui avait établi depuis la veille son quartier général au château de Châteauneuf, le péril qui le menace et d'accourir sur le champ de bataille.

La bataille était déjà engagée lorsque le prince arriva ; et le duc d'Anjou arrivait presque en même temps, de son côté.

Le prince de Condé, avec son coup d'œil exercé, vit que la bataille était perdue, et que la plupart de ses soldats, affolés d'une terreur panique, se débandaient en pleine déroute.

Il crut alors qu'il n'avait plus qu'à mourir, et il le fit avec un grand cœur. Vêtu de sa casaque blanche, coiffé de son casque empanaché, il était facile de le reconnaître dans cette furieuse mêlée.

Il mit l'épée à la main, et, à travers la grêle de balles qui pleuvaient autour de lui, entouré de ses gentilshommes, il se rue sur l'ennemi et se bat en soldat.

Il succombe, horriblement mutilé, la main droite coupée, la tête fracassée par un coup de massue, foulé aux pieds, meurtri, sanglant, offrant une rançon de deux cent mille écus si on veut lui laisser la vie sauve ; mais un soldat italien, qui l'avait reconnu, lui creva un œil en lui déchargeant son pistolet en plein visage, et acheva de le massacrer en lui logeant une autre balle dans le cœur.

Moncontour fut une seconde date néfaste ; et, malgré son brillant courage personnel et les savantes dispositions du plan de bataille, Henri de Navarre fut vaincu.

La Rochelle, si l'armée royale ne se fût pas trouvée dans une pénurie incroyable, serait certainement tombée en son pouvoir ; mais, grâce à la diplomatie de Jeanne

d'Albret, qui conçut l'idée d'amuser la Cour par la demande d'un traité de paix, elle évita un pareil sort, et la reine de Navarre, sans crainte, sans danger et sans inquiétude, put retourner dans ses États.

Alors il arriva ce qui arrive presque toujours dans les guerres civiles : le parti victorieux se suicida par ses propres excès, tandis que les vaincus, c'est-à-dire les Huguenots, enhardis par le caractère héroïque de Jeanne d'Albret et par le courage chevaleresque de Henri de Navarre, ne désespéra pas de lui, malgré les deux défaites de Jarnac et de Moncontour ; il se multiplia, au contraire, se propagea, se répandit et se réorganisa dans tout le Midi, infatigable et indestructible comme un principe qui voulait triompher à tout prix.

Pendant les deux années qui venaient de s'écouler, de 1569 à 1571, grâce, dès le commencement de cette période, à l'adjonction du duc de Deux-Ponts, Henri de Navarre avait conquis quelques succès qui lui avaient gagné la popularité dont il avait absolument besoin pour établir le prestige de son nom et de sa personnalité.

Coligny, qui avait succédé à Condé, ardent calviniste, ennemi implacable des Guise et de la reine-mère, ne respirant que la haine et la vengeance, promenait dans tout le Midi la torche incendiaire des sanglantes représailles. Ayant le pressentiment de sa fatale destinée, il était disposé, si la reine de Navarre traitait sérieusement de la paix, à s'y opposer de tout son pouvoir, voulant la victoire ou la mort du soldat, l'épée à la main.

Son intérêt personnel lui dictait une pareille conduite, comme l'ambition de Henri de Navarre, sa politique et les conseils de sa mère lui ordonnaient de songer à la paix.

Cet état de choses fit naître les défiances de l'amiral.

Il soupçonnait bien que Deligny, secrétaire de la reine

de Navarre, envoyé en ambassade auprès de Charles IX, était porteur d'un traité de paix qu'il était résolu d'avance de faire échouer, mais il ne savait pas au juste ce que pensait Jeanne d'Albret, et cela l'inquiétait. Quant aux intrigues de Catherine de Médicis, elles échappaient même aux plus clairvoyants.

Elle avait été sur le point, à l'insu de tout le monde, d'accepter l'alliance de l'Espagne, qui, fort heureusement, fut rendue impossible par la mort imprévue de la reine, — mystère alors véhémentement attribué à un crime, et qui rejeta la cour de France dans les intérêts du grand-duc de Toscane et du Pape.

Mille projets flottaient en l'air pour aboutir à la paix intérieure ; mais le manque de bonne foi d'un côté, les brouillonneries perpétuelles de la maison de Guise, de Montmorency et du parti de la reine-mère de l'autre, l'opiniâtreté de l'amiral de Coligny,— très-populaire dans son armée et dans les provinces du Midi, — opposaient de formidables obstacles aux tentatives isolées du Roi, de Catherine de Médicis et de Jeanne d'Albret. Une sombre inquiétude pesait sur tous les esprits ; tout le monde cherchait un moyen quelconque de tirer la royauté d'embarras et de trouver un expédient qui amenât une entente cordiale entre les différents chefs calvinistes et royalistes, sans trop blesser, de part et d'autre, d'honorables susceptibilités. La chose était très-difficile, et on essaya de la trancher par une guerre à l'extérieur.

Le secrétaire de la reine-mère informait exactement de tout ce qui se faisait à la Cour l'amiral de Coligny, qui, toujours dans la crainte d'être joué et sacrifié par la Reine, menaçait sans cesse de rallumer la guerre aux quatre coins du royaume.

Cependant, le 10 août 1571, soit que l'amiral eût obéi

aux suggestions de ses amis, soit que des propositions secrètes lui fussent parvenues de la Cour, soit encore que Henri de Navarre l'eût informé de son mariage avec la princesse Marguerite, sœur du Roi, et qu'il l'eût engagé à faire ses conditions au préalable, il fit sa soumission au Roi et à la Reine, en exigeant la restitution de ses biens et honneurs et la garantie de sa sécurité personnelle.

Ce traité contient onze articles, dont le principal et le plus important est la revendication de certaines places de sûreté pour les huguenots.

L'amiral vint rejoindre la cour à Blois, où on le reçut avec certaines caresses qui faisaient sourire ses anciens ennemis, et qui inspirèrent à la muse malicieuse d'un poète inconnu des chansons fort irrévérencieuses.

C'est durant cette année 1571, et lorsque l'amiral se laissait subjuguer par les artifices de la reine-mère, que la grande lutte féminine entre Jeanne d'Albret et Catherine de Médicis éclata avec un raffinement inouï de mensonges, de trahisons et de coquetteries sanguinaires.

La pensée de Catherine de Médicis, savamment dissimulée à ses plus intimes confidents, était effrayante de profondeur diplomatique et de cruautés à froid.

Elle médita silencieusement un crime immense, en en faisant un mystère au Pape, qui faillit le faire échouer, mais dont elle violenta la conscience par la menace de se passer de son approbation, si Sa Sainteté n'accordait pas la dispense demandée pour le mariage de Marguerite, sa fille, avec Henri de Navarre.

Ce mariage cachait un piége, que dis-je ? un horrible guet-apens, que semblait pressentir Jeanne d'Albret, et qui excitait les alarmes des Huguenots. Malgré ses défiances et les instances de ses conseillers, qui s'efforçaient de la dissuader de ce projet de mariage, elle se rendit à Blois sans plan déterminé, se fiant un peu au hasard, avec la

ferme pensée d'exiger des garanties suffisantes pour tout son parti.

Les deux reines, Catherine de Médicis et Jeanne d'Albret, s'abordèrent avec l'apparence d'une grande joie, s'observant à la dérobée, trop prudentes pour commettre une seule faute, aux prises enfin l'une en face de l'autre, la main dans la main, le sourire sur les lèvres, toutes les deux dominées par une arrière-pensée, — celle-là, le double triomphe de la royauté et de sa vanité de femme; celle-ci, l'intégrité de sa couronne et l'inviolabilité de sa conscience, ainsi que celle de ses coreligionnaires.

La discussion du contrat de mariage était le champ de bataille où elles allaient déployer toute leur habileté. Jeanne d'Albret, toujours prudente, demandait que l'on constituât en dot à la princesse Marguerite la surintendance de la Guienne, du comté d'Armagnac et de la plus grande partie de la Gascogne, et le respect du traité de la Rochelle.

« — Impossible d'accorder cela, répliqua Catherine de Médicis; le domaine de la couronne est inaliénable.

— Mais alors, demanda la reine de Navarre, à bout d'arguments, après deux jours d'assauts réitérés, puisque mon fils est huguenot, la princesse Marguerite abdiquera-t-elle sa religion pour suivre celle du prince de Navarre?... Et, d'un autre côté, ajouta-t-elle, je m'aperçois que les liens de parenté sont un trop grand obstacle; n'en parlons plus. »

Selon son habitude, la reine-mère prit un terme moyen : elle fit résoudre toutes ces questions par des personnes de confiance, qui achevèrent au gré de ses désirs cette délicate mission.

Le mariage fut donc arrêté et conclu, et le prince de Navarre mandé à Paris par l'intermédiaire de M. de Biron, envoyé exprès.

Catherine de Médicis avait vaincu sa rivale ; elle avait maté, par l'intrigue, la plus forte tête du parti protestant; elle avait éludé toutes les difficultés de ce mariage avec une adresse extraordinaire... Mais, que serait une pareille victoire, qui pouvait lui échapper à chaque instant, si elle ne se montrait à présent reine absolue, si elle n'imprimait à tous les rebelles une crainte salutaire?... L'épouvantable assassinat de la Saint-Barthélemy ne fut point spontané ; ce fut un crime longtemps réfléchi et mystérieusement préparé de longue main. Catherine de Médicis avait à cœur de se venger surtout de la reine de Navarre, car elle ne pouvait oublier les angoisses qui avaient troublé son cœur et épouvanté sa vie de reine, alors que la guerre civile était déchaînée à travers tout le royaume, et que, errante à l'aventure, elle maudissait celle qui avait fait de sa royauté un ridicule fantôme.

Haineuse et vindicative, elle rêva de se venger à l'italienne, c'est-à-dire traîtreusement, odieusement.

Elle avait apporté en France la tradition du poison des Médicis, poison subtil qui ne laissait aucune trace, et dont les mortels effets se produisaient par l'attouchement ou par la respiration.

Le 4 juin 1572, Jeanne d'Albret, rentrant dans son palais en venant de faire quelques emplettes de noce, accorda une audience au parfumeur de la reine, René. Quelques heures après, elle essayait une paire de gants que celui-ci lui avait remis, et, subitement, elle tomba malade. Le 10, elle était morte.

Catherine de Médicis accourut à son chevet pour la contempler dans les tortures de son agonie, le visage impassible, blanche et froide comme elle l'était toujours, le regard étincelant de sombres ardeurs; elle se pencha une minute sur le visage de son ennemie, et s'en alla satisfaite de tout ce qu'elle avait vu, car les battements

de son cœur avaient redoublé à l'aspect de cette royale victime, dont le martyre et l'assassinat étaient le prélude de cette sinistre hécatombe humaine : LA SAINT-BARTHÉLEMY !

Tous les historiens ayant nié l'assassinat de Jeanne d'Albret et la préméditation de la Saint-Barthélemy, je vais, en refutant leur jugement, établir ma conviction sur des faits historiques entièrement inédits.

De ce que l'autopsie de la reine de Navarre ne révéla aucune trace de poison, il ne faut pas en inférer qu'elle ne fût pas la victime de Catherine de Médicis ;

Car ce serait commettre une grave erreur de synthèse et une déplorable inexactitude de système préconçu.

Marguerite de Valois se fait connaître par son esprit et ses œuvres littéraires ; Jeanne d'Albret et Catherine de Médicis, elles, femmes politiques, se traduisent à l'admiration et à la haine du monde par l'ampleur de leur sentiments passionnés et le grandiose de leurs luttes à outrance.

Ce long drame de sang, qui commence à la mort de François II, à l'expulsion de Marie Stuart de France et à la naissance de la première Ligue, nous allons l'analyser dans ses moindres détails, parce qu'il engendrera la fatale nécessité des crimes du 4 juin et du 24 août 1572, stigmates flétrissants de cette royauté des Valois.

LOUIS ROZÈS.

(La suite au prochain numéro).

DES QUALIFICATIONS

Lettre à M. Noulens, à propos de son Mémoire de Cugnac.

MON CHER NOULENS,

Vous venez de dresser et de publier l'histoire généalogique de la maison de Cugnac, en ce qui regarde la branche des marquis de Giversac. A cette occasion, permettez-moi de vous donner connaissance d'une pièce relative à une qualification que vous avez, d'ailleurs, relatée entre parenthèses. Je vous la donne, moins parce qu'elle est en l'honneur de cette famille, que parce qu'elle a son enseignement, sa raison, son actualité. Ce document constate que les qualifications, sous l'ancien régime, *id est* avant 1789, n'étaient pas moins abusivement prises et insolemment portées par des non-ayant-droit, qu'elles le sont à notre époque démocratique, et donnaient, dès lors, lieu à des confusions regrettables.

On a fait contre la chose une loi en l'an VI du Suffrage universel, — 1858 de N. S. Jésus-Christ. Eh bien ! je vous déclare que je n'ai jamais vu tant de *nobles* que depuis lors. Particules et titres ont poussé et fleuri à l'ombre tutélaire de cette loi, que c'est merveille.

Du moment, au demeurant, où cela ne fait tort à personne ; du moment, surtout, où les amis et connaissances,

comme on dit, sont les premiers à vous octroyer une allonge de vanité, sauf à eux d'en faire autant, et ce, sans vergogne, et bravant ainsi la vérité, si facile à mettre à nu : soit ! Il en est même qui battent monnaie avec le cynisme de ces friperies ; en fait de mariage, ces devantures profitent. Or, comme c'est de dupant à dupé, ces loques de la vanité ne sont que ce qu'elles sont. Quand la bêtise orgueilleuse s'escompte ainsi, de part et d'autre, il faut simplement suivre le conseil de Dante : *Guarda... e passa.*

C'est ce que je fais, mon ami ; seulement, parfois, quand cela ne m'écœure pas trop, j'en ris.

Sous l'ancien régime, vous le savez, certains abus ont été *inexpurgables* (pardon du néologisme) : par exemple, celui de la prise d'un nom de terre se substituant insensiblement au nom propre ; celui, encore, de ce qu'on appelait le titre de noblesse (non pas, s'il vous plaît, la particule, cette belle distinction honorifique d'aujourd'hui), mais les qualifications de *chevalier,* d'*écuyer* et même de *noble* dans quelques provinces, telles que le Languedoc.

A ces débordements, les Intendants ne purent opposer qu'une digue momentanée. N'avaient-ils pas souvent, du reste, à *condamner* des gens ou des familles dont le tort était d'avoir perdu leurs papiers domestiques dans les bagarres politiques ou religieuses, ou bien ruinés par les guerres, et, dès lors, forcément tombés dans le cas de dérogeance, si âprement découvert par les traitants, toujours impitoyables ?... Cas pénible, délicat, mais forcé. Le traitant, loi vivante, était là. Production de preuves insuffisante équivalait à *néant.* En revanche, des nouveaux-venus, de par l'exercice, durant vingt-cinq ans, d'un emploi de magistrature *dite* souveraine, se qualifiaient comme bon leur semblait ; ils étaient, en défini-

tive, déclarés *nobles* en vertu de leur charge. — Autre exemple : le Capitoulat de Toulouse a anobli les deux tiers du Languedoc.

Les titres et les qualifications affriolaient d'autant plus la noblesse de robe, que celle-ci était, en général, récente et, dès lors, moins habituée à des grandeurs qui l'affolaient. Si l'on cherchait bien, on verrait, qu'à très-peu d'exceptions près, la noblesse titrée la plus en règle est celle de la finance et des offices.

De la féodalité arrivée à sa dernière heure, morte sans réveil, certains habiles crurent pouvoir — charge de carnaval — travestir l'armure. De plats plagiaires firent un simulacre de ce qu'elle fut : des mots désormais vides, et par cela même fort accrédités. — Du plagiat, à défaut d'idées, les romanciers d'aujourd'hui ne se font-ils pas quarante mille francs de revenu ? — Puis, l'illusion embellit tout. C'est ainsi que chaque rang, chaque étage de la société a eu ses appellations et ses honneurs. Les titres de *monseigneur* et de *monsieur* n'étaient pas indifféremment pris ou donnés.

Les princes, pour sortir du commun du genre humain sans doute, — leur père ne relevant que de Dieu, — prirent le titre d'*Excellences*. — « Ils l'ont quitté depuis qu'on l'a donné à ceux qui ont de grands emplois, » dit Waroquier, dans son *Traité de la Noblesse*, 2e partie, page 32 (Paris, 1786). Cet écrivain ajoute : « Les seuls bannerets, bacheliers et chevaliers prenoient le nom de *monsieur* et de *monseigneur*, et non les écuyers, qui n'étoient nommés que par leurs noms, sans autre qualité ; à l'exception des écuyers de très-grande et très-ancienne maison, qui avoient ce privilége avant qu'ils fussent faits chevaliers. Comme les rois ont pris les qualités de *très-hauts*, *très-puissants* et *très-excellents princes*, leurs sujets ont pris le titre de *nobles* et *puissants seigneurs*, de *hauts* et *puis-*

sans seigneurs ; quelques-uns y ajoutoient le superlatif. » (*Id.*, *ibid.*)

La loi de 1858 n'a pas cru avoir à réglementer ces dernières qualifications, quelque peu hors de mode, il est vrai ; mais, malgré le vent d'égalité qui souffle, que de facétieuses lettres de part nous lisons tous les jours !... Hélas ! ce qui s'en va, s'en va. Il suffit !

MM. les Procureurs impériaux ont donc raison de s'abstenir ; du reste, les instructions d'en haut leur en font, si je ne me trompe, une obligation relative.

Au dernier siècle, il en était déjà à peu près ainsi. Cependant, la noblesse existant légalement, on ne pouvait, en certains cas, admettre ou tolérer des usurpations par trop excessives. Le devoir était là. Mais si le devoir était rarement rempli, le zèle outre-passait çà et là avec cette maladresse qui n'a pas diminué. Oh ! non ! — Talleyrand, qui avait vu les abus, les préjugés et les vieilleries de son temps, et aussi les appétits de fonctionnaires à l'affût de *bonnes notes*, Talleyrand disait : « Surtout, pas de zèle. » Tout est là.

Donc, au dernier siècle, au moment où Cazotte prophétisait au milieu des rires, un zélé magistrat crut devoir se mêler beaucoup trop de ce qui ne le regardait que très-peu. Je copie :

« Un seigneur de la maison de Cugnac, baron de Veuilly, ayant été assigné comme parent pour élire un tuteur, un curateur et un subrogé tuteur à des mineurs, il a pris dans l'acte la qualité de *haut et puissant seigneur ;* toute la justice étant assemblée, le Procureur du Roi et les autres ont passé ladite qualité. Le Procureur du Roi s'est avisé, trois jours après, de sa pleine autorité, d'aller seul chez le greffier demander à voir l'acte ; en conséquence, il veut obliger le greffier de biffer la qualité, ce que n'ayant pas voulu faire, le Procureur du Roi s'est

émancipé à prendre une plume et à la rayer lui-même : et il mit à la marge que la qualité de *messire* et de *chevalier* suffisoit. On a délivré une copie de cet acte au subrogé tuteur avant que le Procureur du Roi eût biffé les qualités susdites.

» Ce seigneur est de la maison de Cugnac de Dampierre ; il est fondé sur ce que ses ancêtres l'ont pris dans tous les actes depuis plus de deux siècles ; son bisayeul étoit cordon-bleu sous Henry IV ; son oncle, grand-bailly et grand'croix de l'ordre de Malte, mort il y a environ quinze ans, étoit premier écuyer de feu monseigneur le duc prince de Condé.

» Le Substitut de M. le Procureur général au bailliage de Château-Thierry disoit, pour son prétexte, qu'il n'avoit pas fait attention aux qualités que le sieur marquis de Cugnac prenoit, qu'il ne les lui auroit pas passées, s'il y eût réfléchi, attendu que, représentant le Roi, personne ne peut prendre avec lui la qualité de haut et puissant seigneur.

» Je fus consulté là-dessus. Lecture prise de mes lettres et de ma réponse, M. de Cugnac vint me trouver et m'apporta un extrait du trésor de ses titres ; je lui fis voir la grandeur de sa maison dans le neuvième volume des *Grands Officiers*, concernant l'ordre du Saint-Esprit.

» Comme il avoit déjà pris langue de M. le procureur général Le Père, également versé dans la connaissance des généalogies et de l'histoire et dans la jurisprudence, je ne fis aucune difficulté à lui dresser un mémoire succinct en forme de placet, pour engager M. le Procureur général à lui faire tirer raison de son Substitut, lequel, de guet-apens et, pour ainsi dire, après coup, avoit déshonoré un seigneur distingué par son nom et par l'ancienneté de sa noblesse. On n'eut pas lieu de se repentir d'avoir suivi mon conseil, et mon projet réussit.

» Car, quelque temps après, on me manda de Château-Thierry qu'enfin M. le Procureur du Roi de cette ville, par ordre de M. le Procureur général, avoit fait satisfaction au seigneur de Cugnac, pour avoir rayé ses qualités, et qu'il lui avoit écrit une lettre dont la copie me fut envoyée, sans y rien changer, en ces termes :

« Monsieur, je me suis transporté en l'étude de Me Po-
» tel, notaire en cette ville, où sont déposés les titres de
» votre maison ; ils établissent effectivement que vous
» êtes en droit de possession immémoriale des qualités de
» haut et puissant seigneur ; comme dans l'acte de tutelle
» des enfants mineurs de feu M. Le Belleau du 17 avril
» 1748, où j'ai rayé ces qualités auxquelles j'ai substitué
» celle de messire, mon intention n'a point été de vous
» priver d'un droit acquis, et que je n'ai eu que pour ob-
» jet de ne pas vous en créer un nouveau, nous n'avons
» plus de difficulté sur cet article. Je suis charmé que vos
» titres s'accordent avec mon ministère et mon intention ;
» soyez persuadé, je vous prie, que dans toutes les occa-
» sions, je serai le premier et le plus jaloux à faire valoir
» et à soutenir la possession de vos qualités de haut et
» puissant seigneur, soit en traitant avec vous comme
» particulier ou comme Procureur du Roi. » *Signé :* Desposse. — « A Châteautierry, le 22 juillet 1748. » Et au dos : « *A Monsieur le marquis de Cugnac, en son châ-*
» *teau de Veuilly.* »

» Nota. — Que cette lettre a été contrôlée et déposée au greffe, et insérée avec les actes de tutèle et de curatèle dont est question, dont ce seigneur a tiré une expédition.

» En deuxième lieu, le Procureur du Roi lui a demandé excuse chez lui, en présence de deux témoins. »

Que dites-vous du magistrat qui... s'émancipe tout

d'abord, et qui est ensuite charmé... d'avoir à faire des excuses !...

Ce fait, vous le voyez, est tout en l'honneur de la maison de Cugnac; de plus, il justifie ma proposition : à savoir que le zèle est l'inverse du devoir, la plate servilité, la basse ambition, le désir d'avancer *per fas et nefas*. Il est à constater que le zèle provient toujours d'une instruction médiocre, de l'absence d'éducation. Que vous en semble ?... Moi, qui ai vu le zèle à l'œuvre, voilà mon sentiment.

Bien à vous.

DENIS DE THEZAN.

NÉCROLOGIE

LE DOCTEUR AUGUSTE VIELLE

On dirait que parfois la nature mesure les faveurs de l'intelligence, et surtout de l'amour du travail, dans les proportions du temps qu'elle accorde à l'individu. A ceux à qui une longue vie est réservée, les aptitudes ne se développent que graduellement, selon les nécessités, les aspirations; tandis qu'elles se manifestent tout d'un jet chez l'homme dont la carrière est bornée à quelques courtes années. Ainsi en a-t-il été de M. Mathieu-Auguste Vielle, docteur en médecine, décédé dans sa famille, à Castets (Landes), le 23 juillet 1869, dans sa vingt-septième année.

Dès ses premiers pas dans les études sérieuses et élevées, quoique s'occupant spécialement et activement de la science médicale, M. Auguste Vielle mit à profit ses heures de repos et son instruction en se livrant, à Paris, partout où il espérait trouver une note, un mot, à la recherche des documents intéressant l'histoire du département des Landes, auquel il appartenait. — C'est aux Archives de France qu'il rencontra et fit la connaissance de M. J. Noulens, le rédacteur en chef de la *Revue d'Aquitaine,* dont tout de suite il devint le collaborateur.

Son premier article — *Les Voies romaines dans les Landes de Gascogne* (page 253 du dixième volume de la *Revue*) — attira l'attention du *Bulletin monumental*, de Caen, qui le recommanda vivement. Dans le onzième volume (page 209), il donna des *Ordonnances rendues*

par Alain, sire d'Albret. A la page 427 du même volume, il parle du *Typhus contagieux des Bêtes à cornes,* dans le Labour et dans les Landes, pendant les années 1773, 1774 et 1775. Au douzième volume (page 238), il rapporte un *Épisode de l'Histoire de Dax au dix-septième siècle.*

Malgré les exigences d'une grande clientèle, rapidement acquise dans la ville de Dax, où il avait été s'établir, il n'en continuait pas moins ses travaux historiques, en mettant note sur note. Il laisse le projet d'une *Histoire du Département des Landes,* pour laquelle il réunissait de nombreux matériaux, et qu'il se hâtait de compléter quand la mort est venue éteindre une si belle intelligence et mettre une fin prématurée à une vie toute de travail qui promettait d'être utile au pays.

ROGER-GAILLART.

REVUE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, a nommé, dans sa séance du 23 décembre dernier, MM. Loquin, membre résidant, et Berchou, membre correspondant : le premier, suffisamment connu et apprécié à Bordeaux par son mérite littéraire et son érudition profonde en musique; le deuxième, directeur de la santé à Pauillac, que des écrits remarquables autant qu'ingénieux de forme et de pensée recommandaient aux suffrages de la Compagnie.

La séance a été remplie par la lecture d'une première partie d'une *Étude sur l'Instruction populaire*, par M. Saugeon, et celle d'un chapitre d'*Introduction sur l'appréciation des Réformes économiques de Sully*, par M. Valat.

Une erreur de typographie s'est glissée dans notre dernier compte-rendu : à la page 254, ligne 11, *au lieu de* M. Guihot, *il faut lire :* M. Gintrac.

Conférences sur l'Archéologie Bordelaise. — Nous apprenons que M. Sansas se propose de faire une série de conférences sur l'archéologie bordelaise. Ses longues études de linguistique et de paléographie, ses patientes recherches sur les monuments des anciens âges qui ont échappé aux ravages du temps et à l'insouciance des hommes, le mettent à la hauteur de la laborieuse tâche qu'il veut entreprendre. Nous ne doutons pas de son succès auprès des savants, des artistes et des lettrés qui assisteront à ses conférences. Nos lecteurs en trouveront le résumé dans la *Revue*. On se rappelle qu'elle a déjà donné, dans son numéro de novembre, un travail de M. Sansas, qui est comme le prologue de ses futures leçons.

Cours d'Astronomie populaire à Bordeaux. — M. Laurendeau a ouvert ses cours d'astronomie populaire le 14 décembre. Ces cours ont lieu le soir, trois fois par semaine, dans son immense salle uranographique, rue Rolland, n° 16. En voici le programme :

MARDI

Le SOLEIL vu à la distance des étoiles; aspects qu'il présente vu des différentes planètes; ses dimensions, ses taches mobiles; ce que l'on connaît de sa constitution physique.

La Lune : phases et lumière cendrée, paysage lunaire, intérieur d'un cirque, cirque comblé, montagnes et volcans; principales comètes, principales constellations; passage de Saturne dans le Scorpion; différence d'aspect des étoiles d'avec les planètes ; scintillation et interférence.

Astronomie sidérale : étoiles colorées, multiples et tournantes; groupes et amas d'étoiles; nébuleuses.

Cosmogonie de Laplace : formation du système solaire; origine et fin des mondes.

JEUDI

La Terre, sa formation et sa pesanteur, son double mouvement sur son axe et autour du Soleil; théorie des saisons.

La Lune, sa constitution physique, son mouvement autour de la Terre; théorie de ses phases.

Éclipses de Soleil et de Lune; changement de couleur; auréole et protubérances.

Attraction mutuelle du Soleil, de la Terre et de la Lune.

Pendule Foucault, son mouvement et sa théorie; le propre mouvement de la Terre rendu visible.

Appareils mécaniques, forces centripète et centrifuge, Gyroscope, etc.

SAMEDI

Système planétaire : description des planètes, de leurs satellites et de l'anneau de Saturne.

Gravitation universelle démontrée mécaniquement.

Mouvement d'ensemble du Soleil sur lui-même et des planètes autour de lui; leur vitesse relative.

Planètes vues au Télescope; leurs particularités; phases de Vénus et de Mars; atmosphère de Jupiter, mouvement de ses taches; pluralité des mondes.

Appareils mécaniques produisant les anneaux de Saturne, et la division des nébuleuses en anneaux concentriques ou zones.

Quatrième Concours poétique ouvert à Bordeaux. — Nous recevons de M. Évariste Carrance, président des Concours poétiques de Bordeaux, le résultat du Concours de cette année. On compte quatre prix, deux accessits et une dizaine de mentions. Voici les noms des lauréats, avec le titre de leurs compositions :

Prix. — Louis Oppepin, *Aubes de la vie;* Léon Maurel, *La Liberté;* Louis de Préville (Gironde), *Catastrophe dans notre port;* le capitaine Issaurat, *Aux Célibataires.*

Accessits. — Denis Ginoux, *Ce que j'aime en toi;* Henri Pissot, *L'Enfant battu par la tempête.*

Toutes les poésies vont être réunies en un beau volume, qui paraîtra le 25 janvier, sous ce titre : *Fleurs et Fruits.*

Le nouveau Mesmer. — Tout le monde a entendu parler de l'homme-magnétisme, le zouave Jacob, de ses cures merveilleuses, de son aventure avec le maréchal Forey. Nous apprenons que ce *maître-ès-fluides* vient d'arriver à Bordeaux, où il se propose de passer quelques jours. Il arrive de Marmande, où, dans l'espace d'un mois, il a reçu la visite de 1,600 personnes. — Étant incompétent pour affirmer ou pour improuver ce que l'on raconte du nouveau Mesmer, nous nous contenterons de tenir nos lecteurs au courant de ce qu'il fera d'extraordinaire dans notre ville, laissant à d'autres plus habiles que nous le soin d'expliquer le côté merveilleux de sa thérapeutique.

Au moment de mettre sous presse, on nous annonce que le zouave Jacob vient de repartir pour Paris, où l'attendent impatiemment de nombreux visiteurs, remettant ses séances dans notre ville à l'été prochain.

Le Vélocipède devant la science. — Les calculs de certains *Velocemen*, que j'appellerai des *Vélocemanes*, tendent à prouver que cette fatigue est à peu près nulle. C'est trop idéal; le travail est seulement moindre qu'on ne se l'imagine. L'habitude a, surtout ici, une grande influence. Tout dépend, du reste, du temps et de l'état du chemin. Je crois qu'en moyenne cette fatigue est à peu près égale à celle de la marche pendant le même temps, ou qu'elle est deux fois et demie moindre pour le même chemin parcouru. Pour mieux dire, les deux fatigues ne sont pas comparables. Le Vélocipède n'exerce activement que les muscles de la jambe; mais, par la rapidité du mouvement, il développe le jeu de la respiration et de la circulation. Il favorise aussi une légère transpiration : on se maintient habituellement dans la moiteur hygiénique. — La marche détermine plus de lassitude générale. Cela doit être, puisque le Vélocipède supporte le poids du corps et supprime ce tassement de la colonne vertébrale qui se renouvelle à chaque pas, pendant la marche. Il est certain que la fatigue déterminée par le véloce se dissipe beaucoup plus vite que l'autre. En somme, j'estime qu'un homme de force moyenne peut faire, *sans se fatiguer*, dans des chemins vicinaux suffisamment entretenus, dans un pays pas trop montueux, huit lieues par jour, avec une vitesse moyenne de douze kilomètres à l'heure. Au besoin, l'on va par la traverse. On peut faire quinze lieues dans un jour, et davantage. On peut même faire des tours de force; mais je ne veux pas en parler.

(Tribune médicale.)

J. N.

Bordeaux. — Imprimerie centrale A. de Lanefranque, rue Permentade, 23-25.

AVIS A NOS LECTEURS

Nous publions aujourd'hui la première livraison du programme que nous avions annoncé dans notre numéro du 1er janvier. La livraison suivante paraîtra le 10 février. A partir de cette époque, nos mesures seront complètement prises pour que la *Revue* paraisse régulièrement le 1er et le 15 de chaque mois. Le 1er mars, qui commence le deuxième semestre, inaugurera d'une manière définitive notre nouvelle organisation.

Nous nous proposons d'apporter encore, et sous peu, d'autres améliorations à la *Revue*. Nous ne doutons pas que nos lecteurs nous sachent gré de nos nouveaux efforts.

L'abondance des matières et le travail de transformation qui nous occupe, nous ont empêché de donner aujourd'hui la suite du récit de l'évasion de Louis XVII du Temple. Nous reprendrons cette étude le 10 février.

A. D'ASSIER.

LA PRUSSE

Jeunesse de Frédéric le Grand.

Il n'y a pas d'État aujourd'hui qui tienne en éveil la curiosité publique à un aussi haut degré que la Prusse. Née d'hier, pour ainsi dire, elle a l'importance des plus vieilles monarchies. Sa jeunesse même fait sa force, son mouvement, son incroyable élan. Tout lui paraît possible, et tout lui réussit. Elle a l'ambition et le bonheur. Elle a aussi cette tendance irrésistible des peuples du Nord à s'avancer vers le Midi, à échanger leurs glaces et leurs frimas contre un ciel plus clément. « Qui me donnera, écrivait à Voltaire le roi » Frédéric II, d'habiter sous des climats tempérés? Dites à » la noble Émilie (marquise du Châtelet) que je puis lui » fournir des glaces, à glacer à l'instant toutes les eaux de » France. » Puisque j'ai nommé Frédéric II, à qui la Prusse doit tant sous le double rapport de la puissance et de la civilisation, je voudrais parler de sa jeunesse. Rarement la jeunesse des héros et des grands hommes a été exempte de malheurs et d'angoisses. Dieu semble leur avoir ménagé à dessein la meilleure des écoles, l'adversité, où se forment les grandes âmes et les génies précoces. Combien pourrait-on en citer qui ont eu, dans leurs jeunes ans, cette dure nourriture! Frédéric II fut de ce nombre. Il avait pour père le roi-sergent, qui ne voyait dans les Prussiens que des soldats, dans la Prusse qu'un camp, et qui le remplissait de géants. Boire de la bière et fumer, dans une tabagie affreuse, autour d'une table de bois blanc, en face de vieux soudards et d'un bouffon, était son grand plaisir et son plus beau délassement des fatigues du pouvoir. Frédéric II était tout l'opposé. Il sut plus tard manier l'épée, et mieux même que son père;

mais elle n'eut pas d'abord ses préférences : la poésie, la musique, la philosophie,. les livres français, les chefs-d'œuvre de notre théâtre furent sa première passion. Il avait les habitudes distinguées et l'esprit de sa mère, Sophie-Dorothée de Hanovre, et de sa grand'mère, la fameuse Sophie-Charlotte. Il continuait, avec les protestants réfugiés, les traditions littéraires et civilisatrices de Charlottenbourg, où avaient vécu Abbadie et Leibnitz. Avec ce caractère, on comprend qu'il dut avoir à souffrir d'un tel père.

C'est en 1730, à l'âge de dix-huit ans, que ses tortures commencèrent. A cette époque, nous disent les Mémoires curieux de la princesse Wilhelmine, sa sœur chérie, il revenait du camp de Mulhberg, camp de manœuvres et brillante école du soldat, où l'on s'était donné tant de coups de lance pour rire; et il avait vu aussi la Cour de Dresde, où l'on adorait les beaux-arts. Dresde était l'Athènes de l'Allemagne; et tout avait ébloui Frédéric II, dans cette splendide Cour : les tableaux, les monuments, les belles porcelaines de Saxe; puis les artistes, les seigneurs, les dames aussi. « Jeune et vif, » nous dit Wilhelmine, il montra que toutes les sensibilités » avaient place dans son âme; et il le montra suffisamment, » pour qu'on soit dispensé de citer des noms. » Les soldats saxons, leur équipement et leur tenue occupèrent seuls le père, au point que, dans son dédain pour toute autre chose, il troqua douze pots de porcelaine de Chine, que le roi Auguste II de Saxe enviait, contre un soldat de huit pieds. Mais le fils portait ailleurs ses regards; et depuis ce voyage, les arts et la civilisation de France devinrent une fureur pour lui. La brutalité soldatesque, les plaisanteries de cabaret, les vapeurs narcotiques de caserne ne lui inspirèrent qu'horreur. Le Vieux-Lensberg, où il avait été élevé, avait ses plus fréquentes visites. Il y causait avec les écrivains et les lettrés du Refuge; il y revoyait le docte Du Han, son précepteur français, et Mme de Rocoules, sa gouvernante française. Il s'y rencontrait avec sa mère, avec toutes ces princesses de Hanovre, si françaises de manières et de goûts. « Petit-maître! » disait le roi Frédéric-Guillaume à Sophie-Dorothée. Oui, ce

» ne sera qu'un petit-maître, un freluquet, un bel esprit » français, qui gâtera ma besogne!.» En d'autres moments, il ajoutait : « Ah ! votre fils n'aime que le théâtre français, et » il s'endort au théâtre allemand? Il trouve que les tragé- » dies allemandes sont un composé d'enflure et de basse » plaisanterie? Eh bien! tous les soirs il viendra avec moi » au Marché-Neuf, au spectacle allemand, que je prise, moi, » plus que tous vos drames français! » Il le fit. Il fallut une conspiration, que Wilhelmine lui révéla; il fallut la crainte bien fondée d'être assassiné, lui et son fils, dans ce bouge affreux, par les plus proches héritiers du trône, pour le faire renoncer à cette école de distinction et de bon goût.

Mais il querella son fils sur d'autres points : tantôt sur les exercices militaires; tantôt sur l'uniforme prussien, cet uniforme sacré, que le Prince délaissait; tantôt sur l'habit à la française et ces horribles modes de Paris, que celui-ci préférait; tantôt sur la flûte, dont jouait si bien Frédéric II, et que Wilhelmine accompagnait de son luth. « Que deviendra » la Prusse, avec de tels enfants? s'écriait-il. Quelle corres- » pondance ils entretiennent, quand ils sont séparés, et quel » langage efféminé ils emploient! L'un appelle sa flûte » *Principessa mia*, ma Princesse; l'autre nomme son luth » *il mio Principe*, mon Prince, comme le feraient des romans » italiens. » Il fallait agir ainsi pour se cacher. « Je n'aime » ni ces expressions ni ce commerce! » Et les concerts de Frédéric II avec sa bonne sœur Wilhelmine n'étourdirent que rarement les oreilles du Roi. Ce fut bien autre chose, quand Frédéric-Guillaume découvrit ce que faisait notre artiste, à la barbe et sous le nez des grands grenadiers de Postdam. Sans cesse on se retourne, et la passion se fait jour. On allait souvent à Postdam. Le Roi était justement fier de ce hameau de 400 pauvres pêcheurs, dont il avait fait un riche et industrieux Versailles pour 20,000 habitants. Les manufactures d'armes de Postdam valaient celles de France. Eh bien! là, Frédéric II, la flûte dans sa poche et le cahier à musique sous le bras, sortait en cachette tous les soirs, se glissait le long des murs, et allait frapper doucement à une porte

qu'une autre Wilhelmine lui ouvrait aussitôt; puis, sous les yeux de bons bourgeois, émerveillés du talent de leur fille et de la simplicité allemande du Prince, s'exécutait avec furie un duo de flûte et clavecin. S'ils avaient prévu ce qui arriva, ces braves gens de Postdam ! Quelqu'un dénonça la chose au Roi, et troubla bien l'harmonie innocente. « Horreur ! s'écria-» t-il. Je les corrigerai l'un et l'autre ! » Et le lendemain, devant un peuple immense, au milieu du marché, et malgré les cris de parents éplorés, le bourreau lui-même, un fouet à la main, fustigeait une jeune fille, la pauvre fille au clavecin.

« Et toi, Fritz, dit le Roi à Frédéric II, si tu ne changes » pas, je te déshériterai; c'est ton frère qui me succédera. Tu » te démettras en sa faveur. » Frédéric II avait vingt ans. Cette flagellation brutale l'avait indigné. « Non, Sire, répon-» dit-il vivement, n'espérez pas me voir quitter ce que je » tiens de ma naissance. Déclarez publiquement que je ne » suis pas votre fils, et flétrissez ma noble mère. Alors mon » frère héritera. Sans cela, je me ferai couper la tête plutôt » que de renoncer à mes droits ! » Cela tournait au tragique, et je laisse à penser quel bonheur il pouvait y avoir pour personne dans cet intérieur de roi.

Attendons; nous ne sommes pas au bout, avec le caractère du roi-sergent. Peu de temps après, la reine Sophie-Charlotte reçut de Frédéric II la lettre suivante, écrite en français; car, malgré le Roi, on ne parlait que français dans cette cour de Prusse, et l'universalité de notre langue prouvait celle de nos idées : « Ma mère, disait-il, je suis dans le désespoir. Ce que » j'appréhendais toujours vient de m'arriver. Le Roi a complè-» tement oublié que je suis son fils, et m'a traité comme le » dernier des hommes. J'entrais ce matin dans sa chambre, » comme à mon ordinaire, pour le saluer à son lever. Dès » qu'il m'a vu, il m'a sauté au collet, en me frappant avec sa » canne d'une façon indigne. Je tâchais en vain de me dé-» fendre; il était dans un si terrible emportement, qu'il ne se » possédait plus, et ce n'a été qu'à force de lassitude qu'il a » fini. »

Jugez de la douleur de la Reine; jugez de l'impression que celle fit parmi les Français du Refuge qui l'entouraient, et qui adoraient Frédéric II. Parler de modération à un tel père, à un tel homme, c'était l'irriter davantage. Il fallait gémir en secret, ronger son frein en silence, se consoler avec Wilhelmine, à qui s'étendait parfois la brutalité, et mêler les pleurs pour en adoucir l'amertume; d'autant plus que le Roi ne jurait que par deux ministres, deux flatteurs, Grumkow et Seckendorf, et que ces ministres le poussaient. Tous les deux redoutaient le double mariage anglais que désirait la Reine: mariage du prince de Galles avec Wilhelmine; mariage de la princesse de Galles avec Frédéric II. La Reine ne voyait que sa famille, sa maison de Hanovre; le Roi, de son côté, ne voyait que la sienne, éparpillée partout, et y voulait marier ses enfants, pour en réunir un jour les domaines. Tendances contraires et obstinées, qui se voient aussi chez les particuliers, et qui amènent tant de misères! Marier ses enfants avec ceux du roi Georges, de celui qui l'appelait mon frère le *Caporal*, par moquerie de ses goûts, ou bien encore l'*Archi-Sablier*, par allusion aux sables de la Prusse? Frédéric-Guillaume n'était pas de cet avis. Ses ministres s'en fâchaient comme lui, et ils le menaient, en partageant ses colères. Ainsi agissent les hommes fins près des hommes emportés. Plus son fils paraissait tenir à la princesse anglaise, à ses artistes, à ses lettrés, et mépriser la tabagie des soudards, la langue allemande elle-même, qui n'était pas encore formée, plus le Roi sentait s'accroître sa fureur. « Ma mère, écrivit une seconde fois Fré-
» déric II, c'en est fait, et je dois sauver ma vie même! Le
» Roi, avec un cordon de rideaux, et de ses propres mains, a
» voulu m'étrangler. Il faut éviter un malheur... J'ai trop
» d'honneur, après tout, pour endurer de pareils traitements,
» et je suis résolu d'y mettre fin d'une manière ou d'une
» autre. »

Deux officiers de son âge et de bonne maison, Keith et Katt, le plaignaient, le soutenaient, ne voulaient jamais l'abandonner : il résolut de s'enfuir avec eux. Le Roi, dans une de ses tournées, devait l'amener à Anspach d'abord, puis au fort

de Wesel, sur le Rhin. On devait profiter de cette occasion pour passer ce fleuve, et d'un saut se sauver en Hollande, et peut-être en Angleterre, auprès de la princesse de Galles. Cela rappelait la conspiration de Gaston d'Orléans sous Richelieu. Frédéric-Guillaume, par son inflexibilité et sa raideur, rappelait mieux encore Richelieu même. Il fallait qu'on fût bien poussé à bout; car on s'exposait terriblement avec ce Roi de bivouac, qui ne connaissait que la consigne, qui ne verrait dans tout cela qu'une désertion, et pourrait être un Manlius ou un Brutus pour son propre fils. Le désespoir n'écoute rien. Keith était précisément à Wesel et devait tout préparer. De son côté, à Berlin, Katt devait prendre des fonds et rejoindre vite le Prince. Wilhelmine était dans le secret, et elle avait donné son portrait à Katt, en signe de contentement. On arriva plein d'espoir à Anspach, près de Nuremberg, à un des berceaux des Brandebourg, et chez des parents dévoués. Là, le Prince était près du Wurtemberg ou de Bade et pouvait s'évader. « Mon cousin, dit-il au margrave d'Anspach, vous » connaissez mes peines; prêtez-moi un cheval, je veux aller » me distraire et me promener du côté de la Forêt-Noire, que » je n'ai pas encore vue. » Le cousin n'osa pas prêter le cheval, et il fallut prendre patience. On quitta Anspach, on se dirigea vers le Rhin, pour le descendre jusqu'à Wesel, en s'arrêtant çà et là pour se reposer ou pour coucher. A une de ces haltes, et vers minuit, tout le monde étant endormi, le Prince se leva, suivit un serviteur affidé, trouva un cheval sellé et bridé... Il mettait le pied à l'étrier, quand les surveillants, préposés à sa garde et tremblant pour eux, accourent, le retiennent et le ramènent. Fatalité! Heureusement, ils promettaient de n'en rien dire, et Frédéric II espérait encore.

Mais, chemin faisant, arrivent des courriers. On apporta des lettres du Prince, interceptées à Nuremberg; et Katt n'avait pas été discret à Berlin, en voyant la Cour s'éloigner. Le Roi savait tout. « Malheureux fils! » dit-il, en le prenant par les cheveux et lui arrachant son épée. Puis, d'un coup de canne, il lui mit la figure en sang. « Ah! s'écria Frédéric II, » jamais visage de Brandebourg ne reçut pareil affront! »

Mais il fallut l'endurer. On s'embarqua sur le Rhin, comme jadis Richelieu sur le Rhône. Le Roi conduisit lui-même son fils prisonnier, et dépêcha en toute hâte à Berlin et à Wesel pour faire arrêter ses deux complices.

Mais la renommée sert tout le monde, les juges et les criminels. Un ancien page, ami de Keith, avait su l'aventure. Il arrive à Wesel, voit Keith le premier, et lui dit à l'oreille ce qui s'est passé; que le Prince est découvert, et que le Roi furieux accourt à force de rames, en descendant le Rhin. Aussitôt le jeune Keith, sans rien faire paraître, sort du château, pour se promener, dit-il, comme faisaient parfois les officiers, et passe sur l'autre rive, qui était une rive étrangère. « Où est » Keith? dit le Roi en débarquant. Qu'avez-vous fait de Keith? » Je veux le confronter avec le prisonnier! » Il ne donnait pas d'autre nom à son fils. On lui répondit qu'il était sorti avant que les autorités du fort fussent informées de rien, et qu'on ne l'avait pas revu; qu'il était sans doute en Hollande. Le Roi savait que la maison de Hanovre, en Angleterre, soutenait le Prince : il envoya le major Du Moulin à La Haye, où était la légation anglaise. Du Moulin entre à La Haye. La première personne qu'il vit, dans un brillant carrosse, à côté d'un grand seigneur et le regardant en souriant, ce fut Keith, auprès de lord Chesterfield. Vous comprenez que le réfugié français Du Moulin n'avait qu'à revenir près du Roi. La voiture et l'hôtel de l'ambassade anglaise étaient un inviolable asile.

Le Roi s'en prit au frère de Keith, qu'on accusa d'avoir fourni des chevaux, et le fit entrer, quoique noble, parmi la soldatesque : ce qui équivalait à une dégradation. C'étaient les temps. Il s'en prit surtout à Frédéric II; il le manda, il s'assit sur son tribunal comme un Romain, et procéda à l'interrogatoire : « Pourquoi vouliez-vous déserter ? » Il ne voyait pas autre chose; son fils n'était qu'un officier, qui avait tenté de déserter son camp. « Parce que, répondit le » Prince avec fermeté, j'ai été traité jusqu'ici, non comme » un fils, mais comme un esclave. » Le père bondissait dans son prétoire. « Vous n'êtes qu'un lâche déserteur; vous

» n'avez ni cœur ni honneur ! » lui dit-il. « J'en ai autant » que vous, Sire, répartit Frédéric II. Que de fois m'avez-» vous dit qu'à ma place vous sortiriez du pays. J'ai fait ce » que vous m'avez souvent défié de faire. » C'était trop. Le Roi, hors de lui, tira son épée, la leva, courut sur le Prince... C'est le général Mosel qu'il rencontra, et qui lui dit, en l'arrêtant : « Tuez-moi, Sire ; mais épargnez votre fils, et que » d'autres que vous l'interrogent ! »

On voyait bien à quoi cette affaire aboutirait : aussi, la nuit même, par les soins du colonel Grœbnitz, quelqu'un en habit de paysan et une échelle de corde à la main, paraissait mystérieusement à une fenêtre élevée du château. Il montait sur le seuil, il attachait son échelle, il s'y glissait, lorsque, au pied de la tour : « Qui vive ? » cria la sentinelle; et Frédéric II rentra dans son cachot, d'où il ne descendit que pour être transporté à Custrin, lieu néfaste, au milieu des marais, escorté de ce Grumkow, qui avait toujours attisé le feu entre le père et le fils. « S'il faut des prières, pour sortir d'ici, lui » dit le Prince exaspéré, j'y resterai longtemps ! » Un seul homme s'offrit à partager sa captivité, et obtint cette faveur : ce fut un Français, un réfugié, le jeune officier Lamothe-Fouqué, que le Roi estimait, et qui devint plus tard grand général.

Mais à Berlin, qu'était devenu Katt ? Qu'allait aussi faire le Roi, en revoyant Sophie-Dorothée, et sa fille Wilhelmine ? Katt, fils et petit-fils de généraux prussiens, avait cherché à fuir. Il avait demandé un congé à son colonel, et ce congé lui avait été accordé. Au lieu de partir, il attendait une selle à secret, qu'il avait commandée pour serrer son argent et les papiers du Prince. — Mais cette selle ne venait pas, et l'ordre de l'arrêter était venu. Le colonel attendit une heure, deux heures, trois heures ; et, à la fin, il l'arrêta. Le Roi arriva au même instant, et jugez de sa fureur contre Katt : il lui arracha la croix de Saint-Jean ; il le frappa de sa canne, toujours de sa canne ; il le foula aux pieds ; puis il le livra à un conseil de guerre pour être jugé.

Le tour de Wilhelmine vint après. « Infâme canaille ! » lui

dit le Roi, en la voyant arriver avec sa mère pour le saluer. « Oses-tu te montrer devant moi ? Va tenir compagnie à ton » coquin de frère ! » Et les coups de poing, les coups de pied volèrent. « Il me saisit, dit la pauvre princesse elle-même » dans ses Mémoires, en m'appliquant plusieurs coups de » poing au visage, dont l'un me frappa si violemment la » tempe, que je tombai à la renverse, et me serais fendu la » tête contre la corne d'un lambris, si la bonne Mme de Jons- » feld ne m'eût garantie de la force du coup, en me retenant » par ma coiffure. Je restai à terre sans sentiment. Le Roi ne » se possédait plus. Il voulut redoubler ses coups, et m'écraser » sous ses pieds. Ma mère poussait des cris et ne savait que » devenir. Mes petits frères et mes petites sœurs — l'aîné de » tous n'avait que quatre ans — allaient et venaient, tout » éperdus. Ils se rangèrent autour de moi, et me sauvèrent. » Pauvres petits ! que le Seigneur le leur rende ! » Quelle scène ! quels efforts touchants, et quelle barbarie ! Croyez-vous que le Roi le sentit ? Non, il ne le sentit pas : il n'avait » pas d'âme... « Eh bien ! soit, dit-il à la Reine ; mais on ne » m'échappera pas. J'en sais assez pour faire sauter la tête de » Fritz et celle de votre indigne fille. Attendons trois jours. »

Dans trois jours, en effet, Katt fut condamné à mort, et les instances de ses proches furent inutiles : il n'eut qu'à leur envoyer ses tristes adieux. Mais Fritz, ou Frédéric II...? « Qui- » conque se permet de le condamner, celui-là, — s'écria un » des juges, le prince Anhalt-Dessau, en tirant haut sa large » épée, — je lui abats à l'instant les oreilles ! » Personne n'osa le condamner... Que fit le Roi ? Il nomma un autre conseil de guerre. A vouloir de la rigueur, il faisait bien : la mesure devait être égale. Cette fois, la condamnation à mort fut prononcée, avec défense de dire au Prince aucune des deux sentences capitales, pour prolonger le tourment de l'attente.

Mais à Custrin, il y eut quelque chose qui le dit assez haut à Frédéric II. Au niveau de la fenêtre de sa prison, comme à Wittehall pour Charles Ier, de sinistres coups de marteau retentirent. Le bourreau dressait l'échafaud ; il posait dessus le billot, la hache fatale, le cercueil des suppliciés ; et,

la besogne terminée, au milieu d'une foule immense qui ne pouvait respirer d'émotion, un officier entra à pas lents dans le cachot. Il vit le Prince à genoux, une bible à la main, et lui dit de la part du Roi qu'il fallait s'avancer vers l'horrible fenêtre. Le Prince se lève, il marche : que voit-il? son jeune ami déjà arrivé, et gravissant les degrés de l'affreuse machine. « Ah! s'écrie-t-il : qu'on attende! Je vais écrire, et je » renonce à tous mes droits à la couronne, pourvu que Katt » ne meure point! » Il veut aller plus avant, on l'empêche; et lui, alors, voyant son ami, à moitié nu, debout devant le bourreau : « C'est moi, lui dit-il, qui t'ai perdu, oui, moi; dis » au moins que tu me pardonnes! » Et le gentilhomme de répondre : « Je meurs pour une cause juste. Si j'avais mille » vies, Monseigneur, je les donnerais pour un tel maître! » Ce dialogue était navrant; on y coupa court. Katt s'agenouilla, et, les yeux ouverts, sans vouloir se les laisser bander par un de ses serviteurs, il offrit sa tête au bourreau. Il tomba, à l'âge de vingt-deux ans, et les mains tournées, assure-t-on, vers le jeune maître, à qui son cœur le liait.

Le lendemain, un homme se présentait à Berlin, chez un vieillard abattu, chez un feld-maréchal de la Prusse : c'était le bourreau, qui venait, selon l'usage prussien, demander au grand-père de Katt le juste salaire de la sanglante journée!

Ne croyons pas que Frédéric-Guillaume Ier, en ne faisant pas aussitôt lever la hache sur la tête de son fils, le voulût tout à coup épargner. « L'Empereur a beau m'écrire, » Fritz mourra! dit-il à la pauvre reine Sophie-Dorothée. Si » je ne puis le faire exécuter dans le Brandebourg, j'irai en » Prusse, à Kœnigsberg, où je ne suis ni électeur ni vassal » de l'Empire. Quant à Wilhelmine, que sa chambre, en » attendant, devienne sa prison! »

On voit l'empêchement qu'il rencontrait. A Kœnigsberg, comme à Berlin, le condamné Frédéric II était toujours un Prince d'Empire : son père ne pouvait être son seul juge. Les lois féodales le reprenaient, et le sauvaient. Grumkow et Seckendorf, ne craignant plus les mariages anglais, firent les généreux envers le Prince, et suscitèrent au Roi cet obstacle.

Mais Frédéric dut écrire une humble lettre à son père; il dut lui demander pardon. Ce n'était pas assez : il s'engagea à ne point faire un pas sans permission, à préférer les armes prussiennes aux livres français, à assister aux prêches, à se marier selon le gré du Roi. Les Ministres n'oublièrent pas ce point, étant détestés de la maison de Hanovre. Frédéric II était harassé de fatigue morale, de tristesse et d'émotion. Il promit tout Mais, quand on vint lui apporter ses habits de Prince-Royal : « Non, dit-il, je suis encore en prison; le Roi ne » m'a point rappelé à Berlin; je ne veux pas d'autre costume » que celui qu'avait Katt sur l'échafaud, le costume des con- » damnés. » On lui présenta son épée. « Je la refuse aussi, » ajouta-t-il. Mon père me l'a ôtée; mon père doit me la » remettre. » Et il fallut que le Roi la lui remît.

Mais enfin Frédéric-Guillaume n'était pas trop mécontent de l'issue de cette affaire. Wilhelmine renonçait au prince de Galles, qu'elle aimait, à son rêve de reine d'Angleterre, qui n'était pas à dédaigner, et consentait aussi à être mariée comme on voudrait. Le Roi se dépêcha, et commença par elle. Elle épousa un margrave de Brandebourg, de la branche d'Anspach. Et alors, grand bal au Palais, et arrivée subite de Frédéric II, sous un déguisement, pour ménager l'émotion : beaucoup de plaisir....., mais non pas beaucoup de dépense. Le roi-sergent savait compter, aussi bien que battre. Modique fut la dot de Wilhelmine. La belle-mère s'en plaignit. Et, pour les autres Cours, il ne se ruina pas non plus en cadeaux de noces. Il suivit la vieille mode du Brandebourg, mode très-économique : Wilhelmine, quand on la déshabilla, laissa tomber, le plus chastement du monde, sa jarretière, que le Roi coupa en morceaux, que le Roi distribua : c'est tout ce qu'il donna; on n'en eut pas davantage.

Ensuite, en bon père, il maria Frédéric II. « J'ai un régi- » ment, écrivait le Prince à sa sœur, devenue Madame la Mar- » grave. Je vis assez tranquillement dans ma garnison. Ma » flûte, mes livres, quelques amis affectionnés, me font passer » une vie paisible. Mais on veut me forcer à l'abandonner; et » pourquoi? Pour me marier à la princesse de Bevern, que je

» ne connais pas. On m'a extorqué un consentement qui me » cause bien de la peine. Faudra-t-il donc toujours être tyran- » nisé, sans espoir de changement? Encore si ma chère sœur » était ici, j'endurerais tout avec patience! » Quelque chagrin qu'il en eût, le mariage avec cette princesse fut célébré, dès 1732, peu après sa sortie de prison, quand son cœur saignait encore de tous les souvenirs de Custrin. Mais savez-vous ce qui arriva? Les jeunes époux, après le bal du soir, venaient de monter dans leur appartement, lorsque : « Au feu! au feu! » s'écria-t-on dans le Palais. Frédéric II s'élance hors de sa chambre nuptiale, saisi de vertige ou de peur, et oncques plus n'y reparut. Voilà comment Frédéric-Guillaume faisait le bonheur de ses enfants. Lui seul était heureux dans son dur égoïsme. Que pouvait-il désirer de plus? Ses enfants avaient fait toutes ses volontés... On a bien raison de dire que l'histoire est l'école de tous les âges et de toutes les conditions. Mais les écoliers sont inattentifs : c'est leur péché d'habitude.

Une fois marié, et jouissant, au château de Reinsberg, de cette liberté plus grande que donne aux enfants le mariage, Frédéric II agit-il mal envers son père? Lui témoigna-t-il du ressentiment ou de l'humeur? Il emprunta de l'argent, à son insu, un peu partout : à l'impératrice, à la czarine Catherine, à Biron, duc de Courlande. « J'ai fini mes lectures, écrivait-il » à son messager, le baron de Suhm. Frappez chez tous les » libraires et brocanteurs, envoyez-moi d'autres livres, *la Vie* » *du Prince Eugène*, par exemple, ou tout autre.» Et les billets de banque arrivaient, sous la forme artificieuse d'un paquet de librairie. D'autres fois, il tenait conseil avec des singes qu'il aimait beaucoup, espiègles comme lui, et dignitaires de sa cour. « Il me manque le chancelier, disait-il; appelez M. le chancelier. » Mais alors entra le vrai chancelier du Roi, qui n'était pas fort de son goût, et qui, en entrant, s'inclina jusqu'à terre. « Ce n'est pas vous que j'appelais; c'est mon » singe : mais entrez; c'est la même chose. »

A ces malices, à ces supercheries se bornait sa vengeance. Le Roi tombe malade en 1741, d'une hydropisie. Il se relève,

il retombe, il se sent perdu; il veut voir son cercueil; il recommande de laver son corps et de l'ouvrir; il dicte ses instructions pour ses funérailles, et il mande le pasteur Roloff, terrible homme, qui lui fait faire sa confession générale, sans aucune omission. Enrôlements iniques et forcés, despotisme brutal, caprices insupportables, vexations à ceux qui refusaient de bâtir de nouvelles maisons à Berlin, violences enfin envers sa famille, tout fut passé en revue. « Pasteur Roloff, » vous ne me ménagez guère. » Et celui-ci de répondre : « Plus de ménagements à cette heure. Vous pouvez en impo- » ser aux hommes, mais non à Dieu. Reconnaissez vos torts; » et, de plus, il y a grande disette : ouvrez au peuple vos » greniers. » C'était une scène de Louis XI avec François de Paule. Le Roi était étonné; mais il dit : « Vous me parlez en » bon chrétien, et vous êtes un honnête homme; moi, je » suis un grand pécheur. Jésus est mon seul gain dans la » vie et dans la mort. Mais, quant à la disette, on me » trompe. J'ai assez donné aux hôpitaux. Je n'ouvrirai pas » mes greniers. Je me sens mieux du reste, et j'attends pour » mes chevaux un maréchal-ferrant d'Angleterre. Les meil- » leurs viennent de là. Qu'on me porte sur une chaise dans » le jardin ! Je veux voir si on construit bien son atelier. » Et on le descendit au jardin ! Mais Frédéric II arriva aussi, comme le pasteur Roloff, dès que sa mère le prévint. Il quitta au plus tôt son château de Reinsberg, *séjour des muses*, et ses livres, et ses concerts, et ses savants, et ses correspondances avec les philosophes de France. Il embrassa son père avec effusion; il répondit aux épanchements inévitables d'un mourant par une vive tendresse; il en reçut, pendant deux heures, et avec docilité, les instructions secrètes. Quand son père fut mort, en donnant à la garde du palais son dernier mot d'ordre, et roi-sergent, roi vigilant aussi jusqu'au bout, Frédéric II ne changea rien dans son langage. Il passa même de la soumission filiale à l'admiration. Les défauts de son père lui parurent des vertus. Il loua l'attention de tous les instants, la sévérité, l'organisation militaire, la tolérance des religions, qu'amenait la diversité religieuse des soldats, les

pays repeuplés, les villes multipliées ou reconstruites. « *Oui,* » s'écria-t-il, *de même qu'on doit l'ombre du chêne qui nous couvre* » *à la vertu du gland qui l'a produit, ainsi toute la terre recon-* » *naîtra que nous devons tout, en Prusse, à la sagesse et aux* » *labeurs de ce Roi !* » Ce n'est pas bien mal pour un disciple de Voltaire; et si de tels sentiments étaient l'unique erreur de notre philosophe, on n'aurait pas grand reproche à lui faire.

F. Combes,

Professeur à la Faculté des Lettres.

LE SEIZIÈME SIÈCLE

TROIS PORTRAITS DE FEMMES

Marguerite de Valois. — Jeanne d'Albret. — Catherine de Médicis.

(Suite et fin.)

La haine mortelle qui existait entre les deux maisons de Montmorency et de Lorraine, et l'active propagande de la liberté de conscience, que l'on qualifiait déjà, en l'an de grâce 1560, du mot de *protestantisme,* laissaient deviner aux moins clairvoyants qu'une catastrophe était dans l'air et qu'une révolution sociale couvait dans les esprits.

La conjuration d'Amboise, préparée de longue main, allait éclater.

Le connétable de Montmorency avait donné sa démission de la charge de grand-maître de France, qui avait été accordée au duc de Guise : faveur imprudente, que la Cour jetait comme un défi à la rage de ses ennemis.

La province est soulevée par les différents émissaires de la royauté et du parti de la Réforme : cinquante mille armes de toutes sortes sont introduites dans Paris par les conjurés; les bûchers de l'Inquisition réjouissent le peuple sur la place de Grève.

Et François II, avec toute sa cour, se retire au château d'Amboise.

Les conjurés avaient été affiliés à Genève, en Angleterre et en Écosse, et le moment leur parut opportun de livrer un combat qui est mentionné par l'ambassadeur toscan, Alfonso Tornabuoni, à la date du 13 mars.

L'établissement de la Chambre ardente porta le dernier coup aux hésitations du Calvinisme, et le mot d'ordre de la conjuration fut donné peu après.

Le duc de Guise, sous le nom de Marie Stuart, sa nièce, épouse du débile François, gouvernait littéralement le royaume.

Toutes les grandes charges de la couronne étaient réparties entre les divers membres de sa famille, et la plus importante de toutes, les finances, était confiée à son frère le cardinal de Lorraine.

Ce qui n'est pas rare dans toutes les vastes conspirations, il se rencontra un traître pour dévoiler l'entreprise des Huguenots.

Le nom de ce traître, c'est Avenelle.

Pour consolider son pouvoir, qne tous les princes du sang, les Bourbons, les Condé et le roi de Navarre, liés ensemble par leurs communs intérêts, bien plutôt que par dévouement à la cause du peuple, cherchaient à ébranler, il médita une terrible vengeance, capable de les faire frémir tous.

Le mot d'ordre des conjurés était de *sauver le Roi;*

Guise, le retournant à sa fantaisie, le parodia ainsi: *Sauver la monarchie.*

Grâce aux précautions qu'il avait prises, l'attaque de Bari de la Renaudie échoua; il fut lui-même tué dans l'échauffourée, et le guet-apens tendu par Guise fit tomber entre ses mains un assez grand nombre de Calvinistes, auxquels il infligea tous les supplices que son imagination était parvenue à inventer.

Accusé au Conseil du Roi, Condé se présente avec une superbe audace, et met au défi son accusateur de prouver sa culpabilité.

La persécution des Huguenots, en redoublant d'inten-

sité, propagea la rébellion dans un assez grand nombre de provinces;

Et la Provence et le Dauphiné devinrent le lieu de rendez-vous de tous les réformistes.

Ce n'est plus une conspiration, c'est une révolution.

Paris était mis en état de siége;

La loi des suspects était appliquée indistinctement à toute espèce d'individus;

Et l'ordre même était donné d'assassiner Montmorency en pleine rue.

Les maisons étaient barricadées, les citoyens se tenaient cois chez eux, et si d'aventure un étranger voulait entrer dans la cité, on l'introduisait par la poterne, après lui avoir préalablement demandé son nom et la demeure où il allait loger.

Le cardinal de Lorraine est pendu en effigie, et quelques incitateurs de la populace font courir le bruit d'aller incendier l'hôtel des Guise.

Ce qui se passait à Paris se répétait partout en province, et la guerre civile était immanquable.

Dans le mois de mai, elle éclate en Provence.....

« Je n'ai rien de nouveau à vous mander, écrivait Alfonso Tornabuoni à Cosme Ier, sinon de cette diable d'affaire des Luthériens, qui est déjà vieille.

» Les troubles se répandent dans les villes, grâce aux sermons et aux prêches, avec une rapidité effrayante.

» Les chansons vont leur train, et l'avenir est gros de sombres prévisions...»

15 juin. — On lit à cette date : « La Cour est sans la moindre inquiétude : on fait la chasse à courre. Pas d'affaires importantes (1). »

(1) Traduit de l'italien par l'auteur.

Un fait presque insignifiant, l'acquisition de Chantilly, est sur le point d'amener un duel entre Guise et Montmorency.

Le Connétable avait acheté cette splendide résidence soixante-dix mille livres. Guise, de son côté, en vertu d'un légitime contrat de vente, revendiquait un certain droit de possession.

Cette querelle, attisée par des passions politiques, allait provoquer un scandale inouï, lorsque, sur ces entrefaites, inopinément, dans la nuit du 5 au 6 novembre 1560, mourut le languissant François II.

Catherine de Médicis, dans cette conjoncture, se montra femme habile et diplomate consommée.

Elle rapatria le roi de Navarre avec le duc de Guise; Condé fut mis en liberté, et le connétable de Montmorency revint aux affaires.

Le premier soin de la reine-mère est de renvoyer Marie Stuart en Écosse, où, vingt-sept ans après, devenue la victime de la reine Élisabeth d'Angleterre, dans le cachot de sa prison de Fotheringay, sa dernière demeure, et sous le règne de Henri III, qui ne voulut rien faire pour la sauver, elle périt par la main du bourreau.

Le roman et l'histoire ont tellement grandi et transformé cette reine en héroïne et en martyre, qu'il est de toute justice, aujourd'hui, de l'examiner avec une sévère impartialité.

Nous sommes en plein seizième siècle. Marie Stuart règne en Écosse; elle est jeune, elle est belle, elle est séduisante; mais, par malheur, elle a des instincts pervers.

En femme légère qu'elle était, de la royauté, elle n'en avait que la coquetterie, coquetterie parfois sanguinaire. D'inconséquences en inconséquences, et par ses folles amours, dégénérées en crimes, elle finit par s'aliéner toute espèce de popularité, et, en 1567, après avoir suc-

cessivement épousé Darnley et Botwel, ce dernier assassin de l'autre, elle tomba prisonnière d'Élisabeth.

Son fils lui succéda. Lorsque l'ambassadeur de France le sollicita de tenter quelque effort en faveur de sa mère, il répondit sèchement : « Il faut qu'elle boive ce qu'elle a fait ! »

Le prestige de sa beauté a enfanté tous les regrets posthumes que des imaginations poétiques ont semés dans les livres.

On n'a voulu voir en elle que la femme avec ses charmes, et de cet attrait puissant sur les âmes sensibles, est née cette exagération antivéridique qui n'a laissé de Marie Stuart qu'un portrait de fantaisie.

. . . . . .

Ici se place tout naturellement, pour l'intelligence des faits qui vont suivre, la lettre suivante, inédite :

Lettre autographe de la Reine-Mère, Catherine de Médicis, à la reine catholique d'Espagne, Élisabeth de France, femme de Philippe II.

« Madame ma fille, je donne cherge à set pourteur pour dyre bocup de chauses de ma part, qui me gardera de vous fayre longue letre.

« Seulement vous diré ne vous troubler de ryen et vous aseurer que je me feré pouyne de me gouverner de fason que Dyeu et le monde aront aucasion d'estre contens de moy, car set mon prinsypale bout de avoyr l'honneur de Dyeu an tout devant les yeulx et conserver mon authorité, non pour moy, més pour servyr à la conservatyon de set royaume et pour le byen de tous vos frères, lesques je ayme come du lyeu où vous aytes tous veneus.

» Pour se, ma fille, m'amye, recomandé vous byen à Dyeu, car vous m'avés veue aussi contente come vous, ne pensant jeamès avoyr aultre tryboulatyon que de n'estre asès aymayé à mon gré du Roy vostre père, qui m'onoret pluls que je ne merités.

» Mès je l'aymé tant que je avés tousjours peus, come vous savés fayrememant assés : et Dyeu me l'a haulté, et ne se contente de cela, m'a haulté vostre frère, que je aymé come vous savés, *et m'a laysée aveque troys enfans petys, et en heun reaume tout dyvysé, n'y ayant heun seul a qui je me puisse du tout fyer, qui n'aye quelque pasion partficoulière.*

» Pour se, m'amye, pansés en moy, et que je vous serve d'ésample, que ne vous fyées tant en l'amour que vous porte vostre mari, à l'honneur et ayse que vous avés asteure, que vous ne vous recomendyés à seluy qui vous peult contyneuer vostre heur, et aussi quent y liplèret vous mestre en l'état en quoy je suys, que je aymeré myeulx mourir que vous y voir, de peur que ne puysié porter tent de maulx coment je ann ay heu et annay, que je m'aseure, sans son ayde, ne soret porter.

» Votre bonne mère,

» CATHERINE. »

(Sans date, mais évidemment de l'année 1561.)

Cette lettre n'a pas besoin de commentaires; c'est le mystérieux *Sésame* qui ouvre le cœur de la reine-mère.

Le lendemain de la mort de François II, le roi de Navarre (Antoine de Bourbon-Vendôme), le cardinal de Lorraine, le connétable de Montmorency, le duc de Guise, le maréchal de Saint-André, le maréchal de Brissac, le duc de Montpensier et le prince de la Roche-sur-Yon tinrent conseil entre eux pour délibérer sur la situation et prendre les mesures nécessaires pour sauver le trône.

La composition de ce conseil est une idée lumineuse de Catherine de Médicis. Tous ces grands personnages, pris chacun séparément, étaient autant de grands ambitieux qui, si on les eût laissés faire à leur gré, auraient déchiqueté la royauté à leur convenance et auraient jeté sans vergogne la France aux pieds de Philippe II.

Excepté le cardinal de Lorraine, que l'on désignait ironiquement, mais avec raison, sous le sobriquet de *Pape-*

Roi, aucun de ces hommes n'était de taille ni d'esprit à lutter avec Catherine.

Leur but, à tous les deux, est la conquête de la royauté. Or, pour l'obtenir, ils rivalisent de finesse et de diplomatie.

Catherine de Médicis, plus habile, gagna la victoire.

Le roi de Navarre devint alors président du Conseil de régence.

Chose digne de remarque, parmi tous ces ducs, princes et roi, pas un seul, peut-être, à l'heure suprême où la France se trouvait en désarroi, ne songea ni au dévouement, ni aux sentiments chevaleresques traditionnels dans la noblesse ; non : ils étaient tout entiers à leur haine.

Ils voulaient mater un homme, un seul ; mais il est vrai que celui-là, tant il était démesurément important, tant il était considérable par son génie et ses alliances, tant il touchait de près à la couronne, qu'il n'avait à faire qu'un dernier effort pour la saisir, était presque leur maître.

Elevée au-dessus de toute la noblesse par le caprice d'une courtisane, Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, cette maison de Lorraine, avide de pouvoir, insatiable dans sa convoitise, montait, montait sans cesse pardessus le niveau des privilégiés et avait assis sa nièce sur le trône de France.

François II mort, Marie Stuart reléguée provisoirement dans un cloître, la situation politique du royaume étrangement compliquée par les brouillonneries de Catherine de Médicis, Montmorency, Condé, Bourbon et les Guise, il y eut un instant d'indicible stupeur qui faillit amener la plus épouvantable des catastrophes.

Catherine de Médicis n'était vraiment reine qu'en face des grands périls ; car, alors, la lucidité de son esprit lui faisait concevoir les plus habiles combinaisons.

C'était pour elle et pour sa race une question de vie ou de mort :

Car, vaincue, elle serait chassée de France ; triomphante, elle s'emparait du pouvoir royal, objet de ses rêves éternels.

Elle excellait dans l'intrigue, ou, pour mieux dire, elle savait admirablement attiser les passions.

C'est par là qu'elle dominait ses courtisans, qu'elle séduisait auparavant par la *morbidezza* affectée de sa nature italienne et par les charmes de sa conversation. Maîtresse au suprême degré d'elle-même, dès son enfance, elle avait appris l'impassibilité du visage et l'impénétrabilité de ses pensées.

Son cœur, profondément ulcéré, recélait un abîme de désespoir. Héroïque par la passivité, sans jamais se décourager, elle attendit patiemment son heure et son jour, guettant l'occasion propice, décidée à tout plutôt que d'abdiquer.

La religion n'entrait en son cœur que dans la mesure d'un moyen qu'elle pouvait employer avec plus ou moins de succès. Voilà pourquoi elle penchait tantôt vers le catholicisme et tantôt vers le protestantisme.

En l'année 1560, à l'époque où nous sommes arrivés, pour conquérir la popularité, elle s'engageait à demi, mais simplement par promesses, avec les Huguenots.

Cela lui réussit à merveille, car l'assemblée des notables d'Orléans lui conféra la régence. Aussitôt elle pardonna au prince de Condé, prisonnier à la Bastille.

Elle laissa s'épanouir, avec un tact parfait, la prodigieuse vanité du roi de Navarre, enchanté de gouverner nominalement, sans avoir la moindre conscience de son incapacité politique, qui le faisait le jouet de la reine-mère et de l'amiral de Coligny.

Catherine de Médicis se préparait à son rôle de régente par de savants artifices et d'irrésistibles séductions.

La prudence lui ordonnait d'agir avec beaucoup de circonspection, de ne rien livrer au hasard, et surtout de s'abstenir de toute violence. Elle devait donc attendre l'apaisement des effervescences populaires qui agitaient les provinces, et plus particulièrement la ville de Toulouse, où le fanatisme religieux avait rallumé les sinistres flammes des bûchers de l'Inquisition.

Cependant, il fallait à tout prix se procurer de l'argent, car le trésor royal se trouvait complètement épuisé.

Dans cette intention, on convoqua les États à Pontoise.

Le mariage du prince de Navarre (Henri IV) avec Marguerite de France, sœur de Charles IX, attira, nous l'avons déjà dit, Jeanne d'Albret et Marguerite de Valois à la cour, et suspendit les hostilités.

Dans ce seizième siècle, si tourmenté, toujours prêt à la sédition ou à la guerre, les grands seigneurs se faisaient audacieusement les champions de la cause qui leur offrait le plus de profits;

Et la noblesse terrienne, voulant conserver les quelques prérogatives qui lui restaient encore, prenait les armes, un peu pour s'affirmer elle-même, et beaucoup pour se faire marchander.

Pendant que l'on discutait les conditions de la paix, tous ces gentillâtres se vendaient à qui mieux mieux.

Malgré ces transfuges, la révolte ne s'affaiblissait pas encore; mais, soit lassitude du temps, soit défaillance des passions personnelles, la résistance était moins vivace, et le moment était peut-être venu, pour la royauté, de foudroyer d'un seul coup de tonnerre toutes ces ambitions insensées.

Catherine de Médicis, pour triompher plus sûrement,

tendit un piége à ses deux plus constants ennemis : Jeanne d'Albret et Coligny.

Le mot de Charles IX : « Eh bien ! Madame, n'ai-je pas bien joué mon rôle ? » n'est point une invention du chroniqueur de L'Estoile ; il est éminemment historique.

La royauté était en péril, et Catherine de Médicis voulut la sauver par tous les moyens imaginables.

Aucune mesure, tant violente et sanguinaire fût-elle, ne répugna à son génie diplomatique ; elle fit abstraction des personnes pour ne les considérer que comme des obstacles, obstacles qu'il fallait briser sans pitié.

Qu'importait à cette reine astucieuse, florentine de naissance, cœur brisé dès l'enfance, femme torturée par des rivales qu'elle haïssait et méprisait le sourire sur les lèvres, dont la fatalité avait obscurci les splendeurs de son berceau princier, dont le visage pâli par des angoisses inénarrables ne trahissait jamais les émotions intérieures, que sa vengeance semât des cadavres sur ses pas, et que d'amères douleurs fissent un lugubre cortége à ses immenses douleurs !...

Ses souffrances, pendant les longues années de sa solitude et de son abandon, étaient retombées une à une sur son cœur, qu'elles avaient immobilisé, pétrifié, ossifié, sans que personne vînt la consoler, sans que les courtisans fissent jamais attention à elle.

Maîtrisant à merveille les mouvements les plus tumultueux de son âme, elle savait mettre dans ses regards les effluves magnétiques d'une passion menteuse, et dans sa voix, ses gestes, les ondulations de son corps svelte, je ne sais quelle grâce, je ne sais quelles caresses qui subjuguaient, domptaient, émerveillaient les plus rudes, les plus opiniâtres, les plus acharnés à sa perte. Cela seul explique la victoire qu'elle obtint sur Jeanne d'Albret, qui, nonobstant les sages avis qu'on lui donna, se laissa charmer

par cette enchanteresse, fourvoyer sa haute raison, et qui fit taire naïvement toutes ces voix mystérieuses qui lui ordonnaient de se défier sans cesse de la trahison.

Dans sa grande âme, dans sa fierté native, Jeanne d'Albret, cette grande comtesse de Foix, se refusait à croire à l'assassinat; elle ne pouvait comprendre un tel abaissement. Malgré les rumeurs qui étaient parvenues jusqu'à elle, elle innocentait Catherine de Médicis de l'empoisonnement du prince François de Vendôme, vidame de Chartres, son beau-frère, qui paya de sa vie le dédain de l'amour de la reine-mère. Le même poison la foudroya, elle aussi, et deux mois et demi après, Coligny tombait, en pleine rue, frappé par une balle.

Le 27 août, pendant que la sauvage tuerie de la Saint-Barthélemy durait encore aux portes de Paris, Charles IX assembla le Parlement, prit la peine de s'y rendre, s'avoua l'auteur de cette infâme criminalité, et mendia un don joyeux de cinquante mille écus.

Le commandeur Petrucci écrivit au grand-duc François de Médicis la lettre suivante :

« *Il Re fu ieri in questo Parlamento di Parigi; e li notifico che, quanto era stato eseguito fino a ora, tutto era stato fatto di suo comandamento, e che non attribuissino questo a nessun altro.* »

(« Le Roi se rendit hier au Parlement et déclara que tout ce qui s'était accompli *jusqu'à ce jour*, l'avait été par son ordre exprès, et que, par conséquent, on ne devait point en faire peser la responsabilité sur qui que ce fût. »)

Dans la revendication de tout ce qui s'était passé jusqu'au 27 août inclusivement, Charles IX jetait, pour ainsi dire un crêpe funèbre sur l'assassinat de la reine de Navarre, avoué, cela ne peut faire aucun doute pour un historien impartial, par cette réticence royale qui, sans rien expliquer, laissait le champ libre à toutes les conjectures, bien

sûr, d'avance, qu'elles ne seraient jamais aussi audacieuses, aussi épouvantables que la réalité.

Il est tout aussi vrai que Jeanne d'Albret fut assassinée, qu'il est impossible de détruire la préméditation de la Saint-Barthélemy. Quelques historiens l'ont essayé cependant; mais le fait est incontestable.

Ce qui le prouve surabondamment, c'est la gaieté insolite du Roi quelques instants avant le massacre, lorsqu'il appela dans sa chambre, pour tenir conseil et leur communiquer son projet, Guise, Nevers, Montpensier, Tavannes, Retz, Biragues, le président Mervilliers; et, peu après l'entrée de ce dernier, il manda aussi le roi de Navarre et le prince de Condé, qu'il entretint en riant, et auxquels il donna ses derniers ordres en les assaisonnant de sinistres plaisanteries.

On tua d'abord pour l'amour de la religion, et, bientôt après, on massacra pour le plaisir de répandre du sang et de s'approprier les dépouilles des victimes.

Le roi Henri de Navarre ne dut la vie sauve qu'à la promesse formelle d'aller à la messe; mais la guerre civile incendia de nouveau le royaume.

Elle dura encore pendant deux ans, de 1572 jusqu'au 30 mai 1574, époque de la mort de Charles IX, pauvre fantôme de roi, qui, épouvanté par l'horrible attentat qu'il avait sournoisement ordonné, s'éteignit aux primes de la jeunesse, assailli de terreurs superstitieuses, non pas en suant le sang par tous les pores, comme on se plaît à l'accréditer, mais les poumons infectés de pourriture et les intestins pectoraux et l'appareil digestif prodigieusement enflés.

La voie de sang tracée par la froide et sèche main de Catherine de Médicis ne s'arrêtera pas encore; elle continuera son navrant sillon à travers l'humanité, en imprimant sur le front de la génération nouvelle qui surgit sa

même hideuse souillure : et ce ne sera que sous le règne de Henri III, après le sanglant trophée de Guise au château de Blois, après la deuxième guerre de la Ligue, qui installa Henri IV sur le trône de France, que la société reprendra sa physionomie caractéristique, son patriotisme, ses mœurs et son esprit national !...

Telles furent cette époque et ces trois reines, qui occupent dans l'histoire une si large place : grandes figures diverses, jusqu'à ce jour rendues méconnaissables par les passions des partis, dont l'une, Catherine de Médicis, mérite d'être flagellée par un sévère critique et par le mépris ; et les deux autres, Marguerite de Valois et Jeanne d'Albret, la première, esprit poétique, cœur aimant et sympathique ; l'autre, femme antique, héroïne pétrie de mâles vertus, est digne d'être surnommée *la Grande* !

Louis Rozès.

ESSAI DE PHILOSOPHIE COSMIQUE

MONDE ÉTHÉRÉ

I

La découverte capitale du siècle, dans les sciences physiques, est, sans conteste, l'existence de l'éther, c'est-à-dire de ce fluide impondérable qui remplit les espaces et dont les divers modes de mouvement produisent ces phénomènes cosmiques que l'on appelle gravité, pesanteur, cohésion, affinité, lumière, chaleur, électricité, magnétisme, capillarité, endosmose, etc.

L'hypothèse de l'éther remonte à Descartes, qui l'imagina pour expliquer le mouvement des corps célestes. Esprit éminemment philosophique, il avait entrevu ou plutôt soupçonné cette majestueuse unité qui relie tous les phénomènes de l'univers; mais ses explications, ne reposant sur aucune base mathématique, furent bientôt oubliées. Toutefois, ses continuateurs, parmi lesquels nous devons principalement citer le Hollandais Huyghens et l'Anglais Young, vulgarisèrent l'idée de l'éther en cherchant à expliquer par les ondulations de ce fluide, les phénomènes de l'optique. Ils arrivèrent à cette conséquence étrange que la lumière ajoutée à la lumière, dans certaines conditions déterminées, devait produire de l'obscurité. Cette conclusion, si contraire aux idées vulgaires, jeta de la défiance dans les esprits, et peu de physiciens s'étaient ralliés à l'hypothèse de l'éther, lorsque Fresnel vint trancher la question.

Aidé d'Arago dans ses recherches expérimentales, il

démontra, par la célèbre expérience des interférences (1), que la lumière ajoutée à la lumière produit de l'obscurité, dans certains cas indiqués par la théorie des ondulations. Appliquant, en outre, le calcul algébrique à l'hypothèse de l'éther, il expliqua tous les phénomènes de l'optique, même ceux devant lesquels l'école de Newton s'était déclarée impuissante. Dès ce moment, la théorie de la lumière était fondée, et l'existence de l'éther démontrée d'une manière mathématique. Les calculs de Fresnel resteront comme un des plus beaux monuments que le génie de l'homme ait élevés à la science, et montrent ce que peut l'algèbre lorsqu'elle est maniée par un grand géomètre.

L'éther avait pris rang dans la science, mais il ne sortait pas encore du domaine de l'optique. Chacun des autres phénomènes cosmiques était, faute de mieux, attribué à une *force,* mot vague, tenant autant de la scolastique que de la mécanique, et qui ne cachait, au fond, que l'ignorance des physiciens sur les causes réelles des faits qu'ils observaient. La pesanteur, le calorique, l'électricité, etc., étaient autant de forces. Dès qu'on se sentait embarrassé pour expliquer un phénomène, on inventait une nouvelle force, force de contact, force de présence, force catalytique, que sais-je? Un de nos plus illustres chimistes en comptait dix-sept dans le seul domaine de

(1) Cette expérience, capitale dans l'histoire de la science moderne, est des plus simples à concevoir et à exécuter. Les ondes lumineuses ont un mouvement de va-et-vient que nous comparerons, faute de mieux, aux oscillations d'un pendule. Si deux ondes de même longueur et de même intensité, et marchant en sens inverse, se rencontrent, leur mouvement sera détruit et l'obscurité succédera à la lumière. Fresnel a réalisé cette expérience à l'aide de deux miroirs plans, légèrement inclinés entre eux, c'est-à-dire faisant un angle de près de 180 degrés. En plaçant une lumière à quelque distance, on voit se produire une série de lignes brillantes alterner avec une série de lignes obscures. Dans les lignes brillantes, les ondes s'ajoutent, parce que leurs oscillations sont de même sens; dans les lignes obscures elles se détruisent, parce qu'elles sont de sens contraire.

la chimie, et s'essayait à les classer. Ampère fut le premier qui chercha à mettre de l'unité dans ce chaos par ses belles études sur les instruments électriques appelés solénoïdes. Voyant qu'un barreau aimanté se comportait absolument comme un solénoïde, il imagina d'identifier les deux fluides électrique et magnétique et de ramener le magnétisme à l'électricité.

Plus tard, Séguin en France, Joule en Angleterre et Mayer en Allemagne, s'appliquant à l'étude des phénomènes de la chaleur, reconnurent, bien que partis tous trois de points de vue différents, que la chaleur n'était qu'un mouvement moléculaire, et que ce mouvement impliquait l'existence de l'éther. Toute machine mue par la vapeur a le feu, c'est-à-dire le calorique, pour premier agent, et la rotation de l'arbre pour dernier terme. Or, un mouvement ne pouvant dériver que d'un autre mouvement, d'après les notions les plus simples de la mécanique, on était amené, en dernière analyse, à chercher dans les vibrations de l'éther la cause première du mouvement moléculaire qui produisait la chaleur. L'esprit était, du reste, d'autant mieux disposé à accepter cette conclusion, que nous voyons journellement le mouvement se transformer en chaleur et la chaleur en lumière. Or, tout le monde sait aujourd'hui que la lumière n'est qu'une vibration de l'éther.

Vers la même époque, un physicien anglais, Grove, donna une sanction définitive à ces vues théoriques en imaginant une série d'expériences où l'on voyait les forces physiques passer les unes aux autres comme si elles n'étaient que des transformations d'un même mouvement, des manières d'être différentes d'un même fluide. Ces expériences, agrandies et simplifiées par Tyndall, et qui sont aujourd'hui devenues classiques, permettent de lire ces transmutations de forces de la façon la plus claire, la

plus intelligible. On voit l'électricité se changer en chaleur, la chaleur se transformer en lumière, la lumière produire du magnétisme, etc. On dirait une seule manifestation du fluide mystérieux se révélant par degrés successifs, comme pour former l'échelle des actions cosmiques, c'est-à-dire de ces phénomènes que l'on nomme chaleur, lumière, électricité, etc. Ce sont autant de modes d'action du fluide éthéré, et on peut affirmer que l'unité des forces physiques a été définitivement établie à la suite de ces expériences.

Restait cependant un groupe de forces qu'on n'avait pu encore rattacher aux vibrations de l'éther. Nous voulons parler de la gravité qui préside aux mouvements elliptiques des corps célestes, et des autres forces qui s'y rattachent par des analogies plus ou moins directes, c'est-à-dire la pesanteur, la cohésion, la capillarité, l'affinité chimique, toutes les forces, en un mot, qu'on confondait autrefois sous le nom d'attraction. Les affinités moléculaires, dont les réactions constituent l'étude de la chimie, ont, il est vrai, des relations directes avec la chaleur, la lumière et l'électricité, puisque ces trois agents se manifestent, soit comme cause, soit comme effet, dans toute combinaison ou décomposition chimique. On pouvait donc attribuer, par induction, aux propriétés de l'éther les actions chimiques. Mais quelle relation, même éloignée, établir entre ce fluide, dont les vibrations produisent la lumière, et la force qui fait mouvoir les corps célestes dans leurs orbes elliptiques ou plutôt dans leurs spirales sans fin? On avait vu un barreau aimanté attirer le fer; mais les physiciens étaient réstés muets devant un tel phénomène. Comment s'affranchir de cette mystérieuse force d'attraction qui semblait le fondement même de la science, et qui, maniée par plusieurs générations de géomètres, avait conduit l'astronomie à de si brillantes destinées?

L'ouvrage qui devait compléter l'œuvre commencée par Descartes, c'est-à-dire démontrer l'unité de toutes les forces cosmiques en expliquant les orbes des corps célestes par les mouvements de l'éther, parut en 1853, sous le titre de : *Du Principe général de la Philosophie naturelle.* Ce livre a été pour l'astronomie ce que les calculs et les expériences de Fresnel avaient été pour l'optique. L'auteur, de Boucheporn, un des plus grands géomètres de notre époque, explique, par les mouvements des molécules éthérées, toutes les forces cosmiques que les astronomes, les physiciens et les chimistes avaient imaginées pour se rendre raison des phénomènes qu'ils observaient dans les diverses branches des sciences. L'étude des mouvements célestes constitue la partie capitale de son travail. C'est la synthèse la plus grandiose qui ait été faite depuis Newton sur la mécanique céleste et sur les lois qui régissent l'univers. Partant des données les plus élémentaires des mathématiques, il construit la géométrie des espaces et découvre une foule d'harmonies sidérales échappées aux savantes analyses des astronomes, qui, depuis deux siècles, ont cherché à compléter et à agrandir l'idée newtonienne. Nombre de problèmes que l'ancienne école n'avait pu aborder, les jugeant à jamais insolubles, d'autres qu'elle n'avait fait qu'effleurer ou résoudre d'une manière incomplète, ont été abordés et résolus par Boucheporn avec une hardiesse et une sûreté de vue qui étonnent non moins que la simplicité de ses méthodes. Les résultats fournis par ses calculs concordant de la manière la plus frappante avec les chiffres donnés par l'observation directe, sont la confirmation la plus complète de ses raisonnements, et montrent que l'astronomie moderne a enfin trouvé sa formule définitive. Qu'il nous suffise de citer, parmi ces solutions inespérées, dues au génie de Boucheporn ou plutôt à la théorie de l'éther

la loi des distances planétaires vaguement entrevue par Titius, l'explication des accélérations de la comète à courte période, la cause du retard des marées et de leur élévation extraordinaire sur les côtes occidentales, enfin l'attraction des corps célestes expliquée par les seules lois de la mécanique, c'est-à-dire par les réactions des molécules de l'éther sur les masses cosmiques qui se meuvent dans l'espace.

Pour terminer cette esquisse des travaux qui ont servi à fonder la théorie de l'éther, nous devons aussi mentionner le livre que le Père Secchi a publié, en 1864, sur l'unité des forces physiques. Les vues ingénieuses du Père Secchi sur les rotations des molécules éthérées complètent les idées de Boucheporn, et donnent une notion plus précise des phénomènes dus aux vibrations de ce fluide. Citons, enfin, l'*Essai sur l'Unité des Phénomènes naturels*, de M. Saigey, bien connu par ses nombreux travaux de vulgarisation scientifique.

Résumant ce que nous venons de dire sur les preuves de l'existence de l'éther, nous pouvons conclure que Fresnel par ses travaux sur l'optique, Grove par ses expériences sur la corrélation des forces physiques, Joule par ses recherches sur la chaleur, Ampère par ses études sur l'électro-magnétisme, enfin Boucheporn par ses calculs astronomiques ont établi l'existence de l'éther de la manière la plus irréfragable. Un fluide subtil remplit les espaces et produit tous les phénomènes cosmiques par ses divers modes de mouvement. Du reste, l'étude des mouvements de certains corps célestes conduit aux mêmes résultats et donne une sanction directe aux déductions théoriques des physiciens. On sait que les comètes présentent, dans leur aspect et dans leur marche, toutes les particularités qui caractérisent une masse fluide se mouvant dans un milieu résistant. La tête arrondie et repliée sur le noyau,

tandis que l'extrémité opposée s'étale en éventail, témoigne que les molécules qui constituent l'astre sont refoulées en arrière dans le sens opposé à la marche de la comète, et accusent l'existence d'un milieu résistant, c'est-à-dire de l'éther. Une seconde preuve, non moins concluante que la précédente, est tirée de la comète de Encke et de celle de Faye, dont la durée des révolutions va constamment en diminuant. Un tel résultat ne peut s'expliquer que par la résistance du fluide éthéré ; et si l'astronomie n'a pu encore constater d'effet analogue sur la durée des révolutions planétaires, cela tient, sans nul doute, à l'extrême petitesse de ce mouvement, qui ne pourrait devenir appréciable, vu la masse des planètes, qu'après plusieurs milliers d'années d'observations précises.

A. D'ASSIER.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

L'année 1870 s'annonce, si on en juge d'après le mouvement fiévreux de la presse, par une certaine effervescence dans le monde de la lecture. On dirait que l'esprit public sort de léthargie, et qu'il a hâte de réparer les heures perdues. On ne voit partout que nouvelles publications littéraires. Pour nous borner au Sud-Ouest, citons d'abord, dans le domaine politique, la *Province*, qui, dit-on, va faire son apparition sous les auspices de l'honorable député de la Gironde, M. David Johnston. Dans la *petite presse*, indépendamment du *Panthéon du Roman*, que nous annoncions dernièrement à nos lecteurs, nous voyons aujourd'hui une publication hebdomadaire, dont le titre, *le Roman*, indique suffisamment l'esprit. Les directeurs, MM. Gounouilhou et Paul Lavigne, ont pris pour devise le précepte du poète latin : *Utile dulci*. Des lettres que nous recevons de divers points nous annoncent que ce mouvement gagne jusqu'aux plus infimes chefs-lieux de département. Ajoutons que cette tendance n'est pas toujours exclusivement littéraire, et que maintes fois c'est la politique qui dicte le programme des nouvelles feuilles. De fait, nous ne serions pas fâché de voir la foule des *liseurs* cesser de tendre l'oreille aux hauts faits des Tropmann, aux péripéties lugubres de ces drames dégoûtants de bestialité humaine, et trouver sous la main une alimentation intellectuelle, je ne dirai pas plus inoffensive, mais du moins plus morale.

Ce double courant qui entraîne les esprits, d'une part vers les émotions du drame, de l'autre vers les controverses politiques, ne semble pas ralentir, et nous nous en félicitons sincèrement, les études d'archéologie, de linguistique de paléographie, etc., qui ont pris un si grand développement dans ces dernières années. Les questions historiques sont plus que jamais à l'ordre du jour. A aucune époque, les parchemins

poussiéreux qui dorment depuis des siècles dans les archives des anciennes communes et des vieilles abbayes, n'ont été interrogés avec tant de persévérance, on pourrait dire d'avide curiosité. Hâtons-nous d'ajouter que le Sud-Ouest est loin, sous ce rapport, d'être en arrière avec les autres parties de la France. De nouvelles Sociétés savantes s'organisent tous les jours; les travaux se multiplient sans interruption. Un de nos collaborateurs, M. Bladé, vient de faire paraître son livre sur les Basques (1), œuvre colossale d'érudition, où se trouvent condensées quatorze années des plus patientes et des plus pénibles recherches. Tandis que M. Cénac-Moncaut ajoute de nouvelles pages à son ouvrage sur les États du nord de l'Espagne et du midi de la France, que M. A. Garrigou continue ses remarquables investigations sur les populations primitives des Pyrénées, un autre de nos compatriotes, M. Moulenq, bien connu des Sociétés savantes du Midi, vient de faire paraître une intéressante notice sur Albias, aujourd'hui simple village, mais autrefois petite ville du Languedoc, qui, à l'époque des guerres de religion, a eu son jour de célébrité. Ayant voulu s'opposer au passage de l'armée royale, qui, sous les ordres du duc de Mayenne, allait faire le siége de Montauban, défendu par les Calvinistes, elle fut presque entièrement détruite. Les lignes suivantes, que j'emprunte à M. Moulenq, nous apprennent de quelle façon sommaire se réglaient les affaires à cette époque :

« Mayenne, exaspéré par la blessure de Vignolles, son ami, que l'on croyait mortelle, et par les pertes qu'il avait éprouvées, *car cette canaille lui avait tué plus de 300 hommes* (2), se montra impitoyable. Il fit mettre le feu aux quatre coins de la ville, après l'avoir livrée au pillage; fit pendre Lapierre (le commandant de la garnison), les consuls, et vingt-trois des

(1) La *Revue* se propose de revenir bientôt sur la question des Basques et des Ibères, qui est la question même de nos origines, et d'analyser avec le soin qu'il mérite l'ouvrage de M. Bladé, en le comparant avec les autres travaux d'ethnographie et de linguistique qui ont paru dans ces derniers temps sur le même sujet.

(2) *Mémoires des choses passées en Guienne.*

habitants les plus compromis, et mit le reste à rançon ou le retint prisonnier ; de sorte que de cette *ville rebelle* il ne resta que le nom. »

Il va sans dire que les protestants prenaient leur revanche quand ils étaient les plus forts. C'étaient les mœurs du temps, *Sæculum*, comme eût dit Tacite. Le diocèse de Sainte-Beuve n'avait pas encore droit de cité.

Puisque nous venons de parler du diocèse de Sainte-Beuve, mentionnons la *Libre Conscience* (1), revue hebdomadaire, que M. Henri Carle, — encore un compatriote — dirige à la tête d'une pléiade d'écrivains au milieu desquels nous distinguons les noms de Victor Hugo, Henri Martin, Jules Levallois, etc. Ici, plus de politique, plus de roman, plus d'études archéologiques, mais la raison philosophique dans son expression la plus sereine et la plus élevée.

Les préoccupations politiques ou littéraires que nous venons de signaler, n'empêchent nullement les viticulteurs de continuer leurs recherches pour arriver à connaître la cause du mal qui sévit sur les vignobles, et le remède le plus efficace contre ce fléau, qui menace de s'étendre encore. C'est la question à l'ordre du jour chez toutes les populations vinicoles du Midi ; car personne n'ignore que la vigne est le thermomètre de la richesse de nos contrées. La divergence des opinions émises jusqu'ici sur ce double problème, indique que la question est loin d'être résolue. Un correspondant du *Journal de Cette* prétend que la maladie de la vigne est occasionnée par les engrais artificiels, dont on fait un si grand usage depuis quelques années, principalement les chiffons en poussière de laine, matières, dit-il, on ne peut plus favorables à l'engendrement de la vermine. Il ajoute, comme preuve, que dans la Gironde et les départements limitrophes, qui n'emploient que très-

(1) Bureaux à Paris, rue Gay-Lussac, 25.

peu d'engrais de lainage, la maladie n'a été qu'accidentelle, tandis qu'elle est générale dans les départements qui depuis quelques années en emploient des quantités considérables.

D'autres agronomes, et c'est le plus grand nombre, pensent que la cause cherchée réside dans un vice de la culture pratiquée jusqu'ici. La vigne est surmenée depuis des siècles; elle se meurt d'épuisement et de consomption. M. Charles Naudin, revenant sur cette question dans une lettre adressée à M. Leverrier, laisse entrevoir que l'*Oïdium* et le *Phylloxera* pourraient bien être la conséquence du mode de propagation usité, « qui est invariablement la plantation des sarments et jamais le semis des graines. »

Nous venons de recevoir le rapport publié par la Commission instituée, le 7 octobre, par le Maire de Bordeaux, pour répartir les secours aux victimes de l'incendie de la rade de notre ville. Quoique ce rapport nous ait été remis un peu tard, nous allons cependant l'analyser sommairement pour ceux de nos lecteurs qui ne l'auraient pas reçu d'ailleurs.

Dès le lendemain du sinistre, arrivé dans la nuit du 28 septembre, des souscriptions s'ouvrirent à la Mairie de Bordeaux, à la Chambre de commerce, et dans les bureaux de la *Guienne*, du *Courrier de la Gironde* et de la *Gironde*. Plusieurs journaux des départements étrangers, parmi lesquels il faut citer le *Libéral Bayonnais*, le *Phare de la Loire*, le *Sémaphore de Marseille*, et surtout le *Courrier du Havre*, firent aussi appel à leurs lecteurs. Tout le monde répondit aux cris de détresse des victimes. Les grandes administrations luttèrent avec les simples particuliers de zèle et de générosité. L'ensemble des sommes recueillies s'éleva à 52,453 fr. Quatre-vingt-six pétitionnaires victimes de l'incendie furent accueillis dans leur demande et reçurent 51,873 fr. L'excédant a été versé dans la caisse de secours des sapeurs-pompiers, dont le courage et le dévouement, aux termes du rapport de la Commission, ont été d'autant plus remarqués pendant l'incendie de la rade, que leur

action s'exerçait dans des circonstances qui ne leur étaient pas familières.

La ville du Havre se sentant en quelque sorte solidaire, par l'immense mouvement de son port, de la catastrophe de Bordeaux, s'est fait remarquer par son empressement à répondre à l'appel que lui a adressé le principal organe de la presse locale, le *Courrier du Havre*.

Ce journal a recueilli dans ses bureaux 3,500 francs de souscription, tandis que le Maire du Havre recevait 1,260 fr. provenant des souscriptions ouvertes à la Mairie de cette ville. Cette dernière somme étant arrivée quand le travail de répartition des secours était terminé, a été également versée à la caisse de secours des sapeurs-pompiers de la ville de Bordeaux.

STAHL.

Bordeaux. — Imprimerie centrale A. DE LANÉFRANQUE, rue Permentade, 23-25.

AVIS A NOS LECTEURS

Nous publions aujourd'hui la deuxième livraison du programme que nous avions annoncé dans notre numéro du 1er janvier.

A partir du 1er mars, nos mesures seront complètement prises pour que la *Revue* paraisse régulièrement le 1er et le 15 de chaque mois. Le 1er mars, qui commence le deuxième semestre, inaugurera d'une manière définitive notre nouvelle organisation.

Nous nous proposons d'apporter encore, et sous peu, d'autres améliorations à la *Revue*. Nous ne doutons pas que nos lecteurs nous sachent gré de nos nouveaux efforts.

Nous donnons aujourd'hui la suite du récit de l'évasion de Louis XVII du Temple. Nous continuerons cette étude sans interruption.

A. D'ASSIER.

UN HOMME PRESCRIT

OU

LE ROYAL MARTYR DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

(Suite)

Le grand argument des personnes qui ne veulent pas croire à l'évasion du Dauphin est celui-ci : Puisque le Dauphin est sorti du Temple, pourquoi ne s'est-il pas retiré auprès de ses oncles? pourquoi n'a-t-il pas paru en 1814 pour réclamer sa couronne ?

Faut-il donc répondre à ces personnes que le plus grand ennemi de Louis XVII était son oncle, le comte de Provence, qui ne craignit pas, le lendemain de sa naissance, de faire déposer au Parlement une protestation contre la légitimité de l'enfant? Ceci est un fait historique raconté dans une foule de Mémoires du temps. Ce fut le duc de Fitz-James qui déposa la plainte au Parlement.

Voici, au surplus, des pièces attestant que Louis XVIII connaissait parfaitement l'évasion de son neveu.

Dans une brochure intitulée : *Révélations sur l'existence de Louis XVII*, l'auteur, M. Labrelli de Fontaine, bibliothécaire de la duchesse d'Orléans, et sur lequel nous aurons bientôt occasion de revenir, déclare qu'étant à Venise, en 1812, un ancien sénateur vénitien, *il signor* Grizzo, lui fit lire une proclamation du comte de Provence, datée de Vérone, du 14 octobre 1797, dans laquelle il prenait seulement le titre de *régent* du royaume : preuve infaillible que Louis XVII n'était pas mort.

Ces paroles de M. Labrelli de Fontaine sont confirmées par l'article suivant, extrait du *Court Journal* de Londres (24 mars 1832) :

« En vérité, la croyance dans l'existence de Louis XVII a été entretenue par Louis XVIII lui-même; autrement, il ne se serait pas qualifié lui-même *régent de France*, dans une proclamation que nous avons vue, datée de Vérone, le 14 octobre 1797. Les puissances alliées, non plus, n'avaient pas la certitude, en 1814, que Louis XVII fût mort et qu'il ne viendrait pas plus tard faire valoir ses droits à la couronne de France; car elles ont commencé la rédaction du traité secret de Paris, de cette année, par cette clause extraordinaire : qu'ils ne reconnaissent encore Louis XVIII que comme régent du royaume (1).

» Véritablement si le neveu fût mort au Temple, comme on l'a prétendu, l'oncle se serait-il nommé lui-même régent, deux ans après? et, vingt ans après, n'aurait-il pas été proclamé roi de France par ses alliés ? Il est aussi généralement connu que les hauts dignitaires de l'Église gallicane ont formellement refusé de célébrer un service anniversaire en commémoration de la mort de Louis XVII, quoique la famille royale ait, à plusieurs reprises, insisté pour l'obtenir. »

Pourquoi les alliés, connaissant l'existence du Dauphin, ne le proclamèrent-ils pas en 1814? La question vaut la peine que nous nous y arrêtions quelques instants; il en jaillira plus d'un éclair qui illuminera l'histoire encore si obscure de ces temps-là.

On lit dans les *Mémoires et Souvenirs d'un Pair de France* :

« Le 24 avril 1814, je reçus une lettre de l'impératrice

(1) Nous donnons plus loin, tout au long, la teneur de cet article secret.

Joséphine.... Elle me priait de venir le lendemain déjeuner à la Malmaison, où elle avait à m'entretenir de choses qu'elle ne voulait pas confier au papier.

» J'arrivai le lendemain. Joséphine m'attendait; elle était seule. La conversation tourna bientôt sur des objets sérieux; le premier point des deux que nous traitâmes était d'une telle importance, il était fait pour amener de si étranges résultats, que je reculai devant la mission dont Joséphine voulait me charger; je suppliai l'Impératrice de renoncer à ce qu'elle prétendait entreprendre à cet égard; je tâchai de lui faire concevoir le péril qui résulterait pour elle d'une *révélation pour le moins imprudente et dont les suites devenaient incalculables;* je ne lui cachai pas que ma perte était assurée, dans le cas où je la seconderais. La véhémence avec laquelle je lui parlais lui arracha un sourire mélancolique, mais ne la détermina pas à suivre mon conseil; elle se contenta de me répondre :

« Je sais, en effet, que j'ai eu tort de chercher à vous » placer dans une position aussi pénible; votre dévouement » pour moi ne peut aller jusqu'à me seconder dans une » affaire qui, au fait, n'est pas la mienne. »

» Lorsqu'elle m'eut parlé ainsi, je redoublai la vivacité de mes instances, me flattant de l'amener à brûler les documents qu'elle me montra, et qui *contenaient des secrets capables de bouleverser l'Europe,* si jamais ils étaient mis au jour; ce fut en vain.

« Ma résolution est prise, dit-elle; j'en parlerai à l'empereur » Alexandre; il est juste, et, sans doute, puisqu'il veut que » chaque chose soit mise en son rang, il prendra les intérêts » *d'un malheureux jeune homme.* »

» Je ne fis plus d'objections. Joséphine agit comme elle me l'avait annoncé; elle révéla ce qu'elle aurait dû taire. Sa mort, *presque subite,* qui arriva peu de temps après, ensevelit à jamais dans de profondes ténèbres la connaissance d'un cas fort singulier, et délivra *d'un témoin redoutable.* »

Quel était le *malheureux jeune homme* dont parlait

Joséphine?... M. de Talleyrand va nous édifier sur ce point :

« A deux heures du matin (3 avril 1814), on me réveilla; j'avais donné l'ordre que mon sommeil ne fût pas respecté, tant je craignais une fausse démarche.

» — Qu'est-ce?

» — Un messager de Joséphine.

» C'était un parent de cette auguste dame. Il m'apportait une révélation étrange.

» Joséphine avait reçu de Napoléon l'ordre exprès de me communiquer la preuve de l'existence de Louis XVII. Il envoyait un double, certifié conforme par lui, des actes, titres, pièces, documents, en un mot tout, hors les originaux, et les originaux seuls étaient nécessaires. Je congédiai l'honnête parent de Joséphine, en lui recommandant *un secret dont la divulgation exposerait sa vie.* Lui, qui en comprenait l'importance, a tenu parole, et tant qu'il a vécu n'en a soufflé mot. Aussi, sa réserve lui a toujours valu une position fort agréable et quelque argent comptant. »

(*Extrait des Mémoires de* TALLEYRAND-PÉRIGORD.)

Se voyant repoussée de ce côté, Joséphine ne perdit pas courage, et elle s'adressa directement à l'empereur Alexandre, qui était venu lui rendre visite à la Malmaison. — Laissons raconter cette entrevue par M. Labrelli de Fontaine, dont nous avons déjà parlé :

Extrait d'une Brochure publiée en 1831 par M. LABRELLI DE FONTAINE, *bibliothécaire de la duchesse d'Orléans :*

« Il faut le dire, enfin : Louis XVII, ou, comme on le voudra, le duc de Normandie, n'a pas cessé de vivre; j'en ai l'assurance; et ce secret, que des circonstances ne me permettaient pas de révéler, je puis le divulguer aujourd'hui avec bonheur, sans redouter du présent les effets d'une indiscrétion trop tar-

dive..... J'ai à ma disposition des pièces authentiques qui déposent de son existence : pièces qu'au besoin, si j'y étais contraint, je n'hésiterais pas à rendre publiques, au risque de ceux qu'elles peuvent compromettre aujourd'hui.....

» La section de police du Comité de sûreté générale délégua deux représentants du peuple pour constater les moindres particularités de l'évasion, qui fut tenue secrète autant qu'elle pouvait l'être. L'un des représentants vivait encore il y a trois ans; il m'a souvent raconté les particularités de l'évasion du duc de Normandie.....

» Personne mieux que Fouché n'a pu être à même de certifier l'évasion du Temple de Louis XVII; il a eu entre les mains les documents authentiques qui constatent cet événement. Bonaparte lui-même n'en fait aucun doute....

» Après le départ de Napoléon pour l'île d'Elbe, la bonne Joséphine s'adressa à l'empereur Alexandre et lui découvrit l'existence du fils de Louis XVI..., le pria de ne point se prononcer définitivement avant d'en avoir reçu des nouvelles positivement. Alexandre, touché des vertus et de la généreuse demande de cette excellente princesse, lui promit de faire ses efforts pour que tout restât en France dans un état provisoire jusqu'à ce qu'on eût découvert le fils de Louis XVI, à qui il ferait rendre la justice qui lui était légitimement due.

» Quelque secrète qu'ait été la conférence ci-dessus, il paraît qu'il en transpira quelque chose; car, peu de jours après, Joséphine mourut presque subitement, et l'Europe entière (chose étonnante) nomma l'auteur de ce décès prématuré... »

Suivant la promesse qu'il avait faite à Joséphine, l'empereur Alexandre révéla aux souverains alliés l'existence de Louis XVII. Tous parurent surpris de cette étrange révélation, même le roi de Prusse, qui mieux que tout autre était au courant du secret, puisque son ministre, Hardenberg, s'était fait remettre par le Dauphin les papiers constatant son identité, et l'avait ensuite interné dans une petite ville de la Prusse, sous un nom supposé.

Mais il s'agissait bien moins, dans cette réunion de souverains, de rendre justice, que de faire de la diplomatie à nos dépens. Ils virent d'un coup d'œil tout le parti qu'ils pouvaient tirer de cette circonstance, et résolurent d'agir en conséquence. Le premier acte de ces Machiavels couronnés fut d'insérer dans le traité de Paris l'article secret qui suit :

Article secret du Traité de Paris (1814) :

« Bien que les hautes puissances contractantes souve-
» raines alliées n'aient pas la certitude de la mort du fils de
» Louis XVI, la situation de l'Europe et les intérêts politiques
» exigent qu'elles placent à la tête du pouvoir, en France,
» Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence, sous le titre de
» ROI *ostensiblement*, mais *n'étant de fait*, dans leurs trans-
» actions secrètes, que RÉGENT du royaume, pour les deux
» années qui vont suivre; se réservant, pendant ce laps de
» temps, d'acquérir toute certitude sur un fait qui détermi-
» nera ultérieurement quel doit être le souverain régnant de
» la France. »

Cet article était significatif. Le comte d'Artois, qui était arrivé le premier et avec les pleins pouvoirs de son frère, comprit ce qu'on voulait de lui, et signa sans hésiter tout ce qu'on lui demanda. — Laissons plutôt parler un témoin oculaire :

« Le même jour, une convention folle abandonna les cinquante-quatre places fortes encore défendues par nos troupes, et renonça à toute autre limite de la France que celle existante au 1er janvier 1792. Les munitions de guerre et de mer, les armes, bagages, approvisionnements de siéges, de camps, renfermés dans les citadelles, seraient à jamais perdus pour la France; les prisonniers, rendus réciproquement; et en retour du sacrifice de la valeur d'un milliard, consommé d'un

trait de plume par Son Altesse Royale, on nous accorda la paix.

» Au nombre des pertes que *Monsieur* imposa à la France, je compterai onze mille canons en bronze et mille en fer, trente-un vaisseaux de ligne, douze frégates, des corvettes, des péniches, etc. *Une guerre d'extermination n'aurait pu produire un résultat aussi funeste...* »

(*Extrait des Mémoires de* TALLEYRAND-PÉRIGORD.)

Ainsi s'explique ce traité de Paris, qui est resté jusqu'ici une énigme pour tous les historiens. Le secret révélé par Joséphine nous fut plus fatal que la bataille de Leipsick. Ajoutons que le Dauphin, dangereusement malade à cette époque, perdit l'unique occasion qui lui restait de faire valoir ses droits.

Nous avons déjà parlé d'une déclaration de Jacques Boillaut, ancien valet de pied de Louis XVIII, au sujet de l'empoisonnement du chirurgien Desault. En voici une seconde, non moins significative, faisant suite à la première :

« En 1814, j'allai me présenter à l'hôtel Beauharnais, chez le roi de Prusse, pour lui servir de conducteur dans Paris. Il agréa mes services; et non-seulement à cette époque, mais toutes les fois qu'il revint à Paris, je lui servis de guide et l'accompagnai partout. Sa promenade favorite était le Luxembourg. C'est là que j'eus particulièrement lieu de lui parler de la Révolution, sur laquelle il me demandait constamment des détails. En lui parlant, un jour, de Louis XVI, je lui dis que j'étais convaincu que le fils de ce Prince existait, et que j'avais eu, sur son évasion du Temple, des détails qui ne me laissaient aucun doute. Le Roi ne me répondit qu'en me recommandant de ne jamais parler d'une pareille chose, si je ne voulais pas me faire arriver de la peine. Je pris, malgré cela, la liberté de lui donner par écrit de nouvelles explications à ce sujet. Il brûla immédiatement ma lettre, et me dit

en me revoyant : « Je vous ai déjà défendu de m'entretenir » de cette idée; faites attention à la nouvelle défense que je » vous fais, ou vous pourriez cruellement vous en repentir. » Ce fut lui qui me plaça comme valet de pied auprès du roi Louis XVIII, et, lorsqu'il me fit entrer au service de ce prince, il me dit : « Si vous ne m'aviez pas demandé avec tant d'ins- » tance la place que je vous ai fait accorder, j'aurais préféré » vous placer auprès du prince de Condé, car je crains que » vous ne puissiez retenir votre langue au sujet de Louis XVII, » et ces conséquences, pour vous, en seraient très-graves. » — En effet, ayant eu la faiblesse de me confier à un de mes camarades, je fus trahi, et immédiatement renvoyé sans aucun motif. Jamais je ne vis le Roi dans une colère pareille à celle où il se mit le jour de mon renvoi. — Quelques jours après, je revins au château pour solliciter la bienveillance de M. le comte d'Artois. Avant d'arriver à ce prince, je rencontrai M. le duc de Rivière, qui me demanda où j'allais, et qui me dit : « Vous avez eu bien tort, Boillaut, de vous repré- » senter ici; vous vous êtes permis un propos qui devait vous » perdre. Vous avez parlé de Louis XVII. Quand même il » vivrait, vous n'auriez dû en rien dire. Si De Cazes vous » y reprenait, il pourrait bien vous envoyer finir vos jours » dans un cul-de-basse-fosse. Allez-vous-en d'ici, n'y repa- » raissez jamais, et surtout prenez garde à vos paroles! »

Extrait d'une Lettre de M. Xavier Laprade, *avocat :*

« ..... A mon retour à Paris, j'eus occasion de voir un grand nombre de personnes et de causer avec elles de cette grave affaire; je n'en citerai que quelques-unes. — Mon voyage en Prusse intéressa particulièrement M. le marquis de la Roche-Aymon, lieutenant général et pair de France. Il avait habité ce pays et longtemps servi dans l'armée prussienne. En 1810, il était colonel du régiment des hussards noirs, dits *Hussards de la mort;* il se trouvait en garnison à Berlin. Il connaissait très-intimement le chef de la police de cette ville, M. Lecoq, *qui lui confia, à cette époque, que le Dauphin existait, et qu'il*

vivait en Prusse sous un nom supposé (1). La coïncidence de cette confidence avec l'histoire du duc de Normandie était pour M. de la Roche-Aymon une preuve éclatante de conviction. Il me raconta encore, et me fit raconter par sa tante, Mme la duchesse de Narbonne, qu'en 1816 ou 1817, le suisse de son hôtel, et sa femme, ayant raconté qu'ils savaient l'évasion du Temple, avaient été appelés à Rouen pour le procès de Mathurin Bruneau. Ils n'ont jamais reparu depuis.

» M. Anguis, député des Deux-Sèvres, me raconta, à la même époque, qu'il était bien sûr que le Dauphin était sorti du Temple; que son père, *qui était membre de la Convention, lui avait affirmé ce fait... .* »

M. Sauquaire de Souligné, célèbre, sous la Restauration, par un rôle important sur la scène politique, rôle qui lui a attiré les persécutions et la haine personnelle de Louis XVIII, avait écrit de nombreux Mémoires sur les principaux événements de l'époque. Il avait pu s'assurer de l'évasion de Louis XVII du Temple, et avait réuni dans un volume toutes les pièces constatant cette évasion et l'existence du Prince en 1814. Le souvenir des persécutions atroces que lui valurent ses recherches et les secrets dont il était devenu le dépositaire, l'empêchèrent de publier la partie de ses *Mémoires* relative à Louis XVII; mais, cédant aux sollicitations de quelques-uns de ses amis, il consentit à confier à M. de la Barre le procès-verbal ou médaillier mystérieux trouvé, le 20 mars 1815, dans la chambre de Louis XVIII, et dressé par ordre de Napoléon. Ce médaillier se composait de six médailles que Louis XVIII avait fait frapper en souvenir des prisonniers du Temple. La dernière démontre, avec une évidence irrésistible, l'évasion du Dauphin. — Voici un

(1) Nous raconterons plus tard pourquoi le gouvernement prussien avait imposé un nom étranger au duc de Normandie.

extrait de la lettre écrite par M. Sauquaire de Souligné à ce sujet :

« Perpignan, 13 mars 1840.

» Monsieur,

» Une attaque de goutte m'a empêché de vous envoyer plus tôt cette lettre; mais j'espère qu'elle arrivera assez tôt pour vous autoriser à publier la description du médaillier mystérieux dont je suis dépositaire, et pour la saisie duquel Louis XVIII a fait ou a ordonné de faire tant de visites de police, tant d'actes violents et sans exemple.....

» Un procès-verbal ou inventaire très-minutieux de tout ce que le royal fugitif avait pu laisser dans son appartement, fut dressé, par ordre de Napoléon, le 20 mars 1815, avant qu'il pénétrât de sa personne dans cet appartement. Cet inventaire décrit jusque dans ses moindres détails l'une des six médailles, celle de Louis XVI, et porte qu'un ruban noir plus que fané témoignait que cette médaille avait dû être suspendue journellement au cou de quelqu'un, probablement au cou du Roi.

» Cet inventaire a dû nécessairement être déposé aux archives; je l'ai lu, et je l'ai fait lire à un certain nombre d'amis, dans un journal qui prit naissance au retour de Napoléon, et qui cessa de paraître après sa chute.

» En quelque nombre et de quelque importance que puissent être les témoignages des personnes vivantes, jamais ils n'auront la force de celui qui est inscrit dans ce singulier médaillier, puisque, là, c'est l'oncle lui-même qui constate la délivrance de son royal neveu.

» Celui qui vous remettra ce billet vous fera voir les six médailles, qui sont actuellement dans ses mains, afin qu'il ne manque rien à votre conviction sur la fidélité et la minutieuse exactitude de la description que j'en fais...

» SAUQUAIRE DE SOULIGNÉ. »

Les quatre premières médailles, qui se rapportent à Louis XVI, Marie-Antoinette, Madame Élisabeth et le duc d'Orléans, étant étrangères à notre sujet, nous ne donnons qne la description des deux dernières :

« *Cinquième Médaille.* — Image du Dauphin et de sa sœur. Autour, on lit : LOUIS-CHARLES *et* MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE, *enfants de Louis XVI.* Au revers, on voit une toile qui semble cacher quelque chose; au-dessous, on lit : *Quand sera-t-elle levée ?*

» *Sixième Médaille.* — Image du Dauphin. Autour, on lit : LOUIS, *second fils de Louis XVI, né le 27 mars 1785;* au-dessous : LOOS (le graveur). Au revers, on voit la toile de la médaille précédente relevée, et le Temps, ou le Génie de l'Histoire, qui écrit sur le marbre : *Redevenu libre le 8 juin 1795.* »

A. D'ASSIER.

(La suite au prochain numéro.)

TABLEAU POLITIQUE ET MORAL

DES XIIIe ET XIVe SIÈCLES (1)

Moyens de créer des fiefs avant le treizième siècle. — Utilité des forêts et des pâturages communaux.—Transformation de la propriété au treizième siècle.—Substitution de l'état agricole à l'état pastoral. — Multiplicité des châteaux, des villes et des bourgs. — De la nécessité d'exterminer les seigneurs indigènes pour doter les chevaliers envahisseurs, pendant la guerre des Albigeois.— Application de cette politique nouvelle à tous les États pyrénéens, durant le quatorzième siècle, soit par les rois d'Espagne, soit par les rois de France. — Formation des vastes royaumes.— Enivrement des nations agrandies.— Elles paient leur gloire de la perte des libertés publiques et privées. — Établissement du despotisme.

La période que nous venons de parcourir, et qui comprend les treizième, quatorzième et quinzième siècles, fut l'époque la plus bouleversée, la plus désastreuse de notre histoire... D'où provenaient le redoublement de l'ambition, le mépris des devoirs et des droits, les violations de la foi jurée et de tous les principes féodaux? D'où provenaient l'intolérance du clergé, les moyens d'intimidation substitués à la persuasion de la primitive Église?... Ce problème historique est assez important pour que nous essayions de le résoudre.

Certes, l'ambition avait été grande aussi, et le désir de l'agrandissement très-prononcé, dans la noblesse d'épée, durant les siècles antérieurs. Mais, nous l'avons déjà dit, les rois trouvaient alors un moyen très-facile de satisfaire

(1) Cette étude, qui résume d'une manière si saisissante l'état social de la France au moyen-âge, forme un chapitre inédit de la troisième édition de l'*Histoire des Peuples et des États pyrénéens*, que l'auteur, M. Cénac-Moncaut, depuis longtemps connu des lecteurs de la *Revue*, a bien voulu nous communiquer.

l'orgueil des barons et des chevaliers... Ils créaient des fiefs nouveaux, et ceux qui en étaient investis, satisfaits de leur agrandissement, restaient attachés au suzerain qui leur avait assuré ces bienfaits (1).

Mais où donc les monarques et les grands seigneurs prenaient-ils les terres employées à ces inféodations? Ils avaient des ressources immenses : en Espagne, les localités enlevées aux Mores, se trouvant sans seigneurs, après la victoire des chrétiens, étaient transformées en comtés, en vicomtés, en baronnies, en caveries, à l'avantage des chevaliers compagnons des rois d'Aragon et de Navarre; en France, les terres incultes, les forêts appelées royales ou communales, et livrées au parcours des troupeaux indigènes, constituaient la fortune des cinq sixièmes de la population, c'est-à-dire des paysans. Comme elles n'étaient personnellement possédées par personne, elles pouvaient être, sans trop de perturbation, soustraites à l'État ou aux communes, pour former des fiefs, à la condition, toutefois, que les paysans continueraient à jouir de la dépaissance et de l'affouage. Ce changement introduit dans le régime des biens communaux, les rapports établis par des milliers de chartes et de règlements locaux entre les bergers, conservant la jouissance des pâturages, et le seigneur, qui en obtenait la suzeraineté, — l'*honneur*,— furent les bases, trop peu connues aujourd'hui, de tout le système féodal, et alimentèrent toute la législation du moyen-âge.

Or, il est facile de comprendre que ces deux manières de créer des fiefs pouvaient bien causer certaines difficultés, provoquer certains murmures; mais elles n'en-

(1) L'art de gouverner aujourd'hui s'éloigne-t-il donc beaucoup de celui de cette époque?... Empereurs et rois ne consolident-ils pas le dévouement fragile de ceux qui les servent en les surchargeant d'emplois, de traitements élevés, de gouvernements et de titres?

trainaient l'extermination d'aucun compétiteur de la même race, de la même langue.

Dans le premier cas, les seigneurs mores dépossédés se réfugiaient en Andalousie ou en Afrique; ils n'avaient pas de procès à intenter au chrétien vainqueur, de vengeance légale à exercer contre lui. Dans le second, paysans et communes conservaient leurs troupeaux et les moyens de les nourrir; que leur importait un hommage nominatif à rendre aux seigneurs, qui les protégeaient, en retour, contre les envahisseurs et les pillards !... Tout cela se trouvait considérablement changé au treizième siècle : les Français du Nord, repoussés avec perte de cet Orient où ils avaient espéré conquérir de si belles principautés, se retournèrent vers le Languedoc et les Pyrénées, sous prétexte de détruire l'hérésie des Albigeois, mais dans le but plus réel de conquérir des domaines.

Il ne s'agissait pas, ici, de s'approprier des forêts, des terres vagues ou communales. La Provence et le Languedoc avaient depuis longtemps subi la transformation de la propriété romaine. La Montagne-Noire et les Cévennes vivaient encore, sans doute, dans l'état pastoral et communal; mais le littoral, les plaines de l'Aude et de l'Hérault, n'avaient plus de forêts, de terres incultes où les Croisés pussent établir de nouveaux manoirs, créer de nouveaux fiefs, sans dépouiller d'anciens possesseurs... Cette opulente région était couverte de villes, de bourgs, de châteaux.

Chacun de ces centres se trouvait entouré de propriétés particulières, complètement labourées, travaillées, plantées d'oliviers et de vignes. Villes et villages étaient eux-mêmes si rapprochés, que leurs cultures, appelées en Espagne des *huertas*, se joignaient sans solution de continuité. De là, une double conséquence également fatale : la population indigène, dotée de tous les avantages d'une

civilisation avancée, mais en subissant les inconvénients, ne pouvait pas, comme les peuples pasteurs, emporter ailleurs ses biens et ses richesses; maisons, vignes, oliviers, moissons, tenaient au sol par racines.

Les Provençaux n'ayant pas de troupeaux à pousser vers le refuge des Pyrénées et des Cévennes, devaient défendre leurs bourgs, leurs villes fortifiées, à la manière romaine, c'est-à-dire mourir autour de leurs remparts: ils le firent héroïquement à Béziers, à Carcassonne, à Termes, à Minerve, à Fangeaux, à Lavaur. Les Croisés les exterminèrent d'autant plus volontiers qu'ils n'avaient pas d'autre moyen de s'emparer de leurs domaines, et ils n'étaient pas gens à reculer devant les cruelles conséquences de la logique des conquérants.

Les vainqueurs traitèrent même les catholiques bien plus rigoureusement que les Aragonais et les Navarrais n'avaient jamais traité les Mores. En Espagne, on se bornait à chasser *les valis*, les gouverneurs musulmans; on laissait la population arabe jouir paisiblement de ses maisons, de ses champs, de ses mosquées. Les Croisés de Simon de Montfort exterminèrent les seigneurs vaudois et catholiques pour se mettre à leur place; leurs sujets, pour les empêcher de regretter leurs anciens maîtres et de leur rester fidèles.

Cette politique du massacre et de la spoliation, une fois mise en pratique avec l'autorisation des légats, ne cessa plus d'être appliquée sur la plus grande échelle dans toutes les expéditions suivantes. Les modifications du régime des terres suivaient leur cours : la propriété communale, cédant partout la place à la propriété individuelle, rendait la transformation politique plus terrible; l'état agricole du bas Languedoc avait peu à peu gagné le Roussillon, le pays de Foix, le Toulousain, la Gascogne, le Bigorre; partout s'étaient élevés des châteaux, des

bourgs, des villes. Chaque castel, établi d'abord sur des terrains inhabités, sans trop de préjudice pour personne, s'était peu à peu entouré d'un bourg, dans lequel le seigneur attirait facilement les paysans du voisinage, qui trouvaient sous les créneaux du donjon une certaine sécurité pour leur famille, leurs animaux, leurs récoltes. Pendant la guerre des Albigeois, le premier mouvement des habitants des villages et des maisons isolées avait été de se réfugier dans ces bourgs de la féodalité; cette tactique s'étendait maintenant à toute la région sous-pyrénéenne.

Chaque abbaye, et elles étaient nombreuses, était devenue, nous l'avons dit, le centre d'une grosse bourgade, d'une ville (1), parfois le chef-lieu d'un évêché ; nous placerons dans cette dernière catégorie RALET, Saint-Papoul, Lombez, Mirande, Condom, Saint-Lizier.

La noblesse avait aussi fondé ou reconstruit son contingent de *bastides*, sous la triple impulsion créatrice des abbés, des châtelains et des seigneurs suzerains (1). Les vallées sous-pyrénéennes s'étaient couvertes, soit en Espagne, soit en France, d'un si grand nombre de villes et de bourgs, qu'on ne pouvait faire dix ou quinze kilomètres sans rencontrer un centre de population relié aux autres par des métairies, des maisons isolées, des hameaux. Ainsi, dès le milieu du quatorzième siècle, plus des trois quarts des biens communaux et des terres incultes avaient disparu sous les conquêtes de la bêche et de la charrue (2). On devine les conséquences de ce changement profond.

(1) Telles que Mirande, Pavie, Fleurance, Sordes, Saint-Pé, Sarrans, Bassoues, Marciac, Sarrancolin, Masseube, Gimont, La Grace, Lezat, Plaisance, La Réole, Foix, Pamiers, Mazères, Tarascon, le Mas-d'Azil, Orthez, Sauveterre, Oléron, Morlaas, Trie, Beumarchais, Barran, Samatan, Salies, Saint-Gaudens, Aurignac, Castelnau, Barbarens, Saint-Pons, Saint-Girons, Saint-Béat, et généralement toutes les localités dont le nom renferme le mot *Castel*.

(2) Durant cette période, la propriété privée ne s'est pas seulement généralisée de fait : elle s'est régularisée et s'est entourée de garanties. Les

Les considérations que nous venons d'appliquer à la conquête du Languedoc par les Croisés doivent être étendues, durant les quatorzième et quinzième siècles, à tout le reste du bassin sous-pyrénéen.

Dans le cours des guerres interminables des comtes de Foix et d'Armagnac, des rois de France et d'Angleterre, des rois de Navarre et d'Aragon, les barons et les chevaliers, champions de ces redoutables athlètes, n'eurent d'autres moyens de payer leurs services et de satisfaire leur ambition que de piller les villes, d'assassiner, de massacrer les anciens possesseurs de fiefs. Les chevaliers gardaient pour eux les domaines; ils donnaient l'argent et les meubles à leurs soudards, et Dieu sait s'ils rendirent leur conscience élastique pour exécuter sans remords ces forfaits lucratifs.

Voilà pourquoi, selon nous, les guerres des treizième et quatorzième siècles furent si cruelles, si constantes, si atroces; voilà pourquoi le massacre ne fut plus un accident, mais une tactique, et la spoliation une loi; loi funeste dont on ne cessa de développer l'application et d'aggraver les conséquences.

Une fois que le moindre chevalier, le plus petit vicomte ou baron, prit l'habitude de s'emparer du fief de tout adversaire vaincu, et *que la raison du plus fort* fut la base du droit nouveau, l'ambition des puissants, l'audace des petits, ne connurent plus de bornes. Le baron habitué à convoiter le fief du vicomte, le comte habitué à convoiter celui du marquis, poussèrent les grands suzerains et

huertas, situées autour des villes, sont surveillées, dans la Navarre, par des gardes champêtres appelés *costieros* et *monteros*, ainsi que les domaines, des rois et des riches particuliers. (YANGUAS : *Dictionario*.)

A mesure que les terres communales diminuent d'étendue, on s'occupe d'en mieux aménager l'usage, d'en augmenter les produits. Les rois de Navarre redoublent de soins pour favoriser l'élève des troupeaux, distribuer aux nouvelles populations la jouissance des fameuses *bardenas*, et construire des abris pour les animaux pacageant dans les montagnes.

les rois à conquérir les États des autres souverains, et le bouleversement fut sans limites.

Le comte de Montfort avait si bien réussi à s'emparer des domaines de Béziers et de Carcassonne, pourquoi le roi de France ne s'approprierait-il pas le comté de Toulouse tout entier? Ce fief une fois réuni à la couronne, pourquoi les Valois n'appliqueraient-ils pas le même procédé d'annexion au Bigorre, à la Navarre, aux comtés de Foix, de Comminges, et à tant d'autres? Pourquoi les rois d'Aragon ne s'empareraient-ils pas du Roussillon, de la Navarre, de Majorque, dussent-ils détrôner un frère, emprisonner un fils, assassiner un neveu ?...

Cependant, quelle que soit l'audace des ambitieux, il est bon de leur donner certaine apparence légitime : la grande diplomatie, invention des forbans couronnés de cette époque, des Pedro, des Philippe le Bel, des Fernand, des Louis XI, consiste à trouver des prétextes, à se ménager des arguments pour des revendications futures... Alors commence la savante politique des mariages de succession... Ce que les pères n'ont pu réaliser, les fils ou les neveux pourront le faire. Les rois de France épousent des infantes de Navarre, pour mettre un jour la main sur cet État; ceux d'Aragon et de Navarre, les comtes de Foix et d'Armagnac, de Béarn et de Castelbon, contractent des alliances analogues pour combattre l'ambition des rois par les mêmes moyens, et se ménager aussi leurs droits de succession et leurs *casus belli*.

Ce n'est pas tout! Pour accomplir ces spoliations grandes et petites, il ne suffit pas d'invoquer la dextérité dialectique des jurisconsultes et la bonne volonté des Parlements : il faut, avant tout, des complices résolus à soutenir toutes prétentions les armes à la main... Les rois convient leurs barons, les barons leurs vassaux, à ces grandes curées de comtés et de royaumes. Ceux qui n'auront pas

de droits de succession à faire valoir, adopteront le droit du plus fort pour seule jurisprudence : *Væ victis !* Malheur aux vaincus !... Tous doivent tomber sans miséricorde, par l'épée, le poignard ou le poison... Après le partage des États conquis, chaque baron aura deux baronnies, l'ancienne et la nouvelle; chaque vicomté, deux comtés; chaque chevalier, deux châtellenies !...

La royauté envahissante invente même autre chose à donner aux grands seigneurs qui la secondent dans ses conquêtes : elle crée ces vice-royautés séduisantes, ces titres pompeux de sénéchaux, gouverneurs, maréchaux, pairs, capitaines généraux (1), qui flattent à tel point marquis, ducs, souverains eux-mêmes, qu'ils sont plus fiers d'exercer une de ces magistratures retentissantes, sous le bon plaisir d'un roi, qu'ils ne l'étaient jadis de leur indépendance de grands vassaux ou de princes *par la grâce de Dieu.*

Le métier d'homme de guerre, recruteur de mercenaires et marchand de coups d'épée, devient singulièrement lucratif dans un état de choses où l'ambition individuelle a complètement remplacé les légitimes intérêts des nations et des peuples (2).

Aussi, qui pourrait compter les bâtards, les cadets deshérités, les vagabonds de toute race, qui mettent leur

(1) Cette charge fut créée dans la Navarre en 1440.

(2) Le pillage devint si général à partir du treizième siècle, les paysans des vallées suivirent si bien l'exemple des chevaliers chefs de bandes, que les populations rurales et bourgeoises durent prendre des moyens énergiques pour y mettre un terme. L'organisation des *hermandats* de Navarre et d'Aragon, ou associations des citoyens, pour résister aux *vandos* des seigneurs et des routiers, fut le premier moyen mis en usage. L'*hermandat* des peuples situés sur les frontières de Navarre et d'Aragon inaugura ce genre d'association en 1204. Les députés se réunissaient au château de *Estaca*, dans les *bardenas* ; ils étaient envoyés, les uns par les villes de la Navarre, les autres par celles de l'Aragon. Cette assemblée arrêta les meilleurs moyens à prendre pour repousser tout agresseur, larron ou malfaiteur.

Les *hermandats* n'ayant pas obvié à tous les inconvénients, on établit,

cœur sanguinaire et leur infatigable poignet à la disposition des chefs de compagnies franches, et dépassent la barbarie des Vandales et la bestialité des Huns !... Aucun moyen n'est négligé pour favoriser le recrutement de ces bandes sauvages; la noblesse assure le privilége d'*azile* à ses palais : tous les malfaiteurs y trouvent impunité pour leurs crimes, à condition qu'ils emploieront leurs violences sans pudeur à servir ses intérêts. Les *hidalgos* trouvent ainsi le moyen de recruter leur *vandos* si avantageusement, que les rois de Navarre accordent le titre de *palatio*, et par conséquent le droit d'*azile*, aux habitations de tous les chevaliers (1).

Pourquoi les bâtards, les cadets de noble maison ne seraient-ils pas libres de faire du brigandage à leur profit, comme leur frère, le baron, fait de la guerre régulière et de la spoliation *légitime* à son avantage?... Pourquoi le

dans le quatorzième siècle, des *recibidores de treguas*, magistrats spécialement chargés de rétablir la paix entre les partis hostiles, leur faire signer des trêves, et veiller à leur observation. En 1374, don Carlos confia ces fonctions élevées à Pedro Aïbar de Solchaga, qui remplaça Juan Perès de Arausus, *receveur général des trêves*, qui venait de mourir. L'existence des rois de Navarre s'employait tout entière, alors, à arrêter les désastres des vengeances particulières, des assassinats, des guerres entre les Guypuscoans et les Navarrais, les habitants de Tudèle et ceux de Cascante. (YANGUAS : *Dictionario.*)

Les *hermandals* poursuivent toutefois leur mission, concurremment avec les *recibidores*. En 1425, elles se donnent des *alcades* spéciaux; les *Cortes* d'Olite en établissent une en 1450, *para paz, utilidad y provecha del reino...*

La plupart des vengeances de famille et des guerres, de commune à commune, avaient presque toujours pour origine de simples querelles et des injures; les rois de Navarre promulguèrent une loi qui défendait, sous peine de cinq et de vingt sols d'amende, d'appeler qui que ce fût *filz de puta, filz de fududincul, traidor, falsador, esperguri, a lairon probat.*

(1) Ne soyons donc pas surpris si chaque chevauchée de gentilhomme, composée de chevaliers et d'hommes d'armes à cheval, est suivie d'un nombre égal de fantassins qui portent le nom caractéristique de *pillartes* (pillards). En 1379, don Carlos faisait payer 11,000 florins au *caballero* Thomas Trévet, pour 100 hommes d'armes et 100 *pillards* mis au service du roi, et 4,980 florins à Andréa Anglès, pour 55 hommes d'armes et 50 *pillards*. (YANGUAS : *Dictionario.*)

dernier brigand de grand chemin éprouverait-il plus de scrupule à massacrer le paysan, à brûler le bourgeois, que le noble chevalier n'en met à égorger les gens de Béziers ou les Basques de la Navarrerie?... Si le baron extermine si bien les adversaires qui le gênent, pourquoi les bourgeois navarrais se feraient-ils un cas de conscience de massacrer les juifs qui leur demandent de trop forts intérêts ?

Les rois et les hauts barons, une fois maîtres de la majeure partie des petits fiefs et de leurs châteaux, par les mariages, la confiscation, la conquête, se trouvent sans compétiteurs, sans rivaux.

Libres de s'abandonner à leur orgueil, sans mesure, ils emploient leur omnipotence à exercer un despotisme avide sur les paysans, sur les bourgeois, dont ils ne redoutent plus la résistance ; à écraser la noblesse elle-même, dont ils ont dompté l'orgueil, brisé l'union, démoli les forteresses... Les voilà, marchant désormais sans entraves vers l'absolutisme, vers la tyrannie ; ne cherchant qu'à inspirer trois sentiments : la crainte aux uns, la vanité du courtisan aux autres, l'*éblouissement* à la masse. Ils atteignent ce triple résultat à force de luxe, d'étiquette et de bruit. Abandonnant les vieux castels perchés sur des rocs étroits et d'un accès difficile, ils descendent dans les plaines fertiles et riantes, s'y construisent des palais splendides plutôt que formidables (1), et s'entourent d'un nombre inusité de valets, d'officiers de luxe, qui occupent une place honorable à côté des hommes de guerre, et bien

(1) Témoin ceux d'Olite et de Tafalla, dans la Navarre ; de Mazères et de Pau, dans le pays de Foix et le Béarn.

Charles le Noble, fondateur de celui de Tafalla, l'orna des jardins les plus fastueux du moyen-âge (voir notre *Archéologie pyrénéenne*) ; il avait, dit-on, le projet de le réunir, par un portique, à celui d'Olite, situé à plus de huit kilomètres au nord. Don Carlos ajouta à son château de Puente la Reina, en 1421, une *garana* ou bosquet planté avec art et entouré de murs ; il acheta, pour l'agrandir, plusieurs vergers voisins, afin de pouvoir y renfermer une plus grande quantité de gibier.

souvent au-dessus. C'est la grande époque de l'étiquette, des cérémonies et de la haute domesticité (1). Nous avons vu Pedro VI, roi d'Aragon, recevoir le surnom de *Ceremonioso* à la suite du traité des cérémonies qu'il se montrait fier d'avoir écrit.

Nous sommes au siècle des grandes chasses aristocratiques, non plus utiles à la destruction des animaux nuisibles, mais toutes de convention et d'un apparat ruineux. Gaston Phébus, auteur d'un des premiers guides de cet art, en fait l'application avec une telle ardeur, qu'il meurt d'une attaque d'apoplexie au retour d'une chasse dans la forêt d'Orion. Un roi d'Aragon trouve la même fin dans une forêt de la Catalogne... Le luxe des équipages de chiens et de chevaux dépasse tout ce qu'on avait vu jusqu'alors; les oiseaux de proie atteignent des prix extraordinaires (2).

Les courses de taureaux, jusqu'alors réduites à de sim-

(1) Le prince de Viana ne touchait pas moins de 14,000 livres de dotation avant son avènement au trône (1436). Trente-trois officiers et serviteurs étaien attachés au service de sa personne, savoir : un maître d'hôtel, un secrétaire, un damoisel, un gouverneur, un chef de maison (*anco*); des écuyers d'honneur, un écuyer tranchant, des écuyers d'écurie, des écuyers de fruiterie, de panneterie et de cuisine; des prêtres et des chantres; des clercs de fruiterie, de boutillerie et de garde-robe; un aumônier, un écolâtre, un confesseur, un chambellan, un chambellan de la salle d'armes, un intendant de l'écurie, un médecin, un chirurgien, des huissiers, des portiers, des hérauts d'armes, un chartier, des arbalétriers, un fauconnier, un caissier, un économe, un maître d'armes, des archers, un échanson, un joueur de harpe ou jongleur.

(2) Pendant que Charles VI envoyait au sultan Bajazet des autours, des faucons, et des gants ornés de perles pour les tenir sur le poing; tandis que le duc de Bourgogne payait la rançon du comte de Nevers au prix de douze faucons blancs, offerts au même empereur, Carlos de Navarre recevait, du roi de Castille, en 1383, deux faucons pour lesquels les commissionnaires obtinrent 50 florins d'étrennes. Le même roi de Navarre envoyait des chasseurs en dénicher dans les *bardenas*, dans les landes de Bordeaux et dans les montagnes de la Catalogne. En 1353, le gouverneur de Navarre ayant appris la découverte d'un nid d'autours, avait chargé Occhoa de Juancaraz et Miguel Sanchez de Ursua, de le surveiller, d'aller ensuite dénicher les petits, et leur avait payé leurs soins la somme de 30 sols.

Vers la même époque (1301), l'infant don Louis payait quatre autours 12 sols la pièce. (Josè Yanguas : *Dictionario.*)

satrice peut-être : mais implacable ; ne reculant devant aucune oppression, devant aucune calamité, devant aucune injustice.

Les combinaisons diplomatiques, dont le succès avait déjà fait disparaître l'indépendance du LANGUEDOC, du BIGORRE, du ROUSSILLON, de l'ARMAGNAC, du COMMINGES, ne vont plus arrêter leur développement ; nous allons les voir absorber rapidement dans l'unité espagnole et l'homogénéité française, la NAVARRE, la CATALOGNE, les vastes domaines de BÉARN et de FOIX. Mais, que les peuples enivrés de leur agrandissement de territoire, de la puissance de leur nationalité, y prennent garde !... Le luxe et l'ostentation produisent, en politique, des résultats analogues à ceux qu'ils amènent dans la vie privée : ils énervent, ils affaiblissent, ils démoralisent... Les plus brillantes nations paieront l'éclat de leur trône, la grandeur de leurs rois, de la perte de leur indépendance et de leur liberté ; chaque progrès des grandes dynasties sera une victoire du despotisme, une défaite de la liberté individuelle et des garanties publiques !...

Fernand le Catholique prépare les règnes de Charles-Quint et de Philippe II ; Henri IV, lui-même, nous conduit à Louis XIV et à Louis XV !...

CÉNAC-MONCAUT.

L'ISTHME DE SUEZ ET SES CONSÉQUENCES

Depuis l'ouverture du canal de Suez, chacun s'occupe des avantages qui doivent en résulter pour la prospérité des divers pays. M. Foncin vient de faire, à la Faculté des Sciences, une conférence des plus remarquables sur le canal maritime qui doit relier l'Océan et la Méditerranée, et compléter chez nous l'œuvre commencée par M. de Lesseps en Égypte. M. le docteur T. Desmartis va plus loin : il voit dans l'entreprise de M. de Lesseps revivre les splendeurs de la marine hellénique. Donnons d'abord le résumé de la conférence de M. Foncin, tel que M. Henri de Nicol l'a publié dans la *Province :*

« L'orateur a commencé par l'historique du canal du Midi et du canal latéral, montrant comment Riquet avait rendu possible le canal du Midi par la création d'un grand réservoir où viennent se réunir les eaux torrentielles de la Montagne-Noire.

» Après avoir simplement constaté que la concession de cette ligne de canaux au Chemin de fer du Midi a eu pour résultat de détuire rla batellerie dans le sud-ouest de la France, et comparé ce régime avec la libre concurrence des chemins de fer et des canaux dans la Belgique et la Flandre française, concurrence qui, sans nuire aux intérêts privés des Compagnies de chemins de fer, constitue un grand avantage pour le commerce et l'industrie, l'orateur déclare que, dans tous les cas, le canal actuel est insuffisant et qu'il faut le remplacer par un canal maritime.

» La priorité de ce projet, disputée par beaucoup de nos contemporains, appartient à Riquet. Vauban l'a de nouveau développé dans ses ouvrages. Plus récemment, il faut citer les conseillers généraux de l'Aude et de l'Hérault, MM. Peyrusse, de Bonald, etc., et enfin M. de Magnoncour, ancien pair de France, qui nous en promet l'exécution.

» Sur cette longue suite de côtes qui s'étendent entre Port-Vendres et Cette, il n'y a aucun port de refuge. La Nouvelle, de création récente, ne répond pas aux exigences de la navigation. Un point convenable existe cependant, la *Frangue*. Il serait utile d'y créer un port de refuge et d'y faire aboutir une des branches du canal maritime.

» Ce canal est d'une utilité française; la défense nationale, le développement de notre marine, de notre agriculture et de notre industrie y sont également intéressés. Il est d'une utilité européenne, en abrégeant d'un mois la distance qui sépare l'Atlantique et les mers du Nord de la Méditerranée. Il est d'une utilité universelle, aujourd'hui que le percement de l'isthme de Suez a ouvert une route nouvelle au commerce des Indes et de la Chine, et forcé les marines de l'Europe et de l'Amérique septentrionale à abandonner la route du Cap pour celle de Gibraltar.

» Le canal maritime projeté n'est pas seulement utile à la France : il lui est nécessaire, pour concentrer à son profit la plus grande partie du transit du monde, qui, sans cela, lui échapperait, au profit des ports du sud de l'Europe. La philanthropie française ne peut rester indifférente à une œuvre qui, en développant l'industrie de nos départements du Midi, en augmentera l'aisance et élèvera le niveau intellectuel et moral des populations du sud de la France.

» L'orateur passe ensuite à l'étude des intérêts privés de Bordeaux dans l'œuvre dont il est l'apôtre.

» L'établissement du canal maritime en fait le port de l'Océan le plus rapproché de la Méditerranée, comme Cette sera le port de la Méditerranée le plus rapproché de l'Océan.

» Le canal est possible, car il en existe un semblable en Écosse, le canal de la Clyde, qui a quatre-vingts kilomètres de longueur; il en existe d'autres encore : le plus remarquable est le canal impérial de la Chine, qui mesure plus de mille kilomètres de longueur, sur deux kilomètres de largeur et cinq mètres de profondeur.

» Le projet existant donne au canal français quarante-six mètres de largeur et huit mètres cinquante centimètres de profondeur. Pouvons-nous échouer dans une entreprise dont sont venus à bout les Chinois, ces peuples que nous appelons barbares, et que nous nous croyons appelés à civiliser ?

» Le canal est possible. Riquet, Vauban, des ingénieurs autorisés l'ont affirmé. De grands réservoirs ajoutés à celui qui est situé sur la Montagne-Noire suffiront amplement. De nombreux Mémoires, faits par des hommes compétents, donnent à ce sujet tous les éclaircissements désirables.

» Reste la question financière. Il a été facile de calculer combien il faudrait acheter de mètres carrés, combien il faudrait extraire de mètres cubes sur une longueur de près de 450 kilomètres qu'aura le canal. Les travaux dureront six ans. En servant 5 p. 100 aux actionnaires pendant toute la durée des travaux, un capital de 650 millions suffira et dépassera même toutes les prévisions.

» Une fois achevé, le canal rapportera-t-il l'intérêt que seront en droit d'exiger les actionnaires ?

» Sans nul doute. Le trafic annuel entre l'Angleterre et

les côtes méditerranéennes dépasse 10 millions de tonneaux; ajoutons-y 3 ou 4 millions pour le trafic de la France, 5 p. 100 d'augmentation par année, et nous arrivons pour 1876 à un total de 17 millions de tonneaux au moins, devant passer par le canal français. En fixant le péage à 8 fr. 50 c. le tonneau, nous dépassons largement les intérêts du capital souscrit.

» La Compagnie existe; M. Jules Simon, député de Bordeaux, l'a annoncé au Corps législatif. L'orateur demande simplement à ceux de ses auditeurs qui comprennent combien les intérêts universels, nationaux et bordelais sont attachés à la création du canal, de signer la pétition qu'il a l'intention d'adresser au Sénat.

» Une carte de l'isthme français, tracée sur le tableau, a permis de suivre sans fatigue les développements de M. Foncin. Les auditeurs lui ont prouvé par de fréquents applaudissements combien il avait su les intéresser.

» Qu'il nous soit cependant permis de relever deux erreurs de détail commises par M. Foncin. Le canal ajoutera bien mille kilomètres au littoral maritime de la France; mais de là à en conclure une augmentation proportionnelle de marins propres à servir sur notre flotte de guerre, il y a un peu loin. La petite pêche, avec ses dangers et ses fatigues, n'existera pas dans le canal; quant au cabotage, entre Agen et Toulouse par exemple, il fera certainement quelques marins, mais des *marins d'eau douce*.

» La crainte de voir Bordeaux dépossédé par le Verdon, après l'achèvement de la ligne du Médoc, est sans fondement. Le Verdon ne sera jamais qu'un port de refuge, et n'enlèvera pas de sitôt à Bordeaux son importance maritime et commerciale. »

Voici maintenant les appréciations du docteur Desmartis, que nous extrayons d'un ouvrage qu'il va publier sous

le titre : *De la Grèce, de son avenir, de son entrée dans les conseils des puissances maritimes de premier ordre :*

« L'historique que nous avons fait à grands traits de la Grèce des temps héroïques, de la Grèce maritime des temps anciens, nous ramène naturellement à la province d'Achaïe, écrasée sous les malheurs qui suivirent la prise de Constantinople par Mahomet II.

» Nous ne nous étendrons pas sur les luttes de 1828, sur cette ardente et généreuse sympathie avec laquelle la France envoyait ses Pelleport, ses Fabvier, ses Duperré, sur les rivages du Péloponèse. Mais nous dirons que la Grèce a patiemment, énergiquement et honorablement cherché à soutenir son rang dans le concert européen.

» Que lui a-t-il manqué pour atteindre ce but? La liberté, dont elle fut le berceau ; non l'héroïsme, dont Léonidas fut le chef, et Canaris la sublime expression.

» Aujourd'hui, il semble que cette terre des arts, des sciences, des lettres, si longtemps oubliée, s'impose aux méditations du monde entier.

» La Grèce se trouve maintenant rapprochée de la Perse, des Indes, de la Chine, du Japon, et elle pourra, par le canal de Suez, entrer en relation avec l'extrême Orient. Ce nouveau contact entre les civilisations des premiers âges du monde n'entraînera-t-il pas le développement en Asie de la civilisation moderne? Nous ne saurions en douter. Il en est de la civilisation comme de l'éducation : c'est le contact qui la propage et qui la reflète sur les habitudes, sur les mœurs.

» Mais ce que nous voyons de plus sérieux, de plus avantageux pour la Grèce, dans l'ouverture du canal de Suez, c'est le développement que ce succès de l'œuvre de l'illustre de Lesseps va imprimer au commerce hellénique, c'est l'essor que va prendre sa marine.

» Plus rapprochée que toute autre nation européenne (la Turquie exceptée), la marine grecque doit prendre et prendra une part immense à l'intercourse avec l'extrême Orient ; ses marins, habitués à la navigation de l'Archipel grec, se familiariseront vite avec la navigation de la mer Rouge ; transportant dans ces parages leurs habitudes d'observations, ils feront leur cette mer réputée si dangereuse par saint Jérôme ; — avec des navires dont la construction est moins chère que la construction des bâtiments français, anglais, hollandais, avec leur frugalité, leurs frais de navigation seront moins élevés, et ils pourront charger à meilleur marché que les autres navires.

» Les beaux jours de la Grèce maritime, sous l'Empire Romain, sous les Républiques de Gênes, de Venise, etc., vont revenir, et de nouveau le pavillon grec sera souvent rencontré par les navigateurs, flottant sur l'Adriatique et sur la Méditerranée. Cette prospérité de la Grèce amènerait inévitablement pour elle son assession dans les conseils de l'Europe maritime, et le jour où l'édifice de l'islamisme, déjà si vermoulu, viendra à crouler, elle se substituera tout naturellement à lui, sans amener les catastrophes que l'Europe attend de cet écroulement. »

A.

CORRESPONDANCE

Nous recevons d'un de nos correspondants la lettre suivante, qui intéressera bon nombre de nos lecteurs :

Paris, ce 17 janvier 1870.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Permettez-moi de vous soumettre quelques observations sur une découverte qui intéresse à un haut degré l'agriculture. Vous savez, comme moi, les ravages que les *vers blancs* font chaque année; mais, cette année surtout, ils sont appelés à en faire bien davantage, car la larve est à sa troisième année, et le hanneton va, par conséquent, paraître en grande abondance. Préoccupé des suites désastreuses de sa sortie en mai et juin, j'ai cherché un moyen chimique pour le détruire. Après de nombreuses expériences, je crois être arrivé au but; j'allais dire que j'en suis sûr, tant mes expériences m'ont paru concluantes. Laissez-moi entrer dans quelques détails à ce sujet.

La composition qui m'a toujours réussi, est solide ou liquide, à volonté, et revient à un prix accessible à toutes les bourses.

Voici les différentes expériences que nous avons faites pour nous assurer de l'efficacité de notre procédé :

1° *Arbres, arbustes, vignes, etc.* — Lorsque nous nous sommes aperçu que ces plantes dépérissaient, nous avons

arrosé leurs racines avec notre composition, après avoir eu soin de former une sorte de cuvette autour, afin que le liquide pénétrât bien et atteignît les vers blancs.

2° Pour les *légumes*, dès qu'ils paraissaient souffrir et dépérir, nous avons agi de la même manière, et *toujours* nous avons trouvé, au bout de quelques minutes, les vers blancs *foudroyés* sur place.

Donc, pour préserver, il suffit de faire un bon arrosage de temps à autre. C'est ainsi que, dans un terrain que nous possédons, et qui a près de quatre mille mètres, nous nous sommes débarrassé de ces funestes larves.

Il est important de noter :

1° Que cette composition est en même temps un excellent engrais, et que, bien loin de nuire aux plantes, elle active, au contraire, leur végétation ;

2° Qu'elle détruit instantanément les chenilles et les pucerons, etc.;

3° Que quarante à cinquante litres d'eau mélangés avec un litre de composition, ne reviennent pas à plus de *cinquante centimes*.

Si ces différents détails vous paraissent offrir quelque intérêt, je vous autorise pleinement à faire de cette lettre l'usage qu'il vous plaira.

J'ai l'honneur, etc. L. M. Pioger,

69, rue Turenne.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

Bien qu'il soit un peu tard pour parler d'étrennes, nous ne pouvons cependant nous empêcher de mentionner celles que la Bibliothèque de la ville de Pau a reçues le Jour de l'An : M. le prince de Viana lui a fait l'envoi et l'offrande de quatre cents portraits, représentant Henri IV dans toutes les poses et dans tous les âges. Un grand nombre de ces gravures est signé par des maîtres tels que : Thomas de Leu, Léonard Gaultier, Goltzius, etc. Cette collection avait été péniblement constituée par le fondateur de cette *Revue*, M. J. Noulens, homme très-pertinent en iconographie. On ne se fait pas une idée de la patience, du temps et de l'argent qu'exige la formation d'un groupe de quatre cents variétés physionomiques, comme celui dont il est ici question. Voici comment s'exprime le *Béarnais*, journal de Pau, au sujet de la libéralité de M. le prince de Viana :

« Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que M. le Maire de Pau vient de recevoir, pour la Bibliothèque, une curieuse collection de près de quatre cents portraits gravés de Henri IV et de sa famille. L'auteur de ce cadeau, M. Gaston de Béarn, prince de Viana, fils de M. le comte de Béarn, sénateur, ne pouvait mieux rappeler les liens séculaires qui le rattachent à notre pays qu'en adressant à la ville cet intéressant recueil consacré à un roi dont le souvenir est resté populaire parmi nous. »

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, dans sa séance du 20 janvier, et sur le rapport des commissions spéciales chargées de l'examen des pièces du concours annuel, a décerné une médaille d'or du prix de 300 francs à M. le docteur Marvaud, médecin aide-major à

l'hôpital militaire de Bordeaux, pour son Mémoire sur la question proposée par l'Académie :

« Effets physiologiques et thérapeutiques des *ingesta* qui » excitent au travail et à la veille, qui suppléent en partie » aux aliments, et dont quelques-uns sont reconnus comme » modérateurs de la combustion vitale : tels que l'alcool, le » café, le thé, le maté, la coca, etc. »

Elle a pensé que le Mémoire couronné figurerait honorablement dans le recueil de ses *Actes*.

Elle a aussi décerné une médaille d'or du prix de 300 francs à M. Marionneau, pour sa *Notice biographique sur Brascassat et ses œuvres*, sujet également mis au concours par l'Académie.

Dans sa séance précédente, du 6 janvier, l'Académie avait accordé une mention honorable à M. Hipp. Caudéran, oblat des Bénédictins Olivetaires de Saint-Bertrand-de-Comminges, pour un Mémoire intitulé : *Siècle des Léonces, de 475 à 570*.

Le 15 janvier, sur les deux heures du matin, les secousses d'un tremblement de terre se sont fait sentir sur divers points de la ligne des Pyrénées, et se sont répercutées jusque dans les plaines de la Haute-Garonne et du Gers. Le bruit souterrain a duré environ vingt secondes, et n'a, heureusement, causé aucun dommage. — Ces phénomènes ne sont pas rares dans les Pyrénées, et se montrent, d'ordinaire, vers la fin de l'été, après la saison des orages. Une particularité essentielle à noter, c'est que, suivant le récit d'un témoin, la secousse dont nous venons de parler, au lieu de se diriger de l'ouest à l'est, c'est-à-dire de Bayonne à Perpignan, comme cela a lieu ordinairement, semblait se diriger en sens contraire, de l'est à l'ouest. Le même témoin a comparé le bruit souterrain à celui d'une locomotive qui aurait traîné avec elle une vingtaine de wagons.

Malgré tous les efforts tentés par les géologues et les physiciens pour expliquer ce phénomène, la véritable cause est encore inconnue. D'ailleurs, il est probable que cette cause

est multiple. Quand le tremblement de terre est circonscrit dans un court rayon, on peut l'attribuer à une voûte souterraine qui s'écroule comme un vieil édifice. Dans le cas qui nous occupe, le phénomène s'est produit sur une trop large échelle pour qu'on puisse recourir à cette explication; car on l'a ressenti sur toute la chaîne des Pyrénées centrales, peut-être même au-delà. Faut-il faire intervenir ici l'action des forces magnétiques, qui jouent un si grand rôle dans l'économie du globe? ou est-ce simplement de l'eau qui, après s'être infiltrée dans le sol et volatilisée au voisinage du feu central, a ensuite fait explosion comme une machine chauffée à haute pression? C'est ce que l'avenir décidera. La géologie, née d'hier, n'est pas encore sortie de la période des tâtonnements; mais les innombrables travaux dont elle est aujourd'hui l'objet permettent d'espérer qu'elle donnera bientôt le mot de l'énigme qu'elle cherche à déchiffrer.

Parmi les publications qui ont pour but de vulgariser l'étude de l'écorce terrestre, nous devons mentionner celle qui vient de se fonder à Lyon sous le titre d'*Annales de la Société de la Carte géologique de France* (1). Les noms les plus éminents, parmi ceux qui s'occupent des sciences naturelles, géologiques et paléontologiques, figurent dans la liste des membres fondateurs. Nous nous contenterons de citer le secrétaire de la Société, M. Noguès, professeur de géologie à l'École centrale de Lyon, le plus intrépide explorateur des montagnes qu'il y ait, à notre connaissance, dans tout le Midi. Ses livres de minéralogie sont devenus classiques.

Dans nos plaines du Sud-Ouest, l'étude de la géologie est loin d'être aussi aisée qu'aux environs de Lyon. Cette science nécessite, avant tout, un terrain travaillé par les révolutions du globe, un sol accidenté comme celui que nous offrent les Alpes, les Cévennes, les Pyrénées. Cependant, M. Sansas a

(1) Lyon, quai de Retz, 6. — 20 fr. par an.

voulu nous prouver, dans la savante conférence qu'il a donnée, le 26 janvier, dans la salle Laurendeau, que notre sol peut fournir, lui aussi, son contingent aux études géologiques. Dans cette conférence, qui n'est que le premier chapitre d'une série d'études sur les antiquités bordelaises, M. Sansas s'est attaché à faire connaître la période préhistorique de notre cité. L'âge de la pierre taillée, l'âge de la pierre polie, l'âge du bronze (qui conduit à l'âge du fer), ont été successivement passés en revue. Inutile d'ajouter que l'orateur, familiarisé de longue main avec le sujet qu'il traitait, a été écouté avec l'attention la plus vive et la plus soutenue.

La Société Linnéenne de Bordeaux vient de faire paraître son rapport sur la nouvelle maladie de la vigne. Voici, d'après le *Cosmos,* quelles en sont les conclusions :

1° Depuis l'invasion de la maladie, la question n'a pas fait un pas, sauf la découverte, par M. Planchon, de l'insecte *(Phylloxera Vastatrix)* auquel on attribue la cause de la maladie. Les auteurs et les commissions qui soutiennent cette théorie, prouvent le contraire de leurs déductions.

2° Des erreurs existent encore dans les descriptions de l'insecte, son histoire, ses transformations, son mode de propagation et de locomotion.

3° Si le rapport fait par la Commission de la Société des Agriculteurs de France est aussi peu exact pour la Provence et le Comtat que pour la Gironde, le mal est loin de présenter la gravité qu'on a bien voulu lui attribuer.

La Commission, eu égard à tout ce qui précède, croit pouvoir dire et assurer, *à l'unanimité,* que :

1° Le *Phylloxera Vastatrix* n'est pas la cause directe de la maladie; 2° son développement exagéré sur les souches des vignobles malades n'en est que l'effet; 3° si les vignobles des palus de Bordeaux et de Floirac sont attaqués, ils le doivent à une mesure blâmée par tous les cultivateurs de ces terrains, mesure qui consiste dans l'assèchement du sol de ces palus,

dont les nombreux fossés et canaux qui les coupent en tous sens sont aujourd'hui fermés et cessent, par conséquent, de leur apporter, à chaque marée, le limon fertile venant de la Garonne : cette mesure coïnciderait, suivant nous, avec l'appauvrissement du sol et l'apparition de la maladie; 4° le mal n'est pas aussi grand qu'on veut bien le dire dans le département de la Gironde : il est toujours circonscrit dans la partie des palus située entre Bordeaux et Floirac, et dans quelques endroits de la commune de Saint-Loubès.

STAHL.

ANNUAIRE DE LA NOBLESSE

Par M. BOREL D'HAUTERIVE; — 1870, vingt-septième année.

Depuis un quart de siècle, l'infatigable directeur de l'*Annuaire de la Noblesse* poursuit son œuvre avec autant de persévérance que d'érudition et d'impartialité. Le volume de 1870 n'est pas moins piquant d'actualités que les précédents. Dès les premières pages de sa préface, M. Borel d'Hauterive stigmatise avec une verve ironique tous les travers nobiliaires, aussi bien la morgue et le ridicule de certaines prétentions que la fausse modestie de ceux qui pour se grandir font parade de leur basse extraction et souvent l'exagèrent. Dans la revue des sénateurs et des députés ayant des titres ou la particule nobiliaire, il montre non moins de franchise que de connaissance approfondie.

Une telle ligne de conduite ne pouvait manquer de lui susciter de nombreux détracteurs. N'est-ce pas lui qui, en 1847, démasquait le faux prince de Gonzague, ce vendeur de titres et de décorations qu'on retrouvait, en 1851, dans les salons de la Présidence, d'où il a passé sur les bancs de la police correctionnelle ? N'est-ce pas lui qui, en 1849, soulevait le premier la question de la naissance de l'empereur Napoléon Ier,

dont on a fêté, le 15 août dernier, le prétendu centenaire? N'est-ce pas lui qui a publié l'acte de naissance de M. de Morny et qui a rendu justice à la gloire militaire du prince Napoléon, dont le discours du 15 mai 1865, à Ajaccio, ne reconnaissait d'autre noblesse que la valeur personnelle? Dans sa revue de la législation et de la jurisprudence nobiliaires, il ne cesse de lutter contre le pillage des distinctions honorifiques. Cette année encore, il a vivement attaqué les usurpateurs effrontés du nom et des titres des Pardaillan d'Antin, il a abordé la question du nom de Narbonne-Lara et plusieurs autres non moins curieuses.

Il lui faut un véritable courage pour affronter ses nombreux adversaires; Dom Pelletier, l'historien de Lorraine, ne fut-il pas assassiné, au coin d'une rue de Nancy, par ceux dont il avait publié les lettres d'anoblissement? Et alors le révolver n'était pas connu.

On peut espérer néanmoins que l'auteur de l'*Annuaire de la Noblesse* poursuivra longtemps encore son œuvre, revêtu de ses modestes fonctions de bibliothécaire, laissant à d'autres le soin de s'élever par les antichambres. Sa place est honorablement marquée loin des intrigues, des promotions et des faveurs.

J. N.

Bordeaux. — Imprimerie centrale A. de Lanefranque, rue Permentade, 23-25.

UN HOMME PRESCRIT

OU

LE ROYAL MARTYR DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

(Suite)

M. Sauquaire de Souligné, dont nous avons fait connaître le médaillier mystérieux relatif au Dauphin, est mort à Perpignan, en 1843, n'ayant pas d'héritiers directs; il laissa tous ses écrits à un fils adoptif, qui envoya à Paris, à M. de la Barre, tout ce qui se rapportait au Dauphin. Mais la personne chargée de remettre les manuscrits fut infidèle à sa mission. Il est fort probable que les pièces historiques rassemblées avec tant de peine par M. Sauquaire de Souligné sont à jamais perdues. Nous en possédons toutefois une courte analyse rédigée par un de ses amis à qui il en avait fait la lecture vers l'année 1838 et qui la transmit quelque temps après à M. de la Barre.

Nous pensons que nos lecteurs nous sauront gré de reproduire cette analyse :

« 1° Le système arrêté de longue main par le comte de Provence pour préparer une accusation d'adultère contre la Reine, en la poussant à tout ce qui pouvait la compromettre, et son acharnement à la poursuivre depuis le jour où l'on annonça sa grossesse;

» 2° Les journées des 5 et 6 octobre, à Versailles, dont les déplorables excès n'eurent pour instigateur que le comte de

Provence, et non le duc d'Orléans comme on l'a cru jusqu'à ce jour;

» 3° Le baptême du premier enfant de Louis XVI et la protestation contre la légitimité de cet enfant, faite devant les trois évêques baptisants, et déposée au Parlement par le duc de Fitz-James;

» 4° L'abandon complet de la famille infortunée le jour où elle s'enfuit;

» 5° Les scènes de joie cruelle auxquelles se livra Louis XVIII sur le Rhin, lorsqu'on lui annonça la mort de son frère et celle de sa belle-sœur;

» 6° Tout ce qui précède ne se rapporte pas directement au Dauphin; mais il en résulte déjà que la coupable ambition du comte de Provence tendait à précipiter son frère du trône pour s'y placer, et que la proscription qui a frappé le Dauphin n'est que la conséquence de la haine portée à son père;

» 7° L'évasion du Dauphin, sorti du Temple à la sollicitation pressante de Joséphine, amie intime de Barras, et les détails complets de cette évasion, ainsi que la substitution du cadavre d'un enfant de même âge que le Dauphin;

» 8° L'empereur Alexandre et le général Justus Grumer recevant, à la Malmaison, l'aveu du secret de la part de l'impératrice Joséphine. Le retour d'Alexandre à Paris, ses communications aux puissances, et ce qu'ils exigent du comte d'Artois pour ne pas divulguer le secret;

» 9° Joséphine empoisonnée huit jours après ses aveux;

» 10° Empêchement constant de la Cour de Rome contre le sacre de Louis XVIII, et refus d'un service funèbre pour le Dauphin;

» 11° Réprimande sévère de l'évêque de Troyes à un curé de son diocèse pour avoir élevé un catafalque au Dauphin;

» 12° Le clergé de Paris refusant d'assister au convoi de Louis XVIII, parce qu'il ne confessa pas son usurpation;

» 13° Le célèbre chirurgien Desault mort d'une mort violente quelques jours après avoir déclaré que le cadavre par lui visité au Temple n'était pas celui du Dauphin;

» 14° Preuves constatant que Napoléon connaissait l'existence du Prince;

» 15° Une Comtesse de haute maison éconduite par la Duchesse d'Angoulême à qui elle apportait la prétendue chevelure de son frère;

» 16° Fable et jongleries de Mathurin Bruneau, inventées par Louis XVIII et son ministre Decazes, afin de détourner l'intérêt public du véritable personnage;

» 17° Les médailles mystérieuses que possédait le général Foy, constatant que Louis XVII ne fut pas reconnu comme roi de France par ses oncles; qu'il fut mis en liberté le jour même regardé comme celui de sa mort. Napoléon ayant trouvé ces médailles le 20 mars, dans la chambre de Louis XVIII, en fit dresser un inventaire;

» 18° Un déjeuner chez le comte de Chabrol, où le récit de tout ce qui précède fut fait devant plusieurs personnes marquantes, par un interlocuteur qui le tenait de l'auteur lui-même. MM. de Luxembourg et de Fitz-James se trouvaient à ce déjeuner, et ils finirent par dire à l'interlocuteur : « Le Dauphin a pris les ordres; nous avons déjà le duc de Bordeaux; assez d'un prétendant, nous ne saurions que faire d'un second. » Il vivait donc à cette époque (automne de 1832), de l'aveu même de ces personnes. »

Cependant, il se trouvait, parmi les Bourbons, un homme qui défendait les intérêts du Dauphin : c'était le duc de Berry. Il connaissait le lieu de sa retraite. En effet, comme nous l'avons raconté précédemment, le général Du Failly se trouvant en Prusse en 1812, avait appris que Louis XVII y vivait caché à Spandau, sous le nom d'un horloger; il apprit, en même temps, le dépôt qui avait été fait, entre les mains du président de la police Le Coq, des papiers authentiques portant le signalement du Dauphin, écrits et signés au Temple par le Roi et la Reine, pour constater son identité. Le général Du

Failly en avait informé la duchesse d'Angoulême, à la Restauration, et cette courageuse communication lui avait valu une sorte de disgrâce à la Cour. Le duc de Berry ne pouvait pas l'ignorer; Mme Delmas, que nous avons également mentionnée comme ayant coopéré à l'évasion du Dauphin, avait été la nourrice du duc de Berry; elle avait donc accès auprès de lui et le prévint officiellement de l'évasion de l'Orphelin du Temple. Dès qu'il fut convaincu de l'existence de son cousin, le duc de Berry résolut de prendre la défense de ses droits. Il associa à ses nobles inspirations le comte de Repenties, son ami et son compagnon d'exil, confident de son mariage en Angleterre et, comme lui, époux d'une Anglaise. Il l'envoya donc en Prusse, en 1819, pour qu'il s'assurât de l'identité du fils de Louis XVI. Les preuves que le Comte rapporta ayant été concluantes, c'est alors que le duc de Berry répondit aux lettres du duc de Normandie. Il lui disait : « Prenez patience; je m'occupe de vos intérêts; » vous pouvez compter sur moi, mais il ne me sera pas » facile d'amener mon oncle à déposer la couronne qui » vous appartient, pour vous la rendre..... » Depuis ce moment jusqu'à l'heure de sa mort, le duc de Berry ne négligea aucune occasion opportune de plaider la cause de la justice. Les pièces suivantes, qui semblent autant de sinistres pronostics de sa fin tragique, témoignent de la chaleur et de la conviction qu'il apportait à plaider la cause de son royal cousin :

« Je pourrais citer ici bien d'autres faits qui établissent que le fils de Louis XVI n'est pas mort au Temple, et qu'il n'eut jamais d'ennemi plus intéressé à accréditer le contraire que le comte de Provence, usurpateur de son trône.

» Je terminerai par la révélation d'une discussion qui eut lieu, en 1819, entre Louis XVIII et le duc de Berry. Il s'a-

gissait du fils de Louis XVI, pour lequel le duc de Berry réclamait des secours et une possession d'État :

» — Eh bien ! lui dit son oncle, quand vous aurez fait arriver au trône ce misérable bâtard, y arriverez-vous ?

» — Eh ! que m'importe le trône ! lui répondit le duc de Berry : justice avant tout, mon oncle !...

» Cette scène eut pour auditeur un illustre personnage en ce moment à Paris. — Le duc de Berry tomba, frappé, sous le fer d'un assassin..... »

(*Extrait de la brochure, déjà citée, de M.* LABRELLI DE FONTAINES, *bibliothécaire de la duchesse d'Orléans.*)

La discussion entre Louis XVIII et le duc de Berry, à la suite de la lettre que le Prince avait écrite, de Prusse, à son cousin, a été attestée à M. de la Barre par plusieurs personnes, entre autres par M. Marcoux, de Versailles, qui lui a remis la déclaration suivante :

« Je, soussigné, Jean-Jacques Marcoux, ancien huissier de la chapelle du Roi, atteste que M. ***, parent d'un des huissiers du cabinet du roi Louis XVIII, m'a fait le récit suivant :

» Peu de temps avant l'assassinat du duc de Berry, ce prince se présenta, fort agité, pour parler au Roi, et, au moment d'entrer dans le cabinet, il dit aux huissiers : « Laissez-moi ! » Alors, ils fermèrent la première porte, et le Prince poussa la seconde un peu fort, de sorte qu'elle revint sur elle-même et resta entre-bâillée. La voix du Prince s'éleva très-haut ; ils écoutèrent et l'entendirent dire au Roi :

« — Je viens de répondre à mon cousin.

» — Quel cousin ?

» — Le duc de Normandie.

» Le Roi, *avec véhémence :* — Il est mort !

» — Non, il n'est pas mort ; voilà sa lettre.

» — S'il n'est pas mort, il est mort civilement. Ne savez-vous pas qu'après moi vous êtes appelé à régner ?

» Le duc de Berry répond : — Sire, la justice plutôt qu'une couronne !...

» Le Roi, d'un ton violent, lui intima l'ordre de sortir sur-le-champ.

» L'huissier mon parent, en rentrant chez lui, dit : « Le duc de Berry est perdu !... Rappelez-vous qu'il est perdu !... » Et ses parents lui demandèrent pourquoi. Pressé par eux, il raconta ce qui précède.

» En foi de quoi, j'ai signé, à Paris, le 15 mai 1851. »

» MARCOUX. »

Extrait d'une lettre écrite, en 1839, au rédacteur de la VOIX D'UN PROSCRIT, *par le comte* LOUIS DUWALÈS, *colonel en retraite, du département du Tarn :*

« J'avais une connaissance assez exacte d'une partie des faits intéressants que contiennent vos livraisons (au sujet de Louis XVII); je l'avais acquise dans les années qui se sont succédé depuis 1816. . . . . .

» Peu de temps après, je fus obligé de partir pour aller rejoindre mon régiment. Depuis cette époque jusqu'en 1820, j'ai rencontré beaucoup de sympathie chez un grand nombre de personnes qui partageaient ma conviction sur l'existence du Dauphin. Dans toute la Provence, depuis Toulon jusqu'à Marseille et Arles, c'était une opinion générale.

» En 1820, avant l'assassinat du duc de Berry, un rassemblement avait été organisé pour soutenir cet excellent prince, qui voulait opérer un mouvement pour faire reconnaître et proclamer le Roi légitime. J'étais entré dans cette noble conspiration avec plusieurs autres colonels qui devaient soutenir ce mouvement. L'assassinat du prince fit tout contremander..... »

Cependant Louis XVIII n'était pas sans ressentir quelques remords ou tout au moins quelques scrupules à l'endroit de son neveu et de la spoliation dont il était

l'objet. Il ne demandait pas mieux que de lui rendre sa couronne, mais seulement quand lui, Louis XVIII, aurait cessé de vivre. Un ancien secrétaire particulier de Louis XVI, M. Brémond, va nous édifier sur ce point.

Extrait d'une lettre de M. Brémond, *ancien secrétaire particulier de Louis XVI, à* M. Arthur Berryer :

« Louis XVIII, dans un document écrit et signé de sa main, fit un récit de la vie de son neveu, le duc de Normandie, et il fit un devoir à son frère de le reconnaître et de le proclamer roi de France. Ce papier extraordinaire fut fermé dans une cassette auglaise à double fond, qui était placée dans son cabinet, et dont une dame autre que la dame de qualité avait la faveur de tout voir à son gré. Une personne (1) qui s'occupait alors de l'Orphelin du Temple pour le produire sur la scène, et à qui elle avait déjà procuré des pièces importantes pour de l'argent, reçut de sa part, en 1820, la confidence du secret déposé, et l'offre de lui confier la cassette, de minuit à minuit, moyennant la somme de 100,000 fr., déposée et acquise en remettant la cassette. Cette personne en parla au comte d'Artois, qui accepta l'offre, sous la réserve de la soumettre à un grand magistrat qui avait sa confiance, et qui, s'il l'approuvait, recevrait la cassette et en ferait l'examen. Le magistrat n'approuva pas (2) et motiva son refus, malgré les avantages de connaître les résolutions prises pour préparer les moyens de les déjouer.

» En 1824, la même personne, voyant Louis XVIII prêt à mourir, fit une visite à M. Franchet, directeur de la police,

(1) Cette personne était M. Brémond lui-même, ainsi que l'atteste une seconde lettre qu'il écrivit plus tard au duc de Normandie et que nous ne reproduisons pas parce qu'elle n'est que la répétition de celle que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs.

(2) Ce magistrat, M. Séguier, motiva son refus, en disant que si Monsieur se permettait un tel acte, il ne pourrait, lorsqu'il serait roi, se plaindre si l'on violait le secret de son cabinet.

lui raconta l'histoire de la cassette de 1820, l'invita à vérifier lui-même si elle était toujours à sa place, à en rendre compte à Monsieur, et à prendre ses ordres. Elle existait; elle fut gardée à vue, et, au moment de la mort, elle fut remise à M. de Villèle et à deux autres ministres, pour en faire l'examen. Si je suis bien informé, les trois ministres furent d'accord de proclamer le duc de Normandie; mais ils crurent devoir consulter le cardinal de Latil, qui, feignant de ne voir qu'une fable dans le récit de Louis XVIII, décida que Charles X devait être proclamé dans l'instant, en lui laissant le soin de juger cette affaire. Cet avis fut suivi; et, si je suis bien informé encore, Charles X examina réellement l'affaire, se convainquit de la vérité, et il eut la faiblesse de céder à de faux intérêts dynastiques... »

Les raisons qui déterminèrent Charles X à prendre la couronne, raisons qui lui furent suggérées, je crois, par Mgr de Latil méritent d'être rapportées. Il se dit que, l'usurpation étant consommée depuis dix ans, il était trop tard pour revenir en arrière; reconnaître Louis XVII, c'était déclarer Louis XVIII usurpateur.

Nous pensons que les témoignages que nous avons cités à diverses reprises suffisent, et au-delà, aux yeux des personnes qui, laissant de côté les préoccupations politiques, ne cherchent dans l'histoire que la vérité, pour établir l'évasion du Dauphin du Temple et son existence sous la Restauration. Nous terminerons cette première partie de notre étude par les lignes suivantes, que nous empruntons à M. Bérard de Pontlieue, avocat à la Cour royale :

« . . . . . .

» A ce premier témoignage je pourrais en ajouter d'autres nombreux et imposants que j'ai entendus moi-même de la bouche d'anciens ministres, de généraux et de personnages de l'ancienne Cour de Charles X, qui vivent encore; il résulte

de ces aveux et de ces témoignages, que j'ai recueillis depuis sept ans que je m'occupe de cette affaire :

« Que l'enfant qui est mort au Temple était un enfant substitué, et que le véritable fils de Louis XVI a été sauvé;

» Que l'on pourrait facilement arriver à la preuve d'identité;

» Que Louis XVIII et Charles X ont eu connaissance de la sortie du Temple;

» Que Louis XVIII a déclaré à plusieurs personnes, qu'après lui, ce ne serait pas Charles X qui monterait sur le trône, mais son neveu, Louis XVII, et qu'il avait pris ses mesures pour cela;

» Qu'après la mort de Louis XVIII, M. de Villèle, en présence de plusieurs grands officiers de la Couronne, s'empara de papiers qui se trouvaient dans le secrétaire du Roi, et défendit d'en faire mention au procès-verbal d'inventaire. Sur cette liasse de papiers étaient écrits ces mots : *Affaire de Louis XVII;*

» Que le pouvoir actuel (gouvernement de Juillet) a fait des faux et des mensonges pour empêcher la manifestation sur ce mystère politique, et qu'en cela il a continué la marche des gouvernements qui l'ont précédé;

» Que la duchesse d'Angoulême, sur la question de la mort du Dauphin, a répondu à un brave général vendéen, qu'elle n'avait jamais pu avoir la certitude de la mort de son frère au Temple, mais qu'elle pensait qu'il était mort depuis.....

» BERARD DE PONTLIEUE, *avocat à la Cour royale.*

» Paris, 11 juillet 1840. »

Il nous reste maintenant à raconter l'évasion miraculeuse du Dauphin, sa vie d'angoisses, les persécutions et les tortures morales qu'il a eu à essuyer depuis son entrée dans la tour du Temple jusqu'à sa mort, arrivée en 1835.

A. D'ASSIER.

ANCIENS PROVERBES GASCONS

RECUEILLIS PAR VOLTOIRE

Nous n'avons nullement besoin d'insister sur l'intérêt tout spécial que présente, à divers points de vue, l'étude des proverbes, des dictons, des sentences populaires qui avaient cours parmi nos ancêtres. Tout a été dit à cet égard par des voix plus autorisées que la nôtre.

Nous croyons faire chose utile en plaçant sous les yeux de ceux qui veulent bien nous lire, des proverbes qui remontent à trois siècles environ et qui circulaient dans la Gascogne. Indépendamment de l'originalité de quelques-uns d'entre eux, de la sagesse qui les inspire pour la plupart, l'idiome dont ils font usage leur donne, pour le sud-ouest de la France, un attrait tout spécial. Il est fort heureux qu'ils aient été recueillis à l'époque où ils circulaient dans les campagnes, et on est redevable de leur conservation à un nommé Voltoire, personnage sur lequel tout renseignement fait défaut, mais qui vivait dans le premier quart du dix-septième siècle et qui, après avoir habité les rives de la Garonne, se transporta sans doute sur celles du Rhône. Il est vraisemblable qu'il était professeur de langues diverses et de commerce; on connaît deux ouvrages sur le frontispice desquels se lit son nom : *Le Marchand traictant des proprietez et particularitez du commerce et négoce. Ensemble les Motets gascons ou Sentences récréatives.* Tolose, veuve Colomiez, 1607, petit in-12, 7 et 195 pag. (1); *L'Interpreet ou traducteur*

(1) Un exemplaire de ce livret s'est trouvé, en 1866, à la vente de la belle bibliothèque de M. Yemeniz, de Lyon; il a été adjugé au prix de 50 francs, n° 3792.

du françois, espagnol et basque. Lyon, A. Rouger (vers 1620), 6 feuillets et 280 pages. Dans ce dernier volume, au milieu de beaucoup de niaiseries, on rencontre des proverbes basques et gascons. Nous avons jadis signalé (dans le *Bulletin du bibliophile,* 4e série, p. 766), l'existence de ce livre dont nul bibliographe n'avait, ce nous semble, fait mention, et quant aux proverbes qu'il renferme, nous les avons fait imprimer à part; ils diffèrent d'ailleurs des *motets* dont nous avons à parler.

Ils sont au nombre de six-cent-seize; M. G. Duplessis leur a consacré plusieurs pages dans l'excellent ouvrage qu'il a publié à l'égard des livres relatifs aux proverbes (*Bibliographie parémiologique,* Paris, Potier, 1847, in-8°); cette *Bibliographie* est, elle-même, peu répandue, de sorte que les *motets* que nous allons reproduire auront, nous le pensons, tout le mérite de la nouveauté. Nous ne nous proposons point d'ailleurs de transcrire, pour le moment du moins, ces six-cent-seize adages; nous nous bornerons à en offrir un spécimen assez étendu, en les donnant tels que nous les offre le texte original :

LOUS MOUTETS GUASCONS

1. A lhomé hardit couratgious è balent,
Hortune agyude, è da entenement.

2. Bonnes rasous mal entenudes
Soun hlous aux tessouns estenudes.

3. Com lescauhat soreil hé madera eous hrutages,
Atau medech lou temps hé bengué lou hols satges.

4. De cans, daousets, darmes et mes damous,
Per un plasé on a mile doulous.

5. Embegie non mourig iamez
Lous embegious moren tous diez.

6. Fobou, dames è lous dynez
Que hen deous baquez coualez.

7. Gran prometedou, petit donadou.

8. Houndre prese lous bouns, è hays lous taquans
Ten plan segu lous digts è mes també las mans.

9. Jougua, goatgia, presta argen,
Hen damistat escartemen.

10. Lou temps è lusa hen l'homé abisa

11. Maridatgé quez per un ordinary
Toustems un heix, a iamez necessary.

12. Nat que nous deou lausa, presa ny mens blayma
Lous dicts è hets que hen lhome hay ou ayma.

13. On dis en touts endrets, per camys è passatgez,
Qua l'hostau on y creis gougioues dap gougious,
Quesquren Cousses, lou mond è lous granatgez
Souben bend é empegna capets è capairous.

14. Prené nou cau, a la clare candele,
Tele ny or, è mens uhe punssele.

15. Qui Diou oublidera en sa prosperitat,
Entenu nou sera en son adbersitat.

16. Ren nou pot deoueny goay abanssat ny haut,
Ou bon commenssamen nou y a, ques gros deffaut.

17. Serbitou ques pregat, paren ny mes amic
Nou preneras sy bos esta com eau serbit.

18. Trop se bese, bisita, he lamistat escarta.

19. Temps, hemne è bent, com aquere hortune
Tournen è cambien, com lour gran may la lune.

20. Vyn è hemnes attrappen lous mes satgez,
Com es notat en tantis de passatgez.

21. A paraules lourdes, aurelies sourdes.

22. Beautat, sagesse, richesse, castetat,
Continensse dap ioens, bieillard sens malautie,
Nou ce troben pas goay tous en d'un aramat,
Com tapoq hemne sens embegic ou ialousie.

23. Com lou droumy nou es sens saunegia,
Gran paraulous sens menty è baria.

24. De hemne, hrut, et de hromatgé
Qui mens en usé es lou mes satgé.

25. En touts endrets, è en touts locs,
Pregue Diou, deou co a bous obs.

26. Fabou a fotse gens a portat deou damnatgé
La oun ere demore ya maubés maynatgé.

27. Goerde de disé hé ne penssa
Cause qua Diou pusqu'auffenssa.

28. He so que boleras aoué het quan mouriras.

29. Joye, fatigue, lou mau è ben
Sur lou bisatgé pareix è ben.

30. On nou deou punt iutgia dung homé ny de vyn
Sens lous aoué esprouats, au brespé au matyn.

31. Paraules que soun femeles, lous hets que soun masclez.

32. Qui aren nou hara aren n'aprenera,
Qui aren n'aprenera sabé ny amic n'aura.

33. Regoerde que haras auouan quebs marida,
Quaquet nouset atau nou se pot deligua.

34. Sagesse è bertut honorable
Serb contre hortune variable.

35. Temps perdut nous pot recrouba,
Sagé es quy au sap emplegua.

36. Un cop que l'homé ez en maubez renom
Jamez pus goay que nez estimat bon.

37. A la plume, au can lauset,
E au parla, lou bon cerbet.

38. Ben auoué bisqut en ioenesse
Es beray aunou de bieliesse.

39. Com lous boëus per las cornés on ligue,
Atau las gens per lous mouts è holie.

40. De souppes è damous,
Las prumeres soun las melhous.

GUSTAVE BRUNET.

LES INTRIGUES DU 9 THERMIDOR

VADIER

Les historiens qui se sont occupés jusqu'à ce jour de la période révolutionnaire de 93, ont oublié, bien à tort, de dessiner la sombre figure du conventionnel de l'Ariége, Vadier, un des fauteurs de la conspiration des 7, 8 et 9 thermidor 1794 et 2 prairial 1795.

Cette regrettable lacune, nous allons essayer de la combler.

Nous allons suivre pas à pas ce turbulent personnage depuis sa naissance jusqu'à la tombe, en l'étudiant consciencieusement dans chaque phase de sa vie politique, et peut-être, pour l'histoire et pour tout le monde, en découlera-t-il un haut enseignement.

Il naquit, en 1730, au palais épiscopal de Pamiers où son père était cuisinier de l'évêque.

Placé de bonne heure à l'abbaye de Boulbonne, il y fit ses études et semblait se destiner à l'existence du cloître.

A peine âgé de vingt ans, emporté par ses inclinations perverses, il jeta son froc aux orties.

La protection de l'évêque lui fit obtenir une lieutenance dans le Royal-Piémont. Le jour de la bataille de Rosbach, il se conduisit en lâche, déserta le champ de bataille et donna sa démission.

Il ne lui restait plus qu'à tenter la carrière de la magistrature, et, encore une fois, grâce à l'inépuisable bonté du prélat, il fut nommé conseiller du sénéchal.

Ses hardies manœuvres et son insatiable cupidité l'amenèrent devant le Parlement de Toulouse, où il était accusé de faits de concussion.

Les sollicitations de Darmaing, subdélégué de l'Intendant de la province, le préservèrent d'une condamnation aux galères, mais le Parlement rendit un arrêt par lequel il infligeait un blâme très-sévère au conseiller Vadier.

Profondément humilié dans sa vanité, il se confina dans l'obscurité jusqu'en 1776, époque à laquelle le Conseil municipal de Pamiers fut dissout et remplacé par un Conseil politique.

M. Fraxine d'Ornolac, nommé maire par une décision de la chambre du conseil du Roi, fit élire Vadier, grâce à son influence, conseiller au présidial.

L'hostilité flagrante de Vadier contre Darmaing date de ce jour-là.

Quelques pièces inédites attestent l'importance de l'opposition du clergé et des notables à l'intrusion de Vadier dans ce nouvel emploi :

1° Une protestation de l'évêque de Pamiers, Henri-Gaston de Levis-Léran, contre les menées ambitieuses de Vadier, 1776. — Copie textuelle. « On prétend, écri-» vait le prélat à l'Intendant de la Province, que le sieur » Vadier veut acheter la mairie de cette ville : si la chose » s'effectuait, vous verriez un syndicat contre lui ; on ne » souffrira jamais qu'un homme de son extraction soit à » la tête de la maison de la ville.

» † H.-G., *évêque de Pamiers.* »

2° Justification de J.-B. Darmaing, subdélégué de l'Intendant de la province de Roussillon et du comté de Foix, à Perpignan, 1778. — Il se disculpe des calomnies de ses ennemis et principalement de celles du sieur Palmade de Fraxine d'Ornolac, actuellement maire, « qui,

» ajoute-t-il, pour fortifier son parti, avait fait nommer » deux syndics étrangers au Conseil de ville ; gens de la » lie du peuple, dont l'un était le fils d'un boulanger, et » l'autre, Vadier, le fils d'un ancien valet du monastère » de Boulbonne, réliquataire de la communauté et en » contestation à ce sujet devant vous, Monseigneur.

» DARMAING. »

3° Supplique adressée à M. l'Intendant de la province par les cinq plus hauts alivrés de la commune de Montaut, au nombre desquels se trouvait Vadier, conseiller au présidial.

« Ils demandent que le sieur Voisard, collecteur, rende » compte de sa collecte.

» *Signé :* VADIER, tant pour lui que pour » ses consorts. »

Frauduleusement parvenu aux honneurs de la bourgeoisie et de la richesse, Vadier, avec son argent entaché de concussion, acheta le beau domaine de Peyroutet, où il se donnait les airs d'un grand seigneur pied-plat. Pour occuper ses loisirs, il accablait ses paysans de vexations de toute sorte, et, ne pouvant battre monnaie, devenait maltôtier.

Sa nouvelle conduite lui imposait un royalisme de commande qu'il affichait partout avec de grands éclats de voix.

Lorsque Louis XVI convoqua les États-Généraux, il pressentit qu'il était appelé à devenir une personnalité, qu'il pouvait donner un libre essor à son ambition contenue, et qu'il devait tout oser.

Il brigua le mandat de représentant du Tiers-État et l'obtint.

Vadier, élu député à l'Assemblée constituante et à la

Convention nationale, par les rôles importants qu'il y remplit, par la responsabilité personnelle qu'il a assumée des faits accomplis durant la période révolutionnaire, par sa fougue démagogique, son caractère cauteleux, sa duplicité, sa condamnation et son exil, attire forcément les regards de l'histoire.

Cet homme mérite d'être connu; voici son portrait :

C'était un vieillard. L'ensemble de sa physionomie saisit d'abord le regard par la prodigieuse élévation de son front conique, l'ampleur de ses tempes et l'inflexible énergie de ses sourcils.

Son œil était sarcastique, profond, incrédule, scrutateur et, par-dessus tout, froidement insensible. Le nez était long, droit, majestueux, gracieux de forme et souverainement sensuel.

Sa bouche, qui révèle si bien l'homme lui-même, était large, les lèvres charnues; sillonnée aux deux coins d'un rictus féroce, qui décèle son mépris pour toutes choses.

Plébéienne par la protubérance des méplats, la figure de Vadier offre tout à la fois dans son ensemble un caractère fin, intelligent, s'alliant à la froideur de l'égoïsme; en un mot, un type méphistophélétique se réjouissant du merveilleux de son existence fortuite et du cataclysme de l'ordre social.

Devenue légendaire parmi ses compatriotes, de nos jours encore, un *tolle* universel de clameurs haineuses, de calomnies à froid, de vengeance inassouvie, s'élève contre sa mémoire réprouvée.

La vérité, cependant, est tout entière dans ces cris injustifiés.

Pendant la durée des États-Généraux, il fut le docile coryphée des inspirations de Mgr de Lastic, l'évêque de Saint-Lizier, qui l'avait admirablement discipliné au vote de son ordre, et qui, pour prix de sa servilité, lui fit oc-

troyer par la Cour un service de table, en argent massif, *du prix de soixante mille francs.*

A l'Assemblée constituante il conserve encore sa fidélité douteuse aux engagements antérieurs.

Il s'enhardit jusqu'à faire éclater sa voix à la tribune, mais en mitigeant son républicanisme de fraîche date de nuances constitutionnelles, qui laissent deviner ses fluctuations du moment et ses secrètes préférences pour la royauté. Démasqué par son implacable ennemi J.-B. Darmaing qui, dans une brochure satirique, le couvrait de ridicule, il voue une haine féroce à tout son pays et conçoit le projet d'une épouvantable vengeance.

Son premier acte, en 1790, est de faire annexer le comté de Foix au département de la Haute-Garonne.

Mais, grâce au patriotisme et à l'éloquence persuasive de l'illustre Lakanal, le comté garda son autochtonie, et, dans la séance du 8 janvier, l'Ariége fut classée en département.

Le 13 juillet 1791, après l'insuccès de la fuite du roi à Varennes, il monte à la tribune pour laisser tomber ces mots : « Le roi est un brigand couronné ; je propose sa déchéance. » Le 15, il déclare qu'il déteste le système républicain, et que, comme bon citoyen, il exposerait sa vie pour défendre les décrets. (On applaudit à plusieurs reprises.)

Le 23, il tergiverse avec sa conscience, il oublie les bienfaits du clergé qui l'ont nourri et instruit dans son enfance, il devient ingrat en haine du mépris dont l'avait écrasé l'évêque H.-G. de Lévis-Léran, et demande avec Palane-Champaux qu'il soit pris des mesures générales à l'égard des prêtres réfractaires dans les départements de l'Ariége et des Côtes-du-Nord. Puis, le 25 août, nouvelle tergiversation, il appuie la constitution de la

garde du roi. Ce seul moyen, ajoute-t-il, pourrait nous préserver de tout système républicain ou fédératif.

Tel fut Vadier à l'Assemblée constituante.

Royaliste corrompu au début de la Révolution, il attend, dans une prudente expectative, les événements du jour, et, dans la retraite qu'il goûte pendant la session de l'Assemblée législative, il prépare son esprit à toutes les audaces et sa voix à l'unisson de la tempête sociale qui mugissait sourdement.

II

La haine de la bourgeoisie, les pamphlets mordants qui assassinaient son faux amour-propre et dévoilaient son ambition de Tartuffe, l'instinct de sa conservation personnelle, et par-dessus tout l'impérieux besoin de faire oublier ses anciennes exactions, lui dictèrent la nécessité de redevenir le représentant du peuple à la Convention nationale.

A force d'intrigues, de promesses aléatoires et d'argent, il finit par réussir.

La Convention nationale ouvrit ses séances le 20 septembre 1792.

Elle décréta d'enthousiasme l'abolition de la royauté et proclama la République.

Dans le procès de Louis XVI, le 15 janvier 1793, Vadier motiva ainsi son vote : « Je vote pour la mort ; je ne suis ici qu'applicateur passif de la loi. »

Son admiration pour Robespierre, qui le croyait sincère dans son affectation patriotique, lui valut la présidence du comité de sûreté générale, lorsqu'on créa ce comité.

Ce comité possédait une immense puissance révolu-

tionnaire, il avait été établi pour inaugurer le régime de la Terreur.

Dans la séance du soir du 1er pluviôse (19 février 1794), la Convention s'occupa du renouvellement de son bureau.

Vadier, ayant réuni le plus de suffrages, est proclamé président.

Dans cette même année 1794, la Révolution fit banqueroute à la République.

Tous les pouvoirs étaient concentrés dans les comités de sûreté générale et de salut public. C'est là que s'élaborait l'organisation sociale de la nation; là que les ministères, depuis leur suppression, avaient été confinés; là, en un mot, que s'exerçait la suprématie de la République par l'influence occulte de Robespierre. L'inflexibilité de caractère, l'autorité morale, l'intégrité à toute épreuve, l'impersonnalisme qui lui était propre, Robespierre voulait l'exiger de tous ses collègues.

La corruption de quelques-uns des membres du comité de sûreté générale, entre autres Vadier, Voulland et Amar, froissait considérablement ses scrupules et fit naître cette première froideur qui est l'appréhension du blâme, mais qui, en aigrissant les cœurs, aboutit toujours à un désastre.

Serviles devant lui, ils se dédommageaient de la crainte imposée, par des attaques satiriques en petit comité, à Passy, chez l'ancien fermier-général Dupin, dont le rapport sur les fermiers-généraux les fit tous condamner à mort.

LOUIS ROZÈS.

(La suite au prochain numéro.)

ENCORE UN FLÉAU DE LA VIGNE

Ce n'est pas seulement en Europe que les plantes utiles à la nourriture de l'homme semblent devoir être frappées par des plaies d'Égypte renouvelées, mais c'est partout où la culture a été introduite.

Ce ne sont pas les végétaux nécessaires à l'espèce humaine qui paraissent fatigués de produire les récoltes, on dirait que la terre est lassée de fournir ses principes nutritifs et les éléments vitaux pour une puissante végétation; on dirait aussi que si la vie des grandes espèces est amoindrie, celle des infiniment petits est augmentée par la quantité des espèces et par leur résistance vitale.

La terre refroidie serait-elle essentiellement modifiée? L'atmosphère de notre globe aurait-elle changé et serait-elle plus favorable au développement des infiniment petits? S'il est difficile de répondre à ces questions, les pionniers de la science sont portés à admettre que les microphytes et les microzoaires sont plus nombreux et plus funestes qu'autrefois.

On sait en effet qu'en France l'horticulture et l'agriculture ont eu beaucoup à souffrir du parasitisme zoologique et phytologique; en Afrique, à l'île Maurice, à l'île de la Réunion, des cochenilles connues sous le nom de *Pou à poche blanche* ont ravagé les plantations de canne à sucre. Ces cochenilles sont, d'après M. le docteur Signoret : 1° le *Coccus sacchari* (de Guérin); 2° un gastéralphe (le *Lecanium iceryi*); 3° le *Lecanium guerinii* et une quatrième espèce, voisine du groupe des cochenilles

et faisant partie du genre aleurodes, que M. Signoret a nommé *Aleurodes bergi*. M. Guérin-Meneville considère également comme dévastateur de la canne à sucre un autre insecte qui appartient encore à l'ordre des hémiptères, mais au groupe des cicadelles, c'est le Delphax de la canne, *Delphax saccharivora* de Westwood. Enfin le terrible Borer, diathrée de la canne, *Diathræa sacchari*, qui appartient à l'ordre des lépidoptères.

Dans l'Inde le borer blanc ou larve du *Xylotrechus quadrupes* a occasionné de graves dégâts sur les plantations de café.

La vigne, qui déjà à différentes reprises et même avant les terribles atteintes de l'oïdium, a eu beaucoup à souffrir des attaques du parasitisme, est actuellement frappée, sous toutes les latitudes où les plantations de l'arbre de Noé ont été introduites. Dans le midi de la France et en Corse, c'est le *Phylloxera vastatrix* qui tend à la détruire; en Crimée, sur ces terres si productives, c'est le *Coccus vitis* de Nedelsky; en Allemagne, l'arbrisseau vinifère est affecté, et la cause de cet état morbide est l'objet de nos recherches; actuellement au cap de Bonne-Espérance, et surtout dans le district de Constance, ce même végétal subirait les attaques dévastatrices d'un *Minutissime acarus*, vivant sur les racines entre l'écorce et le bois. Le préjudice causé par cette arachnide sur le bois de la vigne serait dû à ce qu'elle percerait avec sa trompe les vaisseaux à sève; ce liquide s'échapperait par les trous et bientôt la vigueur du plant diminuerait et sa vitalité serait détruite (1). D'après le docteur Becker, beaucoup de vignes paraissant bien portantes présentent une matière bleuâtre et molle au toucher : « si l'on soulève

(1) Note de M. Drouyn de Lhuys communiquée, au nom du docteur Becker, à l'Académie des sciences (séance du lundi 6 janvier 1870).

» l'écorce avec le doigt ou avec un instrument on aperçoit, » à l'aide du microscope, que cette matière est du sucre » bien cristallisé ; mais les vignes qui n'ont pas été soi- » gneusement cultivées et les plants chétifs souffrent » seuls de ces insectes et de l'écoulement du suc sac- » charin. »

Il y a peu de temps, les plantations d'Algérie ont subi l'influence néfaste qui semble peser sur le *Vitis vinifera;* le *Nysius cymoides,* qui ne s'était pas encore montré parasite des pampres ni du raisin, s'est subitement et sans cause connue attaché à ce végétal qu'il a réellement endommagé pendant quelques années; ainsi, en avril 1867, à la suite d'un hiver très-sec, cet hémiptère se développa d'une manière prodigieuse au sud de Constantine, dans les environs de la route de Bathna, où le terrain est argilo-siliceux. A l'état parfait, le Nysius est muni d'un suçoir qui a une longueur de 2 à 5 millimètres, suçoir qu'il introduit dans les parties les plus tendres de la plante, et là il aspire la sève, et le suc nourricier s'échappant par cette piqûre amène le dessèchement des rameaux attaqués. Après s'être saturé du sang végétal, il va, principalement sur les feuilles et sur les échalas, déposer ses œufs. Chacune des piqûres faite par ce ravageur est marquée par une tache rouge. Comme nous l'avons mentionné dans l'*Indicateur vinicole* du 10 juillet, cet insecte a également envahi, en 1869, certains vignobles du département de l'Aude.

Si certains hémiptères sont nocturnes, le *Nysius cymoides* quitte au contraire sa retraite souterraine pendant le jour, et surtout aux heures les plus chaudes de la journée. Dans les champs attaqués par cet insecte on n'a qu'à soulever la terre seulement à quelques centimètres pour découvrir des légions de ces destructeurs qui couvrent littéralement le sol. Cette quantité innombrable d'ennemis

viticides fait comprendre avec quelle rapidité les plantes attaquées peuvent être dévorées, la chaleur et la sécheresse multiplient l'activité de cette armée hémiptérienne lancée contre la vigne, et l'on a été conduit à employer les arrosages pour leur destruction.

Son Excellence M. le maréchal Mac-Mahon a daigné m'adresser, sur le *Nysius cymoides* et sur les vignes d'Algérie, de précieux renseignements que je suis heureux de publier.

Ils trouvent ici leur place :

« Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous adresser les renseignements que vous m'avez demandés par votre lettre du 6 mars dernier, au sujet d'une nouvelle maladie de la vigne, causée par un insecte connu scientifiquement sous le nom de *Nysius cymoides*.

» Il résulte de ces renseignements, qui viennent seulement de me parvenir des différents points de l'Algérie où ils avaient été réclamés, que la maladie dont il s'agit, qui avait fait son apparition à Constantine, en 1867, dans une propriété située à 5 kilomètres et au sud de cette ville, combattue avec succès dès son origine, ne s'y est pas reproduite, et qu'elle est encore inconnue dans le reste de l'Algérie.

» C'est dans une propriété appartenant à M. de Lannoy, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, que cet insecte a causé ses ravages. M. de Lannoy ayant constaté sur une partie des ceps de sa vigne la présence d'une quantité innombrable de petits insectes de couleur rougeâtre, essaya d'abord, mais sans effet appréciable, de les anéantir à l'aide de réactifs chimiques. Ce ne fut qu'au moyen d'ar-

rosages à l'eau courante, prolongés pendant huit jours et poussés jusqu'à submersion, que les ceps ainsi noyés furent complètement délivrés.

» Dans une autre partie de la province, à Guelma, M. le docteur Nouffert a, au sujet de cette même maladie, constaté le dépérissement d'un pied de vigne envahi par un petit insecte offrant, à l'état d'agglomération, l'apparence d'une poussière blanchâtre. Mais comme cet insecte n'est pas particulier à la vigne et qu'il avait été observé d'abord sur un melia azedarach, et qu'il attaqua ensuite un chèvre-feuille, ce praticien n'a pas cru qu'il fût le *Nysius cymoides* dont, en outre, il n'a pas le caractère ravageur, puisqu'il s'attaqua seulement à trois végétaux de son jardin.

» Les deux points de ressemblance que présenteraient les insectes observés par M. de Lannoy et ceux dont la présence a été constatée par M. Nouffert, c'est que les uns et les autres étaient à l'état d'agglomération et qu'ils ont fait leur apparition à peu près à la même époque. Quant à leur couleur, elle était différente, ainsi qu'il résulte des indications ci-dessus rappelées. M. Nouffert, en outre, n'a pas constaté la présence de ces insectes en aussi grand nombre que M. de Lannoy.

» Tels sont les renseignements qui m'ont été fournis concernant la question dont il s'agit; quant à ceux qui faisaient l'objet de la seconde partie de votre lettre précitée et relatifs aux résultats obtenus jusqu'ici de la culture de la vigne dans la colonie, les voici tels qu'ils résultent des documents statistiques afférents à la campagne agricole 1868-1869.

» La superficie des terrains complantés en vigne, par les Européens, dans les trois provinces, embrasse 8,513 hectares se répartissant ainsi qu'il suit :

Province d'Alger..... ...	3,222 hectares.
Province d'Oran.....	3,720 —
Province de Constantine.....	1,571 —
Ensemble.....	8,513 hectares.

» Cette culture qui continue à être justement appréciée par les colons et à laquelle les conditions du sol et du climat se prêtent merveilleusement, suit, chaque année, une proportion croissante. Le meilleur choix des cépages qui, à part ceux de provenance indigène, sont tirés de France et d'Espagne, continue à préoccuper les viticulteurs. Du reste aucun des cépages étrangers n'a conservé ici les caractères de son origine quant à la nature du vin. A l'exception de Mascara dont les vins blancs, obtenus de cépages végétant sur un sol sablonneux et brûlant en été, ont une qualité particulière et sont essentiellement capiteux, ceux produits par le mélange d'un certain nombre des cépages ci-dessus indiqués donnent assez généralement des vins qui ne diffèrent entre eux que par leur plus ou moins bonne confection, car jusqu'ici l'expérience acquise semble avoir démontré que la plupart des cépages en s'acclimatant tendent à former un seul et unique crû dont le vin a un certain rapport avec celui du Roussillon.

» Parmi les maladies spéciales à la vigne, l'oïdium n'existe plus que d'une manière bénigne et dans quelques rares localités.

» Les ravages par les sauterelles n'ont été qu'un fait accidentel; mais l'altise s'est montrée, notamment dans la province d'Oran, depuis une couple d'années.

» En somme, les vignes se ressentent de moins en moins du passage des sauterelles et de la sécheresse de 1867, reprennent à peu près partout leur vigueur naturelle et sont généralement dans un état de végétation qui fait bien augurer de leur avenir.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

» *Le Maréchal de France, gouverneur général de l'Algérie,*

» M^al^ MAC-MAHON. »

Mais qu'est-ce que le *Nysius cymoides?* C'est ce que nous avons omis de dire, et, pour réparer cet oubli, nous ajouterons (comme nous l'avons mentionné dans l'*Indicateur vinicole* du 10 juillet), que ce sont des hémiptères appartenant à l'ancienne famille des géocorises ou punaises terrestres phytophages, c'est-à-dire absorbantes de la sève des végétaux; on peut dire aussi que cet insecte appartient à l'ordre des hémiptères, au sous-ordre des hétéroptères et à la famille des Lygeides; c'est l'ancien genre hétérogaster (1) nommé maintenant *Nysius,* espèces cymoides, de Spinola.

Quant au parasite observé sur la vigne de Guelma par le docteur Nouffert et qui causait le dépérissement du végétal, il pourrait très-bien être le *Coccus vitis* de Nedelsky, mais c'est assurément un *Aphis,* un *Coccus* ou un *Kermès.*

Il est dit, en effet, que c'est un petit insecte faisant dépérir le pied de la vigne et offrant, à l'état d'agglomération, l'apparence d'une poussière blanche.

Cette description ne peut guère se reporter qu'à ces minuscules homoptères dont nous venons de parler. L'envahissement du melia azedarach et du chèvre-feuille par ce même hémiptère prouve encore que cet insecte est un *Aphide* ou un *Coccide* dont une même espèce peut se rencontrer sur des végétaux de différentes espèces.

Dr TÉLÈPHE DESMARTIS,

Président de la Société scientifique du Sud-Ouest de la France.

(1) Le genre hétérogaster fut établi, par Schilling, sur le *Lygeus urticæ* de Fabricius, genre dont le caractère était tiré de la profonde échancrure du dernier segment de l'abdomen dans les femelles.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

Études sur l'origine des Basques, par Jean-François Bladé. — En annonçant dernièrement ce livre à nos lecteurs, la *Revue* ajoutait que nous nous proposions de faire un compte-rendu détaillé de cet ouvrage auquel nous aurions joint l'analyse des travaux les plus récents et les plus remarquables qu'a produits l'étude des origines Enskariennes. — Mais le bruit qui se fait déjà autour du livre de M. Bladé nous force, en quelque sorte, à précipiter notre jugement, sauf à le compléter plus tard en revenant à notre premier projet.

Si l'on doit juger du mérite d'une œuvre par la masse des critiques, soit bienveillantes, soit hostiles, qu'elle provoque, on peut affirmer que les *Études sur l'origine des Basques* ont droit aux plus grands éloges. Chaleureusement approuvées par MM. Lartet, Collomb, Pruner-Bey, de Quatrefages, Max Muller, etc., au nom de leurs spécialités respectives, elles ont ameuté contre leur auteur une foule non moins nombreuse de philologues attardés de l'école de Guillaume de Humboldt, qui jurent encore par l'ancien axiôme *magister dixit*. Notre intention n'est pas d'entrer dans la lice, mais de rapprocher les conclusions auxquelles nous ont amené nos recherches presque exclusivement philologiques, de celles de M. Bladé. Nous tenons d'autant plus à faire connaître notre manière de voir que, dans notre *Histoire naturelle du langage*, ayant eu occasion d'aborder en passant la question des origines

Enskariennes, nous avons, nous aussi, sur la foi de Guil. de Humboldt, identifié les Basques et les Ibères, en considérant les premiers comme les descendants directs des seconds. Le doute, toutefois, s'était glissé dans notre esprit, et nous nous étions promis de nous livrer à des recherches spéciales pour élucider cette question qui renferme le problème de nos origines. Des explorations sur les deux versants des Pyrénées, et la comparaison attentive des idiômes nous ont enfin démontré de la manière la plus évidente que la théorie patronée, il y a un demi-siècle, par un des plus grands philologues de l'époque, Guillaume de Humboldt, était inconciliable avec les faits les plus avérés de l'histoire et de la linguistique; et nous avons été conduit à des conclusions qui ne nous paraissent nullement être en désaccord avec celles de notre savant ami, M. Bladé.

Voici, sous leur forme la plus succinte, ces conclusions que nous nous proposons de développer plus tard :

1° Le Basque représente l'élément le plus antique qui ait occupé le sol de la Gaule méridionale et de l'Espagne. C'est une race complètement distincte de la race aryenne qui, plus tard, devait s'étendre sur toute l'Europe;

2° L'Ibère est une tribu de la grande famille aryenne, sœur des Pélasges, et venue comme eux le long de la Méditerranée. C'est cette race envahissante dont les descendants mélangés avec l'élément Celto-Teutonique s'appellent aujourd'hui : Espagnols, Portugais, Gascons, Languedociens, etc., qui a refoulé les Basques dans les montagnes où nous les voyons aujourd'hui;

3° L'arrivée des Ibères dans la Gaule méridionale et l'Espagne remonte à une époque si reculée, qu'elle échappe même à la légende.

Sous ce titre : **Les seize impôts de la vigne** (1), M. Alcée Durrieux, avocat à la cour de Paris et membre de la *Société d'agriculture du Gers*, vient de faire paraître une brochure où se trouvent réunis les divers articles qu'il a publiés l'an dernier dans le *Messager du Sud-Ouest*, sur la question qui préoccupe le plus nos contrées, la vigne. Toutes les étreintes que le fisc a fait subir de sa main de fer au précieux arbuste, depuis les premiers édits de nos anciens rois jusqu'à nos jours, sont passés en revue avec la franchise la plus désespérante. L'économie politique n'étant pas de notre domaine, nous ne pouvons suivre M. Durrieux dans son exposé et ses déductions. Disons seulement qu'il a su allier, de la manière la plus heureuse, la science du jurisconsulte à une verve toute gasconne qui entraîne le lecteur. Il conclut en invitant ses compatriotes à s'associer pour défendre les intérêts de la plante nationale et à appeler leur ligue : *Société des viticulteurs du Gers.*

Citons quelques-uns des statuts qu'il propose :

« La Société serait purement *civile.*

» Je restreindrais son objet à la défense mutuelle des associés contre le fisc, contre le commerce déloyal, contre les intermédiaires trompeurs, les canaux, les chemins de fer, pour arriver progressivement à la circulation en franchise des produits, à leur transport, et à leur écoulement au meilleur marché possible, et les protéger contre les adultérations et fraudes de toute nature, *même chez les producteurs.*

» La Société serait administrée avec les pouvoirs les plus étendus par un Conseil de quinze membres nommés par les associés, et renouvelable annuellement par tiers. Ne pourraient faire partie de la Commission que des *propriétaires viticulteurs* du département.

(1) Paris, librairie Lechevalier, rue Richelieu, 61.

» Chacun des associés donnerait, par le fait de son adhésion, un mandat suffisant pour que la Commission pût introduire en son nom, mais aux frais de la Société, tout procès, soit vis-à-vis du fisc, soit vis-à-vis des commissionnaires, marchands, transporteurs ou tous autres, alors qu'elle apprécierait que l'intérêt social y est engagé.

» Chacun des associés aurait le droit de se prévaloir, dans les marchés et ventes de ses produits, de sa qualité de sociétaire.

» J'établirais son siége à Condom, centre commercial le plus important du département, et qui, je l'avoue, quoiqu'il en coûte à mon patriotisme, réunit, mieux que toute autre ville gasconne, les éléments d'initiative individuelle par laquelle la Société doit naître, vivre et prospérer. »

Nous souhaitons la bienvenue à la ligue proposée par M. Durrieux, et nous mettons à sa disposition les colonnes de la *Revue* toutes les fois qu'elle aura à recourir à la publicité. Nous attachons d'autant plus de prix à la réalisation de ce projet éminemment patriotique, que cet exemple serait probablement suivi par tous les autres départements vinicoles.

Le **Cinquième Concours poétique de Bordeaux** est ouvert, à partir du 15 février, et sera clos le 1er juin 1870. Comme dans les précédents tournois, toutes les compositions y seront admises : Poëmes, Chansons, prose et vers. Nulle limite n'est imposée aux concurrents, et toute latitude est laissée pour le choix du sujet. Toutes les pièces couronnées ou non seront publiées et réunies en un beau volume imprimé avec luxe.

Un Comité, composé de littérateurs de mérite, décernera les prix. — Les poésies des Membres du Comité seront

placées hors concours. — Le volume paraîtra dans le courant de juillet 1870.

Les conditions du concours sont les suivantes :

Envoyer franco avant le 1er juin 1870 — ne pas attendre la dernière heure pour éviter toute confusion dans le classement — les manuscrits écrits très-lisiblement. Joindre au manuscrit en un mandat-poste ou en timbres-poste, une somme égale au nombre de lignes à insérer, multiplié par 10 centimes, titre, épigraphe, dédicace et signature compris. Souscrire pour un exemplaire au moins au volume qui portera ce titre : *OMBRES ET RAYONS*, et qui se vendra 2 fr. 20 c. Joindre au mandat-poste le prix du volume.

Le grand prix est une médaille d'or offerte par M***, Président d'honneur des Concours poétiques de Bordeaux.

Puis viennent deux médailles d'argent et deux médailles de bronze, de modules différents, portant le nom du lauréat et la date du Concours ; deux accessits et diverses mentions.

Les littérateurs qui voudront encourager l'œuvre décentralisatrice et souscriront à cinq exemplaires du volume : *OMBRES ET RAYONS*, recevront le diplôme de Membre d'honneur des CONCOURS POÉTIQUES DE BORDEAUX.

MM. les Journalistes qui voudront bien reproduire ce programme recevront en cadeau un exemplaire du nouveau volume, et seront autorisés à publier dans leurs journaux les poésies capables d'amuser ou d'instruire leurs lecteurs.

Les manuscrits et tout ce qui concerne le Concours poétique devront être adressés franco à M. Évariste Carrance, 219, rue Malbec, à Bordeaux.

Toute lettre demandant une réponse devra être accompagnée d'un timbre-poste.

A. D'ASSIER.

NÉCROLOGIE

La légitimité vient de perdre un de ses plus nobles caractères dans la personne de Jacques-Étienne-Marie-Firmin-Hector, marquis de GALARD-TERRAUBE, chevalier des ordres du Saint-Sépulcre et de Saint-Lazare. Son père, gouverneur du collége royal de la marine à Angoulême, en 1830, fut un des premiers à déposer ses fonctions sous le régime nouveau que répudiait sa conscience. Celui dont nous enregistrons aujourd'hui la mort imita cet exemple de foi paternelle en se tenant rigoureusement à l'écart de la monarchie de Juillet et du second empire, auquel il refusa le serment, en 1852. Le marquis de Galard fut un de ceux qui avaient fait, en 1843, le pèlerinage de Belgrave-Square pour affirmer leur dévouement au comte de Chambord. Nul ne poussa plus loin l'amour et la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Dans le monde, où il vivait à Paris, et dans les entours de sa résidence héréditaire de Terraube (Gers), où sa bienfaisance lui avait mérité toutes les sympathies, son nom demeurera comme un symbole d'honneur, de sagesse et de loyauté.

L'ancienneté et l'importance de la maison de Galard, dont le regretté marquis représentait la branche aînée, sont proclamées par le *Gallia Christiana*, par Rymer, le père Anselme, Marca, Moreri, ainsi que par les grandes collections manuscrites du cabinet des titres et des archives de l'Empire. Entre autres illustrations sorties de son sein, on peut citer quatre évêques : un d'Agen, 1235, deux de Condom en 1317 et 1340, un du Puy avant 1789.

A cette famille appartenaient encore les personnages suivants :

Bertrand et Hugues de Galard, qui s'embarquèrent pour la septième croisade avec saint Louis, en 1248;

Pierre de Galard, grand-maître des albalêtriers de France, pacificateur et gouverneur des Flandres sous Philippe-le-Bel;

Jean de Galard, baron de Limeuil, né du précédent, qui fit un accord particulier avec le roi d'Angleterre et fut exclu du traité de Brétigny, et dont la fille, Marguerite, épousa Nicolas de Beaufort, frère du pape Grégoire XI, qui était en même temps neveu de Clément VI;

Viguier de Galard, un des plus grands guerriers de son temps, auquel le comte d'Armagnac confia la régence du comté de Comminges;

Hector de Galard, capitaine des gentilshommes à Bec-de-Corbin, sous Louis XI; qui a servi de type au valet de carreau et lui a donné son nom;

Jean de Galard, comte de Brassac (la branche de Béarn), fut investi des plus hautes fonctions militaires et diplomatiques sous Louis XIII, qui le fit tour à tour ambassadeur à Rome, gouverneur de la Saintonge et de Lorraine, chevalier du Saint-Esprit et enfin ministre d'État.

D'après Moreri, Lainé, La Chesnaye-des-Bois, Chazot de Nantigny, l'abbé de Lespine, la race de Galard, qui eut pour berceau le lieu de Goalard, dans le Condomois, serait une branche cadette de la maison ducale de Gascogne. Avec le témoignage de ces auteurs s'accordent le *Gallia Christiana*, le *Spicilege* de D. Luc d'Achery, l'*Histoire du Béarn* par Marca.

J. Noulens.

Bordeaux. — Imprimerie centrale A. de Lanefranque, rue Permentade, 23-25.

M. BALGUERIE STUTTENBERG, NÉGT

CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR, NÉ A BORDEAUX.

BALGUERIE-STUTTENBERG

De tous les hommes qui ont joué un rôle à Bordeaux, dans la première moitié de ce siècle, aucun ne s'est fait plus remarquer par son autorité, son intelligence, son immense fortune et le noble emploi qu'il en faisait, que Pierre Balguerie-Stuttenberg. Son nom est resté populaire dans toutes les classes, et nous pensons répondre aux désirs de tous ceux qui l'ont connu, en reproduisant, sous forme de notice biographique, les principaux traits d'une vie si noble et si bien remplie.

Pierre Balguerie, surnommé Stuttenberg, du nom de sa femme, naquit, en 1778, d'une famille honorable appartenant au culte réformé, originaire du Midi. Elle s'était dispersée, après la révocation de l'Édit de Nantes ; une partie alla en Hollande, une autre s'établit à Bordeaux, où le père de Balguerie et son oncle étaient négociants armateurs et propriétaires, à Saint-Domingue, d'une habitation dont ils furent dépouillés par la Révolution. Leur fortune fut ainsi à peu près détruite.

Pierre Balguerie, le plus jeune des quatre frères ou sœurs dont l'aîné seul obtint une postérité masculine, se trouvait ainsi sans fortune à l'âge où il devait aspirer à s'établir. Son père le destina au commerce, comme ses frères, puisque cette carrière était la seule que les gens honorables, privés d'éducation libérale, pussent adopter. Il n'avait pas reçu pendant sa jeunesse, c'est-à-dire à l'époque de la Révolution, l'éducation qui avait été donnée à son aîné, J.-I. Balguerie. Ce dernier élu plus tard député de la Gironde, en 1827, fut un homme très remarquable, mais moins brillant que celui dont nous allons parler.

Pierre Balguerie, dans les circonstances où il fut élevé; dut

avoir naturellement une jeunesse dissipée; il était prédisposé aux distractions bruyantes, en raison de sa première éducation, ainsi que de l'énergie et de la vivacité de son imagination. Il ne promettait pas d'être ce qu'il est devenu; mais la jeunesse de son temps, passionnée pour les exercices corporels, était peu disposée aux études sérieuses.

Pierre Balguerie vivait près de sa famille, retirée dans l'Agenais, pendant les sombres années de la Révolution, sur le domaine de son père, près d'Aiguillon (Lot-et-Garonne). Il y séjourna le temps que d'autres, plus heureux, passèrent à s'instruire. Enfin, quand l'ordre commença à renaître, son père, pour compléter une éducation négligée, le mit en apprentissage, en 1798, dans la maison *Biré et Verdonnet*, qui faisait le commerce de la toilerie, étoffes, etc., près de la Bourse, dans le quartier qui commençait alors à devenir celui du haut commerce bordelais, établi précédemment à la Rousselle, rue Neuve et près des Fossés dits de Bourgogne, au quartier Saint-Michel.

Le jeune Balguerie avait déjà vingt ans; il débuta par le balayage des magasins, le déballage et l'emballage des étoffes, etc., etc. Mais cette tâche, réservée à de plus jeunes gens ou à des ouvriers ordinaires, loin de dégoûter du commerce l'apprenti retardataire de la toilerie, était exécutée, sinon sans une certaine répugnance *intime*, puisqu'il pouvait pressentir sa destinée, du moins avec un grand zèle apparent. Cependant, en rentrant, le soir, dans sa famille, fatigué et attristé de sa rude besogne, il portait des plaintes à sa mère de l'avilissant travail auquel il était condamné, dans la situation sociale où il était né. Mais cette digne mère l'encourageait à supporter patiemment cette besogne, en lui faisant comprendre qu'il réussirait mieux à diriger des employés sous ses ordres, quand il leur dirait avoir passé par les grades inférieurs, avant d'arriver aux premiers, auxquels devait tout naturellement prétendre le membre d'une famille qui avait occupé déjà un rang assez élevé dans la société commerciale, avant la Révolution. Si elle avait été dépouillée de sa fortune, l'estime de ses concitoyens lui était restée.

L'aptitude remarquable de P. Balguerie porta l'attention de ses patrons sur lui; son intelligence, peu ordinaire, pourvut à son manque d'études. Il avait le talent de tout apprendre, en s'appropriant ce que pouvaient savoir ses amis ou ses adversaires. Recherché à cause de l'affabilité de son caractère, son esprit naturel et la douceur de sa physionomie, il avait mille moyens de s'instruire au contact du monde, où il aimait à aller.

Sa loyauté et sa rondeur en affaires le firent remarquer, dès le principe, des clients de la maison *Biré et Verdonnet*, qui fit de grandes et solides affaires par son entremise. Il laissa derrière lui tous ceux qui l'avaient devancé dans la carrière. Ses patrons, heureux d'avoir un tel commis, quittèrent bientôt les affaires pour les lui laisser diriger, vers 1805. Balguerie était alors à peine âgé de vingt-sept ans. Il continua le commerce de la toilerie avec des capitaux versés *en commandite* par Verdonnet, l'un d'eux, qui fut consul Suisse à Bordeaux, et qui lui confia *40,000 fr.*

C'est alors que, délivré de toute suprématie mercantile, il put se lancer dans des opérations plus considérables. Il épousa d'abord, vers 1807, la fille de Stuttenberg, négociant Lubeckois, établi dans le quartier des Chartrons, qui a été de tout temps préféré par les commerçants adonnés à la spécialité du commerce des vins. Cette maison allemande était connue sous la raison *Bahn et Stuttenberg*.

Après la mort de son beau-père, Pierre Balguerie hérita de ses relations étrangères, qu'il continua avec succès. Quoiqu'il ne sût pas un mot d'allemand, toute sa correspondance avait lieu dans cette langue, moins répandue alors qu'aujourd'hui, car on ne l'enseignait point dans les colléges. Mais on aurait dit que cet homme extraordinaire savait tout sans avoir rien appris. C'est ainsi qu'en joignant l'industrie des vins à ses affaires, dont l'importance croissait chaque année, il fixait de plus en plus l'attention du monde commerçant, en faisant preuve d'une sagacité qui n'avait pas de limite, malgré le vice originel de son éducation première, qu'il corrigea dans l'âge mûr, au contact des hommes, sans jamais paraî-

tre au-dessous de la position qu'il avait su conquérir par ses aptitudes diverses. Il acheta et s'établit définitivement alors, au Chapeau-Rouge, dans la maison qui porte aujourd'hui le numéro 3 et qui appartient à M. J.-L. Baour, un des plus honorables commerçants de la cité.

Il recherchait volontiers la société, quoiqu'il fût travailleur de cabinet. Il s'entourait d'un cercle d'amis, et les étrangers recevaient chez lui l'accueil le plus bienveillant. Chaque semaine, il tenait une fois table ouverte, et même plus souvent, pendant l'été, sur son beau domaine de Floirac, où il savait mettre ses invités à leur aise avec une grande cordialité. La société de Balguerie fut recherchée par des hommes haut placés dans le service de l'État. Ils allaient auprès de lui apprendre à connaître les besoins du commerce. Ils étaient heureux d'en obtenir des idées et des conseils; et nous qui écrivons ces lignes, parce que nous l'avons approché de près, ayant été au nombre de ses disciples et de ses collaborateurs, nous avons pu nous convaincre de l'étendue infinie de ses facultés et de l'excellence de son caractère, de son enjouement et de sa libéralité comme de son amabilité dans les réunions où nous avons eu le bonheur d'être appelé. Des ministres ou des confidents du chef de l'État étaient heureux de s'asseoir à la table d'un homme aussi éminent pour recueillir de sa bouche ce qu'ils avaient intérêt à savoir (1).

Enfin, de 1817 à 1822, Balguerie créa l'ESPRIT d'ASSOCIATION et le fit réellement fonctionner d'une manière heureuse et intelligente à Bordeaux. (Il commençait à peine à naître en France.) Balguerie donna un essor très considérable à cette association d'où sont sorties les plus grandes et les plus fécondes entreprises, partout où elle a été appliquée avec la maturité et la hardiesse réfléchie, ainsi que la loyauté, que Balguerie y mit lui-même. Mais, plus tard, des frelons de l'industrie détruisirent les bons germes qu'il avait répandus sur le sol.

(1) MM. le duc de Richelieu, président du Conseil, vicomte Lainé, ministre de l'intérieur, le duc de Cases et d'autres ont été de ce nombre.

Les affaires de P. Balguerie étaient étendues et très diverses; elles dépassaient en importance celles de la plupart de ses contemporains, qui n'étaient point ses rivaux, s'ils étaient ses concurrents. Il était si honorablement connu dans les deux hémisphères, qu'il n'était étranger nulle part. Le crédit de sa maison était classé au premier rang; il grandissait chaque jour, une flotte nombreuse de navires sillonnant toutes les mers et le faisant connaître partout.

Non-seulement ses nombreux vaisseaux parcouraient les mers pour son compte, mais il mit à la disposition du roi d'Espagne, à Cadix, une flotte de 40 navires de transport, vers 1821, pour y embarquer l'armée destinée à la conquête des provinces américaines du Sud, qui s'étaient affranchies de la domination de la mère-patrie.

Cette flottille, après un séjour de trois mois en Espagne, fut licenciée par le gouvernement espagnol; mais P. Balguerie ne reçut point, au préalable, le remboursement stipulé dans les chartes parties d'affrettement; il supporta ainsi un déboursé de deux millions de francs, équivalant alors à une perte réelle, sans être atteint dans son crédit. Le gouvernement Espagnol ne restitua la somme due aux successeurs de P. Balguerie, que neuf ou dix ans après sa mort, après y avoir été condamné par de nombreux jugements ou procès gagnés devant ses propres tribunaux, à Madrid et à Paris, par des saisies-arrêts.

Plus tard, lorsque Dom Pedro voulut monter sur le trône du Portugal, ses ministres s'adressèrent encore à la maison Balguerie pour la fourniture des armes, des navires et des équipements militaires qu'ils jugeaient indispensables à la réussite de leur projet.

Vers cette époque, le commerce des cotons d'Amérique quitta Bordeaux et fut attiré au Havre par le voisinage des filatures de Rouen, Lille et l'Alsace. Balguerie, pour conserver des relations nombreuses qu'il possédait dans les pays de production, fonda, au Havre, une succursale, vers 1820, qu'il dirigeait de loin, malgré la diversité de ses affaires.

Chaque courrier lui portait l'extrait de la correspondance

reçue au Havre, et il y faisait répondre immédiatement pour centraliser son action dirigeante, toujours active et prompte.

Il n'y avait rien d'inconnu pour le ci-devant apprenti du magasin de toilerie. Il répondit aux attaques qui lui furent adressées du haut de la tribune de la Chambre des pairs par un membre influent (1). Cette réponse fut rendue publique dans une brochure de Balguerie qui fit sensation, et le classa, dès ce moment, parmi les publicistes et les économistes les plus distingués de son temps.

Il existait alors un dualisme fâcheux entre le commerce de l'Inde et celui des Antilles. Ce désaccord d'intérêt ressemblait à celui qui a existé plus tard entre le sucre de canne et le sucre de betterave. Les lois ne tenaient pas compte au commerce du long-cours des frais considérables qu'il faisait en faveur de la grande et de la lointaine navigation, ni des avantages que les voyages dans l'Inde ou en Chine procuraient à la marine de l'État, en formant une pépinière de marins. On n'avait pas compris dans les Chambres françaises, et encore moins dans le gouvernement, qu'il fallait encourager par politique le commerce maritime avec les contrées éloignées. Il créait des matelots énergiques et expérimentés dans le cours des longs voyages de douze à quinze mois de durée, mieux que les petits voyages aux Antilles. Balguerie ajoutait que les peuples de l'extrême Orient étaient des consommateurs de produits français qu'il fallait rechercher; enfin, il démontra des vérités aujourd'hui incontestées, et il s'établit, entre la tribune française et un simple négociant bordelais, une lutte réelle qui tourna au profit de ce dernier, à raison de la diction pure ou naturelle et de l'excellent raisonnement employés dans sa polémique.

Les affaires de ce commerçant distingué avaient pris un développement énorme; elles fixaient sur lui l'attention générale. Sa maison était la première de son temps dans toutes les branches, telles que les armements et la navigation, la banque, le commerce des marchandises et des valeurs indus-

(1) Le duc de Fitz-James.

trielles, les vins et produits du sol; enfin, il était versé dans l'agriculture comme propriétaire d'un grand domaine qu'il forma dans l'Entre-deux-Mers et d'un autre, plus important, dans le Médoc, sous le nom de *La Rose*, célèbre crû créé par lui, dont il étendit la réputation à l'aide de ses vastes relations.

Il fallait tout prévoir longtemps à l'avance pour la réussite des opérations dans l'Inde ou la Chine. Il fallait savoir combiner la nature du chargement d'aller et surtout de celui du retour, se préoccuper d'envoyer des fonds d'avance pour acheter cette cargaison de retour par des espèces sonnantes ou des crédits sur l'Angleterre, confier, enfin, l'exécution de ces grandes opérations à des capitaines qu'il choisissait certainement parmi les plus expérimentés et les plus probes. Mais ces marins subissaient la loi commune, et ils ne possédaient pas généralement des notions commerciales suffisantes pour le succès complet de leur mission. Il fallait leur donner des instructions *détaillées* sur ce qu'ils avaient à faire en cours d'un voyage qui ne durait pas moins de quinze à dix-huit mois. On ne possédait pas alors, comme aujourd'hui, des moyens *rapides* de correspondance pour transmettre ses instructions après arrivée des navires à destination. Le succès des opérations dépendait des instructions données. Pierre Balguerie s'en réservait la rédaction qui était toujours un modèle de précision claire et de prévision de l'avenir autant qu'il est permis à l'homme d'y parvenir. S'il a été heureux, comme on dit vulgairement pour expliquer les succès, c'est qu'il a pris beaucoup de peine pour retenir la fortune auprès de lui.

Le temps était passé où les armateurs pouvaient dire à leurs capitaines, comme avant 1789 : « *Moun amic, ba ou tu boudra, pourbu que tu gagnes argent* » (1).

La concurrence américaine et étrangère, celle des Anglais

(1) Abel Baour, respectable octogénaire, décédé en 1829, à son château de Mazères, près l'île de Noé, dans le Gers, nous disait que dans sa jeunesse ses parents, qui étaient à la tête d'un grand commerce de Bordeaux, parlaient ainsi à leurs capitaines quand ils expédiaient leurs navires.

notamment, était telle, qu'on ne pouvait se livrer au hasard, comme on avait pu le faire autrefois, dans le commerce avec les colonies françaises et à Saint-Domingue, où régnaient des priviléges avantageux aux Bordelais.

Mais c'est de 1817 à 1822 que Pierre Balguerie créa les principales opérations qui le firent apprécier par le public européen, qu'il associa à ses entreprises de travaux publics. Elles furent reconnues utiles et avantageuses. Aussi le suivait-on volontiers de confiance, et sans examen préalable, quand il proposait de fonder une opération quelconque, parce qu'on savait qu'il pouvait se tromper, mais aussi qu'il ne présentait à ses clients aucune opération douteuse sans avoir annoncé d'avance les risques qu'il y avait à courir. C'est ainsi qu'il prépara les statuts et créa les diverses compagnies dont les capitaux furent destinés à la construction des grands ponts de pierre de Bordeaux et Libourne, de ceux moins considérables, mais très importants aussi, de Bergerac, Agen, Aiguillon, Moissac et Coesmond, ce dernier dans la Sarthe.

Pierre Balguerie a fait construire en 1822, d'accord avec la Chambre de commerce, le grand Entrepôt réel des marchandises, place Laîné, et il fonda en société avec ses clients, en 1824 ou 1825, les deux établissements de bains, construits sur les terrains du Château-Trompette; enfin, il a été le fondateur principal de la Banque de cette ville, en 1819, devenue, en 1848, succursale de la Banque de France.

Ses entreprises furent fondées, à un petit nombre d'exceptions près, sur le principe de la garantie d'intérêt *minima* à la charge de l'État; il en fut un des premiers initiateurs. Ce principe est fort en vogue aujourd'hui. Ainsi, la Compagnie du pont de Bordeaux (une des meilleures de celles qu'il créa) obtint 6 p. °/₀ d'intérêt garanti à son profit avec partage de tout l'excédant avec l'État. Ce système a donné un profit réel à tous les intéressés; car le pont, qui ne produisait pas plus, dans le principe, de 145,000 fr. par an de revenu *brut*, donna 440,000 fr. l'année qui précéda le rachat de son péage. L'État recevait, en outre de 44,000 fr. pour le montant du 1/10, mis en réserve chaque année (pour être destiné *aux grosses répa-*

rations), cent mille francs, *au moins*, d'excédant à son profit, et il restait à distribuer aux actionnaires un revenu net de 110 à 115 fr. par action de 1,000 fr. chacune, avec un amortissement de 1,100 fr.; aussi leur prix s'est élevé aux environs de 2,500 à 3,000 fr., ce qui prouve que ce système est fécond et avantageux à l'État qui garantit, comme aux capitalistes qui reçoivent un intérêt de leur argent à l'abri des chances aléatoires.

Il faut rappeler ici un incident qui fait honneur à P. Balguerie, quoiqu'il fût en dissidence d'opinion sur cette question avec la Chambre de commerce, à propos de la Banque.

Le commerce bordelais, avant 1819 (époque de la fondation de la Banque), était périodiquement tributaire des escompteurs (ou marchands d'argent, comme on dit vulgairement). Aussi, chaque année, dans la saison d'achats de récoltes, le prix du capital subissait-il des variations énormes. Il fallait emprunter, pour payer des marchandises, à un taux exagéré qui montait à 15 ou 20 p. °/₀ ou qui tombait à 5 p. °/₀ dans la morte saison. Il en résultait une mauvaise situation de place pour le commerce qui n'avait pas de sécurité, à raison des difficultés existantes pour le paiement des marchandises, surtout pour les commerçants industrieux qui avaient plus d'affaires que d'argent. Pierre Balguerie pensa qu'il fallait détruire cet obstacle fâcheux dans l'intérêt de la prospérité commerciale de son pays. Cette situation était, il est vrai, favorable aux gens aisés et à quelques-uns de ses concitoyens; mais, n'importe, quoiqu'il eût pu profiter pour lui-même de cet état de choses, il insista. Sa fortune acquise et son grand crédit lui permettaient bien sans doute de faire face à toutes les opérations qu'il voulait entreprendre; cela aurait pu l'arrêter; mais le désir d'être utile à ses concitoyens l'emporta.

Il rédigea les statuts d'une Banque d'escompte comme il en existait à Londres et à Paris, qu'il proposa de fonder au capital de trois millions. Ses concitoyens lui offrirent immédiatement six millions, quand ils le virent à la tête de cette entreprise qui fut excellente plus tard, malgré les charges de transport d'espèces dont elle était accablée; mais elle fut

aussi enrayée dans son origine par l'opposition que lui fit la Chambre de commerce de Bordeaux, composée en partie de ses concurrents ou de ses détracteurs, jaloux du succès du jeune apprenti en toilerie, qui montrait peut-être une expérience intelligente et une activité qu'on ne pouvait se lasser d'admirer *in petto* sans lui rendre publiquement justice : ses concitoyens ne lui avaient pas encore permis de s'asseoir au milieu d'eux dans la Chambre de commerce. Enfin, Pierre Balguerie put convaincre le ministre de l'utilité de son projet et combattre l'opposition qui lui était faite en montrant à ce haut dignitaire, surpris de tant de talents et d'audace, une liste de souscripteurs signée par les principaux commerçants de Bordeaux ou de l'étranger, qui offraient le double du capital nécessaire, c'est-à-dire six millions de francs au lieu de trois millions seulement utiles à la fondation de cette Banque. Elle fut donc immédiatement autorisée et il en devint le premier régent. Mais la plupart de ceux qui étaient hostiles à cette création, dans le public, furent les premiers, bientôt, à s'en servir. En attendant, tous furent affranchis, dès ce moment, des variations énormes du taux de l'escompte, qui fut établi au taux régulier adopté à la Banque de France, en donnant aux commerçants de grandes facilités de paiement, inconnues autrefois.

Les nombreux bâtiments à vapeur qui faisaient le transport des voyageurs ou le remorquage des navires entre Bordeaux et la mer appartenaient à une compagnie fondée par Pierre Balguerie, de concert avec MM. Guestier, Johnston, Chaigneau et Bichon, constructeurs à Lormont, etc... Chacun d'eux dirigeait, à son tour, l'opération pendant une année pour compte de tous les intéressés.

Pierre Balguerie, qui avait fondé la Compagnie du pont de Bordeaux, comprit que ce bel ouvrage, une fois achevé, devait recevoir comme l'édifice principal son complément monumental. Le pont aboutissait, sur la rive droite, à la route de Paris par une ligne courbe au bout de laquelle, excepté des maisons rares et isolées, on rencontrait un faubourg qui était loin d'annoncer l'approche d'une grande ville (au-

jourd'hui rue de Benauge). La rue principale n'aboutissait pas en face du pont; P. Balguerie, d'accord avec son ami Deschamps, proposa d'établir la belle avenue qui fait suite au pont aujourd'hui. Mais il n'y avait pas d'entrepreneurs disposés à faire ce travail, encore moins en trouvait-on pour continuer cette belle voie de 32 kilomètres jusqu'à Libourne, telle qu'elle existe à présent. Le crédit de Balguerie pourvut à tous ces obstacles; des entrepreneurs se présentèrent, dès qu'ils surent que sa maison se chargerait des paiements pour compte de l'État, auquel il fallait faire des avances, et des entrepreneurs lyonnais vinrent à Bordeaux pour conduire à bonne fin cette belle entreprise sous la surveillance de l'ingénieur Billaudel, gendre de Deschamps.

Tant de travaux avaient usé la forte constitution de Balguerie; sa santé commença à décliner avant 1821, à la suite des luttes continuelles qu'il fallait subir pour introduire ces innovations utiles. Ce qui aggravait cet état fâcheux de santé était le travail de cabinet auquel il n'avait cessé de se livrer jour et nuit, lui qui en avait eu si peu l'habitude pendant une jeunesse qui avait été oisive et dissipée. Il devait non-seulement songer à conduire ses nombreuses opérations à bonne fin, mais aussi s'occuper à refaire son éducation, si négligée au milieu d'un tourbillon continuel qui ne lui permettait ni repos, ni étude, pour devenir l'égal des plus habiles dans ce monde des affaires auquel il était mêlé partout et que la concurrence étrangère rendait plus difficile à conduire.

La santé de Balguerie devait décliner aussi à la suite des contrariétés continuelles que lui causèrent d'injustes et tenaces préventions, suscitées en partie par des adversaires politiques ou des jaloux de sa gloire commerciale. Ils l'empêchèrent d'arriver à la députation, lui qui était l'homme d'une valeur réelle la plus solide, que personne ne pouvait contester; il avait des droits acquis pour y parvenir. Le ministère de Villèle lui fut contraire, parce qu'il n'en était pas, il est vrai, partisan, comme adversaire du commerce des Indes, ainsi que des libertés inscrites dans la Charte, à laquelle Balguerie était attaché de cœur.

Il fut également en butte à d'injustes préventions au sujet d'une question de minime importance en apparence sur laquelle se heurtèrent des intérêts privés, froissés, quoiqu'il y fût à peu près étranger; mais le peuple pour lequel il avait travaillé souvent, si souvent, s'ameuta devant sa maison et en cassa les vitres, lors de la translation des Entrepôts réels place Laîné. La Chambre de commerce dont il faisait enfin partie avait jugé convenable de décider une diminution de salaire des ouvriers employés à la manutention des marchandises à forfait. Elle avait réclamé des réformes de tarif de la part des corporations ouvrières, généralement aisées à cause de l'activité des affaires et du petit nombre de ceux qui participaient aux bénéfices de ces corporations. Sa décision excita beaucoup d'hostilité parmi les membres des corporations ouvrières. Elles s'enrichissaient promptement par l'importance croissante des mouvements commerciaux; elles voulaient perpétuer cet état de choses, mais le commerce se plaignait de ne pouvoir faire concurrence aux autres ports maritimes, rivaux, avec un profit égal à celui des intermédiaires. On considérait à tort Pierre Balguerie comme l'unique promoteur de cette mesure, prise par la Chambre dans l'intérêt général. Il fut poursuivi par des concitoyens mal inspirés, lorsqu'il proposa, en 1820, de créer des Docks à la place du bastion du Château-Trompette, que la ville faisait démanteler; enfin ajoutons que son neveu qui s'occupa plus tard, pendant trente ans, de la même question, a eu le même sort (1).

(1) En 1838, et plus tard en 1865, M. Raoul Balguerie, consul de Turquie, présenta au ministre du commerce et des travaux publics, en collaboration avec MM. Bouluguet père et fils, ingénieurs civils, un projet et des études sur la question des Docks-Entrepôts à construire à Bacalan. Ils proposèrent ensemble de faire exécuter ce projet par une Compagnie anglo-française, à la tête de laquelle ils conseillaient de placer le savant ingénieur John Fowler, président de l'Institut des ingénieurs d'Angleterre, un des hommes qui a fait les plus grands et les plus beaux travaux de ce pays. Le gouvernement était sur le point de concéder l'entreprise; mais il y a renoncé sur des observations de la Chambre de commerce de Bordeaux; on préféra alors, tout en adoptant les études de MM. Balguerie et Bouluguet, les faire exécuter aux frais de l'État, sans leur accorder la moindre indemnité.

P. Balguerie fut encore combattu avec injustice, lorsqu'il parvint à réunir les éléments d'une Compagnie qui devait se charger de construire une ville nouvelle et établir une esplanade (dans un nombre d'années très limité) sur l'emplacement, vaste et désert alors, qui s'étendait du pavé des Chartrons (depuis le coin de la maison Fenwick) jusqu'à la rue Esprit-des-Lois et aux allées de Tourny (aujourd'hui les Quinconces). Des oppositions nouvelles et plus formidables s'élevèrent avec l'appui du Conseil municipal de Bordeaux, qui ne jugea pas convenable, dans ces conditions, d'accorder son concours à ces projets utiles, lui qui aurait dû laisser exécuter, sans y mettre obstacle (dans l'intérêt général), tout ce qui était proposé, puisqu'on voulait attirer des capitaux étrangers et du travail. Ses idées, il est vrai, prévalurent plus tard, après sa mort; mais il fallut des circonstances fortuites pour les mettre à exécution, c'est-à-dire qu'une révolution inattendue éclatât au Mexique et chassât de ce pays vers Bordeaux des commerçants nombreux, des Américains accompagnés de capitaux considérables, enfin une population industrieuse qui construisit un grand nombre d'habitations ou d'établissements utiles dans la ville et surtout aux Quinconces.

Vers 1821, P. Balguerie, qui, sans être découragé ni songer à quitter les affaires, se voyait privé de postérité masculine (il n'avait que trois filles dont deux sont décédées sans postérité), voyait aussi sa popularité s'affaiblir comme ses forces; il réclama le concours actif de son frère aîné en qualité d'associé, J.-I. Balguerie, négociant établi à Bordeaux depuis fort longtemps, exerçant aussi le commerce avec l'appui de la plus haute considération, mais qui faisait un genre d'affaires moins étendu. Il possédait des fils destinés au commerce, qui pouvaient leur survivre. La raison commerciale de ces deux négociants devint alors *Balguerie frères*, comme elle avait été avant 1789 entre leurs ancêtres, pour des transactions avec l'île Saint-Domingue, dans laquelle ils possédaient l'habitation *Corregeolles*, quartier de l'Arckahaie, près de Cayes.

Dès ce moment, Pierre Balguerie-Stuttenberg laissa son frère aîné diriger les détails de ses vastes bureaux; il put s'occuper, lui, avec moins de préoccupation de combiner de nouvelles et vastes opérations.

Il n'est pas hors de propos de mentionner ici, pour prouver la rectitude de son esprit, certaines spéculations considérables sur les marchandises qu'il avait organisées sur les vins de 1823, en dehors de ses propres récoltes, et celle sur les sucres des colonies françaises dont il avait acheté toutes les cargaisons dans les ports de Bordeaux, Marseille, le Havre et Nantes, spéculation qu'il réalisa heureusement, quand la hausse qu'il avait prévue arriva. Son opération sur les vins du Médoc de 1823, dont la bonne qualité après la récolte était douteuse pour d'autres que pour lui, réussit aussi parfaitement, parce qu'il put les acheter à des prix modérés et y employer des capitaux rendus disponibles par le bas prix de l'argent qu'on se procurait alors à 3 p. °/₀ l'an, sur billets à un an de terme, à raison de la concurrence que la Banque, fondée avec le concours de ce négociant, faisait aux capitalistes, au profit du commerce. La vie de Balguerie fourmille de traits de génie du même genre; mais il ne donnait rien au hasard, et toujours, en faisant une opération aléatoire, il songeait à se prémunir contre un insuccès possible, de façon à ne point dépasser la limite de ses forces au cas d'événement imprévu.

Pour démontrer à quel degré d'importance étaient arrivées les affaires de la maison *Balguerie frères*, en 1824, l'année avant la mort de Balguerie-Stuttenberg, la balance de leur commerce, arrêtée au 31 décembre, dénonçait un profit net de fr. 1,250,000, tous frais d'exploitation et de salaires d'employés ou de commission déduits. On distribua 900,000 fr. aux divers intéressés dans la maison et on mit en réserve 300,000 fr., pour parer à l'imprévu des années postérieures, sans oublier les pauvres qui eurent une bonne part dans cette énorme répartition. Ils obtinrent 50,000 fr.

Peu de maisons de ce temps réalisaient des profits aussi considérables. Ils équivaudraient sûrement à trois millions de

francs de notre époque, vu la valeur comparative de l'argent. Les résultats de ces opérations, dus en partie à la rectitude d'esprit et au bon jugement des deux frères Balguerie, comme à l'activité spéciale de Pierre, n'enorgueillirent pas leur âme; ils furent toujours accessibles aux sentiments généreux.

Les forces physiques de Balguerie-Stuttenberg s'affaiblissaient chaque jour. Ils étaient tous deux régents de la Banque et membres d'une infinité d'associations diverses. Ces travaux, sans diminuer la force de l'imagination de P. Balguerie, la mettaient en continuel travail; il songeait encore à de nouvelles entreprises, lorsque la mort vint le surprendre, à la suite d'un incendie qui eut lieu, à Bacalan, dans ses chais, qui étaient des plus considérables de ce temps. Il prit, en présence de ce grand désastre, le germe de la maladie qui a précipité sa fin.

Nonobstant ces diverses contrariétes, P. Balguerie s'occupait des moyens de cultiver les Landes de Gascogne, à l'aide d'un canal de navigation et d'irrigation qui devait faire affluer dans ce pays inhabité de grands capitaux et une nombreuse population de travailleurs, attirés par le bas prix des transports, mieux que par tous les autres moyens.

Il se rappelait que le duc de Richelieu, qui fut un de ses bienveillants partisans, était venu visiter Bordeaux, vers 1818. Il ne pouvait oublier encore qu'il lui avait demandé de l'accompagner, avec le vicomte Lainé, dans les Landes, et qu'il l'avait prié de conduire avec lui l'ingénieur Deschamps, ce savant modeste et distingué qui fut inspecteur-général des Ponts-et-Chaussées. Ils étaient allés tous quatre ensemble à la Teste et à Dax; et ces hommes supérieurs, réunis, avaient arrêté entre eux l'exécution d'un canal, c'est-à-dire d'en étudier le projet, pour réunir la Garonne à l'Adour, à travers cette vaste contrée de 800,000 hectares carrés de terres qui pourraient être, disaient-ils avec raison, mises en culture et devenir une province éminemment propre à la silviculture, en devenant tributaire de Bordeaux : c'est à la suite de ce voyage que des études furent commencées *aux frais* de Balguerie, et c'est toujours aux frais de P. Balguerie qu'elles

furent exécutées plus tard, sur l'ordonnance du roi Louis XVIII du 21 mars 1821, puisque ni lui ni ses successeurs n'en ont jamais été remboursés, malgré la promesse contenue dans ce document.

Est-il surprenant que l'esprit de ce négociant, dirigé vers les entreprises grandes et utiles, fût agité sous l'empire de ces belles conceptions ? Il ne put néanmoins continuer à s'occuper de cette création ; il était déjà trop malade, et il épuisa dans cette affaire le reste de ses forces physiques, qui amenèrent sa fin le 19 août 1825. En mourant, toutefois, à Bagnères-de-Bigorre où il était allé chercher la santé, ses dernières paroles à son frère aîné, à son meilleur ami, furent pour son idée chérie, c'est-à-dire pour le succès de l'opération du canal des Landes. Il en recommanda la poursuite à son associé, qui devenait l'unique continuateur de sa maison.

Pierre Balguerie avait attaché à cette entreprise les dernières et les plus grandes espérances de sa vie, comme à l'œuvre la plus belle et la plus utile du progrès social et agricole du pays ; mais il n'a pas eu la consolation de la voir commencer sérieusement comme il eût desiré, ce qu'il aurait pu faire s'il avait vécu quelques mois de plus ; du moins il aurait joui un moment des apparences du canal, car il en avait fait établir à *Beliet*, près Belin, un spécimen, construit sous la direction de Deschamps père, sur un kilomètre de longueur et cinq mètres de largeur, dans la situation la plus difficile, où toutes les difficultés du projet général avaient été accumulées ; enfin, résumant à une petite échelle les *viaducs*, les *remblais* de sables, les *ponts* et *écluses*, etc., à franchir, pour démontrer aux incrédules que, malgré les détracteurs, cette opération pouvait être réalisée avec succès (1). Il ne put pas être présent avec d'Haussez, préfet, Deschamps et le vicomte Laîné, le 30 janvier 1826, à l'inauguration de ce spécimen, sur lequel tous purent naviguer ; mais son frère le remplaça.

(1) Des détracteurs de cette idée nouvelle avaient déclaré hautement et publié partout que les sables *inextinguibles* des Landes ne permettaient pas de retenir l'eau dans un canal. Il fallait démontrer le contraire, et il le fit en dépensant 140,000 fr. pour faire faire cette démonstration.

Les obsèques de Balguerie-Stuttenberg présentèrent l'exemple d'un deuil public dans toutes les classes de la société, notamment parmi celle des ouvriers dont il s'était montré le protecteur éclairé.

La Chambre de commerce, d'une voix unanime, décida de faire sculpter, en marbre, son buste par *Bosio*. Ses collègues voulurent que ce buste fût placé sur un piédestal de marbre blanc, et dressé au centre de leur salle de délibération, à la *Bourse*. Il était le premier auquel un si grand honneur fût dévolu en considération de ses grands services.

Le roi avait déjà attaché à sa boutonnière le ruban de la Légion d'honneur, que son frère porta également après lui, ayant eu l'égal honneur d'être élu député, après avoir été successivement nommé, comme Balguerie-Stuttenberg, membre et président de la Chambre de commerce ou du Tribunal consulaire.

Mais revenons à l'historique du canal des Landes; il faut ajouter qu'il n'a pas été oublié par la postérité, en souvenir de Pierre Balguerie. Le gouvernement du roi Louis-Philippe en présenta le projet aux Chambres, en février 1838. Un rapport fut rédigé par l'organe du duc de Dalmatie (député du Tarn); mais vu l'opposition maladroite, présentée par deux députés des départements intéressés à sa réussite, l'*ajournement* fut prononcé. Ces deux hommes (1), éclairés cependant, se sont mépris sur l'utilité du projet tel que Deschamps l'avait présenté. On proposa à la Chambre d'ordonner de nouvelles études qui tendaient à éloigner de Bordeaux l'embouchure du canal pour la porter, sur la Garonne, dans un département voisin. Le ministère *Molé*, promoteur du projet Deschamps, fut renversé l'année suivante par la coalition des partis. Aucun autre député depuis n'a proposé de reprendre cette question, tombée dans l'oubli, à la suite de l'engouement des chemins de fer.

Le canal de la Marne au Rhin, proposé par le ministère

(1) MM. Laurence, député de Mont-de-Marsan; Wustenberg, député de la Gironde.

Molé, en 1838, ne fut pas combattu; il est en exploitation; il rend de nombreux services en ce moment à la contrée qu'il traverse. Il est fâcheux que Bordeaux n'ait pu jouir des mêmes avantages, car l'expérience des voies ferrées en Belgique (où les chemins de fer à *tarifs réduits* abondent plus qu'ailleurs) a démontré que les canaux sont nécessaires pour le développement de l'agriculture, et ce peuple intelligent en construit de nouveaux, parce qu'il a été démontré par les travaux exécutés dans la Campine belge et ailleurs, où la terre a centuplé de valeur, que les chemins de fer ne peuvent remplacer des voies navigables, quand ces dernières peuvent servir aux transports à bas prix, à l'irrigation ou au dessèchement des terres.

Le souvenir du duc de Richelieu, du vicomte Laîné, de Deschamps et de Balguerie ne s'est pas effacé parmi les classes populaires; le premier fut un bienfaiteur des pauvres; il donna 50,000 fr. pour fonder l'Hôtel-Dieu, dont il eut le premier l'idée; le dernier créa la Caisse d'épargnes de Bordeaux, après la fondation de la Banque, dans l'intérêt des classes ouvrières; les deux autres se sont associés à ces hommes éminents. La postérité n'a pas été non plus injuste à leur égard, puisque, pour perpétuer leur souvenir, la municipalité bordelaise a voulu donner les noms de cours Balguerie-Stuttenberg, quai Deschamps, place Laîné et place Richelieu, à quatre voies également utiles à Bordeaux et toutes importantes à la ville comme aux Chartrons.

CONCLUSION

Quid verum atque decens.

Pour résumer ce qui précède sur Pierre Balguerie, voici l'opinion d'un de ses contemporains tirée de l'ouvrage : *Les Landes en 1826*, 2e édition, par J.-B. Billaudel, imprimé chez Coudert, en 1837, page 138, note 16 :

« Poussé par le goût irrésistible des entreprises utiles, il voyait moins dans un projet ses avantages pécuniaires que son influence morale et politique. Doué d'un jugement prompt, d'un tact sûr, d'un talent d'administration rare, il saisissait au premier aperçu toute l'importance d'une affaire, il en mesurait l'étendue et les difficultés ; il en préparait l'exécution par les moyens les plus simples et les plus efficaces.

» L'histoire des améliorations introduites dans la ville de Bordeaux depuis dix ans et des développements qu'y a reçus l'esprit d'association, serait le plus bel éloge de Pierre Balguerie ; car il n'est aucune conception grande, généreuse, d'un intérêt général, à laquelle il n'ait pris part comme directeur ou comme actionnaire.

» Un seul trait prouvera qu'en lui les inspirations du cœur devançaient toujours les combinaisons du génie.

» La Chambre de commerce, nous dit-il un jour, prépare un plan pour l'érection d'un Entrepôt réel à Bordeaux ; ne pensez-vous pas que cette entreprise rendrait un grand service à la classe indigente en donnant de l'occupation à cette multitude d'ouvriers que l'achèvement du pont va laisser sans emploi ?

» C'est dans la même pensée que Pierre Balguerie avait pris un intérêt dans la construction de la fonderie de Bacalan et des bains du Château-Trompette, dont il fut le fondateur.

» Mais l'amélioration des Landes avait captivé toutes ses affections. Il ne croyait pas qu'il pût faire un plus noble usage de ses capitaux et de son crédit, que de les consacrer au succès de cette entreprise. Il songeait à trouver son repos et à couronner les utiles travaux qui ont marqué sa carrière, en se vouant tout entier à l'exécution du canal projeté, dont il sollicitait vivement l'approbation auprès du gouvernement.

» La mort de cet honorable négociant a été un sujet de deuil pour tout le commerce de Bordeaux. Par un mouvement spontané, ses concitoyens ont voté l'exécution de son buste, afin de conserver dans leur réunion l'image de celui qui les aida si souvent de l'appui de son zèle et de ses lumières.

» J.-B. Billaudel,

» *Ingénieur des Ponts et Chaussées, membre de la Légion d'honneur.* »

Blume.

UN HOMME PRESCRIT

OU

LE ROYAL MARTYR DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

(Suite)

Après avoir reproduit, dans les livraisons précédentes (1), les pièces qui établissent l'évasion du Dauphin du Temple et son existence en 1814, existence attestée par l'article secret du traité de Paris, nous devons raconter par quel enchaînement de circonstances il n'a jamais pu faire reconnaître ses droits. Les lignes suivantes extraites des Mémoires qu'il publia à Londres, en 1836, nous apprennent de quelle manière eut lieu son évasion :

« A cette époque (le lendemain de l'exécution de Robespierre), des amis avaient formé le projet de me soustraire à mes bourreaux. On ne tarda pas à en comprendre l'impossibilité. Un seul chemin conduisait à moi, et cette unique issue était si soigneusement gardée, qu'on n'eût pas fait entrer ou sortir une souris sans être aperçu.

» La tourelle où était l'escalier avait une seule porte, près de laquelle, jour et nuit, s'exerçait une stricte surveillance, en dedans comme en dehors. Quiconque arrivait pour pénétrer dans la tour était conduit, pour être fouillé, devant le Conseil municipal logé au rez-de-chaussée; au sortir de la tour, même investigation par ce Conseil, dont on ne pouvait pas dépasser la porte, parce qu'un factionnaire y était cons-

(1) Voir la *Revue* des 1er décembre, 1er janvier, 10 février et 1er mars.

tamment en faction, et que l'escalier qui correspondait à tous les autres étages communiquait également avec le rez-de-chaussée, seule pièce occupée par les hommes de la municipalité. La consigne était d'y conduire tout le monde sans exception. Le corps de garde se tenait au premier étage, qui, sans être divisé, composait une seule pièce voûtée comme celle du rez-de-chaussée; lorsque la sentinelle du premier suspectait quelqu'un de ceux qui sortaient de la tour, elle avait l'ordre, de même que pour ceux qui entraient, de les amener devant le Conseil, lequel faisait reconduire tout individu jusqu'en dehors de la tour, par un ou deux municipaux. Cette rigoureuse surveillance avait été prescrite, parce que le projet de mon enlèvement avait été divulgué. Mais mes amis avaient juré de risquer leur vie pour m'arracher aux mains de mes bourreaux, qui avaient l'intention de me faire mourir.

» Par conséquent, comme il était impossible de me faire évader, on résolut *de me cacher dans la tour même*, pour faire croire à mes persécuteurs que j'étais sauvé. La pensée était audacieuse; toutefois c'était le seul moyen de faciliter l'enlèvement qu'on avait concerté. Rien n'était plus praticable que de me faire disparaître, pour le moment. En sortant de chez moi, personne n'escortait ceux qui descendaient jusqu'au premier les objets dont je m'étais servi. Mes amis étaient donc bien convaincus qu'on pouvait me transporter plus haut sans risque d'être découvert. En effet, quoique ma sœur fût enfermée au troisième étage, elle n'avait, à cette époque, ni sentinelle, ni municipaux pour sa garde. L'expédient laissait entrevoir des chances presque certaines de succès. Alors un jour, mes protecteurs me firent avaler une dose d'opium que je pris pour une médecine, et bientôt je me trouvai moitié éveillé, moitié endormi. Dans cet état, je vis un enfant qu'on me substitua dans mon lit, et moi je fus caché au fond de la corbeille dans laquelle cet enfant avait été caché sous mon lit. J'entrevoyais, comme si c'eût été un rêve pour moi, que l'enfant n'était autre qu'un mannequin dont le masque représentait très naturellement ma figure. Cette supercherie

se passait au moment où la garde fut changée; celle qui là remplaça se contenta de visiter l'enfant, afin de certifier ma présence, et il lui suffit d'avoir vu un être dormant, dont le visage était le mien. *Mon silence habituel contribua encore à fortifier l'erreur de mes nouveaux Argus.*

» Cependant j'avais entièrement perdu connaissance, et lorsque je repris mes sens, je me trouvai enfermé dans une grande pièce qui m'était tout à fait étrangère; c'était le quatrième étage de la tour. De vieux meubles de toute espèce encombraient cet étage, au milieu desquels on m'avait disposé un gîte qui communiquait avec un cabinet pris dans une tourelle où l'on m'avait mis de quoi vivre. Toute autre issue était barricadée. Avant de m'y cacher, un de mes amis m'avait fait comprendre de quelle manière je serais sauvé : sous la condition de supporter toutes les peines imaginables sans me plaindre, ajoutant qu'un seul mouvement imprudent entraînerait ma perte et celle de mes bienfaiteurs; et il insista surtout pour que, quand je serais caché, je ne demandasse pas le moindre secours, *et conservasse toujours le rôle d'un véritable muet* (1).

» A mon réveil, je me rappelai les recommandations de mon ami, et je pris la ferme résolution de mourir plutôt que de les enfreindre. Je mangeais, je dormais, et j'attendais mes amis avec patience. Je voyais mon premier sauveur de temps en temps, la nuit, lorsqu'il m'apportait ce dont j'avais besoin. Le soir même, le mannequin fut découvert; mais le gouvernement d'alors trouva bon de tenir secrète mon évasion, qu'il croyait consommée. Mes amis, de leur côté, pour mieux tromper les sanguinaires tyrans, *avaient fait partir un enfant sous mon nom*, dirigé, je crois, vers Strasbourg. Ils avaient même accrédité l'opinion et fait donner avis aux gouvernants que c'était bien moi qu'on dirigeait ainsi vers cette ligne. Enfin le pouvoir, à l'effet de masquer entièrement la vérité, mit à la place du mannequin *un enfant de mon âge réellement muet,*

(1) On sait que le Dauphin, dans les derniers temps de sa captivité, ne voulait plus répondre à aucune question. C'est ce qui explique pourquoi on le remplaça par un enfant muet.

et doubla la garde ordinaire, cherchant ainsi à maîtriser la croyance que c'était bien moi encore. Ce surcroît de précautions empêcha mes amis de consommer l'exécution de mon projet tel qu'ils l'avaient concerté. Je restai donc dans ce maudit trou, où j'étais comme enterré vivant. J'avais, à cette époque, environ neuf ans et demi, et déjà accoutumé à la dureté par mes longues souffrances, je fis peu de cas du froid que je ressentais, car ce fut pendant l'hiver qu'on me claquemura au quatrième étage. Mes amis avaient su s'en procurer les clefs, pour préparer auparavant ce qui était nécessaire à mon séjour. Personne ne pouvait soupçonner que j'étais là; cette pièce ne s'ouvrait jamais. Si quelqu'un s'y fût introduit, on n'aurait pas pu me voir, et l'ami qui me visitait ne parvenait jusqu'à moi qu'en marchant à quatre pattes. S'il éprouvait des obstacles, je demeurais tranquille comme un malheureux au fond de mon oubliette. »

Cet ami dévoué dont parle le Dauphin était son nouveau gardien Laurent, qui, comme nous l'avons déjà dit, lui avait été donné, après la mort de Simon et de Robespierre, par Barras, à l'instigation de Joséphine de Beauharnais. Nous avons reproduit (1) trois lettres de Laurent au général vendéen de Frotté, un des libérateurs du jeune prince, dans lesquelles il lui annonce la translation du Dauphin au quatrième étage de la tour, et qui sont, par conséquent, la confirmation du récit qu'on vient de lire. On peut en juger, en comparant ce récit avec les principaux passages de la première lettre :

« ..... Je serai bien embarrassé pour faire passer de quoi vivre à notre P. (prisonnier); mais j'aurai soin de lui et vous pouvez être tranquille. Les assassins ont été fourvoyés et les nouveaux municipaux ne se doutent point que le petit muet a remplacé le D. (Dauphin). Maintenant il s'agit seulement

(1) Voir la *Revue* du 1er décembre.

de le faire sortir de cette maudite tour; mais comment? B (Barras) m'a dit qu'il ne pouvait rien entreprendre, à cause de la surveillance; s'il fallait rester trop longtemps, je serais inquiet de sa santé, car il y a peu d'air dans son oubliette, où *le bon Dieu lui-même ne le trouverait pas, s'il n'était tout-puissant.* Il m'a promis de mourir plutôt que de se trahir lui-même. J'ai des raisons de le croire. Sa sœur ne sait rien; la prudence me force de l'entretenir du petit muet, comme s'il était son véritable frère. Cependant ce malheureux se trouve bien heureux et il joue, sans le savoir, si bien son rôle, que la nouvelle garde croit parfaitement qu'il ne veut pas parler. Ainsi il n'y a pas de dangers....

» Tour du Temple, 7 novembre 1794. »

Reprenons les Mémoires du Dauphin :

« Le gouvernement révolutionnaire, par suite de sa position politique, avait jugé convenable de ne pas laisser divulguer l'état des choses. Conséquemment il avait remplacé le mannequin par un enfant muet. Malgré cette ruse, et comme il existait bien des gens qui avaient parfaitement connu le véritable Dauphin, on donna l'ordre de ne laisser entrer aucune des personnes qui avaient cette connaissance, afin d'éviter toute possibilité d'être trahi. Pour vérifier l'existence du prétendu Dauphin, on envoyait seulement des individus qui étaient dans le secret, ou d'autres qui ne me connaissaient pas. Je ne puis me rendre compte comment, en dépit de toutes ces précautions, le bruit s'est sourdement répandu que le véritable Dauphin n'était plus dans la tour. De telles indiscrétions effrayèrent les agitateurs, et *l'on décida de faire mourir l'enfant muet.* A cet effet, on mêlait à ses aliments des substances qui le rendaient malade, et afin de détourner le soupçon d'un assassinat, le chirurgien Desault fut introduit, non pour le guérir, mais pour feindre l'humanité. Desault visita l'enfant et vit bientôt qu'on lui avait donné une espèce

de poison; il fit préparer un contre-poison par son ami Choppart, pharmacien, en lui déclarant que *l'enfant qu'il soignait n'était pas le fils de Louis XVI, qu'il avait connu auparavant.* La révélation de Desault se répéta; les meurtriers de ma famille, pleins d'effroi, voyant que la vie du muet se prolongeait au travers de leurs tentatives d'empoisonnement, lui substituèrent un enfant rachitique tiré d'un des hôpitaux de Paris. Cette mesure les rassurait encore sur l'appréhension qu'ils avaient que, par accident, on ne vînt à s'apercevoir que le muet l'était réellement; et pour se soustraire à de nouvelles trahisons, ils firent empoisonner Desault et Choppart. Les soins donnés au dernier substitué le furent par des médecins qui, n'ayant jamais vu ni le véritable Dauphin, ni l'enfant malade, crurent naturellement que c'était moi qu'ils soignaient. »

Le rôle de l'enfant muet est loin d'être fini. Pour nous servir d'une expression vulgaire, le gouvernement, en remplaçant le muet par un enfant malade, fit d'une pierre deux coups. Laissons continuer le Dauphin :

« .... J'ai dit que, dès que le fidèle Laurent m'eût caché dans le quatrième étage de la tour, le gouvernement républicain crut que mon évasion hors du Temple s'était effectuée le jour même; et que, pour tromper le peuple, les autorités effrayées me remplacèrent par un enfant de mon âge, qui était muet. Des amis riches et dévoués s'occupaient de me racheter, à prix d'argent, des mains de mes bourreaux. Ces nobles Français n'étaient point dans le secret de Mme de Beauharnais, ni de mes autres amis de la Vendée. Le gouvernement, craignant donc que l'on ne pût pas toujours cacher l'état véritable de l'enfant muet, traita avec les agents de ces amis, et après avoir reçu des sommes considérables, il fut résolu que l'enfant en question serait remis entre les mains d'un homme bien connu d'eux, nommé Joseph Paulin, sous la condition *qu'on ferait passer immédiatement cet enfant en pays*

étranger. Paulin (1) reçut l'enfant muet caché dans une longue corbeille de linge, et le conduisit, selon la convention de quelques initiés, dans une maison de Paris. Joséphine de Beauharnais, la plus zélée de tous mes amis, apprit le lendemain que je me trouvais caché dans la maison d'un ami fidèle, et vint m'y voir. Mais dès qu'elle vit le jeune muet, elle dit à Joseph Paulin, qui était présent : Malheureux ! qu'avez-vous fait ? Vous avez livré le fils de Louis XVI entre les mains de ses assassins ! S'apercevant aussitôt que Paulin ne comprenait rien à ce qu'elle disait, elle lui ordonna de mener l'enfant dans la Vendée et de le remettre au général Charette ; ce qu'il fit. Paulin reçut ensuite une lettre de Joséphine pour le général, dans laquelle elle lui expliquait la fourberie du gouvernement républicain, qui, dans l'intérêt de sa politique, avait remplacé le muet par un enfant véritablement malade, pris à l'Hôtel-Dieu (2). Cet enfant mourut, et pour faire beaucoup de bruit à cette occasion, on ordonna l'autopsie du cadavre, et l'on envoya au Temple des médecins de Paris, pour *constater la mort du Dauphin*. Le procès-verbal est rédigé de manière à ne pouvoir abuser l'homme impartial (3). L'imposture et ceux qui veulent en tirer avantage s'efforcèrent seuls d'en imposer à l'ignorance. Lorsque le corps de l'enfant eût été autopsié, on prescrivit son enterrement. Le chirurgien Pelletan (4) recomposa la tête qu'il

(1) Nous avons dit, dans la *Revue* du 1er décembre 1869, que cet enfant, tiré de la salle Saint-Louis de l'Hôtel-Dieu, était fils d'une jardinière du potager de Versailles. La mère, instruite de la substitution et craignant pour sa vie, se réfugia en Amérique avec sa fille et raconta plus tard ce fait à M. Cazotte.

(2) Il existe une déclaration de Joseph Paulin, qui vivait encore en 1836, confirmant ce que raconte le Dauphin. L'enlèvement du muet eut lieu quelques jours avant la délivrance du Dauphin.

(3) Nous avons rapporté, dans la *Revue* du 1er décembre, le texte du procès-verbal, et signalé les réticences calculées qui l'entachaient de nullité.

(4) Il n'est pas inutile de répéter que Pelletan, qui n'avait jamais vu le Dauphin, croyant que c'était son cadavre qu'on lui présentait, garda précieusement le cœur dans un vase de cristal rempli d'esprit de vin. En 1814, il le présenta à plusieurs reprises aux Bourbons, qui ne voulurent jamais le recevoir. Ce fait est attesté par des lettres de Pelletan lui-même.

avait séparée en deux parties, et fit mettre le cadavre dans son cercueil, où il resta toute la nuit. Vers le matin du jour de l'enterrement, ce cadavre fut ôté du cercueil, et moi je fus mis à sa place. Pendant cette opération, j'avais reçu une forte dose d'opium. Deux de mes amis conduisirent au cimetière la voiture qui renfermait le cercueil, et dans laquelle, au fond, on avait pratiqué un coffre rempli de vieilles paperasses. Pendant ce temps, l'ami qui était avec moi dans la voiture, me retira du cercueil, me déposa dans le coffre et mit les vieilles paperasses préparées pour cette fin dans le cercueil, afin de conserver son poids, et le donna ensuite aux fossoyeurs pour l'enterrer. Mes amis se hâtèrent de retourner à Paris. La voiture roulait au galop des chevaux, et la rapidité du mouvement me réveilla de ma léthargie artificielle. Mon ami me donna quelque liqueur à boire pour me fortifier et m'habilla en fille. Nous descendîmes de la voiture pour en prendre une autre, qui nous transporta dans une maison du faubourg Saint-Germain, où je fus confié à une amie de Joséphine. C'est dans cette maison que j'ai revu le bon et fidèle Laurent, et que je vis aussi Joséphine de Beauharnais. Lors de leur première rencontre, elle demanda à Laurent, en ma présence, comment on s'était débarrassé de l'enfant mort. Laurent lui répondit que le petit infortuné, dans la nuit d'après ma sortie de la tour, avait été enterré dans le jardin du Temple; et afin de faciliter les moyens de le retrouver, en cas de besoin, il désigna à Joséphine le lieu précis de la tombe. Le comte de Frotté, le marquis de Briges, et le comte de Montmorin furent également instruits de ce fait. Lorsque ma santé put me permettre de supporter le voyage, nous quittâmes Paris, c'est-à-dire moi et la dame qui s'était chargée de ma personne, pour nous rendre au château de M. Thor de la Sonde, où nous restâmes jusqu'à l'époque où je fus remis aux soins d'un général vendéen. »

Avant de suivre le prince dans la Vendée, où sa présence est attestée par une foule de témoignages, entre

autres par une proclamation du général Charette qui existe encore aux archives de la préfecture de police, nous devons appeler l'attention du lecteur sur un fait passé pour ainsi dire inaperçu, et qui a eu les plus graves conséquences pour le Dauphin.

Nous avons dit que, lorsque le Dauphin fut enlevé de sa prison pour être caché sous les combles de la tour, ses amis, afin de donner le change, firent partir un enfant de son âge vers Strasbourg, en faisant répandre le bruit que c'était l'orphelin du Temple. Lors de son évasion définitive, ses protecteurs, voulant mieux assurer sa fuite, firent également partir dans une autre direction, et sous le nom du Dauphin, un enfant natif de Versailles. Beaucoup de personnes furent dupes de ces stratagèmes ; d'autres, ayant entendu parler de l'enfant remis à Joseph Paulin, crurent que c'était l'orphelin du Temple. On voit poindre, dans ces diverses substitutions, l'origine des faux Dauphins, peu dangereux, il est vrai, par eux-mêmes, s'ils eussent été seuls à faire valoir leur imposture, mais qui, devenus les auxiliaires d'une police habile et toute puissante, présenteront des entraves de toute sorte au véritable Dauphin, quand il voudra réclamer ses droits.

A. D'ASSIER.

UNE NOUVELLE CURE DU NOUVEAU MESMER

Nous avons annoncé, dans la *Revue* du 1er janvier, que le zouave Jacob, qu'on avait un peu oublié depuis son aventure avec le maréchal Forey, avait reparu à Marmande, où, dans l'espace d'un mois, il avait reçu la visite de 1,600 personnes, et où il avait fait des cures tenant réellement du prodige. Nous ne citerons que la suivante :

Une dame, abandonnée des médecins, dont aucun n'avait pu reconnaître, ni même soupçonner la cause de la maladie qui la minait, arrive devant le zouave. On sait qu'à l'inverse des docteurs, Jacob défend à ses malades de lui adresser la parole. C'est lui seul qui parle, et qui, par une sorte d'intuition magnétique, indique tout d'abord le siége et la nature du mal.

Madame, vous souffrez de l'estomac, lui dit le zouave, en la voyant devant lui ; je vais vous débarrasser de votre mal, mais je dois vous prévenir que vous aurez d'abord des souffrances vives à endurer. Ne vous inquiétez pas, ce sont ces souffrances qui amèneront la guérison ; et il se mit aussitôt à pratiquer quelques passes magnétiques sur la malade.

A peine le zouave avait-il commencé ses opérations fluidiques, que la dame se sentit prise de subites envies de vomir, et après deux heures environ des plus violents efforts, elle rendit, à la grande stupéfaction des assistants, un reptile vivant, de plus d'un décimètre de long.

Je vois, d'ici, mes lecteurs se gratter l'oreille en se disant : Ne se tromperait-on pas sur la nature du nou-

veau-venu, et ce reptile ne serait-il pas un canard? Les zouaves en ont fait avaler tant d'autres! N'est-ce pas un zouave qui a inventé le rat à crête de poulet? La *Revue d'Aquitaine* est-elle donc à court de nouvelles, qu'elle aille répéter les commérages des bonnes femmes?

Mes chers lecteurs, la *Revue d'Aquitaine* est aussi sceptique que vous, ne précipitez donc pas votre jugement.

La première parole que nous adressâmes à notre interlocuteur, après le récit que nous venons de rapporter, fut celle-ci : Pouvez-vous me donner l'adresse de la personne à qui ce fait est arrivé?

— Écrivez à M. Dombre, à Marmande; c'est chez lui que tout cela s'est passé.

Le même jour, une lettre partait pour Marmande. Nous priions, en même temps, M. Dombre de vouloir bien nous envoyer le dessin du reptile, si toutefois il était vrai que le dénouement de cette affaire avait été un reptile.

Voici la réponse de M. Dombre :

« Marmande, le 5 mars 1870.

» Monsieur,

» Ce que vous avez entendu dire est exact :

» Madame Branens, née Daney, âgée de 30 ans, demeurant à Casteljaloux, depuis un an souffrait cruellement de maux d'estomac que les soins de la médecine ne pouvaient apaiser. Elle ne pouvait manger que des aliments substantiels; elle avait comme une sorte d'horreur pour les légumes et était languissante et amaigrie.

» Le bruit des cures opérées à Marmande par le zouave Jacob l'attira. Depuis le moment où elle entra en séance et fut en

présence de ce guérisseur, des envies de vomir ne la quittèrent pas. Après bien des efforts qui ne durèrent pas moins de deux heures, et après avoir vomi de la nourriture et du sang, elle rejeta sur le carreau un reptile qui s'agita, quand on le prit avec des pinces, pour le voir de plus près. Il avait la tête comme plongée dans un gros bouchon de viande mâchée.

» Le reptile est aujourd'hui dans un flacon d'alcool : il a encore dans la bouche une partie de cette viande, ainsi que l'indique le dessin que je vous adresse, selon votre désir.

» La jeune dame se porte bien maintenant, et a recouvré sa fraîcheur et son embonpoint.

» Agréez, etc.

» DOMBRE. »

Ainsi que nous l'en avions prié, M. Dombre a joint à sa lettre le dessin du reptile. L'animal a environ un décimètre et demi de long ; pas de membres, excepté deux énormes suçoirs qui prennent racine, le premier au-dessus de la tête, le second un peu en arrière et au-dessous. Comme tous les animaux qui vivent dans un milieu obscur, sa tête est privée d'yeux. Du moins, on n'en distingue aucune trace sur le dessin au crayon de M. Dombre. Sa gueule, relativement énorme, est grandement ouverte et ne révèle que trop les féroces appétits du monstre. A voir cette gueule et les deux bras terminés en suçoirs, on s'explique parfaitement pourquoi la malade ne pouvait faire cesser ses douleurs d'estomac qu'en l'alimentant de viande, à l'exclusion de toute autre nourriture, ainsi que les violents efforts qu'elle a dû faire pour se débarrasser de cet affreux parasite, qui, cramponné à la fois avec sa gueule et ses suçoirs, n'a pu lâcher prise qu'en emportant avec lui les morceaux de chair auxquels il s'accrochait.

M. Dombre, heureux de posséder un tel trophée, le met généreusement à la disposition des naturalistes qui désireraient l'étudier de près. Il serait à souhaiter que la

Société Linnéenne de notre ville ou l'École de médecine envoyât un de ses membres à Marmande, pour observer ce hideux parasite qui, ainsi que nos lecteurs l'ont sans doute deviné, appartient non à la classe des reptiles, mais à celle des annélides.

Ajoutons que le zouave Jacob, qui, appelé instamment par ses malades de Paris, n'a pu, en quittant Marmande, s'arrêter à Bordeaux comme c'était son intention, et n'a fait que traverser notre ville, doit revenir cet été consacrer quelques séances aux personnes qui désireraient recourir à cette mystérieuse puissance magnétique dont il donne parfois des preuves si éclatantes. Nous nous empresserons d'annoncer à nos lecteurs l'époque de son arrivée.

C. DE V.

ENCORE LE PHYLLOXERA VASTATRIX

Jusqu'à présent, dit M. Laliman dans le *Journal d'Agriculture*, on avait cru que cet imperceptible insecte, nommé *phylloxera*, vivait et se propageait sur terre ; on ne le cherchait que là : nous croyons devoir contrecarrer cette opinion, signaler aux agriculteurs d'avoir à se méfier de toute excroissance sur les feuilles des vignes, car des générations innombrables de ces insectes naissent dans les alvéoles qu'ils savent y construire, pour de là se répandre partout, au gré des vents ou de leurs instincts. Dans ces conditions, l'insecte vit dans un état léthargique pareil à l'état d'inertie maladive que l'on remarque sur les poules couveuses. C'est à la fin de juillet que nous avons été frappé par la rencontre de ces nichées, si différentes de celles que nous avons constatées à la même époque sous la terre. On conçoit donc combien on doit s'appliquer à détruire les flaques de vignes recélant sur leurs feuilles des protubérances végétales, et c'est au feu qu'il faut confier, en cette occasion, le soin d'arrêter le fléau dans une des phases de sa propagation. Le *puceron aérien*, nous pouvons le nommer ainsi, lorsqu'il habite à une certaine hauteur du sol, est en tous points semblable à celui qui ravage les racines de nos vignes ; on le voit quelquefois en compagnie d'insectes évidemment de même famille, de couleur plus blanche, mais infiniment plus agiles que les mères pondeuses et même que les *phylloxera* étudiés sur les racines ; ce qui nous prouve qu'encore peu connu, il change, selon l'âge, la saison, le milieu où il vit, de forme, de couleur et d'habitudes. Lorsqu'il est adulte ou qu'il cherche à faire son nid, il a l'apparence d'une marmotte en léthargie. Il est avéré que l'insecte qui est aptère se métamorphose dans quelques sujets en moucheron ailé, svelte, qui prend ses six pattes, ses deux antennes, et que c'est dans cet état qu'il parcourt les plus grandes distances pour le plus grand malheur de l'humanité. (*Cosmos.*)

REVUE LITTÉRAIRE

A Jove principium. Qui n'a ressenti l'indicible sentiment de bien-être qu'éprouve un voyageur, lorsqu'après avoir cheminé le long de sentiers poudreux et brûlés par le soleil, il entre dans une oasis de verdure et de fraîcheur? Cette transition subite de la fatigue à la douce quiétude se retrouve dans le monde des idées, lorsqu'il se présente le *rara avis* des lettrés, c'est-à-dire une œuvre poétique véritablement digne de ce nom, qui repose les esprits des agitations du dehors et les arrache un moment aux platitudes ambiantes. Quand les *Méditations poétiques* vinrent révéler à la France le génie de Lamartine, que la belle Delphine Gay allait demander au Capitole la couronne du Tasse, comme consécration de sa muse naissante, que les *Orientales,* répercutées par tous les échos de l'Europe, annoncèrent que le grand poète du siècle venait de naître, ce fut chaque fois un long cri d'enthousiasme. L'admiration qui éclatait de toute part était d'autant plus vive que le calme plat de l'époque menaçait d'émasculer les forces vives de la nation. On disait déjà, chez les hommes de cette génération, que les poètes n'étaient plus possibles, que la science ayant détrôné la fiction, rendait la poésie incompatible avec l'esprit moderne. Soudain une voix enchanteresse s'élevait du milieu de ce prosaïsme, pour rappeler au monde que la poésie peut sommeiller dans le génie d'un peuple, mais qu'elle ne saurait mourir.

Non, la poésie ne saurait mourir! Elle peut s'éclipser aux époques de lassitude, mais pour reparaître plus vive au moment de son éclosion mystérieuse. La corde divine où viennent vibrer les sensations les plus délicates du cœur humain ne saurait s'anéantir qu'avec l'humanité elle-même, et nous entendrons des chantres inspirés tant qu'il se trouvera une poitrine d'homme pour battre le rhythme de la joie et de la douleur.

Le livre que nous annonçons aujourd'hui est une de ces rêveries poétiques, qui berce l'esprit au milieu d'images ravissantes de suavité et de fraîcheur; c'est un charmant recueil de pièces fugitives que vient de publier, sous le titre de : *Échos et reflets*, un enfant de notre grande cité, M. F. Boissonneau. Sa muse enjouée, humoristique, parfois austère, mais toujours aimable, s'est alimentée aux plus pures traditions des grands-maîtres. Le vers harmonieux comme celui de Soumet ou de Lamartine, dont il rappelle souvent la sentimentalité, est plein de cette grâce naïve que Victor Hugo sait si bien donner à ses productions, quand il daigne descendre des hauteurs du lyrisme. Écoutez plutôt ces strophes tirées du petit chef-d'œuvre intitulé :

CE QUE C'EST QU'UNE MÈRE

. . . . . .
. . . . . .
O sainte! ô féconde nature!
La source, la plaine et les bois
N'ont tous ensemble qu'une voix;
Et partout j'entends ce murmure :
« Aimons-nous et soyons bénis! »
Et l'être vers l'être se penche;
Le bouton jaillit de la branche,
Et les arbres sont pleins de nids!

Alors une vierge craintive
Éprouve un doux frémissement;
Elle se demande comment,
Comment la vie est plus active!
A ce grand banquet de l'amour
Pourquoi serait-elle étrangère?
Elle embrasse et quitte sa mère....
C'est pour être mère à son tour!

Un rayon de chaleur divine
Dans son cœur s'est reflété;
Et déjà la fécondité
Dilate sa jeune poitrine....
Dieu regarde et veille sans bruit;
Le temps a marché; l'heure sonne....
Et tel un fruit tombe à l'automne,
Tel se détache un autre fruit!

Elle est mère!.... ô moment suprême!
Jour solennel parmi les jours!
Des choses vous changez le cours;
Vous changez la femme elle-même!
Tu lui dis : ô Maternité!
« Veux-tu de mon amer calice? »
Elle te répond : « Sacrifice,
» Je te prends pour ma volupté! »
. . . . . .
. . . . . .

O puissance de la faiblesse!
O charmes d'un humble berceau!
Enfant si pur, enfant si beau,
C'est toi qui la retiens sans cesse!
Qui le dirait? C'est par tes bras,
Par tes bras qu'elle est enchaînée....
Elle est mère! elle est condamnée
A souffrir ce que tu voudras!

Tu peux commander; elle est prête!
Capable de tous les efforts,
Et riche de tous les trésors,
A chaque instant elle t'allaite....
L'amour aveugle est son conseil :
Et qu'importe qu'elle pâlisse,
Et qu'importe qu'elle maigrisse,
Quand tu deviens gras et vermeil!

Elle est à toi, cette mamelle!
Oh! ne crains pas d'en abuser!
Oh! ne crains jamais d'y poser
Ta lèvre doucement cruelle!
Si le lait manque,... bois du sang!
Bois les pleurs que ta mère pleure;
Epuise tout,... et qu'elle meure!
Tu seras toujours innocent!...

. . . . . .
. . . . . .

Le vent gémit; sous sa fenêtre,
Des oiseaux cherchent un abri....
Peut-être l'un d'eux a péri;
Son enfant périra peut-être!
Non! l'hiver n'a pas de rigueur
Dont s'épouvante la nature;
Elle combattra la froidure
Avec les flammes de son cœur!

Transcrivons aussi ces lignes qui terminent un autre petit chef-d'œuvre : *Encore un Enfant!*

. . . . . .

Qu'on ne dise mot, ou bien que l'on glose....
Vive le Destin!....
Encore un enfant, encore une rose
Sur notre chemin!

Encore un enfant! encore un sourire,
Un regard du ciel;
Encore un parfum, encore un délire,....
Un torrent de miel!

Encore un doux nid tout plein de caresses,
Tout plein de chansons!
Encore un jeune arbre avec des promesses
De riches moissons!

Nous le demandons à tous les gens de goût qui ont le sentiment des formes littéraires, l'auteur des *Chansons des rues et des bois*, qui a écrit de si charmantes choses sur la mère et sur l'enfant, a-t-il laissé tomber de sa plume des vers plus touchants que ceux qu'on vient de lire?

Nous recommandons à nos lecteurs la pièce : *Encore un enfant*, dont nous venons de donner la fin. C'est une boutade pleine d'humour, où la gaieté la plus bouffonne est tempérée par cette philosophie franche et naïve que nous admirons dans notre cher Montaigne. Oui, il y a du Montaigne dans le chantre des *Échos et reflets*. Nous n'en voulons pour preuve que la tirade suivante qui termine son charmant recueil :

MA PHILOSOPHIE

J'ai toujours aimé les petites choses :
Mon petit calcul n'est pas si vilain;
En prenant la vie à petites doses,
On fait plus longtemps son petit chemin!

Voilà donc pourquoi j'ai petite femme,
Petite maison et petit jardin,
Et petit foyer et petite flamme;
Sur de petits mets,.... un bon petit vin!

Et je ris beaucoup, du fond de ma hutte,
De petites gens qui mènent grand train;
Et qui, haut juchés, vous font la culbute,
Sans savoir peut-être.... où loger demain!...

Ces vers, pleins de bonhomie, ne rappellent-ils pas la délicieuse épigramme qu'Horace adressait à je ne sais plus quel usurier de Rome ?

Beatus ille qui procul negotiis,
Ut prisca gens mortalium,
Paterna rura bobus exercet suis,
Solutus omni fœnore.
. . . . . .

Nous pensons que les citations que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs suffisent pour donner une idée de la valeur de ce petit livre qui doit trouver place dans la bibliothèque de tout homme de goût.

Paulo minora canamus. Sous un pseudonyme des plus modestes, un des noms les plus connus de notre faubourg Saint-Germain vient de faire paraître un charmant essai de physiologie féminine, portant au frontispice ce seul mot : *La Bordelaise.* Rien de plus curieux et de plus instructif que ce petit livre pour ceux qui aiment à se rendre compte des métamorphoses que les siècles, la politique, la coquetterie et autres modalités insaisissables ont fait subir à cette charmante créature qu'on appelle la femme de Bordeaux. L'espace nous manque pour suivre l'auteur dans l'esquisse qu'il a tracée d'une main si sûre, mais nous ne pouvons nous empêcher de reproduire un petit fait historique que nous trouvons à la fin du livre et qui nous reporte à l'époque du proconsulat de Tallien à Bordeaux.

« Je causais tout dernièrement (c'est l'auteur qui parle), avec une respectable dame, âgée aujourd'hui de 92 ans,

à qui Mme Tallien avait procuré l'élargissement de ses parents. La protectrice avait conçu pour sa jeune protégée une amitié si particulière, qu'elle la faisait assister aux soirées qu'elle donnait aux proconsuls, dans les salons de l'ancien couvent de la Mission, aujourd'hui l'hôtel des Monnaies. On y faisait de la musique, et la belle Mme Tallien, qui avait une voix charmante, prenait une grande part à ces concerts improvisés.

Je la vois encore, me disait l'aimable vieille, fredonnant elle-même de sa voix presque centenaire, je la vois jetant sur son redoutable entourage un sourire plein de la beauté de l'ange et de la malice d'un lutin, et chanter ce refrain du temps :

Ah! les hommes, ah! les hommes,
Quand ils sont bien enchaînés,
On les mène, on les mène,
On les mène par le nez!

A quelque temps de là, elle put juger par elle-même combien sa maxime était profondément vraie. Arrêtée par ordre de Robespierre, elle était sur le point de monter à l'échafaud, lorsque du fond de la Conciergerie, elle envoya à Tallien un poignard accompagné de ces mots : *Tu m'aimes et tu sais que je vais mourir*. Le lendemain, Tallien monte à la tribune de la Convention le poignard à la main et sonne le premier coup du toscin qui devait amener le 9 thermidor, première étape du 18 brumaire.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons avec la plus vive satisfaction que l'Académie de Bordeaux vient de décerner une *Médaille d'argent* à M. Boissonneau.

Stahl.

Bordeaux. — Imprimerie centrale A. de Lanefranque, rue Permentade, 23-25.

Neufchâtel (Suisse), 25 mars 1870.

A Monsieur le Directeur de la REVUE D'AQUITAINE ET DE LANGUEDOC,

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Le dernier numéro de votre estimable *Revue* m'ayant été communiqué par un de mes concitoyens qui est votre abonné, j'y ai vu avec intérêt le portrait, ainsi que l'article biographique joint, de M. Blume sur Balguerie-Stuttenberg. Ce dernier n'est point un étranger pour la Suisse; il avait associé nombre de familles de capitalistes de nos cantons à ses entreprises d'utilité publique en France. Elles furent toutes très profitables à ses cointéressés, à l'encontre de ce qui s'est passé, depuis quelques années, parmi les affaires industrielles venues de France. Mais ce sont les capitalistes de Genève, Lausanne, Neufchâtel, Chaux-de-Fond, Bâle, etc., etc., qui avaient en lui la plus grande confiance et qui gagnèrent le plus aux entreprises de Balguerie, parce qu'ils y prirent la principale part, surtout ces derniers, parmi lesquels étaient, au premier rang, MM. les frères Mérian.

Quant à moi, Monsieur, comme proche parent de Berthoud et Vouga, qui furent deux hommes capables et très expérimentés dans le commerce de ce temps et qui avaient pris des emplois dans les bureaux de la maison

Balguerie, je viens vous prier de me permettre d'ajouter quelques observations sur l'article biographique de Balguerie-Stuttenberg; car j'ai obtenu de mes parents et par tradition de famille la connaissance de quelques faits dignes de confiance à tous égards, peu connus peut-être même à Bordeaux, puisque parmi ces deux proches parents, l'un fut secrétaire intime et confidentiel ou principal employé correspondant de Pierre Balguerie, logé dans sa maison, nourri dans sa famille, à sa propre table; l'autre fut celui qu'il chargea d'aller organiser sa maison du Havre et qui la dirigea sous sa direction jusqu'au moment de sa retraite dans notre pays, où il décéda près de nous, fort âgé, après nous avoir raconté les travaux et la vie de l'homme supérieur qui fut autant l'ami que le maître de ses employés. M. Blume, il est vrai, fut aussi au nombre de ses collaborateurs ; mais il a omis des détails que je vous prie de vouloir bien insérer dans votre prochain numéro et que voici joints.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

A. Berthoud.

Les navires de la maison Balguerie étaient les plus grands parmi ceux construits alors en France par le commerce. Ils annonçaient à l'étranger ce qu'on pouvait attendre de la maison à laquelle ils appartenaient. Pierre Balguerie ne se préoccupait pas, dans la construction, du port effectif à obtenir en tonnage de fret (objet important que le perfectionnement de la navigation n'a pas dédaigné plus tard, puisqu'on a pu l'allier à une marche rapide, quand la concurrence étrangère en a fait une loi) ; il préférait obtenir une marche rapide, afin de renouveler plus

souvent ses opérations; car on ne croyait pas alors à la possibilité d'appliquer la vapeur aux voyages de long cours. Son navire le *César*, et plus tard la *Rose* entre autres, avaient une grande réputation de marche ; ils ne portaient guère au-delà de 7 à 800 tonneaux d'encombrement varié. Néanmoins, les marins, dans leur langage pittoresque, nommaient ce dernier *la Grande Rose,* parce qu'aucun navire n'était ni plus grand, ni plus connu. Il avait une telle apparence extérieure et des formes nautiques si accomplies, qu'il avait de la ressemblance avec une frégate de premier rang. Il n'avait pas de rival pour la marche et peu de concurrents pour l'importation de l'indigo et autres marchandises précieuses de l'Inde, dont ils étaient les principaux importateurs. Il faut s'empresser d'ajouter cependant qu'ils avaient des concurrents : *la Nancy* notamment, qui jaugeait 5 à 600 tonneaux, appartenant à la grande maison de Guestier, et le *Jean-Jacques,* à peu près du même tonnage, ce dernier l'un des nombreux navires de la maison non moins considérable de J.-J. Bosc, le suivaient de près dans les voyages de l'Inde. Il était rare qu'il y eût entre eux une différence d'un grand nombre d'heures sur un voyage de Calcutta à Bordeaux, qui durait communément de 78 à 120 jours. Quand on annonçait l'arrivée de l'un d'eux au Verdon, les deux autres n'étaient pas loin. On célébrait en famille l'arrivée de ces beaux navires. Les trois armateurs précités étaient à la tête du commerce bordelais; ils étaient rivaux sans être concurrents. Ils avaient adopté des voies différentes avec un égal succès, et plusieurs de nos concitoyens étaient employés dans ces maisons. Les contemporains se demandaient peut-être alors quel était le premier des trois; mais la postérité saura mieux faire la réponse, après avoir lu la vie de Balguerie. En attendant, on peut ajouter que tous les trois furent les fils de leurs

œuvres et les créateurs de leurs grandes relations d'affaires; Balguerie était le plus jeune. Enfin ils appartenaient tous les trois à la religion protestante. Aussi cherchaient-ils de préférence en Suisse, parmi leurs coreligionnaires, des employés sur l'intelligence et la capacité desquels il fût permis de compter. L'intervention de Verdonnet sous ce rapport resta rarement en défaut, comme consul et protecteur de ses concitoyens helvétiques. Il cherchait à procurer de bons emplois aux jeunes gens de notre pays à Bordeaux.

Parmi les compagnies fondées par Balguerie avec ses capitaux étrangers à Bordeaux, se trouvait principalement celle dite des Cinq-Ponts, plus connue sous ce nom que sous celui indiqué par M. Blume, parce qu'elle distribuait des *primes considérables*, croissant, chaque année, aux actions qui avaient la chance de tomber au sort à chaque tirage semestriel. Mais il faut ajouter que, dès que le capital prêté à l'État par la Compagnie franco-étrangère, dirigée par Balguerie, pour la construction de ces cinq ponts, fut amorti, on les livra gratuitement à la circulation publique vers la trente-cinquième année après la date de la concession de leurs péages, ainsi que les populations riveraines y comptaient, en attendant ce moment sans impatience, tandis qu'il aurait fallu subir une longue perception de quatre-vingt-dix-neuf années, si l'on avait agi comme pour le pont de Bordeaux, dont le péage serait écrasant, s'il n'avait été extraordinairement racheté aux frais du département de la Gironde, allié avec la ville de Bordeaux, et racheté aussi aux frais des communes, qui l'avaient payé une fois déjà en péage, enfin aux frais d'environ 100 ou 150 citoyens généreux, qui, pendant dix ans, avaient eu la constance de poursuivre la solution de cette question auprès du gouvernement. On décida l'État, à raison des sacrifices bordelais, à payer

enfin la demie du capital de quatre millions de francs employés à ce rachat, dont il aurait dû subir la charge entière !

L'affranchissement réel du péage du pont de Bordeaux eut lieu fin août 1861, sous Napoléon III. L'inauguration de ce rachat, célébrée le premier jour de son ouverture à la circulation publique, le fut avec un grand enthousiasme qui démontra que l'opération des Cinq-Ponts était préférable et beaucoup mieux combinée en faveur des populations intéressées, car les habitants des deux rives de la Garonne avaient vainement sollicité ce rachat depuis longtemps, comme une mesure de justice réclamée par le progrès et aussi nécessaire pour la région du sud-ouest de la France, intéressée à l'abolition d'une barrière qui faisait obstacle à la circulation dans l'un des plus grands ports de France.

J'ajoute quelques mots à ce que dit M. Blume sur le spécimen du canal des Landes, pour compléter son idée, en consultant l'ouvrage de M. Billaudel, dont il m'a fait hommage.

« On a choisi, près de *Béliet*, pour faire ce travail, un terrain de sable, lequel se trouve sur le tracé de la rigole navigable du canal projeté au travers des Landes. On a creusé, dit ce publiciste, un bassin de mille mètres de longueur environ, qui a été ouvert dans ces sables avec un pont-aqueduc en bois, jeté sur un petit vallon de 75 mètres de largeur. L'assiette ne pouvait être plus défavorable dans l'opinion de ceux qui regardent les sables comme perméables. Il a fallu ouvrir une ancienne dune et élever des massifs de remblais.

» Les eaux d'une fontaine peu éloignée du trajet du canal ont servi à le remplir, et le 30 janvier 1826, MM. Lainé, ministre d'État, d'Haussez, préfet de la Gironde, et Deschamps, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, parcoururent en bateau ce bief navigable. Il fallait prouver que les études de

l'ingénieur Deschamps étaient à l'abri de tout reproche quant à l'exactitude du calcul de la dépense ; on y a réussi.

» Aux personnes qui douteraient donc de la propriété qu'ont les sables de retenir les eaux, nous donnerons le conseil de visiter le bassin de Béliet; elles reconnaîtront que les talus de sable se soutiennent sans altération sous une inclinaison convenable, et que cette inclinaison est favorable à la navigation, en permettant au liquide de s'échapper autour du bateau. Sans cette facilité, la marche des embarcations est nécessairement plus lente. On a fait la remarque, en Angleterre, et tout récemment sur le canal des deux mers (du Midi), que dans les canaux à talus rapides ou ouverts en escarpements au milieu des rochers, la navigation est ralentie par la résistance du fluide. »

(Extrait de l'ouvrage : *Les Landes en 1826*, pages 61 et 62, par J.-B. Billaudel.)

On a contesté l'exactitude des études de Deschamps père sur le canal des Landes; mais c'est à tort, car il y travailla depuis 1818 jusqu'en 1831, selon les assertions de son Mémoire, imprimé en 1832, édité à Paris, par Carillan-Gœury, libraire, 41, quai des Augustins. Son fils, ingénieur en chef à Bordeaux, révisa ces études sur l'ordre du gouvernement en 1840 ou 1841, sous l'inspection de M. de Silguy, ingénieur directeur dans les départements de la Gironde et des Landes.

L'ingénieur B. Billaudel ajoutait, dans son ouvrage : *Les Landes en 1826,* aux pages 81, 82, ce qui suit :

« Ce n'est point ici le lieu de donner les éléments de ce travail qui sont présentés dans le plus grand détail au Gouvernement et aux entrepreneurs. On ose dire que nul canal en France n'a été entrepris sur des données plus longtemps étudiées et plus certaines. Outre que le terrain ne présente pas de difficultés pareilles à celles qui accompagnent ordi-

nairement ces projets, comme le manque d'eau, des monts à traverser par des canaux souterrains, de larges vallons à franchir, des rivières considérables à éviter, les estimations ont pu encore recevoir un haut degré de certitude par le canal d'essai qui a été construit à Béliet, sur 1,000 mètres de longueur. Ainsi rien n'est équivoque dans l'estimation. Le Gouvernement et les entrepreneurs peuvent se rendre un compte exact des avances qu'ils auront à faire.

» Il a été reconnu que le canal, qui aura soixante lieues de développement environ, pourrait être établi sur l'échelle de la grande navigation pour le prix total de 25,000,000 fr.

» Que ce même canal pourrait remplir tous les besoins actuels du commerce, de l'agriculture et du Gouvernement, s'il était ouvert d'abord, en petite section, avec une dépense de 16,500,000 fr. »

La grande section, qui représenterait une largeur de canal de dix mètres au plafond et deux mètres de calaison, s'appliquerait à des barques pouvant porter cent tonneaux et au-delà.

La petite section, qui représenterait une largeur de canal de cinq mètres au plafond et une calaison un peu moindre, s'appliquerait à des barques pouvant porter trente tonneaux et au-delà.

L'amélioration agricole des Landes de la Garonne et l'Adour par un canal de navigation a été recommandée par des hommes si remarquables depuis plusieurs siècles, qu'on est en droit de s'étonner qu'on n'ait encore rien continué sérieusement dans ce sens.

Voici les noms des principaux personnages qui ont agi, écrit ou parlé dans ce sens : Des publicistes : Vigne, Trochu, Desbiey; des savants et ingénieurs : Vauban, Desmarets, Claveaux, Lobigeois, baron de Villers, Deschamps père et fils, Billaudel; des administrateurs : de Tournon, d'Haussez, préfets, d'Étigny, de Boutin, Dupré

Saint-Maur, intendants, duc de Richelieu et vicomte Laîné, ministres, Balguerie-Stuttenberg, négociant. Les ministres de Louis XIV, Louis XV, Louis XVI et Louis XVIII se sont intéressés aussi à la canalisation des Landes.

Je continue la même idée pour la compléter, afin de démontrer combien l'esprit de MM. Balguerie et Deschamps était rempli de prévoyance.

Le canal des Landes pourrait être établi indifféremment sur deux directions vers Bordeaux, depuis les trois lagunes de Saint-Magne, où se trouvait la bifurcation commune à chacune d'elles; mais Pierre Balguerie insista auprès de son ami Deschamps, pour obtenir la préférence de la direction vers *Paludate*, à raison de cette considération, que ce quartier, autrefois en possession de la clientèle du commerce maritime, depuis le temps le plus reculé, en avait été dépouillé par le pont, qui formait un barrage.

Il croyait juste de lui accorder une compensation, mais aujourd'hui la descente du canal des Landes ne pourrait avoir lieu dans ce quartier sans nuire à l'intérêt général. Le quartier de Paludate a repris, d'ailleurs, depuis ce temps, tout ce qu'il avait perdu, et la création des deux chemins du Midi, la construction de la passerelle en fer, l'établissement des entrepôts des produits du sol, usines et marchés aux bestiaux, l'ont enrichi. Les situations sont donc complètement changées.

La construction des Bassins-Docks au quartier de Bacalan, sur l'emplacement même qui avait été choisi par les premiers promoteurs du projet, entraîne forcément sur ce point l'embouchure d'un canal qui serait dirigé vers des bassins commerciaux qu'on va creuser aux frais de l'État, avec un tirant d'eau de 7 à 8 mètres.

Il y aurait donc une économie incontestable et un intérêt général reconnu à diriger des voies de navigation

vers les Bassins-Docks, puisqu'on épargnerait les frais des trois écluses les plus difficiles et les plus coûteuses à établir parmi celles du parcours entier de la Garonne à l'Adour.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance, etc., etc.

A. Berthoud.

LA CHASSE AU MOYEN-AGE

Parmi les garanties qui combattirent le despotisme féodal et sauvegardèrent le principe de liberté, il n'en fut pas de plus importantes au moyen-âge que le droit de chasse et de pêche. Par une conséquence directe de l'état communal des terres, tout homme, paysan ou bourgeois, pouvait se livrer à ces exercices, non-seulement sur sa propriété personnelle, mais dans les forêts et les terres possédées par les communes. Tous les actes, textes de lois, ordonnances, faits historiques, invoqués à l'appui du prétendu privilége exclusif de la noblesse, sont, au contraire, la confirmation de la liberté primitive des populations, car les restrictions qu'ils constatent sont de simples exceptions à cette liberté.

Cet état de choses n'était pas, d'ailleurs, à l'origine, particulier aux populations pyrénéennes, il existait dans l'Europe entière, même dans les provinces où les populations eurent particulièrement à souffrir de la persécution des seigneurs, durant les XVe, XVIe et XVIIe siècles. Quelle était la situation de la pêche et de la chasse, en effet, sous les Mérovingiens, les Carlovingiens et les premiers Capétiens ? La loi Gombette punissait très sévèrement le vol d'un chien, d'un oiseau de chasse (1), mais elle n'édictait pas la plus légère peine contre la chasse elle-même.

(1) Si l'on dérobe un chien, la loi ordonne *ut convictus coram omni populo posteriora ipsius osculetur*. Que le larron paie cinq sols au dérobé : le voleur d'un faucon était condamné à se laisser manger six onces de chair sur le sein, *super testones*, par l'oiseau, ou à payer six sols d'or au propriétaire. (*Lex Burgund.*, texte XI.)

Quant aux piéges et lacets, elle n'en interdisait ni n'en restreignait l'emploi; elle se bornait à exiger un avertissement, un signe qui permissent de les éviter, quand ils pouvaient être dangereux pour les hommes.

La loi salique, à son tour, loin de punir cette chasse, essentiellement roturière, la prenait sous sa protection. Elle assurait au chasseur, sans acception de rang et de naissance, la propriété du gibier qu'il avait pris à l'aide de ces engins.... Lui avait-on dérobé une tourterelle ou tout autre petit oiseau pris dans ses filets, le larron devait lui payer 120 deniers, ou 8 sols d'or, sans compter la valeur de l'oiseau. Lui prenait-on une pièce de gros gibier, un cerf, un daim lancé par ses chiens, il pouvait réclamer 600 deniers ou 15 sols d'or d'indemnité. C'est donc toujours le chasseur que la loi protége, à quelque classe qu'il appartienne, jamais le gibier, à l'avantage d'une classe privilégiée.

La coutume va même quelquefois jusqu'à la barbarie dans la punition du vol des pièces appartenant à d'autres. L'histoire en rapporte un frappant exemple :

Un jour, le roi Gontran fit lapider un individu coupable d'avoir tué un buffle dans les Vosges; il ne s'agissait pas ici d'un simple délit de chasse, c'est-à-dire de la poursuite d'une tête de gibier par un paysan exclu de ce privilége. Ce personnage puni était un leude, un chambellan du roi; ce chambellan avait parfaitement le droit de chasser; ce qui lui était interdit, c'était de tuer un buffle appartenant au roi, dans une forêt, dans une *garenne* royale. Encore faut-il observer que si le coupable fut mis à mort, c'est qu'à la suite d'un combat judiciaire, ordonné dans cette circonstance, le neveu du chambellan avait égorgé le garde-chasse, accusateur du coupable. La mort d'un buffle, en elle-même, était si peu passible de la peine capitale, que Grégoire de Tours appelle ce fait

« une faute très légère », et qu'il représente le roi Gontran comme saisi d'un profond remords à la suite de l'accès de colère auquel il s'était abandonné. (T. 1. p. 227, 239.)

Les Carlovingiens publièrent quelques règlements sur la chasse ; mais ces ordonnances n'aggravèrent nullement la condition des chasseurs roturiers ; les officiers *forestarii* s'occupaient de conserver les forêts et nullement les animaux, qui, hors des forêts royales, demeuraient la chose du premier occupant : *res nullius*. Les *Luparii* ou louvetiers, loin d'empêcher la destruction des loups, étaient chargés de l'encourager, de la développer.

Ces premiers essais d'administration forestière ne concernaient que le nord et le centre de la France. Il ressort clairement, de l'ensemble des faits, que Charles-le-Chauve, Louis-le-Débonnaire, pas plus que Charibert, n'essayèrent de les appliquer dans les Pyrénées ou dans l'Aquitaine ; les indigènes de ces contrées restèrent, sous leur administration, d'aussi hardis, d'aussi libres chasseurs qu'ils l'étaient à l'époque de Chilpéric, lorsque, se levant en masse, ils expulsaient son fils *Clovis* de Bordeaux au bruit de leurs cornes de chasse.

Cependant les rois de France prenaient un goût de plus en plus vif à poursuivre les bêtes fauves ; se trouvant gênés, dans leurs mouvements cynégétiques, par les paysans et les bourgeois, presque aussi ardents chasseurs que les gentilshommes, ils songèrent à se ménager des lieux réservés, entourés de cours d'eau, de murs ou de palissades, dans lesquels ils avaient seuls le droit de chasser (1). Les comtes et les barons, marchant sur les traces

(1) Vers 1183, Philippe-Auguste clôtura d'un mur le bois de Vincennes et le fit garnir de daims, de chevreuils et de cerfs, afin de se procurer en tout temps le plaisir de la chasse. Tous les grands vasseaux s'empressèrent de se donner des parcs réservés analogues.

des rois, s'empressèrent d'établir des *garennes*, c'est-à-dire des limites certaines parties de landes et de forêts, dans lesquelles ils interdisaient sévèrement la chasse, non pas aux roturiers seulement, mais aux nobles eux-mêmes, et nous voyons par l'histoire qu'ils n'étaient pas moins rigoureux envers ces derniers qu'envers les manants, quand ils violaient leurs défenses (1). Les évêques et les abbés suivaient d'ailleurs les exemples de la haute aristocratie et se montraient tout aussi jaloux de faire respecter leurs *garennes*.... En 996, Avesgandus, évêque du Mans, Moignard, abbé de Saint-Maur-les-Fossés, s'étaient fait une réputation de veneurs infatigables !... Le moine Eudes, loin de les présenter comme des exceptions, ajoute « que tous les religieux du royaume agissaient de la même manière. » Mais, qu'on y prenne garde ! l'établissement des garennes est la preuve la plus manifeste de la liberté générale de pêche et de chasse, dont ne cessaient de jouir les roturiers ; car si la noblesse était obligée de se ménager des chasses de réserve, il est évident que toutes les autres parties du sol restaient ouvertes aux veneurs de tous les rangs.

Ce fut toutefois de l'établissement de ces garennes que naquirent, dans la suite, tous les abus, toutes les oppressions, dont le privilége noble de chasse devint la source.... Ce résultat est facile à expliquer.

A l'arrivée des Germains, la crainte de la résistance indigène avait inspiré aux vainqueurs les ménagements d'une sage politique ; mais à mesure qu'ils développèrent leur prépondérance, ils s'exagérèrent leur force ; cette

(1) Un chroniqueur rapporte qu'en 1256, trois gentilshommes flamands, ayant été placés à l'abbaye de Saint-Nicolas, près de Coucy, étaient allés un jour poursuivre les lapins à coups de flèches dans les forêts de l'abbaye ; mal fixés sur la topographie locale, ils pénétrèrent, sans s'en douter, dans les *garennes* du sire de Coucy, Enguerrand IV, qui, furieux, les fit saisir et pendre au haut d'un gibet. » (Julien, *la Chasse*, page 101.)

propriété du sol qu'ils avaient laissée d'abord presque entière aux anciens possesseurs, ils s'efforcèrent de la leur enlever peu à peu, soit par la ruse, soit par la force. Les Carlovingiens pratiquèrent, à cet endroit, une tactique tout opposée à celle des Mérovingiens... La nu-propriété des forêts ne leur suffit plus; ils voulurent restreindre les usages, les priviléges des propriétaires primitifs; ils adoptèrent un système de chicanes et d'usurpations, dans lequel la ruse et la mauvaise foi se combinaient avec la violence, et ce fut le droit naturel de chasse qui eut le plus à souffrir de ces usurpations et de ces restrictions. Petit à petit, la noblesse étendit la *garenne* à une notable partie du sol, et, chose incroyable ! elle y engloba les propriétés privées elles-mêmes.

Les abus allèrent si loin, que nos rois durent y mettre des bornes; ils ramenèrent le droit féodal à ses limites premières, et sanctionnèrent, en faveur de tous, la liberté de la chasse (1), à la réserve, bien entendu, des forêts et terres royales ou seigneuriales, qui, étant la propriété privée des seigneurs et des rois, restaient interdites aux chasseurs non autorisés à les parcourir. Grâce aux ordonnances des souverains et aux jugements des cours de justice, le développement exagéré des garennes fut si bien arrêté, il resta une si vaste étendue de bruyères et de forêts communales à la disposition des vilains, que les auteurs du *Roman de la Rose* purent justement tourner

(1) Woce, dans le *Roman du Rou*, accuse les seigneurs de ne commettre que méfaits, injustices, de prendre tout, de manger tout, de faire vivre les pauvres vilains en pauvreté et en douleur : « Défendons-nous contre les chevaliers, dit-il, tenons-nous tous ensemble, et nul n'aura seigneurie sur nous ; nous serons libres de couper des arbres, de prendre le gibier dans les bois, le poisson dans les étangs, de faire notre volonté dans les forêts, les prairies et les eaux.... »

Hugues-Capet fut un de ceux qui arrêtèrent le plus efficacement les usurpations des seigneurs, en « condamnant, dans une ordonnance, les vexations et les voleries commises sur le peuple par les officiers des chasses. »

en ridicule le goût excessif des simples bourgeois pour les oiseaux et les chiens.

Malgré la résistance de quelques rois, tels que Louis-le-Gros, Louis IX, la noblesse concentra peu à peu son amour du luxe sur les équipages de chasse, avec une telle ardeur, que l'entretien des meutes, des chevaux, des oiseaux, des piqueurs constitua ses plus grandes dépenses. L'orgueil marchant de compagnie avec l'amour du faste, la répression du braconnage amena la surveillance la plus jalouse et la répression la plus oppressive.

Mais ce despotisme cynégétique, très fréquent dans le nord, resta inconnu dans la région pyrénéenne. La puissance des grandes communes de Languedoc et de Provence, la fierté des vallées libres des montagnes, tinrent constamment en échec les prétentions exclusives de l'aristocratie. Les Pyrénées espagnoles et françaises furent, à l'égard de cette liberté primitive, comme pour les garanties politiques et civiles, un boulevard providentiel, et le troubadour Giraud Riquier put justement signaler l'ardeur des bourgeois de Languedoc à poursuivre les animaux des forêts. Philippe-le-Bel, ayant retrouvé dans son nouveau royaume de Navarre la liberté primitive de la chasse dans toute sa plénitude, voulut étendre à ses États de Languedoc et à d'autres parties de la France la législation si libérale du pays des Vascons.

Les habitants du baillage de Revel de la sénéchaussée de Toulouse, les bourgeois de Montauban et de plusieurs autres villes rentrèrent en possession du droit de chasse par diverses chartes de 1357 et de 1371 (1). Charles IV, donnant un caractère plus général à ce retour au droit

(1) Il donna également licence aux habitants d'*Essonne*, *Château-Thierry* et *Azy* de chasser, prendre lièvres aux champs, vignes, et partout hors la forêt (an 1301).

(Ernest Julien, *La Chasse*; page 104.)

commun, déclara la chasse entièrement libre hors des forêts du roi ou des *garennes* (1).

Cependant les *garennes* établies par le bon plaisir des gentilshommes tendaient toujours à se développer abusivement; elles devenaient l'occasion de vexations incessantes; les rois et les parlements firent de nouveaux efforts pour imposer des bornes à des créations nouvelles. Toute garenne qui n'avait pas la consécration du temps ou d'une ordonnance royale fut condamnée à être détruite (2).

Les garennes furent donc, jusqu'au milieu du XIVe siècle, le refuge du privilége féodal de chasse et de pêche. Ce fut dans ces seuls enclos que le noble put exercer son privilége; en dehors de ces lieux réservés, la liberté de la chasse constitua le droit commun du peuple et de la bourgeoisie, sous des réserves de police, interdisant l'usage de certains filets et engins de destruction et à la charge de payer aux seigneurs quelque redevance en nature.

Or, les garennes furent absolument inconnues dans les États pyrénéens, non-seulement au sein des hautes vallées indépendantes, mais dans les comtés et vicomtés des basses terres. Nous n'avons qu'une exception à signaler, et celle-ci fut due incontestablement à l'influence de la France; car nous la rencontrons dans le Bigorre, contrée où la monarchie française exerça de bonne heure, à la suite de revendications judiciaires, une certaine autorité politique. Dans cette province, les roturiers ne jouissaient pas du droit de chasse. Le *Fors* de 1099 portait défense

(1) Personnes non nobles, dit l'art. 1er de l'Ordonnance de 1322, peuvent chasser partout hors garennes, à chiens, à lièvres et conins; à lévriers ou chiens courants, ou à chiens, à oiseaux et à bâtons; mais ils n'y peuvent tendre quelconques engins que ce soient, de jour ou de nuit, « à grosses bêtes, s'ils n'ont titres. » (*Ibid.* p. 107.

(2) Ordonnances de mars 1350, août 1352, 1353 et 1355.

(Ernest JULIEN, *La Chasse*, page 109.)

de pêcher, chasser, avoir autours, de tenir taverne et étalons, tous priviléges exclusivement réservés aux nobles et aux monastères. Ne généralisons pas trop, toutefois, la portée de cette interdiction; car, dans les hautes vallées, la chasse était permise, même dans les forêts de l'abbaye de Saint-Savin, à la condition, pour le chasseur, de porter au monastère la peau et l'épaule droite des sangliers, des cerfs et des izards.

Il en était de même dans le val d'Azun. En 1262, les habitants de la baronnie d'Esparos réclamèrent la restitution des droits de chasse, qu'ils avaient possédé, disaient-ils, *de toute ancienneté*. Le comte Esquival fit droit à leur demande, à la charge de lui payer une légère redevance. Les coutumes des quatre vallées conféraient la même faculté à tous les habitants; les bourgeois de *Maubourquet* avaient un privilége analogue. *(Le Droit dans les Pyrénées,* pages 365 à 370.)

CÉNAC-MONCAUT.

(La suite au prochain numéro.)

NOUVEAU PROJET

DE

JONCTION DE L'OCÉAN A LA MÉDITERRANÉE

Par Cette et Bordeaux

Nous avons raconté, dans la *Revue* du 10 février, le projet de M. Foncin, relativement à l'ouverture d'un canal maritime entre l'Océan et la Méditerranée, pour permettre à nos flottes de se réunir, sans tourner la Péninsule et sans passer sous le canon de Gibraltar. L'idée de ce canal, dont la réalisation serait incalculable pour la prospérité de Bordeaux et du Sud-Ouest, a rapidement fait son chemin. Depuis la savante conférence de M. Foncin, de nouveaux projets sont venus confirmer la justesse de ses vues. Aujourd'hui, il nous en arrive un autre, dépassant les premiers en hardiesse, mais dont l'exécution est peut-être plus facilement réalisable. Nous le mettons sous les yeux de nos lecteurs, afin qu'ils puissent le comparer avec celui de M. Foncin.

A.

A Son Excellence M. le Maréchal Vaillant.

MONSIEUR LE MARÉCHAL,

Votre Excellence daigna s'occuper du percement de l'isthme de Suez et elle avait un projet qui aurait rendu inutile la coupure à grande section de l'isthme, pour faciliter la réunion de la mer Rouge à la Méditerranée.

Aujourd'hui, le midi de la France s'occupe presque unanimement de la construction d'un canal maritime, reliant l'Atlantique à la Méditerranée, afin d'éviter à nos navires le détour par Gibraltar. Au point de vue stratégique, cette entreprise aurait des résultats incalculables pour notre marine militaire. Le mot : *la Méditerranée n'est qu'un lac français* deviendrait une vérité, car nous ne serions plus obligés de passer sous les canons de Gibraltar et nous pourrions, à tous moments, renforcer notre armée navale dans la Méditerranée : notre magnifique colonie algérienne serait plus efficacement protégée.

Mais par quels moyens la jonction des deux mers doit-elle être faite ?

Est-ce au moyen d'un canal maritime, en agrandissant et en complétant celui de Riquet?

Les opinions sont très divisées à cet égard.

N'y a-t-il pas lieu de craindre que, lors des grandes sécheresses de l'été, l'eau venant à manquer pour l'alimentation du canal, les navires de fort tonnage qui se construisent aujourd'hui ne trouvent pas une profondeur de huit à neuf mètres.

On s'inquiète aussi beaucoup de la nécessité d'établir des écluses qui, sur un parcours de 170 lieues, seront très nombreuses et coûteront fort cher. Or, en voyant le temps que mettent les bateaux à franchir le canal Saint-Martin, avec un nombre bien moins grand d'écluses que celui nécessaire au canal maritime, il n'y a pas de doute que la navigation n'y soit bien différente et n'entraîne de longs délais.

En outre, pendant l'hiver, les glaces pourront aussi apporter des entraves à la navigation, et les réservoirs sur lesquels on pourrait compter pour l'alimentation du canal maritime étant congelés, ne pourront fournir l'eau nécessaire à une navigation régulière.

Un autre système s'impose aux réflexions et à l'étude des hommes de science, il s'agirait d'examiner s'il ne serait pas plus simple d'établir une voie ferrée destinée à transporter les navires de tout tonnage.

En 1845, un officier du génie français, M. Guillemont, proposait de construire un chemin de fer qui pourrait transporter des navires de ligne de 120 canons; il entrait, à ce sujet, dans des détails techniques qui paraissaient prouver la facilité d'exécution de ce projet.

Enfin Sir W. Harris, major des ingénieurs de Bombay, avait proposé un pareil système pour la traversée de l'isthme de Suez à Péluse. M. James Acland, vers la même époque, faisait des lectures à la Bourse de Manchester, sur la facilité qu'on rencontrerait à transporter par chemin de fer des vaisseaux de mille tonnes de la Mersey à Manchester. Ainsi il résulte de ces renseignements que la science n'est point impuissante à résoudre la question qui nous occupe, qu'il ne s'agit que d'examiner attentivement dans tous leurs détails les projets de MM. Guillemont, W. Harris et James Acland. Par un moyen de cette nature, le pont de Bordeaux et le pont métallique ne seraient plus un obstacle à l'exécution de la jonction des deux mers; les écluses seraient supprimées et la traversée de Bordeaux à Cette s'effectuerait avec une rapidité merveilleuse.

Ces réflexions m'ont été suggérées par la facilité avec laquelle s'opère la traction des navires sur les formes à radouber, où l'on peut monter les navires de 3 à 4,000 tonnes avec leur chargement.

J'ai été heureux d'avoir pu constater, par de patientes investigations, que les travaux de MM. Guillemont, W. Harris et James Acland ont prouvé que mon idée était réalisable. Avec des personnages ausssi compétents, je ne doute pas que des recherches ultérieures ne rallient

à nos idées les sommités de nos corps savants et de nos ingénieurs.

Nous remarquons une lacune sur laquelle MM. Guillemont et Harris font des réserves, ce serait la traction des navires, qui, d'après M. Colin, nécessiterait un nombre considérable de locomotives; or, considérant la question sous tous ces aspects, tenant compte des progrès qu'a fait la construction des machines à vapeur depuis 1846, j'arrive à cette conclusion que la locomotion des navires à vapeur pourrait s'opérer au moyen de leur propre propulseur. C'est là, je crois, une idée toute nouvelle, et avant de développer publiquement mes plans, je dirai que les roues mobilisantes sont mises en activité par la vapeur des pyroscaphes transportés et que, sous la même pression, des chaînes de touage exercent une puissance qu'on n'a pas encore songé à utiliser de cette manière.

Ce nouveau système n'exclut en rien la traction directe par des locomotives pour compléter la force et la rapidité nécessaires.

Ce système, répondant à tous les besoins, renverserait tous les obstacles, ferait de Bordeaux et d'Arcachon des ports de premier ordre, développerait les expéditions maritimes en France, rendrait à notre pays la prépondérance d'une puissance maritime hors ligne, leur restituerait ses marchés de l'Inde et lui permettrait de fonder et d'étendre cette magnifique colonie de Cochinchine, que les armes victorieuses de nos soldats ont donnée à la France.

Rester aujourd'hui dans l'inaction, Monsieur le Maréchal, c'est rétrograder, c'est tuer l'avenir. L'Angleterre nous le prouve : pendant des siècles, elle a fait d'immenses sacrifices pour soutenir ses colonies du *Far-East*, et aujourd'hui elle en recueille les fruits. Avec cette patience d'assimilation qui distingue si éminemment la

race anglo-saxonne, elle a inféodé à ces nouveaux sujets ses habitudes, ses mœurs, ses usages, et sûre de son œuvre, elle peut leur dire hardiment : *govern yourself*, car elle sait que ces pays sont et resteront anglais.

Inspirons-nous donc de ces exemples, profitons de notre position territoriale la plus magnifique du monde.

Cessons de passer sous Gibraltar, ouvrons au commerce maritime de toutes les nations un passage libre, rapide, et relions cet antique Orient, berceau de notre civilisation, à cette Europe, qui l'a si rapidement devancé, dans les arts, les sciences et l'industrie.

Ces idées, Monsieur le Maréchal, me sont inspirées par un sentiment profond de patriotisme et aussi par une ferme conviction.

J'ose espérer que vous ne daignerez voir en moi que le désir d'appeler sur ce projet l'attention d'un ami de la science dont l'approbation est si précieuse.

C'est avec l'espoir d'une si douce récompense pour mes longs travaux, que je suis, avec le plus profond respect, Monsieur le Maréchal, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur,

Dr Télèphe Desmartis,

Président de la Société humanitaire et scientifique du Sud-Ouest de la France.

Bordeaux, le 6 mars 1870.

LES INTRIGUES DU 9 THERMIDOR

(*Suite et fin*)

Barrère y allait aussi. « Après s'être égayés, dit Thiers, ils sortaient des bras de leurs courtisanes, pour revenir à Paris, au milieu du sang et des rivalités. » A l'époque où nous sommes arrivés, 1er pluviôse (20 février 1794), la désunion entre les deux comités existait déjà.

On ménageait encore Robespierre ; le Comité de sûreté générale surtout, le moins irréprochable, ne procédait, à son égard, que par la voie des concessions. Cette attitude courtisanesque allait faire sacrifier les Dantonistes.

Dans le procès de Danton, c'est encore Vadier, instrument passif des volontés de Robespierre, qui va énoncer à la tribune l'acte principal de l'accusation. Sa duplicité, dans cette circonstance, est d'autant plus apparente, que, quelques jours auparavant, le 5 pluviôse, Vadier lui-même, attaqué par les amis de Danton, est protégé par Danton, dont il rédigeait, au Comité de sûreté générale, la sentence de mort.

Après la chute des Dantonistes, la Terreur redoubla d'énergie et d'activité. Les exactions de toutes sortes furent portées à leur comble.

La France entière était sillonnée d'agents secrets, porteurs de pleins pouvoirs signés en blanc-seing, qui exaltaient jusqu'à la démence le zèle révolutionnaire. Ce n'était plus l'ardeur des convictions qui poussait le monde en avant ; non, c'était tout simplement l'appréhension du passé qui faisait donner des gages au présent, pour pallier

la vergogne *des indulgents et des corrompus*. Presque tout le Parlement de Toulouse, les fermiers-généraux et un grand nombre de citoyens de l'Ariége, dont nous ne voulons pas citer les noms, furent englobés dans cette fournée exceptionnelle.

L'extravagance du Comité de sûreté générale excitait l'indignation de Robespierre, mais il n'osait ni le faire renouveler, ni le faire abolir. Pour mieux le surveiller et pour établir un contrôle direct sur les membres qui le composaient, de concert avec Couthon et Saint-Just, il fit créer un bureau de police au Comité de salut public.

Cet empiètement sur les attributions du Comité de sûreté générale alarma Vadier et ses amis Voulland, Amar, Jagot et Louis, du Bas-Rhin, qui se crurent définitivement perdus.

Sans plus d'hésitation, ils s'associèrent alors avec Barrère, Collot-d'Herbois, Tallien, tous ceux en un mot qui sentaient leur existence menacée, et combinèrent ensemble la perte de Robespierre.

Le hasard les servit à merveille, en leur faisant découvrir la ridicule conspiration de Catherine Théos.

Vadier se chargea du rôle d'accusateur public.

Son réquisitoire, où la bouffonnerie le dispute à la plus horripilante des insultes, révèle au grand jour la ténébreuse complicité de ces personnalités véreuses, qui dissimulaient leur sinistre projet sous le cynisme de l'incrimination.

Sacrifia-t-on Robespierre au respect du principe républicain ?

Examinons ce formidable problème.

Les grandes voix tribunitiennes qui avaient enfanté la Révolution étaient muettes dans l'exil ou dans la tombe.

Les ardents coryphées qui avaient applaudi les éloquents discours de Vergniaud et de ses amis de la Gironde, trem-

blaient pour leurs anciens votes, et les créatures serviles qui se prosternaient naguère devant le dictateur de l'opinion publique, se sachant coupables de hideux méfaits, avaient peur du juste châtiment que leur réservait Robespierre.

Vadier, pour ses concussions, Collot-d'Herbois, pour ses cruautés à froid, Tallien, pour ses criminelles faiblesses, Cambon, Barrère, Billault-Varennes, pour les mêmes motifs, voulaient à tout prix se débarrasser d'un homme qui, d'une ligne, pouvait envoyer leurs têtes sur l'échafaud. Vingt ans après, quand toutes les passions de cette époque étaient éteintes, Cambon faisait un jour cet aveu : Nous avons envoyé Robespierre à la guillotine, parce qu'il voulait nous y envoyer (1). Ajoutons, pour faire la part de chacun, que trop souvent Robespierre appelait crime toute faiblesse dont il était exempt. Ce qui explique la terreur folle qui s'empara de la Convention presque tout entière, quand elle vit poindre sa dictature, et l'unanimité avec laquelle elle le mit hors la loi. Et ce qui prouve surabondamment la complicité de la majorité de la Convention, c'est que l'acte d'accusation contre Robespierre ne fut énoncé à la tribune qu'en l'absence de ses dévoués admirateurs, lorsqu'il se trouvait en quelque sorte sans défense. On accuse Robespierre d'avoir égorgé la République :

Cela est un injuste reproche.

Qu'il ait commis des fautes capitales, on ne peut le nier ; mais y eut-il criminalité dans sa pensée ? Evidemment non !

Si l'on se place au point de vue du farouche enthousiasme de cette époque, on ne sera point étonné de sa conduite politique.

(1) *Mémoires d'un Bourgeois de Paris.*

D'une incorruptibilité à toute épreuve, sincèrement républicain, s'étant imprégné à l'excès du sentiment démocratique, il voulait que tout le monde n'eût qu'un seul but et qu'une seule pensée : le triomphe de la République.

Sa monomanie lui paralysait la conception des passions humaines ; et de cette oblitération de son cerveau naissait sa sourde rage contre tous ceux qui désapprouvaient ou seulement blâmaient ses propositions. C'était une conscience, mais ce n'était point un homme d'État. Ce fut son malheur. Il pensait le bien, mais il ne savait l'accomplir qu'à l'aide du bourreau. Entre lui et ses ennemis, la lutte ne devait pas être de longue durée ; il devait forcément succomber sous leurs habiles machinations.

Un des plus acharnés était Vadier. Ayant été élu deux fois président de la Convention nationale, président du Comité de sûreté générale, président de la Société des Jacobins de Paris, cet homme a joué, dans cette ténébreuse époque, un rôle des plus considérables. Nous l'avons étudié, depuis 1776, dans toutes les phases de sa carrière, et nous l'avons vu tour à tour royaliste à Pamiers et à l'Assemblée constituante, meneur de parti pendant la session de l'Assemblée législative, et enfin démagogue sous la République et courtisan de Robespierre.

Il va se montrer sous un nouveau jour : thermidorien et contre-réactionnaire de la réaction thermidorienne.

On connaît les résultats de cette mémorable séance du 9 thermidor (27 juillet 1794) qui se termina par l'arrestation des deux Robespierre, de Couthon, de Lebas, de Saint-Just, de Henriot, etc.

La réaction triompha ; les pères des conservateurs du XIXe siècle naquirent ce jour-là ; on escamota la république au profit des intérêts personnels et l'on prépara de la sorte le terrible despotisme impérial.

A partir de ce jour, le Comité de sûreté générale devint plus puissant que jamais, et dans la séance du 26, sur la motion de Baudot, soutenue par Vadier, qui la fit adopter, la Convention décida que toutes les dénonciations contre les autorités ou membres des autorités révolutionnaires seraient portées directement à ce comité.

C'était la consécration de leur impunité et l'inauguration d'une grotesque oligarchie. Le sentiment de la dignité humaine se réveilla dans l'âme du député de Versailles, Lecointre, qui osa formuler un acte d'accusation contre Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barrère, du Comité de salut public, Vadier, Voulland, Amar et David, du Comité de sûreté générale.

Vadier, indigné que les soupçons pussent l'atteindre, *lui,* monte à la tribune un pistolet à la main.

Mais hâtons-nous de dire que ce ne fut qu'une misérable comédie : ce pistolet n'avait pas d'amorce.

Lecointre, le 15 fructidor (1er septembre), fut appelé un calomniateur, mais il est vrai d'ajouter que, quoique écartée, son accusation subsistait toujours, et qu'on procéda, ce jour même, au renouvellement de plusieurs membres des deux comités. Vadier fut exclu, Clauzel le remplaça.

En quittant le fauteuil présidentiel du Comité de sûreté générale, Vadier n'est plus à l'abri de ses impunités ; il abdique sa puissance occulte ; il redevient un simple conventionnel sur lequel ses ennemis vont enfin pouvoir se venger. Lecointre recommence son accusation, appuyée de celle de J.-B. Darmaing, et, cette fois, la Convention décide qu'il y a lieu à prendre des informations.

Notons, en passant, que dans l'acte d'accusation forgé contre lui, la Commission n'osa pas dire toute la vérité. Cette vérité aurait compromis un trop grand nombre de

ses juges; on aima mieux se taire et voiler d'un secret une des plus grandes pages de l'histoire.

Ici se rattache l'envoi d'une pièce anonyme désignée sous la mention de : Dénonciation des habitants de Foix, et d'une autre signée par Marie Cazes, épouse du citoyen Bardou.

Cette dernière est très importante.

La première, quoique très intéressante par l'énonciation des griefs qu'elle impute à Vadier, nous nous abstenons de la reproduire, parce que l'histoire n'est pas un commérage, et que l'absence des noms *biffés* nous en fait suspecter la véracité.

L'esprit d'une haine implacable y domine d'un bout à l'autre. Elle laissse tout deviner, mais elle ne dit rien, absolument rien de positif. On y glisse que tout le monde est convaincu au fond des consciences, sans préciser aucun fait. Que dis-je ! des faits, oui, on en énumère quelques-uns, nous allons les lire dans le rapport de Saladin.

III

Après avoir entendu la deuxième accusation de Lecointre, la Convention avait nommé une commission de vingt-et-un membres pour examiner la conduite des députés incriminés. Saladin en fut le rapporteur.

Dans la séance du 12 ventôse (3 mars 1795), il lut son rapport à la tribune. Vadier y est accusé d'avoir fait condamner à mort, entre autres citoyens de Pamiers, un père de famille (Cazes), dont tout le crime était d'avoir refusé sa fille en mariage au jeune Vadier, d'avoir fait traduire au tribunal révolutionnaire une foule de citoyens de la même commune (Montaut), et d'avoir écrit à l'accusateur public que ce serait une calamité générale ; s'il

pouvait en échapper un seul.... Il arrive à l'oppression exercée par ces anciens comités sur la Convention nationale.

Les membres, ajoute-t-il, n'avaient plus le droit d'émettre leur opinion ; on les arrêtait sans consulter l'Assemblée ; le mandat d'arrêt de Danton, Lacroix, Phelippeaux et Camille Desmoulins n'annonce aucun motif, n'était pas même signé..... Enfin, après avoir retracé les divisions funestes entretenues par ces tyrans dans la Convention, leurs dénonciations perpétuelles contre les patriotes les plus énergiques; après avoir annoncé que Vadier, Billaud, Collot et Barrère étaient les principaux auteurs de la conjuration tramée contre le peuple, le rapporteur termine en disant que la Commission des vingt-et-un estime qu'il y a lieu à poursuivre.

Le président ayant aussitôt mis aux voix la proposition de l'arrestation immédiate, une immense majorité se lève pour l'adoption. Tous les députés incriminés furent arrêtés le lendemain, un seul excepté, Vadier. La veille, après avoir assisté à la séance de la Convention, il rentra chez lui, empila son argent dans deux grandes caisses, et, suivi d'un paysan de l'Ariége, s'enfuit en Belgique. Les sommes emportées par Vadier s'élevaient à près de six cents mille francs. Elles provenaient, dit Marie Cazes, en grande partie des extorsions commises par Vadier sur quelques familles de son pays, de ses trafics avec l'ancien fermier-général Dupin et de quelques autres manœuvres tout aussi peu avouables. En 1795, l'immoralité de cet infidèle mandataire du peuple était telle, que l'on ne l'appelait plus *que l'exécrable vieillard aux soixante ans de vertus*, épithète que Vadier se plaisait à se donner à lui-même dans ses jours de bonne humeur.

Le 12 germinal (1er avril 1795), malgré son évasion, il fut condamné, ainsi que ses complices, au bannissement.

Mais Vadier contumace ne peut supporter l'humilia-

tion de son jugement. Ce vaniteux vieillard éprouve le besoin de faire du bruit ; il médite la journée du 2 prairial.

Alard, ce hideux personnage et sa créature damnée dans l'Ariége, lui sert d'intermédiaire dans cette ténébreuse affaire.

La Convention envahie ne se laissa pas intimider et, à quelques jours de là, Alard fut arrêté.

Vadier rentra en France au mois de floréal 1796, ramifié à la vaste conspiration de Babœuf.

La République ne subsistait plus que de nom. La Convention, sans prestige et sans pouvoir, s'était renouvelée sous la double représentation nationale du Conseil des Anciens et du Conseil des Cinq-Cents.

Babœuf essaya alors de galvaniser le corps social atrophié par la lassitude et le découragement. Il échoua.

Vadier fut saisi comme complice et déféré à la haute-cour de justice de Vendôme, qui ne jugea ce procès que l'année suivante, le 10 floréal 1797 (30 avril), et qui l'absout du chef de complicité.

Le fils Vadier, pendant la captivité de son père, avait fomenté des troubles à Toulouse qui, hélas ! restèrent impunis ; cependant ils eurent pour résultat de faire repousser l'amnistie qui avait été demandée pour les députés bannis. Enfin le 6 messidor (24 juin 1797) le Conseil des Cinq-Cents est informé que Vadier et quelques autres condamnés du procès Babœuf sont partis pour Cherbourg, le 1er de ce mois, dans une voiture grillée, sous l'escorte d'un fort détachement de gendarmerie.

IV

Bien des années après la tourmente révolutionnaire, lorsque les passions de sa première vieillesse orageuse se

furent apaisées, Vadier recueillit ses souvenirs et écrivit des Mémoires. De ces Mémoires qui, très probablement, resteront à jamais inédits, nous ne savons que quelques mots des conversations confidentielles échangées entre le prince de Saxe-Cobourg-Saaslsfeld, roi des Belges, et l'ex-conventionnel, réfugié à Bruxelles. Le prince et le proscrit se rencontraient parfois dans leur promenade quotidienne, et quand le hasard avait réuni ces deux hommes qui, ennemis pendant la Révolution, se trouvaient rapprochés l'un de l'autre par les multiples variations de leur existence, ils aimaient à se ressouvenir de la France républicaine et à évoquer la grande ombre de ces tribuns immortels qui ont tant fait parler d'eux, et par-dessus tout, de Robespierre, dont la mort ne cessait d'affliger le cœur de Vadier. Faisant un retour sur lui-même, il disait alors : Oui, nous avons tous méconnu cet homme ; aveuglés par la passion, nous avons immolé le plus pur d'entre nous ; car il était essentiellement intégre et il ne voulait que le bien. C'est nous qui avons préparé le despotisme de l'Empire, et si Robespierre eût vécu, Napoléon n'aurait jamais asservi la France.

S'il est un fait curieux dans l'histoire, c'est bien certainement la presque identité des appréciations rétrospectives des conventionnels qui ont survécu aux désastres révolutionnaires. Les vaincus du 18 fructidor, comme les condamnés du 18 germinal, expriment la même croyance et le même hommage. Nous croyons cependant que Vadier mesurait mal le caractère de son idole posthume en affirmant que, si Robespierre eût vécu, Napoléon n'aurait jamais asservi la France. L'homme qui, ayant pour lui les Jacobins et la Commune de Paris, tomba devant une conspiration organisée, au fond d'un cachot, par la main d'une femme, et qui croyait arrêter un mouvement révolutionnaire par cette réminiscence de procureur assez

mal placée dans sa bouche : *Ne sortons pas de la légalité*, n'était pas de taille à lutter contre le vainqueur des Pyramides. (1)

Comme nous l'avons dit plus haut, c'était une conscience, et non un homme d'État, encore moins un homme d'action.

Vadier mourut à la veille de 1830, vieillard nonagénaire, immobilisé dans ses sombres colères, drapé dans les loques de sa vanité éraillée, mais portant dans son cœur l'éternel remords de cette fatale date : le 18 brumaire !

Louis Roze.

(1) On voit que nous voulons parler de la belle Marquise de Fontenay, maîtresse de Tallien et détenue à la Conciergerie, première étape de l'échafaud. On sait que c'est elle qui arma le bras de Tallien et qui le décida à porter le premier coup contre le dictateur. C'est cette participation indirecte, mais capitale, qui lui a valu, auprès de certaines gens plus soucieux du côté poétique des choses que de l'austérité des faits historiques, le surnom de *Notre-Dame-de-Thermidor*.

REVUE DES BEAUX-ARTS

Il y a quelque temps, la *Revue* signalait à ses lecteurs la négligence des autorités municipales à l'endroit du Musée archéologique, et faisait voir combien cette parcimonie si regrettable contrastait avec la magnificence de notre grande cité. Les restes des monuments gallo-romains, qui faisaient jadis la gloire de la capitale de l'Aquitaine, n'ont pu encore obtenir l'aumône d'un local convenable pour les recevoir. On les rencontre un peu partout, au milieu d'une cour humide, au fond d'un jardin, sous une grange, etc. Une brochure que nous venons de recevoir sous ce titre : *Études sur le Musée de Toulouse*, par M. Roschach, nous montre que l'incurie que nous reprochions naguère à la municipalité de Bordeaux peut également s'adresser à celle de Toulouse. Ajoutons cependant que, tout compte fait, l'avantage reste encore, et de beaucoup, aux Toulousains. Les monuments épigraphiques, par exemple, ne sont pas, chez eux comme ici, entassés pêle-mêle sous un hangar, hangar qu'il est même question de vendre, à ce qu'on nous assure, et qui serait peut-être aliéné, à l'heure qu'il est, sans la courageuse résistance d'un archéologue bien connu de nos lecteurs.

Tous ceux qui s'intéressent à l'étude des Beaux-Arts liront avec fruit le livre de M. Roschach. C'est l'œuvre d'un érudit qui, dominé par le sentiment du beau, gémit de l'indifférence de ses compatriotes et leur donne des

conseils dictés par la critique la plus sage, la plus éclairée. Ses observations si judicieuses s'étendent jusqu'aux plus petits détails du domaine de l'art. Lorsqu'il s'élève à des considérations générales, sa plume s'anime, on sent que c'est un maître qui parle. Voici l'esquisse qu'il trace d'un musée de province :

« Les musées des grandes villes, qui sont, dans leur forme actuelle, une institution tout-à-fait moderne, n'ont jamais été plus nécessaires ; grâce à l'instabilité des fortunes contemporaines et à la grande transformation sociale qui s'est accomplie, les galeries de famille, les cabinets d'amateurs n'ont plus de durée. Des années d'efforts, d'amour, de lutte, de fatigues les ont créés, quelques jours les détruisent, et les hôtes charmants de tous ces palais d'un jour se dispersent aux hasards des vents, pour continuer de ville en ville leur insaisissable odyssée.

» Les collections publiques ont l'inestimable avantage de la durée. L'œuvre d'art qu'on y a reçue est arrachée au tourbillon commercial, aux aventures des enchères; elle est vraiment acquise au public, et quant aux monuments d'érudition, que le plus souvent les amateurs dédaigneraient, et qui sont des documents singulièrement expressifs ajoutés à ceux de l'histoire, quel meilleur dépôt leur pourrait-on souhaiter?

» Archives de l'art local, asiles naturels et inviolables de tous les vestiges intéressants par où le passé nous révèle ses croyances, ses passions, ses usages, les musées répondent à cette curiosité instinctive qui entraîne l'homme vers les générations disparues.

» Mais ce rôle même ne suffit pas ; il faut que, dans nos villes modernes, si froides, si uniformes, si incolores, d'où l'art est partout absent, il existe au moins un petit refuge où le beau soit honoré et visible, où le goût s'épure par la contemplation d'œuvres choisies, et où les aspira-

tions que nous éprouvons tous vers une perfection entrevue obtiennent au moins une satisfaction relative. »

M. Roschach nous apprend plus loin comment s'est fondé le Musée de Toulouse. Nous allons lui emprunter encore quelques lignes pour faire connaître à nos lecteurs cette origine, qui est celle de la plupart des musées de province.

« Les premières collections du Musée de Toulouse sont, avant tout, le résultat de la violence, le produit des confiscations révolutionnaires. Au moment où se produisit la grande commotion politique de 1790, les cabinets d'œuvres d'art et de curiosités étaient fort nombreux à Toulouse. L'ère de corruption et d'abaissement moral qui finissait avec le XVIIIe siècle, au milieu des dernières angoisses de la monarchie, avait au moins cherché à racheter ses faiblesses par un amour assez vif pour les œuvres d'art. Les grandes maisons aristocratiques, les familles parlementaires, les hommes d'argent qui avaient fait fortune, rivalisaient à cet égard d'ambition et de zèle; et malgré ces tendances générales qui accusaient peu d'élévation dans le goût des amateurs, et chez les artistes, à peu près exclusivement voués à l'exagération et à l'afféterie; un oubli complet de la simplicité et des vraies traditions du grand art, il semblait, du moins, que le culte du beau eût conservé ses fidèles dans cette France où s'écroulaient tant d'autres autels. Plusieurs cabinets de tableaux, d'antiquités et d'histoire naturelle, de riches collections de livres et de médailles jouissaient, dans le monde des artistes, d'une réputation méritée. On citait particulièrement, à Toulouse, les peintures du marquis de Bélesta, du comte Jean Dubarry, du baron de Puymaurin, de M. Daram, le médaillier et le cabinet d'antiquités de M. de Montaigut. Il y avait des tableaux bons ou mauvais, chez la plupart des conseillers au Parlement, dont les familles

n'étaient pas entièrement neuves; il y en avait dans la plupart des châteaux ou des grandes maisons rurales disséminées dans les environs; à Albi on citait la galerie créée au palais archiépiscopal par le cardinal de Bernis; près de Castelsarrazin, celle de M. de Breteuil, évêque de Montauban.

» Quand la révolution survint, les possesseurs de ces œuvres d'art furent presque tous dispersés, et lorsque la loi mit à la disposition de la nation les propriétés mobilières et immobilières des condamnés politiques et des émigrés, il se trouva de fait aux mains du pouvoir des richesses d'art très considérables, dont on essaya par des dispositions spéciales d'assurer la conservation.

» Les cabinets d'émigrés et de proscrits, les sociétés scientifiques, les établissements religieux supprimés par la loi, et en général tous les édifices du culte catholique fournirent le premier fond de ce dépôt, que l'on intitula : *Muséum provisoire du Midi de la République.* »

Nous n'ajouterons qu'un mot aux lignes qui précèdent. Nombre d'objets d'art appartenant aux collections de Bordeaux ont eu même origine que celle que M. Roschach attribue à celles du Musée de Toulouse. Mais la plupart des monuments épigraphiques, bas-reliefs, sculptures, débris de toute sorte de l'art antique, que nous possédons aujourd'hui, ont été mis à jour, au fur et à mesure de la démolition des anciens remparts de la ville, qu'ils avaient servi à construire. Ce ne sont plus les débris du culte catholique, mais bien ceux des dieux de l'Olympe. Renversées par la ferveur du christianisme naissant, ces pierres, toutes mutilées qu'elles sont, témoignent, par leurs formes colossales, de la splendeur des monuments élevés à Bordeaux durant la domination gallo-romaine.

Quand elles eurent jonché le sol, on songea à les utiliser contre les invasions des Barbares et on les encastra dans les murs de la ville où elles ont dormi pendant quinze siècles. Le même fait s'est répété à Narbonne et dans d'autres villes du midi de la France.

L'indifférence que l'on montre à l'égard des collections a des inconvénients plus graves que le dépérissement des marbres, abandonnés dans des recoins humides. Le contre-coup réagit sur le moral des artistes, et les Beaux-Arts eux-mêmes semblent atteints dans leur vie propre. Le talent le mieux doué s'étiole, s'atrophie, s'il ne se sent pas soutenu, encouragé dans ses études et ses aspirations vers le beau. La magnificence de Léon X a fait plus peut-être pour le siècle de la Renaissance que le génie des grands maîtres qui l'ont immortalisé.

Néanmoins, et tout en manquant de cette attraction puissante qui fait éclore les grands artistes, nous pouvons dire que notre cité a toujours su conserver, dans le domaine de l'art, le rang que lui assignait son importance politique. A toutes les époques, elle a produit des natures d'élite, qui avaient le sentiment du beau et ont su l'empreindre dans leurs œuvres. Le temps et l'espace nous manquent aujourd'hui pour les passer en revue, mais nous ne pouvons résister au désir de crayonner en courant la figure d'un de ces enfants de Bordeaux, dont le nom appartient déjà à l'histoire, car les veilles et les travaux ont hâté sa vieillesse. Nous voulons parler d'un des plus grands ciseleurs de l'époque, Émilien Sandaux.

Il n'est personne, dans le monde des Beaux-Arts, qui ne connaisse au moins de nom cet éminent artiste. Né à Bordeaux le 11 avril 1809, il reçut de son père, un des plus habiles orfèvres de son temps, les premières notions de l'art; il suivit ensuite avec les plus grands succès les cours de l'École de dessin de la ville, et laissa déjà de-

viner ce qu'il serait un jour. Il avait à peine atteint sa dix-septième année, lorsqu'il résolut d'aller demander à Paris cette célébrité que rêve toute nature d'élite. Les recommandations que lui avaient fait obtenir ses brillantes dispositions le firent entrer dans l'atelier de Gozona, un des premiers artistes de l'époque. Le jeune Sandaux justifia, dès ses débuts, les espérances qu'on avait conçues de lui, au point que Gozona ne put s'empêcher de s'écrier devant tous ses élèves, en voyant les premiers essais de sa nouvelle recrue : « Voilà un garçon qui fera un artiste hors ligne. » Ces paroles avaient d'autant plus de poids dans la bouche de celui qui les prononçait, que, de l'avis de tout son entourage, Gozona était on ne peut plus sobre de louanges.

Quelques années plus tard, Émilien Sandaux, réalisant les prédictions de son maître, était cité parmi les premiers artistes ciseleurs et compositeurs de la capitale. De 1832 à 1854, il figure dans les concours publics d'artistes et y reçoit les premières récompenses. Son nom se trouve accompagné des éloges les plus flatteurs dans les rapports publiés par les commissions artistiques. Choisi en 1855 par la préfecture de la Gironde et envoyé à Paris pour faire un rapport sur l'Exposition des Beaux-Arts, il termina cette mission au moment où un accident vint l'obliger à suspendre ses travaux d'art, qu'il n'a pu reprendre que plusieurs années après. Parmi les artistes de mérite qu'il a eu la gloire de former, nous citerons seulement Martin et Charles, ses deux plus habiles élèves, qui, après l'avoir longtemps secondé, sont morts successivement, de 1860 à 1868, laissant leur nom attaché au sien.

Pour résumer d'un mot le mérite d'Emilien Sandaux, nous dirons que, de l'avis de tous ceux qui ont pu apprécier ses œuvres, son nom vient se placer naturellement à

côté de ceux de Philippe Ancelin et de Benvenuto Cellini.

Ajoutons un trait de ressemblance de plus avec les grands maîtres qu'il a pris pour modèles. Émilien Sandaux, comme nous avons pu nous en convaincre nous-même, a voulu approfondir, jusque dans les détails secondaires, tout ce qui touche à sa profession. La minéralogie et la chimie lui sont aussi familières, du moins dans leur partie pratique, que les secrets de l'art dont il est un des plus illustres représentants dans notre cité.

Cette esquisse sur Émilien Sandaux serait incomplète, si nous passions sous silence son habileté extraordinaire à dresser des chiens-phénomènes. Son fameux *Toutou*, qu'il faisait jouer aux dominos, est resté dans les souvenirs de tous les habitants de Bordeaux, et le célèbre *Souris*, ce héros à quatre pattes qui sauva un enfant tombé dans un vaste bassin rempli d'eau, et qui, les jours de pluie ou de soleil, se couvre d'un parasol proportionné à sa taille, est aujourd'hui un personnage historique digne en tous points de son aîné.

Revenons encore aux Musées. Si les Mécènes font aujourd'hui défaut à Bordeaux et à Toulouse, il n'en est pas de même à Pau. La *Revue* a fait connaître dans un de ses derniers numéros le magnifique cadeau que le musée de cette ville a reçu le 1er janvier du prince de Viana. Nous recevons à ce sujet d'un de nos correspondants de Pau les lignes suivantes que nous nous empressons de reproduire :

M. Gaston de Béarn, prince de Viana, a été récemment nommé chevalier de la Légion d'honneur. Les mérites de ce jeune capitaine d'état-major lui avaient déjà valu plusieurs ordres étrangers. Ces distinctions sont la légitime récompense d'une carrière remplie par des études soli-

des, des traits de bravoure et de générosité. De l'École de Saint-Cyr il passa, en 1861, dans celle de l'état-major, où, après un brillant concours, il fut classé le quatrième. A sa sortie, il fut attaché, en qualité de lieutenant, au 2e chasseurs à Chartres. Le repos de la garnison ne convenait point à l'âme active de l'imberbe officier qui demanda, comme un privilége, d'accompagner le 5e hussards au Mexique et d'aller faire ses premières armes sur ce champ de bataille lointain. Durant deux années, le prince de Viana fut en expédition permanente, toujours à cheval par des routes poudreuses, cherchant et trouvant aventure. Il guerroya principalement à la suite du colonel Cluichamp, opérant à la tête du 1er zouaves, dans le Michoacan, et se signala à Matchuala, San-Louis-de-Potosi, etc.

Sa vigueur, son coup-d'œil tacticien se manifestèrent surtout au combat de Colorado, où le 5e hussards, après vingt-deux heures de marche, mit en déroute une bande de guérillas deux fois supérieure en nombre. Dans cette lutte, engagée à l'arme blanche, le jeune officier occit plusieurs Mexicains de sa vaillante épée. Cette action d'éclat, constatée dans ses états de service, lui valut d'être proposé pour la croix qu'il vient de recevoir tardivement. Quelque temps après sa rentrée en France, il donna sa démission qui pourrait bien n'être que provisoire, en raison de son tempérament militaire. Son courage, digne des anciens preux de sa race ou des soldats qui firent vingt pas sans trembler sur le pont d'Arcole, est rehaussé par une intelligence supérieure qui le rend propre à tout ce qu'il voudra tenter. Depuis qu'il est descendu de son cheval de bataille, M. le prince de Viana se délasse dans la pratique du bien et le culte des Beaux-Arts.

STAHL.

Bordeaux. — Imprimerie centrale A. de Lanefranque, rue Permentade, 29-35.

LES ARCHIVES DE VICTOR-EMMANUEL

La duchesse de Bourgogne trahit-elle la France sous Louis XIV?

Me trouvant en mission à Turin, il y a quelque temps, et faisant des recherches aux Archives royales, où est déposée la correspondance privée de la maison de Savoie, je pensai à cette jeune et intéressante duchesse de Bourgogne, Marie-Adélaïde de Savoie, qui épousa le second Dauphin, et sur laquelle, après la guerre de la succession d'Espagne, planèrent de si graves soupçons. Je ne m'exagérais pas l'autorité de Duclos, si souvent incertain, quand Saint-Simon lui manque. Mais je me souvenais de ce mot qu'il prête à Louis XIV sur le compte de cette princesse, lorsqu'elle mourut, à la fleur de l'âge, en 1713, et que ce roi se mit à fouiller dans quelques brouillons de ses lettres avec Mme de Maintenon : « La petite coquine! elle nous trompait. » Je voulais vérifier, autant que possible, cette accusation dans les lettres mêmes de Marie-Adélaïde; non dans celles qu'elle écrivait à Mme de Maintenon, qui ne pouvaient me rien fournir et dont Sainte-Beuve a parlé dans ses *Causeries du Lundi*, mais dans ses lettres intimes et de famille, la plupart inédites : lettres à son père au nombre de dix, toutes de *bonne année* et pas plus fréquentes que ces vœux mêmes; lettres à sa mère, fille du duc d'Orléans, frère de Louis XIV, plus expansives et plus nombreuses; lettres enfin à la fameuse Jeanne-Baptiste de Nemours, sa grand'mère, qui lui avait tracé la conduite qu'elle avait à tenir à la

Cour, et dont l'âge, la tendresse, la haute raison inspiraient un plus confiant abandon. Qu'avons-nous vu dans ces missives? Partout des regrets de se trouver dans un parti contraire à celui de ses parents; partout des marques d'amitié et d'estime de son héroïque sœur, la reine d'Espagne, dont la position n'était pas meilleure que la sienne; partout enfin, à côté de ces regrets qui étaient le cri de la nature, et non un signe d'infidélité, une joie immense d'être en France et à la Cour. Elle compte le nombre de fois qu'elle a vu le roi, elle énumère les présents dont il la comble, malgré la conduite du Piémont, et souvent elle fait éclater une vraie satisfaction de nos succès, qui étaient la ruine de ses parents. « Je suis enchantée de la prise de » Barcelone, avait-elle écrit déjà à sa grand'mère, en » 1698; et maintenant, 1703, je me réjouis de la victoire » du duc de Rivière, notre allié; c'est que je suis *bonne* » *Française* et que je fais tout ce que vous m'avez or- » donné à l'égard du roi et de Mme de Maintenon dont je » suis les avis.... Je sens bien tout ce qui peut plaire au » roi, *auquel je suis aussi attachée* que vous le pouvez » désirer.... Comment ne lui serais-je pas attachée? Il » est plein de bontés pour moi. Je l'ai vu, la première » fois, à Versailles, la deuxième fois à Fontainebleau....; » maintenant je vais le voir chaque soir.... Je veux faire » tout ce qui dépendra de moi pour continuer d'être heu- » reuse.... surtout j'apprendrai bien à écrire.... L'on me » reproche ici souvent la honte d'une femme mariée » (mariée à treize ans et en ayant quatorze, quand elle » écrivait ces paroles), qui a un maître pour une chose » aussi commune... mais j'y parviendrai... ce maître s'y » donne beaucoup.... Je crois, ma chère grand'maman, » que je ne vous donnai guère de joie, il y a treize ou » quatorze ans, et que vous auriez bien voulu un garçon. » Mais je ne puis douter, par toutes les bontés que vous

» avez eues pour moi, que vous ne m'ayez pardonné d'avoir » été une fille. On les reçoit fort mal ici. Je désire ar- » demment que vous n'en ayez pas davantage... Et puis, » pensez que je fais tout ce que vous voulez.... M. du » Coudray vous le dira. Il est très-content de la France, » et il a raison, dit-elle en 1702; *car c'est un beau et* » *bon pays*....—Mais, ajoute-t-elle en 1706, même après » la bataille de Turin, après laquelle on croyait le Piémont » sauvé, mais je ne puis voir sans larmes la situation de » ma famille.... ma mère et vous, en voyage, par des » chemins affreux, avec des chaleurs étouffantes, et » fuyant devant les Français, mes frères malades, mon » père exposé à de nouvelles traverses... je pleure sou- » vent.... Quand viendra le temps, s'écrie-t-elle en 1709, » où l'on se pourra parler franchement de beaucoup de » choses dont on est obligé de garder le silence présen- » tement? Il y a longtemps que la guerre dure. *Je crois* » *qu'il n'y a personne de tous ceux qui la font qui n'en* » *désire la fin*, et malgré cela elle continue. » Puis, craignant d'en avoir trop dit, en parlant d'une lassitude que la France ressentirait comme les autres, quoique ce ne fût que trop connu en cette année 1709, elle se hâte d'ajouter : « Plus vous verrez le fond de mon cœur, » plus vous connaîtrez qu'il est tel qu'il doit être, et fort » sensible à ce qui ne contribue point à la tranquillité; » mais je sais ce que *le sang et le devoir m'ordonnent.* »

Il y a pourtant trois lettres où cette aimable princesse semble en dire trop, où elle se laisse trop aller peut-être à ses affections de famille, quoiqu'elle eût vingt-quatre ans, lors de la première de ces lettres, et qu'elle pût comprendre la conséquence de ses paroles : « Puisse » cette année nouvelle, écrit-elle à son père le 31 dé- » cembre 1708, mettre fin à mon malheur, en nous réu- » nissant ensemble! Je vous importune peut-être, mais

» que je puisse au moins vous exprimer ma tendresse une » fois par an ! Oui, votre intérêt est l'unique but de mes » désirs, et il est si fort imprimé dans mon cœur, que » *rien ne me fera jamais souhaiter contre.* » Elle va » même plus loin, dans une lettre postérieure qui est du 16 février 1711 : « Il n'est qu'une chose qui manque à » mon bonheur, mon cher père, et une chose qui me » tient bien au cœur : Je ne m'accoutumerai jamais à » être dans des intérêts *différents des vôtres,* et je vous » assure que *mon devoir a beau m'y obliger,* la nature » prend toujours le dessus, et je ne puis m'empêcher » *de faire continuellement des vœux pour vous.* Pardon- » nez mes longueurs en faveur d'une fille que la seule » tendresse fait parler, et qui voudrait vous savoir con- » tent, tranquille et *glorieux.* » La troisième lettre est adressée à sa mère. Elle est de la même année, mais du 13 décembre. Là, ce ne sont pas des vœux pour la gloire d'un père ; c'est plus que cela, ce sont des confidences touchant la future paix ; et voilà peut-être ce qui déplut à Louis XIV, s'il en découvrit la trace dans les papiers de la jeune princesse. « Je ne puis pas, dit-elle, » être aussi retenue que vous, ma chère mère, pour par- » ler de la paix, et il faut absolument que je vous en dise » tout ce que j'en pense. Nous avons eu aujourd'hui un » courrier d'Angleterre qui confirme encore l'espérance » que j'en ai. C'est à Utrecht où l'on tiendra les confé- » rences, et elles commenceront le 12 du mois prochain. » On ne ferait point toutes ces avances, si on n'était pas » dans une véritable résolution de conclure une paix tant » désirée de tout le monde et nécessaire à toute l'Europe. » Il n'y a que l'Empereur qui n'en veut pas entendre » parler ; mais, quand il sera tout seul, il faudra bien » qu'il y vienne. Cela leur est ordinaire de faire les diffi- » ciles. A la dernière paix, ils en firent autant. »

Telles sont ces trois lettres de la duchesse de Bourgogne; voilà les vœux dont elle demande pardon à ses parents, justifiant ceux-ci par leur réserve, comme elle s'excuse elle-même par sa tendresse; voilà ces confidences enfin, qui sont la suite de ses aspirations, et me paraissent inoffensives et innocentes comme ses vœux mêmes. Louis XIV avait éprouvé des revers dans la guerre de la succession d'Espagne, et l'attitude hostile de la Savoie était une des causes pour lesquelles il n'avait pu procurer à la France tous les dédommagements qu'il s'était promis. Ses déceptions et ses traverses influèrent sur ses jugements, à l'égard d'une princesse qui était *bonne Française*, comme elle le disait à son aïeule, et aimait fort *ce beau et bon pays de France*, mais qui, à l'âge où elle avait dû quitter sa famille et les tendresses maternelles, à l'âge de 13 ans, était trop jeune pour pouvoir s'en passer, et trop grande pour les oublier. « *Les Piémontais !* » disait-elle à la fin de ses confidences, relatives à la Paix, pour en bien indiquer et l'excuse et la source. « *Enfin je pourrai voir des Piémontais en ce pays, et m'entretenir de ma chère famille !* »

Nous n'avons pas poussé plus loin nos recherches sur les relations de la Maison de Savoie avec la France à cette époque. Ces relations ne changent pas sous le règne de Louis XV, c'est-à-dire qu'elles sont, comme par le passé, variables, incertaines, et parfois hostiles.

Quant à l'époque de la Révolution, des documents récents, et surtout la Correspondance officielle de celui qui finit par tout attirer à lui, dans ces temps fameux, en disent assez pour ôter à chacun l'espoir de faire des découvertes et l'envie de le tenter.

Bordeaux, 8 avril 1870.

COMBES,
Professeur d'Histoire à la Faculté des Lettres.

UN HOMME PRESCRIT

OU

LE ROYAL MARTYR DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

(Suite)

Nous avons dit que le Dauphin, après sa sortie du Temple, avait été dirigé sur la Vendée. Nos lecteurs se rappellent sans doute les diverses particularités et les témoignages que nous avons cités dans les livraisons précédentes, pour constater son arrivée dans ce pays. Charette, accompagné de deux autres généraux vendéens, vint le visiter dans le château de M. Thor de la Sonde, où on l'avait retiré. Cet intrépide chef comprit bientôt combien il lui serait difficile de défendre l'enfant royal dans un pays livré à tous les hasards de la guerre et par suite de la trahison. Ses appréhensions ne se révèlent que trop dans l'ordre du jour suivant, que nous avons déjà cité et que nous reproduisons ici comme document d'une haute valeur historique. Un exemplaire de cette proclamation signée par tous les chefs de l'armée vendéenne se trouve aux Archives de la Préfecture de police :

. . . . . .

. . . . . .

« Je ne serais point étonné que, sous peu de jours, le fils trop malheureux de l'infortuné Louis XVI fût arraché, malgré moi, de son asile et livré à ses persécuteurs!.... Pauvre enfant! quelle destinée est la tienne!... Unique et débile reje-

ton de ce grand arbre tranché par le glaive, tu n'as recueilli de tous qu'un héritage de malheur, et pour y mettre le comble, *à peine soustrait à la férocité de tes bourreaux*, tu vas devenir victime de la trahison de tes défenseurs, plus féroces qu'eux.... Non! non! tant qu'un souffle de vie animera mon existence, la tienne est assurée! Tant que je jouirai de la liberté, tu garderas la tienne! Ma vie est à toi, comme elle fut à ton père; mon sang a coulé et coulera encore pour te défendre; mon sang s'usera pour te sauver!....

» CHARETTE. »

Peu de temps après cette proclamation, le Dauphin fut, en effet, arrêté dans son asile, mais relâché presque aussitôt, par l'intercession de Joséphine de Beauharnais. Ses défenseurs prirent alors la résolution de lui faire quitter la France. Suivant leur habitude, ils voulurent d'abord donner le change et firent partir un enfant de son âge pour l'Amérique, en faisant croire que cet enfant était l'Orphelin du Temple. En même temps, le véritable Dauphin partait secrètement pour l'Italie, où il vécut quelque temps sous la protection de Pie VI. Un document, écrit en latin et signé : *Pius sextus,* que le Pape remit au Dauphin, atteste l'intérêt que le Souverain Pontife portait au royal orphelin.

La dame qui avait accompagné le Dauphin en Vendée vint le rejoindre en Italie. Cette dame était d'origine allemande et se remaria, avant son arrivée, avec un horloger. Ces deux circonstances qui semblent sans intérêt sont capitales pour la vie du Prince. C'est avec la dame qu'il apprit l'allemand et avec le mari qu'il reçut les premières notions d'horlogerie. Nous verrons bientôt comment, grâce à ses deux précepteurs, il put se tirer d'affaire, lorsque les événements le forcèrent à se réfugier en Allemagne.

Cependant de nouvelles infortunes allaient encore empoisonner les jours du Dauphin. Les armées de la République s'étaient rendues maîtresses de l'Italie, et le Pape ne pouvait plus protéger le jeune Prince. Celui-ci fut obligé de prendre la fuite. Arrêté pendant qu'il se rendait en Angleterre, il fut jeté dans un cachot où il resta jusqu'en 1803. Ses protecteurs avaient péri presque tous par le fer ou le poison, et Joséphine de Beauharnais, mariée alors à Bonaparte, paraissait avoir oublié l'Orphelin du Temple. Cependant le comte de Montmorin, qui n'avait jamais perdu de vue les intérêts du jeune Prince, parvint par ses sollicitations à intéresser encore une fois Joséphine au sort de l'illustre proscrit. Elle lui fit donner la liberté, par l'entremise de Fouché et à l'insu de son mari. Toutefois, cette liberté si tardivement acquise ne devait pas être de longue durée. Le Prince se disposait à se rendre à Ettenheim, près du duc d'Enghien, lorsqu'une nouvelle trahison dont nous n'osons pas nommer l'auteur vint encore lui rouvrir la porte des cachots. On était alors au commencement de 1804, à peu près à la même époque où le duc d'Enghien fut fusillé. Cette fois, Napoléon voulut en finir avec ce spectre qui renaissait sans cesse et il donna des ordres en conséquence. Voici le récit que fait le Prince de sa nouvelle demeure et de sa nouvelle situation. On croirait lire une page des anciennes victimes de la Bastille. C'était une bastille, en effet, car il s'agit du donjon de Vincennes :

« Nous arrivâmes, je crois, à minuit; on me fit descendre de ma voiture et marcher à pied assez loin. Nous nous arrêtâmes devant une porte qui donnait dans un haut édifice : mes conducteurs ouvrirent cette porte, au-delà de laquelle nous traversâmes un long corridor qui se dirigeait à droite et à gauche, tellement que je ne savais plus où j'étais. On me déposa dans une oubliette d'une obscurité noire, qui n'avait

d'autre ouverture que la porte; j'y fus enfermé et j'entendis aussitôt, par le bruit sourd de leurs pas, que mes conducteurs s'éloignaient. La nuit la plus ténébreuse m'enveloppa. Au moment où je me trouvai seul, je fus en proie aux plus sinistres appréhensions, il me semblait que j'étais environné de spectres hideux prêts à me dévorer, de précipices ouverts à mes pieds; le froid de la mort engourdit tous mes membres; une angoisse inexprimable pesait sur mon esprit et me serrait le cœur. Je frissonnais, je n'avais ni la force, ni la volonté de faire aucun mouvement; je ne l'osais pas; la terreur me clouait comme anéanti à ma place. J'ignore combien de temps avait duré cette situation, lorsque les verroux se retirèrent, et bientôt un homme avec une lanterne sourde parut devant moi; il m'apportait une soupe qui me sembla mêlée de vin, et qu'il me fit manger en sa présence. Cet homme était mon geôlier, il me fit coucher et s'éloigna. La soupe était bien chaude. Elle me remit un peu de mes cruelles fatigues, et l'épuisement de mon corps l'emportant sur l'abattement de mon âme, je m'endormis. Lorsque je me réveillai, en vain je cherchai la lumière. Il m'était impossible de m'imaginer que mon cachot n'avait point de fenêtre. Aussi je croyais avoir dormi toute la journée et m'être seulement réveillé pendant la seconde nuit; je le croyais d'autant plus que mon geôlier revint avec sa lanterne. Il ne m'apportait pas cette fois une bonne soupe au vin, mais il mit sur ma table de gros bois une cruche d'eau et un petit pain rond d'environ deux ou trois livres, singulièrement coupé en forme de vis, quoiqu'aucun morceau n'en eût été séparé. Il s'éloigna sans proférer un seul mot. Malgré l'amertume du chagrin qui me dévorait, je me rendormis et me réveillai encore dans l'obscurité la plus complète. Je me levai, car j'avais faim. J'allai en tâtonnant vers la table, sur laquelle je trouvai la cruche; pour le pain, il avait disparu. Alors je m'imaginai qu'il existait avec moi d'autres êtres vivants qui habitaient mon cachot. Retombé sur mon gîte, le sommeil ne me ferma plus les yeux; la faim me tourmentait trop péniblement. Attentif à ce qui pouvait se passer autour de moi, je ne tar-

dai pas à entendre les pas de mon geôlier, le bruit des verroux et la porte s'ouvrir. Cet homme m'apparaissait sous l'aspect d'un de ces spectres dont on parle dans les légendes des temps passés. Il m'apportait du pain et de l'eau. Vainement je lui demandai qui avait pris le pain que je n'avais pas mangé; vainement je le priai de me dire où j'étais. Pas un mot de réponse, il se retira comme s'il eût été muet. Je mangeai tout de suite la moitié de mon pain, je bus de l'eau et je me recouchai. A mon réveil, je cherchai le reste de mes provisions; elles n'y étaient plus comme auparavant. Il fallut donc prendre patience jusqu'au retour du geôlier. Pourtant il me semblait que mes yeux avaient changé, soit par l'habitude des ténèbres, soit que la clarté du jour fût plus grande. Je voyais, à la voûte de mon cachot, une espèce de soupirail qui laissait pénétrer quelques rayons de lumière dans cette tombe où j'étais enterré tout vivant. Je pouvais du moins distinguer mes mains, lorsque je les faisais passer devant mes yeux, de même que le soupirail. C'étaient les seuls objets visibles, il m'était impossible d'entrevoir à mes pieds.

» Je languissais depuis je ne sais combien de jours dans cette horrible réclusion, et mon pain m'était fréquemment enlevé sans que je pusse découvrir le voleur. La faim qui m'assiégeait me prescrivait la prudence. Alors aussitôt que j'étais approvisionné, après avoir mangé la moitié du pain, j'enveloppais le reste en me couchant dans ma couverture. Cette précaution n'empêcha pas qu'à mon réveil je ne retrouvais plus rien. J'avais, il est vrai, remarqué qu'il se faisait du bruit autour de moi, sans que je pusse en deviner la cause. Je résolus alors de pénétrer ce mystère : Je m'enveloppai comme de coutume avec le reste de mon pain et je feignis de dormir. Bientôt des hôtes qui me parurent de la grosseur d'un lapin piétinèrent sur moi; je précipitai ma main droite pour en saisir un, mais à peine l'eus-je attrapé, que je me sentis percer un de mes doigts. Effrayé, je lâchai prise bien vite; mon sang coulait abondamment, et j'éprouvais une vive douleur. La cicatrice que je porte au doigt est une attestation de la vérité de ce récit. Intimidé, je me vis contraint

par la suite de manger tout mon pain d'une seule fois, si je voulais éviter de le partager avec mes voisins à longue queue, car je supposais que c'étaient de grands rats, ainsi que j'en ai depuis acquis la certitude. J'ai souvent été maltraité par ces animaux et foulé au lit sous leurs pieds. Quand je ne leur laissais pas de quoi assouvir leur voracité, ils faisaient beaucoup plus de tapage, et quand volontairement je leur jetais par terre de la pâture, ils avaient le grognement de petits cochons. Meilleurs que certains hommes, ils ne m'ont fait d'autre mal que de piller mon pain, par l'instinct de leur conservation. Les hommes, au contraire, ont attenté à ma vie et à mon honneur.

» Mon gîte se composait d'un monceau de paille étendue par terre dans un coin de mon cachot, et d'une couverture de laine; il formait un carré voûté, humide et froid; je ne recevais jamais ni linge ni vêtements, il arriva un temps que je n'avais plus de chemise. Ma redingote ainsi que mon pantalon n'existaient qu'en lambeaux, et pour me bien couvrir il me fallait entourer mon corps de cette couverture mille fois trouée par les rats, qui vraisemblablement en avaient fait le coucher de leurs petits. J'étais âgé de 19 ans lorsque je fus enseveli au fond de ce souterrain, réduit ténébreux qui ne me permettait d'entrevoir ni les rayons du soleil, ni les lueurs de la lune. Toute idée du jour s'était effacée de mon esprit, de même que celle de la division du temps. Je me figurais, par le délabrement de mes vêtements, que ma captivité n'avait pas duré moins d'un demi-siècle. Je savais tous les pas de mon cachot, et mes oreilles pouvaient saisir dans le lointain ceux de mon geôlier. A l'exception de ce bruit, je n'en entendais pas d'autre, que celui des tambours, qui me semblait le bourdonnement d'un tonnerre fort éloigné. Le soupirail par où l'air ou la lumière aurait pu pénétrer plus abondamment me produisait l'effet d'un long tube, dont l'extrémité eût plongé dans de l'eau sale que le soleil éclairait à sa surface, ou eût été masquée par des toiles d'araignées. L'espace entre les murailles dessinait un carré d'un diamètre d'environ douze pieds. Seul, sur ce point

inaperçu de la terre, abandonné de tout le monde, je réfléchissais avec amertume qu'il ne me restait plus d'amis. Je me regardais comme ayant devancé l'heure de mon ensevelissement éternel. Le plus souvent réduit à une sorte d'abrutissement, je ne parvenais pas même à démêler l'objet distinct de mes pensées grosses de toutes mes souffrances passées; mais néanmoins j'ai le souvenir qu'une sensation fixe m'absorbait tout entier : c'était l'image de ma bonne mère; je la voyais, elle me parlait ; ses gémissements se confondaient avec les miens. Je sentais brisé en moi le courage de la vie. Une indifférence presque stupide ne laissait même pas place à l'idée de me relever de mon accablement, et pourtant je n'avais pas atteint le terme de tous mes maux; quarante années me restaient encore à parcourir sous l'oppression des haines de la terre. Mes cheveux, que je ne pouvais pas couper, étaient redevenus longs et bouclés, ma barbe avait considérablement épaissi, et quand je venais à tâter mon visage avec la main, je me serais pris pour une bête fauve. Mes ongles avaient tellement crû, qu'ils se brisaient par morceaux, et je ne pouvais me soustraire au mal qui en était la conséquence, qu'en les rongeant avec les dents.

« Je n'essaierai point de décrire l'horreur de ma situation, dans ce repos de la tombe, au milieu d'une nuit sépulcrale, où ma vie n'était qu'une agonie de tous les instants; quelles paroles pourraient peindre une si affreuse réalité de misère et d'anéantissement ! Malgré l'effrayant état de stupeur, le sombre désespoir de mon âme pendant mes longues heures d'insomnie, j'étais presque arrivé au point de repousser le sommeil, qui, loin de m'apporter l'oubli de mes maux, les aggravait encore par de continuelles visions de terreur. L'uniformité de mon existence inactive avait retréci le cercle de mes idées comme les facultés de mon corps, et détendu tous les ressorts de ma vie; enfin je n'attendais plus que la dissolution complète de mon être; je l'envisageais comme une grâce divine, et je n'avais plus de pensées que pour entrevoir le moment où le bienfait de la mort changerait ce

tombeau de la vie dans la sépulture d'un cadavre; j'avais fait le sacrifice de moi-même, et je m'étais résigné à ne plus revoir la surface du globe. Tel je languissais dans l'attente de ma fin prochaine, quand subitement je fus réveillé au milieu de la nuit par deux êtres qui m'appelèrent par mon nom. Une vive lumière frappa ma vue; un inconnu dirigeait sur moi une lanterne sourde. Je me levai entouré de ma couverture, plongé dans un état de saleté repoussante, et saupoudré des hachures de la paille qui, n'ayant pas été renouvelée, s'était broyée sous mon corps. A cet aspect, à celui de ma figure sauvage et de l'effroyable misère dont toute ma personne offrait l'affligant spectacle, mes libérateurs s'écrièrent saisis d'une émotion de surprise et d'attendrissement : Eh quoi ! qu'est-ce que cela veut dire? Mon geôlier qui était présent avec sa lanterne, faisait des signes de tête affirmatifs en disant : *oui, oui, c'est bien lui-même.* Cet homme avait sur la joue gauche une longue balafre qu'avait vraisemblablement produite un coup de sabre; il me prit par la main pour montrer un de mes doigts qui portait une cicatrice dont la cause était connue de mes sauveurs. »

Avant de continuer ce récit, arrêtons-nous un moment sur ce geôlier qui devait plus tard apporter un témoignage des plus précieux dans la question d'identité du duc de Normandie.

Cet homme ayant, quelque temps après, quitté la France, vint résider en Suisse. Obligé un jour de comparaître devant la justice de ce pays, je ne sais pour quelle faute, et questionné sur l'emploi de son temps de 1804 à 1808, il déclara, devant ses juges, que durant ces quatre années il avait été chargé à Vincennes de la garde du Dauphin. Il racontait d'ailleurs volontiers les détails de cette captivité à ceux qui l'approchaient. Au nombre de ceux qui avaient appris ce fait de sa bouche, se trouvait un réfugié allemand nommé Stromeyer, qui plus tard eut occasion de rencontrer le duc de Normandie. Cette

histoire lui étant alors revenue en mémoire, Stromeyer interrogea le Duc sur les circonstances de son emprisonnement, et fut frappé de la similitude de ses assertions avec la relation du geôlier. Il fut surtout frappé du signalement que fit le Duc de cet homme, remarquable par une longue balafre sillonnant sa joue gauche, acquit ainsi la certitude la plus absolue de l'identité du Prince, et devint, dès ce moment, un de ses adeptes les plus dévoués.

Reprenons la suite du récit :

« Ces amis courageux m'emmenèrent immédiatement hors de mon cachot. Dès que j'eus respiré l'air libre, je tombai évanoui, et lorsque je repris connaissance, j'étais dans une voiture qui roulait si rapidement, qu'on eût dit qu'elle avait des ailes. A la pointe du jour, nous nous arrêtâmes dans une retraite où une chambre isolée avait été préparée pour moi; après m'avoir fait prendre une bonne soupe, on me mit dans un lit bien chaud. Je sentais comme un feu vivifiant parcourir mes veines, il me semblait renaître, et je m'endormis bientôt. Au bout de quelques heures d'un sommeil réparateur, on me fit prendre un bain, on me nettoya; ma barbe fut rasée et mes cheveux coupés. La représentation de mon extérieur auparavant éveillait l'épouvante; le lendemain je fus vêtu proprement. Je n'avais point encore vu mon ami, ne sachant pas que ce fût lui qui m'avait sauvé; aussitôt qu'il s'offrit à ma vue, il s'élança vers moi, nous nous précipitâmes dans les bras l'un de l'autre, sans pouvoir proférer une parole; nous ne pûmes que mêler nos larmes ensemble dans une étreinte aussi douce qu'inespérée. Montmorin me tint longtemps pressé sur son cœur, comme s'il eût voulu me dire, par ce langage muet de son amour, que la mort seule devait désormais nous séparer. Je lui adressai mille questions auxquelles mon impatience ne lui laissait pas le temps de répondre. Je reçus là de mes amis le plus tendre empressement. Un homme plein de sollicitude venait de temps en temps auprès de moi, cherchant à prévenir mes moindres besoins, et

chaque fois qu'il entrait ou qu'il sortait, il avait toujours soin de fermer la porte à double tour. Mais toutes les attentions délicates dont je fus entouré ne purent détruire chez moi le germe d'une maladie qui se déclara avec les caractères les plus inquiétants. Peu s'en fallut qu'en fixant le terme de mes souffrances, une mort prématurée ne vînt détruire en un jour toutes les espérances de mes amis, les plus nobles efforts du dévouement, tant de fatigues, tant d'essais périlleux entrepris à ma considération. Cependant je me rétablis presque miraculeusement, et à peine pouvais-je chanceler sur mes jambes, que mon asile fut découvert par mes persécuteurs. Nous n'avions dû notre tranquillité passagère qu'aux poursuites dirigées vers l'Allemagne, contre quelques-uns de nos amis, nos traces ayant été perdues. Le courage et la confiance en moi-même commençaient à remplir de nouveau mon cœur. Je partis rapidement accompagné du seul ami Montmorin. Accablés, exténués de tant de secousses, nous arrivâmes à Francfort-sur-le-Mein, où nous prîmes quelques jours de repos, et où nous échangeâmes nos vêtements chez un juif; nous étions alors au printemps de 1809. Je sus dans cette ville, de mon fidèle compagnon, que j'étais demeuré environ quatre ans, au fond du cachot dont j'ai donné la description. En arrêtant le compte de mes jours de détention depuis mon emprisonnement dans la Tour du Temple avec ma famille, je réunissais, en ce temps-là, 17 années de captivité plus ou moins rigoureuse, car lors même que j'étais entre les mains de mes amis, je me trouvais encore captif.

» Sachant que Joséphine de Beauharnais avait été ma protectrice, je demandais à Montmorin pourquoi elle m'avait laissé si longtemps dans la misère. J'appris que Bonaparte, son mari, avait pénétré le secret de sa coopération à me soustraire à ses persécutions et que, pour la détourner de contrarier ainsi continuellement les ordres qu'il prescrivait contre moi, il avait été assez persuasif pour lui laisser entrevoir que son intention était d'élever, après lui, son fils Eugène sur le trône de France. L'amour-propre d'une femme, dont la loyauté d'ailleurs n'était pas équivoque, avait prévalu

sous les charmes d'une ambition aussi séduisante. Montmorin ajouta : c'est cependant elle qui vous a sauvé cette dernière fois, et qui a révélé à vos amis le lieu de votre détention qu'ils eussent toujours ignoré sans ses bienveillantes communications. Elle s'est rappelée de vous depuis que son mari a l'intention de divorcer pour convoler à un second mariage. »

Quelques lignes plus loin, le Prince raconte une particularité que nous devons faire connaître à nos lecteurs.

« On sait que dans le temps de mon emprisonnement à la Tour du Temple, avec mon père et Cléry, de nombreux amis songeaient à me délivrer des mains qui me tenaient enchaîné. Ma bonne mère partageait ces espérances : En conséquence, comme je l'ai dit, elle écrivit elle-même toutes les marques que je portais sur mon corps, afin qu'en cas d'évasion je fusse dans tous les cas infailliblement reconnu. Ce papier se trouvait avec d'autres preuves entre les mains de Montmorin, et pour les mettre en sûreté, il les avait cousus dans le collet de ma redingote, en me recommandant avec instance de ne les confier à personne, parce que ce serait la démonstration irrécusable de mon identité devant les rois et leur justice. C'est de là qu'est venu le bruit que la reine de France avait marqué ses enfants, tantôt par une bague, tantôt par un tatouage, tantôt par d'autres moyens, et surtout qu'elle avait fait à la cuisse gauche de son fils l'image du Saint-Esprit en forme de pigeon : j'atteste que toutes ces versions sont autant d'erreurs, et je m'en rapporte à la duchesse d'Angoulême elle-même. Il est vrai qu'en effet, la nature a tracé sur ma cuisse gauche l'image d'un pigeon, les ailes ouvertes et plongeant. Ce signe dessiné par des veines a été parfaitement décrit par ma mère, et mon père en confirmant la description de sa conformité, l'a scellée de sa signature et de l'empreinte du cachet dont il se servait à la Tour du Temple. »

A. D'ASSIER.

(*La suite au prochain numéro.*)

UNE ÉPIDÉMIE DE VARIOLE A BORDEAUX

La Variole. — Le Vaccin et les Vaccinateurs. — Le Phénol spécifique de la petite Vérole. — Moyen infaillible de préserver des cicatrices.

Une partie de la France est, depuis quelque temps, frappée par la variole : Paris, Bordeaux ont eu surtout à subir l'action de cette épidémie.

Sans le secours de l'art, ce fléau rend les traits humains méconnaissables par un labourage indélébile, heureux encore quand, après les plus cruelles souffrances, après une sorte de putréfaction anticipée, il ne cause pas des infirmités incurables ou la mort.

Les détracteurs de la vaccine ont profité de l'occasion pour crier bien haut et lancer sarcasmes sur sarcasmes contre l'invention jennérienne, et le pauvre cowpox sera bientôt accusé d'avoir suscité tous les maux sortis de la boîte de Pandore.

Mais faut-il accuser la vaccine ou les vaccinateurs ?

Depuis la découverte de Jenner, les courants de variole qui autrefois décimaient les peuples et ont fait disparaître certaines populations d'Amérique, depuis cette découverte, dis-je, les épidémies de variole sont devenues plus rares, et si la maladie pustuleuse s'est montrée endémiquement, elle s'est manifestée sous des formes moins dangereuses. L'inoculation du cowpox à l'état pur, c'est-à-dire pris sur l'espèce bovine et repris ensuite sur l'homme sain, pour être transporté de nouveau à l'en-

fant ou à l'adulte, est un bienfait : elle établit, en effet, une influence modificatrice qui rend indemne contre la variole.

Mais le vaccinateur, pour opérer dans des conditions prophylactiques et inoffensives, doit voir lui-même le sujet sur lequel on prend le vaccin et scrupuleusement s'assurer autant que possible s'il n'est pas atteint d'autres maladies contagieuses.

En effet, la pustule vaccinale du syphilitique peut produire la syphilis par l'inoculation; la pustule vaccinale du scrofuleux peut, de son côté, produire les strumes et la phthisie.

Récemment un de nos savants collègues, M. le docteur Villemin, est venu prouver (et nous l'avons constaté nous-même) que la tuberculose est le plus souvent inoculable.

Ici assurément, il faut accuser le vaccinateur et non la vaccine. Ce n'est pas tout; le vaccinateur inocule le virus vaccinal à l'enfant, parfois les pustules ne se développent pas, parce que le cowpox est inerte ou trop ancien : cet enfant est plus tard atteint de la variole et l'on accuse le vaccin d'être inefficace. Là encore, on blâme la vaccine et non le vaccinateur.

La science connaît-elle un moyen autre que le cowpox, un autre agent que l'expérience ait fait connaître comme réellement efficace contre la terrible variole? Non.

Notre expérience nous a prouvé que la variole avait un puissant antidote dans le *phénol sodique Bobœuf*, employé à l'intérieur et à l'extérieur. Nous considérons la variole comme le résultat d'un miasme animé, dont les pustules sont la manifestation et contiennent des minutissimes.

Le phénol agirait en tuant ces minutissimes contenus dans les boutons *inoculables*, c'est-à-dire renfermant un principe animé et pouvant communiquer, comme le

cowpox, et produire l'éruption spécifique. Il y a donc, en même temps que désinfection interne, destruction du virus sur place, par conséquent préservation de tout développement érysipéliforme (l'érysipèle étant constitué lui-même par un ferment mycétologique.)

Déjà, à plusieurs reprises, nous avons parlé de ce phénol neutralisant la variole et d'autres affections virulentes. En 1868, nous disions, dans les *Annales de la Société scientifique du sud-ouest de la France :* « Nous » avons employé le phénol Bobœuf en pommade (60 » grammes d'axonge sur 30 de phénol) dans la variole, et » sous cette influence anti-purulente les pustules pressées » dans leur guérison n'ont pas laissé de cicatrices (1). »

Déjà nous avions expérimenté l'action du phénol dans l'érysipèle ; et, dans la fièvre puerpérale, nous l'avions administré contre cet état morbide virulent, parce que d'un côté nous connaissions le *poison*, dont la nature animée nous avait été révélée par le microscope, et que de l'autre, nous avions employé avec succès contre ces affections l'action dite antidotique des préparations phénolées.

Nous avons donc fait usage, dans les métropéritonites

(1) « Dans les plaies de mauvaise nature : le phlegmon, l'anthrax, certaines » affections cancéreuses ulcérées, la putridité nauséabonde est toujours » détruite et le plus souvent la guérison arrive. Dans l'affreuse affection » charbonneuse par inoculation, nous avons vu des malades chez lesquels » on avait considéré les mutilations, les ablations les plus formidables » devoir être exercées, — ce qui assurément n'aurait pas empêché la mort, » — nous avons vu l'élimination du bouton charbonneux se produire en » peu de jours, et la guérison avoir lieu. Le phénol, plus ou moins étendu » d'eau, et même le phénol pur, introduit dans les cavités closes, dans les » cas d'hydropisie, dans l'hydrocèle et surtout dans la vessie atteinte de » catarrhe vésical, détruit les principes morbides et amène la guérison. Le » phénol est assurément le plus puissant modificateur, le plus anti-pyogé- » nique, le plus anti-contagieux qui existe. La science préservatrice n'a » pas dit son dernier mot. » (*Comptes-rendus de la Société humanitaire et scientifique du sud-ouest de la France.* — Séance du 5 novembre 1868.)

puerpérales, d'injections huileuses phénolées, et la guérison a sanctionné notre essai thérapeutique. Cette médication a été l'objet d'un Mémoire qui a été adressé à l'Académie des Sciences et lu dans une des séances d'avril 1869 : — Nous disions aussi que nous avions trouvé des vibrions dans les écoulements métropéritoniques puerpéraux.

Par analogie nous avons été conduits à expérimenter le phénol dans la variole, maladie éminemment virulente et contagieuse (ce qui est pour nous la même chose, *nihil facit modus*) et qui contient, comme nous nous en sommes assurés, des germes microscopiques, sans nous occuper provisoirement de l'identité de ces germes.

C'est ainsi, *et de la même manière*, que nous pouvons assurer aujourd'hui, à propos de l'épidémie régnante, que le phénol sodique Bobœuf, l'un des meilleurs desinfectants connus, employé à l'intérieur en sirop à la dose de 12, 15 grammes et plus, par demi-bouteille et pris par grandes cuillerées, toutes les trois ou quatre heures, constitue un puissant modificateur de l'infection variolique.

Employé en pommade, il fait rapidement et sans danger dessécher les pustules sans laisser de cicatrice.

D'après nos essais, qui ont constamment réussi, nous sommes en droit de conclure, en thèse générale, que le phénol, ainsi que la plupart des préparations phéniques, est, sans conteste, un curatif, voire même un préservatif des épidémies quelles qu'elles soient, puisqu'il annihile l'action délétère des germes animés (microphytes ou microzoaires), genèse logique de toutes les maladies virulentes. La *germination* de ces minutissimes est évidemment, selon nous, produite par des algues protéennes, des *primum movens*, des animalcules à génération alternante, etc.; tous ces êtres microscopiques sont souvent

inoffensifs sous une forme, tandis qu'ils se trouvent morbigènes sous une autre. J'ajouterai aussi que ces mêmes germes peuvent être inoffensifs ou dangereux, selon le *stratum* sur lequel ils végètent et qui les force à se modifier eux-mêmes : c'est là l'explication de la prédisposition individuelle, la seule que la raison ne repousse pas et qui soit d'accord avec l'expérimentation. Presque toujours ces principes nozologiques multiformes sont détruits par l'action du phénol.

On parle beaucoup aujourd'hui de la pustule noire, sorte de charbon venant souvent, pendant les épidémies, compliquer la variole. Suivant l'école classique, c'est toujours un signe de mort.

Mais qu'est-ce que la pustule noire? C'est une des métamorphoses du principe varioleux modifié suivant le *stratum* et revêtant la livrée lugubre de la peste d'Orient, tout comme ce même principe revêt, sous d'autres latitudes et par suite des prédispositions morbides, une livrée jaune, pour constituer le typhus *amaril* (1) et une livrée d'un bleu livide pour constituer le choléra. Si déjà nous avons signalé, dans nos publications, le phénol comme curatif de la pustule maligne charbonneuse, nous pouvons affirmer que l'emploi de ce médicament, en faisant avorter la picote, préserve nécessairement des pustules noires pestilentielles.

Le docteur Charles de Vitray et moi avons observé, l'un à Bordeaux, l'autre à Paris, que parfois, sous l'influence du phénol employé dès le début de la variole confluente, cette éruption enrayée dans sa marche restait à l'état de varicelle.

Lorsque le développement était plus complet, nous avons remarqué la variole s'ombiliquer, flétrir et rétrograder dans sa marche envahissante et dangereuse.

(1) Ou fièvre jaune.

Pendant le développement variolique le plus inflammatoire et le plus influent, nous avons observé que les onctions phénolées faisaient taire ces vastes érysipèles turgescents et enflammés, et qu'il faisait taire aussi, comme par enchantement, les atroces souffrances résultant de la dermite péri-pustuleuse. Sous l'influence de ces douleurs, les varioleux, dans leur délire, se supposent le plus souvent plongés dans l'eau bouillante ou placés sur des charbons ardents : — C'est ce martyre que les larges onctions phéniques dissipent.

Nous ne sommes pas enthousiaste des préparations de phénol, nous rendons seulement justice à un agent médicamenteux, que tout praticien philanthrope devrait s'efforcer de vulgariser.

Voilà, monsieur le rédacteur, ce que j'ai souvent et très-souvent constaté.

Mes communications aux sociétés et aux journaux scientifiques ont été impuissantes à faire suffisamment connaître un moyen que j'affirme être excellent, c'est ce qui me fait avoir recours à votre journal, qui s'empresse toujours de vulgariser ce qui paraît utile au bien de tous.

Dr Télèphe Desmartis,

Président de la Société humanitaire et scientifique du sud-ouest de la France.

LA CHASSE AU MOYEN-AGE

(Suite et fin.)

Cet état de choses est facile à expliquer : l'établissement des garennes ayant été, dans le nord, le point de départ du privilége féodal de chasse, dire que la garenne fut entièrement inconnue dans les États pyrénéens avant le milieu du xve siècle, c'est établir que la chasse y fut libre sur tous les points (à l'exception du Bigorre). Les vicomtes du Béarn, le célèbre Gaston Phœbus lui-même, les rois d'Aragon, ceux de Navarre prenaient le plaisir de la vénerie dans les forêts communales, en concurrence avec les bergers et les bourgeois, et quand Phœbus posa les principes de la chasse aux *Bestes salvages*, il publia un livre pour l'instruction des roturiers, tout comme pour celle des gentilshommes, car cet ouvrage, assez volumineux, ne signale pas la plus légère distinction entre le noble et le vilain (1). Ce résultat ressort clairement de la législation navarraise sur la chasse, législation à laquelle celle

(1) Les sujets de Gaston n'avaient à donner au seigneur que le *symier*, ou quartier de devant des sangliers, cerfs et chevreuils pris à la chasse ; encore les Béarnais prétendaient-ils qu'anciennement rien n'était dû pour les chevreuils. (Fors, *Rubrique*, xxv.)

A dater du xve siècle seulement, la chasse au faucon, autrefois inconnue, ayant été importée dans ces montagnes, le Fors de Béarn défendit de dérober les œufs d'éperviers et d'autours, sous peine de 66 sols ; il contraignit tout chasseur à porter aux seigneurs les perdrix rouges, prises au filet, sous peine de 6 sols, ainsi que les faisans et les saumons.

(*Rubriques* xxxiv à xxxvi).

Ces volatiles et ce poisson étaient devenus peu à peu *pièces nobles* ; mais il résultait de cette prohibition attentivement spécifiée que la chasse de toutes les autres pièces de plume et de poil était entièrement libre.

du Béarn fit de nombreux emprunts. En voici, d'ailleurs, un abrégé sommaire : on y verra que la seule préoccupation du législateur était de protéger les chasseurs de toutes les classes, de leur assurer la possession du gibier dont ils s'étaient rendus maîtres et de prévenir la destruction des couvées.

Dans la chasse au sanglier, faite par plusieurs chasseurs, le premier qui frappait l'animal avait droit à la hure et à l'épaule, celui qui atteignait le cerf dans les mêmes circonstances devait prendre la peau et la moitié de la viande. Le chasseur conduisant des chiens dans les landes et les terres communales *(en despoblado)* la faisait toute à son bénéfice, à moins que, passant près d'un village, des individus ne se missent à courir après l'animal lancé, et ne le missent à mort, auquel cas le premier chasseur ne conservait que la moitié de la viande et la peau.... Le gibier pris au filet appartenait au maître du piége ; tout engin dangereux pour les hommes et les animaux domestiques devait être enlevé, sur la plainte du *montero (garde-champêtre)*, sous peine d'amende et de dommages-intérêts, en cas d'accidents ; il était interdit de dresser des filets à certaine distance des *palonemières*, régulièrement établies, sous peine de 60 sols d'amende et de 5 sols de dommages par chaque ramier capturé.

La chasse à l'ours, au sanglier, au cerf, au chevreuil, au lièvre, au renard, était entièrement libre. La loi ne réservait que les perdrix pour la chasse des rois et des *hidalgos ;* encore cette restriction ne dut-elle être portée qu'au XVIe ou XVIIe siècle. Ceux qui tendaient des lacets destinés à les prendre, qui les enlevaient aux faucons ou détruisaient les œufs et les couvées, payaient de 10 à 60 sols d'amende. La loi prenait aussi sous sa protection les chiens, les autours, les faucons, et punissait ceux qui les détournaient ou les dérobaient.

Dans le but de prévenir la destruction des couvées, il était défendu de tendre certains filets depuis le 1er mai jusqu'à la Saint-Martin (1). Il n'en était pas ainsi à la même époque, dans le royaume de France; le droit de chasser en dehors des forêts de la couronne et des garennes y subissait de nombreuses restrictions. Par une réaction violente contre l'ordonnnance de Charles IV, qui reconnaissait « aux personnes non nobles le droit de chasser partout hors *garennes* », celle de 1396 interdit cet exercice à tous les roturiers, à moins d'autorisation royale, expresse et personnelle.... La possession des chiens elle-même fut sévèrement prohibée. Les paysans seuls purent en avoir pour garder leurs champs, avec ordre de porter au seigneur ou au juge toutes les têtes de gibier que le hasard ferait tomber sous la dent de ces animaux.

Cette fatale ordonnance eut bien un certain retentissement dans une partie du bassin sous-pyrénéen, puisqu'elle fut appliquée aux possessions françaises de Languedoc et de Bigorre; mais dans tous les autres États, la chasse resta libre comme par le passé, et la garenne tout aussi inconnue.

Don Carlos, roi de Navarre, fut le premier qui se donna le luxe d'établir une *garana*, ou parc de chasse, dans son château de *Puente la Reyna*, au commencement du xve siècle.

Avant cette époque, ce mot tout féodal n'avait jamais été prononcé dans les Pyrénées ; la garenne tout exceptionnelle de *Puente la Reyna* ne fit d'ailleurs que rendre la chasse plus libre dans tout le reste du royaume, sous la seule condition de payer une très légère redevance au roi (2).

(1) Dans toutes les contraventions, les amendes se partageaient par moitié entre le roi et le dénonciateur du délit.

(2) Nous en trouvons une preuve frappante dans un acte de 1413. Ce

L'innovation de don Carlos, appliquée à la Haute Navarre, ne le fut pas à la Basse. Cette partie des Pyrénées, tout comme les provinces basques et le Béarn, continua, durant le XVe et le XVIe siècles, à ne pas connaître les *garennes*, si bien que Henri IV, s'étant habitué à l'exercice à courre dans le nord de la France, son sénéchal dut interdire la chasse à deux lieues autour du château de Pau, afin de procurer au souverain la possibilité de prendre cette distraction royale. Le faible périmètre de quatre lieues, soustrait aux chasseurs béarnais, leur laissait d'ailleurs une assez grande latitude, puisqu'ils jouissaient de tout le reste de la province; encore faut-il observer que cette garenne ne frappait aucune propriété particulière, mais les seules landes du Pont-Long, appartenant à la vallée d'Ossau.

Tout concourt donc à prouver que les habitants des Pyrénées ne connurent, durant le moyen-âge, que de bien légères restrictions au droit naturel primitif de pêche et de chasse, la législation moderne seule les a privés d'une liberté qui est restée l'apanage de leurs voisins de la Navarre et des provinces vascongadas (1).

CÉNAC-MONCAUT.

royaume où le cerf est aujourd'hui inconnu, comme dans le reste de l'Espagne et le midi de la France, nourrissait alors un si grand nombre de ces animaux, qu'ils portaient un préjudice considérable aux vignes et aux céréales. Les habitants d'Olite et de LAFAILLA appelèrent dans leur pays un habile archer, *Pedro Fernandez de Atienza*, qu'ils chargèrent, moyennant une forte indemnité, de débarrasser leur pays de la présence des cerfs et des biches.

L'archer remplit si bien sa mission que le roi don Carlos lui fit remise de toutes les redevances qu'il lui aurait dues par tête de cerf abattu.... N'est-ce pas au zèle cynégétique de ce *balestero* que l'Espagne devrait la disparition de la race des animaux qui font l'ornement des forêts de l'Europe centrale?

(1) Cette étude, qui fait suite à celle que nous avons publiée dans la *Revue* de février, forme, comme la précédente, un chapitre inédit de la troisième édition de l'*Histoire des peuples et des États pyrénéens*, que l'auteur a bien voulu mettre à notre disposition.

REVUE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

Voyage au pôle Nord. — Le lieutenant Lambert vient de faire un nouveau et chaleureux appel à ses souscripteurs. Il ne lui manque plus qu'une centaine de mille francs pour prendre la mer. Bordeaux étant, plus que toute autre ville de France, intéressée à la réussite de l'expédition, en sa qualité de cité maritime de premier ordre, nous croyons de notre devoir de mettre sous les yeux de nos lecteurs l'appel de l'intrépide explorateur. Nous avons la conviction que ses paroles trouveront plus d'un écho parmi nos compatriotes.

« Le navire *le Boréal* attend toujours au Havre, dans le bassin Vauban, les sommes nécessaires pour compléter un armement devant suffire à une campagne de quatre ans de durée au maximum. Nous ne voulons pas compromettre, par un départ anticipé et accompli dans des conditions insuffisantes, la grande question que nous avons juré de servir. Nous partirons avec le nécessaire seulement, mais seulement quand nous aurons tout le nécessaire. S'il convient de ne pas exagérer l'importance actuelle de la souscription, il convient également de ne pas l'amoindrir, surtout eu égard au premier exemple d'un effort de cette nature réalisé en France. Or, si l'on tient compte de toutes choses, la souscription dépasse de beaucoup, actuellement, la somme de 400,000 francs, chiffre bien modeste assurément, si on le compare à la puissance intellectuelle et financière de la France, mais chiffre considérable, si l'on tient compte de la nature et

des particularités de notre esprit public. Jusqu'ici 300,000 francs ont été dépensés avec pièces comptables à l'appui. Nous pouvons suffire à notre tâche avec environ 500,000 francs. Il nous faut donc encore une centaine de mille francs. Cette somme devrait être bien vite obtenue, puisqu'il y a certitude absolue de réalisation pour la campagne d'exploration boréale, et que personne ne peut plus avoir un doute à cet égard. Deux cents conférences ont été faites; si cela ne suffit pas, s'il le faut, il en sera fait deux cents autres. Un certain nombre de Conseils généraux, la très-grande majorité des Chambres de commerce, trois à quatre cents Conseils municipaux, divers Cercles ont donné des subsides variant de 1,000 à 50 francs, ce qui est un appui moral considérable s'ajoutant à l'appui moral de la souscription impériale. Nous n'avons pas à insister, dans ce bulletin, sur les hautes conséquences industrielles de cette campagne d'exploration, non plus que sur la grandeur des résultats scientifiques à recueillir au pôle Nord, et même s'il ne s'agissait que d'une question scientifique, si capitale qu'elle fût, nous pourrions nous reconnaître le droit, après avoir fait constater par les tribunaux l'intégrité de notre gestion, de renoncer à la lutte contre l'indifférence ou l'ignorance du plus grand nombre. Mais en dehors des grands devoirs que nous avons à remplir envers plus de 70,000 souscripteurs, nous serions méprisable à nos propres yeux, si jamais nous pouvions descendre jusqu'à déserter notre tâche, attendu que ce serait écraser pour longtemps en France l'avenir des questions d'initiative. Le 13 septembre 1865, au milieu des glaces, par delà le 71e degré de latitude Nord, nous avons fait le serment d'atteindre le pôle Nord ou de succomber à la tâche. Nous maintenons et nous maintiendrons ce serment, sans jamais laisser entamer notre persévérance, quoi qu'il arrive, ni par les hommes,

ni par les choses. Si la mort vient nous surprendre au seuil du succès, comme autrefois Cook ou Behring, nous aurons du moins donné déjà un bon et solide exemple aux jeunes hommes de la génération qui va suivre. En ce qui concerne notre gestion pour le fidéi-commis qui nous est confié, nous avons simplement le rôle d'un agent comptable responsable de tous deniers. Les sommes de la souscription provenant soit des particuliers, soit des envois de 150 Comités départementaux, sont encaissées par le banquier de l'expédition, après insertion sur nos registres à souches. Les fonds de la souscription ne servent qu'à l'expédition; et contrairement à ce que quelques personnes ont cru ou dit un peu légèrement, *c'est entièrement à nos frais* que s'accomplit notre longue et opiniâtre mission scientifique. Au moment opportun, pour ne laisser admettre aucun doute de complicité gracieuse ou affectueuse de la part des membres des divers Comités, nous ferons établir judiciairement l'apuration de nos comptes de gestion, afin que cette entreprise reste à l'abri de toute suspicion malveillante, pure de toute tare, et comme un titre ou comme un modèle d'honneur.

Un de nos correspondants du Tarn-et-Garonne, M. François Moulenq, déjà connu de nos lecteurs, vient de publier *un chapitre de l'histoire des colonies au XVIIIe siècle*, faisant partie d'un ouvrage qu'il se propose de faire paraître prochainement sous ce titre : *M. de Bellecombe et les Colonies au XVIIIe siècle*. Le général de Bellecombe, né dans l'Agenais, avait été nommé, le 18 février 1776, commandant général des établissements français dans l'Inde, et se disposait à tenir haut et ferme le drapeau de la France dans ces lointaines régions. De

sombres préoccupations agitaient toutefois son esprit : « Il songeait, dit M. Moulenq, à la grave responsabilité dont il serait chargé; il craignait d'être abandonné, presque oublié dans ce pays dont il voulait faire une riche possession pour sa patrie et de n'y pas recevoir plus de secours et d'appui que ses prédécesseurs. — Il se souvenait de Dupleix, mort de misère, après avoir vu la France renoncer au magnifique empire qu'il avait conquis, et se refuser à lui restituer les sommes immenses qu'il avait avancées pour elle ; de Labourdonnais, vainqueur à Madras dont il s'empara, à Pondichéry qu'il délivra des Anglais, et qui mourut dans l'indigence à la suite d'un emprisonnement de près de quatre années à la Bastille, de Lally-Tollendal, mort sur l'échafaud, victime de ses erreurs et aussi de son inébranlable loyauté. Et cependant si déplorable qu'eussent été les fautes du gouvernement, il était possible de les réparer; quelque grande que fût la puissance anglaise dans les Indes, il était encore temps d'en arrêter l'essor.

Mettre un terme aux conquêtes de l'Angleterre dans cette partie de l'Asie, nous y faire une position équivalente, sinon supérieure à la leur, était en France, le but vers lequel aspiraient tous les esprits. On y était convaincu qu'à cette seule condition, il serait possible de rétablir nos finances compromises et d'opposer à nos éternels rivaux une marine assez forte pour les combattre dans leur amour insatiable de domination.

Telle était ainsi la pensée de M. Bellecombe. »

L'auteur raconte ensuite de la manière la plus intéressante les diverses circonstances qui empêchèrent Bellecombe de réaliser son rêve, et livrèrent l'Inde à la domination anglaise. Ces pages sont les plus tristes et en même temps les plus instructives de notre histoire coloniale. Si nous avons perdu l'empire des Indes, la

faute doit retomber non sur nos soldats qui ont toujours su faire vaillamment leur devoir, mais sur l'incapacité, l'incurie, les défaillances de nos ministres. Félicitons M. Moulenq de ses savantes recherches, qui lui ont permis de faire revivre et de mettre en relief la noble et mâle figure de Bellecombe.

STAHL.

COURSES DE BORDEAUX

Depuis que les beaux jours ont reparu, on n'entend plus parler dans le monde du Sport que de chevaux et de courses. Le vélocipède paraît même un peu oublié pour le quart-d'heure. Tous les gentlemen se préparent pour fêter dignement les Courses qui commencent le lundi de Pâques, et se continuent le jeudi et le dimanche d'après. Nous ferons connaître, dans notre prochaine livraison, le nom des heureux vainqueurs de ces joûtes équestres. Contentons-nous aujourd'hui de donner le programme du concours.

PREMIER JOUR. — LUNDI 18 AVRIL

Prix départemental.

2,000 fr. offerts par le département de la Gironde, pour chevaux entiers et juments de 3 ans et au-dessus, nés dans le département, y ayant résidé pendant quinze mois et n'ayant jamais gagné ce prix. Entrée, 25 fr.; les entrées au second. — Distance, 2,000 mètres environ.

Prix spécial (4e Classe.)

1,500 fr. pour poulains entiers et pouliches de 3 ans, de toute espèce, nés et élevés en France. Entrée, 50 fr. moitié forfait; la moitié des entrées appartiendra au second. — Distance, 2,500 mètres environ.

Omnium.

2,500 fr. offerts par la Société d'Encouragement du Club Bordelais, pour chevaux entiers et juments de 3 ans

et au-dessus, nés, élevés et ayant résidé jusqu'au jour de la course dans l'ancienne division du Midi. Entrée, 100 fr., le second recevra la moitié des entrées. — Distance, 2,300 mètres environ.

Prix du Bouscat.

2,000 fr. offerts par la Société d'Encouragement du Club-Bordelais, pour chevaux entiers et juments de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France. Les chevaux élevés en dehors de l'ancienne division du Midi seront à vendre pour 5,000 fr.; tout cheval qui, dans sa lettre d'engagement, sera indiqué comme étant à vendre pour 3,000 fr., recevra une modération de poids de 2 kilog. Entrée, 100 fr.; moitié forfait. — Distance 2,000 mètres environ.

Prix de la Société d'Encouragement (2e Série.)

3,000 fr. offerts par la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un prix de 3,000 fr. à Paris ou à Chantilly, ou un des prix de 1re ou de 2e classe ou série donnés par la Société dans les départements. Entrée, 100 fr.; moitié forfait; la moitié des entrées au second. — Distance, 2,000 mètres environ.

DEUXIÈME JOUR. — JEUDI 21 AVRIL

Prix principal (3e Classe.)

2,500 fr. pour chevaux entiers et juments de trois ans et au-dessus, nés et élevés en France. Entrée, 100 fr., la moitié des entrées appartiendra au second. — Distance, 3,000 mètres environ.

Handicap.

3,000 fr. donnés par les Compagnies des chemins de fer d'Orléans et du Midi, et par la Société d'Encouragement du Club-Bordelais, pour chevaux entiers et juments de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. Entrée, 150 fr. Le second doublera son entrée. — Distance, 2,200 mètres environ.

Les engagements doivent être faits au Club-Bordelais. La liste sera close le jeudi 21 avril à quatre heures du soir.

Ch. de W.

Bordeaux. — Imprimerie centrale A. de Lanefranque, rue Permentade, 23-25.

NOVEMBRE 1895

UN HOMME PRESCRIT

OU

LE ROYAL MARTYR DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

(Suite)

Le Dauphin suivi de son fidèle compagnon se dirigea vers Francfort, et se rendit ensuite en Prusse. A peine étaient-ils arrivés qu'ils furent arrêtés comme espions et amenés devant le major Schill. Une lettre de recommandation que Montmorin s'était fait donner par le duc de Brunswick, ayant fait connaître au Major le nom des personnages qu'on lui amenait, il les logea dans l'hotel où se tenait le quartier-général. Ce repos ne devait pas être de longue durée. Les troupes de Schill ayant été écrasées, dans une rencontre, par des forces supérieures, le Major fit partir ses deux protégés sous une escorte de cavalerie. Mais attaqués en route, ils durent mettre l'épée à la main. Le courage de leurs compagnons qui les défendirent avec la plus grande intrépidité ne put les sauver. Montmorin ayant perdu son shako, reçut un coup de sabre qui lui fendit la tête. Le Dauphin tomba de cheval blessé et les pieds embarrassés dans les étriers. Quand il reprit connaissance, il se trouva dans un hôpital.

Napoléon avait donné ordre qu'on dirigeât vers la France les prisonniers faits aux bandes de Brunswick et de Schill. La perspective d'un tel voyage était peu du goût du Dauphin, qui d'ailleurs n'était pas encore complètement remis de ses blessures. Avec l'aide d'un hussard

de Schill, prisonnier comme lui, il parvint à s'échapper et à regagner la Westphalie, voyageant de nuit, et se cachant le jour dans les bois. Son intention était de se rendre à Berlin, espérant s'engager dans l'armée prussienne. Après des péripéties sans nombre, il se trouvait un jour égaré dans une forêt, lorsqu'il entendit claquer le fouet d'un postillon. Il se dirigea de ce côté, et vit une chaise de poste qui allait vers lui. Ayant demandé au postillon si c'était là la route de Berlin, un jeune homme qui était dans la voiture fit arrêter et échangea quelques paroles avec lui. Touché sans doute de ses réponses, il le fit monter à côté de lui et le conduisit dans la capitale de la Prusse.

Le premier soin du Dauphin fut de se présenter chez le commandant d'un régiment de hussards, dont on lui avait parlé, pour s'engager comme volontaire. « Monsieur, lui répondit d'un ton sec le commandant, il faut que vous sachiez que Sa Majesté n'admet jamais d'étrangers dans ses armées. » Ces paroles atterrèrent l'infortuné proscrit. Il ne lui restait qu'une ressource pour vivre; c'était de se faire horloger. Pendant son séjour en Italie, il avait vécu longtemps auprès d'un horloger et, tout en s'amusant à monter et démonter des montres, il avait fini par apprendre le métier. Il s'établit donc comme horloger dans un appartement qu'il loua rue Schützenstrasse, 52. Naundorff, c'est le nom du voyageur qui l'avait amené à Berlin, lui avait envoyé pour s'occuper de son ménage une dame de ses amies d'une cinquantaine d'années, Mme Sonnenfeld, dont il n'eut jamais qu'à se louer.

L'espérance renaissait déjà dans le cœur du Dauphin, lorsqu'il fut cité devant le magistrat de la ville de Berlin, qui lui suscita des embarras, parce qu'il n'avait pas été autorisé à exercer la profession d'horloger. Il essaya de lever cette difficulté en demandant le droit de

bourgeoisie. On lui ordonna alors de déposer, dans les bureaux de la municipalité, son extrait de naissance, son passeport, et un certificat de bonne conduite de la magistrature de sa dernière résidence. Comme il ne possédait aucune de ces pièces, son embarras devint encore plus grand, et il se vit obliger de confier le secret de sa naissance à Mme Sonnenfeld, pour lui demander avis. Laissons-le raconter lui-même ce nouvel épisode de sa vie si tourmentée.

« A cette révélation, l'étonnement de Mme Sonnenfeld fut tel qu'elle ne put d'abord proférer une parole; mais lorsqu'elle fut revenue de la surprise qu'une confidence d'un si haut intérêt devait naturellement lui causer, elle me fit judicieusement observer que l'intervention d'un ami sûr, investi d'un caractère public, me devenait indispensable, puisque, ajouta-t-elle, vous avez besoin de l'appui du gouvernement, si vous voulez exercer en paix votre état. En même temps, elle me suggéra l'idée de recourir à la bienveillance de M. Le Coq, qui était français, et occupait, à cette époque, la place de président de la police générale du royaume de Prusse. J'adoptai cette démarche, et je l'informai par écrit de mon origine, ainsi que de ma situation à Berlin, le priant de solliciter en ma faveur la protection du roi.

» M. Le Coq vint me visiter, et m'ayant mis ma lettre sous les yeux, il me demanda si c'était bien moi qui l'avais écrite. Sur ma réponse affirmative, il me questionna beaucoup et désira que je lui communicasse des preuves de mon identité. J'avais pu conserver ma redingote de Francfort; et en ayant décousu le col devant lui, j'en tirai les papiers qu'on y avait cachés, et je les lui montrai. Il reconnut l'écriture de ma mère, ainsi que le cachet et la signature de mon père. Il me quitta alors pour aller prendre les ordres du roi à mon égard. Le lendemain il me pria de lui confier mes papiers pour les soumettre à sa Majesté. Je les refusai d'abord, et j'insistai, afin d'être moi-même présenté au roi. Il observa

que ma requête, pour le présent, ne pourrait être accueillie; mais, ajouta-t-il, vous verrez Sa Majesté, dès que le Président des Ministres, le prince de Hardenberg, aura lu vos documents.

» Après avoir eu la précaution de couper en zigzag l'empreinte du cachet de mon père, que j'ai toujours conservée depuis, je remis à M. Le Coq tous les écrits. Il prit seulement l'écriture de ma mère, et s'éloigna en me promettant de me secourir, et que je n'aurais plus à essuyer aucun tourment, parce qu'il allait s'occuper de ce qui me concernait *vis à vis des magistrats de Berlin*. Malgré cette assurance, quelques semaines plus tard le magistrat me cita encore devant lui; je me transportai aussitôt chez M. Le Coq; il garda l'assignation, et m'affirma que je devais être sans inquiétude, que je ne tarderais pas à être fixé sur mon sort, et que le délai de la solution provenait de ce que le ministre n'avait pas encore statué sur mes affaires. Au bout d'un temps assez rapproché, le président de la police me manda chez lui, et il me dit : il est impossible de vous laisser à Berlin, il y a trop de danger pour vous et pour nous; car le magistrat n'a pas le droit de vous dispenser de produire les justifications exigées par la loi. Il m'interrogea ensuite sur le voyageur qui m'avait rencontré dans la forêt et qui m'avait amené à Berlin; je ne pus lui donner d'explications, sinon que je savais seulement son nom de famille qui était Naundorff, natif de Weimar. M. Le Coq envoya chercher son passe-port à la police, et m'engagea, pour me soustraire à mes persécuteurs, à m'établir dans une petite ville près de la capitale, sous le nom de mon ami. Pour vous en faciliter les moyens, continua-t-il, je vous enverrai une patente ; vous serez libre ainsi de choisir le lieu qui vous conviendra, et quand le magistrat de votre nouvelle résidence voudra se faire représenter vos pièces, vous lui répondrez que vous les avez déposées entre mes mains. Je lui répliquai que je n'avais pas d'argent qui pût suffire à mon déménagement. Oh ! c'est vrai ! s'écria-t-il; puis ouvrant son secrétaire, il me donna un rouleau d'or en me disant : acceptez cela pour le moment; j'aurai soin de votre avenir.

» Je retournai chez moi. Peu de jours s'étaient écoulés, quand un homme de la police, que je n'ai jamais connu, m'apporta à ma résidence une patente d'horloger, sous le nom de Charles-Guillaume Naundorff. Je restai dès lors tranquille jusqu'en 1812, époque à laquelle je changeai ma résidence actuelle pour celle de Spandau. M. Le Coq m'en avait intimé l'ordre, en me prescrivant les plus rigoureuses recommandations d'être discret, et en me répétant que la plus légère imprudence me perdrait, parce que le Roi de Prusse n'était pas maître de faire ce qu'il voulait; qu'il importait donc de toute nécessité que je portasse *un nom emprunté*, pour me soustraire au pouvoir de Napoléon, contre l'influence duquel le gouvernement ne pourrait pas me protéger. Le président examina avec plus d'attention le passe-port de Naundorff, afin de s'assurer si le signalement pouvait un peu se rapporter à moi. *Cheveux noirs*, dit-il hautement, *yeux noirs;* non cela ne se peut pas, dites à votre magistrat ce que je vous ai conseillé; que vos papiers sont restés entre les mains du président de la police, qui vous les a demandés, et que, par conséquent, c'est à lui que l'autorité municipale doit s'adresser pour en avoir communication. Je m'occuperai du reste. Il écrivit sur un morceau de papier les noms Charles-Guillaume et le mit dans sa poche.

» Je me rendis donc à Spandau; et lorsque le magistrat me demanda mes papiers pour me conférer le droit de bourgeoisie, je fis la réponse qui m'avait été prescrite par M. Le Coq, et je priai le bourgmestre de les réclamer à Berlin. *Mon nom imposé* fut inscrit sur le registre, et on me donna la permission de demeurer dans cette ville. J'obtins le droit de bourgeoisie sous les noms de Charles-Guillaume Naundorff, et l'acte qui le constate fut reçu solennellement devant les conseillers de la cité. Cet événement eut lieu en 1812. »

Nous avons raconté comment le Dauphin avait été interné à Spandau, en 1812, par le gouvernement prussien, sous le nom de Naundorff. Tous les habitants de cette

ville le prirent pour un honnête bourgeois qui venait exercer chez eux sa profession d'horloger. C'est là qu'il se trouvait en 1814, quand les alliés donnèrent la couronne au comte de Provence. Avant de faire connaître les événements qui l'empêchèrent de faire valoir ses droits, reproduisons deux lettres que nous avons déjà citées pour constater sa présence en Prusse à cette époque.

. . . . . .

« J'appris, en outre, qu'en 1795, lors de son évasion, il fut transporté chez une dame, d'origine allemande, dont le mari avait été tué dans la journée du 10 août, et qui demeurait rue de Sèvres. Je venais, d'après cela, de me mettre sur ses traces en 1797, lorsque je sus que cette femme et le Dauphin avaient disparu, sans que personne pût m'indiquer ce qu'ils étaient devenus. A cette époque, je retournai à l'étranger, où je servais. Ce fut là qu'en 1810, me trouvant dans l'armée prussienne, j'appris, par des officiers prussiens, que mon Prince n'était pas mort et *qu'il était détenu en Prusse.*

» H. DU FAYS, *maréchal de camp.* »

. . . . . .

« A mon retour à Paris, j'eus occasion de voir un grand nombre de personnes et de causer avec elles de cette grave affaire; je n'en citerai que quelques-unes. Mon voyage en Prusse intéressa particulièrement M. le marquis de la Roche-Aymon, lieutenant-général et pair de France. Il avait habité ce pays et longtemps servi dans l'armée prussienne. En 1810, il était colonel du régiment de hussards noirs, dits *Hussards de la Mort;* il se trouvait en garnison à Berlin. Il connaissait très-intimement le chef de la police de cette ville, M. Le Coq, qui lui confia, à cette époque, que le Dauphin existait, et *qu'il vivait en Prusse sous un nom supposé.* La coïncidence de cette confidence avec l'histoire du duc de Nor-

mandie était, pour M. de la Roche-Aymon, une preuve éclatante de conviction.

» Xavier LAPRADE, avocat. »

« Mon projet, continue le Dauphin, était d'amasser une somme suffisante pour aller à la recherche de ma sœur, dont j'ignorais la résidence. Ma plus douce jouissance d'avenir, que j'entrevoyais en perspective, était de ne devoir qu'à moi les moyens de réaliser le vœu le plus cher à mon cœur. Peu de mois avant la retraite de l'armée française, chaque jour des régiments traversaient Spandau. J'eus alors l'occasion de faire la connaissance d'un officier français, nommé Marassin, qui se trouvait dans l'état le plus déplorable. Je l'habillai complètement, car ses vêtements tombaient en lambeaux, et je lui remis quelque argent au moment de son départ. Dans ces circonstances, soit que le président de la police, M. Le Coq, eût peur, en raison de la gravité des événements politiques, soit qu'il fût guidé par d'autres sentiments, il vint me voir, et me donnant encore de l'argent, il insista du ton le plus pressant, pour me recommander le plus inviolable secret. J'avais un double motif de suivre strictement cette ligne de conduite, car je redoutais moi-même d'être découvert. Heureusement, la garnison de cette ville se composait de Hollandais et de Polonais. On logea, dans la maison où je demeurais, un officier ami du commandant français, et par lui je savais tout ce qui se passait. Il me semblait entrevoir la chute de Napoléon. En conséquence, j'écrivis à M. Le Coq, en lui demandant conseil sur la conduite que j'aurais à tenir dans la crise qui se préparait; et s'il ne jugeait pas comme moi le moment favorable pour faire valoir mes droits et sortir de mon *incognito*. Mais je ne reçus point de réponse du président de la police. Je m'adressai ensuite au prince de Hardenberg, qui garda le même silence. La ville de Spandau ayant été bloquée par les troupes russes et prussiennes, je m'y trouvais enfermé; elle avait reçu auparavant des renforts polonais dont les rangs étaient infestés de la fièvre typhoïde et décimés par elle. J'avisais aux

moyens de sortir de la place, quand à mon tour je tombai malade, et le fléau m'atteignit si gravement, que je perdis connaissance et fus longtemps hors d'état de savoir ce qui se passait. La ville étant ensuite bombardée par les assiégeants, tout le monde, afin de se soustraire à la mort, se précipitait au fond des caves; les malades même y étaient transportés. Seul, le pauvre étranger, qui n'avait pour protecteurs que Dieu et la bien malheureuse Mme Sonnenfeld, seul, le proscrit de l'univers restait exposé, dans son lit de souffrances, aux ravages des bombes et des boulets de dix batteries. Malgré la terreur générale, ou plutôt à cause du danger dont je n'avais pas le sentiment, Mme Sonnenfeld ne me quitta pas un instant. Sa sollicitude pour moi lui faisait oublier le soin de sa propre conservation, et sa courageuse assistance lui acquit des droits éternels à ma reconnaissance.

» Déjà quatre faubourgs étaient dévastés, lorsque les Russes pointèrent leurs batteries sur l'intérieur de la ville, et le même soir, vers dix heures, elle brûlait aux quatre coins. Quoique la majeure partie des maisons devînt la proie des flammes, durant le cours de cette nuit désastreuse, le feu s'arrêta, comme par une sorte de prodige, à la maison que j'habitais. Je me sers ici du mot prodige, parce que les bâtiments dépendant de mon habitation, qui étaient adjacents à la maison et sous le même toit, furent consumés jusqu'aux fondements; ma chambre seule fut épargnée et n'éprouva pas le moindre endommagement. Ce fait est si public, qu'aujourd'hui la vérité pourrait en être attestée par plus de six mille habitants de Spandau. La destruction de cette ville à cette époque est historique. »

Le Dauphin attendait avec la plus vive impatience le rétablissement de sa santé pour se rendre à Paris, car il voyait de plus en plus que la chute de Napoléon était certaine. Il écrivit encore à M. Le Coq et au prince de Hardenberg pour leur redemander ses papiers; il désirait les emporter avec lui, au cas où on lui aurait de-

mandé de constater son identité. Il écrivit en même temps au roi de Prusse, ainsi qu'aux empereurs de Russie et d'Autriche, pour leur faire connaître l'intention où il était de réclamer ses droits. Mais il était déjà trop tard. Les événements avaient marché plus vite que sa convalescence et que les réponses qu'il attendait. A peine avait-il envoyé ses missives, qu'il apprit que le comte de Provence était monté sur le trône sous le nom de Louis XVIII. Il prit alors la résolution de se rendre secrètement à Paris, pour se faire reconnaître de sa sœur, la duchesse d'Angoulême. La nouvelle du retour de l'île d'Elbe lui fit ajourner son projet. Il allait enfin le mettre à exécution après le départ de Napoléon pour Sainte-Hélène et la seconde rentrée des Bourbons, quand Mme Sonnenfeld tomba dangereusement malade. La reconnaissance lui faisait un devoir de ne pas délaisser, dans un pareil moment, la femme généreuse qui lui avait donné tant de gages d'attachement et n'avait pas craint de compromettre son repos et sa santé, lors des soins affectueux qu'elle lui prodigua, durant le siége de Spandau. Cependant une circonstance inespérée lui fournit l'occasion d'écrire à sa famille. L'officier français Marassin, dont nous avons déjà parlé, ayant échappé aux désastres de Russie, retourna en France à cette époque ; on lui avait rendu la liberté. En passant à Spandau, il n'oublia pas l'accueil bienveillant qu'il avait déjà reçu de l'horloger, et il vint le voir pour réclamer de nouveau son assistance. Il est impossible de se représenter le délabrement des derniers débris de la grande armée. Ce malheureux officier était devenu méconnaissable. Quelques restes de vieux haillons couvraient à demi son corps rongé par la vermine, et dégoûtant des plaies qu'engendre la malpropreté. Quand on a éprouvé les angoisses de la misère, il n'est point d'infortunes auxquelles le cœur

ne sente le besoin de compatir. Marassin avait un double titre à la commisération du Dauphin : il souffrait et il était Français. Laissons parler le duc de Normandie :

« J'aurais voulu, dit-il, pouvoir soulager en lui les maux de tous mes compatriotes. M'entretenir avec un Français et lui faire du bien me rapprochaient, en idée, de la France, pour qui mon cœur n'avait pas cessé de battre un instant. Je le logeai chez moi; je le nettoyai, je pansai ses plaies; je le traitai comme un frère, je fis enfin pour lui ce que j'aurais désiré qu'on fît pour moi en semblable circonstance. Je fus assez heureux pour que mes soins le rendissent à une parfaite santé. Marassin, après sa guérison, se disposant à repartir, ne savait comment m'exprimer tout ce qu'il éprouvait de gratitude envers moi. Il se jeta à mes genoux pour me remercier; me protestant qu'il sacrifierait sa vie avec bonheur, s'il le fallait, comme un témoignage d'amour, en retour de mes bienfaits, d'une charité dont le monde offrait si peu d'exemples. Vous m'avez redonné l'existence, me disait-il, elle vous appartient désormais; je suis entièrement à votre disposition. Que puis-je faire pour vous? Touché de ces épanchements d'une belle âme : vous ne savez pas, lui répondis-je, que la France est ma patrie, et que j'ai, pour chaque Français la sollicitude d'un père pour ses enfants; si vous me connaissiez, vous sentiriez que je dis vrai. Au surplus, j'ai foi dans la sincérité de vos paroles, et je vais vous mettre à même de me rendre un service de la plus haute importance.

» Je lui confiai alors le secret de mon origine, et l'embarras de ma situation pour faire parvenir sûrement de mes nouvelles à ma famille. J'avais déjà adressé une lettre à ma sœur la duchesse d'Angoulême, et son silence me portait à croire qu'elle n'était pas arrivée à sa destination.

A. D'ASSIER.

(La suite au prochain numéro.)

FAUCHEURS ET FAUCHEUSES

Un brûlant soleil de juin resplendissait dans un ciel sans nuages ; la terre semblait ouvrir ses pores pour en aspirer les rayons. — C'était l'heure où les grands bœufs sommeillent à l'étable, ruminant, par la force de l'habitude, une pâture absente, fouettant de leur large queue leurs reins vigoureux où s'attache la mouche importune ; c'était l'heure où, dans les sillons, la cigale fait entendre son chant monotone ; alangui par la chaleur, je cherchais d'un œil nonchalant un peu d'ombre pour y dormir.

La route que je suivais était bordée par un fossé que dominait une haie peu élevée. Au-delà, des champs et des prairies ; plus loin, des groupes de faucheurs à l'ouvrage, dont on ne voyait que le haut du corps ; puis, à l'horizon, un rideau d'arbres bordant une petite rivière que je n'apercevais pas, mais qui était pour moi une vieille connaissance et au bord de laquelle je résolus d'aller chercher un peu de fraîcheur.

D'un bond je franchis le fossé, j'enjambai la haie et je pris à travers champs, dérangeant, à mon grand regret, les petites grenouilles vertes qui se trouvaient sur mon passage.

Les faucheurs s'arrêtèrent à mon approche, enchantés d'avoir un prétexte à quelques secondes de répit, me rendirent mon salut et se remirent à l'ouvrage.

Je m'arrêtai pour les voir faire, bien que le spectacle ne fût pas nouveau pour moi, plus campagnard que citadin : il y a quelque chose de gracieux et de poétique dans le mouvement de la faux maniée par des mains ha-

biles; la courbe qu'elle décrit, la traînée qu'elle laisse sur son passage et qu'elle va continuer tout-à-l'heure — car le grand art de celui qui s'en sert consiste à faucher droit, ce qui semble difficile avec un instrument de cette forme; — tout cela m'a toujours vivement intéressé.

Il n'y avait là que des jeunes gars bien découplés dont le plus âgé comptait vingt-cinq ans à peine; de grandes et belles filles au teint hâlé, aux cheveux noirs, coiffées d'un chapeau de paille à larges ailes, maniaient avec grâce de longs râteaux de bois et étendaient le foin pour le faire sécher plus rapidement.

Quelques-unes, narguant le soleil, portaient leur chapeau à plat sur leurs épaules, à peu près de la même manière que les cardinaux portaient, au moyen-âge, leur coiffure écarlate.

Sans doute pour me faire honneur, elles entonnèrent une de ces villanelles gasconnes qui ont autant de couplets que la complainte du Juif-Errant, tout en agaçant de temps en temps les garçons par des œillades si vives et si promptes qu'il n'y avait guère moyen d'arriver à temps à la parade.

Absorbé dans la contemplation de ce tableau rustique, j'oubliais presque la sueur qui coulait le long de mon visage, quand un appel lancé vigoureusement par le plus âgé des faucheurs vint avertir la troupe que l'heure du repas était arrivée.

Les paysans sont les gens qui, de nuit et de jour, sans chronomètre ni horloge, savent le mieux l'heure qu'il est.

Chacun courut à l'extrémité du champ ramasser une besace en toile grise contenant le pain de la journée; l'un des garçons, dont la beauté virile m'avait frappé, offrit galamment aux faucheuses — qui ne se firent pas prier — la gourde remplie de piquette de marc qu'il portait en sautoir. Je saluai ces braves gens, en leur souhaitant bon

appétit et m'éloignai rapidement dans la direction de la rivière.

C'était un petit cours d'eau, fortement encaissé et bordé d'acacias, de saules et d'ormes aux flancs rabougris; l'eau murmurait doucement en courant sur un lit de cailloux et semblait inviter au sommeil; je choisis au milieu des hautes herbes et à l'ombre de quelques saules un endroit propice, j'ôtai ma blouse de chasse et je m'étendis bravement sous la feuillée.

J'étais depuis quelques minutes dans cette situation d'esprit et de corps, qui tient le milieu entre la veille et le sommeil, quand un bruit strident et répété me fit ouvrir les yeux. Je me dressai sur le coude et j'aperçus à quelques pas de moi l'un des travailleurs que je venais de quitter, en train d'aiguiser sa faux; armé d'une pierre grise, longue et plate, qu'il venait de tremper dans l'eau, c'était lui qui produisait le bruit qui m'avait tiré de mon assoupissement.

Peu à peu ce bruit devint plus régulier; je fermai de nouveau les yeux et, vaincu par la chaleur, bercé par la monotonie des sons, je m'endormis tout à fait.

Inexplicable et étrange chose que le sommeil! Il paraît que, bien qu'endormi, je continuai à percevoir le grincement de la pierre de meule sur l'acier, car voici ce que je rêvai :

J'étais au centre d'un paysage digne de Salvator-Rosa : au milieu d'une épaisse forêt coupée par des masses de rochers à l'aspect sauvage passait un chemin creux où deux chariots auraient eu peine à se croiser sans accident. Sur la droite et dans une sorte de clairière située à peu de distance du chemin, des hommes de tout âge étaient groupés autour d'une masure délabrée à laquelle était adossé une sorte de hangar ouvert, soutenu par de fortes solives fixées en terre et sous lequel était disposée

une forge de campagne dont un paysan à l'air sombre activait le feu sans relâche.

Tous ces hommes portaient une confédératka, sorte de vêtement demi-long, souillé par la poussière de la route, et des bonnets garnis de fourrure, sauf quelques-uns des plus jeunes dont la tête était surmontée d'une coiffure de drap, ronde du bas, carrée du haut, de couleur amarante. Tous étaient graves et silencieux.

Un seul était nu-tête. Celui-là debout à côté d'une large enclume était un homme de haute taille, aux formes athlétiques, aux traits fortement accentués, et qui, les bras nus, tenait de la main droite un lourd marteau de forgeron; sa barbe inculte et ses cheveux touffus, rejetés en arrière, ne contribuaient pas peu à donner à sa physionomie un aspect saisissant.

Derrière lui se tenaient deux aides, munis aussi de lourds marteaux et prêts à le seconder.

A une centaine de pas de la forge et dans toutes les directions, des paysans armés semblaient placés en sentinelle et interrogeaient des yeux l'horizon.

Le maître s'adressa tout à coup à l'un des hommes groupés aux abords du hangar :

— Combien de Piaskava-Skala? demanda-t-il.

— Quarante faux, répondit une voix.

— Combien de Josefow? dit-il à un autre.

— Vingt-cinq.

— Combien de Zamosc?

— Dix-huit faux.

— C'est bien peu, Zagorowski, dit-il d'un ton de reproche. Ne sait-on pas chez vous qu'il nous faudra bien des faux de rechange pour la besogne que nous allons entreprendre?

— Combien de Tuczopy?

— Soixante.

— A l'œuvre, dit-il à ses aides.

Alors commença une scène étrange et d'un aspect fantastique. La nuit était venue, les paysans s'arrangèrent comme ils purent sur la terre humide, aux alentours de la forge; quelques-uns tirèrent de leurs vêtements une pierre de meule et se mirent à aiguiser leurs faux en attendant que leur tour fût venu.

D'autres furent relever les sentinelles.

Cinq ou six restèrent pour servir d'auxiliaires au maître forgeron, et je vis s'accomplir, très-rapidement, ce que l'on nomme le redressement des faux.

Celles-ci étaient arrachées de leurs manches et soumises à l'action du feu à l'endroit où elles forment un coude; aussitôt rouges, le maître et ses deux aides les prenaient avec des pinces et les redressaient sur l'enclume.

A peine refroidies, les paysans les fixaient solidement à de longs manches en bois de frêne.

Cette activité au milieu de la nuit, les reflets bizarres du feu sur les visages des trois forgerons, le silence que gardaient les paysans, silence interrompu seulement par le bruit des marteaux et le grincement de la pierre grise sur l'acier, tout contribuait à donner à cette scène, éclairée dans le genre des tableaux de Rembrandt à la manière noire, un caractère étrange et saisissant.

Puis, comme dans tous les rêves, ce tableau d'abord très-net devint confus dans mon esprit; tout disparut et la scène changea.

Dans un village de maigre apparence, deux cents paysans polonais étaient groupés autour d'une croix, devant un christ aux bras étendus, grossièrement sculpté; au pied de la croix se tenait un prêtre, à l'aspect vénérable, dont le visage était animé d'un rayonnement extraordinaire; entre lui et ces hommes environ deux cents faux

de combat étaient étendues à terre en demi-cercle, les pointes convergeant vers le centre, c'est-à-dire vers la croix.

Des vieillards, des enfants, des femmes, dont quelques-unes avaient peine à retenir leurs sanglots, se tenaient en arrière dans l'attitude du recueillement.

Les paysans entonnèrent le chant national polonais : *Bolze cos Polske;* puis tous s'agenouillèrent et courbèrent la tête. Alors le vieux prêtre, étendant les deux bras au-dessus des faux, s'écria d'une voix que l'enthousiasme rendait vibrante :

« La guerre que vous allez entreprendre est légitime » et sacrée; elle a pour but la délivrance de la Pologne » et la défense de notre sainte religion! Au nom du » Seigneur Jésus, fils glorieux de Dieu notre père, bé- » nies soient ces armes qui vont armer votre bras!

» Allez, enfants, la Pologne vous regarde... »

Ce fut alors une scène indescriptible : les paysans se retournèrent et se jetèrent dans les bras de leurs mères, de leurs sœurs ou de leurs femmes, tandis que d'autres saisissaient leurs enfants et les élevant à la hauteur de leur visage les embrassaient convulsivement.....

Puis, comme le précédent, ce tableau s'évanouit et je me retrouvai acteur dans une nouvelle scène.

Nous étions environ cent cinquante tirailleurs couchés dans les broussailles ou masqués par des accidents de terrain sur la lisière d'un bois. Chacun de nous, l'œil au guet, le doigt sur la détente, tenait de la main gauche ou serrait contre sa poitrine une carabine rayée, à balles cylindro-coniques. A deux cents mètres derrière nous, dans l'ombre de la forêt, six cents faucheurs, l'arme au pied, attendaient silencieusement.

Au milieu d'eux apparaissait, à pied, tenant son cheval par la bride, un jeune chef coiffé du bonnet amarante à

liseré d'argent, et revêtu du costume national que complétaient de grandes bottes molles, souillées de boue et de poussière et montant au-dessus du genou. De la main gauche il tenait son épée nue, la pointe en terre; ses traits accentués, malgré la finesse du profil, semblaient indiquer un homme énergique et résolu.

A ses côtés se tenait un autre officier, plus âgé lui, portant le drapeau de l'indépendance polonaise : d'un côté l'aigle blanc aux ailes déployées, de l'autre le cavalier lithuanien.

Les Russes approchaient avec précaution, mais sans nous voir. A cinq cents mètres environ, ils firent halte et lancèrent en avant une compagnie de chasseurs impériaux, qui se déploya en tirailleurs au pas gymnastique, avec beaucoup d'ordre et comme elle aurait pu le faire à la manœuvre.

Nous les laissâmes approcher, chacun de nous en tenait un au bout de sa carabine.....

Tout à coup, à la sonnerie du clairon : *Commencez le feu,* partie de l'épaisseur du bois, les coups de carabine éclatèrent simultanément sur toute la ligne et un bon nombre de tirailleurs se coucha pour ne plus se relever.

Nous rechargeâmes vivement nos armes, nous glissant en avant, grâce aux accidents de terrain et continuant un feu bien nourri, auquel les Russes répondirent vigoureusement; tandis que, masqués par la fumée, nos faucheurs sortaient du bois et se formaient en bataille derrière nous.

C'était un moment solennel : 3,000 Russes s'approchaient des deux côtés à la fois, marchant en colonne serrée par division, et déjà nous distinguions la couleur de leurs uniformes. Quand, tout à coup, nos clairons sonnèrent le *Ralliement sur les ailes,* et en un clin-d'œil nous disparûmes par les extrémités de notre ligne de

bataille, nous groupant en arrière par demi-sections et laissant la place libre à nos faucheurs.

Puis brusquement les Russes s'arrêtèrent; nous entendîmes distinctement le commandement de leur général, nous vîmes s'abaisser, en face de nos braves paysans, cinq cents canons de fusil, et une détonation terrible se fit entendre, répercutée par les échos de la forêt.

Ceux de nos faucheurs qu'avaient épargnés les balles s'élancèrent au cri de : *Vive la Pologne!* guidés par leur jeune chef qui, remonté à cheval, les excitait du geste et de la voix; avant que la fumée se fût dissipée, ils étaient sur les Russes, qui les reçurent à la pointe de leurs baïonnettes.

Alors commença une effrayante mêlée et un terrible combat à l'arme blanche! Oh! mes faucheurs, comme ils étaient beaux et sinistres à voir, manœuvrant leurs faux fraîchement aiguisées! Les Russes tombaient comme des épis mûrs.

A la voix d'un officier, nous partîmes au pas de course, nos sabres-baïonnettes au bout de nos carabines, pour attaquer les Russes de flanc et soutenir les faucheurs. Nous n'étions que cent cinquante, mais de par Dieu! nous fîmes une rude trouée!

Dans la chaleur du combat, je reçus d'un grenadier ennemi un violent coup de crosse de fusil sur la tête; je tombai à terre en poussant un sourd gémissement et je perdis connaissance....

Quand je revins à moi, les Russes étaient en fuite, et c'est à peine si je distinguai les cris de victoire des nôtres, qui les poursuivaient au loin la faux dans les reins.

La terre était jonchée de cadavres; je me soulevai comme je pus; j'avais perdu beaucoup de sang et je ressentais à la tête une vive douleur. Je cherchais instinctivement quelqu'un pour me porter secours, quand tout à

coup j'entendis dans l'air un grand bruit d'ailes qui me fit lever les yeux : deux aigles, attirés sans doute par l'odeur du carnage, passaient au-dessus de ma tête.

L'un des deux, d'une envergure considérablement plus étendue que celle de l'autre, était de couleur sombre, tandis que le plus petit, qui semblait fuir devant son gigantesque adversaire, avait une teinte beaucoup plus claire. Ils volaient dans la direction du nord au midi, l'un poursuivant l'autre, et passèrent au-dessus de ma tête. Je me rappelai ce mot de l'Évangile : *En quelque lieu que soit le corps mort, là aussi s'assemblent les aigles.*

Je les suivis du regard : chaque minute semblait diminuer la distance qui les séparait et je m'apitoyais déjà sur le sort du plus faible, quand tout à coup je le vis se retourner, plonger avec la rapidité de l'éclair et remonter brusquement sous le ventre de son redoutable ennemi. Un cri rauque traversa l'espace et arriva faiblement jusqu'à moi ; mais dans ce moment la douleur que me causait ma blessure me contraignit à porter les deux mains à ma tête, et quand je relevai les yeux, les aigles avaient disparu.

La nuit tombait ; je regardai de nouveau autour de moi, cherchant si quelqu'un, moins grièvement blessé que je ne l'étais, ne pourrait pas me venir en aide ; mais je n'aperçus qu'une pauvre vieille femme, vêtue d'une sorte de long manteau, dont la partie supérieure recouvrait sa tête, et qui, une faux à la main, parcourait ce théâtre d'un affreux carnage et semblait interroger les cadavres.

Je pensai que c'était la mère de quelque faucheur tombé sur le champ de bataille et je m'imaginai qu'elle cherchait le corps de son fils.

— Madame, lui criai-je, madame !...

Mais elle ne parut pas m'entendre et continua à me tourner le dos, en errant çà et là.

— Eh! la vieille... lui criai-je plus fort.

Tout en continuant ses recherches, elle se rapprocha, et comme je l'appelais pour la troisième fois, elle se retourna et je poussai un cri d'horreur....

Sur une poitrine à jour que supportaient deux tibias dépouillés de chair s'agitait un crâne horrible et grimaçant;.... cette goule du champs des morts, cette sinistre faucheuse, c'était la mort!...

Au cri que je poussai, le jeune paysan qui aiguisait sa faux au bord de l'eau accourut à moi, puis, se doutant qu'un songe m'oppressait, il me secoua rudement, tout en riant aux éclats, et je me réveillai le front baigné d'une sueur froide.

E. Gaullieur.

ARCHÉOLOGIE BORDELAISE [1]

DEUXIÈME ÉPOQUE

BORDEAUX GALLO-ROMAIN

Première période. — Du Premier au Quatrième siècle.

Dès qu'ils eurent achevé la conquête de la Gaule par la soumission de l'Aquitaine, les Romains, politiques mieux inspirés que beaucoup d'autres conquérants, comprirent que pour rendre leur domination stable ils devaient dissoudre l'unité d'une province qui jusqu'aux derniers moments avait tenu en échec leur toute-puissance. Ils se gardèrent bien de donner pour centre administratif à l'Aquitaine une de ces cités alors florissantes et à laquelle pouvait se rattacher l'esprit de nationalité.

De toutes les peuplades qui habitaient leur territoire une seule n'appartenait pas à la nationalité des *Aquitains*, c'étaient les BITURIGES VIVISCES, peuple d'origine *purement celtique;* leur Emporium (place de commerce, lieu d'échanges), *Burdigala*, situé au milieu d'un marais, sur les bords d'un grand fleuve dont il commande l'embouchure, lieu d'une défense facile au besoin, fixa l'attention des Romains qui en firent la capitale de la province.

Dès lors, la ville de Bordeaux acquit un rapide accroissement et devint bientôt une des principales de l'Empire.

(1) Voir la *Revue* du 1er Novembre 1869, page 147.

La cité des Bituriges conserva son autonomie propre, elle prit le titre d'alliée du peuple romain *(Urbs fœderata)*. Les magistrats envoyés pour gouverner la province y établirent leur résidence et la dotèrent des monuments les plus somptueux ; les étrangers y affluèrent de toutes parts, et Bordeaux s'assimila rapidement la civilisation romaine.

Dès le premier siècle, les mœurs, les usages, la religion des Romains étaient adoptés chez nous et les anciennes croyances revêtirent les formes du polythéisme classique, sans laisser disparaître cependant toute trace du culte primitif.

Bordeaux avait son *génie tutélaire,* probablement la *Fontaine-Divone,* mais suivant les rites païens, le nom du génie de la cité n'était point vulgarisé, de peur qu'on l'évocât. De là ces autels consacrés au *Dieu innommé* qui se trouvaient chez certains peuples, et dont il est beaucoup parlé à un autre point de vue, sous le titre de *Dieu inconnu.*

La reconnaissance de Bordeaux et aussi un sentiment moins noble associèrent, dès le premier siècle, le culte d'Auguste à celui du génie de la cité. C'est ce que constate un autel en marbre gris conservé au musée de la ville où se lit la dédicace suivante :

AVGVSTO SACRVM
ET GENIO
CIVITATIS
BIT. VIV.

« Consacré à Auguste et au génie de la cité des Bituriges Vivisces. »

Ce monument prouve l'affaiblissement des anciennes croyances.

L'adulation politique donne la première place à l'empereur, la seconde seulement à l'antique génie de la cité.

Le culte des Celtes faisait place à la religion officielle des Romains qui allait bientôt disparaître elle-même devant une autre doctrine.

Le culte des dieux protecteurs de la cité s'exerçait à Bordeaux dans un bâtiment splendide, démoli seulement sous le règne de Louis XIV, lorsque ce monarque fit reconstruire le Château-Trompette, sous la direction de Vauban, « pour contenir, comme on disait à l'époque, les Bourdelois en leur debvoir. »

Avant de détruire ce monument remarquable et qui était comparé par les anciens à la maison carrée de Nîmes, Perrault, le créateur de la colonnade du Louvre, fut envoyé à Bordeaux pour en prendre la description; elle se trouve dans les ouvrages de cet architecte remarquable.

Élie Vinet, Don Devienne, Bordes, dans son *Histoire des Monuments de Bordeaux*, etc., etc., donnent des descriptions plus ou moins complètes des *Piliers-de-Tutelle*. Cet édifice était situé à peu près sur l'emplacement du jardin qui accompagne le café de la Comédie et occupait la partie levant de la place du Grand-Théâtre.

De ce point culminant, le Temple de Tutelle offrait, par son élévation, l'aspect le plus imposant; vu de toutes parts, et d'une très-grande distance, il indiquait, par la légèreté de ses formes, la richesse de son ornementation, sa vaste étendue, l'importance de la ville qu'il dominait.

Ce monument qui avait survécu à la destruction de Bordeaux sous les Visigoths, les Sarrazins, les Normands, a disparu seulement, en plein dix-septième siècle. Il est vrai qu'on eut le soin d'en faire lever préalablement un dessin. C'est une précaution que ne prennent pas beaucoup d'autres Vandales modernes.

La prépondérance du culte romain ne fit pas oublier complètement les anciennes idées religieuses des Celtes. Le culte des fontaines est parfaitement caractérisé

par les hommages rendus à la fontaine Divona (Diw-onn), qu'Ausone, au quatrième siècle, appelle encore *génie de la cité*.

DIVINITÉS CELTIQUES

Le culte de *Sirona*, la diane celtique, se perpétua, à Bordeaux, encore longtemps après l'adoption de la théogonie romaine.

Le Musée possède deux autels consacrés à cette divinité. Beaucoup de monuments funéraires sont ornés d'un croissant à leur partie supérieure, et peut-être même les armes de la ville, où figurent trois croissants enlacés doivent-elles quelque chose à ces antiques traditions.

Le premier des autels consacrés à *Sirona* porte l'inscription suivante :

SIRONAE
ADBVCIER^{VS}
TOCETI F
V. S. L. M.

A Sirona : Adbucierus, fils de Tocetus, accomplissant avec bonheur le vœu qu'il avait fait.

L'écriture allongée et un peu maigre, ainsi que l'absence de prénoms romains, peuvent faire attribuer ce monument au premier siècle de l'ère chrétienne.

Le second autel, dédié à Sirona, est sculpté sur les quatre faces, dont chacune présente, entre deux pilastres cannelés très-élégants, une niche à arcature plein cintre, dans laquelle se trouve un personnage, évidemment une divinité. La dédicace est faite par Sulpicius Primulus, ainsi que cela résulte des mots ci-après gravés sur le haut

de la corniche qui a été tranchée du coté gauche, en sorte que les trois premières lettres du mot SIRONA ont disparu, mais on ne peut balancer sur l'interprétation. Au-dessus des arcatures, dans la frise, se trouvent des inscriptions offrant chacune un sens complet. La partie inférieure de l'autel manque, et les figures sont tellement dégradées qu'on ne peut en préciser les attributs.

Première face. On lit sur la corniche :

. . . ONAE M. SVLPICIVS PRIMVLVS

sur la frise :

IVRIASSONESIS SEVIRAL D. S. F. C.

La lecture des deux dernières lettres est douteuse à cause d'un défaut de la pierre. On peut traduire :

« A Sirona Marcus Sulpicius primulus ancien sevir (du Jura?) a fait à ses frais (élever ce monument.) »

Deuxième face. Sur la frise :

SVLPICIA CENSORINAE

« Sulpicia, fille de Censorina, ou bien : Sulpicia à Censorina. »

Sur la troisième :

SVLPICIA PHOEBH

« Sulpicia à Phœbé. »

Sur la quatrième :

SULPICIUS SACVRO F

« Sulpicius à Sacurus ou Sulpicius, fils de Sacuro (indéclinable.) »

Cet autel, sauf les mutilations qu'il a subies, est dans le plus grand état de fraîcheur. Quand il a été découvert dans la démolition de l'enceinte gallo-romaine de Bor-

deaux, il portait encore sur sa patère les traces du feu qui y avait été allumé lors de la dernière cérémonie religieuse. Il peut ainsi appartenir à la fin du troisième siècle.

Un ancien auteur parle d'un monument découvert à Bordeaux, portant la dédicace :

C. IVLIVS
FLORVS
ONVAVAE

Mais ce monument n'ayant pas été conservé, il est impossible de s'en faire une juste idée, ni de vérifier si ONVAVA est le nom d'une divinité ou d'une femme de cette époque. Cependant la formule semble se rapporter à une consécration.

Le Musée possède encore deux têtes monstrueuses ayant la bouche ouverte. L'une barbue avec de grandes oreilles de satyre, l'autre représentant une femme dont les cheveux tordus en *tire-bouchon* lui donnent un aspect étrange.

Ces objets-là se rapportaient-ils à une sorte de fétichisme ? Était-ce des *bouches de vérité* dans lesquelles on mettait la main pour prêter serment et qui retenaient les doigts en cas de parjure. Leur aspect effrayant était bien de nature à impressionner des populations crédules et arrêter la main de ceux dont la conscience n'aurait pas été très-rassurée.

Dans un prochain numéro, nous nous occuperons des monuments que nous a laissés le polythéisme gallo-romain.

SANSAS.

ESSAI DE PHILOSOPHIE COSMIQUE

(*Suite*) (1)

II

Étudions maintenant la nature de l'éther, c'est-à-dire les propriétés de ce fluide mystérieux, au sein duquel s'agite et se meut l'univers.

La rapidité de la transmission de la lumière et de l'électricité, rapidité qui atteint environ 77,000 lieues par seconde, nous révèle une de ses propriétés les plus caractéristiques, l'extrême mobilité de ses molécules. De l'ensemble des divers phénomènes, dus à l'action de l'éther, on conclut également que ses molécules sont d'une ténuité extrême, et que cette ténuité dépasse les limites assignées aux atomes de la matière pondérable. A ces deux qualités, c'est-à-dire mobilité et ténuité extrêmes, il faut ajouter deux autres propriétés inhérentes à la matière : l'impénétrabilité et l'inertie.

Mais, quelle est la nature, l'essence de ces molécules? la matière qui les constitue est-elle distincte de celle qui entre dans la composition des divers corps que nous voyons à la surface du globe? Il est difficile de répondre d'une manière affirmative à une telle question, puisque l'excessive ténuité des molécules éthérées les a fait échapper, jusqu'ici, à l'analyse du physicien et du chimiste. Nous dirons seulement que, suivant toutes les analogies, il n'y a, dans l'univers, qu'une seule matière à divers

(1) Voir la *Revue* du 20 janvier.

états de ténuité ou d'agglomération. Telle est, du moins, l'opinion des hommes qui se sont le plus occupé des diverses questions qui se rattachent aux actions moléculaires des corps simples et aux mouvements de l'éther. Le célèbre axiome de Leibnitz qui se vérifie à chaque pas dans les sciences naturelles, et qui sert si souvent de fil conducteur, quand les autres analogies viennent à faire défaut, *natura non agit saltatim*, semble exclure toute autre solution. L'analyse spectrale nous montre, en effet, que les matières qui entrent dans la constitution du soleil et des étoiles qu'on a pu observer, sont les mêmes que celles que nous voyons à la surface du globe. D'un autre côté, nous savons, par l'analyse chimique, que les molécules des corps simples ne sont, suivant toute probabilité, que des aggrégations diverses de l'hydrogène, le plus subtil et le plus léger de tous les gaz. Pourquoi la molécule de l'hydrogène ne serait-elle pas, à son tour, une aggrégation de molécules éthérées, et la molécule éthérée le dernier terme de la division de la matière, l'atome idéal de la philosophie chimique?

Une question non moins délicate que la précédente et non moins difficile à résoudre est l'espacement des molécules éthérées. L'extrême rapidité de la lumière fait présumer que cet espacement est peu considérable. Mais comment fixer des chiffres, même approximatifs, dans un problème dont les termes échappent à l'observation. Cependant plusieurs savants physiciens, parmi lesquels nous citerons Cauchy et Boucheporn, ont cherché à arriver, par des voies indirectes, à la solution de cette question, ou, du moins, à fixer des limites. Les calculs de Boucheporn nous paraissent serrer le problème de plus près que les autres. D'après ce savant, on pourrait assigner, à l'espacement des molécules éthérées, le chiffre de un vingtième.

Des considérations qui précèdent, on peut conclure que l'éther est un fluide éminemment subtil qui remplit les espaces célestes et pénètre dans tous les interstices des corps. Les propriétés de ses molécules sont les propriétés mêmes de la matière, c'est-à-dire l'impénétrabilité et l'inertie, auxquelles on peut joindre l'extrême mobilité de ces particules.

Ces notions établies, nous allons étudier la réaction de l'éther sur la marche des corps célestes, et faire concevoir comment de cette réaction naît la gravité, c'est-à-dire cette force d'attraction qui retient ces masses dans leurs orbes curvilignes.

Prenons pour exemples les deux corps les plus importants pour nous, de tous ceux qui sillonnent l'espace : le soleil et la terre. On sait, depuis Galilée, que le soleil exécute un mouvement de rotation sur lui-même, et, depuis Herschell, qu'il se meut dans l'espace avec une vitesse évaluée, par Struwe et Péters, à environ deux lieues par seconde. Si on considère d'abord ce mouvement de translation, nous voyons l'éther refoulé en avant du soleil dans le sens de sa marche, et un vide se former en arrière, dans le sens opposé. Ce vide n'est qu'instantané, car il est rempli aussitôt par le remous des molécules éthérées, qui, se précipitant en arrière, restituent au soleil la majeure partie de la vitesse qu'il a perdue en chassant l'éther devant lui. Supposons maintenant la terre ou toute autre planète située à une distance du soleil telle que le remous de l'éther se fasse encore sentir. Cette planète, obéissant à cette sorte d'aspiration qui pousse les molécules éthérées vers le soleil, se dirigera vers cet astre, et sa vitesse sera évidemment d'autant plus grande que l'aspiration sera plus forte, c'est-à-dire que la distance qui sépare les deux corps célestes sera plus petite.

Le même phénomène se reproduit si l'on considère le second mouvement du soleil, celui de rotation, qu'il accomplit autour de son axe en vingt-cinq jours et demi. Les molécules éthérées, refoulées de tous côtés autour du globe solaire, par sa rotation incessante, forment autour de cet astre une suite de sphères concentriques dont la densité va constamment en augmentant depuis la surface du soleil, où elle est presque nulle, jusqu'aux limites extrêmes de ce mouvement. Par conséquent, une planète située en deçà de ces limites se trouvera inégalement pressée par l'éther et sera poussée du côté où les molécules éthérées sont le plus raréfiées, c'est-à-dire du côté du soleil. Elle s'avancera donc dans cette direction et sa vitesse sera d'autant plus grande que la densité de l'éther sera plus faible, c'est-à-dire que la distance qui sépare les deux astres deviendra plus petite. Ajoutons que cette action est incomparablement plus faible que la première, car elle a à vaincre à chaque instant une action contraire, celle des forces centrifuges, développées par le mouvement rotatoire.

Telle est la cause de l'attraction. Ce n'est pas une force mystérieuse inhérente à la matière, comme quelques physiciens le donnaient à entendre, c'est une simple application des lois de la mécanique au double fait de la translation du soleil dans l'espace et de sa rotation sur lui-même au milieu du fluide éthéré. Newton a résumé cette action dans une loi qui est devenue la base de l'astronomie moderne : tous les corps célestes s'attirent en raison directe de leurs masses, et en raison inverse du carré de leurs distances. (1)

(1) La théorie de l'éther nous apprend qu'il faut modifier cette loi dans sa première partie, et remplacer les masses par les volumes et la vitesse. En effet, c'est principalement par son volume et sa vitesse, comme le fait observer Boucheporn, que le soleil agit sur l'éther, et, par suite, sur l'attraction qui résulte de ce mouvement.

Nous avons supposé, dans notre raisonnement, que la planète attirée par le soleil se dirigeait vers cet astre avec une vitesse toujours croissante, et finissait, par conséquent, par tomber sur lui. Il en serait en effet ainsi, si la planète n'obéissait qu'à la seule pression de l'éther. Mais, de même que le soleil, les planètes possèdent aussi un mouvement de translation dans l'espace. Il faut donc prendre la résultante de ces deux forces, l'impulsion primitive qui, en vertu de l'inertie de la matière, les fait mouvoir en ligne droite, l'attraction qui infléchit leur course vers l'astre central, pour déterminer la nature de leur trajectoire. Cette courbe est un orbe sensiblement elliptique, comme l'indique la célèbre loi de Képler : chaque planète décrit une ellipse dont le soleil occupe un des foyers. (1)

Cette loi s'applique non-seulement aux planètes qui circulent autour du soleil, mais aussi aux satellites qui circulent autour des planètes. Il faut cependant y ajouter quelques restrictions importantes que l'observation a révélées depuis Képler.

Passons d'abord aux comètes : ces astres sont loin d'obéir tous à cette loi. Les uns décrivent des ellipses autour du soleil, mais d'autres tracent des paraboles, et d'autres encore des hyperboles. Le calcul permet d'indiquer quelle est la courbe décrite par une comète dès qu'on connaît ses éléments. Ajoutons que les ellipses cométaires sont très-allongées, tandis que les ellipses

(1) Les personnes peu familiarisées avec la géométrie peuvent se représenter l'ellipse par un cercle un peu aplati. Le grand axe, c'est-à-dire le plus grand diamètre, possède de chaque côté du centre un point appelé foyer, qui jouit de propriétés géométriques fort remarquables. La parabole est une ellipse qui n'a plus qu'un foyer, le second s'étant éloigné jusqu'à l'infini. Cette courbe, par conséquent, ne peut plus se fermer, et ses deux branches s'étendent aussi à l'infini. L'hyperbole rappelle la parabole au premier aspect, mais elle en diffère par le tracé de ses branches et par ses propriétés géométriques.

décrites par les planètes ou par leurs satellites sont presque circulaires.

En second lieu, il n'est pas tout à fait exact de dire que les corps célestes, soit planètes, soit satellites, soit comètes décrivent des ellipses. Il en serait rigoureusement ainsi, si le soleil était fixe. Or, on sait que cet astre se meut dans l'espace, entraînant à sa suite tout son cortége de satellites. Dès lors, il est évident que la trajectoire décrite par la terre, par exemple, ne peut jamais se fermer pour constituer l'ellipse, et qu'elle décrit, en réalité, une sorte de spirale dont chaque tour correspond à une révolution annuelle autour du soleil. Nous étudierons plus loin les rapports qui existent entre ces spires éthérées et plusieurs phénomènes que l'on observe à la surface du globe.

Ajoutons aussi que la trajectoire des corps célestes subit un autre genre de modification, due à la résistance de l'éther. Quelque faible qu'on suppose la densité de ce fluide, il doit agir à la longue sur le mouvement des astres, et diminuer de plus en plus l'amplitude de leurs orbes. Cette action, sensible pour les comètes, à cause de leur faible masse, n'a pu être constatée jusqu'ici pour les planètes. Nombre d'astronomes ont même nié cette influence. Cela tient uniquement à l'extrême lenteur de ce mouvement, qui, d'après les calculs, ne pourrait devenir appréciable qu'après un intervalle de plusieurs milliers de siècles. Les siècles ne marquent que des secondes à l'horloge de la nature. La spire héliçoïdale, que chaque planète décrit dans le tourbillon solaire, va donc se rétrécissant d'une façon insensible, et laisse entrevoir qu'un jour chacun de ces globes ira retomber sur l'astre d'où il est sorti. Nous montrerons bientôt comment, de ce fait, dérive une des harmonies de la dynamique sidérale.

Nous avons expliqué les lois de l'attraction en ne con-

sidérant que l'action du soleil sur les planètes. Notre exposition s'est trouvée ainsi simplifiée. En réalité, le problème est plus complexe, et, pour avoir une idée complète des mouvements qui régissent les orbes des corps célestes, il faut aussi tenir compte de l'action que les planètes, et en géneral, toutes les masses cosmiques, exercent entre elles. Les étoiles elles-mêmes, malgré leur immense éloignement, font sentir leur influence, comme nous aurons occasion de le démontrer bientôt, sur les divers corps du système solaire, et on peut dire que les lois de l'astronomie ne sont que les lois de l'équilibre de ces masses, flottant au milieu de l'éther et reliées entre elles par les vibrations de ce fluide. De là, ces perturbations qui affectent la plupart des corps célestes, perturbations qui rendent parfois si difficile l'étude de l'astronomie. On sait que c'est par l'analyse des perturbations d'Uranus qu'on fut amené à soupçonner l'existence d'une autre planète aux limites du système solaire, et qu'on arriva à la découverte de Neptune.

A.

SPORT

Courses de Bordeaux

Les courses d'avril ont été favorisées par un temps splendide. Aussi l'affluence des sportmen et des curieux était-elle immense. De la place de la Comédie jusqu'aux dernières maisons du faubourg une double haie de spectateurs, les uns assis, les autres debout, suivaient du regard la file interminable des équipages qui se rendaient à l'Hippodrome ou qui rentraient du champ de courses. Les honneurs de ces trois journées reviennent, du moins pour la plus grande part, aux écuries de M. Guestier et de M. le baron de Nexon. Le grand prix de 10,000 fr. *(Derby du Midi)* a été gagné par *Loustic,* appartenant à ce dernier.

Voici le résultat des trois journées :

PREMIÈRE JOURNÉE. — LUNDI 18 AVRIL 1870

PRIX DÉPARTEMENTAL : 2,000 fr. — Distance : 2,000 mètres environ.

1er, *Point de mire,* à M. W. J. Guestier ;
2e, *Jalousie,* au même ;
3e, *Sarcelle,* à M. le baron de Nexon.

PRIX SPÉCIAL (4e classe) : 1,500 fr. — Distance : 2,500 mètres environ.

1er, *Chevreuse,* à M. L. André ;
2e, *Candor,* à M. A. de Lonjou ;
3e, *Vive-la-Joie,* à M. W. Guestier.

OMNIUM : 2,500 fr. — Distance : 2,300 mètres environ.

1er, *Gage-d'Amour,* à M. W. Guestier;
2e, *Caprice,* à M. le Cte F. de David-Beauregard;
3e, *Mexico,* à M. G. de Buhan.

PRIX DU BOUSCAT : 2,000 fr. — Distance : 2,000 mètres environ.

1er, *Adour,* à M. le capitaine Henriot;
2e, *Tétricus,* à M. W. J. Guestier.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT (2e série) : 3,000f — Distance : 2,000 mètres environ.

1er, *Glaïeul,* à M. le baron de Nexon;
2e, *Villers-Robert,* à M. J. Moyse.

DEUXIÈME JOURNÉE. — JEUDI 21 AVRIL 1870

PRIX PRINCIPAL (3e classe) : 2,500 fr. — Distance : 3,000 mètres environ.

1er, *Glaïeul,* à M. le baron de Nexon;
2e, l'*Oise,* à M. le comte F. de Lagrange.

PRIX DU VIGEAN : 2,000 fr. — Distance : 2,200 mètres environ.

1er, *Adour,* à M. J. Prat;
2e, *Hélas,* à M. P. de Vanteaux.

PRIX DE L'EMPEREUR (Poule des produits) : 6,000 fr. — Distance : 2,100 mètres environ.

1er, *Loustic,* à M. le baron de Nexon.
2e, *Tirailleur,* à M. P. de Vanteaux.

PRIX DE BRUGES (Gentlemen Riders) : 1,000 fr. — Distance : 2,200 mètres environ.

1er, *Tétricus,* à M. W. J. Guestier;
2e, *Cérès,* à M. G. de Buhan.

Prix des Pavillons : 3,000 fr. — Distance : 3,000 mètres environ.

1er, *Gage-d'Amour*, à M. W. J. Guestier.
2e, *Fleur-d'Alisier*, à M. le baron de Nexon.

TROISIÈME JOURNÉE. — DIMANCHE 24 AVRIL 1870

Prix de la Ville : 2,500 fr. — Distance : 3,000 mètres environ.

1er, *Gage-d'Amour*, à M. W. J. Guestier.
2e, *Fleur-d'Alisier*, à M. le baron de Nexon.

Prix impérial (2e classe) : 4,000 fr. — Distance : 4,000 mètres environ.

1er, *L'Oise*, à M. le comte F. de Lagrange:
2e, *Point-de-Mire*, à M. W. J. Guestier.

Derby du Midi : 10,000 fr. — Distance : 2,400 mètres.

1er, *Loustic*, à M. le baron de Nexon;
2e, *Tirailleur*, à M. P. de Vanteaux;
3e, *Mexico*, à M. G. de Buhan.

Prix a réclamer : 1,000 fr. — Distance : 2,100 mètres environ.

1er, *Proconsul*, à M. L. du Garreau;
2e, *Florentin II*, à M. J. Prat.

Handicap : 3,000 fr. — Distance : 2,000 mèt. environ.

1er, *Glaïeul*, à M. le baron de Nexon.
2e, *Villers-Robert*, à M. J. Moyse.
3e, *Toquade*, à M. L. du Garreau.

Nous donnerons, dans notre prochaine livraison, le programme des Courses qui doivent avoir lieu dans la seconde quinzaine de mai.

Ch. de W.

Bordeaux. — Imprimerie centrale A. de Lanefranque, rue Permentade, 23-25.

UN HOMME PRESCRIT

OU

LE ROYAL MARTYR DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

(Suite)

» A cette communication, l'étonnement du brave militaire fut extrême; il me réitéra avec plus de chaleur encore ses protestations de dévouement, m'assurant en même temps d'une fidélité à toute épreuve, si je le jugeais capable de m'assister dans la réclamation de mes droits. Il y avait entre lui et moi un grand rapport d'âge, de taille et de physionomie. Je le chargeai de préparer les voies à mon retour, en annonçant l'existence de Louis XVII; et afin de donner plus d'éclat à sa mission, de sonder plus directement l'opinion publique, nous convînmes qu'il se revêtirait lui-même des noms et qualités qui m'appartenaient. Je lui fis faire une étude approfondie des principaux événements de ma vie, et l'informai avec détail des preuves qui établissaient l'identité de ma personne d'une manière irrécusable. Il était porteur de lettres pour ma famille, et notamment pour ma sœur, qui lui faciliteraient les moyens de s'introduire auprès d'elle. Je le prévins que probablement ses prétentions et ses démarches éveilleraient l'œil de la police, et que tôt ou tard on l'arrêterait. Ce devait être là le moment des explications, et il avait ordre de déclarer hautement devant les tribunaux qu'il n'était que mon envoyé. Quand il fut bien préparé au rôle qu'il allait jouer, je l'habillai convenablement, je lui remis de l'argent pour son voyage et une petite boîte de fer-blanc, dans laquelle j'avais enfermé les dépêches. Ensuite il partit, en me renouvelant ses assurances de dévouement et

d'éternelle reconnaissance. Aussitôt après son départ, je prévins ma sœur de l'envoi de mon émissaire à Paris. »

Le temps se passa, et le Prince n'entendit parler ni de sa sœur ni de Marassin. Avant de raconter de quelle manière ce dernier accomplit sa mission, disons quelques mots sur la duchesse d'Angoulême, pour expliquer le silence qu'elle a toujours obstinément gardé au sujet de son frère.

Il est probable que, si elle eût été livrée à ses seules inspirations, elle se fût empressée d'aller retrouver son frère ou de l'appeler à elle, dès qu'elle apprit qu'il existait encore. Mais la politique de son oncle devait changer toutes ses dispositions. On sait que le premier soin de Louis XVIII fut de la faire venir auprès de lui dès qu'elle fut sortie du Temple, et de la marier à son cousin le duc d'Angoulême. Louis XVIII n'ayant pas d'enfants, la couronne, après avoir passé sur la tête de Charles X, devait venir se poser sur celle du duc d'Angoulême. La duchesse ne pouvait, par conséquent, reconnaître son frère sans lui rendre ses droits, c'est-à-dire sans renoncer à la couronne qu'elle attendait. D'ailleurs les événements de 1814 accomplis, comment revenir en arrière ? Accueillir Louis XVII, c'était avouer l'usurpation, c'était déclarer félons tous les rois de l'Europe qui avaient signé les traités de la *Sainte-Alliance*. M. de Rochow, ministre de Prusse, faisait un jour cet aveu à un émissaire du Dauphin : Je ne voudrais pas affirmer que Naundorff n'est pas le Dauphin ; mais je ne voudrais pas qu'il fût reconnu, parce que sa reconnaissance serait le déshonneur de toutes les têtes couronnées de l'Europe. Les nécessités de la politique frappèrent, par conséquent, l'infortuné Prince de mort civile.

Revenons à Marassin et à la mission dont le Dauphin

l'avait chargé. Dès son arrivée à Paris, il se mit à jouer le rôle que lui imposaient ses instructions. Il se logea dans un hôtel de Versailles, où, par ses allures mystérieuses, il attira bientôt l'attention publique et celle de la police. On l'arrêta vers les premiers mois de 1816, entre Versailles et Paris, et pour couper court sans doute à la curiosité des indiscrets, on le transféra dans une prison de Rouen. Mais il était déjà trop tard. Le bruit de l'apparition du Dauphin s'était répandu, et plusieurs personnes qui avaient pu parvenir à le visiter dans sa prison, avaient été frappées de la précision de ses réponses et du grand sens de ses paroles. La police comprit qu'il était dangereux d'amener un tel homme devant la justice. Pensant que le meilleur moyen d'étouffer les réclamations du véritable Dauphin était de les faire produire par un faux Dauphin, elle fit disparaître Marassin, dont on n'a plus entendu parler, et mit à sa place le célèbre Mathurin Bruneau, qui joua à merveille son rôle devant les juges. Cette substitution de personne et cette jonglerie politique du temps est attestée par une foule de témoignages. Contentons-nous de citer les suivants :

Dans une conversation sur Louis XVII, qui eut lieu, en 1828, chez M. le baron de Rassac, sous-gouverneur des pages, M. de Pontac, de Bordeaux, officier aux gardes-du-corps, raconta le fait suivant :

« Un neveu de M. Vioménil eut la curiosité, dès le moment où l'on parla de la présence, à Rouen, de l'Orphelin du Temple, d'aller s'assurer par lui-même de la chose. Arrivé à Rouen, il eut un assez long entretien avec le personnage qui se disait le fils de Louis XVI, et lui trouva des manières et un langage qui ne semblaient pas démentir l'origine à laquelle il prétendait. Le personnage lui témoigna beaucoup de confiance; jugeant que sa position de neveu de M. de Vioménil et de garde-du-corps lui donnait la facilité d'ob-

tenir une audience de la duchesse d'Angoulême, il lui demanda s'il consentirait à se charger d'un paquet de papiers très-importants et à le remettre lui-même à la duchesse d'Angoulême. Le neveu de M. de Vioménil accepta, et, dès qu'il fut de retour à Paris, il obtint une audience de Madame. A peine avait-il exposé l'objet de sa mission, que la duchesse d'Angoulême, l'interrompant vivement, lui dit : *C'est une affaire de police; portez cela à la police; je ne veux pas y jeter les yeux ni m'en mêler.*

« Le garde-du-corps ne prit pas le temps de la réflexion, et suivant l'impulsion qui lui était donnée, il fut tout de suite porter le paquet de papiers au ministre de la police générale, M. Decaze. Peu de temps après, lisant dans les journaux les réponses plus que communes de Mathurin Bruneau devant les magistrats, il s'écria : Ce n'est pas là le personnage que j'ai vu, avec lequel j'ai causé, et qui m'avait frappé par son excellent ton, son esprit, et le sentiment des convenances! En effet, il y avait eu substitution, et il est à croire que la remise du paquet de papiers avait éveillé la police et provoqué cette manœuvre grossière et habile en même temps. »

Dans les *Mémoires d'une femme de qualité*, on lit :

« Le 2 décembre 1817, M. Decaze, ministre de la police, recommanda à la censure de ne laisser parler du procès de Mathurin Bruneau, qui s'instruisait alors, que d'après le dire du *Journal de Rouen*. Pourquoi? Parce que ce journal devait représenter les débats de cette affaire *sous un côté grotesque.* »

Lettre de M. Xavier Laprade, avocat, à M. Gruau de la Barre.

« Monsieur,

» Je me fais un devoir de vous communiquer les deux faits suivants, qui m'ont été racontés par les témoins honorables dont je cite les noms; aux yeux des hommes de bonne foi, ces

faits ne seront peut-être pas sans portée pour la solution de l'immense question au triomphe de laquelle vous consacrez vos efforts.

» Au mois de février 1836, étant parti de Niort pour venir à Paris, à mon passage à Poitiers, j'eus l'honneur d'aller faire une visite à M. le vicomte de Curzay, ancien député de la Vienne et préfet de la Gironde à l'époque des journées de Juillet. Je ne cachai pas à M. de Curzay l'objet principal de mon voyage qui était de voir le personnage que des hommes dignes de toute confiance m'assuraient être le fils de Louis XVI. J'entrai, à ce sujet, dans beaucoup de détails, et voici, en résumé, autant que je puis me le rappeler aujourd'hui, ce que me dit M. de Curzay :

. . . . . .

. . . . . .

» Le Dauphin n'est pas mort au Temple, du moins je le crois. J'ai acquis cette conviction à la Restauration, en 1816 et 1817; je connais des détails très-remarquables; et à l'époque de Mathurin Bruneau, je fis le voyage de Rouen pour voir le prisonnier et vérifier certaines circonstances. Là j'acquis la certitude qu'il y avait eu *substitution de personne*, et que Mathurin Bruneau n'était que l'homme postiche de la police, substitué au véritable prisonnier qu'on avait fait disparaître tout-à-coup.

» A ce premier fait, j'ajouterai le suivant qui m'a été raconté plusieurs fois par M. le marquis de la Roche-Aymon, pair de France, et par Mme la comtesse de la Roche-Aymon, sa tante.

» Le concierge de Mme la comtesse de la Roche-Aymon possédait, sur le mystère de l'évasion du Temple, des notions très-précises; cette circonstance, qui était connue, le fit citer par le ministère public à comparaître devant le juge d'instruction, à Rouen. Il paraît qu'il fit des révélations si graves à ce magistrat, que le ministre de la police de cette époque, M. Decaze, qui dirigeait toute cette affaire, se chargea d'éviter au témoin les frais de son retour à Paris. Ce malheureux

ne reparut plus à son domicile, et les recherches que fit Mme la comtesse de la Roche-Aymon demeurèrent infructueuses. » (12 novembre 1840.)

Revenons au Dauphin et reprenons la suite de ses Mémoires :

« Fatigué des tentatives infructueuses que j'avais faites pour ramener ma famille à l'acquit sacré de ses devoirs, j'étais plus que jamais déterminé à aller en France me placer sous la sauvegarde de l'honneur national et de l'intégrité de la magistrature, lorsqu'une dernière maladie de Mme Sonnenfeld me retint encore à Spandau. J'eus la douleur de la perdre dans le cours de l'année 1818. Cet événement jeta dans mon âme une tristesse profonde; je retombai dans la solitude de mes malheurs, privé de toute consolation. Après le décès de mon amie, et par des raisons particulières, je pris le parti de ne plus essayer de reparaître sur la scène du monde et de m'effacer pour toujours dans un oubli éternel. En conséquence, je résolus de me marier. Néanmoins, je ne le fis pas sans en prévenir auparavant ma sœur la duchesse d'Angoulême, lui déclarant que, si elle persistait dans son silence avec moi, je ne tarderais pas à réaliser mon projet.

» J'avais eu occasion d'aller quelquefois dans une maison bourgeoise où l'on me témoignait beaucoup d'intérêt. Là résidait depuis quelque temps une jeune personne de quinze ans, dont le beau-père était ami de ceux que je fréquentais. Elle se nommait Jeanne Einert. Cette enfant, d'une beauté remarquable, joignait à toutes les perfections d'une riche nature développée par l'innocence et la santé, une douceur de caractère et une pureté de mœurs si parfaites, qu'elle pouvait passer pour la plus sage et la plus modeste des filles de la ville. Ayant perdu son père dans son bas-âge, les héritiers collatéraux s'étaient emparés de sa fortune, et sa mère, peu habituée aux affaires de justice, abandonnée à ses seules lumières, par un concours de circonstances fatales, n'avait pas eu l'énergie de faire respecter les droits de sa

fille mineure et les siens. Il était trop tard pour réclamer en leur faveur lorsque je les connus. Le désir de voir la jeune orpheline, vers laquelle je me sentais entraîné par un penchant irrésistible, me ramena plus souvent dans la maison dont j'ai parlé. Chaque jour me fournissait l'occasion de l'admirer davantage. La candide jeune fille, de son côté, se laissait aller au plaisir de m'entendre. Bientôt mes sentiments furent partagés; je lui offris mon cœur et ma main; Jeanne devint ma fiancée. Ma sœur, mon oncle et mon cousin le duc de Berry me prouvant, par leur silence obstiné, que je ne devais plus me flatter d'obtenir d'eux une reconnaissance volontaire, le 18 octobre, j'épousai Jeanne Einert, avec le consentement de ses parents. Notre mariage fut célébré d'après les lois prussiennes et sous le rit protestant. *Mais je fus dispensé de produire mon acte de naissance.* Bien des années se sont écoulées depuis cette époque; et je bénis chaque jour l'instant où j'ai choisi cette fidèle compagne de mes malheurs. Si le courage moral et la vertu, si la noblesse des sentiments, la résignation chrétienne et le dévouement absolu à tous les devoirs d'épouse et de mère, ont encore quelque prix aux yeux des hommes, celle qui en fut le modèle accompli m'apportait en dot le plus beau titre à l'estime et à la considération publique. Elle a supporté avec une énergie peu commune les désastres de ma vie déjetée. Mère d'affliction, épouse désolée, toujours j'ai trouvé en elle la femme forte et affectueuse, s'élevant au-dessus de l'adversité qui me suivit partout, pour en adoucir les rigueurs par une aménité sans égale. Quoique née loin d'un trône, elle en eût fait l'ornement et j'aurais été fier de la présenter aux Français, s'il fût entré dans les vues de la Providence que je reprisse le rang qu'avaient occupé mes ancêtres, car la première noblesse est celle du cœur. Ceux qui sont si fiers de leurs parchemins ont, par leur conduite envers moi, terni leurs blasons, et la compagne du fils de Louis XVI, duchesse de Normandie, sera toujours la plus digne et la plus noble d'eux tous. »

» Les premières années de notre union se passèrent tran-

quillement, sans qu'aucun incident fâcheux vînt troubler le bonheur de notre vie intérieure. J'avais oublié le monde et ma famille royale; un moment mes ennemis semblèrent m'oublier aussi. Mais leur réveil allait bientôt être terrible, dès l'instant où les joies de la paternité redonneraient un nouveau cours à mes premières joies. Ce dont je ne saurais me consoler, c'est de ne pas être resté fidèle à ma détermination de vivre constamment ignoré dans ma modeste boutique d'horloger. Hélas! les pensées de l'homme appartiennent à Dieu, qui en dispose l'effet suivant ses desseins. Je devins père, et le cœur d'un père parle autrement que celui d'un homme qui ne tient à aucun lien d'affection sur la terre. J'écrivis à ma sœur pour l'instruire de cet événement. La duchesse d'Angoulême, comme par le passé, garda un coupable silence. Néanmoins, si j'avais pu, pendant quelque temps, renoncer pour moi-même à reconquérir le nom illustre dont l'injustice m'a dépouillé, ce nom je le devais à mes enfants, et je ne voulus négliger aucun moyen de les faire rentrer dans l'héritage civil, dont nulle puissance sur la terre n'a le droit de les priver. Je recommençai donc une lutte indéfinie contre les passions de la politique. En 1820, j'écrivis, pour la dernière fois, au duc de Berry, qui me fit enfin une réponse, dans laquelle ce prince me révélait qu'il avait été trompé à mon égard. La lettre était consolante pour moi et datée, si je me rappelle bien, du 3 février. Dix jours après, il fut assassiné. J'ai su qu'il avait insisté auprès de Louis XVIII, pour qu'il descendît de son trône usurpé et qu'il me rendît la couronne. Je fis en même temps des démarches pour forcer le prince de Hardenberg à me restituer mes documents écrits. Le ministre ne me répondit pas. Divers motifs que je ne puis publier ici m'avaient décidé à me rendre moi-même en France pour y voir ma sœur. Mais, en demandant un passeport au prince de Hardenberg, je lui livrai mon secret. On va voir par quelles odieuses machinations je fus arrêté dans l'exécution de mes desseins. »

Le Dauphin raconte ensuite les odieuses imputations

qu'on imagina contre lui dans le but de le faire entrer dans une maison de détention, et de lui ôter ainsi à tout jamais la possibilité de revendiquer des droits que le gouvernement prussien était aussi intéressé à méconnaître que le gouvernement français. Il fut, en effet, enfermé dans la maison de correction d'Arnstadt, et les geôliers, répétant une parole venue d'en haut, ne craignaient pas de dire qu'il ne recouvrerait plus la liberté. On était tellement persuadé qu'on en avait fini avec lui qu'à cette époque (1824) on faisait circuler aux Tuileries son acte de décès. Cependant un événement inattendu devait encore changer le cours de sa destinée. Le baron de Seckendorff, inspecteur-général de la maison de correction d'Arnstadt, ayant eu occasion de voir le Dauphin, s'intéressa à lui, et convaincu, après avoir examiné les pièces du procès, qu'il était victime de la plus flagrante des injustices, écrivit au roi pour obtenir sa grâce. Sa grâce arriva, en effet, en 1828. Il se retira alors à Crossen, petite ville de Prusse sur la frontière de la Silésie. Il espérait que, n'étant pas connu dans cette nouvelle résidence, il pourrait enfin trouver le calme dont il avait besoin pour élever sa famille. Inutile d'ajouter que les dernières tribulations qu'il venait d'endurer lui avaient ôté à tout jamais le désir de revendiquer ses droits de prince français. Il était, par conséquent, revenu à son métier d'horloger, lorsqu'une circonstance des plus inattendues vint lui rouvrir la perspective des grandeurs. Laissons-le parler.

A. D'ASSIER.

(*La suite au prochain numéro.*)

ARCHÉOLOGIE BORDELAISE [1]

DEUXIÈME ÉPOQUE

BORDEAUX GALLO-ROMAIN

Première période. — Du Premier au Quatrième siècle.

(Suite)

Les Gaulois trouvant certains rapports entre les divinités qu'ils adoraient et celles qu'adoraient les Romains, conservèrent le double nom qu'elles portaient. Nous l'avons vu sur le deuxième autel de SIRONA, où se trouve aussi le nom de PHOEBÉ, de même BELINUS ou ABELLIO prit le nom d'APOLLON ou de SOLEIL; et, chose étrange, au moyen-âge même, Bordeaux comptait, au nombre de ses habitants, la noble famille des *Deusoler, solerienses, deu soley,* seigneurs de *Belin;* en sorte que, dans ce nom propre, le mot celtique avait été traduit, comme dans la dénomination des anciennes divinités.

Passant aux monuments consacrés au culte païen, nous allons faire connaître ceux que contient le Musée de Bordeaux.

Quand nous disons *Musée* de Bordeaux, nous employons une expression peu exacte, car notre ville, une des plus riches en monuments antiques, n'a aucun bâtiment pour les recevoir et les classer convenablement. Obligé de par-

(1) Voir la *Revue* du 1er novembre 1869, page 147, et celle du 1er mai 1870.

ler de ces divers monuments, nous devons indiquer où on les trouve aujourd'hui.

1° Sous la direction de M. Jouannet, décédé depuis plus de vingt ans, divers monuments furent recueillis et placés au-dessous du local occupé par la Bibliothèque, rue Jean-Jacques Bel (ancienne rue Saint-Dominique). Tous ces objets, accumulés dans des salles insuffisantes et placés selon les hasards de leur découverte, forment ce qu'on appelle le *Dépôt d'antiques*. Pour abréger, nous désignerons ce dépôt sous le titre de *section B. du Musée*.

2° Sous la direction de M. Jouannet, il fut aussi recueilli diverses pierres monumentales découvertes lors de la construction de la caserne municipale. Elles furent déposées dans la première cour de la Bibliothèque, rue Jean-Jacques Bel; on y a ajouté plus tard divers autres monuments découverts rue Guillaume Brochon, rue Porte-Dijeaux, rue des Treilles, sous l'ancien palais de l'Ombrière, etc. Tous ces objets ont été classés il y a peu de temps et forment une collection que nous désignerons sous le nom de *section C*. Enfin les fouilles pratiquées pour l'ouverture de la grande voie du Peugue ont fait découvrir en grande quantité des monuments qui ont été recueillis et classés dans un local spécial, rue des Facultés. Nous désignerons cette collection sous le nom de *section A*. L'ensemble de ces trois collections et quelques objets placés dans le jardin de la Mairie constitueraient le Musée lapidaire de Bordeaux, si l'on voulait en créer un.

L'étude des monuments nous montre que la dévotion des anciens Bordelais se manifestait surtout envers deux divinités, *Jupiter* et *Mercure*. Il n'a pas encore été trouvé de traces de consécrations à d'autres divinités.

---

§ Ier — CULTE DE JUPITER

I. — MONUMENTS DIVERS

Le père des dieux et des hommes, ainsi qu'on l'appelait, paraît avoir été à Bordeaux l'objet d'une grande vénération. Il avait très-probablement un temple dans le Capitole, dont nous croyons avoir trouvé les restes entre la rue Vital-Carles, la rue Porte-Dijeaux, la rue du Temple et les Fossés-de-l'Intendance. On avait trouvé près de là une statue où le dieu était représenté assis sur son aigle avec la dédicace IOVI OPTIMO MAXIMO. La collection particulière dont elle dépendait a été dispersée; c'est l'inconvénient inhérent à ces sortes de collections. Parlons des monuments que le Musée de Bordeaux possède.

On trouve, dans les collections de la ville :

1° Un fragment de sculpture qui représente Jupiter assis sur un trône, accompagné d'un aigle paraissant écouter des ordres qu'on lui donne (Section A), et d'autres fragments analogues (Section B);

2° Un grand piédestal sculpté sur trois faces, où l'on remarque : 1° Jupiter et Ganymède; 2° Léda et Jupiter transformé en cygne; 3° Junon avec un paon à ses pieds.

Ces bas-reliefs, d'une très-belle exécution, ont dû servir de soubassement à une statue du dieu (Section B du Musée).

3° Une très-forte pierre (Section A), ayant fait partie d'un monument considérable, puisqu'elle n'est parementée que sur une seule face.

L'inscription qu'elle offre parait avoir été gravée sur place, la partie supérieure des trois premières lettres portant, sur un joint :

I. O. M.
LIVIA DIVOGEN
PONI IVSSIT
XCL. H. C.

« A Jupiter, très-bon, très-grand, Livia, fille de Divogenus, a or-
» donné d'ériger ce monument qui a coûté dix mille cent cinquante
» grands sesterces. »

L'interprétation de la dernière ligne de cette inscription peut offrir quelques difficultés, parce qu'on y voit figurer des signes peu usités, le X qui précède C L et la lettre H sont traversés par une barre horizontale.

Le X ne peut valoir simplement 10 ; car plus faible que le C venant après, il indiquerait alors une soustraction et, dans ce cas, il eût été inutile de le *barrer*. — La barre au-dessus des lettres numérales indique une multiplication par mille. La barre sur la lettre elle-même peut bien avoir la même signification. Cette multiplication ne s'étendant pas à CL (150) et étant spéciale au X (10) nous paraît devoir indiquer *dix mille*. Nous croyons donc pouvoir lire *dix mille cent cinquante grands sesterces (sestercium)*, valant chacun 193 fr. 75. (Évaluation générale.) La lettre H barrée, suivie de S, indique ordinairement le sesterce. (Elle est ici suivie de C.) Aurait-on mis C pour S, ce qui se faisait souvent dans les inscriptions græco-romaines ? Ou bien aurait-on considéré le H barré comme suffisant pour exprimer le sesterce et donné le C pour initiale du mot *constat* (coute), ce qui se trouve dans d'autres inscriptions ? Le résultat serait le même dans tous les cas.

Nous croyons donc qu'on peut fixer à dix mille cent cinquante grands sesterces (soit un million neuf cent soixante-quatre mille cinq cent soixante-deux francs cin-

quante centimes la somme qu'avait coûté le monument élevé par ordre de la fille de Divogenus. Cette pierre a été trouvée sous le sol de la rue du Pas-Saint-Georges, dans la substruction de la muraille du quatrième siècle.

La bonne conservation de la pierre et les points en feuilles qui s'y trouvent semblent fixer au troisième siècle la date de ce monument.

II. — AUTELS CONSACRÉS A JUPITER

La flatterie a très-souvent uni le culte de Jupiter à celui des empereurs. Nous allons en voir plusieurs exemples :

1° Petit autel portant une inscription pareille sur deux faces opposées (Section B).

IOVI. AVG.
ARVLA DONAVIT
S. S. MARTIALIS CVM
TEMPLO ET OSTI. S.

C'était un petit autel *arula*, qui est quelquefois représenté sur les médailles sous la porte des Temples.

2° (section A)

I. O. M.
BOI. TETRVS. VN.
ACI. FIL. EX. TEST.
PON. IVSSIT MATV
GENVS ET MATV
TO. F. CVRAVER

Sur un côté de l'autel est sculpté un préféricule, sur l'autre une patère.

« A Jupiter, très-bon, très-grand.

» Boius Tetrus, fils d'Unacus, a ordonné par son testament d'ériger » cet autel. Matugenus et Matuto, ses fils, ont accompli ce vœu. »

Les lettres de cette inscription, quoique bien formées, offrent des ligatures singulières. Des noms gaulois ou aquitains, sans prénoms, indiquent les premiers temps de la domination romaine. Chez les Gaulois, il n'y avait pas de noms patronymiques. Le fils ne portait pas le nom de son père. Chaque individu avait le sien, et pour plus de clarté, comme chez les anciens Grecs et comme chez les Arabes d'aujourd'hui, on indiquait le nom de son père. Ainsi on disait Achille, fils de Pélée, etc., etc., Mohamed ben Yousouf.

3° (Section A.) Petit autel dont la base manque.

ESCING^VS
BASSIN. F.
IOVI. AUGVS.
PRO. PF. VRB.
V. S. L. M.

« Escingus, fils de Bassinus, à Jupiter-Auguste,
» pour l'éternel bonheur de la ville. »

Ce monument très-ancien, remontant probablement au premier siècle, a longtemps servi aux pratiques du culte païen. La partie sculptée sur le sommet de l'autel a été profondément creusée par l'effet du feu et des libations.

Dans un prochain article, nous nous occuperons de ce qui concerne le culte de Mercure.

SANSAS.

REVUE DES BEAUX-ARTS

SALON DE 1870

La dix-neuvième Exposition des Beaux-Arts, fondée à Bordeaux sous les auspices de la Société des Amis des Arts, touche à sa fin. Dans quelques jours, les murs des vastes salles du Jardin des Plantes seront dépouillés de toutes ces charmantes compositions que les connaisseurs viennent admirer depuis trois mois. Avant que les portes se ferment, qu'on nous permette de jeter un coup d'œil d'ensemble sur les toiles et les autres objets d'art qui ornent ces galeries, afin de saisir le caractère de l'Exposition de 1870 et de faire connaître les particularités qui la différencient des Expositions précédentes.

Disons d'abord que la première impression qu'on éprouve en parcourant ces salles est des meilleures pour tous ceux qui s'intéressent au progrès de l'art. Le style *rococo* a décidément fait son temps. Les conventions picturales, empruntées par les peintres de la Renaissance aux allégories de l'Olympe, ont presque entièrement disparu et ne se montrent plus que pour mémoire. On ne voit plus de Cupidons surchargés de carquois et de flèches barbelées, des ailes de colombes attachées au dos de bébés joufflus, des Mercures au caducée entouré de serpents cherchant à se mordre, de vieux Saturnes portant sur leur épaule l'inexorable faux du temps. La nature, présentée dans sa poésie naturelle et féconde, a pris enfin la place de la convention; un souffle franc et sain de réalisme semble s'échapper de toutes ces toiles. Le genre

historique lui-même, ainsi que les compositions religieuses, qui, naguère encore, formaient la majeure part des Expositions, sont délaissés. On chercherait en vain ces froides compositions académiques dont on a tant abusé, ces *Mater dolorosa,* ces *Madones,* vierges amaigries formant le cortége obligé de tant de Descentes de croix, et si, par hasard, on rencontre encore une de ces réminiscences classiques, ce n'est que juste assez pour ne pas rompre le fil de la tradition, et à ce titre nous ne saurions nous en plaindre. Ainsi *la Mort et le Bûcheron*, de Millet, *les Premiers liens*, de Chaplin, *l'Idylle,* d'Émile Lévy, et plusieurs autres, sont de véritables chefs-d'œuvre, bien que les sujets ou l'exécution soient empruntés à l'ancienne école.

Cette prédilection de plus en plus marquée pour le vrai, le simple, le naturel, et, comme conséquence immédiate, la prépondérance du paysage sur tous les autres genres, forme le trait le plus saillant et en quelque sorte la caractéristique de la génération actuelle. Dans ces dernières années, elle s'est accentuée à Bordeaux d'une manière définitive, grâce surtout à l'impulsion donnée par quelques hommes de talent. Qu'il nous suffise de citer MM. Auguin, Chabry, Baudit, Pradelles. Il n'est personne, dans le monde des Beaux-Arts, qui ne vienne chaque année admirer leurs paysages, le sentiment vrai qu'ils ont de la nature, la manière large dont ils l'interprètent. *Le Ruisseau de la Roche-Courbon,* d'Auguin, son *Cours du Charenton* et sa *Forêt de la Teste* sont autant de petits chefs-d'œuvre. *La plage à Andernos le soir* et *les Animaux sur les bords du bassin,* de Chabry, sont deux compositions d'une fraîcheur incomparable, et accusent, la première surtout, un talent qui ne cesse de grandir. *L'Étang de Lacanau*, de Baudit, ne le cède en rien aux toiles précédentes, et peut revendiquer la première place

parmi les paysages les mieux sentis et les mieux rendus. Plusieurs tableaux de Pradelles, entre autres *le Chêne du pendu dans la forêt d'Arcachon*, méritent également d'être cités.

Une circonstance fortuite, le voisinage des Landes, est venue merveilleusement en aide à nos paysagistes. Chabry, principalement, a vu tout le parti qu'un artiste pouvait tirer de cette nouvelle Flandre, et il s'est résolument mis à l'œuvre pour la sonder et la fouiller dans tous les sens. Ses plus belles compositions lui ont été inspirées à la vue de ces sites sauvages. De fait, quoi de plus saisissant que cette silhouette de pâtre juché sur d'immenses échasses, suivant de son regard fauve le troupeau épars au milieu des étangs qui sillonnent sa lande stérile, tandis que, de ses mains, il travaille à un gilet de laine, qu'il tricote, non pour lui, car une peau de mouton lui suffit, comme à l'Ibère des anciens jours, mais pour porter à la ville, en échange d'un peu de sel. Cette vieille terre aquitanique est une Californie inépuisable pour un jeune peintre qui a le sentiment de l'art, et nous pensons que l'exemple si heureusement donné par Chabry ne sera pas perdu pour la génération qui s'élève.

Comparée avec les Expositions des années précédentes, celle de 1870 paraît peut-être inférieure sous le rapport du mérite des toiles. Deux circonstances expliquent cette apparente infériorité. D'un côté, quelques tableaux de maîtres nous ont manqué cette année pour des raisons diverses, de l'autre, le jury a cru devoir accepter des tableaux qu'on eût refusés l'an dernier. Près d'une centaine d'essais au-dessous du médiocre se sont ainsi glissés dans l'Exposition actuelle et déparent l'ensemble. Loin de blâmer les membres du jury de leur excessive bienveillance, nous ne saurions trop les en louer. S'il est une carrière qui ait besoin d'être encouragée, c'est celle

des Beaux-Arts. Fermer une Exposition à un jeune homme qui débute, c'est quelquefois étouffer dans son germe un talent naissant, car une œuvre informe peut cacher sous sa rude enveloppe un artiste de génie. Que la porte reste, au contraire, ouverte à deux battants; les médiocrités disparaîtront d'elles-mêmes devant leur propre impuissance et l'indifférence du public.

Si, maintenant, entrant dans le détail, nous voulions passer en revue les œuvres réellement dignes de fixer l'attention, nous aurions encore à fournir une liste assez longue. Mais l'espace nous manque, et d'ailleurs ce travail de classement a été fait plusieurs fois par nos confrères de la Presse Bordelaise. Contentons-nous donc de citer quelques noms pour ceux de nos lecteurs qui n'auraient pas eu occasion de lire un compte-rendu plus détaillé.

Nous avons déjà fait connaître quelques tableaux de nos principaux paysagistes. Citons encore *le Soleil couchant,* de Léonce Chabry : l'astre du jour plonge comme un immense globe de feu à l'horizon d'une mer lointaine, et on croit entendre, à certains reflets qui courent sur la surface des flots, cette crépitation que produit une masse incandescente au contact de l'eau, et que les anciens Germains, au dire de Tacite, distinguaient chaque soir, lorsque le soleil s'enfonçait dans les profondeurs de l'Océan Scandinave; *le Comte de Saxe,* de Brown, composition magistrale qu'on ne cesse d'admirer; *les Moutons,* de Chaigneau, charmante idylle pleine de fraîcheur; *la Devineresse,* de Curzon, et son paysage des *Bords du Clain,* études des plus remarquables et des mieux senties; une délicieuse *Vue de Bretagne,* de Corot; trois magnifiques portraits d'homme par Papin, celui de Lambrichs, et surtout la ravissante tête de femme de Baudry. N'oublions pas de mentionner deux jeunes artistes, pleins

d'avenir, tous deux nés à Bordeaux, tous deux élèves d'Auguin, Cantegril et Sébilleau. *Le clair de lune sur la plage de la Rochelle*, du premier, et *le soir sur la Jalle de Blanquefort*, du second, sont des essais qui promettent un talent réel; *le Chasseur égaré*, du Comte du Vivier, et son *Intérieur d'écurie* indiquent également une palette exercée. N'oublions pas non plus *le Souvenir des Pyrénées*, d'un autre compatriote, dont la sœur a, depuis longtemps, illustré le nom, Auguste Bonheur.

Grâce à la bienveillance d'un des membres du Conseil d'administration de la Société *des Amis des Arts*, M. John Saulnier, le visiteur de l'Exposition peut admirer plusieurs chefs-d'œuvre de ceux qui furent les maîtres de la génération actuelle; ce sont : *Jésus endormi dans la Barque du Pêcheur du lac de Génézareth*, d'Eugène Delacroix le grand coloriste; *le Côteau de Normandie, près de Honfleur*, de Troyon, à la fois le paysagiste et l'animalier par excellence; *le Pâturage, après-midi d'Automne*, et la magnifique *Sortie de forêt au Soleil couchant*, de Théodore Rousseau; enfin une des meilleures compositions de Marilhat, *le Calme de la Campagne en été*.

Mentionnons encore *le Pas commode*, de Jadin; *la Lisière de Bois*, de Courbet, tableau inachevé, mais qui porte néanmoins l'empreinte du chef de l'école réaliste; enfin les cinq têtes de chiens de Rosa Bonheur, dessinées avec cette *maestria* qu'on se plaît à admirer dans toutes les œuvres de la grande artiste.

Nous n'entrerons dans aucun détail sur les autres branches de l'Exposition : architecture, gravure, lithographie, bien que certaines œuvres soient des plus remarquables et méritent d'être mentionnées. Comme nous l'avons dit au début, le temps et l'espace nous manquent. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de faire une exception en faveur de la sculpture et des véritables chefs-

d'œuvre qu'on y rencontre. Où trouver dans l'antiquité une tête de vieux faune plus bestialement béate que le bronze de Jules Bonnaffé? Deux marbres de Carrier-Belleuse nous montrent *l'Innocence* et *le Souvenir* sous les traits de deux jeunes filles dont la figure est l'expression la plus parfaite de la candeur virginale. *La Tête de Négresse*, de Carpeaux, est effrayante de vérité, pour tous ceux qui ont assisté dans les colonies au martyre séculaire de l'ilote africain; on croit lire sur sa figure les meurtrissures de l'esclavage. Deux autres bronzes du même artiste, *le Pêcheur Napolitain* et *la Jeune Fille à la Coquille* sont encore des œuvres de maître. La dernière surtout est un incomparable chef-d'œuvre, tant il est impossible de rencontrer une physionomie plus naturelle et plus vivante. Du reste, les distinctions dont Carpeaux a été l'objet prouvent que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il est considéré comme maître. Après avoir obtenu diverses médailles en 1859 et 1863, il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur en 1866, et remporta la médaille de 1re classe à l'Exposition universelle de 1867. Terminons enfin cette nomenclature incomplète par un nom de l'Institut, Barye, qui nous a envoyé cette année une dizaine de bronzes, loups, jaguars, panthères, etc., des plus remarquables.

STAHL.

LETTRES SUR LA BIBLIOGRAPHIE BORDELAISE

Monsieur,

La *Revue* que vous dirigez s'occupe spécialement, et avec raison, de ce qui intéresse la ville de Bordeaux; me permettriez-vous d'aborder quelques points très-peu connus de l'histoire des livres qui ont vu le jour dans ses murs? Il s'agit, je le sais, d'écrits qui n'offrent pas toujours un intérêt bien vif, mais il y a là des faits qui méritent peut-être de ne pas rester dans l'oubli; je les recommande, d'ailleurs, aux investigations des personnes studieuses qui aiment à donner à leurs recherches un but intéressant pour l'histoire du passé.

On sait à peine que, dans la première moitié du dix-septième siècle, il existait, à Bordeaux, une imprimerie d'où sortirent divers ouvrages en langue basque; la typographie étant alors nulle, ou peu s'en faut, à Bayonne, c'est à notre ville qu'il fallut recourir pour mettre sous presse les livres réclamés pour l'usage de ce petit peuple étrange, devenu, de nos jours, au point de vue de la linguistique et de l'ethnographie, l'objet d'études persévérantes. Je connais divers ouvrages faisant partie de cette catégorie :

I. — *Manual devocionezcoa ede esperen* (Manuel de dévotion, ou le petit *vade mecum* de tout le monde, fait en vers basques et divisé en deux parties) *Bordeaux, Guillaume Millanges*, 1627, in-8° de 138 et 208 pages. Ce livre, devenu introuvable aujourd'hui, est décrit en

détail par M. Francisque-Michel, à la page XI de la notice bibliographique sur la littérature basque, qu'il a mise en tête de son édition des *Proverbes basques recueillis par Arnauld Oihenart*, Paris, 1847, in-12. Ce savant a tenu entre ses mains un exemplaire de ce volume. Il décrit également une seconde édition, *Bordeaux, J. Mongeron-Millanges*, MDCLXIX, de 137 et de 206 pages (au lieu de 138 et de 208); elle reproduit, d'ailleurs, exactement le texte de la première.

II. — *Devocina escuarra Mirailla eta oracinoteguia* (miroir et oraisons de la dévotion basque), par Fr. Jean d'Aramburu, *Bordeaux*, 1635, in-8°.

III. — Sermons en douze chapitres, par Pierre d'Argainarats, prêtre à Cibouse, *Bordeaux*, 1641, in-12 de 572 pages.

M. Michel indique ces deux ouvrages, sans entrer, à leur égard, dans aucun détail. Je n'ai jamais pu les rencontrer; les grandes bibliothèques de Paris ne les possédant point.

Gueroco guero edo.... Après pour après, ou quel grand mal c'est de laisser les affaires de l'âme... mis au jour par Axular, curé de Sare. Seconde édition, corrigée et augmentée.) *Bordeaux*, G. Millanges, 1642, petit in-8° de 623 pages, contenant 60 chapitres.

Ce livre de morale religieuse est un des écrits les plus importants qu'offre la langue basque, fort pauvre d'ailleurs en productions originales; de nombreuses citations de l'Écriture et des Pères, des traits historiques attestent l'étendue des lectures de l'auteur, qui mêle à ses conseils des réflexions naïves, des paraboles parfois ingénieuses, des apologues intéressants. M. Francisque-Michel parle du *Gueroco guero* dans le travail que nous venons de citer (pages xli-xlv), et il en traduit un passage relatif à

l'exemple que donnent les fourmis (1). Il s'est occupé de rechef de cette production, dans son livre intitulé : *Le pays basque,* (pages 467 à 475.) Axular, regardé comme modèle de pureté de style, dans l'idiôme qu'il emploie, annonçait une seconde partie qui n'a point vu le jour. Les mots, *seconde édition*, supposent l'existence d'une première qui n'a été découverte qu'il y a peu de temps, qui n'a pas encore été bien décrite, et qui ne porte point de date. Le *Gueroco* a, d'ailleurs, été réimprimé à Bayonne en 1864, in-8°.

Après le *Gueroco*, l'imprimerie basque cesse à Bordeaux ; elle se transporte, on ignore pour quel motif, à Paris, où paraissent, en 1642, une traduction de la *Doctrine chrétienne*, par le cardinal de Richelieu, en 1664, une traduction de la *Philotée* de saint François-de-Sales, en 1665, une version du *Guide spirituel* de Vincent Scupoli ; elle mit au jour, en 1654, le précieux recueil des *Proverbes d'Oihenart* (2). Guillaume Millanges avait imprimé, à Bordeaux, dès 1633, l'ouvrage d'un Basque, navigateur audacieux, et qui mériterait d'être connu : *Voyages aventureux du capitaine Martin de Hoyarzabal, habitant de Cibouse* (in-8°, 8 feuillets, 121 pages et 10 feuillets), mais ce livre, devenu d'une grande rareté (3) avait été écrit en français ; il fut plus tard traduit en basque par Pierre Detcheverry et publié à Bayonne en 1677, sous le titre de *Libura han da Ixuroco*.... La

(1) L'idée de prendre les fourmis et leurs mœurs (plus ou moins véritables) comme modèles à proposer aux hommes, a fourni le sujet d'un gros volume in-folio, le *Formicarium*, de Jean Nider, plusieurs fois imprimé au quinzième siècle.

(2) Ces proverbes ont été réimprimés deux fois, d'abord avec une traduction et une longue introduction, par M. Francisque-Michel, en 1847 ; ensuite par M. Mahn, pages 57-67, d'un volume fort intéressant, qu'il a fait paraître, à Berlin, en 1857 : *Denkmaeler der Baskischen Sprache.*

(3) Avant l'édition de Bordeaux, il en avait paru une à Rouen, 1632, et une troisième vit le jour à la Rochelle, en 1636.

Bibliothèque impériale, à Paris, possède un exemplaire de ce volume, bien difficile à rencontrer aujourd'hui.

Ajoutons aussi que, dès 1545, l'impression d'ouvrages basques avait débuté dans notre ville par la publication, faite par François Morpain, d'un livret de 28 feuillets, intitulé : *Linguæ Vasconum primitiæ per Bernardum Dechepare, rectorem sancti Michaelis veteris;* malgré ce titre latin, il n'y a là que des poésies basques; l'exemplaire conservé à la Bibliothèque impériale est le seul que l'on connaisse; un membre de l'Académie de Bordeaux en a fait une copie qu'il a utilisée pour donner une analyse et des extraits étendus de cette production, dans les *Actes* de cette Société savante (1847, pages 77-158.) M. Francisque-Michel a également parlé de Dechepare, dans son *Pays basque* (pages 440-457.)

Vous excuserez peut-être, Monsieur, la sécheresse de ces détails relatifs à des circonstances qui méritent, ce me semble, d'être rappelées. Observons aussi que ces textes basques imprimés à Bordeaux sont très-incorrects, et qu'ils auraient grand besoin d'être revus et rectifiés par une personne parfaitement au fait des secrets de l'idiôme conservé, depuis des siècles, dans quelques vallées des Pyrénées.

Agréez, etc.

G. Brunet.

REVUE LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

Nous recevons d'un de nos collaborateurs, M. Louis Rozès, communication d'un ouvrage qu'il va publier sous ce titre : *Histoire des Comtes de Foix*. Personne n'ignore le rôle qu'a joué, dans les destinées des populations pyrénéennes, cette maison de Foix, qui, devenue par ses alliances souveraine du Béarn et de la Navarre, a jeté un éclat incomparable avec Gaston Phœbus, le plus brillant seigneur du quatorzième siècle. Les qualités de M. Rozès se retrouvent tout entières dans ces pages historiques : style nerveux et abondant, donnant à l'idée cette forme alerte qui parle à l'imagination, surtout à l'imagination méridionale.

S'il est toujours difficile d'écrire l'histoire d'une époque, même quand les matériaux ne font pas défaut, que sera-ce, lorsqu'il ne reste plus trace de documents. Or c'est ici le cas, pour tout ce qui touche aux origines du pays de Foix. Il arrive alors ce qu'on voit d'ordinaire se produire dans toutes les circonstances analogues : les historiens se copient les uns les autres, et s'appuyant sur des étymologies fausses et des récits sans valeur, donnent pour faits historiques les légendes dictées par l'amour-propre national des populations des temps passés.

De nombreux érudits se sont occupés de débrouiller les origines du pays de Foix, mais, comme nous venons de le dire, la plupart se sont contentés, faute de mieux, de répéter les hypothèses de leurs devanciers. Aussi n'est-il encore sorti de ces tentatives aucun travail digne de fixer l'attention. Nous devons cependant faire une exception

en faveur de l'historien populaire du comté de Foix et du Couseran, M. Adolphe Garrigou, dont le fils, le docteur Garrigou, a acquis une si grande réputation par ses savantes recherches géologiques sur l'époque quaternaire des Pyrénées. Né dans le pays, familiarisé dès son enfance avec les divers dialectes de la langue d'Oc, ne reculant devant aucune dépense pour satisfaire ses goûts de bibliophile, il a amassé, dans sa longue carrière, de nombreux matériaux se rapportant à l'histoire de sa terre natale. Mais il ne s'est pas contenté de recueillir et de classer ces documents, il les a condensés en partie dans une œuvre d'érudition, et ses *Études historiques sur l'ancien pays de Foix et le Couseran* (1) forment jusqu'ici le travail le plus complet qu'on ait écrit sur ce sujet. Abordant d'abord la question de nos origines, M. Garrigou démontre, par la comparaison des anciennes appellations géographiques, que les premiers habitants du pays de Foix étaient Basques et confirme ainsi les vues émises par Guillaume de Humboldt sur les antiques populations pyrénéennes. Il en trouve une preuve sans réplique dans l'étymologie du mot *Foix*, étymologie qui avait échappé jusqu'ici à toutes les recherches des historiens et des philologues. Si vous voulez, dit-il, connaître l'étymologie de *Foix*, il faut la chercher non dans la forme française ou latine, toutes deux relativement modernes, mais dans son acception primitive, telle qu'elle a été conservée par les habitants des vallées pyrénéennes. Or les montagnards disent encore *Houich* au lieu de *Fouich*, variante adoptée par les gens de la plaine, et d'où sont venus le latin *Fuxum* et le français *Foix*. Mais qui ne voit dans *Houïch* le radical basque qu'on retrouve à chaque pas dans les anciennes dénominations pyré-

(1) 2 vol. in-8°. Librairie Bompard, rue du Taur, 2, à Toulouse.

néennes, telles que *Auch*, *Auskes*, *Euskes*, *Auski-tania*, forme archaïque d'*Aquitania*, les *Auscii* et les *Vivisci* (lisez *uiuisci*) de César, *Huesca*, dans le haut Aragon, etc. Passant ensuite à la question non moins importante de la limite orientale de l'Aquitaine, qui, d'après le texte de César, serait la ligne tracée par la Garonne des Pyrénées à Toulouse, M. Garrigou démontre que cette ligne de démarcation doit être reculée vers l'est, jusqu'au cours de l'Ariége, et que les populations du pays de Foix et du Couseran sont d'origine aquitanique. « Les Romains, fait-il observer judicieusement, sont arrivés de l'est sur la colline qui domine le confluent de l'Ariége et de la Garonne. En examinant ces deux affluents, on a de la peine à distinguer à l'œil lequel des deux est le plus considérable. S'ils ont interrogé l'indigène pour apprendre de lui le nom de ce fleuve qui coulait à leurs pieds, l'indigène a nommé la Garonne; et dès lors l'étranger a donné le nom de Garonne aux deux affluents, soit à celui descendant du sud, l'Ariége, soit à celui venant de l'ouest. C'était pour lui une fourche, une croix, *crux Falgarda*, (la croix Falgarde), formée par deux cours d'eau, portant le même nom. Le Nil aussi, on le sait, a deux cours d'eau nourriciers, qui, descendant de divers points, n'en portent pas moins chacun le nom de Nil. »

Est-ce à dire qu'il n'y ait aucune erreur à relever dans l'ouvrage si consciencieux de M. Garrigou, comme, par exemple, lorsque, entraîné par son patriotisme, il veut faire de Foix la capitale des Sotiates, cette vaillante tribu aquitanique, qui défendit si longtemps son indépendance contre les légions romaines? Non, sans doute; nul n'est dispensé de payer son tribut à l'humaine nature, mais il restera toujours à notre savant compatriote le mérite d'avoir pu soulever un coin du voile qui cachait nos origines.

D'après ce que nous venons de dire, on comprend toutes les difficultés qu'a eu à vaincre M. Rozès, pour mener à bien son ouvrage sur les Comtes de Foix. Loin de se laisser effrayer par l'immensité de la tâche, il s'est mis résolument à l'œuvre, et grâce aux vieilles chartes qu'il a su dénicher dans les bibliothèques de Foix et d'Andorre, il a pu venir à bout de son entreprise, combler quelques lacunes, rectifier des erreurs accréditées, faire, en un mot, mieux que ses devanciers. Aussi, sauf le récit des premiers temps, où il sera toujours difficile de séparer l'histoire d'avec la légende, croyons-nous pouvoir affirmer que son livre est le travail le plus complet et le plus consciencieux qui existe aujourd'hui sur les questions qui se rattachent au pays de Foix. Ajoutons que M. Rozès appartient à la nouvelle école historique, qui, au lieu de ne voir, comme autrefois, dans les événements d'une époque, que les récits épiques des hauts faits d'armes de quelque chef de bande, s'attache à étudier le peuple dans son évolution lente mais progressive à travers les siècles, pour nous raconter cette longue fièvre de gestation, qui devait enfanter la liberté. Les lignes suivantes que nous extrayons de son livre révèlent la haute pensée philosophique qui a dirigé son travail :

« Dès que la féodalité, qui commence à poindre avec Charlemagne vint plier toutes les populations de l'ancienne Gaule sous l'autorité du premier César Germain, la terre de Foix, terre sacrée de l'indépendance, fut déclarée de franc alleu. Elle ne fut érigée en Comté qu'à la fin du dixième siècle. Ses premiers Comtes sont de vrais héros, et ils s'attribuent les droits régaliens.

» Mais la fierté nobiliaire du suzerain s'évanouit bientôt devant la sauvage fierté des montagnards, et dès lors, plus de caprices ni d'exactions seigneuriales; entre vassaux et seigneurs il n'y eut plus qu'une politique de

droits privés et le respect de leur commune individualité.

» C'est encore dans l'Aquitaine, et principalement dans le comté de Foix, qu'au commencement du treizième siècle, parce qu'il obéissait à l'éternel besoin de l'amélioration de son sort, le peuple est atrocement persécuté, et que les flammes de l'Inquisition brillèrent de leur sinistre éclat.

» Ce long drame de sang, qui glace les cœurs et terrifie les consciences, nous le reproduisons dans toute son émouvante poésie.

» Nous sommes à une époque où il faut tout dire.

» Jusqu'à nos jours, tous les historiens n'ont été que les panégyristes de la royauté et de quelques renommées de mauvais aloi, et on laissait dans l'ombre les faits héroïques silencieusement accomplis par la nation.

» Cette grande figure de l'humanité qui rajeunit sans cesse, et qui, en dépit des flétrissures systématiques dont on a essayé de la souiller, apparaît toujours belle, magnanime et majestueuse.

» Si, en écrivant l'histoire du peuple Ariégeois, nous avons, de préférence à tout autre, choisi le titre de *Comtes de Foix*, c'est que nous nous sommes souvenu que pendant tout le moyen-âge le peuple n'a été qu'une simple formule numérique qui se déduisait par l'expression suzeraine.

» Mais à sa gloire, il faut le proclamer bien haut, c'est lui, le peuple, qui a improvisé tous les grands enfantements de la patrie, lui qui s'est toujours battu par pur dévoûment et par patriotisme, lui seul qui a constamment sauvé la France.

» Lorsque Charles VII, ce roi mendiant et ingrat, parcourait les provinces désolées qui restaient fidèles à sa cause, il trouva d'inépuisables ressources dans le Languedoc; grâce à un Comte de Foix qui, bien mieux que

Jeanne d'Arc, lui conquit son trône, il put se déshonorer royalement en laissant torturer cette sublime enfant plébéienne, et spolier Jacques Cœur en le chassant en exil.

» Du large flanc du peuple coulera le sang généreux qui fait naître les martyrs ; et ces martyrs se feront les apôtres des idées régénératrices de leur temps, et quoique ensevelis sans nom dans la vaste nécropole de l'oubli, leur souffle puissant animera de nouvelles sociétés.

» Il restera d'eux un souvenir, lien mystérieux, qui rattachera le passé au présent, et coordonnera ainsi la grande œuvre de la démocratie.

» La démocratie, c'est l'idée sociale, la solution du grand problème de l'économie politique qui fait de chaque individualité une puissance libre, en complète l'harmonie avec la masse générale.

» Le peuple seul peut trouver cette solution, car c'est un audacieux mensonge d'affirmer qu'un seul homme peut sauver une nation.

» Le peuple ne peut être sauvé que par le peuple !

Nos compatriotes se sont fait remarquer par les distinctions qu'ils ont obtenues au grand Concours des Sociétés Savantes qui a eu lieu le mois dernier à la Sorbonne.

M. Micé, professseur à l'École de Médecine de notre ville, a obtenu une médaille d'argent comme récompense de ses savantes recherches sur la chimie organique; MM. Charles Desmoulins, président de la Société Linnéenne, et Durieu de Maisonneuve, directeur du Jardin botanique, ont été nommés officiers d'Académie.

A.

SPORT

COURSES DE LA SOCIÉTÉ HIPPIQUE DE BORDEAUX.

Les Courses organisées par la Société Hippique de Bordeaux auront lieu, au Parc-Bordelais, les deux derniers dimanches de mai. Voici le programme tel qu'il a été rédigé par les Commissaires des Courses :

PREMIER JOUR. — DIMANCHE 22 MAI

à 3 heures.

Premier Prix du Conseil général de la Gironde

AU TROT MONTÉ

500 fr., dont 300 fr. au premier, 120 fr. au second, 60 fr. au troisième, 20 fr. au quatrième, pour chevaux entiers, hongres et juments de toute race, à l'exclusion du pur sang anglais, de 5 et 4 ans, nés et élevés dans le département de la Gironde.

Entrée : 10 fr. au fonds de course. — Poids : 3 ans, 60 kil.; 4 ans, 68 kil.; 5 ans, 72 kil.; 6 ans et au-dessus, 74 kil. — Distance : trois tours : 3,300 mètres environ.

Prix de Bijou

AU TROT MONTÉ

500 fr. offerts par la Société Hippique, dont 350 fr. au premier, 100 fr. au second, 50 fr. au troisième, pour chevaux entiers, hongres et juments de toute provenance et

de tout âge, n'ayant jamais gagné 500 fr. au trot monté ou attelé, en une ou plusieurs fois.

Entrée : 10 fr. au fonds de course. — Poids : 3 ans, 60 kil.; 4 ans, 68 kil.; 5 ans, 72 kil.; 6 ans et au-dessus, 74 kil. — Distance : trois tours, 3,300 mètres environ.

Prix de la Société d'Encouragement pour l'amélioration du cheval français demi-sang

AU TROT MONTÉ

1,000 fr., dont 700 fr. au premier, 200 fr. au second, 100 fr. au troisième, pour chevaux hongres et juments de demi-sang de 3 à 5 ans.

Poids : 3 ans, 62 kil.; 4 ans, 70 kil.; 5 ans, 75 kil. — Distance : 4,000 mètres. — Entrée : 10 fr. au fonds de course de la Société.

Course à obstacles

OMNIUM

1,300 fr. offerts par la Société Hippique, dont 1,000 fr. au premier, 200 fr. au second, 100 fr. au troisième, pour chevaux entiers, hongres et juments de toute provenance et de tout âge.

Entrée : 50 fr. au fonds de course. — Poids commun : 67 kil. — Le vainqueur d'une course à obstacles portera 3 kil. de surcharge, de deux ou plusieurs de ces courses 5 kil. Les chevaux et juments de pur sang anglais porteront 5 kil. en sus du poids prescrit. Tout gentleman courant contre un ou plusieurs jockeys recevra 4 kil. — Distance : Trois tours, 3,300 mètres environ et douze obstacles (claies et fossés).

Deux chevaux ou juments partant, au pas de course.

DEUXIÈME JOUR. — DIMANCHE 29 MAI

à 3 heures.

Deuxième Prix du Conseil général

AU TROT MONTÉ

500 fr., dont 350 fr. au premier, 100 fr. au second, 50 fr. au troisième, pour chevaux entiers, hongres et juments de toute race, à l'exclusion du pur sang anglais, et de tout âge, nés et élevés dans le département de la Gironde.

Entrée : 10 fr. au fond de course. — Poids : 3 ans, 60 kil.; 4 ans, 68 kil.; 5 ans, 72 kil.; 6 ans et au-dessus, 75 kil. Distance : Trois tours, 3,300 mètres environ.

Prix du Bocage

AU TROT MONTÉ

500 fr. offerts par la Société Hippique, dont 350 fr. au premier, 100 fr. au second, 50 fr. au troisième, pour chevaux entiers, hongres et juments de toute provenance, de 3, 4, 5 et 6 ans, appartenant, avant le 1er janvier 1870, à des propriétaires domiciliés dans l'ancienne division du Midi, et n'ayant pas cessé de leur appartenir.

Entrée : 10 fr. au fonds de course. — Poids : 3 ans, 60 kil.; 4 ans, 68 kil.; 5 ans, 72 kil.; 6 ans, 75 kil. — Distance : Trois tours, 3,300 mètres environ.

Prix du Parc

AU TROT MONTÉ

1,600 fr. offerts par la Société Hippique, dont 1,200 fr. au premier, 300 fr. au second, 100 fr. au troisième, pour chevaux entiers, hongres et juments de toute provenance et de tout âge.

Entrée : 40 fr. au fonds de course . — Poids : 3 ans, 60 kil.; 4 ans, 68 kil.; 5 ans, 72 kil.; 6 ans et au-dessus, 74 kil. Tout cheval ou jument ayant gagné au trot monté ou attelé, en une ou plusieurs fois, 1,200 fr., portera 2 kil. de surcharge, 3,000 fr. 4 kilog., 6,000 fr. et au-dessus, 6 kilog. — Distance : Cinq tours, 5,500 mètres environ.

Course à obstacles

1,000 fr. offerts par la Société Hippique, dont 700 fr. au premier, 200 fr. au second, 100 fr. au troisième, pour chevaux entiers, hongres et juments de toute race, à l'exclusion du pur sang anglais, nés et élevés en France, de 3 ans et au-dessus.

Entrée : 20 fr. au fonds de course. — Poids : 3 ans, 60 kil.; 4 ans, 65 kil.; 5 ans, 70 kil.; 6 ans et au-dessus, 72 kil. Le vainqueur d'une course à obstacles portera 3 kil. de surcharge, de deux ou plusieurs de ces courses 5 kil. Tout gentleman courant contre un ou plusieurs jockeys recevra 4 kil. — Distance : Deux tours un tiers, 2,567 mètres environ et neuf obstacles (claies et fossé).

Deux chevaux ou juments partant, au pas de course.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Des engagements seront faits par lettres cachetées et affranchies; ils seront reçus jusqu'au lundi 16 mai, avant quatre heures du soir, par M. J. Boué, secrétaire de la Société, 25, allées de Tourny.

Tout engagement non accompagné du montant de l'entrée pourra être refusé. Les concurrents devront préciser, dans leurs lettres d'engagement, la surcharge

que devront porter leurs chevaux ou la décharge à laquelle ils ont droit.

La lettre d'engagement contiendra l'âge, l'origine, le nom du cheval engagé, ainsi que sa désignation exacte ; elle indiquera le nom de la personne qui doit monter, la couleur de la toque et de la casaque sans lesquelles nul ne pourra courir.

Les commissaires ont, dans tous les cas, la faculté de ne valider les engagements qu'après avoir obtenu les justifications et les éclaircissements qu'ils jugeront nécessaires.

Les jockeys étrangers sont admis à monter dans les courses de la Société Hippique.

Pour les cas non prévus, les courses au trot de la Société Hippique sont régies par le Règlement de la Société d'Encouragement pour l'amélioration du cheval français de demi-sang, et les courses à obstacles par le code des Steeple-Chases.

Les chevaux et juments engagés seront présentés au Comité des Courses la veille de la course à laquelle ils doivent prendre part, à deux heures précises, au Parc-Bordelais.

Les commissaires jugeront sans appel.

Les Commissaires :

DAMBLAT, J. BOUÉ, FRÉDÉRIC SCHRODER.

Dans notre prochaine livraison, nous ferons connaître à nos lecteurs le résultat des Courses.

Ch. de W.

Bordeaux. — Imprimerie centrale A. DE LANEFRANQUE, rue Permentade, 23-25.

MERLIN DE THIONVILLE

ET

LA DIPLOMATIE PRUSSIENNE AUX BORDS DU RHIN

sous la Convention.

M. Raynaud a publié dernièrement la correspondance politique de son oncle, Merlin de Thionville, l'un des patriotes les plus purs de la Convention, et commissaire de la République à l'armée du Rhin. Je veux montrer l'importance de ces lettres officielles; et allant tout de suite à un fait du plus haut intérêt pour les hommes de la Révolution et pour nous, je veux y étudier la diplomatie prussienne aux bords du Rhin, sous la Convention, et le rôle de Merlin.

« Nos armes sont victorieuses en ce moment sur toutes nos frontières » (novembre 1794), écrivait-il à la Convention dans un superbe et profond langage; et, sans craindre de faire appel aux exemples de la monarchie : « C'est le moment de » la diplomatie. Louis XIV, vainqueur, dictait des lois à » l'Europe. Louis XIV, vaincu, payait un subside pour faire » la guerre à son petit-fils... La guerre doit conduire un » État ou à la paix ou à sa perte, de même que la fièvre con- » duit l'homme le plus robuste à la guérison ou à la mort. » Ainsi, battant partout nos ennemis, choisissons ce moment » pour planter enfin l'olivier de la paix (1). »

Mais ces ennemis, qui étaient nombreux, coalisés, et que soudoyait constamment un peuple à qui l'argent tenait lieu de soldats, voulaient-ils la paix comme Merlin, et la voulaient-ils à nos conditions? Nous étions maîtres des Pays-Bas,

(1) Lettres du 4 et du 21 novembre 1794.

comme l'avaient été plus d'une fois nos pères, et, plus heureux qu'eux sous un gouvernement plus agité, nous avions réussi à conquérir la Hollande. Avaient-ils l'intention de nous laisser, non pas la Hollande, trop différente de la France, et que nous n'avions fait qu'affranchir, mais la Belgique, plus française, et que nous tenions à garder? En un mot, devions-nous avoir, de leur consentement et dans tout son parcours, cette longue rive gauche du Rhin, rempart nécessaire d'un peuple qui manque de bouclier naturel, du côté où peuvent plus facilement lui venir les coups? Nous le savons, beaucoup de puissances avaient soif de la paix. Chez elles, même lassitude que chez nous, avec moins de gloire. La Toscane, autrichienne par ses chefs, avait donné le branle pour se séparer. L'Espagne, régie par des Bourbons, faisait des avances. Les petits États de l'Empire ne servaient plus qu'à regret; et la Prusse, la Prusse surtout, montrait chaque jour qu'on ne pourrait pas longtemps compter sur elle. « Le Prussien Kalkreutz, » écrivait Merlin de Thionville, ajoutant quelques détails significatifs à ceux que nous connaissons déjà, « avant son passage du Rhin devant Mayence, » a voulu par trois fois parler aux généraux français. Après » avoir essuyé plusieurs coups de canon, il renvoya un de » nos cavaliers prisonnier, tout équipé et tout armé, en le » chargeant de nous dire que le seul regret qu'il avait, en » passant le Rhin, était de n'avoir pu nous entretenir de paix. » Nos blessés sont secourus par les soldats prussiens; et » enfin leur général en chef Mollendorff fait exécuter nos » chants patriotiques par la musique de ses régiments (1). » C'était à souhait pour ce qui concernait ces États, et spécialement la Prusse. Mais l'Autriche, le plus fort appoint militaire de la coalition; l'Autriche, à qui appartenait l'hégémonie en Allemagne; l'Autriche, qui avait voix en chapitre pour la cession de la rive du Rhin, et n'avait à consulter personne pour celle des Pays-Bas, formait-elle le même vœu, au prix des mêmes sacrifices? Sans contredit; et c'est ici que

(1) Lettre du 4 novembre 1794.

la correspondance de Merlin de Thionville complète les historiens les plus étendus, sans en excepter M. Thiers même. Quand le Directoire fut installé, et qu'on eût envoyé en Italie celui à qui la fortune et la gloire réservaient un si haut rang, c'est en immolant Venise, trop aristocratique sans doute, et plus sympathique à la monarchie qu'à la Révolution, mais tracassée à dessein et conquise par égoïsme, qu'on indemnisa l'Autriche de l'abandon des Pays-Bas; et l'on sait aujourd'hui combien a pesé sur les destinées de l'Italie et sur les efforts de la politique française cette conduite des Directeurs. On en était réduit là pourtant; car où trouver ailleurs, en 1797, une compensation acceptable, ou qu'on eût à sa disposition, quand l'empire d'Allemagne, où l'on aurait peut-être pu la trouver, négociait en même temps avec nous, et était admis à traiter? En revanche, nous eûmes l'embarras des îles Ioniennes; puis, en 1798, comprenant que la délivrance de l'Italie du Nord ne pouvait qu'être illusoire, entre le Piémont, alors hostile, et Venise asservie, l'on dépossèda le roi de Piémont, et l'on réunit, peu après, le Piémont à la France; c'est-à-dire que nous allions bien au-delà de nos limites naturelles, que nous nous étendions sans nous fortifier, et que l'édifice nouveau de la France, avec cet élément étranger, acquérait une irrégularité de forme qui en devait faire la fragilité. Nous rentrions comme forcément dans les entreprises aventureuses de Louis XII, de François Ier, entreprises lointaines, annexions superflues, que des hommes plus politiques, Richelieu et Louis XIV, avaient su constamment éviter.

Il y avait un moyen plus simple de contenter l'Autriche deux ans auparavant, en se contentant soi-même de la gloire acquise; moyen qu'on n'aurait plus compris en 1797, avec les horizons nouveaux qu'ouvrait la campagne d'Italie, mais certainement praticable en 1795, et moins périlleux pour l'avenir. « Avec un ennemi, disait Merlin de Thionville, ré-
» pétant un adage ancien, il ne faut pas faire ce qu'il désire,
» il ne faut faire que ce qu'il craint. » Or que désirait la Prusse, la puissance la plus empressée à la paix, et qu'est-

ce qu'elle craignait? Que désirait cet État, qui se confondait en avances à notre égard, dont les généraux, tous gentilshommes de haut bord, faisaient jouer *la Carmagnole* (1), et se montraient de vraies sœurs de charité pour nos blessés? Il voulait prévenir l'Autriche dans la conclusion d'une paix particulière, et, s'il fallait abandonner traîtreusement la coalition et même la Germanie, avoir la priorité du crime, pour en avoir tout le profit. Il voulait empêcher l'Autriche de faire avec nous un arrangement, qui, en nous assurant les Pays-Bas, lui donnât à elle-même plus de force en Allemagne, quand elle y avait moins de popularité. Il voulait enfin obtenir pour lui et pour la féodalité germanique, toute de son côté, une longue ligne de neutralisation en avant de Mayence, quitte à la laisser tranquillement franchir par nos ennemis, et à rire de nos plaintes, comme il l'avait fait de ses flatteries.

Mais Merlin de Thionville y voyait clair, et ne s'y fiait point. Il était pour un arrangement qui jetât la discorde entre la Prusse et l'Autriche, et qui, pour notre sécurité, mît aux prises des ennemis, en apparence moins acharnés l'un que l'autre, mais qui ne valaient pas mieux. A tout prendre, le plus tenace et le plus fier, mais pouvant donner beaucoup de lui-même, lui paraissait préférable au plus flatteur, qui par lui-même ne donnait rien. L'Empire était contre nous; c'est aux dépens de l'Empire qu'il voulait indemniser l'Autriche, sans rompre l'équilibre des forces qu'il importait d'y maintenir. « Vous avez la Bavière, écrivait-il au Comité de » salut public. L'Autriche vient de jeter une archiduchesse » dans le lit du vieux duc Théodore, et tôt ou tard elle aura » par des mariages ce qu'on l'a empêchée d'avoir par les » armes. Quant à la Prusse, avec tous les petits États alle- » mands, qu'elle défend par intérêt, et qui la servent par » égoïsme, elle aura de quoi suffisamment tenir tête à sa » rivale. Voilà la compensation toute trouvée pour les Pays- » Bas; voila la pomme de discorde entre la Prusse et l'Autri-

(1) Lettre citée.

» che. En politique, il ne faut pas trop préférer l'humanité à » sa patrie; on s'expose à être dupe. Qu'importe que des » puissances, astucieuses par habitude, soient ainsi exposées » à se faire la guerre? Qu'importe que les lions germains » s'entredéchirent, pourvu que la république triomphe? Je » voudrais, ajoutait-il avec une exagération de langage qu'ex- » cusent son patriotisme et ses justes rancunes, je voudrais » voir le feu partout. La république jouirait du calme, et de- » viendrait, en fait de commerce et de bonheur, ce qu'est » actuellement la Suisse dans sa neutralité. Elle serait même » plus heureuse, puisqu'elle aurait plus de ressources et de » meilleures lois. J'y ai bien réfléchi sur les lieux, au milieu » de personnes bien instruites. La paix doit se faire aux » dépens de tous nos ennemis, mais surtout aux dépens des » plus faibles : c'est par eux qu'il faut arriver aux plus forts. » Je ne vois pas qu'avec le Rhin pour limite, et d'autres » petits États qui nous sépareront de l'Autriche, l'Empereur » puisse jamais être redoutable à la France, même avec la » Bavière. Et d'ailleurs, vous retomberez dessus, s'il vous y » oblige. Vous ferez comme Rome avec Carthage. Si donc il » veut traiter, moyennant que vous le laissiez faire en Bavière, » n'hésitez pas à accepter, et, répudiant des projets gigan- » tesques pour aller chercher au loin des échanges, quand » vous en avez tout près, songez plutôt à quoi tiennent les » destinées des empires (1) »

L'Empereur ne le voulait que trop. Déjà, sous Robespierre, il n'avait pas craint d'envoyer en secret à Paris l'ambassadeur toscan Carletti, pour sonder le terrain et agir dans ce but. En ce moment, depuis l'exemple pacifique donné par le grand-duc, et qui procurait plus de faveur à ses ministres, il employait le même personnage, et faisait doucement proposer la chose, aux négociations ouvertes de Bâle, par l'Autrichien Degelman. Mais c'est là ce que craignait la Prusse au plus haut point. Tous les avantages que Frédéric II avait conquis à cet État par la force ou la ruse, *suum cuique rapuit,*

(1) Lettres du 21 novembre, du 12 décembre 1794 et des 12 et 20 mai 1795.

pouvaient être par là balancés ou compromis. Elle avait su par Dohm, fils d'un pasteur luthérien, qu'elle avait dépêché à Bruxelles, la démarche de l'Empereur auprès de Robespierre; et maintenant encore, par Goltz d'abord, par Hardenberg ensuite, elle n'ignorait pas ce qui se passait. Ses séductions auprès des républicains, point gâtés par les grands seigneurs, et dont la bonne foi découlait de leur franchise, firent plus que ses agents. Elle eut son parti en France, au sein de la Convention, au sein du terrible Comité de salut public. Vainement Merlin leur disait de ne pas trop écouter Barthélemy, fort honnête homme sans doute, mais trop imbu d'autres idées; ni Bacher, son secrétaire-interprète, qui avait ses vues ailleurs. « Nos agents de Bâle ont pris tous l'esprit » suisse, écrivait-il. Bacher est tout prussien ; il sollicite hau- » tement l'ambassade près de cette puissance. Barthélemy » aime les Suisses, ennemis-nés des Autrichiens. Aucun d'eux » n'est disposé à jeter le brandon de discorde dans l'Empire. » Et voilà pourtant ce qui nous convient le mieux. Que nous » importe la Bavière? répète-t-il. Que nous importent les » Électeurs, si chaudement protégés par la Prusse? C'est la » paix qui nous importe, c'est l'Empereur, car il a beaucoup » à nous demander, parce que nous lui avons beaucoup » pris (1). » Ces avertissements ne produisaient pas d'effet. » La vieille haine contre l'Autriche, haine aveugle quand elle ne servait plus à rien, secondait les intrigues de la Prusse. Sieyès, Boissy-d'Anglas, Rewbell, Aubry, qui fut plus tard un traître, étaient pour cette puissance dans le Comité de salut public. Il n'y avait pas jusqu'à Merlin de Douai, son approbateur et son ami, qui ne lui écrivît, « Main- » tenant la paix est dans Mayence (2), sachant bien pourtant que Carnot en jugeait la prise fort difficile, parce que la place ne pouvait être investie (3).

La Prusse l'emporta et eut sa paix à Bâle, le 5 avril 1795;

(1) Lettre de Merlin de Thionville du 12 mars 1795.
(2) Lettre de Merlin de Douai à Merlin de Thionville, 3 décembre 1794.
(3) Lettre de Carnot du 6 décembre 1794.

mais, comme son acquiescement à nos conditions pour la rive gauche du Rhin était subordonné à la pacification de l'Empire, et n'avait rien de définitif, elle continua d'être sur les transes. Elle signa clandestinement un nouveau traité de subsides avec l'Angleterre, et le fit à la Haye, quatorze jours seulement après avoir traité avec nous (19 avril) (1). Elle fit plus ; elle travailla à la pacification de l'Empire, y compris la Bavière, pour couper l'herbe sous les pieds à l'Autriche et à nous. Il fallut que Merlin éveillât cette fois l'amour-propre indigné de ses confrères du Comité par ces nobles paroles : « Le roi qui voulait river nos fers veut aujourd'hui sauver sa » gloire et sa puissance. Trompé par notre énergie, quand » nous avons passé le Rhin, il veut devenir le pacificateur de » l'Europe. Lui laisserons-nous jouer ce rôle superbe, et » n'est-ce pas à nous qu'il appartient tout entier (2) ? »

La Prusse ne se tint pas pour battue. Elle fit écrire par la diète allemande de Ratisbonne une magnifique lettre à la Convention, avec les mots d'humanité, de fraternité universelle, de désintéressement dans la gloire. Mais elle échoua. « Ce sont de grandes phrases, écrivit encore Merlin, que » ces mots : *Faire la paix grandement et noblement.* Vous n'aurez » de paix avec les rois que celle que leur dictera la nécessité. » Le Prussien, soyez-en sûrs, a dicté vos lettres de Ratis- » bonne (3). »

Contrecarrée toujours et démasquée par Merlin, la Prusse s'adressa à Merlin même. Rien de plus curieux que de suivre ses évolutions, ses poursuites obséquieuses et ses caresses, dans la correspondance que nous analysons. Elle osa demander la neutralisation de Mayence, et un armistice pour l'Empire, ce qui était barrer le chemin à nos soldats et paralyser leur ardeur ; et c'est de Merlin même que son adroit ambassadeur Hardenberg voulut obtenir ce bienfait. « Comme vous, lui répondit aussitôt Merlin, de concert » avec son collègue Rivaud, nous désirons que l'olivier de la

(1) Heeren, *Manuel du système politique, etc.* t. II, p. 21.
(2) Lettre de Merlin de Thionville à Merlin de Douai, le 12 mai 1795.
(3) *Id. ibid.*

» paix se fortifie et étende ses rameaux bienfaisants à l'ombre » du chêne robuste auquel nous suspendrions volontiers nos » trophées. Mais nous ne sommes aux armées que pour con- » duire nos braves aux combats, nous n'avons pas le droit de » parler diplomatie. Le gouvernement seul peut arrêter » notre marche au delà du Rhin ; elle sera rapide, car elle a » été longtemps méditée. Nous regrettons donc de ne pouvoir » répondre à vos vœux. Mais, soumis plus que personne aux » lois que nous fait notre patrie, nous combattrons pour elle » jusqu'au moment où elle nous dira : Arrêtez, nous avons » donné la paix à l'Empire (1). » Cette lettre est trop belle et n'a pas besoin d'être commentée.

Il était donc impossible de gagner Merlin ; mais Hardenberg savait ce qu'avaient dit de lui-même à Bâle les républicains de la Convention, comme ils avaient admiré sa politesse, son urbanité, l'élégance de ses manières. Ces rudes et fiers Romains ne sont peut-être pas exempts de vanité bourgeoise, disait-il, et seront sensibles à l'invitation d'un grand seigneur. Hardenberg l'essayera sur Merlin. Il apprend, de Bâle, que Merlin remonte le Rhin avec Pichegru, qui depuis...! et avec des géographes, pour reconnaître la rive droite, et parvenir à cerner Mayence de toutes parts. Vite il s'adresse au bon Barthélemy, et le prie de lui amener à dîner, dans son hôtel à Bâle, dès qu'ils seront arrivés, le représentant de la Convention et le conquérant de la Hollande; que leur jour sera le sien, et qu'ils ne lui refusent pas cet honneur. Mais, ô surprise! Merlin répond d'Huningue qu'il n'accepte point, et que même il n'ira à Bâle qu'à la paix définitive. Il faudra donc qu'Hardenberg se dérange, et qu'il aille les trouver à Huningue, s'il veut leur parler, et s'ils le veulent. Il emploie Bacher, qui ne demandait pas mieux, et qui écrit à Merlin de Thionville en style républicain : « Le ministre prussien » ayant le désir le plus vif de faire ta connaissance et n'ayant » pu t'engager à accepter son invitation, se propose d'aller » fraterniser demain avec toi et le général Pichegru. Tu le

(1) Lettre au baron Hardenberg, p. 231.

» recevras, et nous ferons sauter les bouchons de champagne » dans le camp des Autrichiens, auxquels ta présence a » donné la fièvre. » Un grand seigneur allant lui-même *fraterniser* avec des *sans-culottes*, cela ne pouvait se refuser. D'ailleurs, Barthélemy ajoutait, dans une note, que les ministres de Wurtemberg, de Hesse-Cassel, de Hesse-Darmstadt, étaient là ; qu'il les amènerait ; qu'on isolerait l'Empereur de l'Empire, et que, si nous laissions la Bavière, on nous donnerait la Souabe, plus que la rive gauche du Rhin, c'est-à-dire trop ; et bien d'autres leurres, dont, selon le mot de Merlin, *on abusait ce brave homme*. Merlin se laissa faire. Il reçut Hardenberg et tous ces messieurs, qui se firent plus petits les uns que les autres auprès de lui et de son glorieux compagnon. Il les traita même. Barthélemy avait apporté de sa cave une triple batterie de champagne, de bourgogne et de bordeaux ; car on n'était pas riche en ce temps, et de plus on était ombrageux à l'endroit des dépenses. Le repas eut lieu à l'hôtel du Corbeau, chez Shultz, à Huningue, et, après quelques moments de réserve, où l'on s'observa de part et d'autre, Hardenberg parla de l'Empire, de la nécessité où était la France de le protéger, de la neutralisation de Mayence, de la défiance qu'on devait avoir pour l'Autriche. Mais il insinua aussi, pour sonder Merlin, qu'il serait peut-être facile de s'entendre avec le cabinet de Vienne. Merlin ne releva pas l'insinuation. Mais, après le repas, prenant à part Bacher, il lui demanda ce qu'avait voulu dire Hardenberg. « Eh ! lui répondit celui-ci, sans trop peser » la conséquence de ses paroles, c'est que, si vous laissez l'Au- » triche prendre la Bavière, vous aurez la paix continentale. » Merlin était triomphant, en même temps qu'indigné. Il prit la poste, creva deux chevaux, et tomba brusquement en plein Comité de salut public. Là il fit part de l'insinuation d'Hardenberg, de l'opinion de la légation française, et il engagea le Comité à traiter avec l'Autriche, disant qu'il en était encore temps. « Comment s'accomplira, leur dit-il, ce » sublime chef-d'œuvre, qui nous livrera la Souabe ? Com- » ment vous arrangerez-vous avec les anciens princes posses-

» sionnés, et que ferez-vous dans ce labyrinthe inextricable ? » Sans tant de négociations, je vois la chose faite de deux » manières, 1° en traitant de la Bavière avec l'Empereur; » 2° en bombardant Manheim, qui se rend, et marchant vers » le Rhin dicter des lois à l'autre rive (1). »

Il put penser, en se retirant, qu'on se déciderait : Merlin de Douai, qui dirigeait les affaires étrangères, était de son avis. Mais les accusations arrivèrent, contre Merlin de Thionville, pour seconder la politique prussienne. « Quels repas » ne donne-t-il pas ! Toujours table ouverte chez lui. Son faste » est scandaleux, et son luxe ruine la république, » s'écria-t-on.— « Mes repas, mon luxe ! répondit aussitôt Merlin. Le » grand repas d'Huningue a coûté, il est vrai, cinq mille » cinq cent quatre-vingt-dix francs, mais payés en assignats, » qui, dans leur dépréciation, ne valent pas trois cent quarante francs. Il faut payer une livre de foin deux francs » d'assignats, une livre de pain, vingt francs. Trop heureux » encore quand on veut de cette monnaie ! Pour le reste, j'ai » pris à Paris une voiture de chasse à huit places. Par là je » demeure toujours avec tout mon monde, et j'épargne dix » chevaux. Personne ne me le dispute en simplicité. Je n'ai » même pas d'habit. Si cependant le Comité le croit bon, il » me fera plaisir de me fixer ce que je dois dépenser pour un » secrétaire, un interprète, un domestique, trois garçons » d'écurie et huit chevaux, dont je me sers si bien que tous » les jours il y en a quatre sur la paille. Si le Comité l'aime » mieux encore, je le prie de me rappeler; car, si l'on me » chicane quand je me sacrifie tout entier de corps et de biens » pour la patrie, j'aime mieux faire la guerre de tribune. Je » n'ai rien à retrancher. Je ne prends que le strict nécessaire; à moins que l'on ne m'ordonne de chasser les officiers » qui viennent me demander à dîner après m'avoir apporté, » de dix lieues, des dépêches, ou que l'on me défende de » donner à dîner au nom de la république à un ambassadeur » auquel j'ai refusé d'aller manger chez lui. Mais alors je ne

(1) Tous ces détails dans la première lettre du 20 mai 1795.

» puis rester davantage à une place dans laquelle je ne suis » pas en état de me montrer digne de ma patrie. Comment » peut-on, ajoutait-il avec indignation et dédain, s'occuper de » pareilles choses, quand on sait que je ne prends pour moi » que mes peines et ma fatigue ? Ah ! puisse-t-il arriver de- » main le jour où je quitterai l'autorité, pour vivre sous des » lois sages et solides (1) ! »

On le crut. Ceux qui n'avaient pas ajouté foi aux calomnies de Robespierre et des siens, lors de la capitulation de Mayence, ne crurent pas à des accusations qui venaient de la même source. Luxembourg fut pris bientôt après par les soins de Merlin; Dusseldorf eut le même sort, et Manheim ne tenait plus qu'à un fil. Cela ferma la bouche à tout le monde, et Merlin reprit son idée, son plan de paix continentale par l'abandon de la Bavière. Son homonyme de Douai lui avait écrit, en août, après la prise de Luxembourg, d'accord sans doute avec d'autres membres du Comité : « Continue, mon » brave ami. S'il nous faut sacrifier la Bavière, ma foi ! nous » sauterons le bâton. La conservation de nos conquêtes vaut » bien cela (2). » — « Eh bien, répondit Merlin, le 11 septem- » bre, en s'adressant au Comité, puisqu'il est encore question » de neutralité et de diplomatie, je vais vous dire un fait qui » pourrait hâter la paix. Lorsque l'Autrichien Bender quitta » Luxembourg, j'eus une assez longue conversation avec » Krack, son adjudant général. Je lui dis beaucoup de mal » des Prussiens; il donna dans mes idées, et en dit davantage; » enfin je lui dis qu'il serait facile de conclure avec l'Empe- » reur; que, s'il voulait abandonner l'Empire et se retirer en » Bavière, nous le laisserions faire. Il saisit avec avidité cette » ouverture, me promit d'en parler au conseil de l'Empereur, » appela Bender, lui dit devant moi notre conversation, et » tous deux promirent de tout faire pour amener la cour de » Vienne à cette conclusion. Ils n'étaient pas partis que » j'écrivis à Bender pour qu'il nous renvoyât un excellent

(1) Deuxième lettre du 20 mai 1795.

(2) Lettre de Merlin de Douai à Merlin de Thionville, 25 août 1795.

» pontonnier et un adjudant-général, Jordy, qui, s'étant » montré avec intrépidité, était redemandé par toute l'armée. » Voici la copie littérale de la lettre que Bender vient de » m'adresser par le citoyen Barthélemy, pour lui donner un » caractère plus officiel. Vous verrez que, si l'on glissait quel- » que chose de la Bavière, l'Empereur abandonnerait aisé- » ment peut-être les Électeurs, pour se venger de leurs incli- » nations pour la Prusse, et l'on conserverait la rive gauche » du Rhin aussi bien que les Pays-Bas. Résultat d'autant plus » solide que la guerre la plus désastreuse désolerait à leur » tour nos propres ennemis (1). » Mais le Comité de salut public se laissait mener par Hardenberg. On ne voyait que lui, on ne jurait que par lui, on ne voulait avoir affaire qu'à *ce vrai marquis de l'ancienne France,* si poli, si élégant, si coulant. Pour lui, les égards et la confiance ; pour lui, non pas les décorations (la Convention n'en donnait pas), mais un magnifique service de porcelaine de Sèvres, autrefois destiné à la table d'un roi, à la table de Louis XVI. « Cette bonne » Prusse, disait à la tribune Rewbell, qui, durant toute la » guerre, n'a cessé de nous donner des marques de bienveil- » lance et d'estime, tandis que l'Autriche, ce sont les émigrés » avec leurs rancunes, ce sont les journées de prairial et de » vendémiaire, qu'on doit à leurs agents autant qu'aux solli- » citations des Robespierristes, de ceux qui veulent arriver » à la tyrannie par la guerre civile ! » — « Aveugles, aveugles ! » » répliquait Merlin de Thionville. Donnez la paix à l'Autri- » che, et elle chassera aussi les émigrés. Les puissances ne » sont guidées que par l'intérêt ; et, si vous voulez un échan- » tillon de la bonne foi prussienne, le voici : Jourdan a passé le » Rhin, et il s'avançait heureusement sur le territoire de la » rive droite, quand tout à coup des nuées de *manteaux rouges* » et d'émigrés ont fondu sur nous. Jourdan a battu en » retraite ; nos lignes devant Mayence ont été forcées, malgré » la bravoure de Shaal, et nous avons perdu cent canons et » une nombreuse artillerie.... Or, qui a laissé perfidement

(1) Lettre du 11 septembre 1795.

» passer les ennemis à travers la *ligne de neutralisation?* C'est » la Prusse. *Maudite ligne!* et *maudite Prusse* (1) ! »

Il arriva bien d'autres malheurs. Le siége de Mayence languit, et puis Pichegru donna la main aux émigrés, malgré l'indignation de ses frères d'armes, les Joubert, les Jourdan, les Hoche, les Kléber, et tant d'autres, dont les lettres ne sont pas le moindre ornement de la correspondance de Merlin. Il fallut bien aller au-delà des Alpes, sur les pas d'un héros, quand jusque-là on s'était prudemment arrêté à leur pied, circonscrivant notre action à nos limites naturelles, et, en pleine démocratie, plus sages que des rois; il fallut chercher en Italie quelque autre échange qu'on pût offrir à l'Autriche, non sans pouvoir, même en donnant Venise, ne pas ôter aux Bavarois le comté de Salzbourg. Mais la Bavière elle-même était sauvée, quand nous étions au delà des monts, en face de peuples nouveaux et de terribles questions nouvelles; et la Prusse, il faut le dire, avait gagné la partie.

F. Combes,

De la Faculté des Lettres de Bordeaux.

(1) Lettres du 22 et du 24 octobre 1795.

FÊTES D'AGEN

INAUGURATION DE LA STATUE DE JASMIN

On sait qu'à l'occasion du Cóncours régional qui vient d'avoir lieu à Agen, une statue a été élevée à Jasmin, le célèbre poëte gascon, qui a été si longtemps l'honneur de cette ville. Nous empruntons au *Journal de Lot-et-Garonne* le récit de cette fête patriotique. A.

La journée d'hier jeudi, 12 mai, marquera une date glorieuse dans les annales de notre intelligente cité. Le grand poëte qui, pendant de si longues années, l'avait charmée par ses beaux vers, le grand homme de bien dont tous les actes charitables sont demeurés inscrits dans la mémoire de ses concitoyens, Jasmin a été rendu à la ville d'Agen par le ciseau d'un éminent artiste, M. Vital-Dubray. Son image en bronze ornera désormais notre principale place publique, cette place Saint-Antoine où s'est écoulée la moitié de sa vie, près de laquelle il est né, près de laquelle il est mort !

La cérémonie d'inauguration a présenté un caractère aussi touchant que grandiose. Toutes les autorités et toutes les notabilités de la ville avaient voulu y prendre part, en même temps que les flots d'une population émue et sympathique se pressaient autour de l'enceinte réservée. Le jeune et illustre poëte provençal, Mistral, le savant philologue Azaïs, M. l'abbé Donis, curé de Saint-Louis de

Bordeaux, M. le curé de Vergt, si intimement mêlé à l'existence de Jasmin, plusieurs représentants de la presse parisienne et de la presse méridionale étaient accourus avec un honorable empressement.

A midi et demi, le cortége officiel prenait place sur l'estrade d'honneur, sous la présidence de M. Henri Noubel, député au Corps législatif et maire d'Agen.

On remarquait, avec émotion, devant l'estrade, la veuve et le fils du poëte, entourés de leur famille.

Quand le voile qui couvrait la statue est tombé au bruit des détonations d'artillerie, aux sons joyeux de la musique des Frères de l'École chrétienne communale, des bravos enthousiastes ont éclaté dans toute l'assistance, saluant avec admiration et respect la résurrection glorieuse de Jasmin !

Il n'y a eu, à ce moment, qu'une voix dans la foule pour proclamer le talent remarquable du statuaire qui a su, avec un art si délicat, retrouver la physionomie du poëte, animer le bronze du souffle de la vie, éclairer ce front haut et puissant de la lumière du génie. Aux qualités ordinaires de fini et d'élégance que possède M. Vital Dubray viennent s'ajouter, dans cette belle œuvre, les dons supérieurs d'une inspiration hardie et élevée. L'artiste, en un mot, s'est montré digne de son modèle.

Rendons aussi justice au piédestal, dont les formes harmonieuses, le style pur, les heureuses proportions, font le plus grand honneur à MM. Payen, architecte, et Saint-Amand, entrepreneur.

M. le Maire d'Agen, qui avait déjà, sur la tombe du poëte, prononcé de si éloquentes paroles, encore gravées dans tous les souvenirs, a voulu, à peine relevé d'une maladie grave, faire violence à son état de faiblesse, pour payer un nouveau et solennel hommage à celui dont il

fut l'admirateur et l'ami, à celui à qui sa patriotique et intelligente initiative a ménagé ce triomphe posthume.

Dans un discours d'une grande élévation d'idées, plein de charme et de mouvement, il s'est acquitté de cette dette du cœur. Les bravos chaleureux qui l'ont interrompu à plusieurs reprises, lui ont prouvé combien son noble langage répondait aux sentiments de tout l'auditoire. L'apothéose de Jasmin ne pouvait être célébrée en termes plus entraînants et plus sympathiques.

M. l'abbé Donis, curé de Saint-Louis de Bordeaux, a obtenu également un vif succès en retraçant, avec une grande chaleur d'âme et sous une forme animée, la puissante personnalité du saint Vincent de Paule de la poésie.

MM. l'abbé Capot, au nom du clergé, et Magen, au nom de la Société d'Agriculture, ont pris la parole, à leur tour, et ont été très-applaudis.

On n'a pas fait un moins bon accueil aux jolies pièces de vers patois dites par MM. Azaïs et Pozzy.

M. Mistral a parlé le dernier. Le célèbre chantre de *Mireille* a dit, d'une voix vibrante, des strophes admirablement frappées, qui ont électrisé tous les cœurs, fait battre toutes les mains. Les compatriotes de Jasmin, entraînés par ces beaux accents, ont décerné au jeune et brillant représentant de la Muse méridionale une véritable ovation à laquelle nous sommes heureux de nous associer ici.

A deux heures, la cérémonie était terminée et la foule des assistants se retirait, émue et charmée de la magnifique solennité qui venait de s'accomplir.

Le soir, à sept heures, un magnifique banquet de soixante couverts a été offert, dans les salons de l'Hôtel de France, à M. Vital Dubray, sous la présidence de M. Mistral, dont l'esprit, la verve et la bonne humeur ont charmé tous les convives.

A la table d'honneur, on remarquait M. le curé Donis, M. le curé de Vergt, M. Azaïs, M. le docteur Venot, Ligier, et près d'eux, MM. Vigié, rédacteur en chef du *Messager de Toulouse*, Dussercle, directeur du *Gers*, Jacques Valserre, rédacteur du *Constitutionnel*.

Plusieurs toasts ont été portés successivement et couverts de bravos.

M. Séré, avocat, a bu à M. Vital Dubray; M. Cabadé à Mistral; M. Fernand Lamy aux membres de la Commission du monument et particulièrement à MM. Henri Noubel et Adrien Donnodevie, promoteurs de la souscription; M. Xavier de Lassalle aux représentants de la presse régionale.

N'oublions pas deux spirituelles improvisations de M. le curé Donis et de M. Niel.

MM. Mistral, Dubray et Vigié ont répondu dans les termes les plus émus. Mistral a bien voulu ensuite lire et chanter quelques-unes de ses plus charmantes compositions, et il a obtenu un succès d'enthousiasme.

M. Ligier est resté le grand acteur que l'on sait. Sur la prière qui lui en avait été adressée, il a dit, avec un art exquis, le célèbre monologue de Charles-Quint du drame d'*Hernani*.

Enfin, pour qu'aucun charme ne manquât à la fête, l'excellente musique des Frères est venue, avec une gracieuseté dont nous devons la remercier bien sincèrement, jouer, sous les fenêtres de la salle du banquet, plusieurs morceaux admirablement exécutés.

Grâce à ce concert improvisé et aux brillantes illuminations de la place Saint-Antoine, une foule immense a stationné, pendant toute la soirée, sur cette place, dont la physionomie présentait une animation extraordinaire.

FERNAND LAMY.

Discours de M. Henri NOUBEL, maire de la ville d'Agen.

Au lendemain de la mort de Jasmin, alors que dans un long cortége de deuil la ville d'Agen tout entière venait de rendre les derniers devoirs à son enfant illustre et chéri, sur le bord de la tombe, au milieu des regrets et des larmes, l'engagement solennel fut pris de consacrer le souvenir du poëte par un monument digne de lui.

Cet engagement, nous venons le remplir aujourd'hui.

A l'appel d'une Commission spontanément organisée, tout le pays où résonne la langue d'Oc a répondu. De Bordeaux à Marseille, de Pau à Limoges, les amis et les admirateurs du poëte, ceux qu'avait charmés son génie et ceux qui gardaient le souvenir de ses bienfaits, riches et pauvres, villes et corps électifs, tous ont envoyé leur offrande, et l'on peut dire que jamais souscription n'a offert un caractère plus populaire et plus sympathique.

Les ressources réunies, l'emplacement où devait s'élever la statue de Jasmin s'imposait à notre choix.

Qui ne se rappelle cet épisode des *Souvenirs*, œuvre ravissante où, sans amertume, mais avec un sourire mouillé de larmes, Jasmin raconte les plaisirs et les peines de son enfance. Il venait d'avoir dix ans et jouait avec ses camarades, insouciants comme lui, à la place même où nous sommes; tout à coup un cortége s'approche, il reconnaît son grand-père qu'entoure sa famille en pleurs et que deux charretiers portent sur un fauteuil de saule. Où vas-tu, grand-père, s'écrie-t-il en l'embrassant? Mon fils, je vais à l'hôpital; c'est là que meurent les Jasmin.

C'est ainsi que fut révélé à notre poëte le mystère de la

souffrance et de la pauvreté ; mais ce coup si brusque, s'il jeta pendant quelques jours un voile de tristesse sur son esprit, ne fit qu'enflammer son courage. — Pauvre et déshérité, il voulut se relever par le travail ; les maigres bienfaits qu'il avait reçus de la charité publique, il se promit de les rendre au centuple ; et certes, il a tenu parole.

Et c'est pour cela que nous avons voulu que sa statue s'élevât à l'endroit même qui fut le témoin de ses premières douleurs. Il nous a paru que dans cet hommage princier rendu à un enfant du peuple, grandi par le cœur et par l'intelligence, il y avait un noble et fécond enseignement.

Telle est, en effet, parmi les hommes, la puissance d'une grande âme et d'un grand talent, que rien n'est plus légitime que l'honneur accordé à cette double et éclatante manifestation d'une prédilection divine. — Quelle force de volonté, quelle persévérance n'a-t-il pas fallu à Jasmin pour franchir la distance immense qui sépare l'obscurité de ses premiers pas dans le monde du jour radieux que nous voyons briller pour lui.

Sans colère et sans envie, sa pauvreté ne lui a inspiré qu'un plus profond amour pour ses semblables ; — naïf et sensible, seul, et presque sans culture, il a senti s'élargir sa pensée ; inspiré par son génie et marchant comme à l'appel d'une voix d'En Haut, il a poursuivi sans relâche un idéal sublime, qui est la conquête promise seulement aux hommes marqués du signe de Dieu.

Il a trouvé, pour chanter les choses du cœur, une grâce exquise, une pureté et un goût incomparables ; il est devenu un grand poëte, enfin, par l'unique vertu de son inspiration naturelle, parce qu'il a compris et pensé avec toute l'expansion de sa belle intelligence et dans toute la sincérité des meilleurs sentiments.

Dans la langue de sa mère, la seule qu'il ait bien connue et qu'il a élevée à la hauteur d'une langue classique, il a rappelé le plus beau temps de la poésie des troubadours, et comme il se le prophétisait à lui-même, il a fait luire une étoile sur son front obscurci.

Saluons donc sur sa base de granit l'image ressuscitée de l'homme que nous avons tous connu et aimé, et que la ville d'Agen pourra désormais montrer aux étrangers comme un titre de gloire.

Honneur à l'artiste éminent dont l'habile ciseau nous rend avec l'âme du poëte cette physionomie que semble éclairer encore la flamme de son génie. Il revit à nos yeux, et nous sommes charmés de le retrouver dans ce monument d'une suprême élégance, avec l'ardeur de son geste, sa vivacité, son mouvement. Nous le voyons avec bonheur apparaître avec cet ensemble attrayant de qualités extérieures qui lui donnait tant d'ascendant sur ses auditeurs.

Et en même temps, nous comprenons tous qu'il se passe ici une grande chose : la glorification du génie et de la vertu, vainqueurs de l'ignorance et de la misère.

A cette fête du peuple et de la langue du Midi, s'est empressé d'accourir le jeune et glorieux Félibre provençal, Frédéric Mistral, le chantre immortel de *Mireille* et de *Calendal*. Il était digne de ce troubadour au souffle puissant, de cette intelligence aux grandes ailes, après avoir triomphalement affirmé la renaissance de la poésie méridionale, de venir rendre un pieux hommage au vieux maître qui l'avait avec tant d'honneur précédé dans la carrière.

Tous ici, partis de points divers mais agités du même sentiment, nous venons, en face de ce Gravier, dont il serait si heureux de voir la splendeur nouvelle, acclamer cet enfant du peuple, qui sur le lieu même où il vécut

humble et obscur, se dresse maintenant, aux applaudissements de tous, dans sa taille de bronze, glorieux et vivant, avec l'indestructible puissance de l'Immortalité !

Discours de M. Ad. MAGEN, Secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture d'Agen.

Messieurs,

Un homme de bien qui avait le goût du beau venait de faire à la ville de Nérac un cadeau presque royal. Je veux parler du comte de Dijon et de la statue en bronze d'Henri IV, qui se dresse solitairement devant le palais croulant des ducs d'Albret. C'était en 1830. La Royauté, battue en brèche par des partis hostiles, sentait venir les premiers souffles de la tempête qui allait l'emporter. Elle cherchait à raviver les plus glorieux souvenirs de son histoire, se retenant au passé comme un chêne à ses racines et lui demandant en grâce de la sauver. L'inauguration du monument de Nérac était en plein dans ce courant d'idées : elle donna lieu à une de ces fêtes qui sont comme des événements. La Lande tout entière y accourut avec son enthousiasme, sa foi naïve, son insouciance, son ignorance plutôt des caprices de l'opinion. Elle acclama le roi qu'avaient connu ses pères et le grand seigneur généreux qui en perpétuait les traits non oubliés.

La Société académique d'Agen vit dans cette fête nationale un excellent sujet d'inspiration pour la poésie, une source naturelle de hautes pensées et de nobles images. Elle ouvrit un concours auquel furent conviés tous les poëtes de France, et dont le prix devait être

décerné le jour de la Saint-Henri, en séance solennelle. Vous n'apprendrez pas sans plaisir, Messieurs, que M. Raymond Noubel, un des sociétaires les plus influents et des plus actifs, poëte lui-même, et charmant, fut l'instigateur de ce concours.

Au nombre des pièces que la Commission eut à juger, il s'en trouva une que signala tout d'abord l'idée piquante de sa devise. C'était modeste, c'était fier en même temps. Quelque chose comme la protestation d'un génie captif qui voudrait ouvrir les ailes, et ce génie, par un étrange caprice, dédaignant la langue de la société polie, des Académies, si chatouilleuses, la langue de la Cour, avait choisi celle de nos ouvriers et de nos paysans, un idiôme grossier, le patois !

« Sur soun jouqué lou poul a lou dret de canta, »

disait-il, et il avait bien raison. La preuve, c'est que les juges, étonnés d'abord, puis charmés par le spectacle de beautés nouvelles, tout en couronnant un poëme français, fondèrent un prix pour l'idiôme gascon et le décernèrent à l'auteur du *Tres de maï*.

Cet auteur, Messieurs, ce génie aux tressaillements victorieux, c'était Jasmin.

Hier inconnu, il devenait célèbre, d'une célébrité contenue toutefois et encore locale. Notre Académie lui ouvrit ses portes, grand honneur pour lui, dont il fut très-fier, plus grand pour elle qui, au moment où celle de Cahors proscrivait le patois, se montrait ainsi audacieusement novatrice. Tous ses membres furent-ils du même sentiment? Se glissa-t-il quelque restriction mentale dans l'accueil fait au nouveau venu? Qui le sait? un honnête vieillard, un pur classique à la lèvre gourmée, a pu, de bonne foi, croire qu'on dérogeait, c'est possible. Ce qui est certain, c'est que le néophyte qui n'aspirait

qu'à mettre à la suite de son nom, sur sa première brochure, ces simples mots : « membre de l'Académie d'Agen, » ne tarda pas à s'acquitter de la dette contractée envers cette compagnie. Je n'exagère pas en disant qu'il lui rendit au centuple l'honneur qu'il en avait reçu et j'estime qu'elle ne perd pas à ce qu'on le sache.

Vous rappellerai-je sa vie, Messieurs, cette autre odyssée, non, ce pèlerinage dont chaque étape fut marquée d'un chef-d'œuvre ou d'une bonne action? Ceux d'entre vous qui ont âge d'homme le suivirent du cœur sur cette longue voie si brillamment jalonnée et ils n'ont qu'à se recueillir, pour voir se dessiner, comme sur le fond d'un rêve, les plus gracieux fantômes, *Angéline, Marthe, Françoise,* l'*Aveugle de Castelcalier*.

Je ne dis plus qu'un mot, Messieurs. A Paris, lors de son premier voyage, j'avais eu l'honneur de l'accompagner chez un illustre savant très-aimable, le rénovateur de l'histoire nationale, Augustin Thierry. On causa longtemps des poëmes de Jasmin. Moi, très-ému, j'écoutais en silence. Toute l'admiration de Thierry semblait se concentrer sur l'*Abuglo*, cette exquise élégie. Tout-à-coup, me prenant le bras, il me dit : « Votre poëte me confond quand il fait dire à Marguerite qui attend Baptiste sans le voir venir, et qui se désespère : « Qu'il fait noir loin de lui! » ne semble-t-il pas, tout d'abord, qu'il lui prête une banalité? On le croirait. Eh bien, non! ce qu'elle dit est vrai! Il y a des moments, pour les aveugles, où l'obscurité se fait plus noire; c'est quand ils éprouvent une grande peine. Je ne le sais que trop, moi qui vous parle! — Mais qui le lui a dit? Comment l'a-t-il su? Ah! il l'a senti, il l'a vu; c'est le génie. »

Restons, Messieurs, sur cette parole. Je crois qu'elle est le plus magnifique hommage qu'on puisse rendre à la mémoire de Jasmin, et en face de ce bronze, œuvre d'un grand artiste, je dis qu'elle est aussi un monument!

NOUVELLE SOURCE MINÉRALE DE FOIX

Encore des eaux merveilleuses !... Il ne s'agit pas cette fois d'un prodige raconté par un pâtre ou par une bergère et de la sanctification de la source témoin de la vision miraculeuse. Ces apparitions sont réservées pour la montagne, comme à Lourdes, ou à la Salette, et non pour les mécréants de la plaine. Or Foix, qui touche presque aux plaines du Languedoc, n'a nullement à prétendre aux immunités des populations pastorales qui hantent les hautes cîmes. Mais une de ces naïades qui veillent aux sources bienfaisantes des Pyrénées, vient de faire jaillir de son urne divine des eaux merveilleusement salutaires dans un endroit où personne n'eût jamais soupçonné leur présence; nous voulons parler de la source minérale découverte depuis peu dans le lit même de l'Arget, petite rivière qui baigne l'antique rocher de Foix. Faire l'historique de cette découverte c'est répéter ce qui s'est passé à Aulus il y a quelques années, et ce qui très-probablement a eu lieu à d'autres époques dans la plupart des stations thermales. Laissons parler l'habile médecin qui dirige ces nouveaux thermes, le docteur Marfaing :

« La source minérale coule au pied du château féodal des Comtes de Foix, au centre même du chef-lieu de l'Ariége; on dirait que la nature, comprenant la salutaire influence que produit sur le malade l'agrément des lieux, a voulu entourer le site des charmes et des délices de sa féconde création : le vaste réseau de collines qui l'environne y rend le climat doux et tempéré; l'air qu'on y

respire est pur et salubre. Cette pureté de l'atmosphère est due en grande partie, soit au cours sinueux et rapide d'une rivière aux eaux limpides, soit au voisinage des montagnes qui entretiennent dans la région aérée un mouvement continuel. Enfin, il semble que le dispensateur souverain ait ménagé dans ces lieux tous les aspects d'un paysage riant et animé, pour distraire le malade et lui faire subir d'agréables sensations.

» Voilà pour ce qui est de sa position naturelle. Quant à son origine, il est permis d'affirmer que jamais source, à son début, n'a eu plus grande vogue. Depuis longtemps, elle sourdait ignorée, coulant ses eaux précieuses à travers un limon rougeâtre. Le hasard, ou plutôt la Providence, voulut qu'elle se produisît au grand jour d'une manière éclatante. Quelques malades, qu'un instinct secret amenait sans doute dans ces lieux, frappés par l'odeur et le dépôt ocreux de ces eaux à surface onctueuse, en burent quelques verres. Trouvant bientôt dans cette boisson un soulagement à leurs souffrances, ils résolurent d'en faire un essai sérieux. Les effets thérapeutiques ne se firent pas longtemps attendre. Ce fut aussi avec un sentiment mêlé à la fois de surprise et de reconnaissance, que le malade vit, au bout de quelques jours de traitement, tout symptôme de maladie disparaître, et la santé lui revenir plus florissante que jamais. Ces guérisons, aussi promptes qu'inattendues, engagèrent d'autres personnes non moins affectées que les premières à venir, elles aussi, chercher la santé à la même source. Les résultats obtenus dépassèrent les espérances. Dès lors, ce fut un cri général. La science ne s'était pas encore prononcée sur ses propriétés médicales, que déjà douze à quinze cents personnes, depuis l'enfant en bas âge jusqu'au vieillard octogénaire, tous, sans distinction de sexe et de rang, venaient chaque jour rendre visite à la source

et boire son onde salutaire. Cet hommage, aussi éclatant qu'unanime, rendu spontanément à la bonté de ces eaux, parle si éloquemment en leur faveur, qu'on pourrait presque se passer de commentaires sur leur compte. »

Cependant le bruit des guérisons obtenues par la source du rocher de Foix avait franchi les limites du département. Le savant professeur de chimie de l'École de médecine de Toulouse vint en faire l'analyse. Son rapport fut des plus favorables. Voici en quels termes il termine son Mémoire :

« Cette source minérale, remarquable par sa composition chimique, mérite de fixer l'attention des médecins.

» L'association de l'élément sulfureux à l'élément ferrugineux peut lui donner des qualités spéciales qu'on ne rencontrera probablement ni dans les eaux purement sulfureuses, ni dans les eaux purement ferrugineuses... Cette étrange association est une circonstance heureuse dont la médecine pourra tirer un parti très-avantageux. Quelques cures remarquables, qui ont été produites par son usage, permettent d'espérer les meilleurs résultats. »

A la suite d'un rapport aussi favorable, l'Académie de médecine n'hésita pas à donner son approbation, et un arrêté ministériel vint bientôt après autoriser le propriétaire de la source à commencer l'exploitation.

Cette source qui, comme nous l'avons déjà dit, coule au pied du rocher de Foix, émerge dans l'Arget, sur la partie gauche de la chaussée du moulin de M. Marfaing. Ses deux griffons, très-rapprochés, laissent échapper une eau limpide, à température égale à celle de l'air ambiant, à odeur sulfureuse légère, à saveur un peu styptique, accusant la présence du fer, et laissant sur son périmètre d'écoulement un limon ocreux, à surface irisée. Son débit est de douze litres environ par minute.

Des travaux de captation ont été exécutés avec une

grande intelligence et permettent aujourd'hui de boire cette eau dans sa pureté primitive. Le récent orage qui dernièrement bouleversa le lit de l'Arget et emporta la chaussée du moulin Marfaing, au lieu de nuire à notre naïade, comme on pouvait le craindre, a eu au contraire d'excellents résultats pour elle. En effouillant profondément le sol, l'inondation à mis au jour le vrai point d'émergence de la source, et une nouvelle analyse de M. Filhol a établi que la proportion des éléments minéralisateurs avait subi une notable augmentation.

Les propriétés curatives de la source, si bien prévues par M. Filhol, n'ont pas tardé à se manifester sur une grande échelle, et dès lors il a été permis de constater scientifiquement sur quels états morbides elle portait spécialement son action. De nombreuses observations ont été recueillies par les médecins consultants de Foix, et forment déjà un dossier des plus favorables en faveur de son efficacité : le fer qu'elle contient agit de la manière la plus heureuse sur l'économie, donne un nouvel essor à l'énergie vitale et rend à la vigueur les constitutions délicates et affaiblies. Dans les digestions difficiles, au bout de quelques jours de traitement, l'estomac revient à ses fonctions normales, l'appétit reparaît peu à peu et ramène avec lui la force et la santé. Mais c'est principalement dans les maladies des organes urinaires que l'efficacité de ces eaux se fait sentir. Nous avons vu des cures qui semblent tenir du prodige.

Prise en bains, cette eau précieuse révèle d'autres propriétés qui découlent du soufre qu'elle contient. Le rhumatisme aigu et chronique, les affections cutanées et scrofuleuses cèdent rapidement devant son emploi externe, ce qui donne à la source du rocher de Foix un nouveau titre à la reconnaissance des malades. De la sorte, on trouve réunis chez elle les effets qu'on est ha-

bitué à demander ordinairement à plusieurs sources minérales.

Témoin de la vogue de ces eaux, et pressentant les destinées de la source qu'il venait de découvrir, le propriétaire, M. Marfaing, a fait construire sur le bord de la rivière, à côté même du Griffon, un établissement fort bien installé, où un grand nombre de baignoires sont mises à la disposition des malades — un hôtel des plus confortables se trouve dans l'établissement. — Ajoutons enfin qu'un berceau de verdure habilement disposé sur le bord de la rivière, devant l'établissement, procure aux malades une délicieuse fraîcheur dans les journées chaudes de l'été, et fait de ce petit jardin une véritable oasis.

Pour compléter les faveurs que la Providence semble leur avoir prodiguées, il a fallu que ces eaux coulassent aux portes mêmes d'une ville, chef-lieu de département, tête de ligne d'un chemin de fer, contrairement aux caprices de la nature qui veut, en général, que toute source minérale sourde au fond de quelque vallée sauvage, au pied de quelque montagne escarpée. Tous les avantages que les autres sources n'obtiennent que de longues années après leur découverte, celle-ci, grâce à sa position exceptionnelle et privilégiée, a eu le bonheur de les posséder en naissant. A côté des hôtels les plus riches et les plus somptueux, où l'opulent malade peut se donner le luxe de toutes les dépenses fines et délicates, on trouve de bons et modestes restaurants où le malade moins aisé et plus facile à contenter pourra largement satisfaire ses goûts sobres et modérés. Les dépenses d'entretien, qui généralement effrayent les personnes se rendant à une station thermale, ne seront point à redouter dans une ville où les logements surabondent, où le taux de la vie animale est aussi bas que possible, où, enfin, les familles peuvent trouver toutes les commodités d'un mé-

nage simple et peu coûteux. Pour les malades de tout rang, de toute condition, Foix offre tous les éléments de plaisir et de distraction propres à en rendre le séjour agréable. Les fréquentations du meilleur goût y sont faciles, les relations familières, l'hospitalité, franche et généreuse. Les fêtes, les bals, les soirées, les concerts sont les divinités à la mode, qu'on y encense tous les jours. La gaîté, l'entrain, la cordialité constituent les qualités principales qui distinguent les habitants de cette aimable cité. Les étrangers, que le soin de leur santé ou le souci de leurs affaires ont appelés dans son sein, éprouvent en quittant ce joyeux séjour un sentiment de regret dû à l'accueil gracieux qu'ils ont reçu, aux délicates attentions dont on les a entourés. C'est à cause de cette réputation justement acquise de ville généreuse et hospitalière, que l'on voit tous les ans, à la même époque, une foule considérable d'étrangers affluer dans ses murs pour admirer les splendides fêtes de septembre et jouir d'un de ces brillants spectacles qu'on chercherait vainement ailleurs.

Au centre de la ville, se trouve une charmante promenade connue sous le nom de Villotte : rendez-vous journalier de tous les habitants, elle offre, durant les belles nuits d'été, un coup d'œil ravissant d'animation et de gaieté. Aux alentours, de nombreuses usines, forges, manufactures entretiennent un mouvement continuel, commun aux centres industriels. Les excursions aux environs y sont nombreuses et pleines d'agréments. Les étrangers qui désireront contempler un beau panorama de montagnes, ne doivent pas oublier de gravir les flancs abrupts et dénués de végétation qui dominent la ville au nord et que couronne l'ermitage de Saint-Sauveur. Les géologues, même les simples curieux, feront bien aussi de visiter la grotte de l'Herm qui s'ouvre dans le flanc d'une montagne, à quelques kilomètres de Foix.

Cette grotte, devenue célèbre par les recherches scientifiques auxquelles elle a donné lieu depuis quelques années, doit la réputation dont elle jouit, à juste titre, aux richesses géologiques qu'elle a fournies à MM. Filhol et Garrigou. Grâce aux soins dévoués et désintéressés de ces deux savants, le Musée de Toulouse possède aujourd'hui une collection unique de fossiles qui fait l'admiration de tous les naturalistes et hommes de science.

La grotte, dite de Sainte-Hélène, située à quelques pas de la ville sur les bords de l'Ariége, bien moins précieuse au point de vue géologique, offre comme curiosités naturelles une foule d'accidents gracieux et de productions charmantes.

Nous inviterons ensuite les amateurs de curiosités scientifiques, littéraires et archéologiques à visiter la bibliothèque de la ville, située dans une aile de la Préfecture. Le bibliothécaire, M. Mercadier, homme aussi savant que modeste, fait les honneurs de son immense salle avec une amabilité parfaite. Plusieurs objets méritent de fixer l'attention des hommes sérieux; nous n'en citerons que deux : le lynx, tué il y a quelques années dans les montagnes d'Ax, le seul échantillon pyrénéen qui existe peut-être aujourd'hui, car tous les naturalistes sont unanimes à déclarer que la race est complètement éteinte dans toute la chaîne; et huit gros in-folios qui faisaient autrefois partie de la collection des livres de chant de la cathédrale de Mirepoix. Ces livres qui étaient ornés de miniatures, de vignettes, d'arabesques et de culs-de-lampes du goût le plus exquis, seraient aujourd'hui un trésor inestimable pour leur ancienneté, la beauté de leur exécution, leur reliure et leur conservation parfaite, si des mains ignorantes n'avaient fait disparaître la partie la plus intéressante et la plus riche. Déposés, pendant les troubles de la Révolution, chez des religieuses

qui tenaient une école de petites filles, ces bonnes femmes avaient imaginé de stimuler le zèle de leurs élèves en leur donnant, comme *bon point*, une *image* découpée dans la marge du missel. Il paraît que la méthode était bonne et que les *bons points* obtenus et distribués furent nombreux, car il ne reste plus aujourd'hui trace d'*images*. Toutes les marges ont disparu. Nous n'affirmerions même pas que les têtes de lettres aient été respectées. On peut aussi citer comme curiosités dignes de fixer l'attention, la collection de médailles trouvées dans la localité, et la collection, non moins intéressante, des ouvrages se rapportant au pays, et que le bibliothécaire actuel rassemble depuis de longues années avec une persévérance dont tout le monde lui saura gré.

Le monument le plus remarquable de Foix est, sans conteste, ce bloc cyclopéen qui domine la ville et qu'on nomme le *Rocher de Foix*. Le dicton du pays, *solide comme le roc de Foix*, qu'on entend répéter dans un rayon de plus de vingt lieues, indique l'impression profonde que cette masse colossale, qui semble jetée sur le sol par la main d'un Titan, produit sur l'esprit des populations qui la contemplent. Deux rivières, l'Ariége et l'Arget coulent à ses pieds, depuis des centaines, peut-être même depuis des milliers de siècles, sans pouvoir entamer sa base, et sauf la blessure qu'il reçut un jour de Philippe-le-Hardi, qui voulait ramener à la soumission un vassal rebelle, blessure dont on voit encore l'énorme cicatrice béante, on peut dire que le temps a respecté le roc indestructible sur lequel s'élevait le donjon féodal des comtes de Foix. De cette antique forteresse, il ne reste aujourd'hui que trois tours qui, comme le roc superbe qui les supporte, semblent défier les ravages des hommes et du temps. La tour du Nord, la plus ancienne des trois, remonte à une époque dont le souvenir se perd dans la

brume des légendes aquitaniques. Celle du milieu redit, par son empreinte toute féodale, la sombre poésie du moyen-âge, et la dernière, la tour ronde, est attribuée à cet héroïque bandit du quatorzième siècle, qu'on appelle Gaston Phœbus.

V. Leymarie.

SPORT

La chronique qui intéresse les sportmen est assez fournie depuis quelque temps. Tous les genres de sport, Courses au Parc-Bordelais, Régates à La Réole, Exposition des chiens aux Quinconces, nous arrivent à la fois. Procédons par ordre et donnons d'abord le résultat des Courses organisées par la Société Hippique de Bordeaux, qui ont eu lieu, au Parc-Bordelais, les deux derniers dimanches de mai. Malgré l'élévation de la température, l'affluence des curieux était des plus considérables.

PREMIÈRE JOURNÉE. — DIMANCHE 22 MAI 1870.

PREMIER PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE. — 500 fr. (Trot monté).

1er, *Sélika,* à M. Houguet;
2e, *Fidèle,* à M. Sarrazin.

PRIX DU BIJOU. — 500 fr. (Trot monté).

1er, *Piédestal,* à M. Chaumel;
2e, *Favorite,* à M. Nercam;
3e, *Prim,* à M. Périer.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'AMÉLIORATION DU CHEVAL FRANÇAIS DEMI-SANG. — 1,000 fr. (Trot monté.)

1er, *Zéthus,* à M. Labayle;
2e, *Jamais,* à M. le marquis de Croix;
3e, *Steam,* à M. J. Teyssonneau.

Course a obstacles. — 1,300 fr. offerts par la Société Hippique.

1er, *Sévilla*, à M. le comte A. de Bony;
2e, *Mentor*, à M. Léon Borda.

DEUXIÈME JOURNÉE. -- DIMANCHE 29 MAI

Deuxième prix du Conseil général de la Gironde. — 500 fr. (Trot monté).

1er, *Girondine*, à M. Jean;
2e, *Sélika*, à M. Houguet.

Prix du Bocage. — 500 fr. offerts par la Société Hippique. (Trot monté).

1er, *Zéthus*, à M. Labayle;
2e, *Girondine*, à M. Jean;
3e, *Sélika*, à M. Houguet;
4e, *Steam*, à M. Teyssonneau.

Prix du Parc. — 1,600 fr. offerts par la Société Hippique. (Trot monté).

1er, *Faust*, à M. Teyssonneau;
2e, *Hersilie*, à M. le marquis de Croix;
3e, *Fidélia*, à M. Cassy;
4e, *Zéthus*, à M. Labayle.

Course a obstacles. — 1,000 fr. offerts par la Société Hippique.

1er, *Rapid-Rhone*, à M. Maurel;
2e, *Bohémienne*, à M. Cutler.

L'Exposition des chiens aux Quinconces est ouverte depuis le 26 mai. Tous les échantillons de la nation canine, depuis l'énorme boule-dogue jusqu'à l'imperceptible et frétillant caniche, sont là dans d'élégants chenils disposés sur deux immenses lignes. Le propriétaire qui désire un chien de garde, le chasseur qui veut compléter sa meute, la dame qui a perdu son King's Charles, se coudoient avec le simple curieux, qui vient tout bonnement passer une heure le cigare à la bouche avec les pensionnaires de la ménagerie Lorin. La partie la plus originale de l'Exhibition est le chien ratier et la chasse qu'il donne aux rats qu'on lui amène. Chaque jour ce Sport d'un genre inédit se répète à quatre heures, dans l'arêne construite *ad hoc,* devant une foule de spectateurs avides de cette nouveauté. Dès que l'exhibition sera terminée à Bordeaux, le directeur, M. du Lorin, se propose de conduire ses hôtes à Nantes.

Puisque nous sommes sur les chiens, il ne sera pas hors de propos d'ajouter quelques mots sur une question qui nous intéresse autant et plus qu'eux.

Dans une des dernières séances de l'Académie des Sciences de Paris, le Maréchal Vaillant a déclaré, au sujet d'un Mémoire sur la rage, que cette maladie est due à la muselière et à la laisse. Il s'est appuyé sur ce fait qu'à Dijon, la muselière et la laisse ayant été prohibées sous l'administration de M. Vernay, on ne constata aucun cas de rage. Bien que l'opinion du Maréchal soit confirmée par celle de M. Larrey, nous persistons à croire qu'il faut chercher la cause de la rage ailleurs. Les preuves citées par ces Messieurs ne sont que des preuves négatives, et on sait ce que valent les preuves négatives.

S'il en était ainsi, il n'y aurait jamais de chiens enragés dans les campagnes où la muselière et la laisse sont choses complètement inconnues. Tout au plus pourrait-on affirmer qu'elles sont une des causes déterminantes.

Dans notre prochaine livraison, nous donnerons le programme des Courses que prépare la ville de Bazas pour le 25 juin. Ces courses seront d'autant plus intéressantes que la Société Hippique de Bordeaux y aura une large part.

Ch. de W.

Bordeaux. -- Imprimerie centrale A. de Lanefranque, rue Permentade, 23-25.

UN HOMME PRESCRIT

(Suite)

DÉPART DE LOUIS XVII POUR LA FRANCE

« Cependant le bruit de mon origine royale circula à Crossen et parvint aux oreilles du Commissaire royal de la justice, le syndic Petzold. Toujours renfermé dans mon atelier placé au rez-de-chaussée et donnant sur la rue, je travaillais assez habituellement jusqu'au milieu de la nuit. Un soir, plus fortement accablé que de coutume par mes tristes réflexions, seul, et pendant que ma famille dormait paisiblement, tout entier à mes peines qui surchargeaient mon cœur, je m'écriai presque involontairement : *Hélas! tout est perdu!* A peine eus-je laissé échapper cette exclamation, que j'entends, derrière moi, ces paroles : *Non, tout n'est pas perdu, quand on a du courage.* C'était le commissaire de justice Petzold, homme de bien par excellence, aux sentiments nobles et généreux, à l'âme chaleureuse, magistrat sans faiblesse, d'une haute intégrité, et citoyen non moins distingué par sa naissance que par ses talents. Excusez-moi, me dit-il d'un ton bienveillant, si je me suis permis de vous écouter. Je vous ai vu souvent travailler bien avant dans la nuit; vous sortez peu, votre existence m'a paru entourée de mystère; j'ai beaucoup vu et encore plus observé dans ma vie, je soupçonne ici des chagrins profonds qu'on cache au monde, et si vous me jugez digne de votre confiance.... En me disant ces mots, il me tendit affectueusement la main.

» Je me tus d'abord, mais lui ayant offert un siége, il prit place à côté de moi, et nous engageâmes ensemble une conversation, dans laquelle M. Petzold chercha principalement à

faire renaître en moi une espérance que j'avais perdue; ensuite il me souhaita le bonsoir et s'en alla; il était plus de minuit.

» Le lendemain, en me levant, je fus étrangement surpris de trouver dans mes petits papiers quatre frédérics d'or. Malgré toutes mes conjectures, je ne pouvais deviner d'où cet argent me venait; heureusement que bientôt mon bienfaiteur se trahit, en faisant auprès de moi une démarche semblable à celle qu'il avait faite précédemment. C'était encore M. Petzold. J'avais donc enfin rencontré, dans le désert de ma vie, un ami vrai et puissant.

» Tant de générosité et de délicatesse demandaient une confiance sans bornes. Ne pouvant pas douter des bonnes intentions de ce magistrat, je me découvris à lui entièrement et me confiai à son honneur, sans lui laisser rien ignorer des cruels incidents de mon séjour en Prusse. Je ne bornai pas non plus mes autres communications au récit des particularités de mon évasion, et aux temps qui suivirent, mais encore pour preuve d'une vérité dont je ne voulais pas qu'il restât l'ombre d'un doute dans son esprit, je lui montrai mes papiers confidentiels, et lui remis la lettre que le duc de Berry m'avait adressée, ainsi qu'une autre, écrite en 1803, par Louis XVIII, alors connu sous le nom de comte de Lille, au duc d'Enghien, qui l'avait informé de mon existence. M. Petzold prit ces deux lettres et les déposa en ma présence dans un tiroir à secret de son bureau. Peu de temps après, quand il fut complètement instruit de ce qui me concernait, et qu'il eut acquis une conviction irrésistible de l'identité de ma personne, il écrivit au roi de Prusse et à Charles X pour qu'on lui traçât la conduite qu'il devait tenir dans mes intérêts. Ce digne ami déclarait respectueusement au roi de France, entre autres choses : Que si les Bourbons s'opiniâtraient à me refuser la justice que je réclamais d'eux, il les rendait responsables de toutes les conséquences que pourraient entraîner un oubli de leur devoir si bassement calculé, et une dureté de cœur si longtemps entretenue. Il le prévenait qu'il dénoncerait, par la voie de la presse française, toutes les particularités parvenues à sa connaissance touchant cette importante affaire. Cette lettre, comme la mienne, comme toutes celles écrites antérieurement, resta sans ré-

ponse. M. Petzold écrivit aussi à ma sœur, pensant que le témoignage d'un magistrat prussien ne serait pas dédaigné par la duchesse d'Angoulême, dans une question aussi grave que celle de l'existence de son frère. La réponse ci-après le détrompa péniblement sur l'opinion qu'il s'était faite du caractère de la fille de Louis XVI :

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez adressée pour Mme la Dauphine. Je l'ai remise à Son Altesse Royale, qui m'a chargé de vous mander qu'elle ne voulait nullement se mêler de l'affaire dont vous désiriez l'entretenir. Je m'empresse de vous en instruire, Monsieur, et j'ai l'honneur d'être

» Votre très-humble et très-obéissante servante,

» LA DUCHESSE DE DAMAS.

» Le 16 juin 1829. »

« Ma sœur n'a pas voulu se mêler de l'affaire de son frère, c'est-à-dire qu'elle n'a pas voulu me restituer la fortune qui m'appartient. Voilà le véritable sens de sa détermination. En 1830, je renouvelai mes instances sans plus d'efficacité; peu de temps après, ma famille fut expulsée de France, et le duc d'Orléans monta sur le trône de mes pères. Charles X, à son tour, prit la route de l'exil. Sa disgrâce et son bannissement ne le rapprochèrent pas de moi. Les Bourbons, mes ennemis sur le trône, demeurèrent mes persécuteurs dans leur état de proscription; ils avaient encore mon héritage civil à garder. »

Cette dernière phrase des Mémoires du Dauphin demande quelques explications que nous trouvons dans la lettre suivante que M. Brémond, ancien secrétaire de Louis XVI, adressait à la duchesse d'Angoulême :

. . . . . .

. . . . . .

« J'ajoute le fait suivant : Un de vos serviteurs, le duc de Blacas, a reçu des mains de M. de Monciel, ancien ministre de l'intérieur sous Louis XVI, le trésor de la Couronne qu'il avait sauvé des mains des factieux pour le conserver à l'autorité du roi légitime.

» Ce trésor valeur réelle était de 300 millions. Il fut converti

en neuf millions de rentes placés dans les fonds étrangers, de préférence aux fonds français. J'ai su, en 1820, par mon ami M. d'André, qu'à sa connaissance, il n'existait plus que sept millions de rentes du trésor. Depuis cette époque, il n'y a plus eu lieu sans doute de le diminuer.

» Ce trésor, Madame, appartient au roi légitime; et ce roi légitime que vous embrasserez un jour avec bonheur, c'est votre auguste frère le duc de Normandie.

» Mais, d'après la vérité que je vous déclare devant Dieu, il ne vous sera plus permis de vous en servir contre lui. Que vos conseillers ne se fassent pas illusion; ce sont eux qui sont responsables, devant Dieu et devant leur roi légitime, de l'emploi que vous en ferez.

» Mon devoir est donc rempli, Madame; pour récompense de mes services envers le roi martyr et envers toute sa famille, je n'ai jamais voulu accepter que le portrait de S. A. R. Monsieur, qu'il me donna en 1820.

» A l'âge de 88 ans, où je suis parvenu, je n'ai plus rien à recevoir de personne sur la terre, mais je dois me préparer à paraître devant Dieu, qui du moins ne me fera pas le reproche de vous avoir caché la vérité. Je suis avec respect, Madame, de Votre Altesse Royale, le très-humble et très-obéissant serviteur.

» BRÉMOND.

» Sensales, 25 mai 1837. »

« M. Petzold, continue le Dauphin, ne restait pas inactif. Il sollicita en mon nom, avec une opiniâtre persévérance, la révision des actes de la procédure de Brandebourg; il la déclarait infâme et s'engageait à prouver la fourberie du juge d'instruction. Le ministère n'accueillit pas sa demande; il la maintint et réitéra ses instances. Il prit en même temps le parti d'écrire au roi lui-même et se rendit à Berlin, dans le cabinet de Sa Majesté, dont il ne put parvenir à obtenir une audience. Inébranlable dans son amour pour la justice, ce vertueux magistrat ne se laissa point aller au découragement; il ne cessa d'adresser ses incessantes réclamations, tantôt au ministère, tantôt à la Cour. Il remit un Mémoire que j'avais rédigé, entre les mains du premier conseiller du Cabinet, M. Albrecht. Il fit ensuite un second voyage à

Berlin, pour remettre aux ambassadeurs des différentes puissances, qui s'y trouvaient, des écrits de ma part. M. Petzold, publiquement et sous les yeux du gouvernement, se transporta successivement aux divers hôtels des ambassadeurs accrédités, et remit à chacun d'eux mes notes explicatives, dans lesquelles je protestais contre tous les actes illégaux dont j'avais été constamment la victime, depuis mon entrée dans la prison du Temple, jusqu'à mon incarcération dans les États de Sa Majesté prussienne.

» L'ambassadeur de France avait promis à M. Petzold de donner connaissance à Louis-Philippe de ma réclamation, et de lui faire tenir la réponse de son souverain, si celui-ci jugeait à propos de lui en adresser une. Vainement plusieurs mois s'écoulèrent dans l'attente. Nulle réponse ne survint. M. Petzold écrivit alors au roi des Français, lui déclarant que, s'il gardait un plus long silence, il porterait mes réclamations devant la Chambre des Pairs, et devant celle des Députés. En effet, vers la fin de 1831, je transmis à ces deux Chambres une pétition, dans laquelle j'établissais et je revendiquais mes droits. *Un ordre du jour*, sur le rapport qu'on en fit fut tout ce que j'obtins de l'intérêt et de la justice de ces Messieurs.

» Cet ordre du jour pur et simple ne doit point étonner. Il ressort naturellement de la situation imposée par les circonstances aux partis politiques. On était au lendemain de la Révolution de 1830, et les libéraux ne voyaient, dans cette démarche du Dauphin, qu'une manœuvre du parti légitimiste, qui s'agitait déjà dans la Vendée. Quant aux légitimistes proprement dits, ils ne pouvaient, comme nous l'avons répété plusieurs fois, revenir en arrière. Reconnaître Louis XVII, c'était déclarer Charles X et Henri V usurpateurs.

» En outre, pour que mon affaire vînt à la connaissance du public, mon intrépide défenseur, M. Petzold, la fit connaître par des insertions dans les journaux allemands, qui furent répétées par ceux de France. On lit dans le *Constitutionnel* du 27 août 1831 :

« La *Gazette de Leipsig* publie, dans ses annonces, l'avis suivant qui ne laisse pas que d'être curieux.

» A Crossen, à peu de distance de Francfort-sur-l'Oder,

réside, sous un nom supposé, le fils du roi Louis XVI, Louis-Charles, duc de Normandie, et, après la mort de son aîné, Dauphin de France.

» Pour bien asseoir l'opinion sur son compte, il écrit l'histoire de sa vie, de ses souffrances. Forcé de la faire imprimer, il cherche un éditeur pour les conditions.

» On pourra s'adresser, franc de port, à son mandataire spécial, le commissaire de la justice Petzold, à Crossen.

» Cette notice de la presse fixa sérieusement l'attention de M. Albouys, ancien juge d'instruction à Cahors, qui, par attachement au principe de la légitimité, avait donné sa démission en 1830. Cet ancien magistrat écrivit aussitôt à mon mandataire, pour lui demander de plus amples informations. »

Ce M. Albouys, de Cahors, devait bientôt après jouer un rôle décisif dans la dernière phase de la vie de l'infortuné Dauphin. M. Petzold lui donna tous les renseignements qu'il désirait connaître, et n'eut pas de peine à le convaincre de l'identité du Prince. Lorsque, quelques mois après, le Dauphin arrivait à Paris, sans ressources et sans protecteur, ce fut grâce aux recommandations de M. Albouys, qu'il fut accueilli dans une maison légitimiste et qu'il put se faire reconnaître par les anciens serviteurs de son père, qui vivaient encore.

« Néanmoins, quelque temps après, M. Petzold, par son insistance à demander justice au roi, et par sa parfaite connaissance des lois, triompha du mauvais vouloir ministériel, et par un ordre de Sa Majesté, les actes de la procédure criminelle furent mis à sa disposition. Mais, juste ciel ! de quelle source de cuisants chagrins fut pour moi cette concession royale dont je me réjouissais pour mon fidèle ami, et qui faisait toute ma force. Je n'en recueillis pas le profit, et ma destinée devait s'accomplir dans les larmes. Il me fallait ou me soumettre silencieusement à l'opprobre qu'on avait déversé sur moi, ou m'exposer à des luttes perpétuelles contre les crimes des puissances politiques que mes plaintes soutenues par un commissaire de justice incorruptible allaient soulever plus implacables que jamais dans leurs inimitiés.

» Il n'y avait pas longtemps que M. Petzold était en possession des papiers du procès et les examinait, pour aller plaider ma cause devant le roi et ses ministres, lorsqu'un matin, deux étrangers, sous un prétexte simulé, demandèrent à me parler. L'un d'eux était revêtu d'une capote militaire; l'autre portait des habits bourgeois. Une allure mystérieuse, des regards d'intelligence imprudemment échangés, quand les miens ne se fixaient pas directement sur eux, et plus que tout cela, l'embarras visible de leur contenance joint à l'incohérence de leurs paroles, m'imposèrent, vis-à-vis de ces visiteurs inconnus, toute la réserve que me commandait ma situation critique. Vainement s'efforçaient-ils, par d'insidieuses questions, de m'amener à quelques communications touchant mes prétentions comme Prince royal; je m'en tins avec eux au simple langage de la politesse, ne jugeant pas convenable de satisfaire une curiosité qui me semblait cacher de la perfidie. Enfin, peu satisfaits sans doute de mon ton de froideur et du peu de succès de leur démarche, ils me débarrassèrent de leur présence. Ils étaient à peine sortis, que je vis entrer chez moi un tailleur, nommé Maue, que j'avais pour voisin. Il venait en toute hâte, l'air singulièrement intrigué, et les manières ridiculement composées, me demander si je connaissais les deux personnages dont j'avais eu *l'insigne honneur* de recevoir la visite.

» — Eh! quel est cet honneur si grand, lui répondis-je en souriant, et si peu fait pour mon humble position, qu'il ne me reste qu'un regret, celui de n'avoir pas pu échapper, comme je le désirais, à la gracieuse importunité de ces deux individus.

» — Comment! reprit Maue, choqué de mon ton badin et de ma réponse irrespectueuse, vous aviez tout à l'heure assis à vos côtés le prince de Carolath et le baron de Senden, son secrétaire intime. Si cela n'est pas un honneur pour vous, où en trouverez-vous de semblables dans le monde? Vous êtes bien difficile, *mein Gott!*

» — Mon cher Maue, répliquai-je, s'il y a de l'honneur dans cette rencontre, l'honneur était pour eux et non pour moi.

» La figure stupéfaite de mon voisin devint si comique à cette observation de ma part, car il ne savait rien de ma naissance, que je ne pus retenir un grand éclat de rire, qui

l'interdit au point de ne lui laisser de parole que pour répéter l'exclamation : *mein Gott! mein Gott!*

» Cependant un incident aussi extraordinaire me suggéra de sinistres soupçons; j'en informai aussitôt M. Petzold, le priant d'aller à l'*Hôtel de Londres*, où le prince de Carolath était descendu, pour tâcher d'apprendre de lui ou de son secrétaire le motif de leur démarche. M. Petzold s'y rendit à l'instant même.

» Le Prince et le baron de Senden nièrent d'abord qu'ils fussent venus chez moi; mais, pressés par mon chargé d'affaires, à qui j'avais communiqué tous les détails de l'entrevue, ils finirent par avouer le fait, et lui reprochèrent, dans les termes les plus violents, *la légèreté de sa conduite dans cette affaire*. Monsieur, ajouta le prince de Carolath, vous êtes magistrat, n'est-ce pas? Eh bien! comme tel, vous ne devez pas vous mêler des réclamations de cet homme.

— Prince, répondit M. Petzold, puisque vous incriminez ma conduite plus spécialement parce que je suis magistrat, c'est comme magistrat que j'aurai l'honneur de vous dire que mon client n'est autre que le fils de l'infortuné Louis XVI. Je suis sur le point de provoquer une enquête sur sa naissance royale, le nom et les titres qu'il prétend lui appartenir; si, par le résultat de cette enquête, il était prouvé qu'il n'est qu'un imposteur, je serais le premier à invoquer contre lui la plus grande sévérité de nos lois; mais aussi, dans le cas contraire, il est de mon devoir, comme honnête homme et comme magistrat intègre, de faire usage en sa faveur de tous les documents qu'il m'a remis, et de toutes les preuves que je possède sur la légitimité de ses plaintes.

» La noble fermeté de ce langage ne trouva pas grâce devant le superbe dédain de l'altesse et le stupide orgueil du baron. Aussi tous les deux s'écrièrent :

» Voudriez-vous donc, Monsieur, pour un seul homme, pour un étranger, vous voir exilé de votre patrie, ou, ce qui serait pire, *la plonger dans une guerre interminable avec la France?* « Mon client, répliqua M. Petzold, est loin de désirer la guerre; il ne demande qu'une chose, c'est qu'on lui rende justice, que les plaintes qu'il élève et les lois dont il réclame l'exécution ne soient pas plus longtemps foulées aux pieds, comme on l'a fait jusqu'ici avec tant d'impudeur.

— Je rappellerai à M. Petzold, fit observer M. de Senden en l'interrompant vivement, qu'il y a en Prusse des forteresses où l'on renferme les personnes *qui s'obstinent à se mêler des affaires qui ne les regardent pas.*

— Ce que vous dites n'est que trop vrai, M. le baron, reprit avec une généreuse fierté le noble défenseur de la justice; mais je sais aussi que servir un roi malheureux et proscrit, c'est servir noblement sa patrie. Je sais encore qu'à Sa Majesté seule appartient le droit de désigner ceux pour qui sont destinées les forteresses dont vous parlez, et je vous déclare qu'avant huit jours je solliciterai l'honneur d'une audience de Sa Majesté, pour l'instruire de l'affaire qui, selon vous, *ne me regarde pas.*

— C'EST CE QUE NOUS SAURONS BIEN EMPÊCHER, SOYEZ-EN SÛR, furent les paroles menaçantes qui terminèrent l'entretien. Le courtisan furieux tourna brusquement le dos à son interlocuteur, et mon ami s'éloigna outré de l'insolent accueil qu'on lui avait fait, honteux, pour son pays, qu'il y eût des gens qui avilissent un beau nom, en ne permettant pas à un magistrat d'être juste, quand la justice leur déplaît.

» J'étais père alors de quatre enfants. Charles venait de naître. M. Petzold résolut plus que jamais de surmonter toutes les entraves que le génie du mal suscitait, pour prévenir ma réintégration dans mes droits; et désireux de manifester hautement le mépris que lui inspiraient les basses persécutions du prince de Carolath, il me logea chez lui avec toute ma famille. J'avais brisé, peu auparavant, mon enseigne d'horloger, et cet excellent ami, pendant une année que nous demeurâmes dans sa maison, fournissait libéralement à toutes nos dépenses. Obligé de faire une absence, il me prévint qu'immédiatement après son retour, il se rendrait à Berlin et qu'il n'en reviendrait pas qu'il n'eût obtenu une audience particulière du roi. Quand il revint de son petit voyage, il se trouva assez gravement indisposé ; une forte inflammation intérieure mit sa vie en danger, et il n'en dut la conservation qu'à l'habileté du docteur Heinsius. Il se livra de nouveau aux fonctions de son cabinet, consacrant la presque totalité de ses loisirs au succès de mes affaires. Mais, hélas! nous étions loin de prévoir que, pendant que lui et moi, nous nous livrions à l'espoir d'un prompt et heureux

dénouement, le crime veillait à sa porte, et que la mort, qui viendrait comme complément des menaces proférées contre lui naguère, serait le moyen employé pour l'empêcher d'arriver jusqu'au roi. La femme qui tenait son ménage et qui, jusque-là, avait paru prendre le plus vif intérêt à la santé de son maître, lui présenta, un jour, une tasse de bouillon, qu'il reçut sans défiance : à peine en eut-il bu la moitié, qu'il s'écria en repoussant cette femme : mon Dieu ! vous m'avez empoisonné. La misérable s'éloigna sans dire un mot, et bientôt des coliques aiguës, accompagnées d'affreux vomissements, constatèrent le crime. Pendant que ce vénérable magistrat était en proie à d'horribles convulsions, on vint en hâte me chercher. Jugeant aussitôt l'imminence du danger, je courus moi-même chez le docteur Heinsius, dont je réclamai les services immédiats. Le docteur et moi, nous nous rendîmes sur-le-champ auprès de M. Petzold ; une potion qui lui fut administrée sembla calmer un peu ses souffrances. Mais c'était un calme trompeur ; les symptômes alarmants qui suivirent ne me présagèrent que trop la fin prochaine de l'homme de bien, qui, victime du plus lâche attentat, succombait martyr de son dévouement à la persoune d'un étranger malheureux, auquel, pour l'honneur de son gouvernement, il aurait voulu que justice fût rendue. En voyant cette vie si pure s'éteindre par le poison, parce qu'elle m'avait été consacrée, je dus recueillir les derniers efforts d'une âme depuis longtemps épuisée à souffrir, afin d'y trouver encore un sentiment de résignation, la force de ne pas maudire une existence et ceux qui ne la nourrissaient que de leur haine. Le jour et la nuit, je ne quittai pas un seul instant le chevet du cher malade, mes yeux interrogeaient les siens pour y chercher l'espoir de le conserver à ma tendresse. Vain désir ! La science de la médecine et les soins de la plus affectueuse sollicitude furent impuissants contre les ravages de l'empoisonnement. L'infortuné ! il se tordait sur son lit dans d'indéfinissables tourments, le front couvert d'une sueur froide, la bouche horriblement contractée, et tous ses membres agités de mouvements convulsifs. Il demanda qu'on l'assît dans son fauteuil ; à peine y était-il que la crise tant redoutée se manifestant, nous annonça qu'il fallait nous préparer à la consommation du cruel sacrifice. Tout à coup

une effroyable convulsion raidit tout son corps ; c'était la fin de la lutte avec la douleur. Sa respiration n'était plus qu'un râle sourd et saccadé. Ses lèvres décolorées laissèrent échapper un sourire amer qui peignait les pénibles impressions du mourant ; nos sanglots accueillirent sa dernière pensée, et ses adieux nous furent jetés par ces paroles, qu'il semblait adresser de préférence à son frère : *les lettres.... les papiers du Prince.... gardez.... cachés.... là.... là....* et il indiquait des yeux son bureau, puis il retomba anéanti par l'effort qu'il venait de faire, et il demeura dans une muette agonie jusqu'à neuf heures du matin, qu'il expira. C'était le 16 mars 1832, juste six mois après, jour pour jour, où il avait envoyé mes pétitions aux deux Chambres des représentants de la France. Son cadavre devint noir, et son bas-ventre si enflé, qu'on fut forcé de prendre des précautions pour arrêter les progrès de l'enflure. Je sollicitai son frère de faire faire l'autopsie ; il n'eut pas le courage de s'y résoudre. Je dus donc concentrer en moi-même ma conviction intime, que le défenseur du royal Orphelin avait été immolé, parce qu'il avait pensé que, dans ce monde, on devait pouvoir toujours efficacement recourir à la protection des rois contre l'oppression de leur gouvernement; et que des assassins n'auraient pas osé étouffer sa voix, en se mettant à l'abri derrière l'inviolabilité du pouvoir persécuteur. Cette opinion d'un empoisonnement fut celle de tous ceux qui connurent les détails de la maladie. »

A. D'ASSIER.

(La suite au prochain numéro.)

DES PRONOSTICS AGRICOLES

CHEZ LES ANCIENS ET CHEZ LES MODERNES

Les produits de la culture n'étant pas, il s'en faut de beaucoup, la conséquence unique des travaux nombreux et pénibles de cette culture, il ne saurait paraître surprenant que les hommes aient toujours cherché, aussi bien à se rendre favorable celui qui *seul donne l'accroissement* (1), qu'à pouvoir même présumer d'avance quels seraient à cet égard les résultats de sa volonté suprême.

Les phénomènes météorologiques servant surtout à la manifestation des causes qui agissent sur les produits dont il s'agit en bien ou en mal, c'est aussi vers les cieux qu'ont dû, plus particulièrement, se tourner les yeux interrogateurs du cultivateur. Virgile disait :

> Il faut aussi d'un regard curieux,
> Pour cultiver la terre, interroger les cieux.

Plus spécialement encore, on avait cru pouvoir emprunter à certaines plantes, d'abord la connaissance des moments précis pour les principaux travaux rustiques, puis des signes pour le succès de celles de ces plantes auxquelles on donnait des soins. Aratus, Théophraste, chez les Grecs, Cicéron, Pline, Virgile, chez les Romains, nous fournissent, à cet égard, des renseignements fort curieux et que nous regrettons de ne pouvoir comprendre en entier dans le cadre de ce petit travail.

(1) Paroles de saint Paul aux Corinthiens : « *Et celui qui plante n'est rien, » et celui qui arrose; mais Dieu seul qui donne l'accroissement.* »

On sait que ces peuples, le dernier surtout, au temps où nos contrées méridionales, la Gaule transalpine, recevaient d'eux les principes de culture qu'elles suivent encore en très-grande partie, étaient arrivés au système biennal : une année blé, une année repos ou jachère. Témoins ces paroles de Virgile (1) :

> Qu'un vallon moissonné dorme un an sans culture,
> Son sein reconnaissant te paye avec usure.

Or, ce système comportait rigoureusement trois labours de préparation pour la terre à ensemencer en blé. Comme les pratiques de la culture, n'en déplaise à un trop grand nombre d'innovateurs, ne peuvent être que l'interprétation rigoureuse des lois de la nature, ces trois labours étaient recommandés par la tradition la plus ancienne et l'on pouvait en suivre la trace jusque dans les allégories mythologiques des premiers temps. C'est ainsi que Plutus, les richesses, que les anciens, par des considérations qui ne sauraient plus être de nos jours, il faut le reconnaître, avaient fait fils de Cérès, de l'agriculture, était né *sur un champ labouré trois fois, dans la fertile Crète* (2).

(1) Ce n'est pas seulement de la belle poésie que l'on rencontre dans les *Géorgiques*, poésie qu'a si bien et si fidèlement rendue en français l'abbé Delille, c'est aussi un résumé clair, précis et fidèle de ce qu'était l'agriculture romaine, dans les derniers temps de cette nation.

« Auguste, assure-t-on, au retour de ses expéditions militaires, se délas- » sait de ses fatigues, en entendant la lecture de ce poëme; Virgile chaque » jour lui en lisait un livre. » Ce fait, également honorable pour le monarque et pour le poète, rappelle ce que dit Scaliger de l'ouvrage d'Olivier de Serres, *le Théâtre d'Agriculture*, que celui-ci avait dédié à Henri IV. « Le Roi, trois ou quatre mois durant après qu'on le lui eût présenté, se le » faisait apporter et lire pendant une demi-heure après son dîner. »

(2) Hésiode : *la Théogonie*.

Il est aussi bien digne d'attention que pour la vigne, plante qui faisait également partie de l'agriculture grecque et romaine, cet usage de trois labours annuels fut général dans l'antiquité, comme il l'est également resté de notre temps et particulièrement dans nos localités. Loin d'être non plus l'effet d'un caprice ou d'une habitude sans démonstration. — Voici en quels

Mais il y avait plus encore, et les trois labours dont il s'agit, cette même nature qui en avait établi la nécessité, se chargeait aussi d'en indiquer le temps. Jupiter lui-même enseignait à tous les hommes, au dire du poëte Aratus (1), la saison favorable à leur accomplissement, et cela par les trois récoltes que donnait annuellement le Lentisque : chacune de ces récoltes distinctes fixant l'instant de chacun de ces trois labours. Même, conformément aux vers suivants de Cicéron, le temps des trois principales semailles : sans doute de printemps, d'été quand c'était possible, et d'automne.

Interprète de la nature,
Lentisque toujours vert, toujours chargé de fruits,
Par ta triple verdure,
Par tes triples produits,
Des *trois temps de semer*, c'est toi qui nous instruis (2).

Au surplus, le Lentisque n'était pas seul à rappeler les époques des trois labours. « Le Scylle, disait encore » Aratus, te donne aussi une triple récolte dans l'année » et te fournit les mêmes instructions. »

Pline ajoutait à tout cela, d'après Théophraste, les détails qui suivent. « Entre les fleurs, le Narcisse, qui fleurit trois fois, montre aussi quand il faut labourer; car ses premières, secondes et troisièmes fleurs indiquent le

termes le plus docte des auteurs géoponiques (Columelle, L. IV, ch. 28) en explique les raisons. « Celsus et Atticus conviennent aussi qu'il y a trois » mouvements naturels dans la vigne, ou plutôt dans toute espèce d'arbres : » l'un qui les fait germer; le second qui les fait fleurir; et le troisième qui » les fait mûrir. Ils pensent donc que les fouilles servent à animer ces mou- » vements; parce que la nature ne parvient à l'objet de ses désirs, qu'autant » qu'elle est aidée par le travail joint à l'étude. »

(1) Aratus, poète grec, contemporain d'Anacréon, avait, sur l'invitation d'un roi de Macédoine, mis en vers les *Phénomènes*, ouvrage astronomique d'Eudoxe.

(2) *De la Divination*, L. I, ch. 9.

premier, le second et le troisième labourage, en quoi l'on peut voir que les divers détails de cet univers se servent mutuellement de signes les uns aux autres (1). »

Enfin, encore d'après ce dernier auteur, la floraison du poirier donnait particulièrement le signal du premier labour de jachère, celui de printemps (2).

Certes, toutes ces affirmations sont précises, et cependant rien, d'après les naturalistes modernes, ne pouvait les autoriser. On ne peut admettre effectivement que les plantes citées aient changé d'état, au point de ne plus offrir de nos jours les curieux phénomènes que leur attribuaient des auteurs recommandables comme ceux que nous avons nommés. Ceci ne saurait s'accorder avec les lois de la nature, dont la fixité, au contraire, et la régularité sont un sujet d'admiration pour tous ceux qui les ont étudiées.

Le Lentisque, ou pistachier lentisque *(Pistacia lentiscus)*, de la famille des *Térébinthacées*, est un arbrisseau originaire de l'Orient, toujours vert, à rameaux tortueux, à feuilles petites, ailées, à fleurs purpurines en grappes et se montrant en mai. Dans l'île de Chio, dont il fait la richesse, on en obtient, par des incisions pratiquées à la tige et aux grosses branches, une résine particulière, connue en commerce sous le nom de *mastic*. Pas plus dans ces contrées que dans les nôtres, où il paraîtrait possible de le cultiver en le plaçant dans de bonnes expositions, ce végétal ne fleurit trois fois.

Cependant, d'après les naturalistes qui ont visité l'île de Chio, et notamment Olivier, on sait au moins que le Lentisque donne deux récoltes par an, l'une à l'été, l'autre à l'automne. On sait aussi, et nous venons de le voir,

(1) *Hist. nat.*. L. XVIII, ch. 26.

(2) Dans nos contrées et d'après nos observations météorologiques, déjà assez anciennes, c'est à la mi-avril que fleurit le poirier, du 13 au 15.

qu'il fleurit au printemps. Seraient-ce ces trois circonstances qui lui auraient valu la réputation dont il a joui dans l'antiquité? Il n'y aurait rien d'étonnant à cela, mais la question, pour être complètement éclairée, demanderait des recherches plus étendues que celles que nous avons pu faire.

Le Scylle *(Scilla)*, de la famille des *Liliacées*, compte des espèces exotiques d'une grande beaute, cultivées dans nos jardins, comme le Scylle ou Jacinthe du Pérou, par exemple *(S. Peruviana)*. Il en compte aussi d'indigènes, et la *Flore bordelaise*, de M. Laterrade père, en décrit cinq espèces. Ici encore, pas plus dans les jardins que dans les champs, ne se montrent les trois floraisons annuelles. Cependant, pour être juste, il faut noter que, parmi les espèces indigènes, il en est une, le Scylle, dit Lis-Hyacinthe *(S. Lilio-Hyacinthus)*, qui fleurit en février et mars; trois autres au printemps, le Scylle printanier *(S. Verna)*, le Scille dit Hyacinthe des bois *(S. Nutans)*, le Scylle dit Hyacinthe étalée *(S. Patula)*, enfin un à l'automne, de septembre à octobre, le Scylle d'automne *(S. Autumnalis)*.

Ici encore, ces dernières circonstances ne seraient peut-être pas sans valeur pour aider les naturalistes érudits à expliquer le fait avancé par les Anciens. On voit effectivement que si, en réalité, le même Scylle ne fleurit pas trois fois dans une année, à la rigueur dans les espèces que fournit ce genre, on pourrait rencontrer les trois floraisons correspondant aux labours de printemps, d'été et d'automne.

Reste le Narcisse *(Narcissus)*, très-beau genre de la famille des *Amaryllidées*, fournissant environ vingt espèces à la *Flore française* et deux à celle de la Gironde. Peut-être encore qu'à l'égard de ce genre, il pourrait être possible d'agir comme nous l'avons indiqué à l'égard

du Scylle, car il n'est pas ici non plus d'espèce unique à trois floraisons annuelles.

Après les indices que pouvait fournir la nature, pour la bonne et opportune préparation des terres à blé, venaient ceux que l'on croyait devoir lui demander aussi sur le succès probable de cette importante céréale. Ceux-ci étaient également fournis par d'autres plantes et, à cet égard, en dehors du raisonnement que ne comportaient pas toujours les traditions qui les avaient propagés, il pouvait cependant se rencontrer quelque chose en leur faveur. Effectivement, et comme nous en sommes témoins nous aussi bien souvent, les mêmes phénomènes météorologiques, avant d'avoir agi d'une manière apparente sur certaines plantes, ont pu en atteindre d'autres, ou plus hâtives ou plus sensibles, et signaler ainsi d'avance les effets que devront en éprouver, en bien ou en mal, celles dont les produits nous intéressent.

Selon Aratus encore, « le Chêne chargé de glands annonçait que le triste hiver redoublerait ses rigueurs; mais s'il ne montrait qu'une fécondité ordinaire, Cérès n'avait point à redouter les feux de la Canicule, et de nombreux épis devaient dorer les campagnes (1). »

D'après Virgile, c'était l'Amandier qui pouvait rendre un tel témoignage :

Peut-être voudrais-tu, dès la saison de Flore,
Prévoir ce que pour toi l'été va faire éclore :
Regarde l'amandier reverdir tous les ans,
Et courber en festons ses rameaux odorants.
Abonde-t-il en fleurs? Par des chaleurs ardentes
Le soleil mûrira des moissons abondantes;
Si des feuilles sans fruits surchargent ses rameaux,
Le fléau ne battra que de vains chalumeaux (2).

(1) *Les Phénomènes.*
(2) *Géorgiques*, chant Ier.

S'il peut y avoir quelque vérité dans ces sortes d'assertions, s'il peut être possible d'en tirer quelques indications probables, ce n'est, dans tous les cas, qu'à la condition de restreindre beaucoup le périmètre où l'on observe : leur valeur devant nécessairement cesser, à mesure qu'on veut les étendre et les généraliser. Tel est au surplus le tort de la pratique, et plus encore celui de la tradition, qui trop souvent méconnaissent à la fois les conditions de lieux et celles de temps.

Ce désir de connaître l'avenir, si impérieux chez les Anciens, qu'il les avait portés à interroger tous les produits de la nature, animés ou inanimés, il en existait encore, chez les Egyptiens, au dire des auteurs grecs et relativement à l'agriculture, un exemple bien plus remarquable. « Au mois de juin, les Egyptiens préparaient une couche dans une terre humide et ameublie, et après y avoir formé des divisions, ils y semaient toutes leurs différentes espèces de graines et de légumes : ensuite au lever de la Canicule, qui, chez les Romains, est le 19 juillet, ils examinaient quelles semences l'étoile naissante détruisait, et quelles étaient celles qui se conservaient en bon état; ils rejetaient celles dont l'essai avait été consumé, et ensemençaient leurs terres de celles qui avaient résisté. Ils étaient persuadés que cette étoile brûlante, en détruisant ou en épargnant, dans cette saison, telle ou telle semence, leur indiquait les espèces qui seraient endommagées l'année suivante, ainsi que celles qui devaient produire de bonnes récoltes (1). »

Ce n'est pas à rechercher l'explication d'un procédé si singulier, qu'il faudrait s'appliquer aujourd'hui, mais plutôt à découvrir ce qui pouvait en avoir été l'occasion. On sait que l'on désignait par Canicule la plus belle étoile

(1) Palladius, Liv. VII, Chap. 9.

du Firmament, comprise dans la constellation du Grand-Chien, et nommée aujourd'hui *Sirius*. On sait que cette étoile jouait un grand rôle dans la Constitution civile et religieuse des Egyptiens ; que ceux-ci lui empruntaient des indications précieuses, et que son apparition, ou lever héliaque, coïncidait, chez eux, avec les jours les plus chauds de l'année, circonstance, au surplus, qui n'est plus la même de nos jours, bien que nous ayons aussi conservé la désignation de *Jours caniculaires*. Mais tout cela, il faut en convenir, ne saurait expliquer les raisons du procédé, ni mettre sur la voie de son origine.

Parmi les anciens auteurs français qui ont écrit sur l'agriculture, il en est un, Liger, dont l'ouvrage, la *Nouvelle maison rustique*, est de la fin du XVIIe siècle. Or voici ce qu'on lit dans l'article consacré aux *Présages d'Agriculture :* « Nos anciens ouvraient, en automne, une certaine excroissance qu'on appelle noix de galle, qui se trouve sur le chêne, et ils comptaient que l'année suivante serait bonne, quand ils voyaient une mouche dans la noix. Au contraire, ils ne s'attendaient qu'à la stérilité, quand ils y trouvaient une araignée. »

Nous nous bornerons à dire ici que l'excroissance ou noix dont il s'agit, très-commune dans nos bois, est due à la piqûre que fait au jeune rameau du Chêne tauzin la femelle d'un très-petit insecte, de l'ordre des hyménoptères, un cynips *(Cynips quercus tojæ)*. Dans cette piqûre, elle dépose un œuf, ainsi qu'un liquide particulier, qui fait affluer la sève sur ce point et détermine l'excroissance au milieu de laquelle naîtra une larve, qui grandira, se métamorphosera en insecte parfait, et sortira de cette prison aux premiers jours du printemps.

Toutes les noix de galle qui ne présentent pas, à l'automne, le petit trou par où serait sorti l'insecte, renferment encore cet insecte, à leur centre et à l'état de larve.

Au contraire, celles qui sont perforées ne le possèdent plus et c'est dans celles-là et à sa place, que peut se rencontrer l'araignée dont la présence était regardée comme un signe de disette du blé.

Tout ce que nous pouvons dire à cet égard, c'est que les araignées en général sont très-carnassières. Ce genre nombreux peut posséder des espèces qui font la chasse au cynips de la noix de galle; mais quelle liaison y a-t-il entre cette chasse, les péripéties diverses qu'elle peut présenter et le succès futur des blés en terre? C'est là ce qu'il faudrait savoir et ce que n'ont malheureusement pas non plus recherché, au moins à notre connaissance, les naturalistes.

Environ un siècle auparavant, l'auteur de la première Maison rustique, de la *Maison rustique* simplement dite, Liébaut, avait inséré dans cet ouvrage ce qui suit :

« Vous plaît-il de connaître si l'année prochaine le blé sera cher ou bon marché et dans quels mois de l'année arriveront ces variations, commencez par bien nettoyer l'âtre de votre cheminée, le premier jour de janvier. Allumez-y ensuite des charbons; puis tirez au sort douze grains de blé, faites jeter dans le feu, par une fille ou par un garçon, l'un de ces grains. S'il brûle sans sauter, le prix des marchés ne variera point pendant tout le mois. S'il saute un peu, le prix du blé baissera. S'il saute beaucoup, réjouissez-vous, le blé sera au plus bas prix. Le premier février vous ferez la même chose pour le second grain, le premier mars pour le troisième et ainsi de suite des douze (1). »

(1) Pour cette dernière recette, nous avouons que nous ne voyons absolument rien qui pût nous mettre sur la voie de son origine. A son égard, nous ferons seulement une observation. Selon l'auteur, qui avait cependant la prétention d'écrire pour des cultivateurs, c'était en se *réjouissant* qu'il fallait accueillir le pronostic du *plus bas prix du blé*. On voit ici l'ancienneté

Malgré les exagérations et les erreurs auxquelles ont pu donner lieu des idées et des usages du genre de ceux que nous venons de signaler, il a dû rester néanmoins, comme conséquence de la solidarité qui lie les actes de la végétation dans chaque contrée déterminée, certains indices dont on ne saurait, encore une fois, entièrement révoquer la valeur.

Justement au sujet des araignées, ne voyons-nous pas le vénérable Olivier de Serres les citer, comme donnant le signal du moment des semailles. « Les araignées terrestres aussi par leurs ouvrages nous sollicitent à jeter notre blé en terre ; car jamais elles ne filent en automne que le ciel ne soit bien disposé à faire germer les blés de nouveau semés : ce qu'aisément se connaît à la lueur du soleil, qui fait voir les filets et toiles de ces bestioles traverser les terres en rampant sur les guérets (1). »

Ne voyons-nous pas aussi, dans nos *campagnes vineuses*, pour user de l'expression poétique de Boileau, ne voyons-nous pas les vignerons emprunter à certaines plantes l'indication des conditions diverses dans lesquelles doit passer annuellement celle qu'ils cultivent ?

S'agit-il de l'acte capital de la floraison, c'est le lis *(Lilium candidum)*, originaire comme elle de l'Orient, d'où l'auraient rapporté les Croisés, qui en décèle l'accomplissement, en ouvrant lui aussi ses blanches corolles.

S'agit-il de l'acte non moins important à constater de la maturité, voici une autre plante bien commune, la

et la persistance des efforts qui ont toujours été faits en France pour arrêter l'élévation progressive et tout-à-fait logique du prix du blé. Les arts divers ont pu doubler et tripler les prix de leurs produits, même les moins utiles. Quant au producteur de la matière essentiellement alimentaire, on a toujours tendu à la lui faire livrer aussi bon marché que possible ; quelles qu'aient été d'ailleurs l'augmentation de ses charges, celle de la main-d'œuvre, etc..... C'est ainsi que se sont enracinés et perpétués les préjugés sociaux, les plus dangereux de tous.

(1) *Le Théâtre d'Agriculture*, Liv. II, ch. 4.

Il s'agit ici d'un phénomène bien connu auquel on donne le nom de *Fils de la Vierge*, et que les naturalistes attribuent principalement aux espèces des genres *Epeire* et *Thomise*.

ronce des haies *(Rubus fruticosus)*, qui l'annonce par celle de son fruit, vulgairement la mûre.

Enfin un météorologiste célèbre, le savant père Cotte, mentionne comme digne d'attention, relativement au grave accident de la coulure, ce qui suit : « On a remarqué que la coulure de la fleur de sureau annonçait assez ordinairement la coulure de la fleur de la vigne. »

Comme la ronce, le sureau *(Sambucus Nigra)*, est très-commun dans les campagnes du Bordelais. A ses fleurs en fausses ombelles, blanches, odorantes et sudorifiques, succèdent des baies globuleuses, noires et luisantes, mais qui coulent souvent et, si nos propres observations ont été justes, précisément lorsque les raisins éprouvent un pareil sort.

En terminant ces détails, qu'il eût été possible d'étendre bien davantage, nous reconnaîtrons de nouveau la cause de leur généralité et de leur persistance parmi la classe rurale, non dans l'ignorance, la routine, etc... dont on la gratifie avec tant de libéralité ; mais principalement et comme nous l'avons déjà dit, dans la dépendance absolue de l'art qu'elle exerce, par rapport aux lois de la nature. Dans cette conviction profonde et bien légitime, que ce qu'il ambitionne aussi bien que ce qu'il redoute, dépend également d'une puissance qu'on doit bénir dans le premier cas, et à laquelle, dans le second, on doit se soumettre avec résignation. « Voyez les laboureurs ou plutôt tous les hommes. Que ne redoutent-ils point et du ciel, et de la terre, et des animaux nuisibles, pour les biens de la campagne ? La sécurité leur vient toutefois quand les blés sont recueillis et renfermés (1). » Oui, mais jusque-là, que de peines, que de sollicitudes, que d'anxiétés et quel désir, sinon fondé, au moins légitime, de connaître, de soupçonner le résultat ambitionné ?

Aug. Petit-Lafitte.

(1) S. Augustin : *La Cité de Dieu*, L. XXII, ch. 23.

ESSAI DE PHILOSOPHIE COSMIQUE

(*Suite*) (1)

Citons enfin, comme dernier phénomène lié aux mouvements de l'éther, l'ascension de la sève dans les végétaux, sa marche oblique et giratoire dans les cellules, le principe, en un mot, de la vie végétale et animale. Si on étudie attentivement la disposition des feuilles autour d'une branche, celle des fibrilles de la racine, les stomates qui recouvrent la feuille, les glandes sudoripares ou sébacées qui sillonnent l'épiderme des animaux, les poils qui les recouvrent, on voit toutes les parties se grouper dans un ordre merveilleux et se distribuer suivant des lignes courbes qui, considérées dans leur ensemble, rappellent la spirale. C'est, en effet, la spirale que l'on rencontre en dernière analyse dans toutes les recherches de micrographie végétale ou animale, et qui semble la condition première de la vie. Or, nous avons vu que, par suite du mouvement de translation du soleil, l'orbe décrit par la terre était une spirale et non une ellipse, comme l'indiquaient les lois de Képler. Dès lors, cette marche circulaire de la sève devient une conséquence nécessaire de la spirale éthérée que notre planète trace dans sa course. D'après tout ce que nous venons de dire, on voit que c'est dans les mouvements de l'éther qu'il faut chercher la cause des divers phénomènes que l'on observe à la surface du globe. Il ne sau-

(1) Voir la *Revue* du 20 janvier et du 1er mai.

rait y avoir d'exception pour les mouvements de la sève, et ces spirales que le microscope nous permet d'observer dans les cellules du *chara*, par exemple, ne sont pour nous que le contre-coup des spirales éthérées, qui transmettent leur mouvement giratoire aux molécules que charrie la sève.

Nous n'entrerons pas dans de plus longs détails sur l'étude des phénomènes cosmiques. Insister davantage serait empiéter sur le domaine des sciences physiques ou naturelles, et nous ne devons donner ici que quelques indications sommaires sur l'essence des phénomènes, afin de montrer le lien qui, d'une part, les rattache aux mouvements de l'éther, de l'autre les unit entre eux. Cependant, comme nos explications pourraient paraître insuffisantes, nous renverrons les lecteurs qui désireraient entrer plus avant dans le cœur de la question, à l'ouvrage de Boucheporn : *Du principe général de la philosophie naturelle*. Ils trouveront dans ce livre une foule de détails dans lesquels nous ne pouvons entrer, et qui sont autant de réponses aux objections que les partisans de l'ancienne école pourraient formuler contre la théorie de l'éther et l'unité des phénomènes cosmiques. On peut aussi consulter le livre du Père Secchi, le savant Directeur de l'Observatoire de Rome : *L'unité des forces physiques*. Les vues du Père Secchi diffèrent en quelques points de celles de Boucheporn, mais, quoique suivant des voies différentes, tous deux arrrivent au même résultat.

MONDE SOLAIRE

Occupons-nous maintenant de l'étude des corps célestes qui circulent autour du soleil. L'ensemble de ces corps forme ce qu'on appelle le système solaire. On peut les

ranger dans l'ordre suivant, en allant du centre à la périphérie.

1° Le soleil, centre du système;

2° Les planètes et leurs satellites;

3° Les comètes et les aérolithes.

On sait aujourd'hui que le soleil n'est qu'une étoile, c'est-à-dire un globe incandescent, perdu dans l'immensité des espaces célestes. S'il nous paraît si volumineux, si sa lumière nous éclaire, si ses rayons nous réchauffent tandis que les autres étoiles ne nous apparaissent que comme de simples points lumineux, c'est grâce à son voisinage de la terre. En effet, la lumière qui met plus de trois ans pour arriver de l'étoile la plus rapprochée jusqu'à nous, ne met que huit minutes seize secondes pour venir du soleil. La distance du soleil à la terre est d'environ 23,200 fois le rayon terrestre, ce qui fait environ 37,000,000 de lieues (1).

Le soleil exécute deux mouvements distincts : l'un de rotation, autour de son axe, l'autre de translation autour d'un centre inconnu. C'est à Fabricius qu'on doit la découverte du mouvement de rotation. Dirigeant vers cet astre la lunette que Galilée venait de découvrir, il remarqua des taches sur le soleil. Ces taches se montraient sur un des bords du disque, se dirigeaient lentement vers le côté opposé, disparaissaient au bout d'environ quatorze jours et reparaissaient, après le même intervalle de temps, à leur première position. Ce phénomène ne peut s'expliquer que par la rotation de cet astre. Par une étude attentive de la marche de ces taches, on a trouvé que le soleil accomplit son mouvement rotatoire dans l'espace de vingt-cinq jours un tiers. Cette vitesse semble, au

(1) Il s'agit ici du rayon équatorial qui vaut près de 1,600 lieues; la lieue vaut quatre kilomètres.

premier abord, plus faible que celle de la terre dont la rotation s'effectue en vingt-quatre heures. En réalité elle est plus considérable, car les points situés à l'équateur solaire parcourent environ 2,000 mètres par seconde, tandis qu'un point de l'équateur terrestre n'en parcourt que 463. Cela tient à ce que le rayon solaire, étant cent huit fois plus grand que le rayon terrestre, est obligé de décrire une circonférence immense dans ces vingt-cinq jours.

C'est à Herschell qu'on doit la découverte de la translation du soleil dans l'espace. Ce fait, vérifié depuis par d'autres astronomes, est aujourd'hui hors de doute. Notre étoile se déplace avec une vitesse estimée, d'après les calculs de Struwe et Péters, à deux lieues environ par seconde et s'avance vers la constellation d'Hercule (1). Quelle est la nature de l'orbe qu'elle décrit? Il est permis de répondre, en se laissant guider par les analogies planétaires et sidérales, qu'elle suit une des trois courbes affectées aux révolutions des corps célestes, et que, suivant toute probabilité, cette courbe est une ellipse dont le foyer est encore à déterminer. Quelques astronomes ont cru pouvoir placer ce foyer dans le groupe des Pleïades. D'autres, au nombre desquels se trouve Leverrier, pensent que cette hypothèse tient plus du roman que de la réalité, et qu'il faut attendre des observations plus précises pour se prononcer. Ajoutons toutefois que le soleil, dans sa course à travers l'éther, parcourt des espaces plus ou moins riches en étoiles, par conséquent plus ou moins froids. On trouverait peut-être, dans ce fait, la cause des périodes glacières qui, à diverses époques, ont

(1) Ce chiffre est peut-être un peu faible, car, d'après des considérations tirées des lois des vitesses planétaires, Boucheporn trouve que la vitesse de translation du soleil est supérieure à huit fois la vitesse de translation de la terre.

assailli notre globe et que les géologues constatent sans pouvoir les expliquer. Le rayon du soleil étant cent huit fois plus grand que le rayon terrestre, on trouve par un calcul des plus simples, que son volume est près de 1,300,000 fois plus gros que celui de la terre.

Nous dirons peu de chose sur sa constitution physique. On sait que c'est un globe incandescent, mais quelle est a nature de cette incandescence, quels en sont les éléments? L'analyse spectrale a répondu, en partie, à cette question, car elle a démontré que les corps simples qui se trouvent à la surface du soleil se rencontrent aussi sur notre globe, ce qui établit une première preuve de la parenté de ces deux astres. Tout récemment, à l'occasion de l'éclipse du 18 août 1868, un astronome français, Janssen, a constaté que les protubérances que l'on remarque pendant les éclipses autour du disque solaire sont formées, en très-grande partie, sinon en totalité, par de l'hydrogène incandescent. Ces protubérances, dont quelques-unes dépassent de plusieurs centaines de fois le volume de la terre et qui accusent un violent état d'agitation dans leurs éléments constitutifs, indiquent que la surface solaire est le siége de perturbations continuelles dont nos plus effroyables tempêtes ne sauraient donner une idée. Les taches qu'on observe très fréquemment sur le disque du soleil viennent confirmer cette hypothèse. Longtemps on a vu dans ces taches des déchirures de la *photosphère* ou atmosphère incandescente, qui permettaient d'apercevoir le noyau opaque de l'astre. Rien ne justifiait, d'ailleurs, l'existence de ce noyau opaque, et on pense aujourd'hui, avec plus de raison, que ces taches ne sont que des espèces de nuages d'une nature inconnue, qui se forment dans le sein de l'atmosphère solaire, sous l'action de forces également inconnues.

Plusieurs questions intéressantes se rattachent à leur existence. Nous avons vu qu'elles ont servi, à Fabricius et à Galilée, à démontrer la rotation du soleil et à calculer la durée de cette rotation. Les astronomes modernes y voient l'explication de refroidissements anormaux qui se manifestent parfois dans la température terrestre. Chaque tache enlève au soleil une partie de son rayonnement, et, si l'espace qu'elles occupent est considérable, la perte de calorique peut devenir sensible pour notre planète.

Bien que le volume et la puissance calorifique du soleil n'aient pas sensiblement changé depuis les temps historiques, il n'en est pas moins permis d'affirmer que cette invariabilité n'est qu'apparente et tient à ce que les modifications que subit l'astre sont trop lentes pour qu'elles deviennent sensibles dans quelques siècles. Les siècles ne marquent que des minutes au cadran des révolutions astronomiques, et l'on serait tenté, au premier abord, de croire à la stabilité indéfinie des choses que nous avons sous les yeux, si nous ne savions, par l'étude attentive de tous les phénomènes cosmiques, que le monde n'est qu'un mouvement perpétuel. Nous avons dit que le soleil est une étoile, et depuis les brillants travaux d'Herschell sur les nébuleuses, on peut se faire une idée de la nature de ces astres, et pénétrer, si j'ose dire, les mystères de la genèse stellaire.

Sans entrer maintenant dans des détails que l'on comprendra mieux à la fin du livre, disons seulement que le soleil, suivant toute probabilité, occupait, à l'origine, un volume beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui, et qu'en se condensant, par suite du refroidissement, il a successivement abandonné dans le plan de son équateur des zônes de sa substance qui ont formé les planètes. Ce refroidissement lent, mais certain, se continue encore, quoique d'une manière insensible pour nos moyens d'ob-

servation, et après une série de siècles que nous pouvons prévoir, mais non calculer, ce globe de feu ne sera plus qu'une masse froide et inerte, c'est-à-dire un astre mort. Cependant, d'intéressants phénomènes auront lieu à sa surface, avant que le froid ait figé tous les liquides qui se trouveront sur le sol ou dans l'atmosphère. Dès que la température sera descendue au-dessous de cent degrés centigrades, la vie commencera à dessiner ses ébauches, ébauches informes dans un milieu obscur, si différent du nôtre. Ces formes, sorties péniblement des mains d'une nature s'essayant, pour ainsi dire, à tâtons, se refusent à l'analyse. Nous pouvons néanmoins citer, comme trait caractéristique, les proportions titaniques qu'elles puiseront dans l'immensité des océans solaires. La nuit de cette gestation fiévreuse et chaotique sera probablement longue, car des myriades de siècles s'écouleront encore avant que ce globe ait laissé échapper tout le calorique condensé dans sa masse. Mais, par une évolution naturelle dans la série des phases stellaires, l'astre éteint se ranimera peut-être un jour. Après avoir dévoré, dans sa course, son cortége de planètes, de satellites et d'astéroïdes de toute sorte, il tombera fatalement, à son tour, sur le corps autour duquel il gravite. Le choc de ces énormes masses rendra la chaleur et la lumière au globe solaire, et une nouvelle étoile apparaîtra au Firmament.

Il n'est personne qui ne connaisse le rôle que joue le soleil dans la nature. Ses ondes lumineuses et calorifiques sont la source première de tout ce qui est vie, mouvement, agitation. Que ces ondes s'éteignent, et aussitôt, aux bruyantes manifestations de la vie succèdent le silence et la mort. Aussi est-ce au soleil que les premiers hommes offrirent d'abord leurs hommages comme au Dieu visible de l'univers. Plusieurs peuplades sauvages n'ont qu'un mot pour exprimer à la fois *Dieu* et *soleil*.

Partout on retrouve une connexité intime entre ces deux idées qui semblent une transformation l'une de l'autre. La linguistique démontre ce fait d'une manière non moins certaine que l'histoire. Pour nous borner à un exemple, disons que le latin *divus* se retrouve dans le sanscrit *div*, qui signifie *brillant*, et qui est une des épithètes données au soleil. L'idée première de la divinité a donc été empruntée par nos pères aux rayons de l'astre souverain et bienfaisant.

A.

REVUE SCIENTIFIQUE

La Société d'histoire naturelle de Toulouse soumet aux diverses Sociétés scientifiques de France la pétition suivante qu'elle se propose d'adresser au Ministre de l'Instruction publique :

« MONSIEUR LE MINISTRE,

» C'est le devoir de ceux qui tiennent en honneur les sciences naturelles de les propager et de les défendre, et nous ne pouvons tarder plus longtemps à appeler sur le triste sort qui leur est dévolu dans l'enseignement secondaire l'attention toute-puissante de Votre Excellence. — Les sciences de la nature ont merveilleusement grandi, et en même temps, chose étrange ! la part qui leur était attribuée dans les programmes des deux baccalauréats *(complets)* a été sans cesse restreinte, enfin effacée ! Nous n'avons pas à nous constituer les avocats d'une cause depuis longtemps gagnée, mais il nous sera permis de dire que ces sciences méritent aujourd'hui l'un des premiers rangs. Elles nous font connaître nous-mêmes ; elles nous mettent en communication avec la nature entière, avec la terre que nous devons exploiter, les animaux et les végétaux au milieu, et aux dépens desquels nous devons vivre. Incapables de faire un pas en arrière, elles ont l'avantage de pouvoir étendre à tout le genre de certitude dont elles sont susceptibles et qui résulte de l'observation et de l'expérience. Cuvier se méprenait-il, lorsqu'il leur reconnaissait le privilége de répandre des idées

saines jusque dans les classes les moins élevées du peuple, de soustraire les hommes à l'empire des préjugés et des passions, de faire de la raison l'arbitre et le guide suprême de l'opinion publique, et ainsi de concourir dans une large mesure à avancer la civilisation ?

» Il n'est pas entré dans la pensée de ceux qui ont mutilé les programmes de l'enseignement secondaire de contredire ces vérités, puisqu'ils ont fait à l'histoire naturelle une large part dans l'enseignement professionnel et dans l'instruction primaire. Ces connaissances, d'ailleurs si attrayantes, ne seraient-elles pas encore mieux placées dans les études classiques ? La moralité des élèves affermie, leur intelligence fécondée, la sphère de leurs idées agrandie, leur imagination nourrie et vivifiée, voilà, ce semble, quels seraient les premiers bienfaits. Ensuite, sortis des colléges, l'homme du monde, l'agriculteur, l'industriel, tous enfin retireraient une incontestable utilité des notions sérieuses qu'ils y auraient acquises, et qu'ils n'ont en général ni le loisir ni la possibilité de recevoir dans les Facultés. Nous ne demandons pas, il importe de le dire, que l'on fasse des naturalistes, nos vœux sont modérés et réalisables, nous souhaitons seulement que, par un enseignement un peu étendu, le goût puisse être inspiré et la voie tracée par des études approfondies et librement entreprises, aussi bien dans l'intérêt général que dans celui de l'individu. Car il n'est pas un mot des sciences de l'homme, des animaux, des plantes, du sol, qui ne puisse être la source d'avantages journaliers et de mille inventions usuelles ; c'est là, en effet, le secret du goût profond que nourrissent pour les sciences naturelles les peuples les plus affairés et les plus avares de leur temps.

» Si nous envisageons la question à un autre point de vue, nous trouverons que les sciences elles-mêmes ont le

plus grand intérêt à cette vulgarisation; sans doute les savants, devenus cependant plus rares, ne manqueront pas; mais quels services nombreux et considérables les ingénieurs, les soldats, les marins surtout ne rendraient-ils pas à la science! Nous invoquerons enfin une dernière considération. Mieux instruit de la grandeur de leurs efforts et de leurs succès, le public honorerait et respecterait davantage ces hommes livrés à l'étude de la nature, sans cesse occupés d'éclairer leurs semblables et d'élever l'espèce humaine à ces vérités générales qui forment son noble apanage et d'où découlent tant d'applications utiles. »

Les dernières pluies qui sont tombées, quoique en quantité insuffisante, ont néanmoins donné un vigoureux essor aux vignobles de la Gironde. Depuis une semaine la vigne a fait des progrès surprenants. La coulure n'est plus maintenant à redouter, grâce à la température actuelle, et si la grêle n'est pas trop méchante, tout permet d'espérer une récolte manquant peut-être un peu de rendement à cause de la sécheresse que nous avons eue, mais excellente en qualité.

Pas de nouvelles jusqu'ici du *philloxera vastatrix*, ce microscopique insecte qui a fait tant parler de lui l'an dernier. Cependant les journaux du Sud-Est annoncent qu'il vient de faire son apparition dans l'Hérault, entre Nîmes et Lunel, dans une localité où il n'avait pas encore paru.

Le Maire de Bordeaux, ayant demandé aux médecins des hospices et hôpitaux de la ville leur avis sur l'efficacité de la vaccination, a reçu de ces messieurs un rapport dont voici les conclusions :

1° Les vaccinations et les revaccinations sont le seul

préservatif de la variole et le moyen le plus efficace d'arrêter sa propagation. En effet, sur plus de vingt mille vaccines, on n'a pas pu constater un seul cas de variole en dehors de la période d'incubation.

La période d'incubation est le temps qui s'écoule entre le moment où l'on contracte le germe de la maladie et celui où elle éclate. Cette période pouvant durer jusqu'à vingt jours, une vaccination ou revaccination faite dans cet intervalle peut donc ne pas empêcher le développement de la variole; mais dans la plupart des cas elle en atténue les effets.

2° Il n'y a aucune espèce de danger à se faire vacciner ou revacciner en temps d'épidémie.

M. Hervé du Lorin, le directeur de l'Exposition des chiens, aux Quinconces, annonce qu'il va s'occuper d'une Exposition de volailles et de volatiles de toute espèce. Cette exhibition commencera le 17 juin et durera huit jours. Avis aux amateurs!

Nous prévenons nos lecteurs amis du Merveilleux qu'un des premiers élèves de Desbarolles, Charles Girard, est depuis quelques jours à Bordeaux. Il arrive de l'Amérique du Sud avec deux immenses albums. Dans l'un se trouvent des extraits de tous les journaux qui se publient dans le Brésil, la Bande orientale et la Confédération Argentine et qui rendent honneur au célèbre chiromancien; dans l'autre, on voit les dessins des principales mains qui ont fait appel à sa science. Parmi elles, on remarque celle de l'Empereur du Brésil. Il se propose de séjourner quelque temps dans notre cité, pour donner aux *Chiromanes* le temps de le consulter à loisir. Nous lui souhaitons tout le succès qu'il a eu dans les pays transatlantiques, et que son maître Desbarolles a obtenu chez nous il y a quelque temps.

V. Leymarie.

SPORT

Courses de Bazas

La *Société Hippique* de la ville de Bazas a organisé des Courses pour le 24 juin. Voici le programme de ces Courses :

COURSE AU TROT MONTÉ.

400 fr. offerts par l'*Administration des Haras impériaux,* pour poulains et pouliches de trois et quatre ans. Entrée : 10 fr. — Distance : 2,300 mètres.

300 fr. au 1er; 100 fr. au 2e; les entrées au fonds de Courses.

COURSE AU TROT MONTÉ.

250 fr. offerts par le *Conseil général,* pour tous chevaux. Taille : 1 mètre 47 et au-dessous. Entrée : 5 fr. — Distance : 3,200 mètres.

200 fr. au 1er, 50 fr. au 2e; les entrées au fonds de Courses.

COURSE AU GALOP.

500 fr. offerts par l'*Administration des Chemins de fer du Midi*, pour tous chevaux. Taille : 1 mètre 48 et au-dessous. Entrée : 20 fr. — Distance : 2,400 mètres.

500 fr. au premier, les entrées au deuxième.

COURSE AU GALOP (GENTLEMEN ET JOCKEYS).

1,000 fr. donnés par la *Société Hippique*, pour tous chevaux de trois ans et au-dessus. Entrée : 50 fr. Forfait : 25 fr. — Distance : 2,400 mètres.

1,000 fr. au 1er, les entrées au 2e.

COURSE DE HAIES (GENTLEMEN ET JOCKEYS).

1,000 fr. donnés par la *Société Hippique,* pour tous chevaux. Poids : 70 kil. Entrée : 50 fr. Forfait : 25 fr. — Distance : 2,400 mètres.

1,000 fr. au 1er ; le 2e double son entrée ; les entrées au fonds de Courses.

Les engagements seront reçus par M. MARCAND, vétérinaire à Bazas, jusqu'au 22 juin, à dix heures du soir.

La tenue de Course est de rigueur.

Le Président de la Société Hippique,

H. DROUILHET DE SIGALAS.

Dans notre prochaine livraison, nous donnerons le programme des Courses que prépare la ville de Langon, pour le Dimanche 10 Juillet.

Bordeaux. — Imprimerie centrale A. DE LANEFRANQUE, rue Permentade, 23-25.

DU DROIT CONSTITUTIONNEL

ET DU LIBÉRALISME AU MOYEN-AGE

I

Lorsque les philosophes du XVIIIe siècle entreprirent de renverser tout ce qui restait de l'*ancien régime*, les uns le firent avec une résolution qui ne respecta pas toujours la vérité, quelques autres avec une audace qui ne recula pas toujours devant la calomnie : peut-on invoquer, en faveur des premiers, une excuse fondée sur leur ignorance? Nous sommes disposés à les faire bénéficier de cette circonstance atténuante. Jamais l'histoire de l'Europe chrétienne n'avait été moins connue, plus mal appréciée, qu'à l'époque de Diderot et de Voltaire.

Des hommes de talent avaient publié des dissertations fort académiques sur la société française; Dubus, Mably, Boulainvilliers, avaient soumis les faits les plus saillants, les plus connus au laminoir de leurs théories préférées : ils appartenaient tous, bien qu'à des titres divers, à l'école des historiens philosophes; les traditions et les chartes n'étaient pour eux que des armes propres à attaquer les opinions des autres et à faire triompher les leurs.

Au milieu de ce débat où tout fut excessif, passionné, et par conséquent injuste, les précurseurs de la grande Révolution se firent surtout remarquer par leur acharnement à dénoncer le moyen-âge comme l'ère d'une oppression inouïe, d'une ignorance et d'un esclavage, qui dépassaient tout ce qu'offraient les traditions de la Perse, de l'Egypte, de Babylone et de Syracuse.

Notre intention n'est pas de répéter ici les déclamations, qui, toutes surannées qu'elles soient, retentissent encore trop souvent dans certaines chaires d'histoire, dans les journaux

et jusqu'à la tribune. Nous nous bornerons à répondre à ceux qui continuent à condamner le moyen-âge en masse, hommes et institutions, peuples et rois, que cette période de l'histoire moderne, loin d'avoir été complètement privée des bienfaits de la liberté civile, intellectuelle, politique, fut, au contraire, une des époques où l'homme exerça plus largement qu'on ne pense l'indépendance de la pensée; où les citoyens exercèrent l'action la plus directe, la surveillance la plus active sur les souverains chargés de les gouverner, sur les fonctionnaires chargés de les administrer; si bien qu'il n'a pas été discuté, adopté de nos jours, dans une nation quelconque de l'Europe, un thèse philosophique, une opinion religieuse, une loi civile ou politique, qui n'eût été déjà soutenue par les écrivains du moyen-âge, et que les constitutions modernes les plus avancées, les mesures administratives les plus libérales, loin d'être une invention ou un perfectionnement de notre siècle, ne sont que la reproduction de celles que le moyen-âge avait développées en théorie et mises en pratique dans un certain nombre d'États.

Une opinion aussi peu conforme aux idées reçues provoquera, nous le prévoyons sans peine, un étonnement qui ressemblera beaucoup à une protestation.... Avant d'entrer dans le fond du sujet, nous nous permettrons de faire observer que le mépris et la colère de l'École moderne pour le moyen-âge viennent de la révolution profonde qui se produisit au XIIIe siècle dans quelques provinces, au XIVe et au XVe sur tous les points... Le triomphe de l'intolérance et de l'absolutisme fut si complet alors, que les historiens, trop préoccupés des résultats de cette seconde période, n'ont pas su tenir compte de l'état de la société durant les IXe, X^e, XIe et XIIe siècles; toute notre histoire est devenue l'objet, par suite d'une confusion regrettable, d'un anathème général et irréfléchi; pour essayer d'une classification qui permette de rétablir les règles de l'équité, sachons reconnaître que le caractère particulier du moyen-âge fut la variété, le morcellement, la contradiction, l'antithèse; principalement dans le domaine des constitutions et des lois; si bien que les cou-

tumes ou les lois écrites spéciales à certaines localités étaient ignorées dans une foule d'autres. Nous ne prétendons pas donner, en conséquence, aux faits historiques et législatifs que nous allons signaler, une portée exagérée et les appliquer à l'Europe entière; mais n'est-ce pas déjà un résultat considérable d'établir que les principes les plus civilisateurs, les garanties les plus précieuses de la tolérance religieuse, du libre-arbitre, de la représentation nationale, furent toujours professés, appliqués dans quelques nations!....

Les vicissitudes de la liberté sont-elles donc inconnues dans l'Europe du XIXe siècle? Avons-nous bien le droit de nous étonner de celles qu'elle subit, de Charlemagne aux derniers Valois? La tolérance n'eut-elle pas longtemps la Hollande pour seul asile? La liberté civile elle-même n'est-elle pas inconnue en Russie? Y a-t-il si longtemps que la liberté constitutionnelle a triomphé en Belgique, en Espagne, en Italie, en Allemagne, en France même?.... Des fluctuations analogues agitèrent l'Europe féodale; les droits civils et politiques des citoyens triomphèrent et succombèrent alternativement : c'était une succession constante de revendications et de résistance, de succès et de défaites, qui entretenait la société chrétienne dans l'état d'agitation et de changement qui forme le caractère propre, M. Guizot l'a déjà dit, de la civilisation moderne.

Il ne saurait entrer dans nos projets d'écrire une histoire complète de la liberté, durant l'époque féodale; ce n'est pas un article de revue, c'est un ouvrage volumineux qu'exigerait une pareille entreprise. Nous nous bornerons à révéler au lecteur les mots très-nouveaux pour lui, croyons-nous, de *droit constitutionnel* ou de *libéralisme au moyen-âge;* trop heureux si nous pouvons faire admettre dans la langue moderne une alliance de mots considérée jusqu'à ce jour comme un accouplement impossible. Essayons de réunir des preuves assez concluantes, pour qu'il ne soit pas permis de ranger notre opinion au rang des simples paradoxes. Nous aurons soin, dans le triage que nous allons faire, de choisir nos documents justificatifs parmi ceux qui présentent des rap-

prochements les plus directs avec les questions qui préoccupent particulièrement aujourd'hui l'opinion publique.

II.

Malgré les contestations intéressées qu'essayèrent de soulever les défenseurs de l'absolutisme espagnol, sous les successeurs de Charles-Quint, il est surabondamment prouvé, par des milliers de textes, que les peuples d'Aragon et de Navarre possédèrent, du IXe au XIVe siècle, un régime constitutionnel des plus complets. Ces deux royaumes espagnols ne jouirent pas seuls de ce bienfait : les autres États pyrénéens, tels que le Comminges, le Bigorre, le haut Languedoc, le Béarn surtout, eurent les mêmes avantages politiques. Le régime représentatif, dans toute la région adossée aux montagnes, du côté de la France et du côté de l'Espagne, était établi sur les bases les plus larges. A l'origine, le roi était élu comme les simples magistrats municipaux; plus tard, lorsque l'hérédité fut devenue la clef de voûte du régime féodal, le roi héréditaire n'en resta pas moins soumis, en montant sur le trône, à faire confirmer ses droits par les gentilshommes, le clergé et le peuple.

A peine reconnu et sacré, le souverain était obligé de jurer l'observation des *Fueros :* Ce n'était qu'après l'accomplissement de ce devoir, qu'il recevait le serment de dévouement et de fidélité de la noblesse et de la bourgeoisie; le clergé était exempt de cette formalité.

Le monarque ne pouvait modifier les lois, lever les impôts ou convoquer les bans sans le vote des *Cortès*, composés des trois ordres. Nul acte de son administration n'était valable, sans l'approbation des douze *barons* ou *sages de la terre*, en *Navarre*, de la *députation* dans la Catalogne, du *Justicia* en Aragon, et de la cour *Majour* en Béarn.

Pour dernière garantie constitutionnelle, ses sujets ne lui prêtaient serment de fidélité que sous la réserve expresse d'être déliés de leur devoir, s'il venait à violer la Constitution et les lois; condition restrictive, exprimée chez les Ara-

gonais par le célèbre *sinon non;* chez les Béarnais, c'est l'article du *For : Tant que la Cour le jugera convenable...* Le *fuero* d'Aragon porta même ses prévisions soupçonneuses jusqu'à réserver en faveur des sujets le droit d'*union,* c'est-à-dire de résistance, de rébellion ouverte contre la Couronne, dans le cas où elle attenterait aux prérogatives de l'un des trois ordres.

Les souverains aragonais, navarrais, béarnais ne furent donc que des présidents héréditaires de véritables républiques; leur mission se bornait à commander les armées placées sous leurs ordres par les Cortès, et à faire exécuter les lois.

Il n'entre pas dans notre sujet d'examiner si ces constitutions ne renfermaient pas des exagérations ou des lacunes; nous nous bornons à établir qu'elles posaient les principes de toutes les libertés, de toutes les garanties politiques, réclamées par les publicistes modernes les plus exigeants, et qu'elles étaient bien supérieures, sous ce rapport, à celles de la Belgique et de l'Angleterre; les textes conservés dans les Archives de Barcelone, de Pampelune, de Pau, dans les ouvrages de Curita, José Yanguas et Carbonnell, sont des mines précieuses, où les infatigables Syèyes de notre temps trouveraient d'inépuisables épigraphes pour les placer en tête de leurs sénatus-consultes et de leurs utopies les plus avancées.

Il suffit, de nos jours, de prononcer le mot Espagne, pour réveiller, non sans motif, la pensée de l'intolérance religieuse, portée à sa plus haute exagération; les rigueurs du Saint-Office sont présentes à tous les esprits. On sait que les Juifs furent expulsés jusqu'au dernier, en 1492, et que les infortunés Mauresques subirent le même sort, avec aggravation de la confiscation de leurs biens en plein XVIIe siècle (1609).

Quel contraste remarquable et consolant nous offrira le moyen-âge, si nous jetons les yeux sur sa législation aux XIe, XIIe et XIIIe siècles... Le croirait-on!... après la conquête de Tudéla par Alonzo-le-Batailleur, en 1114, les Maures, vaincus, loin d'être opprimés, spoliés, comme ne le furent

qu'un trop grand nombre de peuples au sein de l'Europe chrétienne, dans les XVIIe et XVIIIe siècles, obtinrent, en vertu d'une capitulation, les garanties religieuses et civiles les plus libérales. Ils conservèrent leurs maisons et leurs propriétés rurales, sous la réserve, toutefois, qu'ils vendraient leur habitation du centre de la ville, et s'établiraient dans le bourg qui leur était affecté. On leur assura le passage gratuit du pont de l'Ebre, pour aller travailler leurs champs de la *Huerta Mayor*, l'usage des irrigations, le respect de leurs mosquées, la liberté entière de leur culte, le privilége de nommer leurs alcaïdes et tous leurs magistrats; celui de n'être soumis qu'à leurs lois, dans les contestations entre coréligionaires, et d'être jugés par un tribunal mixte dans leurs procès avec les chrétiens, notamment dans les questions d'irrigation, pour lesquelles Maures et Navarrais nommaient chacun un magistrat spécial.

Pour dernière consécration du principe de tolérance religieuse (nous appelons l'attention des dominateurs de l'Irlande sur ce point), les Maures étaient exempts de toutes dîmes ecclésiastiques.

Cette législation mémorable ne fut pas un fait isolé, une exception; elle devint la base de toutes les capitulations des Maures, des autres villes du bassin de l'Ebre, à mesure qu'elles furent reconquises par les Navarrais et les Aragonais; si bien que, jusqu'au XVIe siècle, le nord de l'Espagne renferma une foule de petites villes complètement arabes, dans lesquelles les Musulmans jouissaient d'autant de liberté civile et religieuse que ceux d'Afrique et d'Andalousie (1).

Nous nous préoccupons très-vivement aujourd'hui, et non sans motif, d'un article 75 de notre Constitution, qui, plaçant les fonctionnaires publics au-dessus des lois, leur assure le privilége de l'irresponsabilité, tant que le gouvernement, représenté par le Conseil d'État, ne les a pas replacés dans le droit commun.

Certes! le jour où les réclamations parties de tous les

(1) Voir le texte du *Fuero*, de Sobrarbe, Archives de Pampelune, et José Yanguas, Dictionnaire, aux mots *Tudela* et *Fuero*.

points de la France feront disparaître cet article de notre législation, les Français se montreront d'autant plus fiers d'avoir remporté cette victoire, qu'ils croiront posséder une garantie constitutionnelle précédemment inconnue.

Cette satisfaction d'amour-propre sera singulièrement amoindrie, si nous leur signalons un article de la Constitution catalane du moyen-âge, qui garantissait aux administrés les droits les plus étendus de réclamation et de poursuite, contre tous les fonctionnaires ayant juridiction. Cette garantie, connue sous le nom de la *Taula*, soumettait les magistrats au devoir de se justifier de tous les griefs que chacun pouvait articuler contre eux, à l'expiration de leurs fonctions. Les rois eux-mêmes étaient loin de redouter cette ingérence des citoyens dans les affaires administratives; cette prérogative, bornée d'abord à la principauté de Catalogne, fut étendue par Pedro IV au comté de Roussillon, lorsqu'il fut réuni au royaume d'Aragon en 1345.

Que de préfets et de juges de paix, que d'huissiers et de maires auraient observé, dans ces derniers temps, une réserve plus digne d'éloge, si nos lois avaient suspendu sur leur tête la nécessité prochaine de rendre à tout réclamant un compte sévère de leur conduite.

III

L'article publié dans cette Revue sur la liberté de la Chasse au moyen-âge nous dispense de revenir sur cette question; son importance sera restée présente, nous l'espérons, à tous les esprits.

Si la transition de cette liberté à la question du salaire des ouvriers paraît un peu brusque, la distance qui sépare ces deux sujets fera mieux comprendre qu'il n'est guère de matière juridique dans laquelle on ne trouve des témoignages frappants du libéralisme féodal, que nous avons signalé.

Le ministère soumit, au Corps législatif, il y a deux ans, un article qui fut considéré, à juste titre, comme un hommage rendu à la dignité humaine. Nous voulons parler de l'égalité rétablie devant la loi, entre le maître et l'ouvrier,

au sujet du règlement des salaires; plus d'un homme d'État crut assurément introduire alors dans notre code une disposition qui n'y avait jamais figuré; ils étaient dans une grande erreur. Le *for* de Morlaas, en Béarn, dont l'origine remonte du XIe au XIIIe siècle, et qui resta en vigueur jusque sous les derniers rois de Navarre, renfermait un article encore plus favorable aux manouvriers.... Qu'on en juge par le texte : « Décida la Cour à Morlaas, dit l'article 138, rubrique XXXIX, que si un homme doit prendre salaire de son travail, et que celui qui doit le donner le lui nie, disant qu'il le lui a payé et donné, la preuve appartient à l'ouvrier, avec un suivant, son voisin, et l'autre n'a pas de justification. (1) »

N'est-il pas remarquable de voir la Charte fondamentale de ce petit État pyrénéen poser, en plein moyen-âge, un principe aussi populaire, et faisant la contre-partie de notre législation, assurer à l'ouvrier une protection spéciale, une présomption de sincérité refusée à la partie adverse !...

Mais quittons le régime des lois écrites, pour entrer dans le domaine des usages et des faits, principalement en ce qui concerne la liberté de la pensée et de la parole ; nous assisterons à un spectacle de nature à augmenter singulièrement notre surprise.

Nous ne rappellerons pas les trop célèbres discussions de l'École de Paris, du temps d'Abeilard et de Guillaume de Champeaux.

Nous ne signalerons pas toutes les hardiesses politiques, philosophiques et religieuses, qui passionnèrent le monde savant, du IXe au XVe siècle, et remplirent de bruit les Écoles de Paris et de Montpellier, de Fulde et d'Oxford ; elles sont trop connues, pour avoir besoin d'être rappelées : on aurait le droit, d'ailleurs, d'opposer à la hardiesse de tous ces athlètes de la pensée les haines individuelles, souvent même les persécutions qu'ils rencontrèrent ; nous nous bornerons à faire une distinction qui a bien son importance ; c'est que la

(1) For de Béarn, législation du XIe au XIIIe siècle. (Traduction de Mazure et Hatoulet.)

liberté de la pensée et de l'expression était la règle, le principe fondamental ; tandis que la persécution et la contrainte ne furent que des exceptions provenant des jalousies personnelles beaucoup plus encore que des inquiétudes politiques de l'autorité légitime.

Mais l'Europe moderne, si fière de sa liberté de la parole et de la presse, n'est-elle pas, à tout instant, le théâtre de luttes analogues qui font interdire la chaire aux uns, la tribune des réunions publiques aux autres, fermer les clubs, dissoudre les associations, condamner des imprimeurs et des écrivains.

Il n'entre nullement dans notre intention de vanter les merveilles d'une liberté absolue qui permettrait à la licence de troubler injustement la société, et d'exciter les classes de citoyens les unes contre les autres ; nous constatons seulement que, durant le moyen-âge, on a tout pensé, tout dit, tout prêché publiquement, et que l'interdiction, la répression ne sont apparues que par intermittence, selon la gravité des circonstances politiques, lorsque les excitations des orateurs commençaient à faire gronder la menace et prendre les armes.

N'en n'est-il pas de même de notre temps, en Italie comme en Espagne, en Angleterre comme chez nous ! Personne n'oserait prétendre, cependant, que l'Europe ne possède ni la liberté de la parole, ni la liberté de la presse. Nous ferons même une distinction tout à l'honneur du moyen-âge.

Si les matières théologiques ou sociales, vu leur caractère et la notoriété des professeurs, furent l'objet de craintes politiques et amenèrent quelques persécutions, le plus souvent bornées à l'exil, témoins Abeilard et Guillaume de Saint-Amour, la conversation usuelle dans les réunions particulières ou les lieux publics, la poésie légère, le fabliau, la chanson, l'apologue, le roman, le chant de gestes, en un mot, l'immense domaine exploité par les troubadours et les trouvères, furent constamment à l'abri de toute surveillance, de toute entrave sérieuse..... Des personnalités, des insultes graves provoquèrent parfois des actes de vengeance, comme

nos libelles et nos articles de journaux amènent des duels ; mais l'autorité, la loi, ne mirent aucun obstacle à l'expression des plaintes satiriques les plus hardies.

L'histoire de notre littérature nous en fournit des preuves innombrables.... Quand on jette les yeux sur l'œuvre des troubadours et des trouvères, on reste stupéfait de l'audace avec laquelle la religion catholique, dans tous ses détails, le clergé dans tous les rangs de la hiérarchie, la féodalité, les fonctionnaires, les rois, étaient passés par les verges de l'épigramme et de la satire. Citerons-nous des exemples ? Prenons-les d'abord parmi les troubadours....

Sordel, né dans le Mantouan lance à l'occasion de la mort de Blancas, des imprécations d'une rare énergie contre l'Empereur, le roi de France, celui d'Angleterre et celui de Castille. Bertrand Carbonnel accuse le clergé de mensonge, de trahison, d'exactions, de parjure, d'impiété — Raymond de Castelnau n'est pas moins acerbe envers les moines *blancs* et *noirs*. — Il faut entendre Bertrand de Born et Macabrus tourner les Croisades en dérision, et traiter d'insensés ceux qui vont courir les hasards de ces guerres lointaines. — Giraud de Borneuil lance un acte d'accusation foudroyant contre les excès de l'aristocratie féodale.

Le célèbre Pierre Cardinal d'Auvergne passe en revue toutes les classes de la société, et réunit, dans le même acte d'accusation, les mauvais médecins et le Pape, les mauvais avocats et les cardinaux, les évêques et les hôteliers, les religieux et les marchands, les notaires et les clercs. — Le catalan Figuera s'attaque à plus forte partie : il interpelle Rome elle-même, et la rend responsable de tous les méfaits du temps, de tous les maux de la société (1).

Les trouvères marchent hardiment sur la voie tracée par les poètes provençaux. On connaît les reproches formulés, dans le *Roman de la Rose*, contre la féodalité, qui, en usurpant le sol commun, était devenue la cause de toutes les

(1) Voir l'*Histoire des troubadours*, par Nostradamus, Crescembini, Vertot, les *Choix des poésies des troubadours*, par Raynouard, l'*Histoire de la poésie provençale* par Fauriel.

misères des petits, de tous les vices des grands. Une fois entré dans le sujet des récriminations, Jean de Mung fait tout passer sous le fouet de la satire politique : moines, prêtres, juges, fonctionnaires.

Guillaume de Saint-Amour, Rutebeuf avaient déjà montré avec quelle facilité merveilleuse la langue française se prêtait au genre de Pétrone et de Juvénal. Guillaume avait jeté le cri de guerre contre certains ordres monastiques. Rutebœuf avait flagellé toutes les croyances, toutes les autorités avec une audace quelquefois cynique, dont le *Testament de l'Ane* et *le Dit dou Vilain* sont les spécimens rigoureux.

L'exil de Guillaume, la misère de Rutebeuf n'avaient pu effrayer ni Jean de Mung, ni les satiriques du XIVe siècle.

Plus on avance, plus la hardiesse frondeuse se développe; elle devient le gagne-pain, la grande matière à succès de l'innombrable classe des jongleurs.... Un rimeur anonyme paraphrase *la Voie du Paradis*, de Rutebeuf. Le roi de Cambrai, sous prétexte de venger la religion des offenses des fanatiques, accable de ses diatribes tous les ordres religieux, les clercs de Paris et les évêques. Hues d'Oisy flagelle avec plus de colère que d'équité Blanche de Castille, Thibaud de Champagne et Louis IX. — Des milliers de fabliers enfin se permettent, sur les saints et sur les anges, sur la Vierge et sur les principes du dogme, comme sur les objets du culte, des plaisanteries que Voltaire et Volney n'eurent qu'à mettre en français plus correct et plus élégant (1).

Que les encyclopédistes et les libres-penseurs du XVIIIe siècle abdiquent la prétention d'avoir inventé la satire religieuse, et révélé à l'homme la hardiesse de tout attaquer à tort et à travers (2). Le moyen-âge, depuis son origine jus-

(1) Voir le Recueil des Fabliaux de Legrand d'Aussy et l'acurne de saint Palage.

(2) La liberté religieuse fut gravement compromise à la suite de la Croisade contre les Albigeois, sans doute; mais l'action de l'Inquisition fut bornée au midi de la France; elle ne s'étendit ni au centre, ni au nord. Tous les autres États, l'Espagne elle-même, en repoussèrent énergiquement l'introduction dans leur territoire, elle ne s'établit au midi des Pyrénées qu'aux XIVe et au XVe siècles.

qu'à la Renaissance, n'avait cessé de produire des esprits d'une indépendance et d'une insoumission qui ne le cédaient en rien aux qualités des précurseurs de 89. Si les premiers méritèrent un reproche, ce fut celui de l'exagération, de l'audace, et nullement celui de la timidité.

Il ne faut pas se figurer que ces libelles vigoureux, ces attaques générales fussent confiés à demi-voix à la réserve de quelques amis, renfermés à huis-clos dans la vie privée : Ils étaient popularisés par des milliers de jongleurs parcourant toutes les contrées de l'Europe et les déclamant au son de la trompe et de la viole, sur les places publiques, les carrefours et les marchés, dans les castels, les échoppes et les tavernes.

Nos journaux disent beaucoup de choses, et sont lus par nombre de lecteurs, mais lus individuellement, en silence. S'il arrivait qu'un enthousiaste montât sur une chaise, pour lire à la foule du boulevard Montmartre un article de la *Marseillaise*, et lui en faire comprendre les beautés, un sergent de ville pourrait bien lui dire que la voie publique est le domaine de l'autorité municipale, et que cette autorité le prie d'aller lire ailleurs son journal... Cette distinction n'existait pas au moyen-âge; la rue était à tout le monde, chacun y lisait, y chantait, y pérorait à sa fantaisie.... Les voies de fait seules étaient interdites ; la parole, le chant faisaient admirablement leur office, à défaut d'imprimerie, et l'on doit reconnaître que la satire politique et religieuse, interprétée par la voix puissante du jongleur, accompagnée de son geste, de l'expression de sa physionomie, recevait de cette mise en scène une puissance qu'elle n'a plus. Les gouvernements modernes ont eu le soin de la lui enlever, en interdisant de jouer au théâtre ce qu'il est permis d'imprimer dans les journaux.

Ne soyons pas trop surpris de la hardiesse des jongleurs et des ménétriers ; ces enfants de l'art se montrent d'autant plus libres d'esprit, qu'ils ne sont attachés à aucun point du sol et ne relèvent d'aucune autorité. Le poète du moyen-âge n'a pas à subir les exigences et les craintes d'un éditeur pa-

tenté; il se publie lui-même en plein air; le délit, s'il y en a, ne laisse pas de traces; il échappe à l'appréciation de la police. Le bureau du colportage n'est pas inventé; chaque ville, chaque castel forme d'ailleurs un petit État, un boulevard d'indépendance, en guerre ouverte avec ceux qui l'entourent. Le poète, libre-penseur, y trouve toujours un asile contre ses ennemis. Moyennant quelques mots d'un exorde flatteur, il fait aisément croire au duc de Bourgogne ou au comte de la Marche que ses satires contre la noblesse ne s'adressent qu'au duc d'Orléans ou au comte de Normandie. Il persuade à l'évêque de Sens ou à l'abbé de Citeaux que ses facéties contre les prêtres et les religieux ne concernent que ceux d'Italie ou de Provence. Chez les grands seigneurs, il se moque des ridicules de la bourgeoisie; chez les prévôts et les échevins, de la morgue des barons et des vicomtes. Grâce à la jalousie, à l'état de guerre, qui tiennent toutes les classes de la société sur le *qui-vive*, le plus hardi critique trouve toujours, chez un des mille barons, des cent évêques, des mille conseils de ville, une protection qui raffermit, une indépendance, une hardiesse, dont le moindre inconvénient serait aujourd'hui de faire confisquer l'œuvre, interdire la représentation et emprisonner l'auteur. Aussi peut-on assurer que le moyen-âge, si injustement dénigré, pour la tyrannie des uns et le servilisme des autres, fut au contraire une des époques les plus audacieuses de la pensée humaine: cette audace se produisit avec un tel éclat dans les républiques italiennes, qu'il n'est plus possible d'en douter en ce qui concerne cette nation. Il serait temps de reconnaître que ce spectacle se répétait dans plusieurs parties de l'Europe, et principalement en France.

Faut-il dire encore plus! La noblesse, le haut clergé méprisaient trop profondément ce que l'homme du peuple pouvait dire au peuple en langue vulgaire, pour y attacher la moindre importance. Le latin était la seule langue politique et religieuse, le clerc, le maître-ès-arts avaient seuls le droit et le pouvoir de s'en servir; ces clercs parlant latin passaient donc pour exclusivement capables de commettre

un délit intellectuel, digne de répression. La jonglerie, les chansons, les fabliaux étaient autant de futilités inoffensives qui se bornaient à distraire le peuple, et ne méritaient pas l'honneur d'être redoutées ; aussi les grands seigneurs et les évêques étaient-ils les premiers à en rire, comme les rois riaient des hardiesses de leur fou, comme les papes riaient des excentricités de l'Arioste et des satiristes d'Italie.

Ce qui manqua au moyen-âge ne fut donc ni la liberté de penser, ni celle de publier ses opinions. Si saint Louis interdit le blasphème, si les chaires du haut enseignement philosophique subirent quelques entraves, le simple rimeur sans prétention, sans autorité officielle, le déclamateur populaire, purent, à toutes les époques, tout dire, tout exprimer, tout soutenir.

Ce qui faisait défaut à la liberté de la pensée, c'était la loi positive régulière, applicable à toute une zône ; n'oublions jamais en effet que le caractère propre du moyen-âge était la variété, la diversité, l'antithèse des lois et des usages. Tout changeait de signification, de portée, en passant d'une province, d'une ville dans une autre.

Au milieu de ce morcellement, de ce tumulte des contrastes, le penseur ne savait pas toujours si ses paroles seraient admises ou repoussées par ses auditeurs. Il avait la liberté de fait, il n'avait pas toujours la liberté de droit.... Ce fut cette liberté officielle, positive, générale, protectrice que le XVIIIe siècle réclama et qu'il obtint.

Il en a donc été de la liberté de penser comme des garanties constitutionnelles et administratives que nous avons examinées d'abord ; les peuples modernes ne les ont pas inventées, ils n'ont fait qu'en généraliser l'usage et en rédiger les formules ; elles existaient dans le droit coutumier, ils les ont insérées dans le droit écrit. Elles étaient cantonnées dans certaines provinces, ils les ont étendues aux nations, et ont la légitime espérance d'en assurer les avantages à l'humanité tout entière.

CÉNAC-MONCAUT.

REVUE SCIENTIFIQUE

Nous recommandons à tous ceux qui s'intéressent aux progrès des sciences l'ouvrage qu'un de nos compatriotes, M. Noguès, vient de faire paraître, sous ce titre : *Traité d'histoire naturelle appliquée à l'agriculture, au commerce et à tous les arts technologiques* (1). Ce n'est pas aujourd'hui la première fois que nous parlons de M. Noguès. Dans le numéro de février, la *Revue*, en mentionnant la publication qui vient de se former à Lyon, sous le titre d'*Annales de la Société de la carte géologique de France*, citait M. Noguès, le secrétaire de la Société, comme le plus intrépide explorateur de montagnes qu'il y ait peut-être dans le midi de la France. Aussi les nombreux travaux qu'il a publiés sur la géologie et les autres sciences naturelles ont-ils le mérite, assez rare chez les vulgarisateurs scientifiques, d'ouvrir des horizons nouveaux, d'exposer les grands phénomènes de la nature, tels qu'ils apparaissent à l'observateur intelligent, à l'inverse de la plupart des livres classiques, qui se bornent à reproduire la science traditionnelle estampillée par le Conseil supérieur de l'instruction publique.

L'ouvrage de M. Noguès s'adresse non-seulement aux élèves de l'enseignement spécial et professionnel, mais encore à toutes les personnes adonnées aux arts d'application, à l'agriculture et aux industries qui tirent leurs matières premières du monde vivant ou du règne inorganique. Les lignes suivantes, que nous empruntons à la préface du premier volume, font connaître à la fois le but de l'auteur et le plan de l'ouvrage :

« Nous avons, dans un premier livre, considéré les animaux comme producteurs de substances alimentaires et comme producteurs de force, surtout pour le travail agricole et

(1) 3 vol. in-8°, Librairie Victor Masson, Paris.

l'attelage, et aussi comme fournissant des matières premières : laines, soie, peaux et cuirs, os, cire, etc., à l'industrie et au commerce; en un mot, nous les avons envisagés au point de vue technologique ou comme marchandise. La connaissance et la destruction des animaux nuisibles sont surtout importantes pour l'agriculteur; aussi nous avons donné des notions exactes sur les ennemis de nos récoltes et de nos cultures.

» Dans un deuxième livre, à la suite de la zootechnie, nous avons fait connaître les notions les plus indispensables de l'hygiène; c'est la mesure exacte et contingente de l'usage que nous devons faire des productions de la nature et de l'influence exercée sur nous par les agents physiques et les météores.

» Les applications dont les végétaux sont susceptibles sont fort nombreuses : plusieurs branches du commerce et de l'industrie ont pour objet les matières premières tirées du règne végétal. La Botanique appliquée nous fait connaître non-seulement les fibres textiles, les bois employés en architecture, dans l'art naval, l'ameublement, l'ébénisterie, la menuiserie, la carrosserie, la tabletterie, la marquetterie, mais elle nous donne les notions qui guident les agriculteurs, les horticulteurs, les sylviculteurs, et celles qui sont nécessaires aux meilleurs succès de nos cultures. Enfin elle nous fait connaître les plantes alimentaires, tinctoriales, textiles, oléagineuses, saccharifères, médicinales et vénéneuses. »

M. Noguès a complété son ouvrage sur l'histoire naturelle organique par un autre travail non moins important, qui embrasse l'histoire naturelle inorganique et qui a pour titre : *Guide pratique de minéralogie appliquée* (1). Les minéralogistes, les ingénieurs, les chimistes, les industriels, etc., trouveront dans ce livre tout ce qui se rapporte à la connaissance des combustibles minéraux, des pierres précieuses, des matériaux de construction, des argiles céramiques et de tous les minerais qu'on exploite. Comme nous l'avons dit au début, l'au-

(1) 2 vol. in-18, à la Librairie d'Eugène Lacroix, quai Malaquais, Paris.

teur est, avant tout, un homme pratique, et il n'est pas une seule substance dont il parle dans son ouvrage qu'il n'ait d'abord recueillie lui-même dans ses explorations scientifiques et analysée ensuite dans son laboratoire.

Un autre mérite que nous nous plaisons à reconnaître dans les ouvrages de notre savant compatriote et ami, c'est la clarté. Formé par le professorat qu'il a exercé avec la plus grande distinction, à Sorrèze, à Oullins et à l'Ecole centrale de Lyon, il a acquis au plus haut degré cette diction facile, si nécessaire pour le succès d'un ouvrage scientifique. Nous ne doutons pas que le sien ne soit complet.

La question des Basques et des Ibères, soulevée par le livre de M. Bladé est encore remise sur le tapis. M. Bladé vient de faire paraître une brochure, pour défendre ses conclusions contre les attaques des partisans de l'ancienne École. L'espace nous manque aujourd'hui pour analyser ce travail, mais nous nous proposons d'y revenir dans notre prochaine livraison.

STAHL.

UNE SÉANCE DE MAGNÉTISME

Une chose que personne ne songera à révoquer en doute, c'est que le magnétisme est une science positive. Connue depuis quatre mille ans, baffouée par les sceptiques de toutes les époques, niée par les philosophes, acceptée pour vraie par tous ceux qui croient à la puissance morale de l'être, ou, si vous aimez mieux, de l'individu sur l'individu, par l'expansion du fluide, elle a traversé les siècles avec l'irrésistible ascendant de sa propre essence, forte et indestructible comme tout ce qui tient à l'humanité.

M. le baron du Potel, l'un des plus fervents adeptes de cette science, après lui avoir consacré les plus belles années de sa jeunesse, s'est mis à écrire ses appréciations personnelles, qui, pendant longtemps, ont été reçues comme un article de foi.

L'une de ses plus brillantes élèves, Mme Robin de Müller, possédant au suprême degré une parfaite distinction native, femme du monde accomplie, d'une instruction solide à toute épreuve, a résolu, nous osons le croire, le difficile problème de reculer les limites des progrès modernes et de faire beaucoup mieux que ses devanciers.

Que ce phénomène se présente chez une femme, cela n'est point étonnant; la nature, parfois, en bonne mère qu'elle est, a de tels caprices.

Convié, avec quelques-uns de nos confrères de la presse, d'assister à une séance de magnétisme dans son magnifique salon du Faubourg-Montmartre, 9, nous avons tous été émerveillés.

Elle vous séduit d'abord par sa grâce adorable, et puis par ce je ne sais quoi que j'appellerai volontiers le parfum de l'attraction sympathique.

On se plaît à regarder cette physionomie intelligente, dont l'œil est plein d'éclairs foudroyants, dont le front puissant contient tant de hautes pensées et tant de domination.

On admire cette blanche main aristocratique, dont les doigts en fuseaux répandent à profusion les effluves magnétiques, et sur laquelle on voudrait déposer un long baîser. Et puis, après s'être montrée charmeresse, elle vous transporte tout-à-coup dans les enchantements de la plus stupéfiante des révélations. C'est vraiment prodigieux. Et quand le sommeil somnambulique a cessé, que je me suis retrouvé devant ma table, face à face avec le souvenir de cette soirée, je me suis promis de le raconter pour en conserver une éternelle mémoire.

Le secrétaire de la rédaction,
L. Rozès.

ESSAI DE PHILOSOPHIE COSMIQUE

Suite (1)

II.

Le système planétaire peut se diviser de la manière suivante : quatre grosses planètes, quatre moyennes, et, au milieu, le groupe des planètes télescopiques.

Plusieurs caractères permettent de différencier à première vue les planètes des autres corps célestes. Elles ne scintillent pas comme les étoiles, elles ont un mouvement propre différent de celui de ces astres, d'où leur est venu le nom de *corps errants* (en grec *planète*), enfin, examinées avec une lunette, leur diamètre augmente, tandis que celui des étoiles ne change pas.

Nous allons passer en revue les trois groupes planétaires, en nous arrêtant sur les corps les plus importants, pour donner quelques détails sur les particularités astronomiques ou physiques de ces astres. Nous suivrons, dans notre énumération, l'ordre de leur distance au soleil.

Mercure est la planète la plus rapprochée du soleil, du moins celle qui nous paraît la moins éloignée. Il ne serait pas impossible, en effet, qu'entre ces deux astres, il existât un autre corps planétaire qui, par sa petitesse et sa proximité du globe central, échappât à nos regards. De nombreuses probabilités militent en faveur de cette opinion. Le docteur Lescarbault prétend avoir aperçu, le 26 mars 1859, un point noir traversant le disque solaire, c'est-à-dire la planète intramercurielle, à laquelle on a donné, par anticipation, le nom de *Vulcain*. D'autres observateurs ont vu, à diverses reprises, plusieurs points noirs passer également devant le soleil. On

(1) Voir la *Revue* du 20 janvier, du 1er mai et du 15 juin.

aurait alors plusieurs petites planètes au lieu d'une seule. Ajoutons que le calcul vient aussi donner sa sanction à cette hypothèse, car c'est par l'action de ces astéroïdes que Leverrier explique les perturbations que l'on remarque dans l'orbite de Mercure.

Mercure offre assez peu d'importance. La durée de sa rotation est à peu près de vingt-quatre heures, comme celle de la terre, mais son volume est dix-sept fois plus petit que celui de notre globe. Sa révolution autour du soleil est d'environ trois mois. La vie n'a pas encore commencé sur cette planète. Sa proximité du soleil épaissit son atmosphère brûlante, non-seulement de vapeurs aqueuses, mais encore de vapeurs métalliques, qui se dégagent des substances facilement fusibles. Cette haute température empêche l'éclosion de toute forme, soit animale, soit végétale. C'est l'époque chaotique, pareille à celle qui, sur notre globe, a précédé l'apparition des êtres organiques, et qui cessera, au fur et à mesure du refroidissement de la surface solaire. Laissons donc là cette planète qui, à cause de sa proximité du soleil, ne peut guère être visible qu'à l'aube ou au crépuscule, ce qui lui a valu, dit-on, le surnom du *Dieu des voleurs*, Mercure, et passons à l'étude d'autres plus importantes.

De toutes les planètes, Vénus est celle qui se rapproche le plus de la terre, par son aspect et sa constitution physique. Son volume est à peu près le même que celui de notre globe. La durée de sa rotation est d'environ vingt-trois heures et demie, la durée de sa révolution de sept mois et demi. C'est l'astre le plus brillant du ciel, on l'aperçoit quelquefois en plein jour. Il est connu de tout le monde, sous le nom d'*étoile du berger*.

Vénus a une atmosphère comme la terre, et il est permis de supposer que la vie s'y manifeste depuis longtemps sous diverses formes. Est-ce à dire que ces formes, soit végétales, soit animales, reproduisent celles que nous voyons à la surface de notre globe? Nous ne le pensons pas. L'échelle des possibilités organiques est infinie, nous n'en connaissons

qu'une fraction insignifiante. La faune comme la flore d'un pays réflète le milieu dans lequel elle se développe, car chaque organisme n'est que la résultante de certaines forces toujours identiques, mais toujours aussi modifiées par les influences climatériques. Pour qu'on retrouvât, à la surface de Vénus, quelques plantes ou quelques animaux terrestres, il faudrait que les conditions de terroir, de température, de pression et de constitution atmosphérique fussent identiques pour les deux planètes. Or, nous n'avons aucune notion précise sur les éléments qui constituent le sol de notre voisine. il n'est pas probable que son atmosphère ait exactement la même pression et la même composition chimique, et nous savons que sa température est deux fois plus élevée que la nôtre. A l'équateur la vie a donc été probablement impossible jusqu'ici, tandis que, suivant toute apparence, elle n'a pas encore abandonné les pôles. C'est, par conséquent, un astre jeune, pour ainsi dire, au début de sa carrière. Ajoutons que les vibrations de l'éther, source première de tous les phénomènes cosmiques, et, par suite, de la vie elle-même, n'ayant pas la même intensité à la surface des deux planètes, doivent amener des différences dans l'organisation des êtres.

Nous citerons encore, comme dernière analogie à établir entre la terre et notre voisine, l'existence d'un satellite, d'un volume à peu près égal à celui de la lune, que plusieurs astronomes attribuent à Vénus. La distance de ce satellite à la terre, distance qui varie de dix millions à soixante-cinq millions de lieues environ, explique suffisamment les difficultés qu'on éprouve à observer cet astre, et à se prononcer d'une manière définitive sur son existence.

Vénus n'a pas été sans jouer son rôle dans l'histoire de l'astronomie. C'est par l'étude de cette planète que les savants du dernier siècle ont pu mesurer la distance de la terre au soleil. et, par suite, des autres planètes. Halley, astronome anglais, que nous aurons encore occasion de citer à l'occasion des comètes, remarquant que Vénus devait passer devant le disque du soleil en 1761 et 1769, imagina une méthode basée sur ces passages pour arriver à la mesure de cette distance.

Les astronomes n'eurent garde de laisser échapper l'occasion, et, aux époques indiquées, des observateurs allèrent se poster aux points les plus divers de la terre, Laponie, Inde, Californie, Taïti, etc. C'est de leurs opérations comparées avec les résultats fournis par d'autres méthodes, qu'on a déduit, pour valeur moyenne du rayon de l'orbite terrestre, le chiffre de 37 millions de lieues, chiffre approximatif, il est vrai, mais que les passages de 1874 et 1882 permettront de rectifier.

III

La terre est la troisième planète que l'on rencontre à partir du soleil. Ce mot de *planète*, appliqué à notre globe, paraît tout d'abord étrange. Cependant, si on se reporte à l'étymologie de ce nom (1), on verra que la terre mérite cette dénomination, tout aussi bien que Vénus ou Mercure. Elle jouit, en effet, de toutes les propriétés des autres planètes. Elle est ronde, elle possède un mouvement de rotation autour de son axe, et un mouvement de translation autour du soleil.

Les anciens philosophes grecs soupçonnaient que la terre est ronde. Ils citaient comme preuves, l'apparition, à l'horizon, d'un navire qui montre l'extrémité de ses mâts avant de laisser voir sa coque, la vue de nouvelles étoiles quand on s'avance d'un lieu vers un autre, enfin le cône d'ombre que notre globe projette derrière lui, et qui produit les éclipses de lune.

Ce fut un portugais, Magellan, au service de Charles-Quint, qui donna, le premier, la preuve directe de la sphéricité de la terre. Parti de San Lucar, petit port espagnol, à l'embouchure du Guadalquivir, le 10 août 1519, et cinglant toujours vers l'ouest, sauf les détours nécessités par la configuration des terres, il arriva jusqu'aux Philippines, où il fut tué dans une rencontre avec les sauvages. Mais un de ses lieutenants, Sébastien del Cano, continuant ses instructions, c'est-à-dire se dirigeant toujours vers l'ouest, reparut à San Lucar, le 8

(1) *Planète* est un mot tiré du grec qui signifie *astre errant*.

septembre 1522; la terre était donc ronde, puisqu'il avait parcouru la circonférence entière du globe. Depuis, ces voyages de circumnavigation ont été répétés maintes fois de divers côtés, sauf dans la direction des pôles, à cause de l'obstacle que les glaces ont constamment opposé aux navigateurs.

La rotation de la terre autour d'un axe, passant par les pôles, a été, il y a quelques années, démontrée directement par la célèbre expérience de Foucault. Cet illustre physicien avait suspendu à la coupole du Panthéon un pendule qui venait raser presque le sol. Si on écartait le pendule de sa position d'équilibre, on voyait, à l'aide des divisions d'un cercle tracé sur le sol, que le plan d'oscillation, au lieu de rester invariable, changeait de position. Cette variabilité du plan oscillatoire accusait, de la part de la coupole, certaine mobilité qu'elle ne pouvait emprunter qu'au mouvement de la terre. C'est la rotation du globe qui s'effectue dans vingt-quatre heures, et qui donne l'alternance du jour et de la nuit; ce mouvement se produit d'Occident en Orient, comme la plupart des mouvements célestes de notre système, par conséquent en sens inverse du mouvement apparent du soleil. Quand nous voyons cet astre se lever le matin à l'Orient et se diriger vers l'Ouest, c'est parce que nous croyons la terre immobile. En réalité, c'est le soleil qui est immobile pour nous au foyer de l'ellipse que décrit notre globe, et, ce dernier tournant sur lui-même de l'Ouest à l'Est, présente successivement devant le disque solaire tous les points de sa surface. Un observateur verra donc le soleil apparaître à l'Orient et disparaître à l'Occident en sens contraire du mouvement terrestre.

Il semblerait résulter de cette rotation de notre planète devant le soleil, que les jours doivent être égaux aux nuits. Disons d'abord que la réfraction et la réflexion des rayons lumineux à travers les couches atmosphériques augmentent la durée du jour, le matin par l'aube, le soir par le crépuscule, et diminuent d'autant celle de la nuit. Cette circonstance écartée, il faudrait, pour arriver à une égalité absolue,

que la rotation terrestre s'effectuât dans le plan de l'équateur solaire, autour d'un axe parallèle à celui du soleil. Or, le plan de l'orbite terrestre fait un angle avec le plan de l'équateur solaire; les axes de rotation des deux astres ne sont pas parallèles. Les jours ne sont donc à peu près égaux aux nuits qu'aux équinoxes, lorsque le soleil et la terre se trouvent sur le même plan. A toutes les autres époques de l'année, on remarque une inégalité d'autant plus grande, qu'on approche des pôles. Chaque pôle a alternativement un jour de six mois et une nuit de six mois. Ajoutons que cette nuit, considérablement diminuée par les aurores et les crépuscules, est souvent interrompue par les aurores boréales, qui viennent, parfois, illuminer les régions polaires.

Le mouvement de translation du globe dans l'espace a été démontré, il y a deux siècles, par un des plus grands astronomes de l'Angleterre, Bradley. Bradley, remarquant que la position vraie des étoiles fait, avec leur position apparente, un angle qu'il appela angle d'aberration, prouva que cette déviation des corps lumineux ne pouvait s'expliquer que par un mouvement de translation de la terre. C'est en vertu de ce mouvement de translation qu'elle décrit son orbite autour du soleil. La durée de cette révolution (1), qui sert à fixer l'année civile, n'a pu être déterminée, malgré son extrême importance, qu'après de longs tâtonnements. Jules César, à qui on doit le calendrier actuel, est le premier qui l'ait établie d'une façon satisfaisante. Aidé de Sosigène, astronome d'Alexandrie, il fixa l'année tropique à 365 jours et un quart. L'année civile devant compter un nombre exact de jours, tout en restant calquée sur l'année tropique, on convint de la fixer à 365 jours, et de tenir compte de la fraction négligée, en faisant, tous les quatre ans, une année de 366 jours, appelée *bissextile*. Malheureusement, cette fraction étant trop forte d'environ onze minutes, faisait une erreur d'un jour dans cent vingt-huit ans. En 1582, époque de la réforme

(1) A parler rigoureusement, ce n'est pas sur cette révolution, appelée *année sidérale*, mais sur une révolution un peu plus courte, appelée *tropique*, que les astronomes ont fixé l'année civile.

grégorienne, l'erreur s'élevait à dix jours. Grégoire XIII, voulant rétablir la concordance entre l'année civile et l'année tropique, décréta que le lendemain du 5 octobre 1582 serait le 15 octobre. Pour éviter de nouvelles erreurs, il décida que, tous les 400 ans, on supprimerait un jour à la fin des trois premiers siècles. L'erreur qui subsiste encore, après cette rectification, est si petite qu'il faudrait une période de 4,000 ans pour qu'elle s'élevât à un jour. Toutes les nations chrétiennes acceptèrent successivement cette réforme. Les peuples du rite grec qui, par esprit d'hostilité religieuse, n'ont pas voulu l'adopter, sont aujourd'hui en retard de douze jours sur le calendrier grégorien.

Ce n'est que depuis la fin du dernier siècle que nous connaissons, du moins d'une manière approximative, les dimensions de l'orbite terrestre. Nous avons dit que cette orbite, comme toutes celles des planètes, était une ellipse, mais dont la distance qui sépare les deux foyers est si faible, qu'on peut, sans erreur sensible, la considérer comme une circonférence dont le soleil occuperait le centre, et dont, par conséquent, le rayon ne serait autre chose que la distance qui nous sépare de cet astre. La géométrie nous apprend à calculer une circonférence quand on connaît son rayon. Tout se réduit donc à mesurer le rayon de l'orbite terrestre, c'est-à-dire la distance de la terre au soleil. Ce problème, longtemps regardé comme insoluble, fut enfin résolu par les astronomes du siècle dernier, lors des passages de Vénus sur le disque du soleil, qui eurent lieu en 1761 et 1769.

En discutant les observations de ces savants, on a trouvé, pour distance moyenne du soleil à la terre, 23,200 rayons terrestres, ou 46,400 pour le diamètre de l'orbite. La circonférence, étant environ trois fois plus grande que le diamètre, peut être évaluée à près de 150,000 rayons terrestres. Ce dernier chiffre, réduit en lieues et divisé par le nombre de secondes contenu dans l'année, donne environ 7 lieues par seconde pour vitesse moyenne de translation de la terre autour du soleil.

Ce n'est que depuis la fin du dernier siècle ou plutôt

depuis le commencement du nôtre, que l'on connaît d'une manière précise les dimensions de notre planète. On sait que la Convention, voulant établir l'unité des poids et mesures dans toute la France, et désirant prendre pour unité fondamentale une grandeur invariable, tirée du système du monde, fit mesurer l'arc de méridien compris entre Dunkerque et Barcelone. Delambre et Méchain exécutèrent ce travail qui ne fut terminé qu'en 1799. De cette mesure ils déduisirent la longueur du quart du méridien terrestre, et ce fut la dix-millionième partie de cette longueur qu'ils choisirent pour l'unité réclamée par la Convention, pour le *mètre*.

La circonférence de la terre comptée sur le méridien, étant évaluée, d'après le calcul de ces astronomes, à 40,000 kilomètres, on trouve pour valeur du rayon moyen de la terre 6,336 kilomètres. Nous disons rayon moyen parce que, par suite de la force centrifuge, développée par la rotation terrestre, le globe s'étant un peu déprimé au pôle et renflé à l'équateur, le rayon équatorial est d'environ 21 kilomètres plus long que le rayon polaire. La surface de la terre est d'environ cinquante millions d'hectares.

Nous n'entrerons dans aucun détail sur la constitution physique du globe, sur les phénomènes qui ont précédé ou accompagné l'apparition des êtres organisés, sur le sort qui leur est réservé ; ce sera l'objet d'une étude spéciale qui suivra et complétera ce travail. Disons seulement que, considérée dans son expression la plus haute, l'évolution des formes vitales, notre planète laisse, depuis longtemps, entrevoir certains signes de décadence. Les puissants modèles des créations antérieures ont disparu de sa surface, la vie se retire de plus en plus des pôles. Un jour viendra où, l'équateur lui-même ne recevant plus de chaleur suffisante de l'astre central, se dépeuplera à son tour, et notre globe ne comptera que comme un cadavre de plus dans le tourbillon planétaire.

A.

LE CHARIOT-VOLANT

Le chariot-volant en Chine, dit dans son journal Vam Braam Houckgeest, ambassadeur de la Compagnie des Indes, vers 1794, est une espèce de brouette « ayant un petit mât exactement mis dans un étambrai ou gaîne pratiquée sur l'avant du véhicule. Ce petit mât a une voile faite de natte, ou plus communément de toile, ayant cinq ou six pieds de hauteur et trois ou quatre de largeur, avec des ris, des vergues et des bras, comme ceux des bateaux chinois. Les bras aboutissent aux brancards de la brouette, et par leur moyen le brouettier oriente la machine. — Un autre voyageur, M. Poussielgue, complétait naguère ce récit, en l'accompagnant d'un curieux croquis...

La Bibliothèque Impériale possède un dessin gravé représentant un chariot-volant, qui avait été construit par un ingénieur nommé Stephinus, pour le Prince d'Orange, comte de Nassau. Une légende placée au bas de la gravure nous apprend que ledit prince « s'en sert aucune fois le long du bord et plage de la mer, et étant chargé de vingt-huit personnes, a fait, en l'espace de deux heures, quatorze lieues de Hollande de chemin, à savoir de Scheveningen jusqu'à Putten, de telle sorte qu'il était impossible que ceux qui étaient dessus fussent reconnus par ceux qu'ils rencontrèrent, comme pourront témoigner les ambassadeurs de l'Empereur et grands de France, Angleterre, Danemarck et autres qui étaient assis dessus, et même l'amirant don Francisco de Mendoza, lors prisonnier, de sorte qu'un cheval courant ne l'eût pu guère suivre. »

Le commandant anglais Shuldham, prisonnier de guerre à Verdun, imagina, pour se désennuyer, de construire deux chariots-volants, l'un à un mât et l'autre à deux. Ce dernier, long de cinq pieds anglais, pouvait fournir, sur une route un peu élevée, de sept à huit milles à l'heure, tantôt allant

au pas, et tantôt lancé au point de l'emporter sur un cheval au galop. M. Shuldham assurait qu'avec un chariot deux fois plus grand, la vitesse eût été beaucoup plus marquée, et il en eût tenté l'expérience, si l'étroitesse des routes ne l'avait empêché de donner à son embarcation une plus grande largeur. Malheureusement, dit un écrivain, cette navigation a un grave inconvénient, et qui s'opposera toujours à son développement, c'est d'effrayer les chevaux près desquels on passe, ou d'abord les voitures qui traversent inopinément le chemin que l'on suit. — Shuldham, un jour, accosta avec une telle violence la charrette d'une paysanne, que celle-ci alla rouler dans le fossé qui bordait la route, ce qui provoqua chez les paysans des environs une véritable émeute. Ils déclarèrent la guerre au chariot, et l'attaquèrent avec des pierres qui criblèrent ses voiles... Un autre inconvénient est l'impossibilité de disposer à son gré de la force motrice, et l'obligation d'attendre le vent favorable ; et cet inconvénient est d'autant plus grave ici que les routes changent fréquemment de direction, et qu'il est impossible d'y courir des bordées.

Voilà, certes, des objections très-sérieuses ; mais sur la côte de Soulac-les-Bains, tout obstacle disparaît : pas de chevaux, partant pas de charrettes, pas de fossés, pas de galets, pas d'étroitesse ; en revanche une plage unie, dure comme un parquet, une plage large à marée basse de plus d'un kilomètre, et longue de vingt lieues, si l'on veut. Tout concourait à me donner l'idée d'imiter, non pas les Chinois, mais bien le prince d'Orange et le commandant Shuldham. Cette idée s'est réalisée cette semaine. J'ai donc construit, à titre d'essai, c'est-à-dire le plus économiquement possible, un chariot-volant, je lui ai donné six pieds de longueur sur un mètre de largeur et vingt centimètres de hauteur ; à l'arrivée, en guise de roue, se trouve un baril cerclé en fer, traversé par un essieu, dont les extrémités s'emmanchent à deux bras qui correspondent, sous la caisse, à un pivot qui vient au-dessus de cette dernière, lequel est muni, à sa partie supérieure, d'un bâtonnet semblable à ceux des vélocipèdes ; cet appa-

reil sert de gouvernail. — Passons au gréement. Il se compose d'un mât long de quatre mètres, solidement fixé à sa base, et maintenu en outre par quatre haubans de gros fils de fer ; il supporte, sur quatre mètres, une voile mesurant trois mètres soixante-quinze centimètres. — Je passe quelques détails très-importants cependant, mais qu'il est inutile de rapporter ici.

Mardi dernier, 7 du courant, devant une vingtaine de Bordelais et Bordelaises, Médoquins et Médoquines, j'ai procédé à ma seconde expérimentation. Il faisait bonne brise de N.-E., beau temps. Nous sommes montés trois dans la *machine* (n'ai-je pas eu la cruauté d'y refuser une gentille dame) ; nous avons hissé la voile, et... nous sommes partis comme si le diable nous emportait ! Nous allions assurément aussi et peut-être plus vite qu'un cheval lancé au grand trot. C'était un véritable plaisir que de se sentir enlevés de cette façon, probablement unique en France ; moi-même tenais le timon, et j'assure que le véhicule hermaphrodite obéissait admirablement au moindre mouvement... Après un parcours d'environ un kilomètre, nous baissâmes la voile et nous attendîmes nos spectateurs qui avait tâché de nous suivre au pas de course, mais que nous avions distancés de plus d'une longueur de *tête* (!). — Voici donc un point acquis, résolu ; on peut parfaitement se servir, sur notre plage, de chariot-volant ou à voile, pour se promener. — Je n'ai pas encore essayé de louvoyer, ma machine étant trop peu conditionnée pour cela ; mais que quelques sportsmen viennent à mon aide, je ferai construire un char assez grand pour contenir huit ou dix personnes, et je réponds maintenant du succès, que le vent soit arrière ou debout. L'espace ne manque pas ici pour tirer des bordées.

P. Oscar Rivière,
Employé au Télégraphe.

Soulac-les-Bains, ce 18 Juin 1870.

(Figaro Bordelais).

SPORT

Courses de Langon

Prix des Haras impériaux, 400 fr.; — *Prix du Conseil général de la Gironde,* 250 fr. (au trot monté).

1er Prix, 450 fr.; — 2e Prix, 200 fr.; — 3e Prix, doublera son entrée.

Pour chevaux et juments de 3, 4 et 5 ans, de toute race, à l'exclusion du pur sang, nés dans le département de la Gironde, et issus d'étalons de l'administration des Haras, ou de ceux autorisés ou approuvés.

Entrée : 10 fr.; — Distance : 3,200 mètres environ (4 tours).

Prix des Chemins de fer du Midi, 500 fr. (au trot monté); — 1er Prix, 400 fr.; — 2e Prix, 100 fr.; — 3e Prix, doublera son entrée.

Pour chevaux et juments de tout âge et de toute provenance, ne dépassant pas 1 mètre 47 de taille.

Entrée : 10 fr.; — Distance, 4,000 mètres environ (5 tours).

Grand prix de la Société Hippique, 2,700 fr. (au trot monté.)

1er Prix, 2,000 fr., — 2e Prix, 400 fr.; — 3e Prix, 200 fr. — 4e Prix, 100 fr.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de tout âge et de toute provenance.

Tout cheval ayant gagné un prix de 1,000 fr. portera 4 kilog. de surcharge, un prix de plus de 1,000 fr., 6 kilog.

Entrée : 100 fr.; — Distance : 6,400 mètres environ (8 tours), à parcourir dans le délai de 13 minutes.

Prix de la Société Hippique, 300 fr. (au galop).

1er Prix, 200 fr.; — 2e Prix, 100 fr.; — 3e Prix, doublera son entrée.

Pour chevaux de tout âge et de toute provenance ne dépassant pas 1 mètre 42 de taille.

Entrée : 10 fr. — Distance : 2,400 mètres environ (3 tours). — 2 chevaux partant ou pas de Course.

Prix de la ville de Langon, 300 fr. *et de la Société Hippique,* 500 fr. (au trot monté.)

1er Prix, 600 fr.; — 2e Prix, 200; — 3e Prix, doublera son entrée.

Pour chevaux et juments de tout âge et de toute provenance.

Tout cheval ayant gagné un prix de 1,000 fr. 4 kilog. de surcharge ; un prix de plus de 1,000 fr., 6 kilog.

Entrée : 30 fr.; — Distance : 5,600 mètres environ (7 tours), à parcourir dans le délai de 12 minutes.

Le cheval ayant gagné un prix de 1,000 francs, sur l'Hippodrome de Langon, sera exclu de cette Course.

Course de Haies, 1,000 fr.

1er Prix, 800 fr.; — 2e Prix, 200 fr.; — 3e Prix, doublera son entrée.

Pour chevaux de tout âge et de toute provenance.

Poids commun : 70 kilog.; — Entrée : 50 fr.; — Distance : 2,400 mètres environ. (3 tours.) — 9 haies à franchir.

Bordeaux. — Imprimerie centrale A. de Lauefranque, rue Permentade, 28-45.

UN HOMME PRESCRIT

(Suite)

DÉPART DE LOUIS XVII POUR LA FRANCE

» Aussitôt après le décès de mon noble défenseur, on mit les scellés sur tous ses papiers, et on confia son cabinet à M. Lauriscus, qui devait occuper sa place provisoirement. Il avait connu toutes mes affaires, ayant été attaché au cabinet de l'ancien commissaire de justice. C'était un bien brave homme, et il me promit qu'il allait continuer la suite de mes réclamations. Quatre semaines plus tard, et sans que j'eusse pu obtenir la remise d'aucun des documents qui m'appartenaient, il mourut subitement. Tous les papiers de M. Petzold furent saisis, et jusqu'à ce jour je n'ai pu retrouver ceux que je lui avais confiés.

. . . . . .

. . . . . .

» Sur ces entrefaites, un nouvel abus de pouvoir avait été délibéré contre moi; et quand on voulut le mettre à exécution, je fuyais loin de la Prusse. Peu de temps auparavant, je venais de tenter une dernière fois de faire parvenir encore une lettre à Charles X. Toujours d'accord avec mes sentiments d'honneur et d'attachement pour ma famille, j'engageais mon oncle à venir en Prusse, à l'effet de se réconcilier avec moi. Que ma sœur fasse connaître cette lettre, si elle l'ose; c'est à elle que je l'adressais. Je l'informais que je connaissais les projets de la duchesse de Berry, qui se trouvait en ce moment dans la Vendée. Je manifestais mon étonnement et mes craintes de la sécurité dans laquelle

vivait Son Altesse Royale, la sachant pertinemment entourée de traîtres et d'individus qui n'attendaient que le moment favorable pour la livrer à ses ennemis.

» Comme j'aurais dû m'y attendre, ma lettre resta sans réponse; mais une main inconnue m'écrivit de Berlin : Que Sa Majesté le roi de Prusse, par le conseil de ses ministres, avait donné l'ordre de me faire arrêter et de me déposer dans une forteresse; que je n'avais que le temps de me sauver. Je suivis sans balancer ce bienveillant conseil, et c'est alors que je suis parti pour la France dans les derniers jours du mois de juillet 1832. Il était temps que je prisse la fuite, car le bourgmestre, dans la semaine de mon départ, se présenta à mon domicile, et questionna beaucoup ma femme pour savoir où j'étais, et quand je reviendrais; il lui montra un papier important, disait-il, qu'il ne devait remettre qu'à moi. Son désappointement fut grand, en apprenant que je n'étais plus à Crossen. »

Nous ne suivrons pas le Dauphin dans sa fuite. Nous dirons seulement qu'elle se fit dans les conditions les plus pénibles : il voyageait à pied faute d'argent, marchant la nuit pour échapper aux poursuites de la police prussienne qui l'eût arrêté, et de la police française qui l'eût empêché de franchir la frontière. Cependant son énergie, sa constance triomphèrent des divers obstacles qu'il rencontra sur sa route, et il atteignit enfin le but de son voyage. Il pensait que ses infortunes allaient cesser en touchant le sol français; ses illusions ne tardèrent pas à s'évanouir.

. . . . . .

« Arrivé à Strasbourg, je partis pour Nantes, où je devais être mis en rapport avec la duchesse de Berry. On m'y avait donné un rendez-vous. Le premier accueil que me firent les Français fut une trahison. Lorsque je me trouvai à l'endroit désigné, je fus aussitôt entouré par des individus qui me

reconduisirent mystérieusement au bureau des diligences, et en payant ma place, me firent immédiatement repartir pour Strasbourg. La police exerçait alors une grande surveillance à l'égard des voyageurs, et je n'avais point de papiers que je pusse montrer sans me compromettre. Aux portes de la ville de Strasbourg, au moment où l'on révisait les passeports, je réfléchissais en moi-même comment je pourrais me tirer d'embarras, quand un individu que je ne connais pas me remit secrètement un permis de séjour, qui, en me laissant mon incognito, satisfit aux exigences des autorités. Je crus qu'il était prudent de me retirer momentanément en Suisse, d'où j'écrivis à la duchesse de Berry, en adressant ma lettre à quelqu'un que je savais attaché à la personne de Son Altesse Royale. Je la prévenais de se défier de son entourage. Le billet suivant m'annonça que mes lettres étaient parvenues à leur destination :

« Vous recevrez une réponse de Mme la duchesse elle-même d'ici à douze jours. C... »

« Cet écrit me porte à croire que si, ultérieurement, la digne épouse du féal duc de Berry ne s'est pas occupée de moi, c'est qu'elle aura été égarée sur mon compte par les traîtres qui s'emparent de la confiance des princes pour en faire des instruments de leurs calculs ambitieux. Il est constant qu'à l'époque du soulèvement de la Vendée, la mère du duc de Bordeaux m'était dévouée, car, indépendamment de l'écrit qu'elle m'a fait remettre, on m'a assuré que, quelqu'un lui ayant parlé de mon existence, elle lui répondit ces nobles paroles :

» Si Louis XVII existe, qu'il paraisse, le moment est favorable; je me bats pour la légitimité, et je serai fière que mon fils soit le premier aide de camp de son roi.

» Mais ces bonnes dispositions de la princesse ne convenaient pas à ceux qui, ennemis de l'héritier légitime du trône, spéculaient sur la royauté de Henri V. A son insu, sans doute, on m'empêcha d'arriver jusqu'à elle; et trahie elle-même, elle fut arrêtée avant l'expiration du délai qu'elle m'avait fixé pour me transmettre personnellement ses loyales

intentions. J'attendais à Genève la réponse promise, quand, victime encore des intrigues de mes persécuteurs, je fus sommé par le chef du gouvernement du canton, M. Cramer, d'en sortir dans les vingt-quatre heures. J'allai à Berne, où je sollicitai la protection de M. le comte de Bombelle, ambassadeur d'Autriche. Je le priai de se charger d'une lettre que j'adressais, à Prague, à la duchesse d'Augoulême. Non-seulement ce ministre me reçut avec bienveillance, de plus il expédia ma lettre à Vienne, en me donnant l'assurance qu'elle parviendrait à Prague. Peu de temps après, la police de Berne me fit arrêter, et grâce à l'intervention de l'ambassadeur, dont je n'ai eu qu'à me louer, mon arrestation ne dura que six heures. Un nommé Legeard, chez qui je logeais à Berne, m'apprit confidentiellement que, tandis que j'étais détenu, une voiture avait été disposée pour me conduire sur la frontière de France ; je ne pus me soustraire à la persécution qu'en m'éloignant de la Suisse pour me rendre, sous un autre nom, à Paris, où j'arrivai le 26 mai 1833. Je ne veux pas oublier de mentionner que des Suisses m'ont soutenu dans mes malheurs, pendant mon court séjour au milieu d'eux, quoique ne me connaissant pas. Je dois à la générosité de plusieurs d'entre eux d'avoir pu entrer en France, et la traverser sans danger. Peuple hospitalier, reçois donc ici les témoignages de ma reconnaissance. Tu ne fus point complice des intrigues de la politique qui m'ont chassé de chez toi; et si j'avais pu faire un appel à tes anciens souvenirs de fidélité à la monarchie légitime de France, en te découvrant mon origine, je suis convaincu que ton vieux patriotisme eût protégé nos droits et ma liberté. Le peu de bien que tu m'as fait ne sortira point de ma mémoire; et je me rappellerai toujours la pauvre servante, qui veilla jour et nuit près de mon lit, lorsque, étant à Berne, j'y suis tombé malade, épuisé de fatigue et de chagrin. »

Ici s'arrêtent les mémoires du Dauphin. Quelque temps après son arrivée en France, il connut le comte Gruau de La Barre, qui devint aussitôt son conseiller intime et qui

continue, à l'heure qu'il est, ce noble rôle auprès de ses enfants. Cet héroïque défenseur des droits de l'orphelin du Temple, le seul des légitimistes d'aujourd'hui qui ait voulu rester fidèle aux principes que défendirent les Cadoudal, les Charette, les Stofflet, et leurs intrépides Vendéens, a raconté, dans les *Intrigues dévoilées*, les trahisons qui accueillirent le prince dès son arrivée à Paris, les tracasseries dont il fut l'objet de la part d'une police ombrageuse, les déceptions, les déboires qui lui arrivèrent de toute part, les lâchetés, les apostasies de la plupart de ses partisans qui le quittèrent dès qu'ils virent son étoile pâlir, enfin son expulsion de la France au moment où les tribunaux, sommés par lui de reconnaître ses droits de citoyen français, allaient être forcés de proclamer sa qualité de prince. C'est l'éternelle répétition de ce mot célèbre qu'un Brenn Gaulois jeta il y a quelque vingt siècles aux vaincus et s'allia : *Vœ victis!* Malheur aux vaincus!

Nous allons esquisser rapidement les principaux faits contenus dans le récit de M. de La Barre pour compléter l'histoire du Dauphin et raconter avec quelques détails la phase la plus curieuse et en même temps la plus instructive de son existence.

A. D'ASSIER.

LES SCIENCES POSITIVES

Dans un de nos précédents articles, nous avons parlé du baron du Potet et de Madame Robin de Müller à propos du magnétisme, nous allons étudier aujourd'hui cette science à fond.

Mais, tout d'abord, disons un mot de la chiromancie et de la phrénologie, professées à Paris par M. Desbarrolles, et à Bordeaux par M. Charles Girard, qui a déjà acquis une belle réputation dans l'Amérique du Sud, et qui, nous l'espérons, sera consacrée ici par un magnifique succès.

Laissez-moi vous le présenter.

Je l'avais à peine entrevu au cabinet de la rédaction, et je lui avais promis une visite.

Je cherchai le numéro 45 de la rue de Condillac, et je vins frapper à la porte du premier étage.

Une voix, modestement timbrée, me cria : Entrez.

M. Charles Girard était à son bureau; car c'est un travailleur.

Entouré de quelques livres, de ses cahiers et de sa correspondance, il étudie, pense et se livre immédiatement après à ses calculs.

Sa figure, profondément mélancolique, inspire de la sympathie.

Son front est protubérant, sillonné de rides minces, brisées, qui dénotent la ténacité des souffrances et les luttes poignantes des silencieux désespoirs.

Mais au feu dévorant des veilles laborieuses, la pensée de l'homme s'est agrandie, sa puissance morale a triomphé de toutes les défaillances, et de la créature passive d'autrefois, il ne reste plus qu'une intelligence en progrès.

Aimant le merveilleux, doué d'une imagination très-vive,

bien jeune encore, il voulut découvrir les mystères de la destinée.

Il était évident pour lui que ces lignes multiples qui arabesquent notre main n'étaient pas seulement un bizarre ornement, mais au contraire une énigme que bien des savants, avant lui, avaient essayé de déchiffrer. Il apprit tout ce qu'on avait dit et écrit sur la chiromancie et la phrénologie, et sentant bien qu'il y avait encore quelque chose de mieux à faire, à son tour, il se mit à l'œuvre avec une infatigable ardeur. Mais, malgré ses persévérants efforts, M. Girard, n'ayant pu pénétrer dans les arcanes de cette science, s'en est prudemment tenu au livre de son vénéré maître.

Sa curiosité, il est vrai, est prodigieusement en éveil; mais c'est tout.

Il est dans l'attente fiévreuse de la résolution de ce problème qui, nous le supposons avec certitude, atrophiera d'autres cerveaux et conduira fatalement quelques malheureux à la Morgue.

M. Desbarolles veut faire de la chiromancie une science positive, très-bien; quelles en sont, alors, les données, les formules et les conclusions ? Elles ne sont pas trouvées.

Donc, pas plus que M. Desbarrolles, M. Charles Girard n'affirme absolument rien.

Par exemple, il croit avec conviction, et on le remarque sans peine; car sa foi est indestructible. Subjugué par les étonnantes révélations qu'il avait obtenues, son enthousiasme a pris des proportions de lyrisme. En dépit de notre scepticisme, nous avouons que, entre les protubérances de la tête et les lignes de la main, il peut exister une certaine anologie de tendances et de similitudes. Et, en effet, nous savons parfaitement, sans avoir lu le livre de M. Desbarolles, que les lignes de la main, capricieuses et mobiles, et semblables en tout au développement des monts cervicaux, tantôt s'effacent et tantôt s'accusent nettement avec une évidence manifeste.

Comment s'expliquer de pareils faits ? En vertu de l'axiôme qu'il n'y a pas d'effet sans cause, les chiromanciens ont

donc raison de chercher le lien mystérieux qui agrège l'une à l'autre ces deux parties du corps connexes, cela va sans dire. C'est de la physiologie transcendantale, soit ; et à ce titre, il est impossible de ne plus envisager la chiromancie comme appartenant au spiritualisme le plus élevé.

Mais qu'on la définisse hardiment ; sachons, enfin, ce que c'est.

Il n'en est pas de même du magnétisme.

L'absorption de l'être par l'être, c'est-à-dire la puissance dominatrice de certaines organisations privilégiées sur des natures moins bien douées, est un fait irrécusable dès la plus haute antiquité.

L'habile diplomatie des prêtres d'Eleusis en Grèce, les prédictions des brahmanes dans l'Inde, les prophéties des sybilles, la sorcellerie et la magie du moyen-âge, le magnétisme de nos jours, ne sont qu'une seule et même science sous des noms différents. Les effluves magnétiques sont si bien ressenties par tout le monde en général, que répéter cette vérité, c'est dire une banalité.

Quel est le principe du magnétisme ?

Le fluide.

Mais le fluide variant selon le tempérament, il importe considérablement que, quelle que soit la personne qui possède cette immense puissance, l'on connaisse les formules scientifiques à l'aide desquelles on peut la diriger.

Il faut savoir, forcément, un peu d'anatomie et de pathologie, surtout si, d'aventure, on est appelé à exercer une magnétisation médicale. L'étude de la physiologie aussi est indispensable, car le sujet que l'on traite doit être dosé en raison de la délicatesse de ses nerfs ou de sa force physique. La physiologie est une si précieuse conquête de notre époque, qu'il faudra, quoi qu'on en dise, en revenir toujours là, toutes les fois que l'on voudra faire un pas en avant dans le monde des idées.

Elle est non-seulement la corrélation des faits psychologiques, la logique des passions et des caractères, mais aussi

la synthèse radicale des observations et des appréciations soit matérielles ou morales.

Continuant la thèse développée par M. le baron du Potet, Mme Robin de Müller, dont la réputation grandit tous les jours, appliquant au magnétisme toutes les investigations de la physiologie, a pu obtenir du sommeil somnambulique, seule chose contestable, des révélations extrêmement curieuses.

Il ne faut pas se dissimuler que, dans l'exercice de la puissance de la volonté sur l'organisme d'un sujet, bien des difficultés sont à vaincre, et bien des expériences à recommencer.

Nonobstant les influences atmosphériques, qui jouent un très-grand rôle, il faut procéder avec un tact parfait à la propulsion du fluide, opération très-délicate, car du plus ou moins d'intensité des effluves dépend toujours la lucidité du somnambule.

Pour en arriver à ce degré d'intuition, il faut être doué de l'exquise sensibilité de la femme, car elle seule sait si bien s'identifier avec toutes les délicatesses de nos sentiments. Le premier venu, par exemple, pourra être un excellent fluidiste, eu égard à la richesse de son sang et à sa force musculaire, mais il ne sera pas magnétiseur.

Dès qu'elle est tombée dans le sommeil somnambulique, la créature devient inerte, sa pensée est éteinte, tout son être est paralysé, elle appartient exclusivement à son dominateur.

On comprend aisément qu'il faille actionner avec des ménagements infinis.

La science vous apprend ces ménagements, il est vrai, mais, pour les exercer, il faut préalablement une longue et intelligente pratique.

Et cela se conçoit, du reste.

Plus le sujet est atteint de sensibilité, plus sa lumière intérieure sera merveilleuse, et plus également il est difficile de le magnétiser.

Une simple brutalité broie les nerfs à outrance, et alors,

pour rétablir l'équilibre, il en coûte des efforts inouis et toujours une légère altération de la lumière.

La puissante volonté de Mme Robin de Muller, admirablement bien servie par une solide instruction, est vraiment extraordinaire, et très-peu d'hommes seraient capables de la rivaliser.

Passionnée pour cette science, dont elle fait la principale occupation de sa vie, et tant elle est absorbée par l'étude physiologique de son sujet, elle dédaigne les risibles mensonges des arlequins du métier, pour conquérir une noble place au soleil de la célébrité.

Comme tous les enfants de l'Allemagne, sa rêveuse patrie, elle aime tout ce qui élève le cœur et la pensée, c'est-à-dire les travaux de l'esprit et les méditations solitaires, nuitamment accomplis au feu d'une lampe qui s'éteint avec le jour.

Dans ce Paris immense, où tout le monde s'ignore, où le génie, parfois, meurt de faim, où l'on se moque souvent du talent, où il faut savoir attendre son jour et son heure, je vous le prédis, Madame, vous qui êtes à l'abri du besoin, vous deviendrez populaire un jour, parce que vous le méritez et parce que vous le voulez.

Le Secrétaire de la Rédaction,

L. Rozès.

Lettre de M. Jules Guyot sur le vinage des vins.

Sur l'importante question du vinage des vins qui se débat à l'Académie de médecine, l'éminent docteur Jules Guyot, qui est sans contredit la plus haute autorité œnologique de notre pays, vient d'adresser à M. Amédée Latour une lettre remarquable que nous allons reproduire presque en entier pour l'instruction et le plaisir de nos lecteurs :

« Dans tout le cours de mes études, sous les Gay-Lussac, les Thénard, les Dumas et les Bouchardat, que vous appelez sur le terrain avec tant de raison, j'ai appris que *tous les produits végétaux et animaux, amenés à l'état de pureté et de stabilité chimiques, étaient impropres à l'alimentation.* J'ai appris que, surtout en chimie organique, *là où l'analyse demeurait impuissante, les phénomènes vitaux s'affirmaient encore, et plus que jamais, par l'évidence des effets différents dans l'identité de la composition chimique.* Telle est la différence entre un corps *vivant* et le même corps *mort* que la chimie ne peut constater. La vie échappe entièrement aux réactifs chimiques. Aussi, toutes les tentatives des chimistes les plus savants et les plus habiles pour faire des êtres vivants et des aliments vitaux, tentatives que tout le monde médical a pu suivre comme moi avec intérêt, depuis quarante ans, ont-elles confirmé ces deux grandes vérités. La chimie n'a pu produire jusqu'ici aucun aliment solide ou liquide qui pût être accepté dans la pratique et par la science hygiénique, non-seulement comme salutaire, mais encore comme innocent pour la santé. Le lait des nourrissons, le pain sans farine, les bouillons à la gélatine, les vinaigres de bois, et d'autres inventions de la plus subtile chimie, ont dû être repoussés de l'alimentation humaine. Voilà positivement

l'état de la science et la vérité médicale, devant laquelle les chimistes, les vétérinaires et les industriels doivent s'arrêter.

» Les vins ou alcools rectifiés sont des boissons plus dangereuses encore que les bouillons à la gélatine chimique; la notoriété de leur insalubrité est plus généralement établie, et quand l'Academie voudra répéter, sur l'emploi des alcools pour les vins, les expériences faites sur l'emploi de la gélatine dans les bouillons, leur action délétère ne demandera pas quatre ans pour être évidente. Dès mon enfance, passée dans un vignoble à vins communs, et, durant deux années au plus, j'ai toujours entendu dire : Ne buvez pas de ces vins étrangers au pays; ils sont lourds à l'estomac et à la tête; ils sont relevés par des trois-six. J'ai vu la bourgeoisie emporter ses petits vins purs pour passer un mois à Paris, parce que la plupart des provinciaux en revenaient malades par les vins qu'ils étaient forcés d'y boire. J'ai éprouvé plus tard, par moi, les bons effets des vins purs les plus désagréables au goût et les plus médiocres, et les funestes effets des vins remontés par les alcools. J'ai passé cinq mois en Angleterre en quatre voyages séparés par de longs intervalles, et jamais, ni mes amis ni moi, n'avons pu nous désaltérer avec les meilleurs vins du pays; nous aurions payé volontiers 10 fr. la bouteille un vin pur d'Argenteuil et même de Suresnes.

» Mais c'est en étudiant les vignes et les vins de 71 départements que j'ai pu constater combien les vignerons et les propriétaires faisaient de différence entre leurs vins de consommation directe et les vins de commerce, et combien ils redoutaient l'alcool dans leurs vins pour leur propre usage. Je n'ai pas trouvé un seul vignoble à vins riches ou pauvres, de première, de moyenne ou de dernière qualité, où l'on souffrît que les vins de famille fussent alcoolisés, et où l'on ne me fît remarquer cet avantage. Sur ma demande d'explication sur l'alcoolisation des vins de vente, la réponse était partout la même : le commerce l'exige; il ne nous achèterait pas nos vins purs, qui sont pourtant bien meilleurs, bien plus nourrissants, bien plus coulants.

» Il y a, en effet, des petits vins très-salutaires à boire la première année, mais qui tournent à la seconde; il y en a qui ne vivent pas plus de deux ans; d'autres ont leur maximum de qualité à la troisième, d'autre à la quatrième. Pour le Médoc, il faut cinq à six ans; pour l'Ermitage, dix à quinze. L'observation montre partout le vin vivant et travaillant sans cesse en lui-même jusqu'à sa mort. C'est cette vie, cette mobilité de ses molécules qui fait sa qualité alimentaire : tout ce qui arrête cette vie, tout ce qui fixe cette mobilité, détruit les qualités du vin. C'est précisément ce que fait l'alcool : il ne conserve point la vie des vins qui ne doivent vivre qu'un an, deux ans, trois ans ou quatre ans. Il la tue, il fixe le vin et le transforme en une marchandise malfaisante, mais incorruptible. C'est tout ce que demande la spéculation, c'est tout ce qu'il faut à l'étude chimique, qui ne trouve jamais la vie au fond de ses creusets. Mais cela ne suffit point à l'existence humaine, et ne peut suffire à la médecine, qui en est la protectrice. Son expérience et sa science positives de la vie, qui savent deviner, voir et respecter, ne peuvent se mettre à la remorque de la myopie chimique.

L'Académie de médecine ne consentira jamais, sous la pression de la chimie et de la spéculation, à trancher, au profit d'une industrie née d'hier, une question pleine de dangers ou tout au moins de doutes, en décernant un certificat d'innocence à cette industrie, alors qu'elle menace à la fois la santé et la richesse nationale. »

(Cosmos.)

REVUE LITTÉRAIRE

Aujourd'hui que toutes les amères critiques et toutes les louanges exagérées ont été dites, nous allons jeter un regard rétrospectif sur cette brillante réputation de Lamartine, le poète aux doux accents.

Il était né poète et, bien certainement, un grand poète. Je l'admire sans réserve dans les beaux vers qu'il nous a chantés, mais je change radicalement d'opinion si je l'étudie dans sa vie politique.

Il a rhythmé tout ce qu'il a vu, pensé ou écrit, parce que sa nature impressionnable à l'excès, avide d'émotions et de jouissances infinies, n'a jamais été rassasiée. Pendant un quart de siècle, il enivra d'harmonie le cœur des femmes qui, par reconnaissance de ce suave enchantement, lui dressèrent le piédestal d'une immense grandeur. Il avait hâte de devenir un tribun. Il brigua le mandat de député et l'obtint. Ses premiers discours, — les meilleurs, sans conteste, de tous ceux qu'il a prononcés, — ne furent point écoutés.

Lamartine, aux yeux de ses collègues, était toujours l'homme fidèle à la monarchie bourbonienne, le poète qui avait épithalamé le duc de Bordeaux. On le considérait purement et simplement comme un habile rhéteur, comme un excellent ciseleur de phrases, mais c'était tout.

Préservé du découragement par son ambition, il laissait passer, sans les prendre au sérieux, toutes ces attaques passionnées, ayant foi en lui, ne doutant pas un seul instant qu'il serait appelé à jouer un grand rôle.

Il avait ouvert son salon aux membres de l'opposition du gouvernement de Juillet, et, chose bien naturelle chez Lamartine et qui achève de le faire connaître, à côté de Pagès, de

l'Ariège, par exemple, venait s'asseoir je ne sais plus quel prince, duc ou marquis. Il se savait admirablement doué d'étonnantes facultés, et toute sa vie, de ces mêmes facultés, il s'en servit uniquement comme moyen de séduction.

Ayant le jet abondant, l'inspiration spontanée, la voix sonore et bien timbrée, il aimait à parler. Il aimait, par-dessus tout, à s'écouter, à recueillir dans son oreille l'harmonie qu'il versait à son public, et à suivre au vol la variété des impressions qu'il produisait.

S'il plaisait aux artistes, qu'il émerveillait par les scintillements de sa pensée, en revanche, il était parfaitement deviné par le peuple, qui se trompe rarement, lui, dans ses opinions ou dans ses jugements. En 48, lorsque Lamartine, en juin, essaya de haranguer la foule qui se portait en masse à l'Assemblée, il fut violemment arraché de sa tribune improvisée, et on lui cracha brutalement ces paroles : « Assez de blague comme çà. » *(historique).*

A l'heure des joies saintes de l'amour, des tristesses du lendemain et des amertumes de la veille, je relis l'auteur de *Graziella*, de *Jocelyn* et des *Méditations*.

Mais, après avoir feuilleté ces admirables improvisations, si j'égare ma main, soit sur l'*Histoire des Girondins*, soit sur celle des *Constituants*, il m'est impossible de voir en lui celui qu'il a cherché à être : le Tacite français.

De la Révolution, cette idée grande et forte, il en a pris tout juste le grandiose qui charmait son imagination, qu'il a arabesqué à sa fantaisie, et il a intitulé cela histoire.

Malgré toutes les fanfares de son éloquence, malgré toute la beauté de son style, non, ce n'est pas de l'histoire.

S'il a excellé à dépeindre les personnages qu'il a mis en scène, il a mal défini leur caractère, pas du tout leurs passions vraies, et à l'avenant la période révolutionnaire proprement dite.

Mais il n'en reste pas moins un très-grand écrivain et ce sera une des hontes de notre époque d'avoir refusé une obole à son malheur.

STAHL.

FABRICATION DES CAPSULES MÉTALLIQUES

Dans un département où la culture de la vigne tient une si large place et forme un élément si puissant de la richesse nationale, l'étude de toutes les industries qui se rattachent au commerce des vins doit certainement présenter un très-vif intérêt. A ce titre, nos lecteurs nous sauront gré, je l'espère, de leur donner quelques détails sur la fabrication des capsules qui servent à coiffer avec tant de propreté, d'élégance et de coquetterie, les bouteilles où sont renfermés les excellents vins de la Gironde.

Deux métaux, le plomb et l'étain servent à cet usage ; ils entrent en saumons de première qualité à l'usine, et sont coulés, au sortir d'un fourneau, dans une *lingotière*.

Ces petits lingots, déjà réduits à l'épaisseur de deux doigts environ, sont encore amincis au moyen d'un gros laminoir.

Ainsi aplaties, les feuilles de métal sont ensuite passées à un autre laminoir, plus petit, qui les étire sans changer la largeur des bandes, — largeur calculée sur le diamètre et la hauteur que devront avoir les capsules.

Ces bandes sont formées d'une feuille de plomb, placée entre deux feuilles d'étain pur.

On obtient, de la sorte, de véritables rubans, qui sont enroulés sur de grandes bobines, et portés à la machine représentée par le dessin du *Bordelais*.

Cette machine, — fort ingénieuse et d'une grande simplicité, — se compose d'une série verticale de poinçons parallèles, dont le premier découpe un rond à l'emporte-pièce, à chaque coup frappé sur le ruban métallique, au fur et à mesure que la bobine se déroule.

Une femme, perchée sur une chaise haute attenante à la machine, reçoit le rond ainsi découpé, et le soumet à l'action

d'un second poinçon, qui commence à donner au métal la forme cylindrique. La capsule descend ensuite, d'elle-même, successivement d'un poinçon à l'autre, le long de petites rigoles, jusqu'au moment où, après avoir reçu toutes les façons nécessaires, elle sort du dernier poinçon avec sa forme définitive, et arrive toute fabriquée dans un récipient placé au bas de la machine.

Un ouvrier est chargé de voir si la capsule, en sortant d'un poinçon, se présente bien au poinçon suivant, et de rectifier, au besoin, avec la main, le travail que la rigole exécute mécaniquement.

Deux personnes, un homme et une femme, suffisent donc à diriger et à surveiller l'intéressante machine, qui a fonctionné, sous nos yeux, avec une précision admirable et une vitesse capable de fabriquer quarante mille capsules par jour !

Une fois les capsules formées, un enfant les emboîte les unes dans les autres, de manière à ce qu'on puisse en réunir le plus grand nombre possible dans un espace donné.

Le produit ainsi manufacturé est quelquefois expédié sans passer par d'autres opérations. C'est ce qu'on appelle les *capsules blanches*, c'est-à-dire de la même couleur que le métal employé. *Argentées*, elles valent un franc de plus par mille.

Généralement les capsules sont *coloriées*. Cette opération est faite par des femmes, appelées *colorieuses*, et qui, à l'aide d'un petit pinceau, appliquent des vernis à l'esprit de vin, — et par conséquent, très-siccatifs, — sur les capsules mises en mouvement par des tours.

Quand elles ont reçu la couleur voulue, — bleue, jaune, verte ou tout autre, suivant le goût du client, — les capsules sont mises sur des planchettes et portées au séchoir.

Reste l'opération du *timbrage*, qui consiste à donner à la tête de la capsule, au moyen d'un fort balancier, l'empreinte d'un cachet de fantaisie ou du timbre d'une maison de commerce.

L'usine dont nous venons de décrire, au courant de la

plume, les procédés de fabrication, est en plein Bordeaux, rue Pomme-d'Or, n° 11, à deux pas de la rue Notre-Dame. Elle est dirigée par M. Blanchard, qui a bien voulu nous en faire les honneurs et nous donner toutes les explications qui nous étaient indispensables pour notre instruction personnelle... et celle de nos lecteurs.

L'usine de M. Blanchard produit des capsules, — blanches, argentées, coloriées et armoriées, suivant la demande des consommateurs, — pour le bouchage des bouteilles de vins et de liqueurs, des pots de moutarde, des flacons de fruits et de conserves de toute sorte.

Ayant à visiter un établissement de ce genre, c'est celui-là que nous avons choisi, parce qu'il nous avait été signalé, par les hommes spéciaux, comme réunissant le double avantage de la perfection des produits et de la modicité du prix de revient.

Une visite, faite avec le plus grand soin, nous démontra, en effet, qu'il devait en être ainsi. Installée sur un pied grandiose, l'usine Blanchard est mue par une machine de 30 à 40 chevaux, sans compter les autres moteurs spéciaux, dont chacun met en mouvement une machine semblable à celle qu'a dessinée M. Charles Lallemand, et devant laquelle nous sommes restés en admiration, pendant des heures entières, ravis d'avoir pu, même sur une question de détail, acquérir des connaissances qui nous étaient absolument étrangères, comme, assurément, à la plupart des lecteurs du *Bordelais*, et, peut-être même, à bon nombre de négociants en vins de notre chère Gironde.

(Le Bordelais.)

LES PYRÉNÉES ET LE VALLON D'AULUS.

L'immense barrière de granit qui ferme, au Nord, la Péninsule Ibérique et garantit nos campagnes méridionales des vents brûlants de l'Espagne, est une des chaînes les plus remarquables qu'on puisse citer, tant pour la grandeur du paysage que pour la physionomie de ses antiques populations. Dès les âges les plus reculés, nous voyons ces montagnards défendre leur indépendance en hommes qui en connaissent le prix; résistant tour à tour aux légions romaines, aux hordes musulmanes, aux armées franques, ils ne cèdent que devant l'irrésistible ascendant des idées et de la civilisation; leurs défilés abondent en traditions héroïques : le saut d'Annibal, la source du grand César, la brêche de Rolland témoignent de l'impression que laissa à leur mémoire leur lutte contre l'envahisseur. Ce sont autant de souvenirs obscurcis par la légende, mais dans lesquels l'historien sait puiser de précieux matériaux pour reconstituer la France des siècles passés.

Quand après les invasions commençait une ère de repos, on voyait les malades et les oisifs des riches cités de l'Aquitaine venir demander la santé ou le repos aux sources bienfaisantes et aux ombrages de ces hautes vallées. Les nombreux débris de constructions romaines que l'on rencontre aux abords des stations thermales les plus renommées disent assez que les maîtres des Gaules savaient apprécier autant que nous l'air salubre de ces gorges, le pittoresque de leurs cascades et l'efficacité de leurs eaux. Ces thermes de marbre, ces opulentes villas emportées par le courant des dévastations barbares, oubliées pendant les longues guerres et pirateries du moyen-âge, se relèvent aujourd'hui plus splendides qu'à

aucune époque. Le paysage n'a rien perdu de son aspect grandiose; mais où rencontrer le montagnard des anciens jours, avec ses fières allures, son costume de pâtre et sa sauvagerie primitive? Deux peuplades, reléguées aux extrémités de la chaîne, attirent seules l'attention du voyageur; à l'Ouest, le Basque, c'est-à-dire l'Espagnol ancien, l'Ibère, que ne purent jamais atteindre les légions des proconsuls; à l'Est, l'Espagnol moderne, le Catalan.

Partout ailleurs, au contact des gens de la plaine ou des malades qui fréquentent les établissements des bains, on retrouve la langue, la tenue et toutes les habitudes de nos grandes villes : Bigorre, Luchon, Eaux-Bonnes, Saint-Sauveur, Cauterets ne sont aujourd'hui que des succursales de Paris ou de Bordeaux ; si la classe inférieure conserve encore l'idiome national, elle se cache de l'étranger comme honteuse d'une vieillerie qu'on n'ose avouer. Quant à l'antique race pyrénéenne proprement dite, préparée à l'unité française par la triple couche celtique, latine, germanique qui forme comme l'alluvion de notre sol, elle est réduite à quelques débris perdus dans les vallées les plus reculées de la chaîne centrale. L'escarpement de ces gorges, placées en dehors de toute voie de communication, isole tellement ces pauvres gens, que leur existence n'est pas même soupçonnée. Pour que l'attention des savants, ou la curiosité des touristes fût éveillée, il faudrait qu'un de ces vallons, se suffisant à lui-même, ignoré en quelque sorte de ses voisins, se révélât tout-à-coup, comme au siècle dernier, la vallée de Chamounix, par la beauté de ses sites ou par la découverte d'une source d'eau minérale. Quelque étrange que paraisse ce rêve, il vient pourtant de se réaliser. Une de ces terres vierges, possédant encore sa population primitive, a été aperçue à l'extrémité orientale de l'ancienne province de Couseran (1), dans une des hautes gorges que forment les contreforts du Mont-Vallier.

(1) Le Couseran, aujourd'hui arrondissement de Saint-Girons, forme, avec l'ancien comté de Foix, le département de l'Ariége.

Le Mont-Vallier, un des pivots de la chaîne pyrénéenne, se trouve comme placé en sentinelle sur la route la plus directe de Toulouse en Espagne. Le voyageur qui suit cette direction voit d'abord, des plaines du Languedoc, sa tête neigeuse se détachant à l'horizon, au-dessus des dentelures de la crête, bientôt de légères ondulations se montrent à la surface du sol ; aux approches du Mas-d'Azil, ces rides, devenues des collines, laissent voir deux puissantes couches de calcaire qui marchent parallèlement dans la direction de l'Ouest. Au fond coule une petite rivière dont le cours paisible ne fait guère soupçonner que, quelques lieues plus haut, elle présente toutes les allures tumultueuses d'un gave ; la gorge, un moment élargie, pour faire place au bourg, se resserre de nouveau, tandis que les murailles de rochers se dressent à pic ; bientôt les deux masses se réunissent et barrent le chemin. Tout-à-coup, à un détour de la route, la montagne s'ouvre en un gouffre immense d'où s'échappe la rivière ; c'est ce maigre filet d'eau qui, au dire de certains géologues (1), accumulé en lac de l'autre côté de la colline, mina sourdement la roche pendant des siècles, et, en entraînant un jour la base du poids de son volume, s'ouvrit ainsi passage. Ce tunnel, long de 500 mètres, subjugue l'esprit par la hardiesse des voûtes, qui s'élèvent et s'élargissent dans des proportions gigantesques à mesure qu'on s'avance vers l'autre issue ; l'eau miroite par intervalles et fait entendre à travers son lit de roches comme un grondement sourd ; on dirait des gémissements lugubres s'échappant des entrailles de la caverne. Un énorme pilier, qu'on croirait taillé de la main d'un Titan, pour soutenir le poids de la montagne, se dresse non loin de l'entrée obscure, et forme deux arcades dont les vagues contours se dessinent dans la demi-clarté de l'intérieur. La lumière, ainsi divisée, se mêle en quelque sorte aux grandes

(1) Nous ne croyons pas devoir adopter cette manière de voir. La netteté des voûtes et l'existence des grottes latérales semblent indiquer au contraire que la galerie principale existait avant l'arrivée des eaux, et que celles-ci n'ont eu qu'à déblayer le sol. En outre, dans l'hypothèse d'un *diluvium*, on ne s'explique guère pourquoi ce pilier n'a pas été emporté.

ombres de la voûte, et, tantôt absorbée, tantôt réfléchie par les diverses parties de l'édifice, produit un effet grandiose et fantastique. Des enfoncements sombres sur le bord du chemin indiquent autant de grottes. Ces cavités ont eu des destinées singulières ; aux premiers âges du monde, elles servirent d'habitation aux races pyrénéennes, comme le témoignent encore les silex travaillés qui gisent pêle-mêle avec les têtes d'ours des cavernes et les bois de renne ; il y a trois siècles, les Réformés y cherchèrent un refuge, et la tradition veut qu'ils y aient soutenu un siége contre les catholiques ; des restes de murs, qu'on voit encore dans l'intérieur, témoignent en effet de quelque résolution désespérée. Plus tard, on y détroussait les voyageurs ; maints cadavres sont tombés à l'ombre du pilier. Aujourd'hui, les ingénieurs ont utilisé la galerie principale pour construire la route, abandonnant les grottes latérales à des myriades de chauves-souris, dont une odeur forte révèle la présence, et qui, suspendues en grappes aux parois du roc, semblent autant de stalactites enfumées ; cette voûte, jetée par la main de la nature, comme pour inaugurer solennellement l'entrée de l'immense chaîne, peut être citée comme une des merveilles des Pyrénées.

A quelque distance de là, à Saint-Girons, où aboutissent les hautes vallées du Couseran, tout annonce qu'on va entrer au cœur même de la montagne; la physionomie des habitants s'accentue; les croupes verdoyantes se montrent à l'horizon, le chemin s'enfonce dans les gorges; la rivière prend peu à peu les allures du gave; les hêtres, les sapins s'étagent jusqu'à la crête de granit; celle-ci se profile au loin et agrandit de plus en plus ses formes monstrueuses; bientôt apparaît le géant de cette partie de la chaîne, le Mont-Vallier. Deux déchirures immenses, marquées par deux ombres gigantesques, semblent ajouter à la majesté du colosse; les villages qui s'étendent aux pieds de ses contreforts sont peu riches, peu connus, et, il faut aussi l'avouer, peu dignes de l'être. Mais un d'eux, Aulus, à l'extrême limite du Couseran, a déjà sa place marquée au Panthéon des célébrités pyrénéennes, et pourrait bien un jour, grâce aux propriétés mer-

veilleuses de ses sources, disputer à Bigorre et à Luchon le sceptre que ces deux villes se partagent aujourd'hui. Ces eaux possèdent, en effet, au plus haut degré, l'avantage de raffermir les organisations débiles ou affaiblies, de réveiller, de galvaniser, en quelque sorte, l'énergie vitale; ce résultat, qui n'exclut nullement les effets des eaux sulfureuses des grands centres de l'Ouest, semble caractériser les sources minérales qu'on a découvertes, depuis quelques années, dans le voisinage du Mont-Vallier. L'eau, agréable à boire, sans odeur, sans arrière-goût métallique, n'aurait inspiré aucune répugnance, si un dépôt fortement ocreux n'eût coloré la masse du liquide. De là une aversion instinctive pour ces eaux jaunâtres et l'ignorance séculaire des habitants sur leur vertu curative. Que de générations de malades se sont éteintes dédaignant le remède qui leur aurait rendu la vigueur!

Une circonstance fortuite devait amener cette découverte. On se rappelle qu'en 1823, des postes de soldats de toutes armes furent échelonnés, sous le nom un peu prétentieux de cordon *sanitaire*, le long des Pyrénées. Un détachement du 4e de ligne, cantonné à Aulus, était commandé par un jeune lieutenant qui, à la suite de maladies rebelles et mal conduites, se trouvait dans un état presque désespéré ; se promenant un jour dans le vallon qui s'étend au pied du bourg, à la place où s'élève aujourd'hui la buvette, il rencontra, perdue dans les ajoncs, une source d'assez mauvaise apparence; une traînée rougeâtre marquait le lit du ruisseau; des pellicules irisées se montraient par intervalles à la surface et venaient flotter entre les herbes. Une population de grenouilles, de crapauds et de salamandres, attirée par la douce température du liquide, hantait seule ces eaux dont les paysans n'osaient approcher, ni pour laver leurs mains, ni pour désaltérer leurs bestiaux. Pour un observateur attentif, qui a quelque habitude des régions thermales, ce sont là les caractères des sources minérales. Le lieutenant ne s'y trompa point; il voulut essayer cette boisson et but quatre ou cinq verres de suite, au grand désespoir de ceux qui l'entouraient. Bientôt un travail intérieur l'avertit que ses prévi-

sions étaient justes; le lendemain, il agrandit le lit du ruisseau en guise de baignoire, et mena si bien bains et boissons que, en moins d'un mois, il était revenu à la vie et à l'embonpoint. Cette nouvelle, répandue aussitôt parmi les officiers et les chirurgiens de l'armée, commença la réputation d'Aulus. Aujourd'hui encore, on compte nombre de militaires en retraite envoyés là par les majors des régiments ou d'après les conseils de leurs camarades. Par une coïncidence singulière, le propriétaire de la source, qui venait d'opérer une cure si merveilleuse, se trouvait lui-même atteint de douleurs, qui le forçaient chaque saison à courir les thermes éloignés, et qui ne disparurent que lorsqu'il eut essayé de ses propres eaux.

Cependant, les premières années, on ne vit guère arriver que quelques rares visiteurs des environs. L'inertie des habitants, le délabrement du village, la méfiance des étrangers, tout concourait à éloigner la clientèle. » On avait peine à croire, dit le docteur Borde-Pagès, dans un rapport au préfet de l'Ariége, que cette eau, jusque-là regardée comme malsaine, eût des vertus curatives. » Peu à peu, les yeux s'ouvrant à l'évidence, le Conseil général vota des fonds pour la création d'un inspecteur; c'est depuis cette époque que commence, à proprement parler, la prospérité de l'établissement. A l'heure qu'il est, les guérisons de cas désespérés s'y sont tellement multipliées, qu'on y voit quelquefois des malades venus de pays étrangers. La statistique de 1865 porte à 1,900 le chiffre des visiteurs.

Mais ce n'est pas seulement à l'efficacité de ses eaux qu'il convient d'attribuer un tel succès; Aulus possède, par sa position, son paysage et les sites qui l'entourent, toutes les conditions qui concourent à fonder une ville de bains de premier ordre : gaves impétueux, précipices à pic, encaissements de montagnes, grottes, forêts ombreuses, lacs, neiges éternelles se mêlent, se superposent, comme pour concentrer dans un coin de la chaîne les beautés les plus sauvages et les plus pittoresques des Pyrénées. Où trouver un vallon aux allures plus riantes, au cadre plus sévère et plus majestueux?

Le gave qui le traverse dans toute sa longueur descend en cascades des hautes cimes de l'Est et s'enfonce dans les gorges du couchant ; au moment où il quitte la vallée, les montagnes se resserrent, et l'une d'elles, se dressant tout-à-coup au Sud, comme un fantôme immense, découpé, la nuit, sur le ciel, une ligne d'une grandeur saisissante. Aux belles matinées du solstice, on aperçoit, avant l'aube, les pitons aigus de la crête illuminés au loin des clartés du jour, tandis que le soleil ne paraît pas encore et que les vapeurs du gave flottent incertaines jusqu'au bas des collines ; même spectacle, le soir, aux premières heures du crépuscule, quand les ondes descendent dans la gorge ; parfois l'arc-en-ciel se montre au passage des derniers rayons, à travers ces régions brumeuses. Le cirque de granit se profile à l'horizon, autour de l'arche gigantesque, et donne au phénomène un relief d'une sérénité indescriptible.

Les alentours peuvent également le disputer pour la variété des paysages avec les sites les plus en renom. Est-il, dans toute la chaîne, des crêtes mieux découpées pour l'œil, des forêts plus fraîches, plus épaisses que celles qui couronnent les contreforts du sud ! Que dire du lac d'Aoubé, perdu au milieu des neiges, et dont les bords n'ont jamais été foulés que par l'ours et l'Izard, seuls habitants de ces solitudes ! Les bruits sourds, qui semblent partir du plus profond de ses eaux noires, et qui ne sont probablement que l'écho des orages des environs, inspirent aux paysans qui se hasardent dans ces parages une sorte de terreur superstitieuse. Le ruisseau qui s'échappe en bondissant apparaît au loin comme une traînée capricieuse d'écume qui sillonne les croupes vertes des collines étagées en amphithéâtre au-dessus du vallon.

Citons surtout la cascade de l'Ars, une des plus belles des Pyrénées. Un sentier d'accès facile conduit jusqu'au pied de l'escarpement ; le gave descendu des lacs et des glaciers des hautes cimes arrive au sommet de la crête serré, rapide, et d'un bond s'élance au bas de la montagne : on dirait une immense colonne de cristal tournoyant sur elle-même et prête

à se briser dans l'abîme. A quelque distance du sol, une des assises du roc s'avance au devant de la chûte et fait jaillir des myriades de petits filets argentés qui semblent jouer sur la surface de l'immense plate-forme. L'eau brusquement arrêtée hésite un moment comme pour reprendre haleine, puis retombe en nappe splendide dans le lit que les siècles lui ont creusé dans le schiste. Le choc de ces masses ébranle l'air et vous donne comme le vertige ; une poussière humide fouette votre visage, tandis que le gave reprenant sa course s'échappe plein de soubresauts et d'écume à travers les rochers qui jonchent le pied de la cascade et disparaît au fond du val.

Si la journée n'est pas trop avancée, escaladez la montagne ; un spectacle non moins grandiose vous dédommagera de vos fatigues. Jamais site plus sauvage que cet encaissement de roches grisâtres qui se pressent et se tordent comme dans des convulsions d'une agonie terrible ; on dirait la charpente entr'ouverte d'un Titan foudroyé. Trois ou quatre petits lacs étagés aux diverses hauteurs reflètent dans leurs eaux noires les nuages qui courent dans l'espace et les glaciers accrochés aux flancs de la muraille de granit ; le vent qui s'engouffre dans ces précipices les remplit d'harmonies sinistres. Cependant le jour reparaît au sommet de la crête à travers une brèche gigantesque taillée dans le roc ; on arrive au pont, de nouvelles gorges s'offrent à la vue, mais colorées cette fois par le ciel incomparable de la Catalogne. A droite, au plus lointain de l'horizon, une ligne azurée dessine la sombre masse des monts Maudits.

A. D'ASSIER.

(A continuer.)

LE CHATEAU DE CRAMPAGNA

Ce n'est jamais sans une profonde émotion que je songe à cette belle et poétique Ariège, la terre classique des grands souvenirs historiques.

Sur ce vieux sol de granit, où la liberté des montagnards fut, de tout temps, une sainte chose, où l'on respire encore de nos jours, malgré la torpeur de l'Empire, l'air pur de l'indépendance, on rencontre fréquemment, fièrement bâti sur un roc, la silhouette d'un donjon féodal.

A quelques kilomètres de Foix, et à deux pas de Saint-Jean-de-Verges, — dont l'humble chapelle rappelle l'acte de soumission de Roger-Bernard II, surnommé le Grand, ce fameux comte de Foix qui combattit si vaillamment pour la cause des Albigeois, — se dresse, au milieu d'une délicieuse vallée, le château de Crampagna.

Son architecture ogivale le classe, sans nul doute, dans cette période du XIVe siècle où le comté se couvrit de fortifications, pour se défendre contre les sauvages tueries religieuses.

Un chemin étroit, rocailleux, dessiné en spirale, conduit sur un plateau sur lequel est assis ce glorieux géant du moyen-âge.

L'Ariége coule à ses pieds.

Le panorama qui se déroule sous les yeux est splendide.

Les alentours, d'abord, tachetés de bosquets, de prairies et de champs de blé, puis le caquetage de cette petite rivière aux flots argentés, au milieu de laquelle on remarque la plus charmante miniature d'îlot que l'on puisse rêver; puis les masses grisâtres du mont Saint-Sauveur sur la droite; et puis encore, au loin, un horizon vaste, profond, infini, mer de nuages et de prismes étincelants, où s'estom-

pent ces ondulations pyrénéennes, que l'on l'aime tant à admirer.

Comme toutes les antiques maisons seigneuriales, le château de Crampagna a bien le véritable air d'un nid d'aigles.

Durant les révolutions du XVIe siècle, sentinelle avancée du puissant château-fort de Foix, il supporta les premières attaques des fanatiques, fut pris et repris maintes fois, et, malgré ses revers, sut rester debout. Le temps seul peut le détruire..

Hélas ! il le morsure déjà de sa dent rongeuse, dévastatrice, car ses murs se lézardent et de regrettables débris jonchent le sol.

A l'aspect de cette poussière des siècles, qui raconte éloquemment les grands faits de nos pères, on se sent pris d'une immense tristesse de cette ruine et de cette décadence.

Du jour où il a cessé d'appartenir à cette race de gentilshommes qui voyaient une partie de leur honneur attaché à chaque pierre, date l'époque de son abandon.

Sa légende chevaleresque mérite d'être connue, la voici : Le château de Crampagna avait alors pour seigneur et maître M. d'Assier.

C'était sous le règne de Louis XV, ce royal propriétaire du Parc-aux-Cerfs.

Pendant un été où la sécheresse avait été extraordinaire, il faisait réparer une aile qui menaçait de s'écrouler.

Faute d'eau, les maçons avaient abandonné leur besogne.

Pourquoi ne travaille-t-on pas ? demanda le vieux gentilhomme à son majordome.

— Parce qu'il n'y a pas d'eau.

— La plaisante raison, par ma foi !

— Que l'on aille me chercher sur le champ tous ces drôles.

— Or ça, vous autres, leur dit-il, puisque vous ne savez pas travailler sans eau, eh bien ! descendez dans les caves,

prenez mes barriques et gâchez votre mortier avec mon vin.

Cela fut fait ainsi.

De nos jours, il n'y a guère que les touristes qui aillent faire un pèlerinage au château, on préfère s'arrêter dans cette maison blanche, aux volets verts, si coquette et si hospitalière, qui est au bas du château, et l'on a bien raison.

Ici, c'est la vie, le bruit, le mouvement; ce sont des usines.

Tout cela est curieux à visiter, car ça prouve au moins l'intelligence de celui qui a su inaugurer les progrès de la science dans l'Ariège.

J'ai passé, l'année dernière, une après-midi dans ce charmant endroit, et de ce frais paysage, si poétique, je me souviens et me souviendrai toujours.

L. R.

SPORT

CERCLE DES RÉGATES DE BORDEAUX

Compte-Rendu de la Course à la voile du 3 juillet 1870

Vingt-deux bateaux en ligne au départ. — Distance : 26 milles environ.

GRANDE SÉRIE (au-dessous de 11 mètres).

Premier : *Vent-de-bout*, à M. Danflou, en 3 heures 46 minutes ; — Deuxième : *Papillon*, à M. Demay, en 3 heures 49 minutes 9 secondes.

PETITE SÉRIE (3e classe).

Première : *Héléna*, à M. Denau, en 3 heures 54 minutes 48 secondes ; — Deuxième : *Bengali*, à M. Tastet, de Libourne, en 4 heures 1 minute 55 secondes.

PETITE SÉRIE (1re et 2e classe).

Premier : *Amélie*, à M. Pol, de Cadillac, en 4 heures 58 secondes ; — Deuxième : *Butterfly*, à MM. Limouzin et Lavidalie, en 4 heures 7 minutes 30 secondes.

PRIX D'HONNEUR.

Vent-de-bout, à M. Danflou.

EPHÉMÉRIDES BORDELAISES

Du premier semestre 1870.

Janvier 18. — Faible tremblement de terre pendant la nuit. Mort d'Aurélien de Sèze, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats.

Janvier 21. — De nombreuses couronnes sont déposées aux pieds de la statue de Louis XVI au Jardin-de-la-Mairie.

Janvier 30. — Création du journal la *Province*.

Février 2. — M. Bourlon de Rouvre est nommé préfet par décret du 31 janvier en remplacement de M. de Bouville.

Février 17. — Entrée en fonctions de M. Bourlon de Rouvre, préfet de la Gironde.

Par décret du 12 février, les églises d'Arès et de Saint-Ferdinand d'Arcachon sont érigées en succursales.

Février 23. — Première promenade, à Bordeaux, du cheval gras destiné à la nourriture.

Mars 18. — L'épidémie de la variole fait de nombreuses victimes à Bordeaux, et la vaccination par les génisses a une grande vogue.

Mars 24. — Exposition de peinture de la Société des Amis des Arts.

Les Francs-Maçons ouvrent, pour la première fois, en France des conférences où ils admettent les profanes. (La loge des Amis-Réunis donne cet exemple).

Avril 2. — Les bois de justice et la maison du Bourreau, situés rue du Rocher, ont failli être incendiés.

Avril 2. — Bernard Mauvoisin, peintre d'histoire, né à Bordeaux, meurt à Boulogne-sur-Seine. Il fut grand prix en 1862.

Avril 25. — Proclamation de l'Empereur pour le plébiscite.

Mai 8. — Vote du plébiscite, votes nombreux, calme parfait.

La caserne Saint-Raphaël a été évacuée à cause de l'épidémie variolique, les soldats casernés à Langon et les varioleux de l'hôpital transférés à Pellegrin.

Mai 20. — Exposition de la race canine aux Quinconces.

Juin 2. — Exposition de la Société d'horticulture.

Juin 11 et 12. — Elections partielles de membres du Conseil général et d'arrondissement.

Juin 18 et 19. — Continuation des mêmes élections pour les candidats non élus.

Juin 21. — Des prières publiques sont ordonnées pour demander la pluie.

REMARQUES

Depuis le 4 mars 1870, il n'y a eu de pluie à Bordeaux que le 30 avril et le 12 mai, pendant moins de demi-heure, et le 16 mai, pendant la journée. Cette sécheresse extraordinaire a développé considérablement l'épidémie de la variole.

J'ai observé que, pendant cette épidémie, les mouches et les oisons étaient très-rares; depuis le 21 juin, on les voit reparaître.

Un grand nombre de personnes se sont fait vacciner et revacciner, et dans le seul hôpital des protestants, situé rue Laroche, plus de 5,300 vaccinations ont eu lieu, à l'aide du vaccin de génisse.

Un nombre considérable d'hectares de Landes ont été la proie des flammes, dans le Bordelais et le Bazadais; les uns attribuent ces incendies à la sécheresse, d'autres à la malveillance.

E. Laporte,
83, rue Laroche.

Bordeaux. — Imprimerie centrale A. de Lanefranque, rue Permentade, 23-25.

UN HOMME PRESCRIT

(Suite)

ARRIVÉE DE LOUIS XVII A PARIS; IL EST RECONNU PAR LES ANCIENS SERVITEURS DE LOUIS XVI.

Le Dauphin, en arrivant à Paris, alla se loger à l'hôtel d'Orléans, rue d'Orléans, 13. Son premier soin fut d'écrire à M. Albouys, de Cahors, qui, ainsi que nous l'avons raconté précédemment, avait été informé de son existence par le commissaire de justice de Crossen, M. Petzold. Il le prévenait de sa résidence en France, lui donnait son adresse à l'hôtel d'Orléans, en le priant de venir à son aide, soit directement, soit par des lettres d'introduction auprès de quelques personnes de Paris, afin qu'il pût se faire reconnaître par les vieux serviteurs de l'ancienne Cour de France, s'il en existait encore. M. Albouys ne pouvant croire que le Dauphin eût si précipitamment quitté la Prusse, et craignant que ce ne fût un piége qu'on lui tendait, au lieu d'une réponse favorable, lui transmit une lettre pour M. Gisquet. Ce procédé assez bizarre qu'on ne peut s'expliquer que comme l'effet d'une erreur de jugement, ne provenait, du reste, d'aucune mauvaise intention, car M. Albouys, fort honnête homme, écrivait en même temps à sa belle-sœur, à Paris, qu'il avait lieu de croire que le fils de Louis XVI était à l'hôtel d'Orléans, et il l'engageait, après s'être assuré du fait, à rendre au Prince tous les services que reclamait sa position. Lui-même, peu de temps après, se dévoua courageusement à la défense de ses droits. Le Dauphin fut très-étonné quand, s'informant de la demeure de M. Gisquet, il apprit que c'était le Préfet de police. On conçoit bien que la lettre ne fut pas remise. C'était au mois de juin de l'année 1833.

A cette époque, le service des Postes était loin de se faire avec la rapidité d'aujourd'hui. Il fallut plusieurs semaines avant que la belle-sœur de M. Albouys fût instruite de ce qui se passait et pût retrouver le Dauphin. Les semaines étaient autant de siècles pour l'infortuné Prince, qui, faute de ressources, avait dû quitter l'hôtel d'Orléans et était allé se loger dans une mauvaise auberge, rue Ménilmontant, 17. Ce fut dans cet obscur réduit qu'il reçut enfin la visite, si vivement attendue, de la belle-sœur de M. Albouys, accompagnée de son mari et de M. Letor. C'est alors qu'il apprit l'existence de Mme de Rambaud, de M. et de Mme Marco de Saint-Hilaire, qui, tous les trois, avaient connu le Dauphin avant son emprisonnement au Temple, et au service duquel avait été attachée Mme de Rambaud, depuis le jour de sa naissance jusqu'au 10 août 1792. Il commanda qu'on les informât aussitôt de sa présence, et bénit mille fois l'avénement de ce jour heureux qui lui laissait entrevoir un avenir meilleur, par les moyens qu'il aurait de se faire reconnaître. Mme Albouys, dévouée aux principes de la légitimité et disposée favorablement en faveur du prétendant, par les renseignements que lui avait donnés son beau-frère de Cahors, paya les dépenses du Prince et l'emmena chez elle immédiatement. Le Prince, en quittant la maison de Ménilmontant, laissait à ses hôtes un gage précieux de sa présence au milieu d'eux, dont ils apprécièrent bientôt toute la valeur, quand, le revoyant, il se fit connaître à ces braves gens : c'était une pendule en bois qu'il avait réparée. La maîtresse du logis n'a jamais voulu la vendre.

Dès que le Dauphin se vit en sécurité sous les auspices d'une famille française, à l'abri de toute inquiétude sur ses moyens d'existence, il ne songea plus qu'à se mettre en rapport avec les personnages qui, par leur fréquentation de la Cour de Louis XVI, ne pouvaient devenir les dupes d'une intrigue. Son attente ne fut pas trompée; voici comment eurent lieu les premières reconnaissances.

Le bruit se répandit bientôt, dans le cercle des habitués de la maison de Mme Albouys, qu'elle y donnait l'hospitalité au

fils de Louis XVI. Plusieurs personnes virent l'étranger mystérieux et furent frappées de la franchise, de la simplicité de son langage, de sa conversation saisissante d'intérêt par des communications relatives à la famille royale. Évidemment pour tous, cet homme n'était pas né prussien ; il avait habité la France autrefois et connu la Cour de Versailles. M. Ferdinand Geoffroy, ancien secrétaire de la maison des pages de Charles X, alors gardien des Archives de la préfecture des Deux-Sèvres, et résidant à Niort, se trouvait à Paris. Informé des particularités que nous venons de raconter, il se rend chez Mme Albouys, se fait présenter au personnage, et dans un court entretien, vivement émotionné de la physionomie, du ton, des manières de son interlocuteur, ne peut se défendre d'un trouble indéfinissable, du sentiment de respect qu'impose la dignité des souffrances surhumaines dont on a l'auguste victime devant soi. Au sortir de l'entrevue, M. Geoffroy s'empresse d'aller à Versailles raconter à M. et à Mme de Saint-Hilaire la démarche qu'il a faite; il en communique les détails avec enthousiasme, et les invite à voir aussi le prétendant pour l'interroger, afin de fixer eux-mêmes le jugement qu'on doit en porter. M. de Saint-Hilaire avait été anciennement huissier de la Chambre de Louis XVI, et son épouse attachée au service de Mme Victoire, tante du roi. Ils répondent à M. Geoffroy : « Qu'ils ne regardent pas comme impossible l'existence de Louis XVII, ils sont certains qu'il n'est pas mort au Temple; mais ils se refusent à l'examiner les premiers sur des données aussi vagues, sachant d'ailleurs qu'il y a dans ce moment à Paris un agent des partis politiques parfaitement renseigné, *l'imposteur Richemont,* qui, soutenu dans son rôle de faux Dauphin par une puissance occulte, dit des choses extraordinaires et fait beaucoup de dupes. Le nouveau débarqué, ajoutent-ils, peut être encore un fourbe que la malveillance met en avant pour égarer l'opinion; pourtant, il ne faut pas le rejeter sans examen, d'autant plus que les faux Dauphins ne sauraient être que les antagonistes du véritable, manifesté quelque part. Mme de Rambaud habite Paris, elle n'a pas quitté l'Enfant Royal depuis le jour

de sa naissance jusqu'à celui de son emprisonnement; mieux que personne, à même de démasquer le plus habile intrigant, nul n'est capable de lui en faire accroire; allez l'instruire de ce qui se passe; tâchez de la décider à voir avec vous le prétendant; sa conduite dans cette affaire sera le régulateur de la nôtre. »

Mme de Saint-Hilaire remit en même temps à M. Geoffroy une lettre d'introduction auprès de Mme de Rambaud.

Cette dame ne croyait pas à l'existence du Dauphin. La demande de M. Geoffroy fut accueillie d'abord par un refus positif. Mais comme, dans une question d'identité du fils de Louis XVI, elle devenait un témoin de rigueur, dont les antécédents rendraient le jugement infaillible; qu'elle avait toujours conservé, pour la famille royale, un respect de vénération et un attachement invariable, après un moment de réflexion, elle comprit facilement que, pour l'honneur même des Bourbons, ses devoirs lui commandaient d'intervenir, au début de cette grave affaire, à l'effet de déconcerter les menées du mensonge, si c'était une intrigue, et dans la supposition contraire, de contribuer par son témoignage à la reconnaissance de la vérité et au triomphe de la justice. En conséquence, recueillant fidèlement ses anciens souvenirs de l'enfance du Dauphin, se munissant encore d'un petit habit de soie bleue, que le Royal Enfant n'avait jamais porté qu'une fois, à Versailles, dans une circonstance toute particulière, et qu'elle conservait religieusement en mémoire du fils de ses augustes maîtres, elle se rendit avec M. Geoffroy chez Mme Albouys. Naundorff s'offrit à eux sans affectation, avec cet air noble et digne, imposant, qui partout, malgré lui, et même dans ses déguisements obligés, trahissait, aux yeux de tous, son origine royale. La première impression, de part et d'autre, fut comme une reconnaissance d'âmes qui se retrouvent en présence après une longue séparation. L'expérience a démontré bien des fois que, par une perception instinctive, sans reconnaître de prime-abord une personne totalement oubliée, on éprouve pour elle, en la revoyant, une sorte d'attraction ou de répulsion, suivant la nature des rap-

ports antérieurs. Mme de Rambaud, muette d'émotion, se croyait sous l'empire d'un rêve, en voyant devant elle un personnage qui lui représentait celui qui aurait dû être le Dauphin devenu homme, car il est des traits individuels que l'âge n'altère point, surtout aux yeux des personnes qui ont pris soin de notre enfance. Il avait, de plus, beaucoup de Marie-Antoinette et lui rappelait Louis XVI d'une manière frappante par la physionomie, l'expression du regard, la pose, la cambrure, les mouvements du corps, par un ensemble enfin de ces habitudes de famille qui se transmettent avec le sang. Ce ne pouvait pas être là un jeu de la nature dans tant de circonstances variées; tous ces rapports d'analogie avec les Bourbons prouvaient une origine royale. Mme de Rambaud cependant combattit ces préventions favorables, pour ne former son jugement que sur des éléments de conviction qui ne pussent pas la décevoir. Le Prince lui parla tout couramment d'elle, des dames de la Cour qu'il avait vues le plus fréquemment, de Louis XVI, de Marie-Antoinette, de Mme Élisabeth, de la duchesse d'Angoulême, des comtes de Provence et d'Artois, des princesses leurs épouses, rapportant une foule de détails que les auteurs de Mémoires et les historiens n'ont pu connaître ni par conséquent raconter. Étourdie de tant de précision, Mme de Rambaud lui adressa mille questions auxquelles il répondit sans hésiter. L'incrédule était terrassée, mais là ne s'arrêta pas son investigation rigoureuse. Elle avait le souvenir des signes que le Dauphin portait sur son corps; elle les retrouva sur le personnage.

Si, comme je ne puis plus en douter, lui dit-elle, vous êtes le Dauphin, vous devez avoir des marques d'inoculation sur les deux bras.

— Je l'ignore, repartit le Prince.

— En effet, vous ne pouvez pas le savoir, parce que vous étiez bien jeune, et que, par ordre de la reine, l'opération se fit pendant votre sommeil.

Le Prince se dépouilla aussitôt de son habit, et son ancienne femme de chambre reconnut aux deux bras les cicatrices dont elle avait donné auparavant l'exacte description. Elle

lui présenta enfin le petit habit bleu; et pour faire un dernier appel à ses souvenirs, lui demanda s'il se rappelait à quelle occasion il l'avait porté *aux Tuileries*.

— Je ne l'ai jamais porté qu'une seule fois, *à Versailles*, lui répondit le Prince, tel jour et dans telle circonstance; même je me souviens qu'il était fort étroit, et qu'il me gênait dans mes mouvements.

Mme de Rambaud, stupéfaite d'une réponse si précise, confirma par acclamation l exactitude de toutes ces particularités, et tomba palpitante d'émotion aux pieds de son royal maître.

A une démonstration d'identité si irrésistible, si concluante, la raison la plus difficile n'avait rien à objecter. Aussi tous les témoins de cette entrevue ne virent plus dans cet étranger que le fils véritable de Louis XVI. Il fut dès lors entouré de la haute vénération qu'inspiraient la majesté d'une si grande infortune et le descendant de tant de rois. Des larmes d'attendrissement scellèrent cette touchante reconnaissance, et le Prince, en retrouvant une seconde mère, se persuada un instant qu'il n'aurait plus à en verser que de bonheur et de joie. Espoir trompeur! douce illusion d'une belle âme et d'un cœur aimant ! Elles furent aussi fugitives que la pensée qui les avait fait naître; car elles lui cachaient l'affreuse réalité d'un nouvel Océan de douleurs. L'Orphelin n'en avait pas fini avec les crimes de la terre. La mesure des amertumes de sa vie n'était pas encore assez comble; elles le conduiraient au tombeau; ses cendres reposeraient loin de son ingrate patrie ; et le calice de ses souffrances, trop plein pour qu'il pût le vider entièrement, deviendrait le seul héritage des petits-fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Ceux qui avaient abandonné Louis XVI n'avaient pas lieu de se réjouir de la réapparition du Dauphin. Tous les déserteurs de la cause royale légitime, tous les réfugiés de Coblentz s'étaient créé de nouvelles idoles aux pieds desquelles ils portaient leur encens. Les fils élevés dans les principes de leurs pères, composaient la nouvelle France, dont la génération royaliste, formée pour le duc de Bordeaux, avait adopté des allures

politiques qu'elle ne changerait pas, ne voyant aucune chance d'avantages possibles à s'attacher au duc de Normandie, que les Cabinets de l'Europe proscrivaient. L'infortuné Dauphin apparaissant au milieu de ce monde froidement individuel, auteur de tous ses maux, avec la seule escorte de ses malheurs, trouverait, dans leur source même, la principale cause de la désaffection générale. Il devait bientôt entendre vomir contre lui l'outrage et la diffamation. Par une servile complaisance envers la Duchesse d'Angoulême, par un sordide calcul d'intérêt, par une pitoyable comédie de sentiments et l'abus scandaleux des mots : honneur, loyauté, religion, on allait immoler le frère pour couvrir la dureté de cœur de la sœur. Les nobles salons du faubourg Saint-Germain, qui s'étaient ouverts, en 1812, devant le régicide Fouché, seraient fermés au fils de Louis XVI. Le monde légitimiste aurait la lâcheté de dire *que l'existence de l'Orphelin du Temple était un malheur; que c'était un homme prescrit;* qu'il avait été décidé, dans leurs conciliabules, qu'on ne s'occuperait pas de cette affaire, *si ce n'est pour en arrêter la marche;* qu'il fallait, avant tout, sauver l'honneur de la duchesse d'Angoulême, que de trop graves raisons s'opposaient à ce qu'on le reconnût, et qu'on s'en remettait à Dieu du soin de faire connaître la vérité; comme si la vérité ne s'était pas fait jour d'une manière éclatante par la reconnaissance de Mme de Rambaud et par une foule d'autres tout aussi concluantes que nous allons raconter.

M. Geoffroy et Mme de Rambaud allèrent annoncer l'heureuse nouvelle à M. et à Mme Marco de Saint-Hilaire, qui prirent jour pour une entrevue avec le Dauphin. Mme de Rambaud le conduisit chez eux. Ces derniers, sans se préoccuper du puissant témoignage de l'ancienne femme de chambre du Dauphin, ne voulurent devoir qu'à leur propre investigation la certitude de la vérité. On doit reconnaître qu'ils étaient on ne peut plus compétents tous deux pour porter une décision inattaquable. L'horloger de Spandau subit donc impitoyablement une seconde épreuve. Les moyens d'examen de ce nouvel aréopage, sorte de cours d'appel se constituant pour ré-

former ou confirmer la sentence déjà rendue, furent les mêmes que ceux du premier tribunal, et le résultat aussi éclatant.

La vérité reçut dès lors une sanction définitive; car trois témoins, pleinement désintéressés dans la question, d'une probité irréprochable, se défiant pour ainsi dire l'un de l'autre, en garde contre leur propre jugement, après avoir envisagé le même fait sous toutes ses faces, arrivant, par des causes personnelles à chacun, à une même conclusion au sujet d'un personnage qui se présente à eux avec toutes les chances possibles de défaveur, pour le proclamer fils de Louis XVI; c'est là de l'évidence, s'il en fut jamais pour l'honnête homme. Il faut convenir qu'une reconnaissance aussi imposante, confirmée ensuite par trois ans d'observation et de rapports journaliers avec le personnage et accrue de tant d'autres, comme nous le verrons bientôt, peut défier l'analyse la plus méticuleuse et ne saurait être niée que par les gens qui ont intérêt à fermer systématiquement les yeux.

Mesdames de Rambaud et de Saint-Hilaire, qui s'étaient retirées du grand monde et vivaient étrangères aux agitations de la politique, embrassèrent avec orgueil toutes les conséquences du rôle que leur imposait l'autorité de leur caractère, dans la mission de proclamer la vérité méconnue. Par respect pour la famille royale déchue et par déférence pour le Prince, leur première démarche fut d'informer la duchesse d'Angoulême de l'existence de son frère. Toutes deux écrivirent à la fille de Louis XVI une lettre peu digne de fixer son attention, quoiqu'elle n'en eût certainement pas besoin, pour se convaincre du fait qu'elles attestaient. Pour ne laisser aux incrédules aucun prétexte de dénégation, nous transcrivons ici les témoignages authentiques des trois reconnaissances que nous venons de raconter.

Attestation de Mme de RAMBAUD.

« Dans le cas où je viendrais à mourir avant la reconnaissance du Prince, fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette, je

crois devoir affirmer ici par serment devant Dieu et devant les hommes que j'ai retrouvé, le 17 août 1833, Monseigneur, duc de Normandie, auquel j'eus l'honneur d'être attachée depuis le jour de sa naissance jusqu'au 10 août 1792; et comme il était de mon devoir d'en donner connaissance à S. A. R. Mme la duchesse d'Angoulême, je lui écrivis dans le courant de la même année. Je joins ici la copie de ma lettre.

» Les remarques que j'avais faites dans son enfance sur sa personne ne pouvaient me laisser aucun doute sur son identité, partout où je l'eusse retrouvé.

» Le Prince avait, dans son enfance, le col court et ridé d'une manière extraordinaire. J'avais toujours dit que, si jamais je le retrouvais, ce serait un indice irrécusable pour moi. D'après son embonpoint, son col ayant pris une forte dimension, est resté tel qu'il était, aussi flexible.

» Sa tête était forte, son front large et découvert, ses yeux bleus, ses sourcils arqués, ses cheveux d'un blond cendré, bouclant naturellement. Il avait la même bouche que la reine, et portait une petite fossette au menton. Sa poitrine était élevée, *j'y ai reconnu plusieurs signes*, alors très-peu saillants, et un particulièrement au sein droit. La taille d'alors était très-cambrée et sa démarche remarquable.

» C'est enfin identiquement le même personnage que j'ai revu, à l'âge près.

» Le Prince fut inoculé au château de Saint-Cloud, à l'âge de deux ans et quatre mois, en présence de la reine, par le docteur Jouberton, inoculateur des Enfants de France et de la Faculté, les docteurs Brunier et Loustonneau. L'inoculation eut lieu pendant son sommeil, entre dix et onze heures du soir, pour prévenir une irritation qui aurait pu donner à l'enfant des convulsions, ce qu'on craignait toujours. Témoin de cette inoculation, j'affirme aujourd'hui *que ce sont les mêmes marques que j'ai retrouvées* auxquelles on donna la forme d'un croissant.

» Enfin j'avais conservé, comme une chose d'un grand prix pour moi, un habit bleu que le Prince n'avait porté qu'une fois. Je le lui présentai en lui disant, pour voir s'il se

tromperait, qu'il l'avait porté à Paris. — Non, madame, *je ne l'ai porté qu'à Versailles, à telle époque.*

» Nous avons fait ensemble des échanges de souvenirs qui, seuls, auraient été pour moi une preuve irrécusable que le Prince actuel est véritablement ce qu'il dit être : l'Orphelin du Temple.

» Mme Ve Rambaud, attachée au service du Dauphin, duc de Normandie, depuis le jour de sa naissance jusqu'au 10 août 1762, à Son Altesse Royale, duchesse d'Angoulême.

» Madame,

« Celle qui aurait donné sa vie pour vos illustres parents, prend aujourd'hui, par devoir de conscience, la respectueuse liberté de vous écrire, pour vous assurer de l'existence de votre auguste frère. Mes yeux l'ont vu, reconnu; des heures passées avec lui m'en ont donné la plus entière conviction. Une si précieuse conservation vient de la toute-puissance de Dieu; c'est à genoux que je lui en rends grâce, en me disant sans cesse que s'il a bien voulu le conserver par sa volonté même, c'est pour en faire un être de pacification générale et de bonheur pour tous. Cette conviction, comme l'espérance, vient de lui seul.

» Ses longs malheurs, sa résignation aux volontés de la Providence, et sa bonté sont au-delà de tout.

» Celle de Votre Altesse Royale ne m'est pas moins nécessaire, pour m'assurer que je n'ai point trop osé, en exprimant ce que mon cœur sent si bien pour ses souverains si légitimement aimés de tous ceux qui ont conservé un cœur fidèle.

» C'est avec respect que je suis, de Votre Altesse Royale, la très-humble et très-obéissante servante,

M. Ve DE RAMBAUD.

» Madame sait que j'ai eu l'honneur d'être attachée au berceau de son auguste frère, depuis le jour de sa naissance jusqu'au 10 août 1792. »

A. D'ASSIER.

(La suite au prochain numéro.)

MADAME TALLIEN

La cause primordiale de la Révolution de 89 n'est point, comme on le pense généralement, dans les faits accidentels qui, à leur époque, ont fait certain bruit ; mais elle est tout entière dans ce grave problème : l'économie politique et sociale.

L'immense éclat de rire soulevé par Voltaire, l'audace des encyclopédistes, et, par-dessus tout, les étonnants paradoxes de Rousseau ont contribué, il est vrai, pour une large part à ce prodigieux enfantement ; mais toute la gloire n'en revient pas à eux seuls.

La Révolution française est un fait si multiple, elle s'agrège à tant de mobiles que, pour la bien définir, il faut étudier le peuple, c'est-à-dire la véritable source de notre histoire nationale.

Depuis la convocation des États-Généraux, la France vivait dans un état de fièvre perpétuelle.

En voulant maintenir le *statu quo* de leurs priviléges et immunités, la noblesse et le clergé mettaient la monarchie en péril et préparaient inconsciemment l'abîme qui allait tous les engloutir.

Il fallait que la royauté, en effet, fût bien aveugle pour ne pas apercevoir les douloureux tressaillements de tous ces pauvres diables taillables et corvéables à merci, et que l'on allait écraser de nouveaux impôts.

Si Louis XVI ne s'était pas trouvé en face de la débâcle du Parc-aux-Cerfs, brutale logique des scandales de la Régence, comme au beau temps du Roi-Soleil, on aurait fustigé et emprisonné le peuple ; on lui aurait vendu ses guenilles et son lit, et tout aurait été dit.

Mais la banqueroute, avec ses implacables échéances, était là, montrant son bilan désastreux, et leur criant à tous : l'heure de la vengeance a sonné.

C'était pour la vingtième fois, dans une période de six cents ans, que la royauté aux abois employait cet expédient pour faire suer de l'or à ses sujets.

Mais c'était pour la première fois aussi que, au lieu de faire entendre de respectueuses doléances, les notables du Tiers-État refusèrent d'acquiescer aux désirs du roi.

C'est alors que, pour obtenir une victoire à tout prix, on songea à réunir l'Assemblée constituante.

Redevenu l'arbitre de ses destinées, le peuple se souvint des glorieuses traditions de ses pères du moyen-âge, et s'affirma hautement dans le choix de ses représentants.

Ce fut le prélude de la Révolution.

Elle grondait sourdement, on la respirait dans l'air depuis deux ans, lorsque tout à coup, au milieu de l'anxiété générale, d'un bout du royaume à l'autre, un cri immense, universel, retentit avec enthousiasme :

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

Ce fut la période révolutionnaire.

Ce sera l'éternel honneur de la Gironde d'avoir enfanté les Verguiaud, les Guadet, les Gensonné, les Ducos, les Boyer-Fonfrède, cette magnifique pléïade d'orateurs et de beaux diserts, qui organisèrent le parti girondin, soutinrent des luttes tribunitiennes à jamais mémorables, et qui, sublimes jusqu'au dernier jour de leur vie, jetèrent leur tête au bourreau avec un superbe mépris.

On était arrivé à cette époque où les dangers qui menaçaient la République obligèrent la Convention à déployer un effrayant héroïsme, et à procéder par des épouvantements successifs.

Des députés, munis de pouvoirs extraordinaires, furent envoyés dans tous les départements.

Ils avaient pour mission de terroriser, et ils s'en acquittaient en conscience.

Tallien partit pour Bordeaux.

Emporté par la fougue de sa jeunesse, enivré de la toute-puissance de son proconsulat, il était le zélé pourvoyeur de la guillotine, et méritait les bravos de la démagogie.

Un beau jour, en parcourant les rues de la ville, il rencontra une belle jeune fille dont il devint éperdument amoureux; elle s'appelait Thérèsa Gabarrus.

Le rôle des femmes, pendant la Révolution, est considérable, et cependant aucun historien ne l'a raconté.

Mirabeau, Barnave et Danton ont tour à tour aimé Marie-Antoinette; Pétion, Madame Élisabeth; Robespierre, la Dauphine; Vergniaud, la charmante Marie Candeille; et Tallien, Thérèsa.

Cette belle et gracieuse figure de jeune fille, qui apparaît aux primes de la vie à travers les brouillards de sang de ces jours sinistres, captive le regard et appelle l'attention.

Mieux inspirée que la reine, plus habile que Mme Roland, plus séduisante même que Mme de Beauharnais, qui devait parcourir avec tant d'éclat sa merveilleuse destinée, elle sut abdiquer avec beaucoup d'à-propos toutes les niaiseries de sa pudeur et de ses scrupules, et se fit résolûment la maîtresse du maître de Bordeaux.

Si elle commit une faute, du moins ce fut hardiment et au grand jour, et cette faute, — ce qui est sa justification, — arracha des proscrits à l'échafaud. Elle tomba noblement, avec une grâce adorable.

A l'instar des hétaïres, elle ne vivait que pour l'amour ; elle ne rêvait que la volupté.

Comme toutes les jeunes femmes qui se savent ardemment aimées, elle régnait despotiquement sur le cœur de son amant.

Et Tallien, lui, l'heureux proconsul, ravi des transports de cette charmeresse espagnole, dont les ardeurs du sang le plongeaient dans l'extase, se courbait docilement devant cette royauté féminine, qu'il adorait à deux genoux.

Son bonheur, il est vrai, lui faisait oublier son austérité républicaine, transgresser parfois les ordres violents de la Convention, mais que lui importait cela?....

Il savourait sa félicité, sans nul souci du lendemain, donnant tout au présent, souriant à l'avenir.

La foule admirait les deux amants au passage, lorsque, étendus dans une voiture découverte, ils allaient, au galop de deux chveaux fringants, recueillir les hommages des clubistes.

Et elle, Thérésa, en superbe sultane qu'elle était, nonchalamment couchée sur les coussins, la tête sur l'épaule de son cher Tallien, l'œil distrait, le bras pendant à la portière, la bouche humide, distribuait des sourires à tous ces admirateurs.

Elle trônait à Bordeaux, mais en véritable reine de la folie.

Lorsque Tallien fut rappelé à Paris, elle l'accompagna.

Insouciante comme une enfant gâtée, elle était aussi légère et mobile que ses caprices.

Cependant, malgré tous ses charmes, elle ne put échapper à la sévérité de Robespierre, qui, la soupçonnant avec juste raison d'avoir été l'Egérie des désordres de l'infidèle Conventionnel, la fit arrêter.

Nous avons raconté ici même, dans cette *Revue*, la part qu'elle prit à la réaction thermidorienne, qui la fit surnommer par quelques-uns de ses adorateurs : Notre-Dame-de-Thermidor.

Tallien, ayant préservé sa tête de la guillotine, finit par l'épouser.

Devenue veuve, elle se remaria avec M. Mel, de Fontenay.

Anoblie par le hasard et par une supercherie, dont tout le monde, jusqu'à ce jour, a été la dupe, il est temps enfin de lui restituer son véritable nom.

Je me plais à croire, quoiqu'il fût officier de finances, que M. Mel était un parfait honnête homme.

Il était né au village de Fontenay, et très-certainement de braves paysans, qui peut-être auraient pu compter des quartiers de paysannerie, mais de noblesse, non pas.

Parvenu d'une manière quelconque employé de l'Intendance de Bordeaux, il fut assez habile pour faire fortune, et assez heureux pour obtenir la main de Mme veuve Tallien.

Il faut croire, sans doute, que la nature aristocratique de la belle Thérésa s'accommodait fort mal de ce nom vulgaire Mel, et qu'elle songea, dès lors, en souvenir de sa royauté postiche d'autrefois, à anoblir son second mari.

Elle lui ordonna donc de ne ne plus signer que M. de Fontenay, que les flatteurs traduisaient ainsi : Marquis de Fontenay, et voilà de quelle façon elle porta un titre nobiliaire qui n'a jamais figuré dans l'*Armorial de France*.

Cette ridicule prétention, prise au sérieux par des écrivains d'un grand talent, doit cesser d'être un éternel mensonge; comme aussi il faut rapetisser à sa véritable proportion cet héroïsme théâtral dont on l'affuble, pour ne conserver de la femme que sa beauté splendide, de la jeune fille ses galanteries, et de l'Espagnole le sentiment de la haine et de la peur, qui mit un couteau dans la main de son amant.

Le secrétaire de la rédaction,

Louis Rozès.

ARCHÉOLOGIE BORDELAISE [1]

DEUXIÈME ÉPOQUE

BORDEAUX GALLO-ROMAIN

Première période. — Du Premier au Quatrième siècle.

(Suite)

§ II. — CULTE DE MERCURE

Les monuments consacrés au culte de Mercure sont nombreux et ont été découverts soit au sud, soit au nord de la ville; ce qui semble indiquer l'existence de plusieurs temples distincts élevés en l'honneur de cette divinité.

I. — AUTELS

Le plus remarquable de ces monuments est celui découvert dans la démolition du mur d'enceinte de la ville *(côté Midi)*. C'est un autel complet en calcaire dur dans un bon état de conservation. L'inscription dédicatoire, répétée sur deux faces opposées, est d'une très-belle exécution. On lit dans un encadrement régulier :

MERCVRIO
SACRVM
POMPEIA. THE
LEGVSA. MATER
SACRORVM
V. S. L. M.

(1) Voir la *Revue* du 1er novembre 1869, page 147; 1er mai 1870, page 573; 15 mai 1870, page 598.

« Consacré à Mercure.
» Pompeia Thelegusa
» Mère des sacrifices
» A accompli volontairement son vœu. »

Sur la face gauche du monument, dans le bas, est écrit en caractères très-irréguliers, à l'aide d'un martellement, le nom ATTALVS.

Le titre de *Mater sacrorum* n'est pas très-commun en épigraphie, c'est la première fois que nous le trouvons sur les monuments de Bordeaux; il doit être l'équivalent de grande prêtresse. L'intervention des femmes dans l'exercice du culte païen est prouvée par deux autres monuments découverts à Bordeaux : l'épitaphe de la *Flamine* AVITA et le grand bas-relief de l'aruspice dont nous aurons à parler plus tard; une femme avec un voile sur les cheveux assiste au sacrifice assise au milieu de personnages dans la même position dont quelques-unes tiennent une haste pure. Thélégusa devait occuper un rang distingué dans la hiérarchie sacerdotale à Bordeaux.

Quoique le monument ne porte aucune date de consécration, l'écriture pourrait en faire reporter la date au IIIe siècle. Dans le mot *Attalus,* les caractères tiennent de l'écriture cursive; les barres supérieures des T sont inclinées de même que la barre inférieure du L; ce doit être le nom d'un prêtre attaché au culte de Mercure, peut-être de celui qui a consacré l'autel ou en a renouvelé la dédicace. L'écriture n'est pas due à la main d'un artiste expérimenté comme celle des inscriptions principales.

2° Sur un dé qui devait avoir une base et un couronnement séparés, on trouve encore une consécration à Mercure, conçue dans les termes suivants :

MERC
AVG. VISVCIO. IVL.
MONTANVS. T. IVL.
SECVNDI. FAVSTI
LIB
V. S. L. M.

A Mercure Auguste Visucien (de Besançon ?)
Julius Montanus affranchi de
Titus Julius secundus Faustus
A librement accompli son vœu.

Le titre Auguste était appliqué aux divinités de l'Olympe, nous l'avons déjà vu pour Jupiter. On considérait certains lieux comme s'étant prêtés à une manifestation spéciale du pouvoir d'une divinité. Les anciens avaient des Mercures de diverses qualités. Besançon était sans doute un lieu où s'exerçait un culte particulier de ce Dieu.

3. Un autre monument consacré à Mercure s'est rencontré dans les fondations de l'ancienne église Saint-Projet.

C'est une petite colonne en marbre gris où, dans un cartouche, se trouve l'inscription suivante :

P. S. G. MERC SA
CR. AVTVMN
GRAECINI
SER. V. S. L. M.

Je proposerai de lire :

Pro salute græcini
Mercurio sacrum
Autumnus græcini
Servus votum solvit
lubens merito.

L'écriture régulière et grêle de ce monument peut en faire reporter la date au Ier siècle.

II. — BAS-RELIEFS

Dans les démolitions du mur de ville près du bâtiment de l'Intendance, il a été trouvé plusieurs bas-reliefs où se trouvait représenté Mercure avec son caducée et une bourse. Ils ot été décrits dans les publications de la Commission des

Monuments historiques de la Gironde et se trouvent aujourd'hui faire partie de la collection de M. Dubois, rue Ségalier.

Le Mercure représenté dans les monuments trouvés à Bordeaux n'offre généralement pas la taille svelte spéciale du messager des Dieux, dans la mythologie grecque ou romaine. C'est au contraire le Mercure gaulois aux formes herculéennes et un peu trapues. Un bouc se trouve placé sous la main du Dieu.

III. — STATUETTES

I. — Dans la démolition du mur de ville (côté Sud) on a trouvé une statuette de Mercure en marbre blanc. La tête et la partie supérieure du caducée manquent. Ce monument avait été employé comme moëllon dans la construction de la muraille et tellement couvert de mortier qu'on ne pouvait savoir ce que c'était. Le poids seul de l'objet appela sur lui l'attention. On le dégagea d'abord avec peu de soin pour se rendre compte de ce que c'était et peu à peu on l'a dépouillé de son enveloppe. Il est conservé au Musée, rue des Facultés, et placé sur l'autel n° 1.

Le marbre est de la plus belle qualité et le travail très-hardi n'offre pas le fini habituel dans ces sortes de monuments. Les formes très-accentuées s'appliquent au Mercure gaulois.

II. — Le musée rue Jean-Jacques Bel possède aussi diverses statuettes en bronze de la même divinité. On remarque surtout une statuette haute d'environ 140 millimètres représentant un Mercure aux formes étranges. Il a la tête couverte d'une coiffure évasée par le haut garnie de protubérances. Il tient de la main droite une bourse et de la gauche une sorte de corne d'abondance ou l'on pourrait voir un caducée orné de fruits. Au lieu de talonnières, il a des jambières avec des aile.

Il y a aussi une autre statuette de Mercure, mais dont les formes se rapportent à celles du Mercure romain.

César nous apprend que Mercure était était une des divinités les plus vénérées chez les Gaulois et qu'on représentait

souvent ce Dieu considéré comme inventeur des arts, protecteur des chemins et du négoce.

« Deum maxime Mercurium colunt, hujus sunt plurima » simulacra : hunc omnium inventorem artium ferunt, hunc » viarum atque itinerum ducem, hunc ad quœstus pecuniæ » mercaturasque habere vim maximam arbitrantur. »

Dans le prochain article, nous nous occuperons des autels tauroboliques.

SANSAS.

LES PYRÉNÉES ET LE VALLON D'AULUS.

Suite (1)

C'est dans ces montagnes que le naturaliste peut le mieux étudier les derniers débris de cette faune pyrénéenne qui va chaque jour s'éteignant. Citons d'abord le chamois, espèce de chèvre sauvage, plus connu des habitants sous le nom d'Izard; lorsqu'il est jeune, il s'apprivoise aisément et prend bientôt toutes les habitudes des chèvres domestiques; d'une merveilleuse agilité, il semble ne se plaire que sur les pics les plus inaccessibles; ce n'est que lorsque les neiges recouvrent le sol qu'il descend les hautes cimes, jusqu'à ce qu'il trouve quelques branches de sapins ou quelques pointes d'arbustes à sa portée; c'est ce qui le porte, l'hiver, à émigrer vers le versant espagnol, tandis que l'été, il se tient de préférence au milieu des névés de la zône septentrionale. On le voit quelquefois lécher certaines pierres tendres renfermant des molécules salines ou salpêtrées, dont il est très-friand; une curiosité indiscrète qui pousse malades et touristes à goûter de son civet fait qu'on le chasse sans merci pendant tout le cours de la belle saison. N'étaient ses retraites escarpées, il aurait probablement, à l'heure qu'il est, disparu de la chaîne; déjà on ne le rencontre plus aux environs des grandes stations thermales de l'ouest; aussi n'est-il pas rare aujourd'hui, pour peu qu'on ait à sa disposition un palais exercé, de reconnaître de l'Izard de contrebande dans des hôtels de tenue irréprochable; mais dans les contreforts du mont Vallier, il est encore assez commun pour qu'on n'ait pas besoin de recourir aux substitutions. Il ne se passe pas de semaine qu'il n'en arrive à Aulus, deux, trois, quelquefois

(1) Voir la *Revue* du 15 juillet 1870.

davantage ; le prix, qui n'était il y a quelques années que de 10 fr., a déjà triplé ; j'en ai vu vendre un 35 fr., une femme l'apportait des montagnes de Vicdessos, situées dans le comté de Foix, et l'avait tenu sept heures sur ses épaules pour gagner trente sous. Les nouveaux arrivants se font une joie de goûter de l'Izard, les hôteliers un honneur d'en servir sur leur table ; mais la chair n'a rien de remarquable et on revient vite au menu ordinaire. Sa chasse est difficile : on ne peut le tirer que le matin ou le soir, quand il quitte son gîte pour aller à la pâture ; les chiens ne sauraient le poursuivre à travers ses précipices et ses rochers, ce qui faisait dire à Gaston Phœbus, le célèbre vicomte de Béarn, qui a laissé un traité de vénerie sur les bêtes des Pyrénées : « La chasse de ce bouc n'est de grande maîtrise, parce qu'on ne peut accompagner les chiens ni aller avec eux à pied ni à cheval. »

Après la chèvre sauvage, vient la chèvre domestique, menacée, elle aussi, de disparaître, non plus, cette fois, sous le plomb des chasseurs, mais par arrêté administratif. Jusqu'à ces dernières années, cet animal occupait, pour ainsi dire, la première place dans l'économie intérieure du paysan ; chaque famille avait le sien ; c'était comme le gardien du foyer. Les malades qui fréquentaient Aulus s'éveillaient chaque matin au chant du départ du chevrier ; aux premières notes du chalumeau rustique, chaque bête quittait son étable et allait rejoindre la troupe ; la journée se passait sur la montagne à folâtrer parmi les blocs de pierre et les arbustes ; le soir, tout ce monde rentrait à la file ; le chef de la caravane traversait le village, à la tête de la bande, sans s'inquiéter autrement de ce qui se passait derrière lui ; il savait que chacune de ses clientes reconnaîtrait sa maison au passage et se détacherait d'elle pour regagner le logis ; en effet, arrivé à son gîte, il ne lui restait plus que la sienne. Cette industrie toute primitive vient de disparaître devant les exigences d'une administration soucieuse de l'avenir ; il n'était que temps. C'est qu'à côté des avantages, assez minimes du reste, que cet animal rapportait au propriétaire, il causait un

tort immense au pays ; peut-être même pourrait-on dire, sans exagération, qu'il a fait à lui seul autant que le soleil pour donner aux Pyrénées leur relief et leur physionomie actuelle. Tout le monde a pu remarquer le contraste qui existe entre les coupes arrondies et verdoyantes du nord et l'aspect dénudé, rocailleux, presque à pic du versant exposé au midi. La chaîne entière, au rapport de Diodore de Sicile, était couverte d'épaisses forêts lorsque les premiers Ibères y conduisirent leurs troupeaux ; il arriva alors ce que nous voyons se reproduire tous les jours sur toutes les terres vierges où l'homme vient fixer sa demeure, les pâtres y mirent le feu, les uns pour recueillir les pépites d'or que charriaient les ruisseaux des terrains granitiques, d'autres pour s'y livrer à l'agriculture. Les hautes cimes du nord recouvertes de neige furent moins maltraitées ; l'effort se porta principalement sur les pentes du sud. Dès lors, tout conspira pour dépouiller la montagne de sa robe végétale ; la roche, effritée sous l'action des rayons solaires, se laissait entraîner par les eaux qu'amenaient les orages de l'été, et allait combler les dépressions des vallées voisines ; la neige, s'infiltrant dans le sol, détachait la terre des couches rocheuses sous-jacentes pour en faire une espèce de boue ; cette pâte argileuse, n'étant plus retenue par les troncs d'arbre, cédait à la pression des avalanches, des glaciers, des torrents, marquant son passage par ces effroyables ravines qui sillonnent la chaîne.

Quant au reboisement, seul moyen d'arrêter ces ravages, impossible d'y compter du moment que chaque famille de pâtres traînait à sa suite sa tribu de chèvres. On sait que cet animal se plaît à brouter les jeunes pousses et arrête ainsi toute croissance ultérieure de la plante. De là ces dénudations sauvages qui attristent le voyageur toutes les fois qu'il parcourt, soit sur le versant espagnol, soit sur le versant français, le revers méridional de ces montagnes. Ce n'est que depuis quelques années qu'on s'est ravisé d'une manière sérieuse, et qu'on a proscrit ou du moins restreint dans d'étroites limites les troupeaux de chèvres. Ce coup a été des plus rudes pour le paysan, qui a voulu prendre sa revanche

par un tour de sa façon ; aux élections de 1865, il a fait tomber le Conseil municipal ; il marchait au scrutin avec un ensemble qu'on ne connaissait pas encore dans ces contrées, et répondait invariablement à ceux qui l'interrogeaient sur son bulletin : *Pourtan les qué soun pel las crabos* (nous portons ceux qui sont pour les chèvres). C'est ainsi que, suivant ses expressions, il s'est vengé du *gouvernement*. Il ne faut pas oublier que ce mot de gouvernement résume en quelque sorte toute sa science politique ; c'est, à ses yeux, un être aux limites indécises, d'une nature tracassière et dure aux petites gens, qui réclame des impôts, envoie des gendarmes et demeure à Paris.

Il y a quelques années, on trouvait encore dans ces montagnes le Bouquetin, autre espèce de chèvre sauvage, réduite aujourd'hui, selon les uns, à quelques familles perdues dans les neiges les plus inaccessibles de la Maladetta, selon d'autres, à un seul individu que l'on voit empaillé au musée de Luchon. Cet animal, plus trappu que le chamois, mais plus grand et plus fort, habitait les cimes plus élevées, on pourrait presque dire la région des neiges éternelles ; protégé par ses retraites, il semble qu'il eût dû échapper aux causes de destruction et survivre à l'Izard. Sa disparition s'explique peut-être comme celle du renne, son contemporain des anciens âges, que cite Gaston Phœbus sous le nom de *rangier*, par une élévation de température dans le climat des Pyrénées, élévation constatée par les géologues, et qui a rendu impossibles ses conditions d'existence ; les plantes aromatiques qui formaient sa nourriture donnaient à son sang une énergie extraordinaire, dont les médecins tiraient parti pour dissoudre certaines congestions ; c'est cette activité du fluide intérieur, jointe au tissu fin et serré de la fourrure, qui explique sa prédilection pour les régions froides.

L'ours et le loup sont comme l'antithèse du chamois et du bouquetin ; chasseurs eux-mêmes, ils ne fuient pas au moindre bruit comme ces derniers. A vrai dire, le loup a peu de renom, n'attaquant l'homme que dans les cas désespérés, et se contentant de loin en loin de quelques brebis. Il n'en est

pas de même de l'ours, dont les allures, les mœurs, la force et le courage ont de tout temps excité la curiosité; encore quelques années, et ce dernier débris de l'antique faune pyrénéenne sera aussi introuvable que son aïeul l'ours des cavernes, dont les formidables mâchoires se rencontrent encore dans la plupart des grottes calcaires qui sillonnent la chaîne. Comme l'Izard, il se tient de préférence dans les régions élevées ; il est assez bon diable quand on ne lui cherche pas chicane, et n'a la dent mauvaise qu'au printemps, au sortir de son long carême. Quelquefois, quand l'automne est précoce, il descend de ses retraites chassé par les neiges ; malheur à lui s'il s'aventure dans les montagnes qui avoisinent les villes de bains ; dès que sa présence est signalée, une bande de chasseurs part à sa rencontre, et il est rare qu'ils n'en viennent pas à bout. Quelques sons rauques simulant une fanfare, tirés d'une corne-de-bœuf à l'entrée du faubourg, annoncent l heureuse issue de la lutte ; aussitôt la ville entière d'accourir au-devant du monstre, étendu en travers sur le dos d'un cheval et traînant ses énormes pattes des deux côtés de la monture. Pendant que les uns le contemplent, d'autres entourent le chasseur pour retenir à l'avance un morceau de l'animal ; cette vente atteint quelquefois des prix extravagants ; on l'a vu vendre jusqu'à 15 fr. le kilog. Quelle joie en effet, pour un Parisien, de pouvoir dire à son retour qu'il a mangé un beefsteak d'ours des Pyrénées ! Mais que de déceptions dès la première bouchée ! La chair du jeune oursin est encore tolérable et conserve même, au dire des gourmets, quelque chose de l'arôme des fraises, des framboises et des baies du myrtil dont il fait sa nourriture ; mais l'ours adulte se surcharge de certaine graisse fétide, qui donne à sa chair déjà coriace une odeur repoussante.

Cet animal n'a pas encore complètement disparu des montagnes d'Aulus. — Autrefois, au dire des vieillards, il venait à l'automne manger leur maïs jusqu'à la porte de leurs maisons ; aujourd'hui, on peut encore le rencontrer à Ustou. Un sentier des plus pittoresques conduit d'Aulus à Ustou ; c'est un escalier que les ravins, bien plus que les piétons, ont taillé

dans le roc de la Trappe, monticule qui sépare les deux vallons. Je m'y acheminai un jour de fête, et je trouvai les gens peu communicatifs ; les uns dansaient, d'autres préparaient un reposoir pour la procession ; le moment était mal choisi pour les faire causer sur un animal dont le nom n'éveillait en eux aucune sorte de curiosité. Deux ou trois d'entre eux, à qui je témoignai le désir de voir quelqu'une de ces bêtes, me répondirent qu'il n'y en avait plus dans le bourg ; je remontais assez désappointé l'escalier de la Trappe, lorsque je fus rejoint par un paysan ; je lui racontai mon aventure et lui fis part de mon étonnement.

« Vous n'êtes pas le premier, me dit-il, à qui pareille chose arrive, vous êtes venu dans la mauvaise saison ; dès que les neiges fondent, les ours quittent le village pour courir les foires et ne rentrent qu'après la Toussaint ; c'est pendant l'hiver qu'il faut les visiter ; vous les voyez alors, les vieux dans les étables, les jeunes au coin du foyer, jouant avec les chiens et les enfants. C'est d'ordinaire toute la fortune d'une maison. Quand une fille s'établit, on en prend un en dot ; son mari le dresse, et dès que son éducation lui paraît suffisante, il l'amène au loin ; s'il est économe, s'il a de l'ambition, il achète peu à peu d'autres bêtes, monte une ménagerie ; quand il se juge assez riche, il vend le tout et revient au pays.

« — Sont-ils difficiles à dresser ?

« — Non, mais il faut s'y prendre de bonne heure ; c'est alors plaisir de voir avec quelle docilité ils obéissent. J'en ai connu un, il y a cinq ou six ans, qui donnait le croc en jambe à son maître aussi bien que le premier hercule venu, et qui ne se laissait jamais surprendre ; un amateur est venu exprès de Bordeaux pour l'acheter ; il en a donné 1,200 francs. La nourriture y est aussi pour beaucoup : la viande réveille leurs instincts sauvages ; on ne leur en donne jamais ; ils mangent du pain, du maïs, des pommes de terre ; à l'aide de ce régime, on les assouplit si bien, que, quand ils s'échappent de leur étable et qu'on les rencontre dans le village, personne ne s'en effraye ; on avertit le propriétaire, et l'animal regagne aussitôt le logis. »

« Votre cicerone ne vous a qu'imparfaitement renseigné, me dit le soir un de mes compagnons de voyage à qui je racontais mon excursion, ces gens-là ne voient que l'allure sournoise et pateline de la bête, ils ignorent tout ce qu'elle cache de profondeur et de science réelle sous son épaisse fourrure. Martin est un philosophe, mais un philosophe morose et taciturne, qui n'aime pas à être dérangé dans ses réflexions ou ses calculs. Je me trouvais un jour, moi deuxième, sur la route de Pau à Oleron, lorsque mon voiturier, m'indiquant du doigt quelque chose de noir qui roulait le long de la montagne et se dirigeait de notre côté, me dit d'un ton bref, ne bougez pas ou nous sommes perdus, et, sautant à terre, il saisit aussitôt la bride du cheval. Un instant après, la lourde masse s'abattit sur la route, et déployant successivement une tête et des membres, nous permit d'entrevoir une énorme bête en mesure de gravir la rampe opposée ; c'était un ours qui, ayant sans doute affaire de l'autre côté du chemin, avait jugé inutile de se fatiguer à la descente de la montagne ; après avoir mesuré d'un coup d'œil la trajectoire qu'il avait à parcourir, il s'était roulé en boule, la tête entre ses pattes, puis confiant dans sa fourrure et dans les lois de la chute des graves, il changeait, par une simple transformation de mouvement, sa corvée en partie de plaisir, et savourait, tranquille, dans ce bercement, les douces rêveries que procure le tic-tac d'un steamer à hélices.

A. D'ASSIER.

(A continuer.)

QU'EST-CE QUE LA PHILOSOPHIE POSITIVE?

On sait qu'une des plus grandes difficultés qu'éprouvent les hommes de science est de donner des définitions précises des sujets qu'ils traitent. La difficulté augmente quand on entre dans le domaine des questions abstraites. La *philosophie positive* ne pouvait échapper à cette épreuve. Ce mot mis en circulation il y a 40 ans, lors de l'apparition du célèbre ouvrage d'Auguste Comte, est encore mal compris par beaucoup de personnes, même par des gens appartenant à l'école positiviste. Nous croyons répondre aux vœux de ceux de nos lecteurs qui s'intéressent aux études philosophiques, en reproduisant les lignes suivantes, écrites par M. Victor Luciennes, au sujet du programme de la *Revue de la philosophie positive*, fondée, il y a quelque temps, par M. Littré.

A.

A propos de ce programme, qu'il nous soit permis d'indiquer les deux points qui caractérisent le mieux, suivant nous, la philosophie positive, et la recommandent singulièrement à l'étude de tout esprit sérieux.

Premièrement, la méthode est celle des sciences. — L'homme dispose de trois moyens pour arriver à la certitude : observation, raisonnement, expérience ; il ne peut admettre comme démontrées que les vérités qui ont résisté à la triple épreuve de ce triple critérium. C'est en employant une telle méthode que la physique, la chimie, la biologie, se sont successivement constituées ; c'est pour l'avoir dédaignée que la philosophie a tourné si longtemps dans un cercle vicieux, roulant de système en système, et a fini par inspirer à beaucoup de bons esprits une défiance, en apparence justifiée par les erreurs du passé.

La philosophie positive, au lieu de procéder *a priori*, procède *a posteriori*. Au lieu de prendre pour point de départ une

cause et d'en déduire les effets par une méthode subjective, elle observe les phénomènes, en cherche les lois par l'induction et vérifie expérimentalement toutes les données de la raison pure. — Introduire dans la philosophie la méthode scientifique, c'est là le premier caractère.

Le second est celui-ci :

Les divers systèmes métaphysiques reposent sur une hypothèse, sur une vue de l'esprit qui n'est pas vérifiable objectivement. Cette critique s'applique aux écoles matérialistes comme aux écoles spiritualistes, aux atomes d'Epicure comme aux entités de Platon.

Pour les positivistes, la philosophie n'est pas un système plus ou moins ingénieux, plus ou moins probable, qu'un autre système remplacera demain ; la philosophie est la *systématisation* de l'ensemble du savoir positif. Dans chaque science il existe un certain nombre de vérités générales : ces vérités, par rapport à la philosophie, deviennent en quelque sorte particulières ; elles en forment les éléments. La philosophie dès lors apparaît comme la coordination suprême des plus hautes généralités scientifiques. Aussi, une telle philosophie ne pouvait être constituée que lorsqu'auraient été constituées les sciences positives (c'est-à-dire, en suivant la classification d'Auguste Comte : la mathématique, la physique, la chimie, la biologie, la sociologie.)

On voit déjà quelle est la puissante originalité de la philosophie positive.

Elle n'est pas spiritualiste et elle n'est pas matérialiste, parce que le matérialisme et le spiritualisme sont des conceptions purement subjectives qui échappent à la vérification de l'expérience.

Elle n'est pas absolue, parce qu'elle emprunte *toutes ses données* aux sciences positives, et que celles-ci démontrent la relativité des connaissances humaines.

Elle n'est pas métaphysique, parce que les problèmes d'essence, de causes premières, de causes finales, ne peuvent se résoudre par la méthode objective, qui est celle des sciences; et pour un tel motif, la philosophie positive, sans nier comme

sans affirmer, écarte de son domaine ces problèmes transcendants.

Enfin, elle n'est pas révolutionnaire, parce que la rénovation qu'elle poursuit, « *elle la fonde tout entière sur la connaissance réelle des lois du monde, de l'homme et de l'histoire.* »

Elle n'est ni spiritualiste, ni matérialiste, ni absolue, ni métaphysique, ni révolutionnaire : elle est scientifique. — Aux sciences, elle prend et sa méthode et ses éléments constitutifs.

On lui reproche souvent d'étouffer chez l'homme le sentiment de l'idéal : quoique ce reproche dénote chez ceux qui le font une ignorance complète de la doctrine positiviste, j'y répondrai ici.

Si, par un sentiment de l'idéal, on entend ce désir inassouvi d'un bonheur chimérique, cette poursuite obstinée d'un rêve mal défini, ce sentiment généreux en apparence, mais au fond puéril, personnel et malsain, qui a produit les Werther, les René, les Obermann, — alors, il est vrai que la philosophie positive étouffe le sentiment de l'idéal ; mais, loin de lui en faire un crime, je lui en fais une gloire.

Que, par sentiment de l'idéal, on entendait quelque chose de grand qui arrache l'homme à toutes les misères de l'égoïsme, — alors la philosophie positive répondrait qu'en honorant le travail, en expliquant la réalité, en exigeant des esprits une étude scientifique sérieuse et constante, en faisant de l'histoire une science positive, soumise à la loi du progrès, en nous intéressant aux luttes de l'humanité et au sort de la civilisation, elle propose un idéal plus vrai que celui des écoles métaphysiques, un idéal qui tient tout entier dans ces deux mots : Science et Justice !

A.

SPORT

Voici le résultat des Courses de la Société hippique de Langon, qui ont eu lieu, dimanche 10 juillet, sur l'Hippodrome des Vergers.

1° Course au trot monté. — *Prix des Haras impériaux* : 500 fr. Entrée, 10 fr. ; distance, 3,200 mètres ; 7 partants. *Sélika*, appartenant à M. Hougel, est arrivée première en 6 minutes 50 secondes ; *Fils de Saint-Michel*, à M. de Courregelongue, seconde, en 7 minutes 12 secondes ; *Chilpéric*, à M. N..., troisième, en 7 minutes 25 secondes.

2° Course au trot monté.—*Prix des Chemins de fer du Midi* : 500 fr. Entrée 10 fr. ; distance, 4,000 mètres (5 tours) ; 7 partants. *Sélika*, à M. Houguel, est encore arrivée première en 7 minutes 50 secondes ; *Lamy*, à M. Perpezat, second, en 8 minutes 55 secondes ; *Pile ou face*, troisième, à M. Duguay, en 8 minutes 15 secondes.

3° Course au trot monté. — *Grand prix de la Société hippique* : 2,700 fr. 1er prix, 2,000 fr. ; 2e prix, 400 fr. ; 3e prix, 200 fr. ; 4e prix, 100 fr. Entrée, 100 fr. ; distance, 6,400 mètres (8 tours) ; 3 partants. *Hector*, à M. Martial, de Paris, est arrivé premier, en 12 minutes ; *Lithus*, à M. Labarghe, second, en 12 minutes 15 secondes ; *Faustdem*, à M. Adrina, troisième, en 12 minutes 22 secondes.

4° Course au galop. — *Prix de la Société hippique* : 300 fr. Entrée, 10 fr. ; distance, 2,400 mètres (3 tours). *Bagatelle*, excessivement vigoureuse, appartenant à M. Destrac, est arrivée première en 3 minutes 22 secondes ; *Bibi*, à M. Marty, second, en 3 minutes 34 secondes.

5° Course au trot monté. — *Prix de la ville de Langon et de la Société hippique* : 800 fr. Entrée, 400 fr. ; distance, 5,600 mètres ; 4 partants. *Zethus*, à M. Labayle, est arrivé premier en 10 minutes 28 secondes ; *Griandiné*, à M. Jean Blain, se-

cond, en 10 minutes 45 secondes ; enfin *Piédestal*, à M. G. Chaumé, troisième, en 11 minutes 2 secondes.

6e Course de haies.—Prix, 1,000 fr.; entrée, 50 fr.; distance, 2,400 m. 3 partants. Belle course pour *Léande*, apartenant à M. Trouilh, arrivé premier ; *Mademoiselle Patti*, à M. de Lastoure, seconde ; *Florentin II*, à M. Cutler, est mal parti. Ces courses ont été moins belles que celles de l'année dernière; on ne voyait sur l'hippodrome aucun cheval bien remarquable. Tous, excepté *Hector*, ne valaient pas les prix pour lesquels ils concouraient. Malgré la température excessive de la journée, la petite ville de Langon offrait une grande animation. Les trains de plaisir organisés par la Compagnie des chemins de fer du Midi avaient amené de Bordeaux, Marmande, Saint-Macaire et de toutes les stations intermédiaires une foule de curieux.

Voici le résultat des régates qui viennent d'avoir lieu à Coutras, avec le concours du Rowing-Club de Bordeaux.

Première course. — Canots de course à deux rameurs de pointe avec barreur. Premier prix, médaille de vermeil. Deuxième prix, médaille d'argent. *Prix de la Société nautique de Coutras*. Premier, *Mignon*, à M. H. Suc, monté par l'équipe du *Sans-Vanité*, du Rownig-Club de Bordeaux. Deuxième, *Quasimodo*, à M. Edmond Roua, monté par l'équipe du *Sans-Vanité*. Troisième, *Quinte-et-Quatorze*, à M. Valaire, de Saint-Denis-de-Piles.

Deuxième course. — *Prix de la Douane de Bordeaux*. — *Périssoires*. Premier prix, médaille d'argent ; deuxième prix, médaille de bronze.

Premier, *Sans-Vanité*, monté par l'équipe ; deuxième, *Le Nègre*, monté par l'équipe de *Sans-Vanité*, du Rowing-Club ; troisième, *Mignon*, monté par la même équipe.

Bordeaux. — Imprimerie centrale A. de Lamefranque, rue Permentade, 22-25.

UN HOMME PRESCRIT

(Suite)

ARRIVÉE DE LOUIS XVII A PARIS; IL EST RECONNU PAR LES ANCIENS SERVITEURS DE LOUIS XVI.

Attestation de Mme MARCO DE SAINT-HILAIRE.

» A l'époque où le bruit de la mort du Dauphin s'était répandu dans Paris, j'en fus d'autant plus surprise qu'à peine si j'avais entendu dire qu'il fût malade. Une de mes amies, dont l'espace de temps qui s'est écoulé m'a fait oublier le nom, vint me prévenir de n'ajouter aucune espèce de foi ni confiance à la mort du Dauphin; *qu'elle avait la certitude qu'il avait été enlevé;* que je le reverrais un jour, mais d'en garder le secret. Depuis cette époque, j'avais donc conservé dans mon cœur le sentiment de son existence. Toutes les faussetés qui ont été mises en avant ne pouvaient être faites sans but; et selon ma pensée, c'était la certitude de l'existence du Dauphin; mais que l'on avait l'intention de faire disparaître et d'entortiller la vérité, de manière à ce qu'elle ne pût jamais être connue, en s'emparant de tout ce que le véritable fils de Louis XVI pouvait avoir en sa possession; ce qui, d'après les impostures des divers pouvoirs, devait nécessairement rendre la reconnaissance impossible, ce qui arrive aujourd'hui.

» J'avais souvent entendu parler de différents faux Dauphins résidant à Paris, sans que j'aie jamais eu un seul instant le désir de les connaître, persuadée comme je l'étais que la première chose que ferait le véritable fils de Louis XVI *serait de rechercher ceux qui avaient été attachés à son père et à sa mère,* et qui avaient pu le connaître dans son enfance.

» Lorsque M. Geoffroy, habitant Niort, vint me voir, le 14 août 1833, il m'annonça qu'il existait à Paris, dans ce moment,

un individu se disant fils de Louis XVI ; qu'il s'informait auprès de tout le monde des personnes qui pouvaient exister encore, ayant appartenu à sa famille, et désirait ardemment trouver Pauline de Tourzel, avec qui il avait été élevé. Cette dame est aujourd'hui Mme de Béarn, et sa mère était à la Cour de Louis XVI, gouvernante des Enfants de France. Ce désir me parut mériter attention, et pour réussir dans le projet que j'avais, sans vouloir néanmoins me compromettre dans une intrigue ou une fausseté, j'écrivis un petit mot à Mme de Rambaud, mon amie, pour accompagner M. Geoffroy et juger par elle-même de la vérité du personnage; personne plus qu'elle ne pouvant s'en assurer, puisqu'elle ne l'avait pas quitté depuis sa naissance jusqu'au 10 août.

» Mme de Rambaud le reconnut, lui parla de nous et me l'amena le 19 août 1833, me donnant l'assurance que c'était bien lui. Elle entra chez moi la première, en m'annonçant qu'il me serait impossible de ne pas le reconnaître.

» Effectivement, mon mari et moi, nous ne tardâmes pas à reconnaître, dans ce personnage, malgré une grande timidité, un peu de gêne et sa difficulté à parler le français, qu'il avait tous les traits réunis de son père et de sa mère, particulièrement le regard de Louis XVI tellement frappant, que pour nous, il nous semblait avoir le roi en notre présence.

» Plus tard, le Prince ayant pris plus de confiance, ayant trouvé des amis sûrs, dévoués, sa timidité et sa gêne disparurent entièrement ; alors toutes les manières de son père se déployèrent chaque jour plus visiblement.

» Il était facile de reconnaître, dans sa structure physique, ce même enfant que j'avais vu si souvent jouer sur la terrasse où donnaient les fenêtres de la Princesse à laquelle j'avais l'honneur d'appartenir. J'engageai mon Prince à venir me voir, et à prendre ma maison pour asile jusqu'à ce qu'il eût trouvé mieux. C'est là, dans des conversations particulières, longues et réitérées souvent, que le Prince m'a rappelé des situations, des circonstances d'intimité entre sa famille seule, et que je savais par le rapport que m'en faisait ma Princesse.

» Le Prince m'a rappelé tout l'ameublement de l'apparte-

ment de sa mère ; les meubles et leur position ; la structure et la couleur des instruments de musique dont la Reine se servait, enfin de ces détails qui n'ont pu être sus ni connus de personne que de ceux qui approchaient intimement la famille royale, et qui n'ont plus été à même de les revoir elles-mêmes, depuis les 5 et 6 octobre.

» Après la certitude entière, l'examen le plus scrupuleux, je ne puis douter un instant de la vérité toute entière; c'est alors que je crois devoir écrire à Mme la Dauphine, pour la prévenir que nous avons eu le bonheur de retrouver son frère. Notre famille était trop connue de Charles X pour risquer une démarche semblable, si nous n'avions pas été persuadés, M. de Saint-Hilaire et moi, de la vérité que j'attestais. Nous n'eussions pas risqué de tromper la famille Royale dans une affaire aussi importante, et ils pouvaient être eux-mêmes bien convaincus que nous étions incapables d'entrer dans une intrigue.

F. Marco de Saint-Hilaire.

» A Versailles, ce 18 juillet 1836.

» *A S. A. R. la duchesse d'Angoulême.*

» Madame,

» Depuis l'année 1795, je n'ai cessé d'entendre dire que le malheureux Dauphin, fils de Louis XVI, avait été sauvé du Temple, et qu'un autre enfant y fût introduit à sa place. Cet espoir, qui était nourri dans le cœur de tout français, était devenu une croyance religieuse; elle fut entretenue pour moi, à une époque où je fus placé auprès de Joséphine, femme de Bonaparte. J'acquis alors la certitude que sa bonté, son respect et son attachement à la famille royale des Bourbons l'avaient portée, de convention avec le ministre de la police Fouché, à soustraire le malheureux reste de nos rois, des cruelles mains de son époux qui avait prononcé sa perte.

» Je pense, Madame, que ces traits seront arrivés jusqu'à Votre Altesse Royale. Mais la Providence ayant permis que depuis quinze ans il se présentât plusieurs faussaires, suscités par une police trop coupable, la vérité n'était pas en-

core parvenue jusqu'à vous, malgré tous les renseignements que Votre Altesse Royale a cherché à obtenir.

» Si je prends, Madame, la très-respectueuse liberté de vous adresser aujourd'hui cette lettre, c'est que j'ai la conviction d'avoir retrouvé ce Prince si regretté des Français. La Providence a permis que je me trouve en rapport avec lui; et pour tous ceux qui ont eu l'honneur de connaître le Roi, votre auguste père, et la Reine, votre trop malheureuse mère, il est impossible de méconnaître Louis XVII, à la ressemblance frappante que ses traits offrent avec ceux des augustes auteurs de sa vie.

» Votre Altesse Royale, qui jusqu'à présent n'a point été à portée de trouver la vérité, peut-être assurée, que Dieu a permis, qu'après tant d'années de recherches, nous soyons enfin parvenus à le trouver.

» C'est aux pieds de Votre Altesse Royale que je la supplie avec tout le respect que je lui dois, elle me pardonnera la lettre que je prends la liberté de lui adresser, mais Dieu, ma conscience et le salut de mon âme, m'imposent l'obligation de la prévenir que son malheureux frère existe, et qu'il est avec nous. J'ose assurer, Votre Altesse Royale, que je crois à l'identité de ce malheureux Prince, comme je crois en Dieu et à son divin Fils, sauveur du monde.

» Je suis bien peu de chose, Madame, mais le feu sacré de mon amour et de ma reconnaissance pour votre auguste et trop malheureuse famille n'a jamais cessé de brûler dans mon cœur. Malgré tous les malheurs qui m'ont été personnels, je suis encore disposée à sacrifier le reste de ma triste existence, si elle peut être utile au fils de votre auguste père, que Dieu dans sa sainte miséricorde semble m'avoir fait retrouver, pour me dédommager à la fin de ma vie de toutes les douleurs que j'ai ressenties par la perte cruelle de mes augustes maîtres.

» Je suis, Madame, pour le plus profond respect de Votre Altesse Royale, la plus humble, la plus obéissante et la plus soumise servante.

» MARCO DE SAINT-HILAIRE,

» *née Besson, anciennement attachée à Mme Victoire de France, tante du roi.*

« Versailles, le 9 septembre 1833. »

» *Attestation de* M. Marco de Saint-Hilaire,

» Je soussigné, Marco de Saint-Hilaire, âgé de soixante-seize ans, ancien huissier ordinaire de la Chambre du roi (Louis XVI), servant près de S. A. R. Mme Victoire de France, déclare et certifie devant Dieu et devant les hommes :

1° Que le prince *Charles-Louis*, duc de Normandie, né le 17 mars 1785, de Louis XVI et de Marie Antoinette, est existant, et que depuis seize mois que je l'ai vu habituellement, j'ai été à même de m'en convaincre;

2° Que maintenant, et à raison du laps de temps qui s'est écoulé depuis la mort de l'infortuné Louis XVI, il serait difficile de trouver d'anciens officiers de la maison du Roi, qui puissent constater l'identité de ce Prince, avec son auguste père, parce qu'il ne suffit pas pour cela d'avoir vu Louis XVI, mais qu'il faut encore l'avoir vu journellement et dans son intérieur, ce dont les fonctions de ma place me donnaient la facilité;

3° Que le prince *Charles-Louis* a tous *les traits* de sa famille, *les manières, les habitudes, les goûts* de son auguste père, qu'il en a également toutes les vertus, et que quiconque l'a vu une seule fois et a eu le bonheur de s'entretenir avec lui, ne peut, s'il n'a pas perdu tout souvenir de ses augustes parents, et s'il est de bonne foi, mettre en doute son identité;

4° Qu'au nombre de ses souvenirs d'enfance, le Prince m'a rappelé différentes dispositions et constructions qui existaient dans le Parc de Versailles, et qui ont été détruites immédiatement après la mort du Roi, et dont les personnes actuellement âgées de quarante ans n'ont jamais eu connaissance;

5° Qu'enfin, ma conviction est telle, qu'il n'est au pouvoir de personne de la détruire;

6° Qu'en faisant cette déclaration, j'atteste, en mon âme et conscience, que je ne suis mu par aucun autre sentiment que celui de rendre hommage à la vérité et à la justice.

» Marco de Saint-Hilaire.

« Versailles, le 17 décembre 1834. »

A. d'Assier.

(A continuer.)

VARIOLE ET PHÉNOL

Cette note a été adressée à l'Académie des Sciences de Paris

Nous avons déjà eu l'honneur d'adresser à l'Academie des sciences de Paris plusieurs notes sur un sujet qui a toujours fait l'objet de nos principales recherches, c'est le transfert du parasitisme cryptogamique et zoologique du règne végétal au règne animal.

Pour nous, le croup n'est qu'un oïdium égaré sur le stratum humain; la tuberculose, un munitissime phytologique à génération alternante; la pellagre et l'ergotisme ont pour cause un sclérotium protéen; le choléra et les typhus un achlya multiforme, etc., etc.

Nous continuions nos expériences, et par le temps d'épidémie, nous inoculions la variole à des plantes.

Il y a deux mois environ, nous pratiquions, avec une lancette fortement chargée de virus variolique, ce contagium à des fleurs, à des fruits, à des feuilles, et au tissu cortical d'arbres et de plantes herbacées.

Tandis que nous étions attentifs à pratiquer ces expériences, une branche que nous pliâmes se détendit brusquement, la lancette envenimée glissa sous nos doigts et alla s'implanter profondément dans notre main gauche.

Bien que nous soyons très-partisan de la vaccination et de la revaccination, et que depuis le commencement de l'épidémie nous vaccinions gratuitement deux fois par semaine, dans notre cabinet, nous avons omis de faire usage, pour nous, du virus jeunérien.

Nous l'avouons, l'accident nous produisit une impression d'autant plus facheuse, que nous avions puisé ce principe morbide sur un sujet porteur de nombreuses pustules noires.

Un ami nous accompagnait, nous le priâmes de rentrer immédiatement pour verser sur notre plaie du phénol à l'état pur, nous lavâmes la plaie, qui se cicatrisa rapidement.

Pendant bien des jours, nous regardâmes d'un œil inquiet la cicatrice dont les effets dangereux avaient été détruits, puisque nous n'en ressentîmes aucun symptôme alarmant.

Nous devons avouer, néanmoins, que pendant la semaine qui suivit cet accident. nous éprouvâmes un violent malaise, de la fièvre, de la douleur dans les reins, signe scoreol précurseur de la variole. Cette alarme dura quarante-huit heures environ, et les symptômes se dissipèrent.

Est-ce le lavage extérieur par le phénol-Bobœuf que nous employâmes à l'état pur ? Est-ce le sirop phénolé que nous absorbâmes presque immédiatement, et dont nous continuâmes l'usage pendant plus d'une quinzaine de jours, qui nos sauva ? Nous ne saurions le dire, mais on doit comprendre qu'aujourd'hui plus que jamais, nous soyons porté à croire à l'efficacité du phénol contre la variole.

Dr Télèphe Desmartis.
Président de la Société Humanitaire Scientifique
du Sud-Ouest de la France.

LA PATRIE EN DANGER

Lorsque le plus illustre des députés de la Gironde, Vergniaud, en 1792, du haut de la tribune de la Convention nationale, hurla ce cri de désespoir : « La patrie est en danger », la France entière se rua à la frontière, et, à coups de baïonnettes dans le ventre, à Jemmapes, Valmy et l'Argonne, sauva la patrie de l'invasion des Prussiens.

Ces Prussiens étaient les pères de ceux qui nous menacent aujourd'hui. Nous, les fils de ces héroïques combattants de la République ; nous, qui devons suivre leur exemple ; nous, qui assistons au triomphe de ce même ennemi, nous devons faire ce qu'ils ont fait et les chasser de notre territoire.

La frontière est violée, notre première armée est battue ; mais qu'importe.

Ces glorieux enfants qui ont péri à Sarrebruck, Wissembourg et à Wœrth, ce sont les holocaustes de l'avenir, la fatalité de la victoire de demain, les jalons sanglants qui marquent les étapes des volontaires enragés !

J'entends au loin les mugissements de ce simoun de la mort, et je pense aussitôt aux grandes pages de notre histoire, à ces drames gigantesques livrés en quelques heures, à cette sombre poésie de la bataille, si émouvante, si terrible et si grandiose ; en un mot, à toute cette prodigieuse épopée qui enfante l'héroïsme et crée à la patrie une gloire impérissable.

Tous ces milliers de jeunes gens qui sont tombés sous les balles prussiennes, honneur à eux !

Ils ont fait leur devoir.

Ils ont su bien mourir.

Bien mourir, cela est bien beau, chevaleresque, magnanime.

Ce n'est jamais sans des tressaillements pleins de joie, sans des vibrations profondes par tout mon être, que je me rappelle ces poignantes guerres de Crimée et d'Italie.

Alors, durant les longues nuits d'hiver, quand la froidure glaçait nos membres et nous ensommeillait dans une fatale léthargie, l'ennemi faisait une sortie, et le crépitement des balles faisait entendre son bruit strident.

Au pâle reflet de la neige qui tombait dru au milieu d'un calme effrayant, s'accomplissaient les magnifiques duels à la baïonnette.

Les temps sont changés.

Les conditions de la bataille sont tout autres.

La guerre, depuis nos défaites, est devenue nationale; chaque citoyen est un soldat d'honneur.

Debout, tous les Français! courons sus à ces barbares qui, au mépris de toutes les lois de l'humanité, assassinent nos blessés et incendient nos ambulances.

La mort nous convie à son banquet funèbre; allons-y en chantant les immortelles strophes de Rouget de Lisle.

Que tous ceux qui se sentent dans les entrailles le sentiment de la dignité de la France; que tous ceux qui ressentent vivement l'humiliation de nos échecs; que tous ceux qui rougissent de la profanation de notre sol, une arme quelconque à la main, fourche, fusil, sabre ou pistolet, aillent s'embusquer n'importe où, au coude d'un chemin, sur la lisière d'un bois, dans le creux d'un vallon, mais qu'ils tuent ces oppresseurs.

Car la Prusse, qu'on le sache bien, c'est le casque féodal étouffant le génie de la France; la main de fer qui brisera notre orgueil; la sauvage ambition qui nous rapetissera au rang de la Turquie!

Après nous avoir volé nos musées, nos richesses et notre gloire, ces Prussiens retourneront chez eux en nous bafouant, car ils nous auront amoindris et dépecés à leur fantaisie, et, pour comble de honte, nous laisseront un fer de lance dans le flanc, en plaçant un Hohenzollern sur le trône d'Espagne.

Eh bien ! non ; mille fois succomber sous la mitraille plutôt qu'un pareil avilissement.

A cette heure lente, solennelle et décisive, où la réflexion est inutile, où le seul mobile de chaque homme doit être le salut de la patrie, écoutons religieusement les battements de notre cœur, faisons éclater hautement notre patriotisme et ne léguons pas à nos enfants un patrimoine d'infâmie.

Que les passions politiques se taisent, qu'une seule survive : la formidable clameur de l'héroïsme.

Soyons la barricade humaine que les ennemis ne doivent pas franchir, la chair à canon qui se fait mutiler mais qui sauve la France.

Allons tomber comme les zouaves et les turcos, en proférant ce cri de victoire : En avant, à la baïonnette !...

Le secrétaire de la rédaction,

LOUIS ROZÈS.

ESSAI DE PHILOSOPHIE COSMIQUE

(*Suite*)

IV

Avant de quitter notre planète, disons quelques mots de son satellite, la lune. La lune tourne autour de la terre comme celle-ci tourne autour du soleil ; c'est-à-dire qu'elle décrit une ellipse dont notre globe occupe un des foyers. C'est la révolution sidérale, dont la durée est d'environ vingt-sept jours et un tiers. Le rayon moyen de cette orbite est de 60 rayons terrestres. Outre la révolution sidérale, il faut aussi mentionner la révolution synodique (1) un peu plus longue que la précédente, et dont la durée est d'environ vingt-neuf jours et demi. C'est cette dernière appelée aussi *mois lunaire* qui a servi de base au calendrier des anciens peuples. C'est, en effet, de tous les mouvements célestes, le plus facile à observer.

La lune possède aussi un mouvement de rotation sur elle-même, mais avec cette particularité remarquable : c'est que ce mouvement rotatoire s'exécute précisément dans le même temps que le mouvement de translation autour de la terre, par conséquent dans vingt-sept jours un tiers. Une des conséquences de la coïncidence de ces deux mouvements c'est que notre satellite nous présente toujours le même hémisphère. Il suffit, pour comprendre ce fait, de se figurer une personne tournant autour d'une table en ayant toujours les

(1) La révolution synodique représente, comme la révolution sidérale, l'orbite décrite par la lune autour de la terre. Seulement, dans la première, on prend le soleil pour point de repère. Dans la seconde, le point de repère est une étoile. La différence de durée provient du retard occasionné par le mouvement *apparent* du soleil.

yeux fixés sur le centre de la table. En analysant la marche de cette personne, on voit qu'en réalité elle exécute deux mouvements, l'un de translation autour de la table, l'autre de rotation sur elle-même. Le disque lunaire qui est constamment tourné vers nous ne nous apparaît distinctement que lorsqu'il est directement éclairé par le soleil. C'est la pleine lune. Dans la nouvelle lune il est complètement dans l'ombre, et n'a plus alors que l'apparence d'un disque obscur. Les autres fois il est éclairé en partie, laissant voir, suivant la position du soleil, tantôt son bord oriental, tantôt le bord occidental, en offrant toutes les dimensions, depuis la simple échancrure jusqu'à la circonférence entière. Ce sont les phases de la lune, dont l'explication n'offre aucune difficulté.

Les dimensions de la lune sont peu considérables. Son volume n'est que le cinquantième environ de celui de la terre, son diamètre le quart, sa surface le quatorzième. Une particularité des plus remarquables, c'est que les montagnes lunaires, au lieu de suivre la même progression et d'être plus petites que les nôtres, sont au contraire proportionnellement beaucoup plus hautes. Quelques-unes d'entr'elles s'élèvent jusqu'à 7,000 mètres, tandis que le pic le plus élevé de l'Himalya ne dépasse pas 8,500 mètres. Ces montagnes lunaires ont généralement la forme de cônes volcaniques, et quelques astronomes prétendent même avoir aperçu des flammes sortant d'un cratère. Ce sont ces pics volcaniques, illuminés par le soleil et séparés par des vallées plongées dans l'ombre qui forment les fasicules et les tâches qu'on aperçoit sur le disque lunaire. Chose singulière ! ces montagnes ont été mesurées et cataloguées avant les nôtres. On possède des cartes de la lune, aussi exactes que si un ingénieur les eût dressées sur les lieux. On conçoit d'ailleurs qu'on ait pu mesurer la hauteur de ces montagnes à l'aide de l'ombre qu'elles projettent derrière elles.

Il est difficlle d'expliquer comment un globe cinquante fois plus petit que la terre possède des montagnes aussi élevées que les nôtres. On a d'abord pensé que les forces volcaniques

qui ont soulevé ces cratères étaient relativement plus puissantes dans l'intérieur du satellite que dans l'intérieur de la planète. Cette hypothèse, que rien ne justifie, qui semble contraire à toutes les analogies, est à peu près abandonnée aujourd'hui. Il nous paraît plus logique d'attribuer ce phénomène à la faiblesse de la pesanteur lunaire qui, n'étant que le sixième de la pesanteur terrestre, a permis aux forces intérieures de soulever des masses considérables, avec une énergie médiocre. Peut-être faut-il ajouter aussi l'absence, ou, tout au moins, la faiblesse de pression atmosphérique à la surface de la lune. Pendant longtemps on a nié l'existence de toute atmosphère. Mais, tout récemment, un observateur, plus patient ou plus habile que ses devanciers, a découvert qu'il en existait une, visible seulement dans les bas-fonds, et ne s'élevant qu'à 420 mètres de hauteur. Il est probable que ce n'est là que le reste d'une atmosphère plus considérable, qui, de même que l'eau, s'est infiltrée peu à peu dans le sol. D'énormes crevasses qui labourent la surface lunaire, ont dû hâter cette infiltration. La lune est un astre mort. Peut-être même est-il permis d'ajouter que la vie ne s'y est jamais montrée. Ce satellite, mettant presque un mois à effectuer sa rotation, il s'ensuit qu'un hémisphère est exposé sans interruption, pendant près de quinze jours, à toute l'ardeur des rayons solaires, tandis que la nuit, qui lui succède, dure le même laps de temps. Cette effrayante accumulation de calorique d'un côté, de froid de l'autre, nous paraît peu propre à favoriser l'éclosion vitale, sauf, peut-être, dans les anciennes mers dont la température était plus uniforme que celle du sol.

La lune produit à la surface de notre planète deux phénomènes importants : les marées et les éclipses. Il y a éclipse toutes les fois que la lune se trouve sur la ligne qui joint le centre du soleil au centre de la terre, et éclipse de lune toutes les fois que notre satellite, se trouvant sur le prolongement de cette même ligne, entre dans le cône d'ombre que la terre projette derrière elle. Si la lune se mouvait dans le plan de l'orbite terrestre, ces phénomènes se reproduiraient

tous les mois. Nous aurions éclipse de soleil à chaque nouvelle lune, éclipse du satellite à chaque pleine lune. Mais, le plan de l'orbite lunaire étant incliné sur le plan de l'orbite terrestre, le phénomène ne peut avoir lieu que lorsque notre satellite traverse l'écliptique (1); encore faut-il qu'à ce moment la lune se trouve, comme nous venons de le dire, sur la ligne qui va du soleil à la terre, ou du moins dans le voisinage immédiat de cette ligne. C'est la difficulté de faire coïncider ces deux conditions qui rend le phénomène si rare. Dans l'espace de dix-huit ans environ, on ne compte que vingt-neuf éclipses de lune et quarante-une de soleil. Au bout de ce temps notre satellite se retrouve, par rapport à la terre et au soleil, dans la même position qu'auparavant, et les phénomènes se reproduisent dans le même ordre. C'est ce qui avait permis aux anciens peuples de pouvoir prédire les éclipses. Frappés à la vue de tels spectacles, ils consignaient soigneusement la date de chaque éclipse, et ils s'aperçurent, au bout d'un certain nombre d'années, qu'elles revenaient dans le même ordre tous les dix-huit ans environ ; ce fut le commencement de l'astronomie.

Les anciens avaient soupçonné l'action de la lune sur le phénomène des marées, mais c'est à la science moderne qu'on doit une explication rationnelle de ce fait. Sous l'action des ondes éthérées, mises en vibration par les mouvements de notre satellite, les eaux de l'Océan s'élèvent pour former un immense bourrelet, qui suit le cours de la lune et vient frapper les côtes deux fois par jour, c'est-à-dire après chaque passage de la lune au méridien. Le jour lunaire, autrement dit l'intervalle compris entre deux passages consécutifs de la lune au méridien supérieur, étant un plus long que le jour solaire, il s'ensuit qu'il s'écoule près de douze heures et demie entre deux marées consécutives. Comme le mouvement des eaux est dirigé d'Occident en Orient, l'élévation de la vague océanique est beaucoup plus forte sur les

(1) On appelle *écliptique* le plan de l'orbite terrestre. Ce nom lui vient de ce que c'est dans ce plan qu'ont lieu les éclipses.

côtes occidentales des continents que sur les côtes orientales. A Panama, sur le Pacifique, le flot s'élève à plus de sept mètres de hauteur, tandis qu'à Chagres, à douze lieues de là, sur l'Atlantique, il est presque insensible; il est aussi à remarquer que la marée n'a pas lieu au moment même du passage de la lune au méridien, mais seulement trois heures après (1) dans les marées ordinaires et quarante heures après dans les grandes marées. Ces circonstances inexplicables dans la théorie newtonienne se déduisent naturellement de la théorie de l'éther et sont une des preuves les plus frappantes qu'on puisse citer de l'existence de ce fluide.

Le soleil agit aussi dans le phénomène des marées, mais avec une énergie bien plus faible. Elle est évaluée le tiers seulement de celle de la lune. Aux syzygies (nouvelle et pleine lune) ces deux astres se trouvant sur la même ligne par rapport à la terre, ajoutent leur action et l'on a les plus hautes marées. Aux quadratures, au contraire, ces astres n'agissant plus sur la même ligne, leurs actions se neutralisent en partie et produisent les marées les plus faibles.

Si la lune a une action sur les eaux de l'Océan, à plus forte raison peut-elle agir sur l'atmosphère. Mais il est difficile d'assigner des limites à cette influence, dominée ou contrariée à chaque instant par les courants atmosphériques qui résultent de l'insolation des régions équatoriales, et par les causes locales tenant à la configuration du sol. Les astronomes ont longtemps nié cette action; quelques-uns persistent à la nier encore. Cependant les relations qui existent entre les phases de la lune et les variations atmosphériques sont trop visibles pour échapper à l'attention publique, surtout chez les gens de la campagne. Aussi, malgré les dédains académiques, nombre d'observateurs sont-ils à l'œuvre pour arriver à la solution du problème le plus important de la science astronomique, la prédiction du temps.

(1) Ce retard de trois heures ne se rapporte qu'aux mers libres. Lorsque le flux doit traverser un chenal, il éprouve des retards qui dépendent de la configuration des côtes. De là un chiffre différent pour chaque port situé dans l'intérieur des terres.

Outre les marées océaniques et atmosphériques, il faut encore citer les marées souterraines, les plus importantes de toutes, par leurs effets destructeurs, si, comme le supposent certains observateurs, elles sont la cause première des tremblements de terre et des éruptions volcaniques. S'il est vrai, comme toutes les analogies conduisent à le penser, que l'intérieur du globe est encore liquide, on conçoit facilement que cette masse mobile obéisse aux influences lunaires à travers la mince enveloppe qui la recouvre. Comme dans l'Océan, l'onde incandescente s'élève en un immense bourrelet qui suit le cours de notre satellite. On a, en effet, remarqué, dans plusieurs régions volcaniques, telles que la côte du Pacifique ou l'Italie méridionale, que les tremblements de terre ont lieu principalement vers le passage de la lune au méridien inférieur. Il est rare toutefois que les phénomènes coïncident d'une manière rigoureuse, tant à cause de l'avance ou du retard occasionné par l'action solaire, qu'à cause des retards apportés par le frottement de la masse liquide contre l'enveloppe terrestre ou du mode d'action de l'éther. Néanmoins, on reconnaît sans peine que, de même que dans les marées océaniques, l'influence de la lune est prépondérante.

Mais il est des influences plus délicates encore que les précédentes et plus difficiles à analyser. Nous voulons parler de l'action que notre satellite exerce dans les phénomènes de la vie. Nous touchons ici à l'astrologie et nombre de personnes ne manqueront pas de se récrier. Cependant les agriculteurs ont trop de fois remarqué l'action lunaire sur la végétation, et les médecins sur la marche des maladies pour qu'on se refuse d'y croire. La science a beau affirmer « que l'astronomie ne connaît pas de lune rousse, » elle n'en est pas moins obligée de chercher des explications pour rendre compte de ses effets. Ajoutons que les astronomes n'ont si longtemps fermé les yeux à l'évidence que parce que la théorie de Newton les avait jetés dans une impasse d'où l'éther seul pouvait les faire sortir. Dans les idées newtoniennes, les astres ne se rattachaient les uns aux autres que par la *gravité* qui les retenait dans leurs orbites. La théorie de l'éther nous enseigne,

au contraire, qu'un fluide matériel relie tous les corps célestes et les met en communication continuelle par les vibrations de ses molécules. Il n'en faut pas davantage pour concevoir que la lune puisse agir sur tous les phénomènes qui ont pour cause première les vibrations de l'éther.

Au résumé, on voit que notre satellite avec ses marées, ses éclipses, son action sur l'atmosphère, ses influences physiologiques sur les plantes et les animaux, agit profondément à la surface de notre globe, touchant, pour ainsi dire, à tout ce qui nous entoure, et que son action est souvent plus préjudiciable qu'utile. Son apparition dans le calme d'une nuit silencieuse revêt le paysage d'une poésie incomparable qui fera toujours le charme des natures rêveuses et délicates; mais, aux yeux de la science, ce n'est qu'un cadavre que notre planète est éternellement condamnée à entraîner dans sa course, sans pouvoir échapper à ses influences perturbatrices.

Ajoutons enfin que l'orbe de la lune, se rétrécissant de plus en plus, cet astre semble destiné à tomber, tôt ou tard, sur notre globe. Laplace, il est vrai, a cherché à prouver par ses calculs que l'accélération du moyen mouvement lunaire changera de signe avec le temps et que notre satellite, après s'être rapproché de la terre, pendant un certain nombre de siècles, s'en écartera de nouveau. Mais les calculs de Laplace sont reconnus aujourd'hui insuffisants, et tout laisse présumer que la lune viendra un jour s'abattre et s'écraser sur notre globe, en produisant par son choc les plus effrayants cataclysmes que l'imagination puisse concevoir. Heureusement qu'à cette époque, la vie aura probablement cessé à la surface de la planète.

Nous avons dit que les révolutions lunaires avaient donné aux anciens peuples l'idée du mois. Suivant toute probabilité c'est aux quartiers de la lune que nous devons la semaine.

A. D'ASSIER.

LES PYRÉNÉES ET LE VALLON D'AULUS.

Suite (1)

Ce n'est pas l'ours, toutefois, qui occupe la première place dans la galerie des curiosités zoologiques du vieux Couserans; l'échantillon le plus curieux de cette faune presque éteinte est sans contredit l'indigène lui-même, le paysan d'Aulus; seulement, ce n'est pas dans le village qu'on peut l'étudier de près, c'est aux pieds des neiges, au milieu de ses vaches, au moment où il offre son écuelle de lait. Ses traits sont réguliers, sa physionomie sérieuse et expressive, le nez fortement arqué, rappelle comme un vague indice d'oiseau de proie ou de race conquérante; le vieux costume pyrénéen, qu'il porte encore dans toute sa coquetterie primitive, fait ressortir sa haute taille; c'est le même que celui du muletier Catalan, son voisin, seulement, les neiges ont modifié la couleur et l'épaisseur du vêtement, toutes les pièces sont taillées dans le même drap, d'un gris terreux; une large ceinture bleue ou rouge tranche avec des jarretières bariolées sur l'ensemble; les guêtres s'arrêtent juste au point où finissent les culottes et laissent le genou à découvert lorsqu'il est assis. Un chapeau rond, aux bords énormes relevés en gouttière, qu'il pose sur son bonnet phrygien, lui sert de parasol l'été, de parapluie l'hiver; les jours de cérémonie, il jette sur ses épaules une immense houppelande fauve, meuble patriarcal, transmis de génération en génération.

Devant ces rudes natures de pâtres, on songe involontairement aux Gaulois des premiers temps historiques qui firent trembler le monde ancien. Les descriptions de César, de

(1) Voir la *Revue* du 15 juillet et du 1er août 1870.

Diodore, de Tite-Live paraissent d'une vérité saisissante; ce sont bien là les descendants de ces races aventureuses que les Brenns conduisaient tantôt à l'assaut du Capitole, tantôt au pillage de Delphes, tantôt à la conquête des riches empires d'Orient. Guerriers intrépides, mais incapables de discipline, rudes aux frimats et fondant à la chaleur, marchant nus aux batailles, et portant sur leur dos une botte de foin pour avoir un siége à leur moment de halte et un oreiller dans leur sommeil; moins ambitieux aujourd'hui, moins prompts aux aventures, ils se contentent, quand la famille est trop nombreuse, d'émigrer dans la plaine C'est parmi eux que Bordeaux, Toulouse et surtout Marseille recrutent leurs porte-faix et leurs manœuvres. Ce sang jeune et vigoureux, mêlé à celui des habitants, renouvelle la sève à mesure qu'elle s'alanguit dans l'atmosphère des cités populeuses, où tout s'étiole à la longue et dépérit.

Ceux qui restent au village se transportent l'été sur la montagne avec leur bétail; un misérable gourbis de terre et de branchages, où l'on ne peut entrer qu'en se courbant, et qui ne renferme qu'une maigre couchette de feuilles sèches, leur sert d'abri. Toute la belle saison se passe à engraisser les troupeaux et à faire des fromages. Le petit lait qui reste, mélangé avec un peu de pain noir, constitue leur nourriture; vers juillet et août, ils coupent le foin des prairies qui s'étendent au bas des grands escarpements et l'emmagasinent dans des granges pour les besoins de l'hiver. Aux premiers froids, ils redescendent dans le vallon, renferment leurs bêtes dans les étables, et, deux fois par jour, font le trajet du bourg à la grange pour veiller à leurs besoins; cette besogne terminée, vous les voyez au bas du village, debout, les mains dans leur large ceinture de laine bleue, ou appuyés sur un long bâton, immobiles, les pieds dans la neige, le visage fouetté par la bise de la montagne; on dirait les vieillards bibliques assemblés le soir aux portes de la ville et discutant les affaires de la cité. Ici, tout se réduit à savoir si l'hiver sera long, si l'on a assez de fourrage pour arriver au printemps, si le gouvernement continue toujours d'empiéter sur les droits de la

commune. Leur seule occupation, en dehors des soins que réclament leurs troupeaux, est de récolter un peu de maïs au fond du vallon. Cette existence oisive des pâtres, cette vie simple et frugale, et par dessus tout l'air léger des montagnes, permettent à leurs membres de se développer à l'aise et d'atteindre ces hautes statures qui font l'admiration des étrangers. Presque toutes leurs recrues entrent dans la grosse cavalerie ; pour des raisons inverses, on remarque une diminution progressive dans la taille à mesure qu'on s'éloigne des hauteurs; dans le vallon d'Ercé, qu'on rencontre en quittant celui d'Aulus, les cultures se montrent, la vie agricole prédomine sur la vie pastorale, il faut des efforts plus grands pour travailler le sol, on a souvent des fardeaux à porter sur la tête; les hommes y sont moins grands, mais plus large d'épaules. il en est ainsi jusqu'à Saint-Girons. Au-delà, s'ouvre la plaine; là, nourriture végétale, boissons alcooliques, chaleurs estivales, travaux continuels, pression atmosphérique, tout conspire pour arrêter la croissance; les hautes tailles ont disparu; cette observation s'étend à la chaîne entière des Pyrénées, on peut même ajouter à tous les systèmes de montagnes.

Les femmes sont également grandes et fortes, leur accoutrement n'est pas moins remarquable que celui des hommes. Leurs jupes collantes, leurs justaucorps serré à la taille, leur tablier qui monte jusqu'à la gorge et leur coiffure blanche les font ressembler de loin à des sœurs grises. Cette coiffure, partie la plus originale du costume, consiste en un morceau de toile coupé en triangle, deux des bouts se rejoignent sur la nuque, tandis que le troisième, retombant en arrière, dessine un pentagone régulier dont la pointe inférieure va toucher le milieu de l'échine. Cette raideur géométrique donne à ces physionomies immobiles comme un air vague de statue égyptienne. Les manches du justaucorps, s'arrêtant au coude, laissaient flotter un bout de chemise et montrent l'avant-bras à découvert. Il faut ajouter que ce vêtement, encore en honneur dans les hautes vallées du Couserans, a presque complétement disparu d'Aulus, par suite de l'affluence chaque jour plus grande des étrangers; on ne l'aperçoit guère aujour-

d'hui que parmi quelques femmes des environs qui viennent le dimanche vendre des fruits. Le costume des hommes est également menacé de disparaître sous peu. Déjà les jeunes gens du village ont allongé leurs culottes courtes, régularisé la coupe du gilet et de la veste, abandonné la ceinture aux autorités municipales, dit adieu aux guêtres et au bonnet phrygien; les bords du chapeau ont perdu leurs proportions extravagantes; enfin la houpelande fauve du pâtre a fait place à un manteau noir de citadin. Les vieillards secouent tristement la tête quand on leur parle de ces nouveautés, et peut-être ont-ils raison. Leur faites-vous valoir qu'on est mieux à l'aise pour travailler dans un large pantalon que dans des culottes étroites, ils répondent que cela peut être bon à la ville, mais que, dans les champs, les jambes étant souvent mouillées, on n'avait qu'à quitter ses guêtres pour être sec, tandis que les pantalons gardant l'humidité, traînent après eux une foule de rhumatismes, maladie fréquente aujourd'hui sur la montagne.

Si le costume ne cède le terrain que pas à pas, les mœurs sont encore plus tenaces; près d'un demi siècle de contact avec les étrangers n'a pu forcer ces rudes natures à renoncer à leurs habitudes de pâtres oisifs et à embrasser des carrières qui répondissent mieux aux besoins et à la prospérité de leur établissement. Ils préfèrent laisser ce souci aux gens du dehors. Presque tous leurs hôtels sont tenus par des habitants de Saint-Girons, ce sont les chasseurs de Vicdessos qui les approvisionnent d'isards; les femmes des vallées voisines qui apportent les œufs, la volaille, les légumes, les fruits. Deux individus seulement, à ma connaissance, le père et le fils, ont su profiter des conditions nouvelles que la découverte de l'eau minérale faisait à leur pays : ils se sont faits pêcheurs. C'est la seule industrie indigène que j'aie rencontrée dans le village. Il est vrai de dire que la truite abonde dans les gaves froids des Pyrénées et qu'elle est hautement appréciée par tous les connaisseurs. Le fils, jeune gaillard alerte, sert aussi de guide dans les excursions difficiles. Le reste de la population virile est encore tout entier à la vie pastorale. Dans vos

visites aux lacs, aux glaciers, aux cascades, vous rencontrez souvent une hutte perdue au milieu des roches, au bord du ruiseau. Les propriétaires ne sont pas éloignés. Dès qu'on vous a aperçu, un jeune berger s'avance, les lèvres barbouillées de fraises ou de baies de myrtil et vous propose du lait *de la montagne*; en même temps il tire d'un coing de sa bauge une grosse terrine remplie de la crême la plus fraîche qu'on puisse imaginer. Une espèce de petite truelle, taillée dans un morceau de bois, sert à la fois de cuillère et de tasse; comme vous contemplez la forme insolite de l'ustensile, le Tityre s'offre à vous le vendre, ajoutant que, l'an dernier, un parisien en a payé une semblable 40 sous. Obtenir d'un touriste une petite pièce de monnaie, telle est la suprême ambition de ces pauvres gens.

Cependant il est juste de dire que les femmes montrent un peu plus d'initiative; quelques-unes s'efforcent d'approprier leur meilleure chambre pour la louer pendant la saison; elles y réussisent difficilement, si ce n'est pour les petites bourses des environs; l'instinct du confort, quelquefois même du nécessaire, leur fait souvent défaut. D'ailleurs comment métamorphoser une hutte celtique en maison meublée? Rien ne les faisait distinguer autrefois des cabanes de pâtre qu'on rencontre sur la montagne. Q'on se figure quatre murs de pierre recouverts d'un toit de chaume. Le chaume est aujourd'hui remplacé par l'ardoise, mais on n'a guère pu changer la disposition intérieure, où l'on ne trouvait jamais que deux pièces : celle du bas, au niveau du sol, où se tenaient les chèvres et le menu bétail, et celle du haut, réservée à la famille. Une grange au-dessus d'une étable, voilà l'idéal de l'habitation chez ces natures primitives. Il est vrai que le climat semble pousser à cette concentration d'hommes et de troupeaux dans un même logement; car les chaudes émanations du bétail constituent une sorte de calorifère pour l'étage supérieur, tandis que le froid éloigne les dangers qui pourraient résulter de la fermentation. Certaines maisons au haut du bourg présentent encore cette disposition.

La génération qui s'élève paraît mieux comprendre ses in-

térêts, et on peut dire que les enfants savent déjà mettre à profit la visite des étrangers; tous parlent le français, idiome inaccessible à la plupart de leurs parents. Les jeunes filles courent les montagnes à la recherche des fraises, des framboises et des champignons; quelques-unes rapportent des fruits du myrtil, petite baie noire improprement appelée raisin d'ours (1) et qui recouvre quelquefois des montagnes entières aux environs d'Aulus. Les garçons, je parle des plus déguenillés, s'assemblent, sur les deux ou trois heures du soir, devant l'établissement des bains, au moment où commencent à arriver les malades, il n'est sorte de bouffonnerie qu'ils ne proposent pour gagner leur *petit sou*. Un des amusements les plus comiques consiste à placer une pièce de monnaie au milieu de la fontaine; le galopin s'engage à la ramasser avec la bouche, ce qui ne peut s'exécuter, quelque dextérité qu'il y apporte, qu'en affrontant le robinet et en recevant une douche d'eau froide. Pour dix centimes, jetés dans le gave, on a le spectacle d'une lutte aquatique; les assistants suivent les péripéties de la lutte, appuyés sur le parapet du pont de bois ou assis sur la berge. D'autres fois, deux ou trois bambins grimpent sur la colline qui s'élève derrière la buvette, s'alignent, et, à un signal donné, descendent de toute leur vitesse; la pente est si rapide, qu'à chaque pas ils glissent, tombent sur l'échine, roulent ainsi un moment, se redressent et recommencent; de là des réclamations interminables pour reconnaître celui qui a le plus de droit au prix.

Cette âpre soif du gain, indice de la pauvreté du pays, atteint un degré de ténacité incroyable chez tous ces montagnards; rien de plus amusant et de plus triste à la fois que de suivre les diverses phases qu'a eu à subir l'établissement thermal pendant qu'il était aux mains de petits propriétaires; tel champ contenant une source douteuse est partagé entre dix individus; si l'un se décide à vendre sa portion, les autres aussitôt d'élever des prétentions exorbitantes, ce qui rend

(1) Le véritable raisin d'ours, *uva ursi* est en grappe et habite des régions encore plus élevées.

tout marché, par suite toute extension thermale impossible. Il y a quelques années, un capitaliste de Toulouse, ayant formé le projet d'organiser une Compagnie pour l'exploitation des eaux, s'aboucha avec le propriétaire d'une source. Après de longs pourparlers, ils étaient parvenus à s'entendre et se rendaient chez le notaire, lorsque la femme du paysan déclara qu'elle aussi étant propriétaire voulait être payée autant que son mari. Nouveaux délais. Cependant le Toulousain accepte et consent à doubler la somme. Les voilà donc tous trois réunis chez le tabellion. Au moment de signer, les époux se ravisent et demandent à insérer une clause dans l'acte de vente; ils veulent qu'on leur assure le quart des bénéfices dans le cas ou l'acquéreur viendrait à fonder un établissement.

« J'ai l'intention de dépenser 100,000 fr., répond le Toulousain, versez-en 25,000, vous aurez droit au quart que vous réclamez. » — Impossible, mon bon Monsieur, répond le pâtre de son air le plus piteux; nous autres, pauvres gens de la montagne, nous n'avons pas le premier sou; mais nos bras sont solides, quand vous bâtirez, nous vous aiderons, ma femme et moi, comme manœuvres. »

A.

(*A continuer.*)

MADAME TALLIEN

(*Suite et fin*)

Les lecteurs de la Revue auront remarqué, sans peine, l'erreur commise sur madame Tallien dans notre dernière livraison.

Elle vient tout simplement d'un oubli du copiste qui, par la transposition des feuillets manuscrits, a brouillé les noms.

Voici la vérité historique :

Lorsque Tallien exerçait le proconsulat à Bordeaux, Théréza Gabarrus était déjà l'épouse de M. Mel, de Fontenay.

Tallien ne trouva rien de mieux, pour en faire sa maîtresse, que d'envoyer son mari à la guillotine.

Il l'épousa après la réaction thermidorienne.

La belle madame Tallien, toujours furieusement coquette, aimant à la folie les toilettes splendides et les plaisirs du monde, se sépara de son second mari dès que celui-ci ne fût plus à même de pourvoir à ses dépenses, et devint alors la maîtresse du célèbre Ouvrard.

Elle glissa des bras de ce dernier dans ceux du prince de Chimay qui, quoique Tallien vivant encore, l'épousa.

Louis Rozès.

LE DÉFILÉ DE LA GRANDE ARMÉE

LADMIRAULT

Une belle tête blanche, un glorieux vétéran d'Afrique, un des doyens de notre armée, un soldat. — Patriarche qui ne conduit pas des peuples, mais des bataillons.

Un front serein, un regard clair et lent, plein de bonté; des traits bien accusés et fermes; une gravité douce et haute, qui semble coulée dans le bronze; mais, comme pour l'atténuer encore, un grand air de bienveillance et de fine bonhomie.

De longues et épaisses moustaches blanches, qui semblent le couronnement d'une impériale large, tombante en gerbe, une barbe de fleuve.

Une tête impassible, mais des plus nobles et des plus sympathiques, qui commande la confiance et le respect.

Elle a été longuement bronzée par le soleil algérien et vingt hivers d'Afrique ont neigé dessus...

Le soldat la connaît et il l'aime. Il l'a vue, il l'a suivie partout. Pour lui, ce fut un guide, et c'est maintenant comme un drapeau.

L'Algérie fut la grande école et la seconde patrie de Ladmirault. C'est là qu'il a combattu toute sa vie, qu'il s'est formé et illustré. Le récit de sa carrière serait vraiment trop long. Si je m'engageais dans cette vie de combats et de victoires, je me trouverais pris comme dans une roue d'engrenage et emporté si loin que je finirais par trop empiéter sur la Sarre et la Moselle.

Restons en Algérie pour dire seulement que Ladmirault fut, en quelque sorte, de toutes les expéditions, de tous les siéges, de tous les assauts, de tous les succès, et que chaque bulletin de guerre apparaît comme paraphé de son nom.

Ladmirault fit la guerre d'Italie et ce fut la glorieuse bataille de Solférino qui mit le sceau à sa grande réputation.

Ce jour-là, il déploie un talent de premier ordre et un courage antique. Son attitude est celle d'un héros. Écoutez :

Il est là, sur le champ de bataille, impasible et serein, à la tête de sa division, maîtrisant l'impétuosité des soldats qui pourraient compromettre le salut de l'armée, engageant ses régiments et ses brigades avec une résolution, une précision et un calme admirables.

On eût dit une statue équestre, un général de marbre.

Entre deux ordres donnés avec une tranquilité héroïque, les balles ennemies pleuvent, sifflent, l'atteignent.

Il reste à cheval; il n'a pas bougé. Serait-il invulnérable ?

Un biscaïen arrive qui lui fracasse l'épaule. Le général tombe. On le porte à l'ambulance. Le docteur s'apprête à le panser. Allons donc ! Ladmirault refuse et, s'appuyant sur son épée, couvant les Autrichiens de son regard toujours clair et doux, il commande jusqu'à ce qu'il voit l'ennemi en fuite et flotter le drapeau français.

Ladmirault a un talent comme il a une figure et un caractère à part.

Et c'est ainsi qu'à chaque portrait que je crayonne, au moment où je vais m'appliquer à détruire la monotonie des ressemblances, je rencontre un nouveau type qui demande des traits nouveaux.

On ne dira jamais quelle variété de mérite et de courage distingue notre grande armée.

Ladmirault est un type militaire des plus sympathiques. Son érudition est solide et vaste. Son intelligence est rare et, comme son intrépidité, toujours sereine.

Nul dans l'armée n'est ni plus considéré, ni plus aimé que lui, parce que ses qualités privées égalent ses vertus militaires.

Un de ses anciens officiers me le peignait en deux mots : le meilleur des hommes et le plus humain des généraux. Sa simplicité va jusqu'à l'austérité, son dévouement jusqu'à l'abnégation, et son courage militaire, dépasse le sang-

froid, atteint cette étrange sérénité dont je parlais tout à l'heure.

Sa modestie est si grande qu'elle s'étonne des louanges excitées par son courage.

Ladmirault est regardé comme le premier manœuvrier de notre armée.

Aucun général ne sait mieux que lui disposer ses bataillons, les grouper, les diviser, les contenir, les engager, les lancer.

Son coup-d'œil est aussi prompt que sûr, toujours calme. prévoit et juge, devine le but. Sa ferme résolution sait l'atteindre.

Si par sa parole et son exemple il augmente la valeur de ses troupes, on pourrait dire qu'il en grossit aussi le nombre et la force par ses dispositions savantes et son habile stratégie.

On a dit qu'entre ses mains tout corps de troupes devenait une armée, et c'est vrai.

Ce n'est pas la multiplication des pains, c'est celle des soldats.

Ladmirault joue aux régiments comme on joue aux dames ou aux échecs, et avec autant de calme, autant de liberté d'esprit que s'il se trouvait au *Café de la Régence*.

Le voilà en face d'un échiquier digne de lui, qui vaut bien les plateaux d'Afrique et les plaines de Lombardie.

A lui de commencer la partie et à l'adversaire d'ouvrir les yeux, car il pourrait bien se faire qu'au moment de pousser en avant, il s'aperçoive que ses pions sont prisonniers et que Ladmirault est à *dame*, c'est-à-dire à Berlin.

FULBERT DUMONTEIL.

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE

Pages.

A nos lecteurs, par MM. J. NOULENS et D'ASSIER..... 5
Notes d'un Touriste sur les Pyrénées, par M. D'ASSIER, 9, 63, 129
Quatrième Lettre sur les Campagnes du comte de Derby, en Guienne, Saintonge et Poitou, par M. BERTRANDY..... 28
Maison de Cugnac, par M. J. NOULENS..... 47
Comment on devient Viticulteur, par M. VON STHAL..... 55
Miscellanées..... 61
La Chine et les Chinois, par M. ÉVARISTE CARRANCE..... 83
La nouvelle maladie de la Vigne, par M. BLUME..... 90
Envahissement des eaux courantes du Médoc par une plante d'Amérique, par M. A. PETIT-LAFITTE..... 98
Contes populaires recueillis en Agenais, par M. BLADÉ..... 107
Revue littéraire et scientifique, 122, 186, 252, 317, 543, 614, 711
Appel aux Poètes..... 126
Archéologie Bordelaise, par M. SANSAS..... 147, 573, 598, 776
Rapport à M. le Ministre de l'Agriculture sur la nouvelle maladie de la Vigne, par M le Dr TÉLÈPHE DESMARTIS... 154
Le voyage du baron de Saint-Blancard en Turquie, l'an 1537, par M. CÉNAC-MONCAUT..... 161
Ce qui manque à nos campagnes, par M. SURRE..... 174
Le mouvement scientifique à Bordeaux, par M. JACQUEMIN... 179
Nouvel ennemi des vignes à surveiller..... 184
Un homme prescrit ou le Royal Martyr du dix-neuvième siècle, par M. A. D'ASSIER, 193, 258, 362, 401, 456, 522, 553, 589, 661, 729, 761, 793
Le vignoble Bordelais en 1869, par M. PETIT-LAFITTE..... 213

Pages.

Cinquième Lettre sur les campagnes du comte de Derby en Guienne, Saintonge et Poitou, par M. BERTRANDY..... 227
Le seizième siècle : Trois portraits de Femmes, par M. L. ROZÈS..... 246, 296, 336
Avis à nos Abonnés..... 257, 321, 361
Les Essais de Michel Montaigne, par M. G. BRUNET..... 272
Le Château et la Chapelle de Saint-Christaud dans la banlieue d'Auch, par M. C. DE MONT DE BENQUE..... 281
Une nouvelle plante à alcool, par M. le Dr T. DESMARTIS.... 288
Des Qualifications : Lettre à M. Noulens à propos de son *Mémoire de Cugnac*, par M. DENIS DE THÉZAN..... 308
Nécrologie : le docteur Vielle, par M. ROGER-GAILLART..... 315
La Prusse : Jeunesse de Frédéric le Grand, par M. F. COMBES. 322
Essai de Philosophie Cosmique, par M. A. D'ASSIER, 349, 579, 633, 716, 803
Chronique de la Quinzaine, par M. STAHL..... 356, 395, 430
Tableau politique et moral des treizième et quatorzième siècles, par M. CÉNAC-MONCAUT..... 373
L'Isthme de Suez et ses conséquences, par M. A..... 387
Correspondance, par M. PIOGER..... 393
Annuaire de la Noblesse, de M. Borel d'Hauterive, par M. J. N. 399
Anciens proverbes gascons, recueillis par Voltoire, par M. GUSTAVE BRUNET..... 410
Les Intrigues du 9 thermidor, par M. LOUIS ROZÈS..... 416, 499
Encore un fléau de la Vigne, par M. le Dr TÉLÈPHE DESMARTIS. 423
Nécrologie, par M. J. NOULENS..... 435
Balguerie-Stuttenberg, par M. BLUME..... 437
Une nouvelle cure du nouveau Mesmer, par M. C. de N..... 465
Encore le Phylloxera vastatrix..... 469
Lettre sur Balguerie, par M. A. BERTHOUD..... 477
La Chasse au moyen-âge, par M. CÉNAC-MONCAUT..... 486, 539
Nouveau projet de jonction de l'Océan à la Méditerranée par Cette et Bordeaux, par M. TÉLÈPHE DESMARTIS..... 494
Revue des Beaux-Arts, par M. STAHL..... 509, 604
Les Archives de Victor-Emmanuel, par M. COMBES..... 517

Pages.

Une épidémie de variole à Bordeaux, par M. le Dr T. DESMARTIS, 533
Sport, par M. CH. de W..... 548, 586, 620, 695, 727, 758, 791
Faucheurs et Faucheuses, par M. E. GAULIEUR..... 563
Lettres sur la Bibliographie bordelaise, par M. G. BRUNET... 610
Merlin de Thionville et la diplomatie prussienne aux bords du Rhin sous la Convention, par M. COMBES..... 625
Fêtes d'Agen : Inauguration de la statue de Jasmin..... 638
Nouvelle source minérale de Foix, par M. LEYMARIE..... 648
Des pronostics agricoles chez les anciens et les modernes, par M. A. PETIT-LAFITTE..... 672
Du droit Constitutionnel et du libéralisme au moyen-âge, par M. CÉNAC-MONCAUT..... 697
Une séance de magnétisme, par M. L. ROZÈS..... 714
Le Chariot volant, par M. P. OSCAR RIVIÈRE..... 724
Les Sciences positives, par M. L. ROZÈS..... 724
Lettre de M. Jules Guyot, sur le vinage des vins..... 739
Fabrication des capsules métalliques..... 744
Les Pyrénées et le vallon d'Aulus, par M. A. D'ASSIER, 747, 781. 810
Le Château de Crampagna, par M. L. R..... 755
Éphémérides Bordelaises, par M. E. LAPORTE..... 759
Madame Tallien, par M. L. ROZÈS..... 817, 771
Qu'est-ce que la philosophie positive? par M. A..... 788
Variole et Phénol, par M. le Dr TÉLÈPHE DESMARTIS..... 798
Le défilé de la grande armée : Ladmirault..... 818

Bordeaux. — Imprimerie centrale A. DE LANEFRANQUE, rue Permentade, 23-25.

x 57'

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.